MAIRIE DE PARIS

Bulletin
Municipal
Officiel

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 décembre 2013

CONSEIL MUNICIPAL

N° 12 Jeudi 30 janvier 2014

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Condoléances. 3

Adoption de comptes rendus. 7

Rappel au Règlement. 7

Discussion budgétaire commune Ville et Département. 7

Présentation de M. le Maire de Paris. 8

Audition des orateurs. 10

Suspension et reprise de la séance. 55

Audition des orateurs (suite). 55

Suspension et reprise de la séance. 83

2013 PP 89 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2014. 83

2013 DVD 115 - Signature du marché concernant la réalisation d'études de simulations macroscopiques, mésoscopiques et microscopiques de trafic. 116

2013 DVD 123 - Convention de concession avec la société "SPIE Autocité" pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement Patriarches (5e). 118

2013 DVD 128 - Délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Sèvres-Babylone (7e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation. 120

2013 DVD 232 - Contrat administratif d'occupation du domaine public avec Total Raffinage Marketing pour l'exploitation d'une station-service sise avenue de la Porte de Clignancourt (18e). 121

2013 DVD 219 - Délégation pour l'accord-cadre relatif à la mise en place du système de paiement du stationnement de surface par téléphone portable. 122

2013 DVD 216 - Communication du bilan annuel du projet d'extension du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières. 124

2013 DVD 217 - Extension du Tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Déclaration de projet relative aux travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris concourant à l'opération. 124

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place d'un comité de suivi. 124

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot. 124

Vœu déposé par l'Exécutif. 124

2013 DVD 240 - Prolongation du dispositif de subvention pour l'achat de cyclomoteurs électriques et de vélos à assistance électrique. 130

Suspension et reprise de la séance. 132

Explication de vote sur les budgets. 133

2013 DF 76 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, du budget primitif de la ville de Paris pour 2014. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement - bilan 2012 - perspectives 2013-2014. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2013-2014. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2013 et les perspectives 2014. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion - bilan 2008-2013 - perspectives 2014. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction de la jeunesse. Communication sur le plan climat. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés. - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. 3 délibérations mises aux voix : 2013 DF 76-1° Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014. 2012 DF 76-2° Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014. 2013 DF 76-3° Evolutions des tarifs. 138

2013 CAS 8 Communication relative au budget primitif du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour 2014. 138

Lettre rectificative n°1. 138

Lettre rectificative n°2. 138

Voeu déposé par le groupe EELVA relatif aux orientations budgétaires des prochains budgets. 138

Voeu déposé par le groupe EELVA relatif à une exonération partielle de la taxe sur les propriétés foncières bâties. 138

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la baisse des dotations de l'Etat. 138

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au budget de l'aménagement des rythmes éducatifs. ... 138

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à Paris Logement. ... 138

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au financement d'un deuxième plan 1.000 caméras. ... 139

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif au remboursement de la dette de l'Etat. ... 139

Vœu déposé par l'Exécutif. ... 139

2013 DF 76-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014. ... 142

2013 DF 76-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014. ... 148

2013 DF 76-3° - Evolutions des tarifs. ... 150

2013 DF 77 - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif de la Ville de Paris pour 2014. ... 150

2013 DF 109 - Budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2014. ... 150

2013 DF-DRH 83 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2014. ... 150

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à l'augmentation des effectifs. ... 150

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à la titularisation des agents précaires. ... 151

2013 DILT 25 - DF 106 - Budget primitif du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2014. ... 151

2013 DPE 105 - DF 94 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2014. ... 152

2013 DPE 108 - DF 97 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2014. ... 152

2013 DPE 109 - DF 98 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2014. ... 152

2013 DPE 106 - DF 95 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2014. ... 152

2013 DPE 107 - DF 96 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2014. ... 153

2013 DEVE 70 - DF 45 - Budget annexe du fossoyage. Budget primitif pour 2014. ... 153

2013 PP 89 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2014. ... 153

Suspension et reprise de la séance. ... 154

2013 SG 202 - Communication relative aux Berges de Seine. ... 154

Suspension et reprise de la séance. ... 158

2013 SG 202 - Communication relative aux Berges de Seine (suite). ... 158

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant toute l'année. ... 161

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au stationnement des deux-roues motorisés. ... 162

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux fréquences des bus. ... 163

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation des couloirs de bus par le GPIS. ... 164

Suspension et reprise de la séance. ... 165

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la signalisation en amont du tunnel des Tuileries. ... 165

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux difficultés de circulation aux portes du 17e. ... 166

Vœu déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à la traverse Brancion-Commerce. ... 167

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la couverture du périphérique Porte de Saint-Cloud. ... 168

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au stationnement dans le quartier de la Porte d'Auteuil. ... 169

2013 DVD 230 - DF 108 - DDEEES 249 - Signature du marché de conception, pose et entretien des abris voyageurs et mobiliers urbains. ... 170

2013 DF 119 - DEVE 205 - Convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie avec la S.E.M. "Energies POSIT'IF". ... 174

2013 DEVE 192 - Convention avec la Maison de l'Europe relative au renouvellement de l'autorisation de passer par le hall de l'Hôtel de Coulanges pour accéder au jardin public de la rue des Rosiers (4e). ... 177

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la création d'un jardin partagé dans le jardin des Rosiers. ... 177

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e. ... 178

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création à titre expérimental de deux espaces de liberté pour les chiens. ... 180

Vœu déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif au square du Docteur Calmette. 182

2013 DPP 63 - Communication relative au programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) "Seine et Marne franciliennes"... 183

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux vols dans les conteneurs de recyclage de vêtements (15e). 188

Vœu déposé par l'Exécutif. 188

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'implantation d'une antenne-relais téléphonique (16e). 189

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'implantation d'une antenne-relais téléphonique (16e). 189

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la concertation préalable à toute nouvelle installation d'antenne-relais. 189

2013 DUCT 228 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous" (15e). 191

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir de l'immeuble 61, rue Violet (15e). 191

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pétition présentée par le collectif "Rues En Paix". 194

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vidéoprotection (15e). 196

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité des ateliers et bijouteries du 3e arrondissement. 198

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à la suppression des Z.S.P. et aux effectifs de police. 200

2013 DPVI 200 - Subventions (121.701 euros) à 20 associations menant des actions au titre de la politique de la ville. Dernière enveloppe multisites. .. 201

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'association "Microlithe". 201

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'association "Microlithe". 201

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association "Microlithe". 201

2013, DPVI 201 - Adhésion de la Ville de Paris en qualité de "membre partenaire" à l'Association du Réseau des Accorderies de France (RAF). 203

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au maintien du quartier "politique de la ville" (10e). 203

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la sauvegarde des quartiers "politique de la ville". 203

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Lucien Neuwirth. 206

2013 DFPE 399 - Subvention (1.000 euros) à l'Association de Soutien aux Amoureux au Ban Public (17e) pour son action de soutien aux familles binationales. 207

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif à la réquisition de bâtiments inoccupés. 208

2013 CAS 6 - Extension du bénéfice du dispositif "Navigo Emeraude Améthyste" aux veuves et veufs d'anciens combattants. 210

2013 DASCO 197 - Modifications tarifaires des activités périscolaires dans le cadre du bouclier social. 212

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mesures de gel des tarifs. 212

2013 DASCO 199 - Diminution des tarifs de la restauration scolaire à partir du 1er janvier 2014 (écoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux), dans le cadre du bouclier social. 212

2013 DASCO 200 - Diminution des tarifs de restauration scolaire à partir du 1er janvier 2014 (écoles d'art). 212

2013 DJS 492 - DF 121 - Modification des participations familiales pour les Ecoles Municipales des Sports à compter du 1er janvier 2014. 212

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mesures de gel des tarifs. 212

2013 DPA 67 - Création de 4 classes, d'un centre cuiseur de 1.500 repas/jours par démolition-reconstruction et restructuration partielle du groupe scolaire 21, rue Dupleix et 5-7, place du Cardinal-Amette (15e). 217

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'interdiction d'achat de poissons pêchés dans les eaux profondes. 219

2013, DFPE 415 - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la SIEMP pour la réalisation d'un équipement de petite enfance dans l'ensemble immobilier communal 10, rue de Belleville - 18 bis à 26, rue Dénoyez (20e). 220

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux associations culturelles du 18 bis au 26, rue Dénoyez. ... 220

2013 DFPE 424 - Lancement d'un marché à bons de commande multi attributaires sans minimum ni maximum, passé selon les articles 30 et 77 du Code des Marchés Publics ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance (17e). 222

2013 DFPE 451 - Subvention (23.500 euros) et convention avec l'association "La clairière", pour la

création et la gestion d'un lieu d'accueil enfants parents "La bulle d'air" (2e). 224

2013 DJS 211 - Subvention (607.315 euros) avec convention avec le PSG Handball au titre de la saison sportive 2013-2014. 225

2013 DJS 289 - Résiliation amiable de la Convention de délégation de service public signée avec la Société d'Exploitation Sport et Evénements (SESE) pour la gestion du stade municipal du Parc des Princes situé 24, rue du Commandant Guilbaud (16e). 228

2013 DJS 413 - Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société d'Exploitation Sports et Evénements (SESE) pour l'exploitation privative du stade du Parc des Princes et diverses dépendances adjacentes (16e)... 228

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la signature de la CODP..... 228

Vœu déposé par l'Exécutif. 228

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au nombre de places et à la concertation avec la Mairie du 16e. 228

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de modernisation du Parc des Princes. 228

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif Géo André. 228

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la sanctuarisation du stade Géo André (16e)..... 228

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'accès de l'équipe féminine du PSG au Parc des Princes. 228

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'introduction d'une clause de revoyure. 228

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la redevance prévue dans le cadre de la CODP relative au Parc des Princes. 228

2013 DJS 407 - Avenant n° 1 à la CODP du 1er octobre 2004 modifiant le périmètre de la concession du centre équestre de l'Etrier Dauphine - Bois de Boulogne (16e). 241

2013 DJS 444 - Avenant n° 1 à la convention du 11 juin 2013 entre la Ville de Paris et le club Paris Basket 18 et attribution d'un complément de subvention de 7.000 euros pour la saison 2013-2014. 242

2013 DJS 489 - Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, présentées par la Fondation PSG pour la rénovation du terrain d'éducation physique Reverdy (19e). 244

2013, DU 300 - Acquisition des Bains Douches 43-45, rue de Rome (8e). 245

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au développement des activités nautiques. 246

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux travaux sur le stade Georges Hébert. 247

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'extension de Roland Garros..... 247

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'organisation du Trophée Eric Bompard..... 249

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux travaux du Carreau du Temple. 251

2013 SG 144 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Déclassement et cession de volumes des circulations verticales du Forum. 253

2013 SG 148 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Actes rectificatifs et complémentaires de rétrocession et d'acquisition de surfaces commerciales. 253

2013 SG 204 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et la SCFHP relative au réaménagement de la Place de la Rotonde..... 253

2013 SG 205 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre des travaux de mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) asservie aux services généraux et aux établissements publics du Nouveau Forum des Halles. 253

2013 SG 206 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Cession des volumes commerciaux des bâtiments de la Canopée et modalités de gestion des espaces. 253

2013 SG 207 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Convention de financement de travaux en faux-plafonds situés dans l'Ancien Forum des Halles..... 253

2013 SG 208 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Convention d'occupation du domaine public et autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux Porte du Pont Neuf du Forum des Halles..... 253

2013 DEVE 206 - DGRI 100 - Attribution de la dénomination "Jardin Nelson Mandela" au Jardin des Halles, situé rue Berger (1er)..... 256

2013 DU 334 - Dénomination place Lise et Artur London (12e). 257

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Pierre Mauroy..... 258

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Henri Salvador... 259

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jim Morrison..... 260

Suspension et reprise de la séance. 262

2013 DLH 11 - Avenant au bail emphytéotique conclu le 26 octobre 2012, portant location des parcelles communales 46-48, rue d'Aubervilliers (19e), au profit de la S.I.E.M.P. 262

2013 DLH 168 - Réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-conventionnement de 30 logements PLUS et 191 logements P.L.S. 64-66, rue de Meaux (19e). 264

2013 DLH 179 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 17 logements PLA-I, 22 logements PLUS, 16 logements PLS et 58 logements étudiants PLUS 35, rue Saint-Didier (16e). 266

2013 DLH 251 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 9, rue Cadet (9e)..... 267

2013 DLH 282 - Réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 1 logement PLUS supplémentaire, 27, rue Bonvin (15e)..... 269

2013 DLH 291 - Réalisation par ELOGIE d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I, 6 logements PLUS et 4 logements PLS, 8, rue Rosa-Bonheur (15e). 270

2013 DLH 341 - Réalisation par Lerichemont d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence sociale comportant 51 logements PLA-I et 22 logements PLUS 95, rue Manin (19e). 272

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'étude d'une opération "tiroir". 272

2013 DLH 355 - Subvention (85 312 euros) et convention avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e)..... 274

2013 DLH 361 - Convention avec l'EPFIF autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique assorti d'une promesse de vente avec Paris-Habitat-OPH portant sur l'immeuble 111 avenue Victor Hugo (16e). 275

2013 DLH 363 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 18 logements PLUS, 4 logements PLA-I et 11 logements PLS, 111 avenue Victor Hugo (16e). 275

2013 DLH 367 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLUS et P.L.A.-I. à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 17 logements PLUS et 36 logements P.L.A.-I., 78-82, rue d'Auteuil (16e) 277

2013 DLH 372 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 20 logements PLUS, 3 logements PLAI et 11 logements PLS, 77 rue de Longchamp (16e). 278

2013 DLH 374 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 42 logements PLUS, 17 logements P.L.A.-I. et 26 logements P.L.S., 13-19, boulevard Ornano (18e). .. 279

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la situation de l'immeuble 26 rue de Montmorency (3e)..... 279

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au devenir du 88/90, rue de la Villette (19e). 280

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la pose de volets lors des rénovations par les bailleurs sociaux. 281

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la pose de volets lors des rénovations par les bailleurs sociaux. 281

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la réduction de production de bureaux. 282

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'achat d'appartements de l'immeuble 166-172, quai de Jemmapes (10e)..... 283

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'A.P.L. 284

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux maisons des élèves de Telecom-ParisTech. 285

Vœu déposé par l'Exécutif. 285

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux squats dans le quartier Romainville (19e)..... 285

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au quartier Curial-Cambrai (19e). 287

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux quotas des logements sociaux. 288

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la part de logements non aidés. 289

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à la baisse des loyers..... 290

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif à la loi ALUR. 291

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à la trêve hivernale..... 292

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux diagnostics Amiante dans les logements sociaux. 294

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'établissement d'une charte de l'élu parisien..... 295

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'attribution d'un logement social..... 295

2013 DU 327 - Mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur la parcelle 25, rue Jasmin - 11-13, rue Henri-Heine (16e). 297

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au nettoyage et à la sécurité de la parcelle (16e)..... 297

2013 CAB_MA 16 - Subvention (8.000 euros) à l'association "Science, Technologie, Art, Recherche - STAR" (10e) pour l'organisation d'un colloque sur le thème de l'influence des danses de combats des Outre-Mer, collecte et rédaction des actes du colloque. 298

2013 DAC 682 - Approbation et signature de deux contrats de licence de droits de propriété intellectuelle et d'une convention relatifs à la commande artistique du tramway T3. 300

2013 DAC 768 - Subventions (15.665.000 euros) et conventions avec l'association "La Philharmonie de Paris" (19e). 301

2013 DAC 785 - Avenant à la convention d'objectifs avec l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques / Collectif Curry Vavart pour l'occupation de locaux dans un immeuble communal, 88, rue Pixérécourt (20e). 304

2013 DPA 44 - Avenant n° 1 au marché de travaux de l'opération de construction de l'Institut des Cultures d'Islam sur deux sites, 53-57 rue Polonceau et 56 rue Stephenson (18e). 306

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la salle Grand Ecran Italie. 307

Vœu déposé par l'Exécutif. 307

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à Doris Lessing. 309

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif au Lavoir Moderne Parisien. 309

2013 DAC 731 - Marché de maîtrise d'oeuvre en vue de la restauration intérieure de l'église Saint Germain des Prés (6e). 310

2013 DAC 758 - Conventions de financement en vue de la restauration intérieure de la chapelle des Saints-Anges à l'église Saint Sulpice (6e). 312

2013 DU 328 - Bilan de la concertation et avis sur le projet de Plan de Sauvegarde et de mise en Valeur (7e). 313

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à une servitude d'emplacement réservé. 313

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à différentes demandes de modification. 314

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à l'extension du secteur sauvegardé. 314

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à un système de collecte pneumatique des déchets. 314

Vœu déposé par l'Exécutif. 314

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à l'information des propriétaires en secteur sauvegardé. 314

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'entrée au Panthéon d'Olympe de Gouges. 322

2013 DGRI 91 - DPVI 459 - Adhésion à l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms du Conseil de l'Europe 325

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'insertion des populations Roms. 325

2013 DGRI 95 - Subvention (10.000 euros) à l'Institut culturel franco palestinien (16e). 328

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à Mehdi Ben Barka. 329

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la situation de Ioula TIMOCHENKO. 330

Vœu déposé par M. CORBIÈRE et Mme SIMONNET relatif à l'érection d'un monument à la mémoire de Nelson Mandela. 331

2013 DAC 755 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Bruno Lenoir et Jean Diot à l'angle des rues Bachaumont et Montorgueil (2e). 331

2013 DAC 784 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Jacques Lusseyran 88, boulevard de Port Royal (5e). 333

2013 DAC 678 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Frager 13 boulevard du Montparnasse (6e). 334

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un mémorial en hommage aux victimes du nazisme handicapées et malades. 335

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la Libération de Paris. 335

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux 88 élus de la Commune de Paris. 337

2013 DF 111 - Droit d'occuper les emplacements relevant du domaine de la Ville à l'exception du mobilier urbain afin d'y exploiter de l'affichage publicitaire-Convention d'occupation du domaine-Autorisation-Signature. 337

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au droit d'occupation des panneaux publicitaires sur les chantiers. 337

Vœu déposé par M. CORBIÈRE et Mme SIMONNET relatif à l'affichage publicitaire. 337

2013 DU 278 - DLH 188 - Cession à la société OGIF de la parcelle 12-22, rue Saint-Eloi à Gentilly (94). 343

2013 DU 367 - Création d'un Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris. 345

Vœu déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à un pacte de bonne conduite et d'équité pendant la campagne des élections municipales. 348

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en place d'une clause de transparence..... 349

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'analyse du cycle de vie pour le matériel acheté par la Ville..... 350

2013 DDEEES 201 - Subvention (220.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-Elysées (8e) pour les illuminations de fêtes de fin d'années 2013. 351

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au développement et à l'attractivité commerciale, rue d'Avron. 352

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au renouvellement des baux commerciaux, boulevards des Maréchaux (12e). 353

Vœu déposé par M. CORBIÈRE et Mme SIMONNET relatif à l'augmentation de loyers des baux commerciaux. 354

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'ouverture dominicale de commerces. 355

Vœu déposé par l'Exécutif. 355

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'ouverture dominicale dans le secteur Olympiades (13e). 357

Vœu déposé par les groupes U.D.I. et U.M.P.P.A. relatif aux marchés de Noël. 357

2013 DRH 42 - Intégration de certains fonctionnaires de catégorie C des Caisses des écoles dans des corps d'adjoints d'administrations parisiennes. 359

2013, DRH 66 - Modification du statut particulier du corps des conseillers des activités physiques et sportives. 359

2013, DRH 85 - Modification des délibérations relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Commune de Paris ainsi qu'aux échelles indiciaires des corps et emplois de catégorie C. 359

2013, DRH 90 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des éboueurs. 359

2013, DRH 91 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des égoutiers. 359

2013, DRH 92 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des fossoyeurs. 359

2013, DRH 93 - Modification des dispositions transitoires prévues dans les statuts particuliers de certains corps de catégorie B. 359

2013, DRH 109 - Modification de délibération fixant les dispositions applicables à l'emploi de chef de service administratif d'administrations parisiennes..... 359

2013, DRH 110 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel pour l'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Commune de Paris. 359

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au transfert des personnels dans le cadre de l'élaboration de la métropole du Grand Paris..... 361

2013 DDEEES 240 - Protocole d'accord entre la Ville de Paris, l'Etat, la Région Ile-de-France, la Ville d'Aubervilliers, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et l'EPCS Campus Condorcet relatif à la réalisation du Campus Condorcet..... 362

2013 DDEEES 263 - DF 122 - Création de la Société Publique locale "Le Laboratoire Paris Région Innovation"..... 365

Observations sur l'Ordre du jour. 365

Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un organisme. 365

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 365

Clôture de la séance. 365

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 366

QE 2013-39 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'accrochage de cadenas sur les grilles des ponts parisiens. 366

QE 2013-40 Question de Mme Claude-Annick TISSOT à M. le Préfet de police relative à une intervention des services de police dans les sous-sols des immeubles sociaux situés au 10, rue Jules Verne (11e). 366

QE 2013-41 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au nombre de contraventions délivrées à l'encontre des automobilistes et des utilisateurs de deux-roues sur le territoire parisien. 366

QE 2013-42 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à M. le Maire de Paris relative à la rénovation des chaufferies des écoles en partenariat avec la Fondation Clinton. 367

QE 2013-43 Question de Mme Geneviève BERTRAND à M. le Maire de Paris relative à un bilan de la mandature sur les actions de politique européenne de la Ville. 367

Votes spécifiques. 367

Votes spécifiés. 372

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 372

Liste des membres présents en Commission. 394

Liste des membres présents. 395

Annexe n° 2 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014. 397

Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014. 401

Annexe n° 4 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. 404

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques. 410

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAULT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est avec émotion et solennité que le Conseil de Paris rend ce matin hommage à Nelson Mandela, grande figure de notre civilisation et citoyen d'honneur de notre Ville.

Nous célébrons d'abord le militant qui s'est battu avec courage et dignité pour faire prévaloir la liberté sur l'oppression, l'égalité sur l'injustice et le respect de l'autre sur l'ostracisme.

C'est parce qu'il n'a jamais transigé sur ces valeurs que Nelson Mandela a pu les imposer dans un pays qui les bafouait quotidiennement.

Je pense à son renvoi de l'université pour avoir refusé de cautionner un système qu'il réprouvait.

Je pense à son engagement non-violent, puis armé, contre un régime devenu assassin face à la contestation.

Je pense enfin à son choix héroïque de rester emprisonné dans des conditions effroyables tant que son peuple était voué à rester aliéné.

Comme les plus grandes figures de l'humanité, Nelson Mandela faisait corps avec ses valeurs. Son abnégation dans la souffrance, sa constance dans le combat, sa clairvoyance dans l'obscurité méritent d'être honorées et imitées par tous les peuples.

Nous célébrons également le père d'une Nation conduite à la liberté et à la paix sans passer par l'enfer d'une guerre civile.

Devenu président au terme d'une détention de presque 30 années, Nelson Mandela a offert à son peuple et à l'humanité un témoignage unique.

En refusant la vengeance, il a apaisé ses partisans et désarmé ses bourreaux.

En répondant à l'injustice immémoriale par la réconciliation immédiate, il a imposé pacifiquement la concorde.

En pardonnant aux responsables des malheurs de son peuple, il lui a redonné la chance d'un bonheur pérenne.

Nous célébrons enfin l'homme rayonnant et simple qui a refusé d'être enfermé dans son propre mythe pour se consacrer jusqu'à son dernier souffle à la lutte contre toutes les inégalités.

Il ne s'est pas contenté d'abolir l'apartheid constitutionnel, il a poursuivi le combat émancipateur contre l'apartheid social, sanitaire, culturel partout où il subsistait.

Son action contre l'exclusion et contre le Sida prolonge encore aujourd'hui la victoire qu'il a remportée contre l'oppression.

Mes chers collègues, l'hommage de Paris à Nelson Mandela s'impose de lui-même tant sont semblables les valeurs qu'il a portées et celles sur lesquelles notre Ville s'est construite.

Je pense à la passion de la liberté, au combat pour l'égalité et à la foi en la fraternité.

Je pense au courage des libérateurs en armes, je pense à l'audace des artisans de la paix.

C'est parce qu'il a incarné toutes ces valeurs constitutives de l'identité de Paris que Nelson Mandela en a été et en sera à jamais un citoyen d'honneur.

C'est parce que sa vie doit être connue et son message entendu que nous lui avons consacré cette année une exposition où se sont rendus de très nombreux visiteurs de tous les horizons et de toutes les générations.

C'est enfin pour qu'il nous inspire que son nom sera inscrit au cœur de la métropole parisienne.

Ainsi, Paris conservera le souvenir de Nelson Mandela en honorant ses valeurs, en poursuivant ses luttes et en servant la paix.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vais donner aux présidents de groupe la parole pour ajouter leurs propres propos.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, sur cet hommage à Mandela, j'aurais aimé que l'ensemble du Conseil de Paris soit derrière vous, qu'il n'y ait pas d'autres interventions, mais, comme on m'a dit que les présidents de groupe intervenaient, je veux bien manifester aussi, en ce qui concerne notre groupe, que nous sommes très touchés par la disparition de cet homme extraordinaire.

Je voulais vous dire que, dans un monde qui est déstabilisé, dans un monde du XXe siècle qui a été déstabilisé et dans un monde du XXIe siècle qui essaie de construire un monde international, cette figure a été une figure extraordinaire et il fait partie de toutes ces figures, si vous voulez, qui sont un peu de culture démocrate-chrétienne. Comme dans l'évangile, ce sont ces lumières qui éclairent le monde !

Malgré sa disparition, je crois que son exemple restera comme un exemple extraordinaire.

Je voulais vous dire aussi qu'en début de mandature, quand j'ai été élu sénateur, mon premier voyage a été en Afrique du Sud et je l'ai fait avec un de mes collègues de l'U.M.P. et Robert HUE.

Je voulais dire que j'étais vraiment vivement impressionné par la façon dont le régime d'Afrique du Sud respectait Robert HUE au nom du Parti Communiste.

C'est vrai que, dans la période où l'apartheid fonctionnait en Afrique du Sud, je ne suis pas sûr que la France était très courageuse à l'égard des droits de l'Homme.

Ce n'est pas la peine de revenir sur ces éléments-là, mais j'avais été très touché et impressionné par la façon dont les dirigeants d'Afrique du Sud respectaient Robert HUE au nom du Parti Communiste. Je voulais le dire à mes collègues du Parti Communiste.

Voilà, Monsieur le Maire, je ne veux pas être trop long, vous avez déjà dit l'essentiel. Je voulais simplement vous remercier de faire que, dès jeudi, nous aurons un parc Mandela.

Malheureusement, je ne serai pas là puisque je suis à l'étranger, compte tenu de mes obligations sénatoriales, mais j'espère que la plupart des membres de mon groupe seront là.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

Monsieur Pierre AIDENBAUM, vous avez la parole.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ressens comme un honneur et un privilège d'être le porte-parole de mon groupe afin de rendre hommage à Nelson Mandela.

Depuis son décès, le 5 décembre dernier, jusqu'à ses obsèques hier matin dans son village natal, le monde entier a célébré l'homme, l'icône, le mythe. On ne peut que se réjouir de cette ferveur mondiale d'aujourd'hui.

Mais, combien étaient-ils, ceux qui se sont mobilisés alors qu'il n'était que le numéro 46.664, son numéro d'écrou, à Robben Island ?

Quel chemin parcouru depuis ces 27 années passées dans sa cellule de Robben Island de 1,80 mètre de large et de ces journées à casser des cailloux ?

"La prison n'offre absolument rien d'agréable, sauf une chose : on a le temps de penser", dira-t-il. Il était entré à Robben Island en activiste ; il en ressort en homme d'État pour terminer sa vie en héros.

Un héros : "Un homme ordinaire mais qui accomplit l'extraordinaire", pour reprendre la formule de Régis DEBRAY.

Qu'elles étaient belles ces images où il n'y avait plus de couleur de peau mais tout un peuple qui pleurait en chantant, qui chantait en pleurant celui qui avait fait du pays de la haine, de la ségrégation et de l'apartheid une Nation aux couleurs de l'humanité !

Mandela est désormais un modèle pour avoir offert en partage aux femmes et aux hommes de notre monde, qu'importe la couleur de leur drapeau, qu'importe la couleur de leur peau, qu'importe leur dieu ou l'absence de dieu, qu'importe leur tradition et leur culture, un message de générosité, de sagesse et d'universalité.

Pour lui, et pour conclure, l'humanité est indivisible, riche des différences de chacun, mais forte de l'égalité qu'elle assure à tous ses fils.

Il avait effacé de son vocabulaire le mot de résignation, mais aussi celui de vengeance, lui, qui a su après ces presque 30 années de prison, tendre la main à ses ennemis d'hier pour construire ce qui finalement a été le rêve de sa vie, une Nation réconciliée.

Désormais, comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, et pour toujours, Mandela occupera une place centrale au Panthéon de l'Humanité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais être bref.

Je voudrais retenir de cette vie, cette trajectoire exemplaire qui a marqué la planète entière - il est rare de voir une telle unanimité autour de la mort d'un homme - la force de la non-violence. Comment cet homme, qui ne l'a pas toujours été, puisque vous l'avez rappelé, il a été un combattant dans des situations qui appelaient sans doute cela, la prison dont parlait Pierre AIDENBAUM, je pense, l'a fait beaucoup réfléchir et lui a montré sans doute que s'il continuait dans cette voie de la violence, la fin de cette histoire, la fin de sa vie serait sans doute marquée de beaucoup de morts et de sang.

A l'instar de Gandhi, qui a d'ailleurs vécu et commencé à travailler dans ce pays, il a montré qu'il était possible de libérer l'Afrique du Sud, qui est un pays gigantesque aux problèmes énormes, sans verser le sang. Je crois que c'est quelque chose qui doit nous inspirer.

L'Afrique du Sud, désormais sans Mandela, va devoir continuer à bâtir une société multiculturelle et plus égalitaire, et c'est un énorme travail, parce que quand on va dans ce pays, on se rend compte des inégalités qui subsistent, qui sont considérables, et de la séparation des races qui, socialement, n'est malheureusement pas terminée.

Mais c'est une tâche dans un contexte fort différent qui nous attend aussi en France et dans la plupart des pays du monde, et donc Mandela peut nous inspirer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus du groupe Communiste s'associent bien évidemment à cet hommage. Je dis bien évidemment car entre les communistes français et Nelson Mandela, c'est une longue histoire.

Le Parti Communiste a, pendant des dizaines d'années, participé aux mobilisations pour la libération de Nelson Mandela. C'est d'ailleurs une députée communiste qui, la première, à l'Assemblée nationale, a évoqué la situation de Nelson Mandela. C'était en 1964, et c'était Marie-Claude Vaillant-Couturier.

Et puis, c'est aussi l'ensemble des mobilisations qu'il y a eu en France dans les années 70, dans les années 80, pour la libération de Nelson Mandela.

Je me souviens, c'était en 1985, j'avais 5 ans, c'était devant le centre Georges Pompidou. J'étais sur les épaules de ma mère et c'était ma première manifestation. C'était une manifestation pour la libération de Nelson Mandela.

Et puis, il faut le rappeler aussi, Pierre AIDENBAUM l'a dit tout à l'heure, à l'époque, il n'était pas de bon ton, dans tous les milieux, de défendre la libération de Nelson Mandela.

J'ai en tête les propos d'un ancien Maire de Paris, en 1984, qui disait : "J'ai peine à comprendre l'ostracisme qui se manifeste à l'égard de l'Union sud-africaine".

Quand on voit l'unanimité qui existe aujourd'hui autour de Nelson Mandela, on se dit que du chemin a été parcouru depuis, et c'est tant mieux.

Il reste que rendre hommage à Nelson Mandela, ce n'est pas seulement rendre hommage à un homme, pas seulement rendre hommage à un peuple, le peuple sud-africain, c'est aussi rendre hommage à une idée, le refus du racisme et des discriminations, le combat pour l'égalité, et sans doute que le plus bel hommage que nous puissions rendre à Nelson Mandela est de poursuivre tous ensemble ce combat pour l'égalité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, un homme à qui l'on retire la liberté d'homme, à qui l'on dénie la qualité et même la dignité d'homme, mais un homme, cet homme qui par son courage, son combat, son message, s'élève au-dessus de la dimension de l'homme et change l'humanité.

Tel est Nelson Mandela, brillant avocat, et plus de 27 années de détention n'ont pas suscité la haine et le désir de revanche ; au contraire, sa volonté, sa résistance exceptionnelle sont habitées par la force du pardon, celle qui libère l'âme, selon ses propres mots.

Pour cet homme de paix, le poing levé le jour de sa libération incarne la juste révolte au service de la réconciliation.

C'est cette formidable dimension humaine qui permet, après tant de souffrances et d'humiliations, de dépasser de telles épreuves pour œuvrer sans relâche à la plus difficile mais à la plus forte des réconciliations, celle qui devait effacer la honte, l'abomination de la ségrégation raciale.

Il donne ainsi un souffle irrésistible à l'Afrique du Sud, celui de l'unité retrouvée au service de la liberté.

"Être libre", disait-il, "ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte les autres et renforce la liberté des autres".

Avoir été le plus vieux prisonnier politique du monde, puis le dirigeant de la Nation la plus puissante d'Afrique, il montre enfin l'exemple en se retirant du pouvoir politique.

Formons le vœu unanime que l'Afrique du Sud, qui a besoin de stabilité, fera de l'œuvre morale léguée par Nelson Mandela un ferment inaltérable d'unité et que l'hommage planétaire soit conservé par toutes les Nations comme un héritage commun.

Oui, Monsieur le Maire, Paris lui doit cet hommage au nom de nos valeurs de liberté et de concorde.

Le 1er arrondissement est particulièrement heureux et honoré d'accueillir, au cœur de Paris, le jardin Nelson Mandela.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à vous tous de la dignité de cette unanimité.

M. POZZO di BORGO est allé encore plus loin en disant que bon, il y avait eu dans le passé des gens qui étaient un peu en avance sur d'autres, et il a eu raison d'ailleurs de citer le parti Communiste.

Nous sommes quelques-uns, avec quelques cheveux blancs en moins, à avoir des souvenirs dans les années 70, mais sur leurs pieds, pas sur les épaules de leurs parents, de manifestations réprimées par les gouvernements de l'époque, et c'était plutôt devant l'ambassade d'Afrique du Sud, quai d'Orsay où d'ailleurs, je me souviens de la présence parmi nous, qui n'étions pas tellement nombreux, de François Mitterrand. Je vois très bien ce bâtiment et ses cordons de policiers qui ne nous approuvaient pas, mais suivaient les ordres qui leur étaient donnés.

Cela dit, j'ajoute tout aussitôt que Mandela, lui, a pardonné à ceux qui l'avaient martyrisé lui-même. Cela mérite la dignité de cet hommage. Et je souhaite que jeudi matin, lorsque j'inaugurerai le jardin Nelson Mandela, qui sera appelé d'ailleurs à s'étendre pour devenir un espace majeur de la métropole parisienne, vous soyez très nombreux pour ce moment que j'ai voulu et que M. le Maire du 1er arrondissement a accepté. Je souhaite que ce soit un moment de force et de valeur tonique pour l'avenir.

Merci beaucoup.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Le compte rendu sommaire de la séance des 12 et 13 novembre 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations ?

Vous n'en avez pas.

Ils sont donc adoptés.

Rappel au Règlement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues…

Chut… !

Monsieur POZZO di BORGO, vous voulez dire quelque chose ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Je voulais juste faire un rappel au règlement. Je peux attendre l'intervention ou le faire rapidement maintenant, si cela ne vous dérange pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Si c'est un rappel au règlement, c'est tout de suite.

M. Yves POZZO di BORGO. - C'est très court. Je me réfère à l'article 14 de notre Règlement intérieur. Nous voici au seuil du dernier Conseil de Paris de la mandature, organisé de façon...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas le dernier Conseil de la mandature, mais l'avant-dernier. Je vous en prie, laissez-moi encore trois mois !

M. Yves POZZO di BORGO. - De nombreux vœux votés par notre Assemblée durant cette mandature n'ont pas encore été appliqués, notamment des vœux dénommant des voies publiques. Vous nous aviez promis un bilan détaillé de ces vœux. Est-il en cours de réalisation ? D'autre part, que vont-ils devenir ? Et puisque vous nous disiez qu'il reste encore trois mois au Conseil de Paris, j'espère que le dernier Conseil de Paris sera consacré à la concrétisation de tous ces vœux qui n'ont pas encore été réalisés.

Je vous en remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGO, d'abord je crois qu'il y a encore, au cours de cette séance, pas mal de dénominations qui vont être adoptées. Je voudrais apporter aussi une remarque : on m'a dit que j'étais un maire qui avait beaucoup donné de noms ! Je pense même que cette mandature sera un record. Donc travaillons-y, faisons le bilan total, vous avez raison.

J'accède tout à fait à votre demande, mais sachez que ces dix dernières années, on aura donné des noms et dans la plus grande diversité. Je pense que cela honore l'ensemble de notre Assemblée parce que, comme cela, on aura justement essayé de donner de la force aux valeurs de Paris. Mais si vous avez le souhait qu'on fasse un point complet, j'y suis bien sûr tout à fait disposé.

Discussion budgétaire commune Ville et Département.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors, mes chers collègues, conformément à la Conférence d'organisation, nous allons aborder le débat général du budget de la Ville et du Département. Dans une première partie, il y aura un orateur par groupe qui s'exprimera 10 minutes, puis nous entendrons une première réponse de Bernard

GAUDILLÈRE. Le débat général se poursuivra avec les orateurs inscrits, puis avec une seconde réponse de l'Exécutif. Je vous rappelle que, lors du vote demain matin, il n'y aura ni débats ni commentaires, mais une explication de vote préalable de 5 minutes par groupe. Donc, les amendements et les vœux que vous souhaitez défendre doivent l'être dans le cadre du débat général.

Présentation de M. le Maire de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant de donner la parole aux orateurs du groupe, je voudrais vous donner mon sentiment.

Mes chers collègues, le dernier budget de la mandature ne déroge pas à l'ambition et à l'exigence qui nous animent depuis 2001. Alors que la crise fragilise l'économie et divise la société, il nous permet de continuer à faire avancer Paris, sans marquer la moindre pause. Il nous donne en effet les moyens de tenir les grands engagements que nous avons pris en 2008, tout en garantissant au futur Exécutif municipal les marges de manœuvre dont il aura besoin.

C'est dans un souci de cohésion et de mouvement que nous avons construit ce budget, engagé mais non partisan, qui allie une haute ambition pour Paris et un souci constant de la vie quotidienne des Parisiens.

Notre premier devoir en 2014 sera de protéger les Parisiens avec la même exigence et la même constance que depuis 2001. C'est dans cet esprit que nous consacrerons à notre effort social 2.200 millions, soit 120 % de plus qu'en 2000.

Nous pourrons ainsi faire face à la progression du nombre de demandeurs d'aide sociale et aller encore une fois au-delà de nos obligations légales. Nous dédierons pour cela 326 millions supplémentaires qui correspondent à notre dépense sociale non obligatoire - je le souligne - à l'accompagnement à la réinsertion des plus vulnérables.

Le bouclier social, que nous avons mis en place, permettra par exemple à de nombreux Parisiens de payer leur loyer, de régler leurs factures d'énergie, ou d'héberger un parent âgé ou malade. Il contribuera également à renforcer le pouvoir d'achat de tous, en diminuant le tarif des principaux services publics municipaux.

Dans le même temps, nous continuerons à garantir un hébergement à chacun, quels que soient son âge et sa situation. De nouvelles places d'hébergement d'urgence seront créées pour les sans domicile. Les jeunes travailleurs bénéficieront de l'ouverture de quatre nouvelles résidences. De leur côté, les seniors verront le taux d'accueil en maison de retraite progresser grâce à la livraison de 5 E.H.P.A.D. supplémentaires.

Parallèlement, la politique du logement, qui est à l'origine du retour des familles, des jeunes et des classes moyennes à Paris, se traduira par le financement de 7.500 nouveaux logements sociaux, ce qui constitue un record depuis le début de la première mandature.

Et à ce chiffre historique, il faut ajouter les 4.500 opérations de rénovation énergétique menées dans l'ensemble du parc social. Cette mobilisation sans précédent se décline également dans le parc privé où nous consacrerons 12 millions à la lutte contre l'insalubrité et 7 millions à l'amélioration écologique du bâti. Sept millions seront enfin injectés pour soutenir les classes moyennes dans leur accès à la propriété.

En matière d'urbanisme, comme en matière de logement, le maintien d'un niveau très élevé d'investissements répond à la nécessité d'entretenir le mouvement de notre ville, en stimulant les nombreuses dynamiques qui la parcourent.

Avec 1.410 millions consacrés en 2014 au progrès de la société parisienne, nous porterons à son terme l'effort de 9.300 millions que nous avons conduit durant cette mandature.

Ainsi, Paris continuera à se renouveler à Claude Bernard, à Château-Rouge, à Saint-Blaise, à Boucicaut, à la Porte de Vincennes et dans plus de quarante autres quartiers qui changent de visage tout en gardant leur âme.

Le réseau de transports en commun sera étendu et densifié grâce aux 375 millions apportés au S.T.I.F. En prolongeant la ligne 14 jusqu'à Saint-Ouen et le T3 jusqu'à la Porte d'Asnières, en créant une nouvelle gare RER dans le Nord-est, ou encore en consacrant 7 millions d'euros aux bus de quartier, nous permettons aux Parisiens de gagner à la fois en mobilité et en qualité de vie.

Les espaces verts supplémentaires que nous ouvrirons tout au long de l'année porteront à 62 hectares la surface rendue à la nature, à la respiration et aux loisirs depuis 2001.

141 millions seront engagés pour améliorer la propreté des rues, des places et des jardins, dont chacun doit pouvoir profiter sereinement.

Dans le même temps, les livraisons d'équipements de proximité se poursuivront à un rythme très élevé.

Ce ne sont pas moins de 32 crèches qui ouvriront au cours des 12 prochains mois accentuant l'avance prise par Paris en termes d'accueil de la petite enfance. 8 écoles seront également rénovées et 4 centres d'animation seront créés pour accompagner l'essor démographique retrouvé de notre Ville.

L'offre culturelle de proximité continuera à grandir, puisque les conservatoires du 13e et 17e réaliseront leur première année pleine et que celui du 12e arrondissement sera achevé dans le quartier de Charolais.

Il en sera ainsi également de l'offre sportive qui progressera dans l'ouest avec le centre Beaujon et dans le nord-est avec un nouveau gymnase Porte des Lilas.

L'inauguration du carreau du temple enfin, témoignera de la vitalité des arrondissements centraux où patrimoine et innovation cohabitent de plus en plus harmonieusement.

Cet équilibre est au fondement de l'art de vivre qu'apprécient toutes les générations de Parisiens.

Nous continuerons donc à le consolider en 2014. Dans la droite ligne de ce qui a été entrepris depuis 2001, nous mobiliserons plus de 9 millions pour l'entretien et la réhabilitation de notre patrimoine.

Aux 2 millions engagés à Saint-Germain de Charonne s'ajouteront les 3 millions réservés aux travaux de sécurisation des sites les plus en danger.

Nous nous engagerons également aux côtés de l'État, du diocèse et de nombreux mécènes, dans la rénovation de Saint-Augustin et de Saint-Germain des Prés.

Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'en deux mandatures notre collectivité aura ainsi investi chaque année dans la restauration des édifices cultuels deux fois plus, je dis bien deux fois plus qu'au cours des années 1990.

Dans le même temps, nous continuerons à encourager toutes les initiatives qui nourrissent le développement de Paris.

7 millions d'euros seront insufflés pour soutenir les entreprises et stimuler l'économie.

Les 378 millions investis au titre de la solidarité territoriale contribueront d'une façon décisive au retour de la croissance dans l'ensemble de la métropole parisienne.

J'insiste sur ce chiffre de 378 millions d'euros, qui constituent la contribution de Paris à six fonds de péréquation.

C'est donc une ville particulièrement audacieuse et entreprenante qui abordera à compter de mars prochain, une nouvelle étape de son histoire. Cette vitalité est indissociable d'une gestion sérieuse où la lucidité et le sens de l'anticipation ont joué un rôle essentiel.

Alors que la durée de la crise affecte les ressources de notre collectivité, nous avons su trouver d'importantes marges de manœuvre sans augmenter les impôts, ni amplifier l'endettement.

Paris est en effet aujourd'hui la grande ville française où la fiscalité est la plus avantageuse et les services publics les plus développés. Avec un taux d'endettement deux fois moins élevé que la moyenne, et en fin d'année 2014, une dette inférieure à 4 milliards d'euros, contrairement à ce que j'ai lu dans la presse ce matin de la part d'un des élus de l'opposition.

C'est donc en économisant que nous ferons face en 2014 à la baisse de nos recettes, sans cesser de protéger chacun et d'entreprendre au service de tous.

À rebours des politiques d'austérité, ces économies ont vocation à libérer des moyens supplémentaires pour répondre aux besoins des Parisiens.

C'est ainsi qu'en 13 ans, contrairement à ce qui se passait avant, les crédits de la communication ont été divisés par 2, et les frais de réception par 3, dans le cadre d'un effort qui a touché tous les secteurs non indispensables au quotidien des Parisiens.

Ce mouvement s'est accéléré à partir de 2008, les 45 millions économisés annuellement grâce à la création de la Direction des achats et la réduction de 10 % du parc automobile ont en effet contribué à réduire les frais de fonctionnement courants d'un cinquième.

Nous amplifierons cette dynamique en 2014 en économisant 60 millions d'euros supplémentaires sur les budgets de la communication, de l'immobilier et de la téléphonie.

Au-delà des moyens qu'elles permettent de dégager, les réformes entreprises serviront directement la transition énergétique de notre Ville. En revoyant notre contrat d'éclairage public, mais également en utilisant de l'eau non potable pour l'entretien des espaces verts, nous ferons mieux avec moins pour le plus grand bénéfice des Parisiens.

Les agents de la Ville et du Département prennent leur part de ces efforts et de ces réformes. Ils verront donc leur pouvoir d'achat se renforcer, leurs conditions de travail s'améliorer, et leur carrière s'accélérer.

Notre collectivité continuera donc, grâce à son sérieux, à faire progresser la déprécarisation, la formation, l'avancement et la santé de celles et ceux qui s'engagent quotidiennement au service des Parisiens.

Mes chers collègues, notre collectivité tiendra en 2014 tous les engagements pris depuis 2008.

Ce budget garantit en effet aux Parisiens qu'ils seront protégés, soutenus et encouragés quelle que soit la rigueur de la crise.

Ce budget maintient toutes les dynamiques qu'ils ont appelées de leurs vœux et dont ils bénéficient en matière de cadre de vie, de service public, de vitalité économique et de rayonnement culturel.

Il renforce enfin la stabilité fiscale et financière d'une Ville qui peut aujourd'hui envisager sereinement l'avenir.

Fondamentalement respectueux de la démocratie, ce budget nous permet donc de tenir nos promesses tout en laissant parfaitement libres celles et ceux qui nous succéderont.

Cet équilibre précieux doit beaucoup à Bernard GAUDILLÈRE dont je veux saluer ce matin la constance, la ténacité et la compétence.

Il repose également sur l'esprit de responsabilité de tous mes adjoints, que je tiens à remercier. Il repose aussi sur le sérieux de l'administration parisienne à laquelle je veux rendre hommage.

En mesurant avec eux l'étendue du travail accompli depuis 2001, je forme tout simplement le vœu que ce budget permette au mouvement de Paris de ne connaître aucune pause en 2014, et je vous remercie.

Audition des orateurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je donne maintenant la parole à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'indiquais le mois dernier, lors du débat sur la préparation du budget, que vous aviez dépensé durant votre mandature plus que l'équivalent de la fortune de l'homme le plus riche du monde, plus de 80 milliards d'euros, l'espace de vos deux mandatures.

Et ce n'est pas ce présent budget primitif que la constante ascension porte désormais à plus de 8 milliards d'euros qui me fera mentir.

Ce budget - vous allez être étonné - est marqué par l'imprévision.

Vous proposez, en guise de réponse à la contraction drastique des recettes, et à l'accroissement des contributions de la collectivité parisienne, un plan de réduction des dépenses de 60 millions d'euros.

60 millions d'euros, c'est 0,75 % de votre budget. Cela ne suffit même pas à compenser la seule augmentation des contributions parisiennes aux divers fonds de péréquation pour l'année 2013.

Voyez la réalité des choses, Monsieur le Maire.

Quelle est cette contraction drastique des recettes ?

Rien qu'au titre de la redistribution financière, c'est un demi-milliard dont Paris se déleste : 116 millions de baisse des dotations de l'Etat et 364 millions de péréquation. Et cette dynamique participative n'a pas véritablement l'air de s'essouffler.

Un nouveau fonds départemental de la Région Ile-de-France a ainsi été fraîchement créé par le projet de loi de l'affirmation des métropoles. Il en coûtera 25 millions à Paris et le Gouvernement a ajouté pour 2014 un prélèvement supplémentaire de solidarité sur les recettes des départements au titre des droits de mutation d'un montant égal à 0,35 point du taux de 2013. C'est un amendement proposé et soutenu par votre Majorité à l'Assemblée nationale.

Cependant, vous passez sous silence le coût estimé pour Paris : à combien se montera-t-il ?

Vous avez fait le choix, que nous soutenons - une fois n'est pas coutume -, de laisser inchangé le taux appliqué aux transactions immobilières, quand d'autres départements saisiront l'occasion d'augmenter ces taux dans la limite de 0,7 point.

Aussi, quelle mesure comptez-vous prendre pour absorber ce prélèvement additionnel et que proposez-vous donc pour enrayer cette tendance à ponctionner les caisses parisiennes ?

Comme toujours, vous vous reposez sur le confortable matelas des droits de mutation qui assurent à Paris une manne à nulle autre pareille. Ceux-ci étaient en baisse en 2013 mais le léger frémissement à la hausse de ces trois derniers mois, allié à la régularisation du retard de deux mois de titrage, qui tombe à pic, ainsi qu'à l'effet moteur attendu de l'exonération fiscale des plus-values sur les ventes des résidences secondaires, vous conduisent à inscrire l'impressionnante somme de 1,068 milliard d'euros.

Nous ne contesterons pas ces rentrées plus importantes qu'attendues, tant les prévisions sont une science difficile. Cependant, je rejoins les avertissements prodigués par la Chambre régionale des comptes dans son dernier rapport, qui dénotait "une dépendance du budget vis-à-vis des fluctuations du marché immobilier".

Paris est une ville sous perfusion foncière, dopée au résultat des ventes immobilières.

Dans le même temps, en ce qui concerne les dépenses, des dépenses inédites se voient sanctuarisées et leur montant réel enfin dévoilé : c'est notamment le cas de l'aménagement des rythmes éducatifs dont le dispositif devrait s'élever à 62,6 millions d'euros, bien loin des 50 millions avoués à demi-mot ou de l'euphémisme initial qui concédait 20 millions. Ce sont près de 34 millions d'euros qui resteront à la charge de la Municipalité pour la première année de pleine mise en œuvre de la réforme, sans compter les réajustements futurs, les réévaluations à venir et les dépenses supplémentaires qui ne manqueront pas de se greffer.

A cette litanie des dépenses, impossible de ne pas inclure l'évolution désormais chronique de la masse salariale qui augmente de 3,6 % au budget primitif 2014 pour culminer à 2,2 milliards d'euros.

Nous nous félicitons d'ailleurs d'avoir une si bonne équipe de fonctionnaires qui correspond aux besoins de la population parisienne - et, dans cette fin de mandature, je voudrais les remercier au nom de notre groupe -, mais nous souhaiterions que des efforts soient poursuivis en termes de gestion des personnels et notamment au regard des situations de mal-être au travail qui provoquent un tel absentéisme.

C'est d'ailleurs le sens de l'article 5 de l'amendement budgétaire présenté par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I., qui défend la mise en œuvre d'un plan de lutte contre l'absentéisme.

Monsieur le Maire, en conséquence de ce que je viens de vous décrire, la capacité d'autofinancement des investissements s'amenuise. Alors qu'au compte administratif 2011, celle-ci atteignait 1.360 millions d'euros, soit 88 % des dépenses réelles d'investissement, elle n'en représente plus que 80 % en 2014.

La faute revient à l'érosion massive de l'épargne brute qui fond de 379 millions d'euros sur cette même période.

De plus, la dégradation des principaux ratios constitue une alerte sérieuse sur les dérives de la gestion des finances parisiennes. L'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement croît fortement, passant de 48 % au budget primitif 2012 à 57 % en 2013 et, au présent budget, à plus de 63 %, malgré ce que vous dites.

Je n'ignore pas votre plaidoyer désormais familier, Monsieur le Maire, d'un endettement modéré eu égard aux autres collectivités. Permettez cependant…

Merci à mon collègue LEGARET, je l'écouterai tout à l'heure !

Permettez cependant que le poids de la dette pesant sur la population parisienne nous préoccupe ! Chaque Parisien endosse désormais un fardeau lourd de 1.576 euros contre moins de 1.000 euros en 2007. La dette a ainsi explosé de 228 % durant vos deux mandats. Les Parisiens l'ont bien compris, ont bien compris vos dépenses, eux qui n'ont cessé de contribuer toujours davantage, par le biais des deux hausses d'impôts locaux successives que vous leur avez imposées mais aussi par le truchement des multiples taxes qui n'ont cessé de flamber, n'épargnant aucun service rendu aux Parisiens.

Paris demeure en effet numéro 1 des grandes villes ayant le plus augmenté leurs taux d'imposition locale entre 2007 et 2012 : + 67,9 % pour la taxe foncière, suite aux deux augmentations successives de ses taux, et la création d'une part départementale.

Rien que sous votre premier mandat :

- + 11 % pour la taxe de balayage,

- + 18 % pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

- et + 40 % pour la taxe de séjour.

Sans compter les redevances des services aux Parisiens, avec une augmentation moyenne de + 10,3 % pour l'entrée dans les piscines ou de + 14,4 % pour la réservation des courts de tennis. Cette frénésie haussière ne vous a jamais quitté : 2010 marquait une nouvelle revalorisation du taux de la TEOM, passant de 5,75 % à 6,21 %.

Votre candidate à votre succession ose même se dédire après avoir voté chacun de vos budgets, chacune de vos augmentations tarifaires et se désolidarise d'une pression fiscale accrue qui pèse sur les Parisiens et que vous n'avez que trop engendrée. La grogne fiscale gronde et vous verrez que la fronde politique se traduira par une surprise en mars 2014.

Monsieur le Maire, votre projet de budget primitif est décevant mais prévisible.

En plus, j'ajouterai que vous n'anticipez pas l'impact du projet de loi de création de la Métropole du Grand Paris sur les recettes parisiennes. Ce texte examiné en seconde lecture devant l'Assemblée nationale puis devant le Sénat le 19 décembre, suite à la réunion de la Commission mixte paritaire, aura pour conséquence le transfert à la Métropole du Grand Paris de la fiscalité des entreprises parisiennes mais aussi, très probablement, d'une part considérable de la fiscalité locale. Paris va se voir délester chaque année de plus de 1 milliard de produit fiscal.

Près de la moitié était reversée à divers fonds de péréquation, me répondrez-vous, mais cela fait néanmoins plus de 500 millions auxquels la Capitale va devoir renoncer. Et ce ne sont là que des premières estimations.

Sans compter les répercussions liées à l'harmonisation des taux au sein de la Métropole du Grand Paris qui devraient se traduire par une hausse de la fiscalité au détriment des Parisiens.

Quant à la T.V.A., vous n'en dites pas un mot : à peine consentez-vous un impact important sur les dépenses. Mais quel est-il ? A combien le chiffrez-vous ? Ce sont autant de marges de manœuvre financières qui sont retirées à la collectivité.

Le vœu de Jérôme DUBUS et du groupe U.M.P.P.A. pose d'ailleurs la question essentielle des transferts de charge et de personnel induits par la création de la Métropole du Grand Paris que jamais vous n'évoquez.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que vous ne vous appesantissez pas sur les freins majeurs à l'investissement et au financement des dépenses de la Ville de Paris pour l'avenir.

Que laisserez-vous à votre successeur ? L'énorme masse des dépenses de fonctionnement risque fort de se transformer en encombrant boulet, stigmate de finances très tendues.

Monsieur le Maire, après 13 ans de présence, vos amis et vous-mêmes laisserez Paris sans capacité d'investissement. Vous devez la vérité aux Parisiens et je regrette que vous n'ayez pas profité du débat budgétaire pour leur exposer la rétraction des marges de manœuvre financières de la collectivité.

Vous allez peut-être partir à la fin de votre mandature profiter du soleil et de la mer en Tunisie, mais vous partez en disant : "Après moi, le déluge !"

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Dans la description apocalyptique que vous avez faite de la situation de la dette, de l'impôt, alors que l'on sait que Paris est la ville où l'endettement des citoyens est le plus faible et l'impôt le plus faible, je vous ai senti moins convaincu que d'habitude.

Avec le temps, je me suis demandé si je ne commençais pas à vous convaincre !

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette discussion budgétaire intervient dans un contexte particulier. C'est le dernier budget de cette mandature et les élections municipales de mars prochain verront les Parisiens choisir un nouveau maire.

C'est pourquoi ce budget pour 2014 se devait de remplir deux conditions.

La première consiste à offrir un cadre financier solide et sérieux pour mener à bien les actions de notre collectivité dans les 12 prochains mois, quels que soient les choix qui seront faits et les inflexions ou modifications qui seront éventuellement apportées à la politique municipale conduite depuis 2001. C'est là une exigence à l'égard de la démocratie.

La seconde condition vise à donner, à travers ce budget, toutes leurs chances à Paris et aux Parisiens pour affronter et surmonter la crise que nous traversons.

C'est là une exigence à l'égard des habitants de la Capitale car, une fois de plus, ce budget a été élaboré dans un contexte de crise financière, économique et sociale qui affecte durement les Parisiens en ce qui concerne l'emploi, le logement et le pouvoir d'achat.

A la lecture des documents budgétaires, force est de constater que ces deux conditions sont très largement satisfaites, ce dont nous nous félicitons.

Ce contexte particulièrement difficile, que je viens d'évoquer, nous oblige, alors que les évolutions respectives de nos recettes et de nos dépenses font de l'élaboration du budget un exercice de plus en plus contraint : jamais les dépenses en matière d'investissement pour l'avenir, d'innovation et de solidarité n'auront été aussi nécessaires.

Car tel est le paradoxe dans lequel nous nous trouvons : c'est au moment où nos recettes sont fragilisées et certaines dépenses sociales obligatoires en expansion qu'il nous faut déployer une politique de dépense publique dynamique et que nous devons mobiliser encore davantage tous les leviers de l'action publique en faveur de l'emploi, du service public et de l'aide aux plus vulnérables.

C'est ce à quoi s’attache ce budget, à rebours d'un repli frileux ou malthusien.

Contraintes accrues sur nos recettes, disais-je à l'instant. Elles le sont dans des proportions inconnues jusqu'à ce jour et causées par des facteurs exogènes sur lesquels nous avons peu de prise.

Les dotations de l'Etat accusent une baisse de 116 millions d'euros, les prélèvements sur recettes destinés à la péréquation entre collectivités territoriales atteignent un total de 380 millions d'euros, soit une diminution de nos ressources de près d'un demi-milliard d'euros.

Quant à la C.V.A.E., elle a cette année enregistré une diminution de 217 millions d'euros par rapport aux recettes de l'an dernier.

Ce sont donc des chocs violents pour les finances de la Ville, en dépit desquels le niveau des ressources réelles de fonctionnement, en progression de 2,7 %, parvient à rester particulièrement satisfaisant et, cela, alors que nos dépenses obligatoires connaissent une forte croissance.

Outre les dépenses de péréquation que j'ai déjà mentionnées, les dispositifs d'aide sociale représentent une charge accrue, traduisant ainsi les difficultés que rencontrent beaucoup de nos concitoyens.

Malgré ces difficultés prégnantes, ce budget est un budget de dynamisme et de progrès, d'abord parce que la Ville consacrera 1,4 milliard aux dépenses d'investissement en 2014. Sur toute la durée de la présente mandature, le total des investissements se sera élevé à 9,3 milliards et, sur les deux mandatures, à 19 milliards d'euros.

Pour mémoire, rappelons que, pendant la mandature 1995-2001, le montant de l'investissement n'avait représenté que 4,5 milliards d'euros.

Je ne m'étendrai pas outre mesure sur le contenu des investissements qui sera abordé plus en détail par les collègues de mon groupe lors du débat qui s'ouvre.

Je me bornerai à signaler à titre d'exemple trois de nos réalisations majeures au centre des préoccupations de nos concitoyens. Je veux parler du logement, de l'accueil de la petite enfance et de l'emploi.

Le logement, priorité absolue pendant ces deux mandatures, a bénéficié d'un effort financier sans précédent. Entre 2001 et 2014, le total des logements financés se sera élevé à 70.000 pour un montant de 4,9 milliards d'euros, ce qui nous fera atteindre, avec six ans d'avance, le taux de 20 % de logements sociaux prescrit par la loi S.R.U.

L'effort de 2013 continuera en 2014 puisque nous créerons ou financerons 7.500 logements sociaux supplémentaires pour un montant de 407 millions d'euros.

En second lieu, l'accueil de la petite enfance. Je rappelle que, en 2000, le taux d'accueil en crèche et dans la Capitale était le plus bas de France. 13 ans et 10.300 places de crèche supplémentaires plus tard, incluant les 1.100 places qui seront réalisées en 2014, le taux d'accueil sera devenu le meilleur du pays.

Même si l'effort doit se poursuivre tant sont fortes les attentes des Parisiens en la matière, c'est une réalisation dont mon groupe et moi-même sommes particulièrement fiers.

Enfin, l'emploi. Avec les plus de 600.000 mètres carrés de locaux d'activité créés d'ici l'an prochain et les 100.000 mètres carrés de pépinières d'entreprises livrés sur cette mandature, la Capitale a assuré les conditions d'un développement économique dynamique qui se traduit par un solde net de 82.000 entreprises nouvelles sur son territoire depuis 2001.

C'est sans doute la raison pour laquelle le taux de chômage parisien est inférieur de près de deux points au taux national. Ce résultat, qu'il faudra consolider à l'avenir, montre à l'envi que les politiques locales ambitieuses et opiniâtres peuvent contribuer à l'essor de l'emploi, y compris d'ailleurs dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire.

Parallèlement à cet effort d'investissement, la solidarité et la protection des plus fragiles, afin d'assurer la cohésion sociale, s'avèrent plus que jamais nécessaires.

Cet objectif sera poursuivi en 2014, alors même que la Ville, comme les autres collectivités territoriales, affrontent les difficultés accrues que j'ai mentionnées.

Depuis 2001, l'effort social a augmenté de 120 %, il atteindra 2,2 milliards d'euros en 2014.

Cette évolution provient bien sûr en partie de la montée en charge de dispositifs obligatoires : R.S.A., A.P.A., A.S.E. et P.C.H. pour l'essentiel.

Ces prestations sont en augmentation de 1,3 % l'an prochain, pour un montant global de 1,56 milliard d'euros.

Mais cette évolution résulte aussi du volontarisme politique par la mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement social complémentaires, destinés aux Parisiens les plus vulnérables : aide aux familles, au logement, aux personnes âgées et aux personnes handicapées, ainsi que lutte contre l'exclusion.

326 millions d'euros sont ainsi consacrés via le C.A.S.V.P. aux efforts réalisés par Paris au-delà des normes légales.

Enfin, afin de remédier à l'effet d'un certain nombre de dispositions nationales, la Ville a choisi de renforcer son bouclier social mis en œuvre l'an dernier. Il permettra de maintenir le bénéfice des cartes "Navigo Emeraude" pour les seniors devenues imposables en 2013, de relever les plafonds de certaines allocations comme "Paris Energie Familles", de soutenir le pouvoir d'achat des Parisiens en baissant de 2 % les tarifs dans les principaux services publics municipaux et en augmentant les aides au logement de 5 %.

Paris s'honore ainsi de faire partie des très rares collectivités territoriales qui, non seulement maintiennent leurs prestations sociales, mais vont très largement au-delà de leurs obligations légales.

Évidemment, rien de tout cela ne serait possible sans une gestion rigoureuse visant à ce qu'un euro dépensé soit un euro utile.

La Municipalité a déployé en ce sens depuis 2001 un effort continu et il est particulièrement satisfaisant de constater qu'il sera à nouveau au rendez-vous en 2014.

La progression des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 3,2 %, pour l'essentiel du fait de la très forte augmentation de la péréquation (plus de 22 %, je l'ai déjà mentionné), de l'évolution de l'aide sociale et de la création de nouveaux équipements.

Les charges à caractère général, qui représentent le fonctionnement à l'état pur, ne progressent quant à elles que de 0,7 % sous l'effet d'un effort de maîtrise et de rationalisation des dépenses de fonctionnement qui s'illustre par un plan d'économies de 60 millions d'euros pour 2014.

L'augmentation de 3,6 % de la masse salariale, que d'aucuns considèrent comme excessive, résulte là aussi de mesures volontaristes.

Déprécarisation des personnels, importante refonte de la grille à l'avantage des agents de la catégorie C, décisions relatives à l'A.R.E.

Permettez-moi une précision sur ce dernier point : l'aménagement des rythmes éducatifs est le seul domaine de l'action municipale où est consentie une exception au principe de stabilisation des effectifs et mon groupe et moi-même sommes totalement solidaires de ce parti pris dans l'intérêt des enfants parisiens.

Au total, ce budget dégage une capacité d'autofinancement à hauteur de 1,1 milliard d'euros, soit 80 % de nos investissements, tout en ayant recours avec modération à l'endettement et en laissant les taux d'imposition inchangés.

Je veux rappeler à cet égard que la collectivité parisienne est classée parmi les villes aux impôts locaux les plus faibles - Bernard GAUDILLÈRE le rappellera très probablement -, à la 108e place sur 112 villes de plus de 50.000 habitants.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris pour cette mandature, le taux d'endettement de la Ville restera en-dessous de la barre des 50 %, soit la moitié du taux moyen des communes de plus de 100.000 habitants en France.

Mes chers collègues, il n'y a pas de progrès social, environnemental et économique possible sans capacité de s'auto-réformer.

Seul des finances saines gérées avec prudence, parfois avec rigueur, permettent de dégager des marges de manœuvre, et ce budget 2014 en fait une fois de plus la démonstration.

Et puisque ce budget est le dernier de cette mandature, le dernier d'un nouveau cycle municipal ouvert il y a maintenant 12 ans, je voudrais dire la fierté qui est la nôtre d'avoir mis nos finances locales au service d'un projet et de politiques publiques ayant permis la remise en mouvement de la Capitale, qui figure aujourd'hui dans le peloton de tête des métropoles européennes et mondiales pour son dynamisme, les services publics offerts, et sa qualité de vie.

C'est pourquoi mon groupe votera ce budget primitif 2014 avec enthousiasme et confiance dans l'avenir de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Pierre CAFFET, de cette analyse brillante, comme toujours.

Je précise que quand les présidents de groupe souhaitent dépasser de quelques minutes, comme l'a fait Jean-Pierre, c'est tout à fait possible.

Simplement, c'est intégré après dans les comptes généraux.

Je donne la parole à Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous tenons ce matin le dernier débat de la mandature sur le budget. C'est un moment particulier car les discussions budgétaires sont révélatrices de la politique de notre Municipalité et elles sont l'occasion, comme votre communication l'a d'ailleurs fait largement, ainsi que celle de Jean-Pierre CAFFET, de mettre en perspective les choix budgétaires qui ont été effectués durant les six dernières années et de dresser un bilan de la politique que nous avons menée pour changer Paris.

Car notre ville, il faut le dire, a profondément changé en deux mandatures. Dans certains quartiers, et je pense particulièrement aux quartiers du Nord-est parisien, et à tous ceux qui sont maintenant desservis par le tramway et non plus coincés aux franges de la ville, le paysage urbain a évolué, mais aussi la vie quotidienne s'est améliorée. Et les élus écologistes, tant adjoints que conseillers de Paris et d'arrondissement, y ont largement contribué.

Mais ce débat est l'occasion, c'est inévitable, de faire également le point sur certaines orientations et choix budgétaires de notre Municipalité qui nous ont toujours semblé pour certains regrettables ou pour d'autres insuffisants et que nous souhaiterions voir évoluer dans le futur.

C'est l'objet d'un des vœux que notre groupe a déposé à ce Conseil, qui détaille un certain nombre d'orientations qui nous semblent souhaitables pour qu'un budget puisse véritablement être qualifié d'écologique et en ce sens, répondre aux défis contemporains.

Amplifier l'effort sur la transition écologique, accélérer la mutation écologique de Paris, tant en ce qui concerne les bâtiments, les transports, mais aussi l'alimentation, donc la santé, ne peut se faire qu'en accentuant l'investissement dans ces domaines.

Nous sommes aussi beaucoup intervenus pour contester la décision de conserver la stabilité du nombre des agents de la Ville et le choix qui a été fait de procéder par redéploiement d'agents au sein des directions.

C'est notre collègue Christophe NAJDOVSKI qui présentera plus tard et plus en détail ce vœu dans le courant du débat.

Ceci dit, ce budget primitif 2014, nous l'avons compris aussi, vous l'avez dit vous-même, n'est pas destiné à lancer de grands projets ni de nouvelles orientations. Il se propose de laisser à la nouvelle équipe municipale qui s'installera en avril prochain des finances saines et viables et des inscriptions et prévisions budgétaires sincères et tenables.

C'est une différence majeure qu'il faut noter avec l'attitude de la précédente majorité qui, pour rappel, s'était montrée totalement irresponsable et nous avaient contraints à concevoir et faire adopter un nouveau budget dans les jours qui ont suivi l'alternance lors de l'arrivée d'une majorité de gauche et écologiste en responsabilité en 2001.

Ce n'est pas le cas avec le budget qui nous est proposé, qui s'inscrit d'ailleurs dans la continuité des budgets précédents.

Nous y retrouvons donc, ce qui est heureux, dans la grande majorité des cas, les priorités de notre majorité.

Permettez-moi de prendre quelques exemples.

Pour commencer, la Ville poursuit sa gestion rigoureuse et son plan d'économie. 60 millions d'économies supplémentaires sont proposés à ce budget. Cela est nécessaire et nous sommes entièrement d'accord lorsque ce sont sur des dépenses liées à des frais de réception, à une réduction de la flotte automobile et autres voitures avec chauffeur de la Ville, ou encore des dépenses de communication.

Mais certaines dépenses peuvent encore être évitées et leur montant affecté à d'autres opérations.

Nous pensons ainsi qu’après avoir supprimé la subvention de la Ville au P.S.G., la subvention envisagée de près de 450.000 euros à la fondation de ce désormais très riche club de foot est superflue. C'est le sens de l'un des amendements budgétaires que notre groupe a déposé à ce Conseil.

Plus important, ce budget affiche un effort constant et toujours renforcé pour des dépenses sociales et de solidarité.

Amplifier l'effort en direction des populations les plus fragilisées, que ce soit dans le domaine de l'aide alimentaire et de l'hébergement d'urgence, de l'aide sociale, ou encore de l'insertion sociale et professionnelle de tous, et notamment des plus vulnérables, est une priorité qui montre que la Ville ne se résigne pas devant les difficultés de vie de certains de nos concitoyens.

Notre Municipalité poursuit également son effort en direction des personnes âgées dépendantes, des personnes en situation de handicap, ou encore des jeunes et de l'emploi.

Cela est fondamental et structure véritablement la politique de notre Municipalité.

Et j'ajouterai que cela est rendu absolument nécessaire par la forte crise sociale, économique et environnementale que nous connaissons et qui, malheureusement, se prolonge.

De même, notre effort se poursuit au fil des années dans le domaine du logement social avec 7.500 nouveaux logements sociaux programmés, de l'accueil de la petite enfance, des espaces verts, des transports avec le prolongement du tramway T3 et de la ligne 14 : voilà des investissements indispensables qui améliorent la vie de tous.

La Ville poursuit son investissement, qui permet d’aboutir à la livraison de nombreux équipements et aménagements nouveaux : les voies sur berges, la place de la République, les nouveaux espaces verts - vous avez rappelé 62 hectares- sont plébiscités par les Parisiens qui attendent beaucoup de ces espaces de détente. Ils répondent à des besoins et contribuent au mieux vivre ensemble en instaurant des espaces de gratuité et de liberté, libérés de la pression automobile et de l'injonction de consommer.

Comme nous l'avions indiqué le mois dernier, lors du débat sur les orientations budgétaires, et qui est d'ailleurs notre position depuis toujours, vous avez notre soutien sans réserve, sans faille, pour ces initiatives utiles, très attendues et qui bénéficient à tous les Parisiens.

Là où nous émettons des doutes et des critiques, c'est lorsque la Ville de Paris consacre des sommes très importantes à différents projets et investissements massifs et inutiles. Nous pensons, vous le savez, à la coûteuse, très coûteuse Canopée des Halles et à la rénovation des Halles, au moins 700 millions d'euros, au stade Jean Bouin, 130 millions d'euros, ou encore aux différents projets de tours et immeubles de grande hauteur que la Ville soutient même si elles ne les finance pas tous. Et plus récemment encore, nous pensons également à la Salle philharmonique qui est en cours d'achèvement et qui ouvrira en 2015, et pour laquelle à ce Conseil, le vote d'une très importante subvention va nous être proposé.

Contrairement à la droite parisienne qui semble découvrir ce dossier désormais et s'indigne, oubliant au passage qu'avec le musée de l'Histoire nationale, auquel fort heureusement nous avons pu échapper, c'est l'héritage d'une décision prise par l'ex-président SARKOZY, nous nous sommes opposés à cet investissement qui générera des coûts de fonctionnement considérables, de l'ordre de 15 millions d'euros par an pour la Ville, au bas mot pour l'instant.

Est-ce raisonnable ? Est-ce nécessaire ? Et surtout, ces sommes sont à mettre, pour nous écologistes, en regard des besoins exprimés par des équipements culturels de petit et moyen formats, et des associations très nombreuses qui, avec des moyens souvent limités, offrent à leurs quartiers et aux habitants une réelle culture de proximité, de qualité, innovante, créatrice, vivante qui s'inscrit aussi largement dans le rayonnement de Paris.

C'est le sens de deux amendements budgétaires, déposés par notre groupe à ce Conseil, pour apporter un soutien supplémentaire, pour un coût excessivement modique, à des associations qui proposent notamment des festivals très appréciés du public pour leur qualité.

Mes collègues présenteront dans leurs interventions les autres propositions de notre groupe, celles que nous portons à ce budget, et qui vont toutes dans le sens de choix et de priorités budgétaires véritablement utiles à tous, et qui ont un sens écologique et social auquel nous sommes attachés.

Je vais conclure, Monsieur le Maire, en disant que, oui, nous allons voter ce budget, malgré certains choix budgétaires que nous ne trouvons pas pertinents.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Madame FOURNIER, je vous remercie de votre soutien, mais je dois réagir sur un point, parce que ce ne serait pas honnête de ma part de le laisser passer : la Philharmonie, ce n'est pas seulement une décision de M. SARKOZY. J'assume ma responsabilité…

Je vais poursuivre…

Messieurs CHIRAC et JOSPIN, eux-mêmes, s'étaient engagés dès le début des années 2000 sur ce projet. Je vous rappelle que nous sommes la seule métropole au monde qui n'a pas un équipement de bonne qualité de ce niveau. J'imagine ce que seraient les polémiques si nous n'avions pas décidé de le faire. En revanche, il y a beaucoup de choses à regarder, que nous regardons avec mon adjoint à la culture et mon adjoint aux finances, sur les dépassements de budget et sur le modèle économique et culturel qui présidera au fonctionnement.

Mais je veux prendre ma part totale, assumée, de la responsabilité d'avoir voulu, avec l'Etat, une salle de ce niveau à Paris. Je vais même vous dire, je vais aggraver mon cas : à l'origine, l'Etat devait en financer 50 %, la Ville 25 % et la Région 25 %, et c'est parce que ce dossier était enlisé que j'ai moi-même, et je l'assume encore, sorti ce dossier de l'enlisement avec le Ministre de la Culture d'alors qui était M. DONNEDIEU DE VABRES. L'Etat est passé à 45 %, la Ville de Paris à 45 % et la Région à 10 %. J'assume totalement et je vous donne rendez-vous dans vingt ans, si je suis encore vivant, pour que l'on regarde s'il fallait qu'il y ait cette salle à Paris, oui ou non.

Je donne la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce budget 2014, nous l'adoptons en ayant en tête le contexte économique et social de notre pays, la crise, cette crise qui évidemment touche aussi les Parisiennes et les Parisiens.

Les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche considèrent que, dans ce contexte-là, dans ce contexte de crise et de souffrance sociale, Paris doit être une ville solide et solidaire. Solide parce que solidaire parce que, nous, nous considérons que ce qui fait la force de Paris, ce qui fait la puissance de Paris, c'est la solidarité, c'est la capacité de notre Ville, par la justice sociale, à faire en sorte que personne ne soit sur le bord du chemin.

Et si aujourd'hui notre groupe, le groupe Communiste, est satisfait et fier comme composante de la majorité municipale de ce budget, précisément parce que ce budget répond à cet impératif de solidarité et de justice sociale.

J'en veux pour preuve trois avancées qui sont pour nous des avancées majeures qui correspondent à cette exigence-là.

Je pense d'abord à la question du logement, au fait que, dans ce budget, nous nous apprêtons à financer 7.500 logements sociaux pour l'année 2014. C'est une question essentielle, parce que nous savons que le logement est la première préoccupation des Parisiens. Parce que nous savons aussi, quand on regarde la trajectoire accomplie depuis 2001, à quelle progression cela conduit. Souvenons-nous quand même qu'avant 2001, en 2000 par exemple, on faisait 1.500 logements sociaux par an à Paris. Mille cinq cent ! Et progressivement, parce que, comme majorité municipale, nous nous sommes battus sur cette question-là, nous avons rehaussé nos objectifs et sommes passés progressivement, depuis 2001, de 3.500 logements sociaux produits chaque année à 6.000, et maintenant pour l'année qui vient à 7.500 logements sociaux.

C'est un effort considérable et c'est un effort qui est indispensable si l'on veut permettre aux Parisiens et aux Parisiennes des classes populaires et des classes moyennes de continuer à vivre à Paris.

Franchement, quand on voit que, dans le cadre de cette séance du Conseil de Paris, les élus U.M.P. du 7e arrondissement - du 7e arrondissement ! - proposent qu'on réduise les objectifs de production de logements sociaux dans le 7e arrondissement qui compte 1,4 % de logements sociaux, on finit d'ailleurs par se dire que vous serez satisfaits quand, dans ces arrondissements-là, on aura des taux de logements sociaux négatifs. C'est peut-être à ce moment-là que vous pourrez être satisfaits.

Mais je crois qu'au-delà des chiffres, ce que l'on voit à travers ces amendements-là que vous déposez, c'est deux visions fondamentalement différentes de la ville, et c'est cela aussi que traduit ce budget.

Parce que, ce qui vous dérange, ce qui vous indispose, ce qui vous motive quand vous déposez des amendements comme ceux-là, cela n'est pas le logement social, ce ne sont pas les immeubles qui vous dérangent, ce n'est pas l'architecture de ces immeubles qui vous dérange, c'est l'idée même que des ouvriers, des employés, des petits cadres, des jeunes ingénieurs, qui ne sont pas nés avec une cuillère en argent dans la bouche, puissent habiter à Paris.

Eh bien, nous, nous l'assumons. Ce qui fait notre fierté, c'est que nous permettons que des hommes et des femmes d'horizons divers, qui ne bénéficient pas d'un patrimoine qu'ils auraient hérité de leurs parents, puissent habiter dans cette ville.

C'est ce qui fonde aussi la fierté des élus de mon groupe quand nous décidons de produire 7.500 logements sociaux pour l'année qui vient, parce que c'est cela qui permettra à Paris de maintenir cette diversité sociale, de faire du mélange, du brassage, de la mixité sociale, ce qui une fois de plus à nos yeux fait la force de Paris.

Je dirais qu'il y avait plusieurs avancées dans ce budget et je citais le logement. Il y a également le bouclier social qui est mis en œuvre par notre Municipalité pour l'année qui vient. Et ce bouclier social correspond, là aussi, à une exigence essentielle, celle de faire en sorte que notre ville soit moins chère, celle de faire en sorte que notre ville soit accueillante. Et pour qu'elle soit accueillante, il faut rendre du pouvoir d'achat aux Parisiennes et aux Parisiens. Et c'est précisément ce que fait ce bouclier social qui reprend d'ailleurs les exigences portées de longue date par les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Je pense à la décision de bloquer les loyers dans le parc social. Je pense aussi à la revalorisation des aides au logement, à l'allocation "Paris logement", à l'allocation "Paris logement familles monoparentales". Quand on sait que 28 % des familles parisiennes sont des familles monoparentales et qu'elles sont particulièrement nombreuses dans les quartiers populaires, on se dit que cette revalorisation de 5 % des aides au logement est extrêmement importante.

Je pense aussi à la décision qui va permettre de baisser de 2 % les tarifs des équipements municipaux et notamment des cantines. Toutes ces décisions-là, ce bouclier social, c'est indispensable dans la période de crise que nous connaissons.

Et puis, troisième avancée que nous considérons comme particulièrement importante, c'est le développement du service public. C'est le choix, cela a été dit tout à l'heure, de poursuivre notre effort en matière de petite enfance, avec 1.100 places en crèches supplémentaires pour l'année 2014.

Effectivement, là aussi ce budget est l'occasion de dresser un bilan, parce que tout de même, comme l'a dit mon collègue socialiste tout à l'heure, quand on voit que Paris était le département le plus mal doté en matière d'accueil de la petite enfance avant 2001 et qu'il est aujourd'hui, grâce nos efforts, le mieux doté de tous les départements de France, on se dit que cette majorité municipale n'a pas chômé et qu'elle permet de cette manière-

là, de répondre aux exigences des parents, de faire en sorte que les petits Parisiens bénéficient de structures de petite enfance.

Tout cela fait, comme je le disais en introduction, que les élus Communistes seront fiers de voter ce budget, parce qu'il nous permet d'avancer sur le chemin de la justice sociale et de la solidarité.

J'ajouterai dans le même temps deux éléments qui nous tiennent à cœur et sur lesquels nous sommes vigilants. Le premier, c'est la question des personnels de la Ville de Paris. On doit le répéter, le personnel de la Ville de Paris est un personnel qui a le service public, l'esprit de service public chevillé au corps et qui fait des efforts considérables pour répondre aux besoins des Parisiennes et Parisiens.

Je suis heureux d'ailleurs que ce budget entérine la déprécarisation d'un peu plus de 1.700 personnels de la Ville de Paris parce qu'on le sait, lorsque le personnel est stable, quand il est sécurisé, c'est évidemment bon pour lui, mais c'est également bon pour la qualité du service public.

Nous considérons que cet effort de déprécarisation devra d'ailleurs être poursuivi et de manière plus générale, que l'ouverture de nouveaux équipements publics devra aller de pair avec des créations de postes pour précisément répondre aux besoins de services publics qui sont d'autant plus grands en période de crise.

Deuxième point sur lequel nous serons vigilants, c'est la question des dotations de l'État à notre collectivité. Notre groupe dépose d'ailleurs un vœu qui vise à nouveau à manifester une inquiétude sur la baisse des dotations de l'État à notre collectivité qui s'élève à 116 millions d'euros.

On le sait, les dotations de l'État baissent d'année en année, et si nous voulons continuer nos efforts de solidarité et de justice sociale, il va bien falloir que l'on ait les moyens de le faire, et c'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu qui demande à l'État de cesser ces baisses de dotations qui s'enchaînent d'une année sur l'autre.

Voilà, Monsieur le Maire, les éléments sur lesquels je voulais insister. Mes collègues exposeront tout à l'heure les amendements budgétaires que nous présentons, mais je veux le redire, c'est un budget que nous adopterons avec fierté, précisément car dans la période de crise que nous connaissons, il correspond aux valeurs de justice et de solidarité qui sont celles défendues par mon groupe.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. C'est l'occasion pour moi de souligner l'apport de chaque composante de la majorité à notre travail collectif, oui, et d'ailleurs, il y a des amendements que nous regarderons avec beaucoup d'attention et chaque fois qu'ils entreront dans la cohérence générale de notre budget, je proposerai de les adopter.

Je voudrais saluer aussi l'honnêteté et la cohérence de votre intervention. Oui, parce que ce budget 2014 est encore plus dynamique sur le plan de la justice sociale, du point de vue du logement, du point de vue du bouclier social, la cohérence m'importe, parce que votre groupe a voté, dans les années précédentes, des budgets qui comportaient un peu moins de mesures sociales que cette année.

Donc, la cohérence c'est l'honnêteté intellectuelle. Ce que je n'aurais pas compris, c'est qu'alors que nous faisons plus en matière de justice sociale, il y ait retrait et donc, je vous remercie, Monsieur le président du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, d'avoir fait preuve de cette cohérence et je dirais même, de cette honnêteté politique.

Oui, mes chers collègues, je tiens moi aussi à la cohérence des 13 ans. À la fois parce que je n'ai pas fait les choses tout seul, mais que j'ai été épaulé par la diversité de la majorité, mais pour une autre raison : avant les élections, certains peuvent avoir la tentation de la démagogie ou de la posture, et j'apprécie qu'il n'y ait aucune supercherie dans l'attitude des trois interventions que j'ai entendues ce matin.

Ne vous inquiétez pas, pourvu que ce soit bon pour les Parisiens, et je suis assez confiant de ce point de vue-là.

La parole est au président LEGARET. Je vous demande d'écouter avec le même calme que les quatre interventions précédentes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout a une fin ! C'est votre dernier budget ! Il faut vraiment tendre l'oreille ou monter le son pour entendre ce chant du cygne.

En réalité, c'est un budget sans vision, sans ambition, sans avenir, un budget en creux, en creux par rapport à vos propres promesses, alors que vous n'avez jamais cessé de placer très haut, en parole, en posture…

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est de l'opposition que vient le bruit et ce n'est même pas pour vous accompagner par leur enthousiasme, c'est pour ricaner. Monsieur le président POZZO di BORGO, soyez aussi respectueux avec votre collègue que vous l'avez été avec les présidents de la majorité !

Seul M. LEGARET a le droit de parler pour le moment.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Ne brimez pas, Monsieur le Maire, les rumeurs enthousiastes que j'entends derrière moi. Vous n'avez jamais cessé de placer votre management sous le tryptique magique de la transparence, de la rigueur, et des investissements d'avenir.

Or, ce budget 2014 est le catalyseur de vos lacunes, de vos… comment venez-vous de dire… supercheries ? Opacité, impécuniosité, gaspillage...

Par conséquent, c'est l'insincérité qui demeure la marque principale de fabrique de votre gestion. C'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle l'amendement général que nous avons déposé avec nos partenaires du groupe U.D.I. dresse ce constat d'insincérité. Insincérité sur le manque d'évaluation fiable, non-respect des recommandations réitérées de la Chambre régionale des comptes en matière de programmation pluriannuelle des investissements.

Nous aurions déjà dû avoir ce document lors du débat des orientations budgétaires. Malgré nos réclamations nous ne l'avons pas eu et nous ne l'avons pas davantage dans ce budget primitif.

Pierre GABORIAU reviendra sur le budget que vous avez déjà évoqué du financement de la Philharmonie qui comporte de véritables zones d'ombre, lourdes de conséquences pour le contribuable parisien. Engagements non tenus en matière de réalisation de logements neufs, je rappelle les chiffres que nous avons recueillis lors de la Mission d'information et d'évaluation que j'ai eu l'honneur de présider, 10 milliards de recettes des droits de mutation sur une décennie, 1,7 milliard d'affectation sur le compte foncier, 1,3 milliard de réalisé sur les cessions d'actifs. Moralité : sur les 10 milliards, 400 millions en une décennie de soldes investis sur le compte foncier.

Quant au milliard introuvable de M. MISSIKA en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, nous lançons, c'est bien le cas de le dire, un avis de recherche !

Nos propositions à nous sont simples, sont claires, elles doivent permettre aux Parisiens de connaître enfin la réalité de leur gestion, de la gestion de leur ville et l'utilisation faite de leurs impôts, du matraquage fiscal, dont vous êtes responsable, sans précédent, matraquage historique qu'ils ont subi.

Nous demandons un audit financier général de la Ville, du Département et de tous les organismes rattachés. Nous demandons la communication d'un plan pluriannuel des investissements ; il paraît que cela s'appelle le P.I.P.P. Ce document est un document secret. Pourquoi ne pas le rendre public ?

Nous demandons des explications sur des minorations criantes, minoration des chiffres réels de la charge des personnels, de l'excédent de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui dépassent 400 millions d'euros depuis 2006.

D'ailleurs, je cite chaque année un ratio qui m'est cher, qui est obligatoire : c'est le ratio dépenses réelles d'équipement brut comparé aux recettes réelles de fonctionnement, c'est-à-dire que c'est l'effort d'investissement réel de la collectivité. Ce ratio était de 27 en 2012 ; il était de 26,05 en 2013 ; il est de 22,57 dans votre budget 2014. Ce sont les chiffres obligatoires qui figurent. Ce ratio n'a jamais cessé de se dégrader et les chiffres le démontrent une fois de plus.

Nous faisons des propositions concrètes pour l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments municipaux, de la voirie, des transports. Nous proposons une vraie politique d'énergies renouvelables, l'entretien des édifices cultuels, des presbytères et du patrimoine artistique. Et nous faisons des propositions concrètes pour le logement social étudiant, grand oublié de votre mandature. Je ne voudrais pas avoir la cruauté de rappeler que c'était votre première promesse le jour de votre réélection, Monsieur le Maire, votre discours inaugural. Vous avez dit : "Nous financerons 40.000 logements sociaux dont un tiers sera destiné aux classes moyennes. En trois ans, la réhabilitation du logement insalubre sera achevée. 4.000 nouveaux logements étudiants et 3.000 places supplémentaires en foyers des jeunes salariés seront réalisées".

Où sont-ils ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout est réalisé.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mais non !

Et les logements intermédiaires, où sont-ils ? Il paraît que c'est une des promesses de votre Première adjointe pour la prochaine mandature.

Donc, si ce sont des promesses pour l'avenir, cela prouve que cela n'a pas été réalisé.

En ce qui concerne le bouclier social, qui est la reconnaissance, l'aveu que le matraquage fiscal a lourdement porté atteinte au pouvoir d'achat des Parisiens, pourquoi limiter le bouclier social aux tarifications scolaires ? Nous proposons de l'étendre à d'autres types de prestations.

Et nous remarquons, nous relevons que le gel des loyers est une demande qui a été faite par les syndicats des locataires au Conseil d'administration de la R.I.V.P. et chez les autres bailleurs sociaux. Pourquoi ne pas tenir compte de ces appels, de ces alarmes des locataires qui sont effectivement lourdement frappés par la fiscalité ?

La réalité de ce budget, ce sont vos propres chiffres :

- plus 4,6 % des dépenses de fonctionnement et de personnel ;

- plus 283 millions d'endettement et de frais financiers.

J'ai dit et je répète, ce sont vos propres chiffres, Monsieur le Maire.

3,9 milliards d'encours consolidé de dette à la fin de l'exercice 2013 !

Vous avez dit vous-même : "Moins de 4 milliards". Nous ne sommes pas en désaccord, pour une fois !

3,9 milliards !

Vous savez, je ne suis pas responsable de ce qu'écrivent tous les journalistes. J'ai dit 3,9 milliards à la fin de l'année 2013. Si ce chiffre est bien exact et si vous le confirmez, mettons-nous au moins d'accord.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Permettez-vous que je vous interrompe ou pas ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, je vous en prie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous arrêtez le compteur.

Bien sûr, ce sera moins de 4 milliards, ce qui me paraît extrêmement raisonnable et ce qui est surtout beaucoup moins que la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants, notamment des villes gérées par la droite ; je ne vais pas les citer pour ne pas... Bon !

Mais vous savez bien que c'est très raisonnable.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je rappelle que l'encours de dette était de 1,10 milliard en 2001, 3,9 milliards fin 2013 : jugez par vous-mêmes !

Je dis d'ailleurs que l'étude de l'Institut Montaigne, qui est apparue fort opportunément, dit : "En dix ans, cela fait plus 176 %". C'est un pourcentage qui me paraît assez curieux !

Nous dénonçons également une petite curiosité dans la sincérité des chiffres : ce sont les recettes prévisibles de droits de mutation. La prévision, à la demande, paraît-il, de la Recette générale des finances, ne portera pas sur 12 mais sur 14 mois. Si l'on raisonne sur une recette moyenne de 1 milliard par an, cela veut bien dire que, sur 14 mois, cela fait 1,166 milliard. Nous demandons de rétablir - c'est le sens aussi de notre amendement - la sincérité de cette prévision.

Nulle part ne figurent dans ce budget des inscriptions sur le financement futur de la Métropole et ses conséquences sur la fiscalité parisienne des ménages et des entreprises.

L'Etat se désengage lourdement, la tendance se renforce, moins 116 millions, hausse des péréquations : le temps est loin où l'Etat avait le mauvais rôle, avant 2012, mais faut-il rappeler l'évolution de la D.G.F., par exemple ? C'est vérifiable dans les comptes administratifs. Entre 2001 et 2012 :

- 517,54 euros par habitants en 2001,

- 557,75 en 2012.

8 % d'augmentation de la D.G.F. entre 2001 et 2012.

Nous faisons évidemment - on vient de le faire - la comparaison entre l'encours de dette. On peut noter que l'Exécutif n'a rien corrigé sur la présentation de cet encours de dette. Pourtant, il y a des questions essentielles qui demeurent sans réponse : qu'avez-vous fait de cette manne prodigieuse providentielle des droits de mutation ? Pourquoi avez-vous creusé la dette à ce point ? Pourquoi avez-vous augmenté toutes les taxes, tous les impôts et les redevances familiales ? Le bouclier social, qui vient bien tardivement et tout à fait en fin d'exercice, ne trompera personne. Pourquoi ne pas avoir construit de logements neufs accessibles aux étudiants ? Qu'avez-vous fait pour rendre la Capitale plus attractive pour les entreprises, face à la concurrence européenne ? Qu'avez-vous fait pour faire rayonner Paris par une politique audacieuse et valorisante ?

Le temps est venu de faire des choix.

Nous demandons une autre politique au service d'une nouvelle gestion qui offre enfin aux Parisiens des investissements d'avenir, une fiscalité équilibrée qui ne compromette plus leur pouvoir d'achat, une réduction crédible des dépenses de fonctionnement inutiles, une maîtrise de la dette, une remobilisation des personnels de la Ville dans tous les secteurs de l'action municipale.

C'est le projet que nous proposons, avec nos partenaires de l'U.D.I. et du MoDem, et dont nous sommes porteurs.

Vous laisserez à votre successeur un héritage lourd, une lourde ardoise avec des marges de manœuvre plus étroites, des charges non chiffrées et des investissements qui continueront à impacter les exercices futurs.

C'est donc un choix simple et binaire qui s'offre aux Parisiens : encore ou stop !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, je vous ai écouté avec respect, comme toujours.

J'aurais tendance à faire un peu la même remarque à M. POZZO di BORGO. Je ne sais pas si vous étiez aussi convaincu que les années précédentes.

Simplement, j'ai cru comprendre à un moment donné, notamment à propos des droits de mutation, que vous me reprochiez de ne pas inscrire assez en recettes. Ce qui veut dire, et cela dément un peu votre dernière affirmation, que nous laissons une situation raisonnable à nos successeurs ou alors que vous n'êtes pas content parce que vous ne croyez pas tellement dans vos chances. Si cela vous dérange que je laisse des marges de manœuvre pour la suite, c'est qu'apparemment, vous n'êtes pas sûrs que vous serez en situation vous-mêmes de pouvoir, comme du temps de M. TIBERI, être en responsabilité.

Je vais laisser Bernard GAUDILLÈRE répondre, plus en détail, avec beaucoup de sérieux à ces interventions.

Monsieur Bernard GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En écoutant ces débats - et notamment en écoutant M. LEGARET - je me remémorais les débats budgétaires de décembre 2000 que, à l'époque, je suivais dans la presse.

Souvenez-vous de cette fin de mandature où le Maire de Paris de l'époque et son adjoint aux finances n'avaient pas pu faire adopter le budget à une droite divisée, j'allais dire déjà divisée.

Et le contraste est cruel…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi aussi, j'en ai des souvenirs. Si vous voulez, je vais être plus précis, mais non.

Allez, poursuivez, Monsieur GAUDILLÈRE.

Monsieur POZZO di BORGO, on va s'éviter cela, je vais vous dire pourquoi. Je vais vous faire une proposition qui va vous convaincre tout de suite.

Si vous voulez, on compare cette séance budgétaire d'aujourd'hui et de demain à celle que j'ai vécue, vous aussi je crois, en 2000 et de laquelle MM. LEGARET et TIBERI ont des souvenirs très précis, comme moi.

On ne va pas vous embêter avec cela, ou alors on le garde pour dans quelques semaines, on verra.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - J'en terminerai sur ce rappel historique en disant que, tout de même, le contraste est cruel entre cette impuissance d'il y a 13 ans et l'image de cohérence et d'unité que vient d'offrir la majorité ce matin.

Si je remonte à 2000, c'est que, au fond, chacun est bien conscient - et d'ailleurs les attaques de l'opposition viennent de le démontrer - que juger ce budget 2014, c'est juger au fond l'ensemble de notre gestion financière de deux mandatures et sans doute notre gestion tout court, pas seulement financière, puisque le budget est à la fois le reflet et le socle de l'action politique.

Le budget 2014 est un excellent condensé, d'ailleurs, de la façon dont nous avons géré Paris : des priorités claires, fermement respectées malgré des contraintes lourdes, une gestion réactive et respectueuse des grands équilibres financiers en dehors desquels, vous le savez, on ne bâtit rien de durable.

Ce sont ces idées que je vais essayer d'illustrer.

D'abord, nos quatre priorités. Un budget, ce sont des priorités et celui-ci exprime la continuité de nos choix depuis 2001.

Première priorité : l'investissement.

Ce que nous vous proposons d'approuver aujourd'hui, c'est tout simplement l'achèvement de notre programme de mandature et nous avons entendu à nouveau l'opposition, notamment par la bouche de M. LEGARET, nous demander avec une fausse naïveté ce qu'a été notre programme d'investissement, mais la réponse est dans nos documents budgétaires.

Prenez le document d'orientations budgétaires. Nous avons, à la demande de la Chambre régionale des comptes, détaillé nos dépenses d'investissement année après année sur cette mandature entre huit rubriques (logement, transport, culture, etc.).

La transparence est totale et les chiffres sont clairs : 9,3 milliards depuis 2009 et 19 milliards depuis 2001, c'est-à-dire une moyenne de 1,4 milliard pendant 13 ans.

1,4 milliard par an, vous pouvez triturer les chiffres dans tous les sens, Monsieur LEGARET, c'est très exactement le double de ce qu'investissait chaque année la Municipalité à laquelle vous apparteniez avant 2001.

Je ne vais pas me lancer dans une énumération de tous nos investissements, même si mon temps de parole, Monsieur le Maire, n'est pas limité.

Plus que les énumérations, ce qui est important, c'est ce que les Parisiens, dans chaque arrondissement, voient parfaitement.

Je ne citerai qu'un seul exemple, il a déjà été cité par d'autres orateurs, mais il est très spectaculaire, ce sont les crèches. Le taux d'équipement en places de crèche est à Paris de 44 % contre une moyenne française, une moyenne nationale de 16 %.

44 % à Paris, 16 % sur l'ensemble de la France et nous aurons créé 10.300 places de crèche en 13 ans alors que la Municipalité de M. TIBÉRI en avait créé 1.300 en six ans. Ces chiffres se passent de commentaires.

Deuxième priorité : la solidarité sociale.

Je pourrais détailler l'augmentation du R.S.A., en gros une dizaine de millions, celle de l'Aide aux personnes handicapées, également une dizaine de millions…

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est parce que ce que vous dites est bien, que cela les stimule.

Poursuivez.

Pour le moment, je ne limite pas le temps, compte tenu de ce que j'entends !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - C'est le règlement, ce n'est pas un putsch, Monsieur le Maire !

Le meilleur symbole de notre engagement social - et beaucoup d'orateurs l'ont souligné dans la majorité - c'est le bouclier que vous avez approuvé en novembre et qui amortit le choc de la crise pour les Parisiens : relèvement des plafonds permettant l'accès aux prestations, augmentation des aides au logement, baisse des tarifs des services publics, stabilisation des loyers des logements sociaux.

Ces mesures courageuses viennent couronner 13 ans d'efforts sociaux et nous pouvons nous dire, avec une certaine fierté, que malgré toutes les difficultés que nous avons rencontrées, nous n'avons jamais laissé au bord du chemin les Parisiens les plus fragiles.

Troisième priorité : l'aménagement des rythmes éducatifs et l'amélioration du temps périscolaire.

On nous a souvent interrogés, depuis des mois - et on l'a fait d'ailleurs à la Commission des finances la semaine dernière - sur ce que représentait au juste, budgétairement, cette politique.

Les crédits - et je réponds par-là même au problème de la sincérité sur lequel je reviendrai longuement tout à l'heure - les crédits 2014 sont les premiers pour une année pleine, 62 millions dont 40 millions de frais de personnel et, compte tenu des 28 millions de recettes reçues de l'Etat et de la Caisse d'allocations familiales, le coût net sera pour la Ville de 34 millions, ce qui représente une dépense tout à fait maîtrisée pour une réforme aussi importante pour les petits parisiens, leur équilibre, leur santé et leur éducation.

Notre quatrième priorité, ce n'est pas la moins importante, ne concerne pas les dépenses, mais les recettes. C'est la fixité absolue du taux des impôts locaux.

J'insiste parce que, souvenez-vous Monsieur le Maire, souvenez-vous mes chers collègues, que, lorsque nous en avions fait la promesse en 2009, nous nous étions heurtés à un certain scepticisme (c'est le moins que l'on puisse dire).

Nous avons tenu cet engagement contre vents et marées et, au total, durant les 13 années de notre gestion, nous n'avons modifié le taux des impôts locaux que deux fois seulement, alors même que nous avons beaucoup investi, je viens de le dire, et que nous avons beaucoup augmenté les services offerts aux Parisiens.

Et encore ne l'avons-nous fait, je parle de l'augmentation des impôts locaux, que d'une manière extrêmement prudente parce que nous tenions beaucoup à ce que les Parisiens restent les moins imposés des grandes villes françaises.

C'est le cas, nous restons 108e sur 110 grandes villes et le rapport avec les très grandes villes françaises est spectaculaire : Lyon, plus 23 %, Marseille, plus 50 %, Bordeaux, plus 56 %. Vous observerez que je choisis mes exemples dans tous les camps politiques.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Plus 56 % à Bordeaux ! Et bien dites donc, quand même !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - C'est le résultat de l'enquête de "Capital", absolument.

Ce sont des réalités qui gênent l'opposition, mais ce sont des chiffres qui crédibilisent la rigueur de notre gestion et j'ajouterai qu'ils crédibilisent aussi nos engagements pour l'avenir.

Après les priorités, les contraintes. Nous ne sommes pas parvenus à ces résultats dans la facilité. La préparation de ce budget a été au contraire marquée par de très fortes contraintes extérieures, extérieures à l'action de la Municipalité et que je vais résumer.

Première contrainte : la baisse des dotations de l'Etat qui a atteint 116 millions.

Deuxième contrainte : la hausse importante des péréquations qui passent de 300 millions à 380, si la discussion parlementaire ne les alourdit pas davantage dans les prochains jours.

Ces chiffres signifient que la contribution de Paris aux différents types de solidarité des collectivités françaises atteint aujourd'hui un demi-milliard d'euros et que, de la période 2011-2012 à la période 2013-2014, elle a augmenté de 90 %, c'est-à-dire pratiquement doublé.

Troisième contrainte : la baisse de la C.V.A.E. qui recule de 217 millions par rapport à nos encaissements 2013, c'est-à-dire 15 %.

Etrange impôt que cette création du gouvernement Fillon. Nous avons encaissé à ce titre, cette année, 190 millions de plus qu'en 2012 et, en 2014, ce sera 220 millions de moins qu'en 2013. Ce phénomène, je dois le dire, est à peu près unique dans les annales pourtant riches de la fiscalité française. Il ne touche pas seulement Paris, mais toutes les collectivités françaises, et le moins que l'on puisse dire est qu'il n'aide pas à leur gestion.

Quatrième contrainte : la suspension de l'écotaxe qui nous a contraints à retirer de nos prévisions 18 millions d'euros.

Enfin, cinquième contrainte pesant non pas sur les recettes mais sur les dépenses, ce sont les décisions nationales qui, soit influent sur la masse salariale - réforme de la catégorie C, majoration très sensible des cotisations sociales -, soit sûr sur la T.V.A., et je fais allusion à sa hausse au 1er janvier prochain.

Comment avons-nous concilié nos priorités et le respect de nos engagements d'une part et, d'autre part, les contraintes que je viens de rappeler ?

Nous y sommes parvenus en appliquant tout simplement les principes de sérieux qui nous guident depuis 13 ans.

Le premier de ces principes, Monsieur LEGARET, c'est la sincérité budgétaire.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Parlons-en !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Justement, je vais en parler !

Je suis très étonné des attaques récurrentes que vous conduisez sur la prétendue insincérité de nos inscriptions budgétaires.

L'insincérité, vous le savez, puisque vous êtes un grand expert des finances publiques, c'est la sous-estimation de certaines dépenses et la surestimation de certaines recettes. C'est d'ailleurs la définition qu'en donne la loi organique sur les lois de finances.

Je suis prêt, et je le dis avec beaucoup de sérénité, à justifier chacune des lignes de ce budget.

Tenez, je vais reprendre l'exemple des droits de mutation, puisque nous en avons débattu en Commission des finances. Vous savez que la prévision de recettes la plus complexe, c'est celle-là. Il nous est arrivé de nous tromper, à vous comme à nous, dans les 20 précédentes années. Moi, je justifie la nôtre de façon très simple.

Nous venons d'observer en novembre le troisième mois d'augmentation des droits immobiliers après 18 mois de baisse ininterrompue. Or, vous le savez, je vous l'ai dit, j'ai fait étudier le graphique des deux précédents creux, c'est-à-dire 1992-1993 et 2008-2009, c'est-à-dire les graphiques mensuels et j'observe que le retournement de cycle s'est produit dans ces deux cas précédents, historiques, si j'ose dire, après environ 18 à 20 mois de recul. Et donc, nous y sommes et nous anticipons une hausse de 15 % par rapport aux résultats très bas de 2013. C'est une prévision robuste, surtout quand on la compare avec votre propre proposition, Monsieur LEGARET. Vous proposez, non pas plus 15 %, mais plus 25 % dans votre amendement budgétaire. Je trouve que ce sont ces 25 % de plus qui ne seraient pas sincères.

J'en terminerai sur la sincérité de notre budget, sur laquelle je pourrais disserter pendant des heures, mais j'observe le temps qui passe.

Je vais vous lancer un défi très simple : comme je l'ai dit à M. BERTHAULT lors de notre dernière séance, si vous avez le moindre doute sur ce point fondamental de la sincérité, car il n'y a pas de budget en dehors de la sincérité, faites ce qu'a fait Mme de PANAFIEU en 2007, saisissez le Préfet de Région, qui est le garant de la légalité et de la sincérité. Si vous le faites, j'attends le résultat de cette démarche avec sérénité. Et si vous ne le faites pas, les Parisiens jugeront, eux, la sincérité de vos attaques.

Deuxième principe : la réalisation d'un plan d'économies…

Oh ! Je pense que le Préfet actuel serait tout aussi objectif que l'a été M. LANDRIEU il y a maintenant 7 ans. Je le pense !

Comme nous l'avons fait à plusieurs reprises, nous avons inscrit à ce budget des économies à hauteur de 60 millions, ce qui est un montant d'ailleurs supérieur aux plans d'économies qui ont pu précéder. Ainsi, nous maintenons la progression des charges à caractère général, c'est-à-dire la marche des services, à moins de 1 % (0,7 %), c'est-à-dire moins que l'inflation.

Aucune de ces économies ne diminue la qualité des services publics offerts aux Parisiens, puisqu'elles portent sur les fonctions support, sur la communication, sur la renégociation de contrats de prestations et dans certains cas, elles sont le résultat de réformes de gestion.

Troisième principe : un recours très modéré à l'emprunt. Vous savez que c'est un principe cardinal de notre politique financière, je vous l'ai dit constamment depuis des années : emprunter le moins possible et au meilleur taux possible. Ce sera le cas en 2014 puisque grâce à l'épargne que nous dégagerons et grâce à des recettes de cession d'environ 190 millions, notre autofinancement restera élevé, aux alentours de 80 %, et la variation de la dette sera

même moindre qu'en 2013, puisqu'elle aura été en 2013 de 430 millions. Elle sera au maximum, en 2014, de 300 millions.

La dette de Paris… je ne vois d'ailleurs pas très bien comment vous arrivez à une dette de 5 milliards fin 2015, Monsieur LEGARET…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je n'ai jamais dit…

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - C'est ce que vous avez dit dans "Le Parisien" ce matin, à moins que vous démentiez les propos qui vous ont été attribués.

En tout cas, la dette de Paris restera inférieure à 4 milliards à la fin de 2014, et c'était exactement l'engagement que nous avions pris vis-à-vis de tous, et notamment vis-à-vis des agences financières.

C'est ce qui nous permettra de continuer d'emprunter au taux actuel très bas de 3 %, et même de continuer à emprunter tout court parce qu'il est évident que peu à peu, les collectivités trop endettées verront leur accès au crédit réduit dans des proportions drastiques.

Puisque je faisais un peu d'histoire financière, je vais dire au passage que les frais financiers représentaient 3 % des dépenses de fonctionnement de la Ville de Paris en 1998 - la première année où vous étiez adjoint aux finances. Elles représentent aujourd'hui 2 % seulement de nos dépenses de fonctionnement.

Ce chiffre résume mieux que beaucoup d'autres ce qu'est la sérénité et la sincérité de notre gestion.

Je vais conclure.

Je le ferai d'abord en insistant sur mes références parce qu'au fond, on pourrait peut-être dire que lorsque l'adjoint aux finances s'exprime, il n'est pas totalement objectif, pourquoi pas !

Mais ce que je dis, chacun des chiffres que je viens de citer, chacune des idées, chacun des principes que je viens de défendre, tous ceux qui étudient nos finances le disent de la même manière que moi.

Je sais que l'opposition s'irrite beaucoup des jugements portés sur notre gestion financière par des organismes indépendants. D'ailleurs, M. LEGARET vient de prononcer une phrase cocasse en disant : "La publication opportune de l'étude de l'Institut Montaigne", mais enfin, Monsieur LEGARET, pensez-vous une seconde que nous ayons suscité l'étude de l'Institut Montaigne ? Pensez-vous une seconde que nous l'ayons dirigée ? Pour qui connaît cet institut et son indépendance, c'est une hypothèse totalement invraisemblable.

Donc, les rapports des deux principales agences de notation mondiales, le rapport de la Chambre régionale des comptes, composée de magistrats financiers indépendants, le classement annuel de la revue "Capital", dont je redis qu'elle n'est pas particulièrement liée à la Municipalité parisienne ni subventionnée par ses soins, je vous rassure ! Et récemment, l'analyse de l'Institut Montaigne : toutes ces études convergent sur la qualité de notre gestion, sur le niveau très faible de la fiscalité parisienne, sur le recours très modéré à la dette et par-dessus tout, j'y tiens beaucoup, sur notre capacité à nous adapter aux contraintes et aux événements qui modifient nos recettes et nos dépenses.

Je le redis : aucun de ces organismes ne dépend de nous, et si l'opposition refuse d'admettre leur jugement, les Parisiens, eux, l'ont parfaitement compris.

Voilà, Monsieur le Maire, je ne doute pas du vote de la majorité sur ce budget. Il est conforme à toute notre action depuis treize ans. Et si vous me le permettez, il y a un autre jugement dans lequel j'ai confiance, c'est celui maintenant proche des Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie beaucoup. Je pense toujours qu'il faut bien gérer pour faire une politique progressiste, car justement, la bonne gestion, c'est l'instrument du progrès. Mais je ne savais pas que vous aviez à ce point fait mieux que nos prédécesseurs en termes de pourcentage des frais financiers dans notre budget. C'est remarquable, parce que nous avons investi beaucoup plus qu'eux et les frais financiers pèsent beaucoup moins. Excusez-moi de vous dire que c'est remarquable.

Quant aux appréciations portées par - Bernard est très diplomate - les agences de notation, par la Chambre régionale des comptes, par l'Institut Montaigne et mieux encore par le journal "Capital", dont le moins que l'on puisse dire est qu'il ne m'a pas ménagé, cela veut dire vraiment l'on doit être sérieux dans notre gestion.

Je vous dis, à vous, Mesdames et Messieurs de droite, je comprends que cela vous dérange que la gauche gère beaucoup mieux que la droite, je comprends, c'est agaçant - c'est agaçant, je le reconnais - mais pour la

gauche c'est vraiment agréable de voir que tous les efforts faits, toutes les réformes nous permettent finalement de faire encore mieux que ce que l'on avait promis.

Parce que je vous signale que je n'avais jamais promis de financer 7.500 logements sociaux en une seule année, et nous le faisons. Tant mieux, c'est grâce à la bonne gestion et c'est grâce à la compétence et la rigueur de ceux qui m'entourent pour élaborer cette politique budgétaire.

Je vous remercie donc très chaleureusement.

Je vous propose maintenant de poursuivre.

La parole est à M. GABORIAU.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du débat des orientations budgétaires de novembre dernier, je déplorais le manque de lisibilité, de clarté et de transparence dans la communication financière présentée aux membres du Conseil, et donc aux Parisiens. Je regrettais, pour la deuxième année consécutive, qu'aucune programmation pluriannuelle des investissements n'ait été annexée, selon les recommandations de la C.R.C., à la communication et que le budget primitif de 2014 ne comporte toujours pas de tels éléments.

Et pourtant cette programmation, je le redis, permettrait de connaître les différents projets, leur avancement, les masses financières et leur échelonnement, l'actualisation des affectations par compétence, avec une totale lisibilité sur la mise en place de la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Mais rien ne progresse vers la sincérité. Lorsque je demande, en tant que président de la Commission des Finances, un état détaillé des autorisations de programme votées et toujours ouvertes à ce jour, c'est-à-dire non frappées de caducité ou ayant donné lieu à un engagement et mandatement pour la totalité du montant inscrit en AP, faisant ressortir les taux d'affectation, d'engagement et de mandatement, il m'est répondu qu'un état des soldes nets disponibles détaillé par mission figure dans les documents budgétaires de la Ville et du Département.

Cette réponse n'est évidemment pas satisfaisante car elle ne précise justement pas la part des AP votées et non annulées qui est affectée, celle engagée et celle qui a donné lieu à des mandatements.

Et pourtant, souvenez-vous, lors de notre dernière séance, je vous avais interrogé sur la sous-évaluation d'environ 400 millions des dépenses d'investissements prévus par votre cabinet à 1.400 millions et qui devrait plutôt se situer aux alentours de 1.800 millions. Aucune réponse ne m'a été fournie.

Concernant les droits de mutation, et même si c'est à la demande de la D.R.I.F., on peut également s'étonner de la demande d'inscrire sur l'exercice 2014, quatorze mois de recettes, correspondant à la régularisation du retard de titrage de deux mois de recettes de fiscalité immobilière.

Notre président de groupe U.M.P.P.A., Jean-François LEGARET, vient de présenter l'amendement budgétaire concernant la sincérité du budget 2014 sur de nombreux points.

Je voudrais revenir sur le dossier de la Philharmonie de Paris qui étonnamment a été retiré de l'ordre du jour de la 1ère Commission pour être discuté en 9e Commission. Etonnamment je dis, car ce projet de délibération engage la Ville financièrement pour de nombreuses années, de façon conséquente, puisqu'il s'agit de près de 160 millions d'euros.

Ceci ne remet pas en cause, Monsieur le Maire de Paris, le soutien personnel que vous avez apporté à ce grand projet culturel parisien, et que vous avez rappelé tout à l'heure. Ma critique concerne uniquement la méthode financière employée. En effet, la Ville de Paris, l'Etat et la Région Ile-de-France cofinancent ce grand projet parisien, actualisé et fixé à environ 336 millions d'euros hors taxe.

Si l'Etat et la Région ont participé directement au financement, la Ville de Paris a imaginé un montage financier assez surprenant. En effet, plutôt que d'emprunter elle-même les 150 millions nécessaires au financement, la Ville a préféré opter pour la création d'une structure ad hoc, la Philharmonie de Paris, qui a emprunté les 150 millions d'euros nécessaires avec la garantie de la Ville, qu'elle remboursera à partir de 2014 par des annuités qui seront versées jusqu'en 2028 et d'un montant d'un peu plus de 15 millions d'euros.

L'avantage de cette méthode pour l'équipe municipale exécutive sortante, c'est que les 150 millions ne figurent pas dans la dette de la Ville, qui dépasserait alors la barre fatidique de 4 milliards d'euros.

L'inconvénient pour les Parisiens est le prix de ce maquillage, un coût bien supérieur à 5 %, alors que la Ville s'endette à nettement moins de 3 %. Ce surcoût en valeur non actualisée représente quelques 30 millions d'euros.

Mais au-delà du surcoût que représente ce montage, il y a plus choquant : la garantie d'emprunt figure bien dans les budgets de la Ville, mais l'engagement de la Ville à verser une subvention chaque année pour permettre à la Philharmonie de rembourser cet emprunt n'est pas retracé, ce qui revient à masquer artificiellement 150 millions de dettes pour la Ville.

La première échéance de l'emprunt obligataire surviendra en 2014 : rien n'a été prévu pour honorer cet engagement ou alors plus exactement on trouve la trace d'une subvention de 15.665.000 euros décomposée en une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 8,4 millions et une subvention d'investissement de 7,265 millions.

A aucun moment, cette subvention n'est présentée comme étant destinée au remboursement de l'emprunt. Il y a donc une double lacune, non seulement le remboursement de la première annuité n'est pas inscrit formellement dans le budget 2014, mais, surtout plus grave, l'engagement de la Ville à verser chaque année, jusqu'en 2028, plus de 15 millions d'euros ne figure pas dans le budget. C'est donc une charge de 135 millions d'euros qui demeure pour la Ville et qui pourtant n'est pas retracée.

L'Exécutif laisse donc au successeur de M. DELANOË une ardoise non financée de 135 millions d'euros. C'est une atteinte flagrante au principe de sincérité budgétaire.

Assurément, Monsieur le Maire, le dossier de la Philharmonie de Paris constitue un morceau dont la partition sonne bien faux et masque d'un coût de baguette magique une dette bien réelle pour Paris et les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. **-** Merci.

La parole est à Mme SACHS. Il vous reste, pour votre groupe, 23 minutes 50 et vous êtes quatre.

Mme Valérie SACHS. - Tout à fait. Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour 2014, j'avais définitivement abandonné l'idée d'obtenir un bleu budgétaire relatif au développement économique, d'où ma demande à la présidente de 2e Commission, que je remercie pour son intervention, d'entendre tous les adjoints en charge et d'avoir fait préparer une sorte de synthèse de l'action pour 2014 par mission.

Ce budget qui va engager la future mandature, Monsieur le Maire, ne mobilise pas les bons leviers de la croissance.

Cependant, je reprendrai à mon compte certaines évidences du communiqué de presse d'octobre 2013 de Standard & Poor's, qui peut permettre de sortir de la candidature partisane et de l'agenda électoral.

L'Agence de notation confirme la richesse du tissu économique et du patrimoine de la Ville de Paris, l'importance des recettes additionnelles, la gouvernance et la gestion financière très positives de la Ville, très positive aussi sa situation en matière de liquidité. Et si la perspective reste négative, c'est qu'il faut lier celle de Paris à celle de la République française. Rassurant mais pas trop, car dans son scénario central, l'Agence anticipe une érosion du taux d'épargne brut.

Au cours des prochaines années, la progression des recettes de fonctionnement sera manifestement limitée du fait de la contraction accrue des dotations de l'État et l'hypothèse d'une pression fiscale inchangée.

Les dépenses devraient continuer à croître plus rapidement que les recettes en dépit, il faut le reconnaître, d'une maîtrise renforcée de la Ville sur sa structure de coût.

Néanmoins, un accroissement sensible des besoins de financement résultera d'un pic temporaire d'investissements, ceux-là relativement classiques, en fin de mandature. Conséquence néanmoins prévisible : une nécessaire diminution des investissements en début de prochaine mandature.

La réalisation du programme d'investissement estimé à 9,3 milliards d'euros entre 2009 et 2014 devrait se traduire par une augmentation d'environ 31 % de la dette directe de la Ville d'ici à fin 2015.

L'endettement consolidé de la Ville, qui comprend en plus de sa dette directe celle portée au titre des opérations d'aménagement "Clichy Batignolles" et "Paris rive gauche", pourrait atteindre 66 % des recettes de fonctionnement consolidées à fin 2015, contre 56 % à fin 2012.

L'endettement consolidé de la Ville, même s'il demeure toujours modéré, deviendra de moins en moins soutenable au cours des prochaines années. Ainsi, nous entrons dans une période où la capacité d'autofinancement de Paris est désormais dépendante de sa maîtrise des coûts de financement et de recettes exceptionnelles, notamment de cessions d'actifs.

Quelles conséquences sur l'avenir ?

Que nous assistons au niveau mondial à une course éperdue à l'innovation et nous ne pourrons plus nous offrir une recherche à long terme si nous ne réussissons pas à attirer suffisamment de financements pour Paris.

Que dans la compétition mondiale que se livrent entre elles les villes-monde, Paris continue inexorablement à perdre du terrain. Il est vrai que l'Exécutif parisien ne peut pas porter la responsabilité entière d'une situation économiquement nationale très dégradée.

Et certaines faiblesses parisiennes sont inexorablement la conséquence de choix nationaux, exemple : la complexité stupéfiante de la législation fiscale, qui engendre une visibilité réduite pour les investisseurs, notamment sur le poids exact de la fiscalité et idem pour le poids désormais exorbitant du coût du travail. Mais il existe aussi trop de faiblesses purement parisiennes qui sont les conséquences de vos arbitrages budgétaires à mon sens trop dogmatiques.

La 38e enquête d'opinion sur la conjoncture, de la CCIP, publiée en octobre 2013, révèle que l'indicateur d'activité au cours des six derniers mois continue à reculer après la baisse déjà très significative de l'an dernier et confirme la dégradation de la situation financière des entreprises, éloignant toute hypothèse de véritable reprise de l'emploi et de l'investissement dans les mois à venir.

Au vu du ralentissement de l'activité parisienne, il est incompréhensible qu'il soit fait aussi peu de cas de l'attractivité économique. Nous attendions des mesures budgétaires propres à considérer l'économie, l'entreprise ou l'attractivité comme priorités visibles et y consacrer les moyens financiers suffisants, mais toujours aucune augmentation significative de la part budgétaire consacrée au développement économique, plus aucun symbole d'une véritable ambition économique pour Paris apte à renforcer sa capacité actuelle à attirer l'investissement productif.

Vous ne pouvez plus nous reparler du fameux milliard dédié à la recherche et l'innovation tant vantées et aux louanges méritées sur certains points. Or, pour 2014 seront affectés 54 millions d'euros de dépenses, fonctionnement et investissement cumulés, bien modestes au regard de l'objectif revendiqué.

Monsieur le Maire, je ne m'étends pas sur le budget tourisme, je me contente d'émettre une solennelle protestation, parents pauvres d'un budget, mais gros contributeurs de recettes.

Un dernier chiffre avant de conclure et non des moindres, 19,5 millions d'euros seront attribués à la délégation du développement économique et de l'emploi, chiffre identique au budget primitif 2013, sans commentaire face au chiffre du chômage.

Le Maire d'une ville-monde doit anticiper les conséquences à défaut des crises, de la globalisation et de la métropolisation de l'économie, comme il doit appliquer une subsidiarité garante des bonnes décisions au plus près de ses administrés. Le rôle politique qui doit être le sien en matière économique est un rôle d'impulsion, de facilitateur. Sa mission est d'assurer un environnement propice aux entreprises, de les accompagner, puis d'organiser la redistribution des richesses dans le cadre d'un modèle social équitable, transparent et efficace.

Or, en matière d'attractivité économique, vous semblez passer la main et laisser à d'autres acteurs le soin d'impulser cette dynamique. Le budget 2014 ne sera pas celui de la renaissance économique de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président**. -** Merci, Madame.

La parole est à Mme BLUMENTHAL. Il reste à votre groupe 82 minutes.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, depuis maintenant presque 13 ans, depuis mars 2001, sous votre direction toujours vigilante, stimulante et exigeante, un programme municipal très ambitieux en termes d'investissement, de près de 19 milliards d'euros aura été investi. Ce budget aura permis à Paris de rattraper en partie le retard accumulé pendant plus de deux mandatures en termes d'entretien des équipements existants et de construction de nouveaux équipements pour répondre aux besoins des Parisiens de tous âges.

Mes collègues aborderont les questions du logement, des transports, de l'emploi, du bouclier social municipal, de la culture et des grands équilibres qui ont guidé l'Exécutif municipal dans sa gestion de l'argent public depuis 13 ans. Question que le budget primitif 2014 qui nous est proposé aujourd'hui remet une nouvelle fois au cœur des préoccupations.

Je souhaite pour ma part axer mon propos sur la jeunesse, cet âge où tant de choses se jouent, le rapport aux autres, au collectif se construit, où la liberté s'apprend, se partage, tout comme les valeurs de solidarité, d'égalité et de respect. C'est à cet âge aussi que se construit le vivre ensemble, une valeur essentielle à nos yeux pour que chaque citoyen trouve sa place dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Depuis 2001, notre collectivité relève le défi de la petite enfance afin de répondre aux attentes très fortes des familles parisiennes pour lesquelles avant l'arrivée de notre majorité, trouver une solution de garde pour leur enfant tenait du véritable parcours du combattant.

Le budget 2014 de plus de 50 millions d'euros sera destiné à la construction, restructuration d'établissements de la petite enfance. Nous pouvons nous réjouir et être fiers qu'à quelques mois des échéances municipales, tout comme en 2008, nous ayons rempli en la matière notre contrat de mandature. 10.300 places supplémentaires auront été créées en 13 ans, dont 1.100 en 2014, dont les trois quarts respecteront les normes environnementales du Plan Climat.

Il y a aujourd'hui, en décembre 2013, 31.939 places d'accueil collectif à Paris, réparties dans quelque 739 établissements dans les 20 arrondissements parisiens. Le contrat de mandature des 4.500 places sera réalisé à hauteur de plus de 92 %. S'il y a 13 ans, Paris avait le plus faible taux de places d'accueil de la petite enfance, aujourd'hui ce taux est le plus élevé de France avec 44 %, contre une moyenne nationale à 16 %.

Ce bilan qui traduit l'ambition politique et programmatique qui était la nôtre en 2001, nous pouvons en être collectivement fiers. Il démontre notre attachement à la qualité de vie des familles parisiennes et à une offre de service public adaptée qui permette aux familles avec enfants de continuer à vivre à Paris.

Dans mon arrondissement, depuis 2001 ce sont 14 nouveaux équipements petite enfance qui ont été ouverts, ce qui représente presque une nouvelle crèche par an offrant ainsi un maillage de proximité aux familles du 12e, une réponse en matière de garde qui, si elle n'est pas encore suffisante quantitativement pour répondre à toutes les demandes, marque cependant une formidable amélioration au service des Parisiens.

En termes d'attention de notre collectivité aux questions actuelles et futures de développement durable et d'écologie, je rappelle que vous vous étiez engagés à ce que la part de l'alimentation issue de l'agriculture biologique atteigne 30 % d'ici 2014, le niveau actuel est de 37 % et n'a cessé de progresser ces dernières années et progressera encore dans les années à venir.

Dans la recherche permanente de l'Exécutif et des services de proposer toujours plus de solutions d'accueil aux familles pour leurs enfants de moins de 3 ans, le processus de diversification des types de places d'accueil enclenché en 2001 continue et continuera : création d'établissements municipaux, subvention de structures associatives d'accueil, multiplication des relais d'assistantes maternelles, mais aussi achat de places pour la Ville dans des établissements privés ou publics par voie de marché de prestations de service comme nous le verrons au cours de ce Conseil de Paris lors de l'examen des projets de délibération de la 7e Commission.

En ce qui concerne le budget scolaire, au total en 2014, budgets Ville et Département confondus, il s'élèvera à près de 750 millions d'euros. Les investissements, 108 millions d'euros en faveur des locaux scolaires restent importants en 2014. On pourra citer la restructuration de l'école maternelle Antoine Chantin, la rénovation des cuisines du collège Georges Braque, du groupe scolaire Maurice d'Ocagne, la livraison du groupe scolaire René Binet, celle de l'école Dombasle et l'annexe du collège André Citroën.

Dans ce premier degré à Paris, on compte aujourd'hui 663 écoles pour plus de 137.000 élèves.

Nous avons donné la priorité aux primaires, car c'est là que tout se joue. Des moyens supplémentaires, de nouveaux rythmes scolaires offrent aux écoliers un meilleur temps pour apprendre à lire, à écrire, à compter mais aussi davantage de temps périscolaire pour s'épanouir en découvrant des activités sportives, artistiques et culturelles.

Pour donner leur chance à tous les élèves, l'ambition de la refondation de l'école est de lutter contre le décrochage scolaire, de défendre le bien-être de tous les enfants et de faire entrer l'école dans l'ère du numérique. Notre collectivité a pris sa part dans cette refondation en engageant dès cette année la réforme des rythmes éducatifs qui traduit un projet ambitieux et global au service des enfants.

Un chiffre parle aussi de lui-même : près de 80 % des enfants participent aux ateliers mis en place sur ce nouveau temps appelé A.R.E. En 2014, ce sera une année pleine de l'aménagement des rythmes et on peut considérer que le taux de participation sera maintenu.

En mettant en place dès 2013 l'aménagement des rythmes éducatifs, votre objectif était bien l'intérêt des enfants en termes d'épanouissement et d'apprentissage.

Pour être réussie, une réforme de cette ampleur demande des ajustements, une capacité d'écoute, d'adaptation, de réactivité dont ont fait preuve tous les personnels et services consolidés de la Ville.

Je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des directions de la Ville, des personnels qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour que cette réforme soit une réussite. Ainsi, depuis la rentrée, 8.000 ateliers éducatifs gratuits et facultatifs sont organisés chaque mardi et vendredi grâce à la mobilisation des animateurs, des A.S.E.M. et des nombreux partenaires. Ces trois heures sont autant de chances d'ouvrir l'école et de la lier plus intensément qu'aujourd'hui au tissu associatif et culturel du quartier qui l'entoure.

Il est indéniable qu'un égal accès à la culture, aux activités sportives et artistiques participent à la résorption des inégalités socioéconomiques et au vivre-ensemble qui nous est cher et vers lequel doit tendre l'école républicaine qui est la nôtre.

Permettre à l'école de fonctionner et d'accueillir un nombre croissant d'enfants dans de bonnes conditions exige des moyens considérables.

Et je tiens à souligner l'effort réalisé en la matière par la collectivité parisienne depuis deux mandatures pour l'accueil des élèves : 42 nouvelles écoles créées, 9 collèges construits. Pour le 12e, ce sont 2,7 millions d'euros qui sont inscrits chaque année pour l'entretien courant des bâtiments, auxquels s'ajoutent des opérations de restructuration d'envergure de plusieurs écoles qui se chiffrent au-delà des 10 millions d'euros par écoles. Au total, ce sont donc près de 120 millions d'euros que Paris investit dans les écoles chaque année.

Notre collectivité n'est pas en reste pour les collèges qui relèvent de la compétence du Département.

J'ai cité les 9 nouveaux collèges qui représentent en moyenne un investissement de 40 millions d'euros chacun mais, au-delà, je veux aussi souligner les nombreux dispositifs mis en place pour améliorer la qualité d'accueil et d'encadrement des jeunes collégiens et donner une chance de réussite à chacun ; je pense avant tout au soutien aux collèges les plus fragilisés par l'assouplissement de la carte scolaire, collèges auxquels la Ville octroie une subvention supplémentaire de 1 million d'euros.

C'est à ce titre qu'en 2013, 280 projets éducatifs ont ainsi été mis en place à l'attention de 22.240 collégiens, soit près de 50 % de la population totale des collèges parisiens.

L'amélioration du service public à destination des usagers, l'amélioration des conditions de travail des agents de la Ville, voilà notre unique objectif. Et ce budget 2014 en est une nouvelle fois la démonstration.

Dans ce bilan, je me dois de faire mention de la réforme très ambitieuse du financement des caisses des écoles, ainsi que le principe d'égalité de traitement des familles parisiennes sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent, pour qu'ils soient réels, les tarifs, comme le prix de revient par repas, doivent être harmonisés ; la formation des personnels ainsi que la qualité des aliments doivent être pleinement intégrées dans le financement par la Ville de ces établissements publics.

J'en viens maintenant aux jeunes entre 12 et 30 ans, qu'ils soient scolarisés ou déscolarisés, cette jeunesse à qui il faut donner toute sa place dans la cité.

Aujourd'hui, il y a 51 centres d'animation fréquentés par plus de 60.000 usagers ; 13 antennes jeunes labellisées "Point Information Jeunesse", 7 espaces jeunes, 3 lieux d'accueil innovants sont à leur disposition.

Le document budgétaire consacré à la jeunesse a été annexé au budget primitif dont nous débattons. Avec les lancements de la Mission jeunesse et de la Mission citoyenneté et territoires en 2012, vous avez initié, Monsieur le Maire, et vous avez souhaité impulser une politique jeunesse transversale, tant au niveau de la Capitale que des 20 arrondissements. Ainsi, dans le 12e, nous avons signé en juillet dernier le premier "contrat jeunesse d'arrondissement" de Paris. Nous constatons, dès à présent, les effets positifs de cette nouvelle organisation avec la mobilisation de l'ensemble du réseau des structures jeunesse du territoire autour des trois grandes priorités à attendre des jeunes du 12e : emploi, logement, santé.

Dès cette année, dans le 12e, je me félicite qu'au travers d'un dispositif innovant, plusieurs dizaines de jeunes collégiens aient pu bénéficier d'une aide et d'un accompagnement pour trouver une entreprise, un service municipal ou une association pour les accueillir dans le cadre du stage obligatoire de 3e.

Dans la continuité du rapport sur les politiques jeunesse parisienne présenté en juin 2013, la Mission jeunesse a élaboré un outil budgétaire permettant de mesurer l'effort financier consacré aux jeunes Parisiens de 12 à 13 ans, en privilégiant une vision transversale de la politique jeunesse, plusieurs directions y ont participé. Cette synthèse fait apparaître un engagement massif de la collectivité parisienne et ses crédits se décomposent selon les trois axes prioritaires de la politique jeunesse, à savoir :

- 28 millions environ pour accompagner le parcours d'autonomie et l'insertion socioprofessionnelle (emploi, logement, solvabilité, mobilité) ;

- environ 23 millions d'euros pour favoriser la place des jeunes dans la cité (participation, engagement, accueil et accompagnement des jeunes) ;

- et environ 4 millions d'euros pour permettre l'accès aux droits et aux services (lutte contre les discriminations, handicap, égalité femmes/hommes, information et orientation).

Pour conclure, je voudrais insister sur le fait que ce budget traduit notre préoccupation constante pour la jeunesse d'aujourd'hui. Qu'ils soient écoliers, collégiens, lycéens ou étudiants, ils sont les citoyens de demain.

Albert Camus disait : "La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent".

Lorsqu'il s'agit de l'enfance et de la jeunesse, cette assertion prend tout son sens. Oui, ce budget 2014 est bien la traduction d'une ambition forte, tout en s'inscrivant dans la continuité de la dynamique engagée depuis mars 2001.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. **-** Merci, Madame.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

Votre groupe a 25 minutes et vous êtes trois.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dérèglement climatique, pollution, épuisement des ressources, perte de la biodiversité : alors que les rapports scientifiques accumulent les preuves de l'impact des activités humaines sur la biosphère et soulignent l'urgence à agir pour infléchir la tendance et préserver durablement la planète, la dernière Conférence sur le climat de Varsovie a démontré l'incapacité des Etats à s'entendre pour imposer des mesures écologiques, pourtant indispensables.

Si les Etats faillissent dans cette tâche, il incombe donc aux collectivités locales de prendre le relais.

Les villes concentrent 80 % des émissions de gaz carbonique et consomment 75 % de l'énergie mondiale. Il y a urgence à agir localement en innovant pour transformer la ville.

Et Paris peut et doit jouer un rôle exemplaire.

Nous l'avons vu avec Vélib' qui procure à Paris une reconnaissance internationale. Ce qui se fait à Paris, ville la plus visitée du monde, peut être repris aux quatre coins du globe. Nous devons créer à Paris la ville nouvelle, la ville du XXIe siècle dont l'empreinte écologique serait acceptable pour la planète.

Le défi de la transition écologique doit ainsi être le nouveau défi de Paris.

Le Plan Climat, que mes collègues Yves CONTASSOT, Denis BAUPIN et René DUTREY ont mis en œuvre, nous engage sur cette voie en fixant des objectifs ambitieux de réduction de la consommation énergétique et d'émission de CO2.

Nous devons donc nous donner les moyens de nos ambitions au travers les budgets que nous élaborons.

Le vœu sur les orientations budgétaires que j'ai déposé rappelle ainsi que notre action doit résolument s'inscrire dans le cadre de la transition énergétique. Il doit s'inscrire également dans le cadre de la construction d'une ville pour toutes et tous.

Nous saluons aussi l'effort entrepris dans la mandature, notamment en faveur du logement social ou de la petite enfance.

J'ai particulièrement œuvré dans ce dernier domaine pour que nous atteignions l'objectif de réalisation de 4.500 places nouvelles dans cette mandature qui nous permettra d'atteindre les 10.300 places créées de 2001 à 2014 et d'être, comme cela a été rappelé, la première collectivité de France en matière d'accueil collectif.

Mais ma collègue Danielle FOURNIER a également rappelé dans son intervention que certains grands projets, que ce soit Jean Bouin ou la Canopée des Halles, ont constitué, de par leur impact financier, un frein pour investir dans des projets plus nécessaires d'un point de vue social et d'un point de vue écologique.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que notre Assemblée puisse, de manière consensuelle, approuver le fait que le futur plan d'investissement pluriannuel de Paris soit débattu et voté. C'est une exigence démocratique que nous réclamons depuis le début de la mandature et nous ne sommes pas les seuls d'ailleurs à souhaiter davantage de clarté sur les investissements municipaux. La Chambre régionale des comptes, dans son récent rapport sur l'évolution des marges de manœuvre financières et la construction du budget 2013 de la Ville de Paris, a regretté l'absence de présentation d'une synthèse et d'un échéancier pluriannuel des investissements et des dépenses prévues par la Ville.

Au-delà de cette exigence de transparence, il s'agira de disposer d'une réelle visibilité dans les investissements souhaités par la Majorité municipale pour la justice sociale et l'écologie.

Lorsqu'on développe les transports publics pour désengorger les rues, lorsqu'on crée de nouveaux espaces verts, lorsque l'on développe les énergies renouvelables, cela profite en effet à tous les Parisiens et la réalisation des investissements nécessaires à la transition écologique devra par ailleurs, selon nous, être assise sur une plus grande stabilité des recettes municipales.

Nous partageons à ce titre l'avis de la Chambre régionale des comptes qui considère que les recettes fiscales sont trop soumises aux fluctuations, compte tenu de la très grande importance tenue par les droits de mutation.

Afin de diminuer cette dépendance, il nous apparaît nécessaire, sans augmenter la fiscalité, de réviser le niveau de certaines contributions telles que la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe de balayage, mais aussi d'optimiser le recouvrement des droits de stationnement et de certaines redevances.

En ce qui concerne le droit de stationnement, il y a un véritable scandale à Paris, c'est celui de la fraude au stationnement qui atteint près de 90 % pour le stationnement rotatif.

Si les Parisiens qui bénéficient du stationnement résidentiel s'acquittent du paiement du stationnement, seuls un peu plus de 10 % des automobilistes payent le stationnement rotatif contre une moyenne de 30 % au niveau national.

Imagine-t-on une fraude de 90 % pour le paiement des transports en commun ? Non. Se satisferait-on d'une fraude aussi importante ? Non.

Il y a donc urgence à agir, car cette fraude entraîne, depuis de nombreuses années, un manque à gagner annuel de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la collectivité parisienne et ce sont autant de projets de transport en commun ou de services aux publics pour la Capitale qui ne sont pas financés.

Nous devons donc exiger de la Préfecture de police la mise en place des mesures nécessaires à un meilleur respect du stationnement rotatif de surface à Paris.

Nous pensons par ailleurs, toujours dans une perspective écologique, que nous pouvons mettre en place des dispositifs fiscaux réellement incitatifs. Avec René DUTREY, nous avons ainsi déposé un vœu relatif à l'instauration d'une exonération partielle de la taxe sur les propriétés foncières bâties, à condition que les travaux d'amélioration de la performance énergétique soient entrepris.

L'Etat a en effet ouvert la possibilité aux collectivités locales de mettre en place un tel dispositif pour les logements achevés avant 1989.

Le secteur résidentiel représente 35 % de la consommation énergétique de Paris et un nombre croissant de Parisiens se trouvent dans une situation de précarité énergétique.

La rénovation thermique du bâti doit donc être un des piliers de notre politique écologique et sociale.

Outre le bâti et le cadre urbain, nous devons continuer à adapter le système de transports parisiens. Les transports représentent le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et les récents pics de pollution attestent de l'importance du rôle du trafic automobile dans la pollution au quotidien.

Il est donc impératif de développer encore massivement les transports en commun, d'assurer leur attractivité en veillant à leur bonne fréquence et à leur régularité.

Je trouve inadmissible - et je pèse mes mots - que certaines lignes de bus aient vu leur fréquence récemment diminuer.

Je pense en particulier à la ligne de bus 26, pourtant labellisée "Mobilien". Les conditions de transport se dégradent, sur certaines lignes de bus à Paris, et nous revenons en arrière de 10 ans, dans certains cas.

J'évoquerai ce point dans le cadre d'un vœu que j'ai déposé en 3e commission.

Par ailleurs, nous devons continuer à favoriser les mobilités alternatives et les circulations douces, non émettrices de polluants et non source de nuisances sonores.

Depuis 2009, suite à la proposition des élus de notre groupe, a été mis en place un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique. Ce dispositif a rencontré un véritable succès, se traduisant par le subventionnement de plus de 9.500 vélos à assistance électrique.

Nous considérons toutefois que, afin de démocratiser encore l'usage de ce type de vélos, très adaptés à la circulation d'une grande ville telle que Paris, il est nécessaire de rendre ce dispositif encore plus attractif.

C'est pourquoi j'ai déposé, avec les élus d'"Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" un amendement pour faire passer l'aide à l'achat de 25 % à 35 % du prix d'achat, de façon à rendre le vélo à assistance électrique plus accessible pour les personnes disposant d'un petit budget.

A l'heure où nous venons de vivre la semaine dernière, tout comme nombre de villes et d'agglomérations en France, un pic historique de pollution de l'air aux particules fines, qui sont notamment émises par les véhicules diesel, il est important de rappeler que nous avons l'un des parcs automobiles en France les plus diésélisés au monde et que cela entraîne des effets délétères sur la santé des plus fragiles.

Cela entraîne des décès prématurés, cela entraîne également une réduction de l'espérance de vie, mais aussi des maladies cardiovasculaires, de l'asthme et des bronchiolites chez les enfants.

Je regrette fortement qu'aucune décision n'ait été prise ou encouragée par la Ville de Paris lors de ce pic de pollution. Pourtant, les conditions étaient réunies pour la mise en place de la circulation alternée que j'ai demandée auprès de la Préfecture de police, mesure d'urgence qui permet de réduire de manière sensible la circulation automobile et la pollution qu'elle engendre.

La Ville de Paris, à l'occasion de ce pic de pollution, n'a pas été à la hauteur de l'enjeu, alors que la santé des plus fragiles est en cause.

Je regrette donc fortement cette absence de décision qui aurait pu être prise d'ailleurs en s'accompagnant d'une gratuité des transports en commun.

Notre budget et le budget de notre collectivité doit traduire les priorités que nous voulons aborder en matière d'investissement et c'est la raison pour laquelle nous estimons que notre Ville doit poursuivre le rééquilibrage de l'espace public, la réduction globale de la circulation automobile et le développement massif des transports collectifs, du vélo et de la marche.

Par ailleurs, diminuer le trafic automobile repose également sur une politique d'urbanisme qui ne favorise pas la multiplication des flux. Il s'agit donc de mieux répartir les secteurs résidentiels et les zones d'emploi en répartissant mieux l'offre d'emploi au niveau régional, plutôt que de continuer à développer l'immobilier de bureaux.

C'est le constat qui est fait par la région dans le cadre du nouveau schéma directeur de la Région Ile-de-France et c'est ce que nous disions dès 2006 dans le cadre de la discussion sur le plan local d'urbanisme que nous avions refusé de voter, eu égard à la trop grande place accordée aux bureaux par rapport aux logements.

Les récentes études immobilières confirment d'ailleurs que nous avions raison. Il se construit trop de bureaux à Paris : 1,5 million de mètres carrés sont vides actuellement à Paris. Dans un contexte de forte pénurie de logements, ce n'est pas admissible.

Notre vœu, qui sera présenté en 8e commission, demande ainsi un moratoire sur la construction de bureaux dans le diffus et l'engagement d'une réflexion sur un nouveau P.L.U. qui accorde enfin une priorité accrue aux logements.

A quoi bon, en effet, construire des tours de bureaux dans un contexte de surproduction d'offre immobilière ?

A quoi bon construire en hauteur, alors que les Parisiens refusent les immeubles de grande hauteur ?

Enfin, dans le cadre de la transition écologique, il convient d'apporter une place plus importante à la question de l'alimentation.

La collectivité parisienne doit jouer pleinement son rôle moteur pour développer le bio et les circuits courts. Je me réjouis de l'effort réalisé par la Mairie de Paris dans le cadre du Plan Alimentation durable mis en place par nos collègues Denis BAUPIN et poursuivi par René DUTREY.

L'objectif fixé de 30 % d'alimentation bio et durable se précise. Dans le secteur de la petite enfance, cet objectif a même été largement dépassé, puisque nous sommes actuellement à 37 % d'aliments "bio" et durables servis aux enfants.

Toutefois, je souhaite que nous puissions aller encore plus loin en ajoutant le lait à la liste des produits d'origine biologique servis dans les crèches. Je souhaite donc que le passage au lait de croissance bio soit effectif dans le cadre du prochain marché des laits infantiles et il s'avère possible, au vu des conditions du marché, de passer dès aujourd'hui au lait de croissance bio pour les 20 écolo-crèches pilotes de la Ville de Paris.

Enfin, outre une agriculture biologique, nous devons également soutenir une pêche responsable et j'attire votre attention sur le vœu déposé par nos collègues Jacques BOUTAULT et René DUTREY concernant le refus de la pêche en eaux profondes, en souhaitant qu'il puisse être adopté.

Monsieur le Maire, le débat sur le budget 2014 intervient également dans une période où la crise économique et sociale se fait durement sentir. A cet égard, nous souhaitons enrichir, tout en la saluant, l'initiative du bouclier social qui vient amortir le choc de la crise pour les Parisiens en situation de fragilité.

Nous regrettons toutefois de ne pas avoir été associés à son élaboration.

Pour élargir et pour compléter le bouclier social, nous proposons que l'aide à la garde d'enfants à domicile, "Paris Petit à domicile", aide municipale versée sous condition de ressources, soit revalorisée.

En effet, des décisions gouvernementales sont venues restreindre l'accès à certains dispositifs concernant l'accueil individuel des enfants. Aussi, notre amendement de revalorisation de 5 % de l'aide "PAPADO" se traduira par un gain de pouvoir d'achat de 60 à 240 euros pour plus de 1.000 familles parisiennes.

Nous voulons également que ce budget traduise la volonté de donner la priorité aux équipements publics de proximité. C'est le sens de notre engagement sur le projet du Carreau du Temple.

En effet, compte tenu de la subvention prévisionnelle versée par la Ville pour le fonctionnement de cet équipement qui ouvrira au printemps 2014 - et en particulier la halle du rez-de-chaussée qui est censée être destinée majoritairement aux habitants du quartier et même au-delà - ce budget actuel bénéficiera, se traduira plutôt par davantage de créneaux pour le secteur privé et la multiplication d'actions événementielles.

Ce n'est pas notre conception du service public et de la réponse à apporter aux besoins d'équipements sportifs, culturels et associatifs de proximité.

Notre amendement vise donc à augmenter la contribution de la Ville pour réduire la part des créneaux privés et ouvrir davantage d'équipements pour les besoins des Parisiens en matière d'activités sportives, culturelles ou de proximité.

Monsieur le Maire, je conclurai mon propos en disant qu'au terme de ce mandat, nous pouvons faire un bilan des investissements réalisés pendant cette mandature.

Si nous avons toujours approuvé globalement les budgets, nous avons également affirmé notre désapprobation concernant certains choix d'investissement dans des projets coûteux que nous jugions moins prioritaires. Ce fut le cas du stade Jean-Bouin, dont le coût total avoisine les 160 millions d'euros, soit quatre fois plus qu'un projet de rénovation du stade, auquel nous étions favorables.

Entre le choix qui fut le vôtre, d'une reconstruction totale, et celui de la rénovation, il y a un écart de 120 millions d'euros, montant qui aurait pu être consacré à la réalisation de gymnases et de piscines qui manquent tant à Paris.

Nous approuverons globalement le projet de budget 2014 tout en réaffirmant notre volonté de faire en sorte qu'à l'avenir, les choix d'investissement soient davantage concertés et débattus, qu'ils soient orientés prioritairement vers la satisfaction des besoins écologiques et répondent en particulier aux besoins de proximité des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Il vous reste 25 minutes et vous êtes trois.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Chers collègues, mon intervention portera sur le personnel de la collectivité ainsi que sur le service rendu aux plus jeunes des Parisiens.

En effet, il me semble que c'est une préoccupation qui court depuis 2001 et qu'elle est emblématique du projet que nous avons porté ensemble au sein de cette majorité municipale.

Une partie de la communication sur ce budget 2014 de la Ville et du Département de Paris évoque les réponses que nous tâchons d'apporter à l'augmentation du nombre de familles, d'enfants et de jeunes à Paris. Ainsi nous consacrerons l'année prochaine 132 millions d'euros à la petite enfance et nous créerons 1.100 places d'accueil supplémentaires. Un dernier effort important qui nous permettra d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixés de produire 4.500 places d'accueil pour la petite enfance en six ans. Ces ouvertures de places d'accueil sont un enjeu essentiel pour répondre aux besoins des familles et aussi pour l'égalité et le travail des femmes dans notre ville.

Le choix fait par la Ville de développer massivement l'accueil collectif parle pour elle aujourd'hui. L'accueil collectif des jeunes Parisiens est un mode de garde plébiscité par les familles, qui s'appuie sur des équipes de professionnels de la petite enfance. C'est pour cette raison qu'il était important pour nous que la Ville fasse le choix de ne pas appliquer le décret MORANO dans ces équipements, décret qui revoyait à la baisse le niveau de formation des personnels, les taux d'encadrement et donc de fait, la qualité d'accueil des enfants. La Ville a fait le bon choix.

Dans ses établissements, l'exigence est plus grande, les taux d'encadrement sont meilleurs. Nous nous en félicitons car il était important de dire aux familles que nous ne ferions pas d'économies de bouts de chandelles sur le bien-être des plus petits.

Ce projet de budget 2014 prévoit 170 emplois supplémentaires affectés au secteur de la petite enfance, dont 147 pour les établissements d'accueil. Chacun de ces postes est tout particulièrement souhaité et attendu par les familles parisiennes qui fréquentent ces établissements.

Vous le savez, notre groupe pense que le service public de la petite enfance que nous mettons en place à Paris réclame en effet le recrutement de personnels supplémentaires. Nous pensons que les seuls redéploiements ne suffisent pas.

La création de nouveaux équipements demande à présent le recrutement de nouveaux personnels. Dans le secteur de la petite enfance tout particulièrement, où l'augmentation du nombre de places et d'établissements est notable.

Considérant par ailleurs la spécificité de ces établissements et notre exigence d'un service et d'un encadrement de qualité, le nombre de personnels remplaçants doit également, pour nous, être revu à la hausse. Il s'agit de l'une de nos priorités car de fait, le manque d'agents impacte la qualité d'accueil et le dialogue avec les familles, mais également les conditions de travail ou l'accès à la formation des personnels.

Je voudrais vous rappeler qu'au cours de cette année 2013, le groupe communiste est intervenu en déposant un vœu pour que les enfants puissent jouir du bénéfice de leur inscription en crèche jusqu'au premier jour de leur entrée en école maternelle. Pour nous, il s'agissait qu'ils ne soient pas orientés de fait vers un centre de loisirs pendant l'été qui précède leur première rentrée scolaire. Ce dispositif compensait le manque de personnel dans les établissements, et empêchait donc d'assurer le meilleur service aux familles jusqu'au bout.

Autrement dit, il démontrait encore les limites atteintes par une gestion trop rigoureuse des effectifs, une gestion qui ne répond plus à des besoins réels mais à des critères chiffrés sans réelle pertinence.

L'exigence de qualité que nous portons pour le service public de la petite enfance est un geste fort de mixité et d'égalité qui mérite d'être poursuivi. Pour de nombreux petits Parisiens et leurs familles, il est la garantie d'une égalité des chances que le système éducatif français peine de plus en plus à faire valoir tout au long de la scolarité.

L'égalité est en effet le grand enjeu de l'école de demain. Une égalité écornée, affaiblie, qui distinguait naguère notre système éducatif des autres.

Le 3 décembre dernier, l'OCDE a publié son étude PISA 2012 sur l'évaluation des systèmes éducatifs dans le monde. L'enquête menée auprès de 500.000 élèves de 15 ans dans 65 pays enregistre une légère baisse des résultats de la France. Le plus remarquable, ce n'est pas la baisse elle-même, mais la dégradation des résultats français par le bas, et uniquement par le bas.

Pour le dire autrement, il y a certes une constance des meilleurs élèves en France, mais les résultats des moins bons s'effondrent depuis le début des années 2000. La disparité des niveaux s'accroît dans le temps et selon des déterminations avant tout sociales.

Après 11 années de gouvernement de droite, le système éducatif français paraît particulièrement inégalitaire, l'essentiel des résultats scolaires tenant à l'origine sociale des élèves. C'est ce que nous n'avons eu de cesse de dénoncer quand les précédents gouvernements démantelaient les R.A.S.E.D., quand ils supprimaient des postes, quand ils attaquaient et détruisaient la formation des maîtres. En quelques années, la droite aura ainsi réussi à remettre en cause l'idéal d'égalité de l'école républicaine.

La réforme de l'A.R.E., à laquelle nous n'avions pas adhéré, outre son poids financier sur les collectivités, ne sera pas une réponse miracle au creusement de ces inégalités. Cependant, nous prenons acte de la décision de mettre fin au dogme du gel des effectifs à cette occasion. Au titre de la déprécarisation et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, ce budget primitif annonce ainsi la création de 150 postes d'A.S.E.M., personnel spécialisé sur lequel notre groupe insiste depuis plusieurs années maintenant.

Nous mettons encore une fois l'accent sur le développement d'un périscolaire d'excellence et la structuration d'une véritable filière animation à la Ville de Paris. D'autres collectivités locales nous ont d'ailleurs précédés sur ce chemin.

Plus nous tarderons à agir pour renverser la vapeur et garantir la plus grande égalité possible entre les petits Parisiens, plus notre ville souffrira des trajectoires contrastées et entravées de ses habitants, car ces inégalités socio-économiques qui se distinguent déjà dans les petites classes se retrouvent ensuite à l'école et croissent encore jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle.

Les difficultés d'insertion et le chômage rencontrés ensuite par certains jeunes Parisiens multiplient leurs difficultés d'accès au logement ou aux soins.

Dans cette perspective, le risque de perdre des quartiers "politique de la ville" au cours de l'année à venir est une épée de Damoclès au-dessus de nos quartiers.

Au titre de l'insertion des jeunes les plus en difficulté, le Département finance le fonds d'aide aux jeunes. Ce fonds vise à soutenir les démarches d'insertion des Parisiens âgés de 18 à 24 ans et entend les aider à résoudre les difficultés ponctuelles qui pourraient compromettre la réalisation de leurs projets.

Ce fonds peut être mobilisable pour une aide à la formation ou une aide temporaire d'urgence à la vie quotidienne : aide à la subsistance, au paiement du loyer ou de vêtements dans le cadre d'un parcours d'insertion.

Ce fonds a bénéficié à 1.500 jeunes en 2012 et ses crédits ont été intégralement mobilisés. Les réponses aux besoins exprimés par les jeunes bénéficiaires sont fonction de son enveloppe budgétaire qui ne permet plus de répondre à l'intégralité des demandes.

Nous proposons donc de porter les crédits du fonds d'aide aux jeunes à 1 million d'euros afin de répondre à leurs besoins, surtout dans un contexte de crise particulièrement difficile.

Dans la mesure où la première ressource de la Ville, ce sont ses personnels dont j'ai déjà beaucoup parlé, je voudrais revenir un instant et de manière plus générale sur notre politique en la matière.

Nos agents, comme les autres agents de la fonction publique, sont aujourd'hui confrontés au gel du point d'indice qui sert de base à leur rémunération. Trop souvent, ils sont également confrontés au manque de reconnaissance de leur niveau de qualification - ainsi, par exemple, les éducatrices jeunes enfants.

Cette fin d'année 2013 a vu l'Assemblée Nationale décider de la suppression de la journée de carence non indemnisée, qui concerne les agents de la Ville. L'introduction de cette journée de carence, mesure proposée par la droite et perçue par les fonctionnaires comme particulièrement injuste et démagogique, reposait sur l'idée mensongère et assez délirante que les salariés, et en particulier les fonctionnaires, s'arrêteraient par plaisir. Nous accueillons son retrait avec une certaine satisfaction. À Paris, ce sont souvent les mêmes, du reste, qui nous expliquent que les salariés du commerce veulent travailler le dimanche et la nuit.

La réalité du monde du travail aujourd'hui n'a évidemment rien à voir. Le chômage pèse sur les demandeurs d'emploi, sur les plus jeunes, sur les moins jeunes et sur les travailleurs précaires.

Il pèse également sur les actifs, qui n'ont d'autre solution que de pallier comme ils le peuvent le manque d'effectifs. C'est pour cette raison que notre groupe s'est constamment opposé au dogme du gel des effectifs. Je souhaite le redire : nous devons continuer à déprécariser les agents de notre collectivité et en finir avec ce dogme.

Pour conclure, afin de compléter l'intervention de Ian BROSSAT, le logement étant la première préoccupation des Parisiens, nous déposons un amendement qui vise à augmenter de 13 millions le compte foncier ainsi qu'un autre amendement afin d'accorder un soutien financier supplémentaire aux centres sociaux dont les loyers dépassent les 10.000 euros annuels.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, et vous avez 5 minutes.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, excusez- moi de revenir sur un propos plus général et moins spécifique que les précédents interlocuteurs, mais je voulais préciser que, une nouvelle fois et pour la cinquième année consécutive, le budget de la collectivité parisienne que nous étudions sera un budget dit de crise, un budget pour lequel la Ville doit tenter de résoudre l'impossible équation entre une demande sociale accrue par la crise et une incertitude sur les recettes, elle aussi due à la crise.

D'ailleurs c'est heureux, à vrai dire, autant qu'impératif pour la Ville que ce budget, cette année encore, aussi bien celui de la Ville que du Département, réponde aux difficultés de vie auxquelles font face les Parisiens. Avec 2,2 milliards d'euros d'aide sociale, d'intervention sociale, dont 326 millions à destination du C.A.S.V.P., la Ville déploiera cette année une nouvelle fois les moyens nécessaires pour protéger les Parisiens les plus fragiles, les plus faibles et les plus touchés par la crise.

Je m'en réjouis, et je m'en réjouis d'autant plus que, cette année, ces dispositifs de protection seront complétés par le bouclier social dont nous avons parlé et qui permettra, je le crois, à quelques Parisiens qui étaient sur la corde raide, ceux qui auraient été cette année sans ces ajustements de tarifs, peut-être à un moment risqué où ils pouvaient basculer dans des situations devenues inextricables.

Cet effort est d'autant plus à souligner que la crise est aussi celle des finances publiques qui touche tous les acteurs de la puissance publique, de l'Etat aux collectivités locales. Malgré tout, dans ce contexte, la Ville de Paris pourra en 2014 continuer à jouer son rôle d'investisseur public qui investit massivement pour préparer l'avenir, avec près de 1,4 milliard d'euros d'investissements. Dans ces investissements, au-delà de ceux symboliques et de grands chantiers, ce qui m'intéresse le plus et que je trouve pour le coup le plus intéressant, c'est l'investissement dans les équipements de proximité : 32 équipements de petite enfance, près de 1.100 places en crèche, un nouveau gymnase Porte des Lilas ou des travaux structurants auxquels la Ville va participer, comme le prolongement de la ligne 14 ou du T3.

Mais enfin, ce budget de crise est aussi la crise du désengagement de l'Etat, une fois de plus, sur lequel j'aurais aimé ce matin que M. GAUDILLIÈRE et M. DELANOË soient aussi pugnaces que je les ai connus auparavant, car avec 116 millions de dotations de l'Etat en moins, cette année encore, Paris va devoir assumer seule ses missions, et même parfois compenser les absences criantes de l'Etat sur des missions qui sont pourtant les siennes. Je pense notamment à la santé sur laquelle Paris va investir 15 millions d'euros, en dehors de ses obligations de Département cette année, et même sur l'accompagnement à l'emploi où Paris développe - je m'en réjouis - 85 millions d'investissements cette année sur une compétence qui n'est pas la sienne, et où elle compense les absences de l'Etat. Absences de l'Etat qui touchent d'ailleurs les autres territoires et qui obligent Paris - c'est une

obligation à assumer fièrement - à être solidaire des territoires voisins en augmentation sa péréquation à 364 millions d'euros.

Dans ce contexte de crise, la Ville de Paris, je trouve, sur les dépenses, a une réponse immédiate de solidarité - elle est nécessaire -, une réponse durable d'investissements que nous ne pouvons que regarder avec bienveillance. Mais, parce qu'il y a toujours un mais, dans ce contexte de crise, cette politique solidaire, responsable je crois, généreuse et écologique, coûte cher et même très cher. Les recettes de la Ville sont elles aussi impactées par la crise et peinent à suivre les engagements et les impératifs de solidarité qui s'imposent à nous et que je ne conteste en aucun cas.

En 2010, quand je suis arrivé dans cette assemblée, M. GAUDILLÈRE me rassurait, déjà soucieux des finances publiques que j'étais, en me disant : rassurez-vous, la dette ne dépasse pas 40 %. Aujourd'hui, M. GAUDILLÈRE me dit : rassurez-vous la dette ne dépasse pas 50 %. C'est là en fait que réside tout le problème. Si des efforts notables ont été faits pour maîtriser la dépense publique - 60 millions cette année -, tout en maintenant cette primordiale qualité de service public importante, cela n'a pas suffi. Car une crise qui devait être exceptionnelle, nous espérions qu'elle ne dure qu'une année ou deux, dure maintenant depuis cinq ans et doit modifier durablement notre manière de concevoir le budget. Vous avez fait le choix, que je salue, de maintenir le niveau de fiscalité depuis 2010, il n'augmente plus.

Et si ce choix peut être salué, la conséquence est que pour financer nos investissements en maîtrisant la progression de l'endettement, on a dû malheureusement taper dans le bas de laine, dans les actifs de la Ville. Cette année encore, le budget 2014 prévoit 141 millions de cessions immobilières, soit 141 millions pris dans les bijoux de famille de la Ville de Paris. Il faudra donc penser que ce n'est pas un bas de laine infini et nous ne pouvons en faire une stratégie durable, car ces actifs ne sont pas inépuisables.

Ainsi, à l'heure d'étudier ce budget, la progression irrémédiable de la dette et la cession de nos actifs, j'en ai parlé, démontre que la crise s'installe, que la crise dure et que nous devons inventer désormais des nouvelles recettes ainsi que des moyens innovants de réduire plus fortement encore nos dépenses, grâce à l'intelligence, grâce à l'innovation et aux ressources de la Ville, tout en maintenant une qualité de service public accrue.

A l'heure de voter ce dernier budget, je voudrais, au-delà des réserves que je viens d'évoquer, saluer le travail de M. GAUDILLÈRE et du Maire de Paris, car ce budget, d'un point de vue strictement républicain et civique, ils l'ont dit et je le partage, est un budget qui permettra, quel que soit le maire de Paris en avril prochain, de pouvoir mener la politique que les Parisiens décideront. Je considère que c'est un acte de responsabilité républicaine qu'il fallait saluer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Calmez-vous !

La parole est à Mme DOUVIN et à elle seule ! Il vous reste 77 minutes et vous êtes douze.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous avons affaire au dernier budget de la mandature. Il est donc logique de le regarder avec un certain recul, et non seulement sous l'angle d'un budget annuel.

J'interviendrai sur l'espace public au sens large et en partant des sommes considérables qui ont été investies depuis que le Maire de Paris est en fonction dans ce domaine.

En effet, ce sont des chiffres qui se situent en milliards d'euros. En matière de voirie d'abord, de circulation ou d'aménagement urbain, nous avons bien vu que ce sont des mutations importantes qui ont été effectuées. En matière d'espace public, l'état des chaussées et des trottoirs, de même que le mobilier urbain et la propreté sont à prendre en compte. Pourquoi ? Parce que ce sont ces différents aspects qui forment un tout et qui dessinent la physionomie de notre Capitale. Ils forment également l'environnement quotidien de notre vécu.

Les dépenses en matière d'espaces publics ont été grandioses et diverses à l'heure de l'aménagement de Z.A.C. ou du tramway, de bouleversements de places, de la conduite de grands travaux, comme le chantier des Halles, ou l'aménagement de la place de la République, jusqu'au recalibrage de l'espace public dans ses moindres détails, comme l'installation d'oreilles aux carrefours en matière de voirie ou de travaux qui suppriment 85.000 places de stationnement en surface.

Alors, mes chers collègues, qu'avons-nous gagné à tout cela ? Certes, la tenue d'aboutissements de grands chantiers, mais aussi la coûteuse Canopée des Halles. Et en matière de voirie, nous avons gagné un espace âprement discuté et partout des aménagements conçus, non pour nous faciliter la vie et la fluidité des déplacements, mais pour des raisons idéologiques.

Quelles en ont été les conséquences ? Une mobilité plus difficile, une agressivité des modes de déplacement, les uns contre les autres, toujours plus vive, une exaspération légitime des riverains, des détours inutiles facteurs de pollution et des dépenses accrues. Je le demande donc : qu'avons-nous gagné ? Avec de telles sommes, une toute autre politique aurait pu être conduite, mais tel n'a pas été votre choix, Monsieur le Maire.

Au niveau de la vie quotidienne, l'entretien de la voirie n'est plus assuré depuis des années de manière satisfaisante. Je le dénonce régulièrement mais les problèmes s'accumulent avec le temps et l'inaction. Partout, dans tous les quartiers, il y a des trous dangereux dans la chaussée, au grand dam et au grand danger des deux-roues motorisés. L'état des trottoirs, dans une ville où pourtant la marche à pied est importante et où on souhaite légitimement son développement, est lamentable. Quant à l'état des tunnels, parfois, on se croirait bien loin de la France. Et encore, aucun crédit de paiement pour l'entretien du patrimoine de voirie cette année, alors qu'en 2013, ils étaient à 8,6 millions, déjà en baisse de 49 % par rapport à 2012.

En matière de propreté maintenant, un autre élément important de notre cadre de vie, comment décrire l'existant, sinon par le constat triste et désabusé d'une situation qui empire d'année en année, quelles que soient les soi-disant enquêtes de satisfaction publiées. On se demande parfois quels sont ceux qui répondent et s'ils habitent la même ville que nous.

On ne peut que constater en effet la saleté des trottoirs, les objets qui jonchent le long des caniveaux, les sacs éventrés, les poubelles renversées. Nous recevons des collections de photos des habitants parisiens et des quartiers, sans discontinuer. Cette collection est vraiment éloquente et nous-mêmes n'avons qu'à sortir notre téléphone portable pour l'enrichir chaque jour.

Alors il est facile de crier à l'incivisme, il est malheureusement réel, mais où sont les mesures pour y remédier ? Le respect de la réglementation n'est en aucune manière assuré de manière efficace, et d'autre part le nettoiement est insuffisant par manque d'encadrement, et l'état souvent déficient du matériel adéquat.

Pourtant, c'est à son aspect extérieur, à sa propreté, à son hygiène que l'on apprécie ou non le caractère d'une métropole internationale. Allons-nous laisser Paris rétrograder encore par rapport à nos concurrents ? Vue par les touristes, notre situation est déjà suffisamment pénalisante pour ne pas dire humiliante. Nous avons reconnu, vous avez reconnu, Monsieur le Maire, un empilement excessif du mobilier urbain et annoncé 20.000 mobiliers enlevés sur la voirie. Nous ne sommes qu'à 11.200.

On a vu aussi se multiplier les panneaux publicitaires sur la voirie, s'installer partout des stands de vente, d'objets touristiques, des baraquements de produits d'alimentation, il n'y a pas un lieu touristique qui n'en voie s'installer au moins deux ou trois. Quel est donc le rapport financier de ces diverses dispositions pour la Ville ?

Au moment où les Parisiens voient leurs impôts et leurs taxes augmenter, 40 % de plus depuis 2001 pour les impôts des ménages parisiens, où est donc la fixité fiscale de M. GAUDILLÈRE ? Je ne la vois pas.

Quelques chiffres pour éclairer mon propos sur certains points. Les recettes et redevances d'utilisation du domaine étaient de 55 millions en 2008. Elles sont attendues aujourd'hui à 68 millions.

Les droits de stationnement étaient de 47 millions en 2008. Aujourd'hui ils sont attendus à 80 millions.

Les recettes issues de la voirie se montaient à 181 millions en 2008, nous attendons 260 millions en 2014, 43 % d'augmentation. Cerise sur le gâteau et là on touche directement au pouvoir d'achat des Parisiens, les impôts locaux ont augmenté de 27 % depuis 2008 et la taxe de balayage, qui était de 70 millions, est estimée à 104 en 2014.

Qu'en est-il, mes chers collègues, de la taxe des ordures ménagères et de son trop-perçu régulier depuis 7 ans ? Plus de 79 millions d'excédent au B.P. 2014, 400 millions cumulés depuis 2006. On ne peut pas dire que la qualité du service rendu aux Parisiens en matière de propreté ait bénéficié de telles recettes.

Je conclurai mon propos en rappelant que j'avais demandé l'année dernière un audit, notamment en matière de voirie, afin de juger de la pertinence des aménagements. Cela n'a pas été accepté et cet appel n'a pas été entendu. Cette année il y aura un autre appel au mois de mars, les électeurs jugeront sur pièces et nous attendons leur verdict avec confiance en fonction des nouveaux projets que nous leur proposerons.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président**. -** Merci, Madame.

La parole est à M. SAINT-ETIENNE. Vous avez pour votre groupe 17 minutes 56 et vous êtes trois.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de budget manifeste un manque criant d'anticipation, voire traduit une véritable volonté de manipulation du peuple de Paris.

L'Exécutif se montre incapable… Merci pour l'intérêt que vous portez à ma déclaration… L'Exécutif se montre incapable d'intégrer pour l'avenir les pertes considérables de recettes futures, voire les hausses importantes d'imposition des Parisiens notamment celles liées au projet de loi relatif à la création de la métropole du Grand Paris, très peu de personnes ont vu ce que cela allait impliquer.

Alors même que certaines recettes se tarissent à l'instar de celles issues de la CVAE ou de l'État, qui coupe les dotations aux collectivités alors que les contributions au titre de la péréquation ne cessent de monter en puissance, vous laissez filer la dépense.

De la vindicte passée contre l'État il ne reste rien ou si peu, tandis que vous exigiez, courrier à l'appui, le remboursement d'une dette contractée par l'État à l'égard de Paris. Les gouvernements passent et la dette s'efface.

La progression des dépenses de fonctionnement gagne en amplitude ce qu'elle perd en pertinence. Celles-ci culminent désormais à plus de 6,6 milliards d'euros soit une augmentation de plus de 24 % depuis 2008. Rien ne semble enrayer l'emballement ! A cela nulle réponse, aucun plan d'économie ambitieux mais un rendez-vous manqué de rationalisation budgétaire. Car vous avez eu l'occasion de modifier cette course à la dépense, Monsieur le Maire, et notamment de remédier au coût de l'absentéisme qui pèse tant dans la masse salariale et que l'Inspection générale chiffrait en 2007 à 160 millions d'euros annuels alors que l'absentéisme a encore augmenté.

Aussi, l'article 5 de l'amendement budgétaire déposé conjointement par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I. prévoit-il la mise en œuvre d'un plan de lutte contre ce phénomène trop souvent caractéristique du mal-être au travail dont les gains devraient atteindre 20 millions d'euros.

Les conséquences financières de l'émergence de la métropole du Grand Paris sont pires pour la Capitale et je souhaite attirer l'attention de tous les conseillers sur ce qui se prépare. La fiscalité des entreprises risque ainsi d'échapper aux collectivités qui resteront tributaires des dotations métropolitaines.

Le transfert de l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation au profit de la métropole est également évoqué. Paris perdrait par conséquent près d'un milliard d'euros chaque année. Après prise en compte du processus de neutralisation, consistant à reverser près de la moitié au titre de la péréquation, il manquera toujours 500 millions d'euros dans les caisses parisiennes, et ce sont bien évidemment les Parisiens qui risquent d'en payer le prix fort.

C'est ce que révèle une note d'expertise de Paris Métropole, publiée en octobre, évoquant une potentielle hausse fiscale au détriment des habitants de la Capitale, suite à la convergence des taux des taxes dont le produit sera transféré au bénéfice de la MGP, ce qui entraînerait une augmentation pour les trois quarts des assujettis. On peut s'attendre à une forte augmentation de la taxe d'habitation et de la contribution foncière des entreprises.

Vous vous êtes laissé prendre à votre propre piège, Monsieur le Maire, et avez totalement perdu le contrôle du processus de gestation d'une métropole dont les contours demeurent contestés et le périmètre flou.

À ce titre, le groupe U.D.I. votera en faveur du vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. qui demande une communication exhaustive sur les transferts de personnel de la Ville et du Département considérés comme ayant des missions d'intérêt métropolitain.

Là n'est malheureusement pas la seule ombre au tableau budgétaire de la Municipalité. La concertation relative à la revalorisation des valeurs locatives cadastrales devrait conduire à une explosion des taxes foncières et d'habitation au détriment des contribuables parisiens qui consacrent déjà une trop grande partie de leurs ressources à se loger décemment.

De ce point de vue, Monsieur GAUDILLÈRE, les comparaisons que vous faites continuellement en termes de fiscalité locale avec les autres villes françaises passent à côté du phénomène clé qui est que les Parisiens ont des loyers trois à quatre fois plus élevés qu'ailleurs. Quand on fait la somme des loyers et des taxes, le coût de la vie à Paris est infiniment plus élevé qu'ailleurs.

Monsieur le Maire, ce refus de rationalisation de la dépense, cet appétit fiscal gargantuesque et votre absence de prévision à long terme nuisent aux finances de la Ville.

Votre refus de communiquer le plan d'investissement pluriannuel de Paris ou de commander un audit financier indépendant démontre votre volonté de masquer la dérive financière de la Ville, notamment sur le moyen terme. Il est regrettable, Monsieur le Maire, qu'un homme de qualité se fourvoie dans un budget électoral aussi médiocre et insincère.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président**. -** La parole est à Mme POLSKI. Vous avez 71 minutes, mais vous êtes six inscrits.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme ont pu le dire certains des orateurs avant moi, malgré les contraintes imposées à notre collectivité par la crise financière, économique et sociale, vous, Monsieur le Maire, ainsi que notre majorité, avons fait un choix fort de continuer à mener une politique dynamique et ambitieuse de solidarité et d'investissement.

Ce budget 2014 marque l'achèvement des engagements pris auprès des Parisiens, tout en laissant à la prochaine majorité municipale les moyens de mener pleinement son projet grâce à une constante politique de sérieux budgétaire.

Depuis 2001, le logement est la priorité de la Municipalité avec un effort financier sans précédent sur 2001/2014, de 4,9 milliards d'euros. 70.000 logements sociaux ont été financés entre 2001 et 2013 dont 7.000 en 2013.

Cet effort se poursuivra en 2014 afin d'atteindre le seuil de 20 % de logements sociaux fixé par la loi SRU, soit 6 ans avant le délai prescrit et ce, malgré le retard constaté en 2001. Je vous rappelle, pour mémoire en 2001, 13,5 % de logements sociaux.

Pour relever ce défi, notre collectivité mène, grâce à l'action de votre adjoint en charge du logement, M. MANO, une politique volontariste d'acquisition d'immeubles avec en 2013 la transformation de l'immeuble de bureau d'"Eau de Paris", rue Schoelcher dans le 14e, en logements sociaux. L'acquisition de la caserne de Reuilly dans le 12e pour y réaliser 460 logements dont la moitié sera destinée aux classes moyennes, et l'inauguration de l'écoquartier Fréquel/Fontarabie dans le 20e.

Fin 2013, les logements financés comprendront environ deux tiers de logements familiaux et un tiers en structure collective, conformément à l'objectif fixé par le P.L.H. adopté en 2011.

La collectivité met donc tout en œuvre pour que les classes populaires et moyennes aient leur place dans notre ville.

Les objectifs de répartition géographique des logements sociaux sont modulés selon le type de logement et de financement afin d'améliorer la mixité sociale et générationnelle des quartiers. Les principes de cette modulation, posés d'abord par le P.L.H. de 2004, ont été précisés en fonction de l'expérience, par le P.L.H. de 2011 à 2016. Ainsi, pour les 1er à 11e et les 16e à 17e arrondissements, la priorité est accordée à la réalisation de logements PLUS et P.L.A.-I.

Dans les 12e, 14e, 15e et 18e arrondissements, l'équilibre entre les différents types de financement sera arrêté pour chaque opération en fonction de la taille du projet et de sa localisation au sein d'un arrondissement présentant une grande diversité de situations urbaines, la mixité des financements étant ainsi privilégiée dans les opérations de plus de 10-15 logements.

Dans les 13e, 19e et 20e arrondissements, les logements sociaux familiaux créés seront en priorité des logements financés en P.L.S. Les logements destinés aux étudiants, aux jeunes travailleurs ainsi qu'aux personnes handicapées et aux personnes âgées dépendantes seront également privilégiés dans une logique de diversification du logement social et de mixité générationnelle.

La mixité des financements (P.L.A.-I., PLUS, P.L.S.) sera privilégiée dans les opérations de plus de 10-15 logements et de plus de 15 logements pour le 20e.

La Ville de Paris a souhaité mettre en œuvre une véritable politique de mixité qui s'incarne d'ailleurs notamment dans les grandes opérations telles que que "Clichy-Batignolles" dans le 17e, "Paris rive gauche" dans le 13e, "Paris Nord-est" dans les 18e et 19e ou encore à Boucicaut dans le 15e.

Le logement intermédiaire a été fortement développé avec 17.500 créations depuis 2001.

Près de 20.000 ménages sont devenus propriétaires à Paris, grâce au dispositif "Prêt Paris Logement" et "Prêt Parcours résidentiel" créés par la Ville.

20 % des logements construits en Z.A.C. disposent aussi de loyers inférieurs au prix du marché.

Mais l'ambition de notre Municipalité ne se borne pas à construire du logement et du logement pour tous. En effet, conformément au Plan Climat ainsi qu'aux engagements pris à l'occasion du plan pour lutter contre la pollution présenté au Conseil de Paris de novembre 2012, plusieurs mesures sont mises en œuvre, parmi lesquelles la rénovation énergétique des logements sociaux, au rythme de 4.500 appartements par an.

La Ville investit donc massivement pour des aménagements innovants et éco-responsables, permettant la réduction de l'empreinte carbone en faveur des classes populaires et des classes moyennes.

L'année 2014 marquera l'achèvement de la réalisation du programme d'investissement de la mandature, financé à plus des deux tiers par nos ressources propres, conformément aux engagements pris dans le cadre du débat d'orientations budgétaires de novembre.

Ainsi, la priorité ira encore au logement avec un effort financier majeur. Paris maintiendra ses efforts en 2014 à un très haut niveau puisque le logement représentera 407 millions d'euros d'investissement, soit près de 7.500 nouveaux logements, comme cela a pu déjà être évoqué.

12 millions d'euros seront consacrés à la lutte contre l'insalubrité, 4.500 logements sociaux seront, comme j'ai déjà aussi pu le dire, rénovés pour une meilleure performance énergétique et 1,6 million d'euros seront consacrés à l'hébergement d'urgence.

La Ville de Paris restera très engagée pour trouver des solutions d'hébergement pour les personnes sans domicile. En dépit des difficultés qui subsistent, des progrès substantiels ont été faits en matière d'hébergement où Paris à un taux d'accueil deux fois plus élevé, c'est-à-dire 3,68 places d'hébergement pour 1.000 habitants, deux fois plus élevé donc que dans le reste de l'Ile-de-France où il est de 1,68 place d'hébergement pour 1.000 habitants, grâce au financement de 2.014 places d'hébergement.

Cette question de l'accueil et de l'accompagnement des plus vulnérables est une des dimensions de la solidarité qui lie Paris.

L'objectif de 1.000 logements captés dans le secteur privé, avec le dispositif "Louez solidaire", sera atteint en 2014, proposant une alternative digne à l'hébergement en hôtel.

Concernant le logement social, au premier janvier 2013, la D.R.I.H.L. dénombre ainsi 206.019 logements sociaux, ce sont des résultats provisoires, au sens de la loi S.R.U.

A cela s'ajoutent les logements financés jusqu'en 2012 qui restaient à livrer et les logements financés en 2013.

Le nombre de logements sociaux existant ou en cours de réalisation à Paris atteint alors 236.800 à la fin 2013, soit environ 20,5 % des résidences principales.

L'objectif des 20 % de logements sociaux en exploitation ou en cours de réalisation sera donc atteint, comme je l'ai déjà dit précisément, début 2014.

Enfin, une précision à l'attention de mon collègue POZZO di BORGO, qui n'est plus là, au sujet des impôts locaux. Les Parisiens demeurent dans une des 110 premières villes les moins imposées de France.

Notre Ville sera donc prête à aborder une seconde phase permettant d'atteindre au moins 25 % de logements sociaux d'ici 2025.

En effet, la loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et en renforcement des obligations de production de logement social de 2013 porte désormais l'obligation de logements sociaux à 25 % à l'horizon 2025.

De plus, cela a pu déjà être évoqué, dans ce contexte de crise, la Ville de Paris fait le choix du volontarisme grâce à la mise en place de son bouclier social, notamment en matière d'aide au logement.

Parce que le coût du logement est une préoccupation et un poste de dépense important pour les Parisiens, vous avez, Monsieur le Maire, demandé à tous les bailleurs sociaux de faire un effort substantiel pour rechercher une stabilisation des loyers en 2014 pour l'ensemble des locataires.

Parce que le barème de l'Aide personnalisée au logement pourrait être gelé au niveau national, vous avez décidé aussi que la Ville revalorisera significativement, puisque c'est plus de 5 %, ses propres dispositifs d'aide au logement.

Ainsi, les aides "Paris Logement", "Paris Logement Familles" et "Paris Logement Familles monoparentales" augmenteront en 2014 de plus de 2,8 millions d'euros.

Aussi, au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, je me félicite que notre collectivité ne fasse ni le choix de l'austérité budgétaire ni celui d'une politique dispendieuse.

Au contraire, elle mène une politique audacieuse et innovante pour les Parisiens et les Parisiennes et, en matière de logement, même s'il reste beaucoup à faire encore, la Municipalité a donc tenu ses engagements : gestion exigeante et objectifs ambitieux.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Fabienne GIBOUDEAUX, vous avez 10 minutes et vous êtes deux.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La réalité du dérèglement climatique ne fait plus débat aujourd'hui et il est désormais acquis qu'il faut s'y préparer pour mieux s'y adapter.

A Paris, les projections climatiques les plus récentes estiment que, au cours du XXIe siècle, les épisodes caniculaires vont devenir de plus en plus fréquents et intenses.

Ainsi, on passerait d'une moyenne d'un jour en alerte canicule par an à la fin du XXe siècle à 18 jours par an à la fin du XXIe siècle.

En conséquence, Paris doit dès maintenant intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans ses politiques publiques.

Souvenons-nous de 2003, lorsque la canicule avait entraîné une surmortalité des personnes les plus fragiles : 3.000 décès supplémentaires à Paris par rapport à la mortalité constatée habituellement.

Cette question a également une dimension sociale puisque c'est dans les quartiers défavorisés que la surmortalité des personnes âgées a été la plus forte.

A l'occasion de la révision de son Plan Climat adopté à l'unanimité de notre Conseil en décembre 2012, la Ville a annoncé la déclinaison de ce plan en carnets stratégiques avec de premiers focus sur le logement, le rôle des Parisiens, le grand tertiaire, la stratégie énergétique et, enfin, la stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique et à la raréfaction des ressources.

Ce volet "adaptation du territoire" doit d'ailleurs obligatoirement faire partie du Plan Climat-Energie territorial des collectivités de plus de 50.000 habitants au titre de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010.

Comme le montrent diverses études thermographiques, la végétalisation et la multiplication de milieux humides comptent parmi les moyens d'adaptation aux canicules et atténuent les effets des îlots de chaleur urbains.

L'étude EPICEA, réalisée par Météo-France en partenariat avec la Ville de Paris et l'Atelier parisien d'urbanisme sur le phénomène des îlots de chaleur, a mis en évidence l'impact positif de la végétalisation et des zones humides en milieu urbain.

Il est nécessaire aujourd'hui d'affiner notre connaissance pour bien préparer la stratégie d'adaptation du territoire de Paris, de prolonger ces études par des mesures et observations plus précises qui permettront ensuite d'identifier les actions à mettre en œuvre pour diminuer les effets de l'îlot de chaleur urbain et adapter le territoire parisien aux dérèglements climatiques.

C'est pourquoi le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" a déposé un amendement budgétaire de 150.000 euros afin de pouvoir lancer, début 2014, une étude sur le rôle thermorégulateur des espaces verts et des zones humides à Paris.

Depuis 1998, l'association "Microlithe" située dans le quartier du Haut-Belleville, dans le 20e arrondissement, propose des activités d'animation et de formation aux technologies de l'information et de la communication.

Elle initie tous les publics du quartier, des enfants jusqu'aux seniors, des plus débutants jusqu'aux plus initiés, à la bureautique, à la navigation sur Internet et à la gestion des courriers électroniques.

En plus de ces missions de base dispensées en tant qu'espace public numérique, "Microlithe" a élargi son champ de compétence en organisant des manifestions conviviales quatre week-ends par an pour sensibiliser à l'environnement et au mieux vivre ensemble. Ces rencontres connaissent un grand succès populaire.

Malgré son dynamisme, l'association a subi cette année une baisse de ses recettes dans le secteur de la formation. Cela a eu pour conséquence le licenciement d'un salarié.

Cette situation financière dégradée risque d'amener "Microlithe" à la liquidation judiciaire.

Pour pérenniser son activité, il est indispensable d'aider cette association à passer ce cap difficile.

C'est pourquoi le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" demande que 30.000 euros supplémentaires soient inscrits au budget des subventions, afin de permettre le versement d'une subvention exceptionnelle à "Microlithe".

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. **-** Merci, Madame.

La parole est à Hélène BIDARD. 16'30 !

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Ian BROSSAT l'a abordé dans son intervention liminaire : parmi les préoccupations premières des Parisiennes et des Parisiens, figure la question des transports.

C'est une question économique, une question de droit à la mobilité, une question de vie quotidienne, une question de santé et une question d'écologie.

Les élus Communistes de la Région, de la petite couronne et nous-mêmes avons toujours rappelé le besoin d'un investissement massif en transports en commun.

En ce sens, le Grand Paris Express est une bonne nouvelle, mais il ne faut pas oublier qu'il y a un grand besoin de rénover l'existant.

En deux mandatures, notre Municipalité a saisi cet enjeu des transports et consenti un effort financier très important pour l'offre de transports aux Parisiennes et aux Parisiens. Que ce soit par le tramway, le développement des pistes cyclables, la mise en place du Vélib' et des Autolib', l'offre de transports à Paris s'est développée et modernisée.

Avec le budget 2014, nous poursuivons cette trajectoire. Dans un contexte de crise et de prédominance des logiques d'austérité au niveau national, nous avons su à Paris mener une politique volontariste en maintenant un haut niveau d'investissement. En 2014, la Ville contribuera au prolongement de la ligne 14 du métro jusqu'à Saint-Ouen et, à terme, rejoignant le Grand Paris Express, ou encore du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

Dans cette optique, la Ville participera également à hauteur de 11 millions d'euros au projet de gare R.E.R. Rosa Parks dans le 19e arrondissement.

Enfin, pour favoriser les déplacements de proximité, 7 millions seront consacrés à l'amélioration des dessertes de bus de quartier. C'est une bonne chose car, oui, on peut compléter dans certains quartiers les manques par de nouveaux bus ; je pense, par exemple, dans mon arrondissement, entre Nation et le long de Père-Lachaise, il reste des lieux où nous pouvons compléter l'offre.

L'orientation de notre politique de transport depuis le début de la mandature porte la marque d'une prise de conscience des réalités environnementales. De fait, nulle politique de transports responsable ne peut aujourd'hui éluder la question écologique. C'est dans cet esprit qu'un investissement de 3 millions d'euros permettra de créer 700 nouvelles bornes de recharge électrique pour poursuivre les progrès en termes de transports non polluants.

Donc, oui, à l'investissement dans les modes lourds comme dans les modes légers, mais pensons aussi à la nécessité de rénover l'existant. Tout de suite, nous avons besoin de plus de confort, d'hygiène et de sécurité dans les transports en commun.

Je pense surtout au R.E.R.

Le R.E.R. B, par exemple, s'est modernisé, avec le R.E.R. B+ mais c'est quelque chose qu'il nous faut maintenant généraliser.

Les éléments que je viens de citer témoignent de notre engagement en faveur du droit à la mobilité, mais ce secteur n'est pas isolé du contexte économique général de notre pays. Alors que la crise économique n'en finit pas de peser sur les conditions de vie de nos concitoyens, les pouvoirs publics doivent jouer un rôle primordial de rempart en faisant face au maximum à la dégradation du pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens.

Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, la contribution de la Ville de Paris au S.T.I.F. va progresser de 2 %. Elle sera donc de 375 millions pour participer à la modernisation et à l'extension des transports en commun en Ile-de-France.

Par ailleurs, le projet de délibération proposera d'étendre dès ce Conseil la gratuité des transports publics aux veuves et veufs de guerre, comme nous nous y étions engagés au cours de cette mandature.

D'autre part, les élus Communistes continuent à penser qu'une zone unique à la métropole, au tarif de la zone 1-2 actuelle, était la bonne solution.

Force est de constater que les orientations politiques de la Ville de Paris entrent en contradiction avec les choix du Gouvernement en matière de taxation des transports. À notre initiative, le Conseil de Paris a adopté un vœu demandant au Gouvernement de revenir sur son projet de hausse de la T.V.A. sur les transports.

Cette hausse de la T.V.A. nie que les transports publics sont une dépense de première nécessité pour les usagers, les Parisiennes et les Parisiens. Elle fait passer la T.V.A. de 7 à 10 % et va ainsi conduire à une hausse des tarifs de 3 %. Elle coûtera 100 millions au S.T.I.F. ; elle pèsera sur les usagers et ralentira l'amélioration du réseau.

On peut, de plus, noter que, comme chaque année, la contribution des collectivités augmente. Celles des usagers, via les tarifs, va également augmenter. Seule celle des entreprises reste donc stable. C'est, en quelque sorte, une double peine pour les usagers qui paient à travers leurs impôts et paient à travers les taxes, tandis que les conditions de transports ne changent pas.

Favoriser les transports publics est pourtant central dans la métropole et c'est un choix de société.

La modification des modes de déplacements en ville est un enjeu majeur pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens et l'on sait désormais qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique : lutte contre la pollution, lutte contre les maladies respiratoires, lutte contre le bruit.

Pour les élus Communistes, le transport public est une prestation essentielle à tous point de vue, mise à mal par les logiques de libéralisation, et elle va de pair avec les difficultés grandissantes d'accès aux soins.

J'en viens donc à mon second point, dans mon intervention, sur la question de la santé qui est non sans lien, vous l'aurez compris, car, de fait, les transports sont un enjeu qui en conditionne de nombreux autres. Fermer les centres de soins à Paris revient à éloigner l'ensemble des usagers des prestations médicales.

En effet, les transports de banlieue à banlieue restent extrêmement fragiles.

Ainsi, le projet de fermeture de l'hôpital Bichat pose un problème grave. Sa localisation est stratégique, elle répond à des besoins dans Paris mais bien au-delà.

Sur ce point, nous saluons l'annonce du nouveau directeur général de l'A.P.-H.P. de renoncer à l'opération immobilière prévue à l'Hôtel-Dieu et d'être revenu sur les décisions prises par sa prédécesseure. Nous voyons, depuis la nomination de Martin HIRSCH, trois premières avancées notables concernant l'Hôtel-Dieu.

Premièrement, je le disais, le renoncement au projet immobilier visant à installer le siège de l'A.P.-H.P. dans les locaux de l'Hôtel-Dieu, au détriment des activités de soins.

Deuxièmement, nous notons également avec satisfaction l'engagement de l'A.P.-H.P. de rouvrir le secteur "lits-porte" de l'Hôtel-Dieu, avec un renforcement de l'équipe paramédicale à hauteur de quatre infirmiers.

Troisièmement, nous relevons la volonté de dégager une enveloppe d'investissement dédiée aux travaux et équipements des services des urgences dans les hôpitaux de l'A.P.-H.P.

Nous restons très en alerte, car la situation est grave. Alors que l'A.P.-H.P. a souffert de sous-investissement chronique depuis des années, nous proposons, par un amendement, de contribuer à l'investissement de notre hôpital public à hauteur de 5 millions pour l'année 2014, dans le cadre d'une convention de partenariat. L'A.P.-H.P., ses personnels, ses usagers ont subi des années de restrictions budgétaires et de politique comptable. La tarification à l'activité (la T2A), en plus de favoriser le secteur privé, a amené à privilégier des actes dits rentables au détriment

des soins nécessaires et de soins publics. Ainsi en est-il, nous l'avons vu, de la politique sur le droit à l'I.V.G. ; nous l'avons vu aux Bleuets et nous le voyons dans tous les centres I.V.G. qui ont des difficultés financières.

Par contre, nous avions voté contre le P.R.S. et nous maintenons cette position, inquiets des fermetures de lits, inquiets de la réduction de l'offre de soins, inquiets du démantèlement pur et simple de l'hôpital public.

Sachez, Monsieur le Maire, que vous pourrez toujours compter sur la détermination des élus Communistes pour la sauvegarde du service public de santé et pour la défense des offres en tiers-payant et en secteur I.

Je le dis solennellement car les chiffres dont nous disposons sont alarmants. Ils indiquent une très forte hausse du renoncement aux soins en raison de difficultés financières en France entre 2009 et 2013. Avec 33 % des personnes interrogées qui déclarent avoir renoncé ou reporté des soins au cours de l'année, nous sommes classés au deuxième rang des pays testés, juste derrière la Pologne qui compte 39 % de renoncement aux soins pour raisons économiques.

Cet état de fait ne saurait être une fatalité. Nous avons le devoir d'agir pour permettre à toutes et tous de se soigner. Quel scandale, en effet ! Dans un pays où existe un système génial qui est la Sécurité sociale, où chacun paie selon sa capacité mais, si besoin, peut recevoir bien plus, comment concevoir que des Parisiennes et des Parisiens renoncent aux soins, alors que les moyens existent pour bien se soigner et pour avoir des soins de qualité et qu'ils peuvent être financés aisément ?

En effet, financer le système de Sécurité sociale n'est pas très compliqué, vu que le coût du capital en France s'élève à 29 % de la valeur ajoutée, soit 298,6 milliards d'euros, alors que les cotisations sociales, elles, ne représentent seulement que 16 % de la valeur ajoutée.

Bref, une société moderne se doit de fournir un accès aux soins de qualité pour tous. C'est une question profonde et donc une question de structure se pose à nous.

A Paris, la densité médicale de généralistes en secteur I et hors exercice particulier est inférieure à la moyenne nationale. Le Conseil national de l'Ordre des médecins s'inquiète de la baisse à Paris des généralistes libéraux et hospitaliers, tous secteurs confondus, qui devrait s'accentuer dans les années à venir. On peut, en effet, craindre 1.761 généralistes en moins en une décennie.

Une étude, présentée en juillet dernier, sur la démographie médicale dans le 18e arrondissement est sans appel : 20 à 25 % des médecins généralistes du 18e ont quitté leur cabinet dans les cinq dernières années, dans un arrondissement qui compte aujourd'hui 6,4 médecins pour 10.000 habitants alors que la moyenne nationale est de 9,7.

Du reste la proportion d'exercices en secteur 2 et d'exercices particuliers demeure forte.

Notre groupe a toujours défendu les centres de santé municipaux comme garantie d'un égal accès à des soins de qualité pour tous. J'insiste sur le fait que ces structures ne sont pas réservées aux plus démunis. Le projet de budget 2014 prévoit de mobiliser 15 millions d'euros pour les centres de santé, soit 4 % de plus par rapport à 2013. Nous saluons cette montée en charge. C'est important pour ceux qui ont besoin de ces soins mais c'est aussi très important pour les médecins. En effet, beaucoup souhaitent bénéficier des conditions de travail qu'offrent les centres de santé municipaux car peu d'entre eux se leurrent encore sur les conditions d'exercice de leur travail dans le libéral.

Un dernier mot en conclusion.

Enfin et toujours en matière d'accès aux soins, ce budget propose de voter le projet auquel nous tenons, le projet initié de longue date : je pense aux aires d'accueil des gens du voyage.

Ce projet répond aux exigences de la loi et surtout aux besoins d'accès aux soins pour les gens du voyage. Ce projet que la droite parisienne a combattu au fil des années de cette mandature figure enfin dans le budget de notre collectivité. Je sais que l'opposition idéologique d'une partie de l'assemblée se fait sur la base d'un rejet et d'une logique d'exclusion, mais c'est tout à l'honneur de notre majorité de s'inscrire dans une logique inverse, une logique d'ouverture, de respect, d'accueil et de solidarité de tous.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT.

Vous avez 71 minutes.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis peu nous pouvons jouer à Clim'way Paris. Pour mes collègues qui ne le connaissent pas, c'est un jeu interactif accessible sur paris.fr.

Les règles sont simples : il s'agit de réduire l'empreinte carbone de Paris en réalisant des actions sur le logement, le secteur tertiaire, les transports, les déchets et l'énergie avec l'objectif de réduire les gaz à effet de serre de 75 % d'ici 2050.

Ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît. Par exemple, si vous cliquez sur le réseau électrique et que vous souhaitez développer les énergies renouvelables, on vous demande d'abord de cliquer sur l'Hôtel de Ville afin de lancer le programme investissements durables pour le débloquer.

En réalité, c'est l'objet de l'amendement déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I., dans lequel nous demandons la création d'un fonds d'investissement dans les énergies renouvelables doté de 20 millions d'euros par an.

Cet amendement est bien entendu gagé, mais je pourrais vous proposer un financement par d'autres économies. Je pense à un effort de rationalisation et de suppression des doublons avec l'Agence parisienne du climat et la S.E.M. Énergies Posit'if, par exemple.

Le Grenelle de l'environnement a également ouvert des possibilités de financement grâce aux certificats d'économies d'énergie qu'il est possible de monnayer. Nous vous faisons cette proposition car le Plan Climat de la Ville de Paris a intégré un objectif de 25 % d'énergies renouvelables ou de récupération dans la consommation de Paris.

D'une part, nous n'avons aucun indicateur fiable car le dernier chiffre est de 12 % en 2009.

D'autre part, il est certain que nous accusons un important retard car depuis l'adoption du Plan Climat, il ne s'est pas passé grand-chose.

Les choses avancent pour le réseau C.P.C.U., dont le Plan Climat fixe un objectif de 50 % d'énergies locales, renouvelables ou de récupération en 2014, et de 60 % en 2016.

Si les choses avancent, c'est parce qu'il s'agit de l'application des réglementations européennes. Malheureusement, le non-développement des énergies renouvelables et de récupération à Paris demeure préoccupant.

Comme d'habitude, aucune ligne budgétaire ne leur est consacrée alors que Mme la première adjointe en fait un enjeu majeur. Comment la croire ?

Je suis conscient qu'il s'agit d'un point de clivage entre nous.

René DUTREY, par exemple, considère qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des financements spécifiques pour le Plan Climat car ses actions transcendent toutes les directions.

Pour nous, même si les actions du Plan Climat transcendent l'ensemble des directions de la Ville, il est nécessaire de financer des investissements d'avenir.

Pour nous, l'écologie politique, c'est avant tout de la recherche et du développement, et seul le progrès technique permettra d'augmenter sensiblement la part d'énergies renouvelables et de récupération.

Je souhaite par ailleurs que la prochaine mandature soit l'occasion de lancer une grande conférence sur les énergies à Paris. Nous devons mettre tous les acteurs autour de la table et regarder comment développer la méthanisation et le biogaz avec l'agence métropolitaine des déchets, comment récupérer la chaleur en partenariat avec la R.A.T.P. et comment développer la géothermie et le solaire thermique avec le secteur de la construction et les copropriétés.

À travers ces fonds d'investissement pour les énergies renouvelables, nous pourrions développer des appels à projets en lien avec les écoles, les universités et les "start-up". Cela nous permettrait d'avoir de véritables résultats en conformité avec le Plan Climat.

À l'inverse, vous avez malheureusement fait le choix de l'affichage plutôt que de l'action. À cet égard, j'ajoute que votre bleu climat est particulièrement insuffisant et décevant.

Vous le qualifiez comme prenant une nouvelle forme et étant plus dynamique. Je vous rappelle qu'un bleu budgétaire est censé porter un éclairage sur une thématique du budget primitif. À la place, vous nous proposez un document de 25 pages alors qu'il en faisait près de 80 les années précédentes, un document sans aucune ligne budgétaire et avec un contrat d'objectifs et de performance avec des indicateurs qui ne sont pas mis en regard des objectifs.

Permettez-moi de vous dire que cela ne fait pas très sérieux.

Monsieur le Maire, dans votre communication, vous annoncez "investir pour accélérer la transition écologique". Mettez-y les mots que vous voulez mais pour moi, l'investissement sans aucune ligne budgétaire consacrée, ce n'est pas de l'investissement et cela démontre votre très faible ambition en la matière et surtout, l'incapacité de la candidate qui porte votre bilan à être crédible sur ce sujet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci. Vous n'avez pas utilisé votre temps de parole complètement : cela va.

La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, à l'instar du pompier pyromane, après avoir craqué l'allumette, vous brandissez la lance à eau.

Face à l'offensive fiscale nationale, à l'assaut de taxes et impositions lancées par le gouvernement, vous assurez raison garder et vous proposez un bouclier social censé guérir des maux que vous avez contribué à causer.

Après le poison, vous dispensez le remède et semblez vous satisfaire de prodiguer les premiers soins indispensables aux afflictions que vous avez engendrées.

Mais les Parisiens ont de la mémoire, Monsieur le Maire, et ne peuvent oublier 13 ans de hausses en tous genres, des impôts locaux aux taxes diverses en passant par les tarifications des équipements publics municipaux.

Vous entendez incarner le dernier rempart défendant les intérêts des ménages parisiens par le biais de mesures de revalorisation des plafonds d'attribution et du montant des aides extra-légales qui leur sont versées.

Ce soubresaut est bien tardif, insuffisant et velléitaire, alors même que le groupe U.D.I. n'a eu de cesse de vous alerter sur la situation des Parisiens, par trop contributeurs aux caisses de la Ville.

La donne est truquée d'avance, et sans le gel du barème de l'impôt sur le revenu, il est fort à parier que vous n'auriez pas déclenché ce dispositif de relèvement des plafonds des aides extra-légales et de réévaluation du montant de certaines d'entre elles.

13 ans d'attentisme.

13 ans de ponctions croissantes.

13 ans d'inflation du produit des impôts locaux, passé de 1,6 à 2,3 milliards d'euros entre 2007 et 2012, auxquels vous bottez en touche en dégageant 10 millions supplémentaires au titre du bouclier social au présent budget général de la collectivité parisienne.

Je vous crois d'ailleurs sur parole et me fie à vos annonces chiffrées de novembre dernier, tant il est une gageure d'en retrouver les crédits affectés au budget primitif de la collectivité.

2,8 millions d'euros par ci pour les aides au logement, 1,5 million d'euros par là pour l'extension du dispositif de la gratuité du passe Navigo-Émeraude aux veuves d'anciens combattants.

Mais quel budget dévolu au maintien du bénéfice de cette dite carte pour les seniors devenus imposables en 2013 ? Que représente le relèvement des plafonds des allocations Paris Énergie Famille ou la baisse de 2 % des tarifs des services publics municipaux ?

Votre plan de soutien du pouvoir d'achat des Parisiens pèche par insignifiance, retard et manque d'ambition.

J'admets néanmoins qu'il tombe à pic, permettant à la Municipalité de prendre ses distances vis-à-vis d'un gouvernement par trop impopulaire tout en vous conférant la stature d'homme providentiel.

Certes, les taux d'imposition locale sont relativement modérés mais en raison des assiettes, les montants dont les Parisiens doivent s'acquitter flambent.

Il est un fait incontestable. Paris demeure numéro un des grandes villes ayant le plus augmenté ses taux entre 2007 et 2013.

De 2007 à 2012, la taxe foncière a ainsi crû de plus 67,9 %, accusant deux augmentations successives de ses taux et la création d'une part départementale.

N'en déplaise à Mme HIDALGO, qui semblait confondre pourcentage et point, ce que la droite et le centre parisien martèlent est exact. Le constat est d'autant plus amer au regard des multiples taxes auxquelles sont asservis les Parisiens, et qui n'ont cessé de s'amplifier sous votre règne, comme l'a rappelé le président Yves POZZO di BORGO dans son intervention.

Après avoir enseveli les Parisiens sous des tombereaux d'impôts, après avoir enterré les entreprises, vous avez même taxé les morts, Monsieur le Maire, en majorant les tarifs des concessions des cimetières.

Les Parisiens, me répondrez-vous, peuvent se passer de jouer au tennis, de nager à la piscine et préférer la crémation. Mais doivent-ils également priver leurs enfants de cantines scolaires, de conservatoires, d'ateliers beaux-arts ou encore d'écoles municipales de sports ? Oui, Monsieur le Maire, voilà autant de tarifs que vous avez relevés chaque année inlassablement pour cesser à trois mois des élections municipales.

A cette volte-face, nous opposons la constance, le refus systématique de toutes les hausses tarifaires que vous avez imposées aux Parisiens. Mais vous ne semblez pas être à une contradiction près, Monsieur le Maire, tandis que vous avouez que la pression fiscale qui s'exerce sur les Parisiens va toucher ses limites. Pourquoi donc, dans ce cas, ne pas envisager une baisse des taux ? Pourquoi vous entêter dans une fuite en avant fiscale, une surenchère tarifaire ?

Vous prétendez concerner quelque 300.000 Parisiens, quand nous vous demandons de vous adresser à leur ensemble. Un plus grand nombre eut en effet été impacté par une diminution des taux de taxes d'habitation et de taxes foncières dont l'Exécutif parisien a la maîtrise. Mais sous couvert de taux parmi les plus bas de France, vous refusez catégoriquement de toucher à ce Saint Graal, à cette manne de plus de 3,2 milliards en 2012 qui dissimule la plus forte augmentation du taux d'imposition locale depuis 2007.

Que représentent en contrepoint les 10 millions d'euros que vous accordez aux Parisiens à titre exceptionnel ? De fait, les divers dispositifs prévus par votre parapluie social concernent un peu plus de 42.000 Parisiens qui voient leurs rangs artificiellement gonflés par les usagers des équipements municipaux, dont les tarifs seront minorés de 2 % en 2014.

Ce que vous consentez à accorder, le groupe U.D.I. le demande avec constance depuis des années, tandis qu'à chaque revalorisation annuelle des tarifs municipaux des cantines, des centres de loisirs ou encore des conservatoires, notre groupe exige a contrario une stabilisation.

Monsieur le Maire, il n'est plus temps de vous enjoindre de faire marche arrière. Aussi permettez-nous de regarder avec étonnement et circonspection votre candidate se débattre avec le bilan de votre politique fiscale, tandis qu'elle fait la promesse de maintenir ce tout jeune bouclier social, à peine conçu et déjà pérennisé.

Ce palliatif honorable, mais très lacunaire, constitue donc le programme fiscal proposé aux Parisiens. Un soin de médecine douce, un onguent apaisant, un baume anesthésiant, lorsque nous préconisons au contraire un remède curatif autrement plus efficace et courageux.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président**. -** Merci, Madame.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, Chers collègues, si l'on jette un regard rétrospectif sur les deux mandatures qui viennent de s'écouler, on est frappé par l'ampleur des transformations qu'a connues Paris. Ces mutations sont d'ailleurs criantes, encore davantage si on les compare à l'inertie qui caractérisait la Capitale dans les années 1990.

Ces transformations concernent bien des domaines. Celui des déplacements est un de ceux où elles sont le plus flagrantes. Elles étaient permises par un effort budgétaire sans précédent de la Ville. Et de ce point de vue, comme nous allons le voir, le Budget primitif 2014 est parfaitement en ligne avec ceux qui l'ont précédé.

Ce n'est d'ailleurs que justice. Les déplacements occupent une place majeure dans la vie quotidienne de nos concitoyens, il est donc de notre responsabilité de chercher inlassablement les améliorations qui peuvent être apportées.

Mais il y a une autre raison pour laquelle l'effort budgétaire consenti dans ce domaine est parfaitement justifié. L'épisode récent de pollution que vient de connaitre notre ville le montre bien.

Diversifier les modes de déplacement par rapport au tout automobile qui prévalait auparavant, favoriser le développement des transports publics propres et des modes de déplacement doux, c'est lutter d'abord contre l'effet de serre. Mais c'est aussi combattre les particules fines, dont les effets négatifs ne sont d'ailleurs peut-être pas encore tous identifiés aujourd'hui.

En cela, la politique de déplacements menée depuis 2001 participe d'une certaine façon à la politique de santé publique que conduit la Ville par ailleurs.

Il faut, dans ce dernier domaine, saluer la clairvoyance de l'action menée sous l'autorité du Maire de Paris, avec le soutien de la majorité qui l'a accompagné dans ces différentes composantes, et ce depuis douze ans.

L'importance de ce volet de l'action municipale se voit d'abord dans le fait que le domaine de la voirie et des déplacements, dans le Budget primitif que nous examinons, est de loin le premier poste d'autorisations de programmes nouvelles, et ce pour un montant 253 millions d'euros.

Dans ce total, un investissement pèse lourd, je vous veux parler de l'inscription de 174 millions d'euros pour le prolongement du tramway T3 jusqu'à la Porte d'Asnières. Au vu du succès des sections précédemment réalisées, ce prolongement s'imposait. Cet équipement majeur a en effet transformé les déplacements dans Paris, et plus largement dans notre métropole. Le T3 transporte chaque jour 300.000 personnes, pour qui il joue un rôle majeur.

Cette réussite, soit dit en passant, jette un jour particulier sur les controverses qui nous ont opposés ici il y a douze ans. J'ai en mémoire les débats de 2001 dans cet hémicycle, avec les réticences dont faisaient part à l'époque bien des élus de droite. Tout cela, chers collègues, a été emporté par le vent de l'Histoire. Et le nouveau prolongement que conforte le budget qui nous est soumis en appelle d'autres qui permettront à terme le bouclage de cette infrastructure.

Relevant également au passage que l'Etat a accepté de participer financièrement à hauteur de 20 % du coût de ce prolongement jusqu'à la Porte d'Asnières, ce n'est que justice compte tenu de l'ampleur de l'investissement en question, mais il faut rappeler que cela rompt avec les choix budgétaires que faisaient les Gouvernements sous le précédent quinquennat, qui ont fait que la deuxième tranche du tramway, celle qui conduit Porte de la Chapelle, s'est trouvée mise à la seule charge de Paris et de la Région. Après l'enquête publique intervenue cette année, le nouveau prolongement jusqu'à la Porte d'Asnières, va faciliter la vie de plusieurs milliers de Parisiens et Franciliens supplémentaires.

2014 verra également le lancement opérationnel du prolongement de la ligne 14 vers Saint-Ouen qui vise à désaturer la ligne 13. En effet, bien qu'une élue de l'Essonne, qui marque son intérêt depuis quelque temps pour la Capitale, lui trouve des attraits et du charme, la ligne 13 constitue l'un des points noirs de notre réseau de transports, et nombre de Parisiens souffrent de devoir l'emprunter chaque jour pour aller à leur travail. Il était de notre responsabilité de sortir de cette situation, et je me réjouis que ce soit désormais en bonne voie.

Les déplacements constituent aussi un poste important des autorisations de programmes nouvelles des missions transversales, avec presque 50 millions d'euros, c'est-à-dire le troisième poste après le logement et l'urbanisme. La plus grosse part de la somme est consacrée aux subventions d'équipements. Avec notamment presque 35 millions d'euros pour le projet Eole Evangile, le Maire l'a indiqué ce matin, la Ville participera à hauteur de 11 millions d'euros à la réalisation de la gare R.E.R. Cette nouvelle gare permettra d'assurer les correspondances avec les tramways de la ligne des Maréchaux Nord et ceux de la ligne T8.

7 millions d'euros seront, par ailleurs, consacrés au fonctionnement des bus de quartier cette année. Il faut dire ici l'importance locale de ces liaisons. Le précédent Maire de Paris, Jean TIBERI, avait envisagé un bus de ce type à la fin des années 1990. Il concernait - cherchez l'erreur ! - le 5e arrondissement de Paris. Le choix depuis 2001 a été, au contraire, de réaliser ces liaisons dans les sections périphériques de la Capitale, moins bien desservies par les transports publics que l'hyper-centre. Ces minibus ont transporté cette année environ 110.000 personnes et les deux dernières d'entre elles, celle du 17e et celle du 15e (Brancion-Commerce) utilisent la propulsion électrique qui constitue, à l'évidence, un mode de déplacement d'avenir.

Au-delà de ces infrastructures, il faut souligner qu'une part importante du budget des transports est également consacrée, dans la proposition qui nous est faite, à l'amélioration de l'accessibilité des voies publiques, et ce, pour un

montant de 2,150 millions d'euros. Ces dépenses sont essentielles, chers collègues, pour les personnes en situation de handicap, mais la mise en accessibilité de la voirie et des transports ne concerne pas que ces personnes ; elle permet plus largement l'amélioration de la vie quotidienne des personnes âgées ou encore de Parisiennes et de Parisiens accompagnés de jeunes enfants.

Plus généralement encore, un espace public et des transports débarrassés des obstacles au déplacement dessinent une ville bien plus agréable pour ses habitants, comme d'ailleurs pour ses visiteurs, qui sont nombreux, nous le savons.

Nous voterons, par ailleurs, lors de ce Conseil, un marché relatif à la conception de nouveaux abribus. Cela permettra l'optimisation de la qualité technique et fonctionnelle de ces abris ; cela va offrir davantage de services et de confort aux voyageurs. Ces nouveaux modèles prévoient un dispositif pour les personnes malvoyantes et sont également moins contraignants en termes d'occupation de l'espace public.

Grâce à ce budget 2014, la mise en accessibilité de l'ensemble du réseau de bus parisien se poursuit donc, avec un objectif de 95 % de véhicules accessibles, sachant que l'obligation réglementaire n'est que de 75 %.

Chers collègues, dans un autre domaine, on le sait, la propulsion électrique constitue une des voies majeures de la lutte contre la pollution. Ce budget est la preuve que la Municipalité parisienne en a bien conscience. Il prévoit par exemple le déploiement de nouvelles bornes de recharge électrique avec pour objectif 700 nouveaux points de charge à la fin 2014. 3 millions d'euros sont prévus à ce titre.

Nous est proposée également la reconduction de la subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique, ce qui représente 800.000 euros.

Mais on ne saurait clore une intervention sur les dépenses dans ce domaine sans les mettre en perspective métropolitaine. Il est évident en effet que la question des déplacements ne peut pas être traitée dans le cadre des limites municipales. De ce point de vue, le budget qui nous est proposé le montre bien, en cela qu'il comporte une importante contribution au budget du S.T.I.F.

En 2014, comme les années précédentes, Paris contribuera à la mise en œuvre de la politique francilienne de transport en versant à cet organisme 375 millions d'euros, soit une hausse de 2 % par rapport au budget primitif 2013.

Mais il y a une contrepartie, la contrepartie c'est évidemment que la politique conduite par le S.T.I.F. s'inscrive pleinement dans les objectifs de notre collectivité et c'est notamment le cas pour la lutte contre la pollution, d'où la position récemment adoptée par les représentants de la Ville, visant à mettre fin au marché prévoyant l'achat de bus utilisant comme carburant le diesel.

Du côté des recettes, enfin, il faut noter que les droits de stationnement figurent en bonne place, puisque 80 millions d'euros sont inscrits à ce titre en 2014 comme en 2013. Les modifications intervenues récemment dans ce domaine, au plan législatif, comme l'expérience de paiement par S.M.S., amèneront probablement une nouvelle dynamique de ce poste de recettes dans l'avenir, ainsi qu'un meilleur respect de la réglementation en la matière.

Chers collègues, on le constate, ce budget 2014 reflète bien l'importance de la question des déplacements dans la politique municipale. Nous sommes ici pleinement dans la ligne de l'action qui est conduite depuis 13 ans. Cette action vise à concilier protection de l'environnement, modernisation et attention portée aux conditions de vie de nos concitoyens dans toutes leurs diversités sociales.

Cette politique m'apparaît emblématique de la majorité qui préside aux destinées de cette Ville depuis deux mandatures.

Les Parisiennes et les Parisiens auront bientôt l'occasion de choisir une majorité pour les six ans à venir, ils auront donc notamment à se prononcer sur cette politique des déplacements, mais d'ores et déjà, de mon point de vue, la Municipalité sortante a toutes les raisons d'être fière des résultats obtenus depuis 13 ans dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président.- Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, 6 minutes 24.

M. Yves CONTASSOT. - C'est précis, merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais dire à Claude DARGENT que ses propos concernant le S.T.I.F. auraient plus de force si la Ville avait inscrit à son budget le montant des indemnités à payer en cas de résiliation des marchés actuels.

Cela aurait effectivement été crédible, mais dire que les autres paieront, c'est un peu facile.

Deuxième point, je vais revenir sur trois vœux. Le premier concerne la taxe départementale d'aménagement pour le financement du C.A.U.E.

Le C.A.U.E., vous le savez, exerce son rôle d'information, de sensibilisation, de conseil depuis plus de 30 ans, mais, pour réaliser tout cela, il dispose en tout et pour tout d'une subvention annuelle de 250.000 euros.

Pourtant, une taxe départementale sur les permis de construire a été instituée par la loi de finances du 30 décembre 1978, qui permet de donner une ressource fiscale aux C.A.U.E.

Parmi les 92 C.A.U.E. départementaux, celui de Paris est aujourd'hui un des seuls à ne pas bénéficier de cette taxe. Aussi, comme le Conseil du C.A.U.E. le demande depuis des années, il est absolument indispensable de permettre au C.A.U.E. d'avoir cette indépendance et, donc, nous souhaitons que, lors d'un prochain exercice budgétaire, le financement du C.A.U.E. soit réalisé par la taxe départementale d'aménagement.

Le deuxième amendement concerne l'acquisition par la Ville de Paris de l'ensemble immobilier de la rue de la Tombe-Issoire, bien connu puisque nous avons eu l'occasion d'en parler plusieurs fois dans ce Conseil, notamment en novembre 2013 avec une délibération et il y a eu un engagement que des fouilles archéologiques complémentaires soient menées sous l'égide de l'I.N.R.A.P., mais aussi derrière de nombreux vœux en Conseil de Paris, demandant la préservation du site, sans remonter jusqu'au mois de mars, visant à engager la modification du P.L.U. afin que celui-ci soit conciliable avec la réalité du terrain, à savoir l'impossibilité de construire, plus que les volumes, des bâtiments existants.

Aussi, pour protéger ce site exceptionnel, nous souhaitons qu'une autorisation de programme de 7 millions d'euros soit créée afin de permettre l'acquisition par la Ville de Paris de l'ensemble immobilier, si c'est la seule solution.

Troisième vœu, il s'agit du Grand Ecran Italie qui est l'aboutissement d'un projet d'urbanisme à vocation culturelle, faut-il le rappeler, de la Municipalité parisienne, dont le cahier des charges, voté par le Conseil de Paris, impose des obligations de programmation telles que des festivals à thème, des nuits du cinéma qui étaient extrêmement appréciées.

Le Conseil de Paris avait d'ailleurs fait de cette salle le support d'une mission de service public culturelle interrompue illégalement, sans aucune consultation des élus sur cette suppression et il y a aujourd'hui un risque avéré de spéculation, quand on sait que c'est une foncière qui est en cours de rachat du site, foncière sur laquelle nous nous interrogeons évidemment beaucoup.

Nous souhaitons qu'il y ait, là encore, une autorisation de programme qui soit créée sans que, nous l'espérons, elle soit nécessairement mise en œuvre ensuite, parce qu'on espère bien que les candidats au rachat pour maintenir la vocation culturelle du lieu trouveront la solution sans pour autant aller participer à la spéculation.

Nous souhaitons qu'il y ait une A.P. qui permette d'avancer sur ce projet et nous y reviendrons d'ailleurs dans un autre vœu.

Voyez, vous avez gagné trois minutes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Cela permet à Mme Danielle SIMONNET de terminer la séance en beauté.

Allez-y, 5 minutes 28.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah ! On m'avait dit 6…

Ecoutez, Alexis CORBIÈRE et moi-même nous voterons contre le budget présenté, et ce pour la première fois.

L'an dernier déjà, nous nous étions abstenus. C'est donc historique, mais ce n'est pas nous qui avons changé, mais bien vous.

Depuis 2008, quand la droite était au pouvoir, mes chers collègues, chaque année, tous les élus de gauche, tous les élus de gauche ici présents, nous nous retrouvions ensemble pour dénoncer les baisses des dotations de

l'Etat et pour exiger le remboursement de la dette de l'Etat due aux Parisiens du fait du transfert de charges non compensé de moyens.

Mais, depuis 2012, Monsieur le Maire a décidé de renoncer à exiger de M. HOLLANDE qu'il rembourse l'ardoise de M. SARKOZY, comme s'il s'agissait finalement d'une ardoise personnelle de comptoir.

Il y a pourtant une continuité de l'Etat, une continuité de l'Etat à respecter. Mais, avec l'actuel gouvernement, la seule continuité que nous y voyons, c'est une continuité des politiques d'austérité à la tête de l'Etat que l'on peut constater.

Ces politiques gouvernementales que vous dénonciez hier avec nous, aujourd'hui, vous les soutenez. Nous, nous les combattons.

Par notre vote contre le budget, nous voulons vous signaler solennellement qu'il faut refuser ces politiques d'austérité, pas simplement pour Paris qui a un niveau de recettes qui lui permet, finalement, de supporter et de faire face, mais pour l'ensemble des collectivités.

Oui, la première preuve de solidarité, mes chers collègues, la première preuve de solidarité de territoire serait de faire de Paris la capitale de la résistance à l'austérité.

Le budget de 2014, c'est donc un demi-milliard de dotations de l'Etat en moins, un demi-milliard d'euros ! Sans parler des 166 millions d'euros en moins pour le fonds de solidarité régional ou les 198 millions d'euros de fonds de péréquation supplémentaires.

Alors, M. le Maire a fini par critiquer ces ponctions au lendemain du précédent Conseil de Paris, mais bien timidement et, finalement, pour mieux se ranger en bon élève sage.

Pourtant, vous savez comme moi que ce ne sera pas tenable. Jusqu'où tout cela va-t-il aller ? A quel seuil déciderez-vous de vous réveiller ?

Ce budget, de fait, présente déjà des coupes sombres dans les investissements : moins 242 millions d'euros sur le budget d'investissement et un recours à l'emprunt divisé de moitié.

Ce budget révèle ainsi, hélas, un manque total d'ambition de répondre au problème numéro 1 des Parisiennes et des Parisiens : comment est-ce que l'on renverse l'exode social des classes populaires et des classes moyennes qui s'est poursuivi pendant ces deux mandatures ? Par une politique bien plus ambitieuse de préemption et de municipalisation du sol, en exigeant une loi pour la baisse des loyers, par une politique anticipant le foncier nécessaire pour les services publics de demain, par des investissements pour la rénovation du bâti et les énergies renouvelables, en créant les conditions financières, par exemple, de création d'une régie publique des énergies renouvelables.

Sur le budget de fonctionnement, vous anticipez bien insuffisamment les dépenses sociales qui vont continuer de croître du fait des politiques nationales de casse de l'emploi qui se poursuivent.

Sur les mineurs isolés étrangers, nous sommes alertés par les travailleurs, les acteurs de l'Éducation nationale qui constatent sur le terrain que de nombreux jeunes ne sont pas pris en charge.

Considérant les personnels, comment pouvez-vous ignorer la colère des agents de la Ville qui ne cesse de s'amplifier, car le malaise et la dégradation des conditions de travail sont réels.

À force de n'assurer les nouveaux équipements que par des redéploiements de postes, ce sont non seulement les conditions de travail des agents qui sont dégradées, mais aussi la qualité du service public. Oui nous assumons, nous présentons deux vœux, un vœu qui demande 4.000 postes de fonctionnaires supplémentaires pour la Ville de Paris, et nous l'avons quantifié direction par direction, service par service, et nous présentons un vœu pour la titularisation de tous les précaires de la Ville de Paris.

Vous avancez une économie de 4 millions d'euros sur la renégociation des marchés, mais nous vous proposons une autre méthode pour faire plus d'économies : remunipaliser l'ensemble des services qui ont été concédés au privé.

Qu'il s'agisse de la propreté, du nettoyage, des parkings, mais aussi de Velib' et d'Autolib', vous savez comme moi que les régies publiques coûtent beaucoup moins cher que le recours à une entreprise privée, parce qu'une entreprise privée a besoin de dégager des bénéfices et de faire des profits.

Assumons de remunicipaliser, la qualité rendue aux Parisiennes et Parisiens y sera bien meilleure.

Pour finir, vous faites le choix de la stabilité fiscale. Nous, nous faisons le choix de la révolution fiscale. Vous refusez d'augmenter les impôts, mais sur la hausse de la T.V.A. vous ne dites pas un mot, alors que cette hausse de la T.V.A. va représenter plus de 400 euros de perte de pouvoir d'achat pour une famille avec deux enfants et va impacter également les finances de la Ville sur un bon nombre de nos dépenses.

Et pour financer quoi ? 20 milliards de cadeaux aux patrons du CAC 40 dans le cadre des accords dits de compétitivité et d'emploi. Avec cette hausse de la T.V.A. s'ajoute le gel de l'indice des fonctionnaires et l'absence d'augmentation réelle du S.M.I.C.

Dans un tel contexte, le bouclier social est une bonne intention, mais bien en deçà des difficultés rencontrées par les Parisiennes et les Parisiens dont plus de 14 % vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Oui, il est urgent d'engager une révolution fiscale au service de la redistribution des richesses. Un changement radical au niveau des impôts locaux est nécessaire, possible et urgent pour qu'il soit juste socialement, enfin adossé à l'ensemble des revenus, les revenus du travail mais aussi du patrimoine et du capital.

Nous avons le sentiment à travers ce budget, que tout comme M. HOLLANDE a renoncé à s'attaquer à la finance, vous vous félicitez d'être bien notés par les agences de notation. Votre soutien à la politique gouvernementale vous amène à accompagner les politiques d'austérité, nous voterons contre car nous les combattrons.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président**. -** Nous allons déjeuner gentiment et nous reprenons, Monsieur le Secrétaire général, à 14 heures 30 avec Mme DUMAS qui doit intervenir.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

Audition des orateurs (suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme DUMAS, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Catherine DUMAS. - Monsieur le Maire, chers collègues, la rédaction peu ambitieuse et sans originalité de votre communication en matière culturelle est décevante. Il s'agit ni plus ni moins d'une énumération de projets culturels commencés d'ailleurs en 2013, mais il n'y a pas de vision claire sur la stratégie adoptée par la Municipalité concernant la politique culturelle.

L'an passé, à la même époque, ma demande de communication dédiée à la culture avait été reçue favorablement par votre adjoint, M. JULLIARD. Pourtant rien n'a été concrétisé. Entre 2008 et 2014, il n'y aura donc pas eu de communication dédiée à la culture, quel regret ! La culture ne fait donc pas partie des priorités de la Ville.

Autre regret, lors de la précédente séance budgétaire, j'avais demandé un bleu budgétaire dédié à la culture et également un audit sur la politique culturelle. Pas de réponse ! C'est vraiment dommage, car ces initiatives auraient permis de dresser un bilan et surtout d'éviter des erreurs et permettre de combler des lacunes.

Dans l'analyse du budget 2014, on observe une augmentation des subventions allouées aux associations. Quelque part, je m'en réjouis car les subventions permettent aux associations parisiennes de vivre et de développer leurs actions.

En revanche, le mode d'attribution de ces subventions, lui, laisse à désirer.

En effet, elles semblent parfois être accordées de façon aléatoire, sans axe majeur ni lisibilité.

Cette opacité nuit à l'évidence à l'efficacité de la politique culturelle qui est pratiquée et ne va pas dans le sens de la culture de proximité.

Justement, en parlant de culture de proximité, il serait temps de donner un vrai pouvoir aux maires d'arrondissement. La politique culturelle doit pouvoir s'appuyer sur la réalité des quartiers, si différents à Paris, sur l'attente des administrés, qui peut varier d'un arrondissement à l'autre.

J'en veux pour preuve un projet qui concerne mon arrondissement, le 17e, et qui vous a été présenté par Mme KUSTER, la maire du 17e. Il s'agit de transformer les magasins de décors de l'Opéra en un espace culturel pour tous qui trouverait sa place dans la vie du nouveau quartier des Batignolles.

Eh bien qu'en est-il ? Aucune réponse de votre part. Vos services sont restés muets face à cette proposition qui va pourtant dans le sens de l'intérêt des Parisiens.

Après ces constatations d'ordre général, je voudrais particulièrement parler de deux secteurs.

Tout d'abord, le patrimoine religieux. Sur ce point, quelle est votre stratégie de gestion des travaux ?

Il ne m'a pas échappé que vous avez mis en avant les édifices cultuels dans votre communication budgétaire, avec des crédits pour travaux urgents - je dirai même très urgents. Il ne m'a pas échappé que cela ne me semble finalement qu'un moyen de répondre aux mauvaises publicités relayées par la presse ces derniers jours et par une organisation internationale, qui soulignent la gestion médiocre du patrimoine religieux parisien.

Il y a donc urgence à mettre en place un plan pluriannuel d'action pour les églises parisiennes, et c'est bien le sens de l'amendement budgétaire qui est déposé par mon groupe.

Deuxième point que je souhaite aborder, c'est celui des métiers d'art, ces métiers d'excellence, qui n'apparaissent pas dans votre communication. Certes, une association comme "Paris Ateliers", qui est subventionnée par la Ville, fait un travail remarquable, même s'il faut encore d'ailleurs des efforts pour rénover les ateliers, les rendre accessibles aux publics souffrant de handicaps.

Les métiers d'art mériteraient aussi un lieu exceptionnel, une véritable vitrine sur le monde qui permettrait la rencontre des artisans mais aussi des acheteurs potentiels français ou étrangers.

Dans ce lieu de rencontre et d'échange, les artisans d'art pourraient travailler ensemble, partager leurs techniques, leurs savoir-faire, assurer des formations.

Oui, Monsieur le Maire, développer la force des métiers d'art, c'est cultiver la différence de Paris par rapport aux autres grandes capitales. C'est faire vivre l'excellence française. C'est aussi créer des emplois qui ne sont pas délocalisables et c'est contribuer à l'image de la France.

Voilà pourquoi, en commençant cette intervention, je déplorais l'absence d'ambition de votre politique culturelle.

Pour conclure, je reprendrai un mot qu'a dit Jean-François LEGARET, c'est un bilan en effet qui manque de vision, qui est sans avenir, c'est une politique culturelle qui est en trompe-l'œil. Les Parisiens méritent beaucoup mieux et surtout, Monsieur le Maire, ils attendent mieux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Geneviève BERTRAND, dernière intervention de son groupe. Il vous reste 6 minutes 15.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

L'examen des crédits dévolus aux affaires culturelles pourrait susciter notre enthousiasme à en juger par l'augmentation du budget de fonctionnement de 14 %, principalement liée à l'entretien du patrimoine et des musées.

Force est cependant de constater que des dépenses de prestige, des projets de grande ampleur sont souvent à la source de ces 97 millions d'euros, à l'instar de la création du centre hip-hop des Halles ou encore de la Philharmonie. Je n'évoquerai l'Institut des cultures d'Islam, car c'est sa gestion délicate, et non son coût, qui pourra poser problème.

Si le volume des crédits consacrés à la politique culturelle est satisfaisant, la ventilation qui en est faite suscite quelques interrogations.

Ainsi, le projet de Philharmonie, déjà largement évoqué, sera financé par la Ville à hauteur de 158 millions d'euros à en croire le projet de délibération DAC 768, dont 15 millions sont provisionnés au présent projet de budget primitif au titre du remboursement d'emprunt. Cet immense complexe censé pouvoir accueillir quelque 3.500 spectateurs nous apparaît démesuré, quand la magnifique salle Pleyel suffisait à ravir amateurs et néophytes.

Alors que la Chambre régionale des comptes vous mettait en garde sur la dépendance du maintien de l'équilibre financier actuel de la capacité de la Ville à maîtriser ses budgets tout en dégageant chaque année de

nouvelles marges de manœuvre, l'engagement financier au long cours que constitue une telle opération semble défier la raison au moment où la contribution de Paris à l'effort de péréquation monte en puissance, où les dotations de l'État diminuent et où certaines recettes se révèlent volatiles.

Certes, un rééquilibrage des équipements culturels au profit des arrondissements de l'Est apparaît juste car propice à un meilleur maillage territorial.

Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de douter de la diversification des publics intéressés du seul fait de la dimension du projet ou de l'implantation. Et je crains qu'il en aille de la Philharmonie comme des musées municipaux parisiens, dont la qualité des collections n'est plus à démontrer, mais qui peinent à attirer de nouveaux profils ainsi que l'a démontré un rapport de la Chambre régionale des comptes publié mi-octobre.

Celui-ci mettait en exergue l'échec d'une prétendue démocratisation de la fréquentation de ces musées de la Ville de Paris malgré la gratuité instaurée en 2001.

De ce fait, "les jeunes et", je cite le rapport, "les habitants pauvres constituent la portion congrue de la fréquentation de ces lieux. Certes, le nombre de visiteurs a été multiplié par six depuis 2001, mais leur typologie est restée identique".

Ce bilan mitigé fait augurer le pire pour la Philharmonie si aucune véritable volonté politique ne se substitue aux seuls effets d'annonce vantant un projet pédagogique supposer favoriser le renouvellement et l'élargissement des publics, sans autres précisions sur les instruments sollicités.

Une étude sur l'accès du jeune public aux activités culturelles gérées ou soutenues, rendu public par l'Inspection générale de la Ville de Paris en avril 2009, révélait que les musées de la Ville étaient pénalisés par leur faible autonomie de gestion et leur communication inadaptée.

La création de l'établissement public "Paris Musées" a notamment été motivée par ce constat. Il est encore trop tôt pour en faire le bilan, mais nous sommes convenus que lors de la dernière réunion de la 9e Commission de cette mandature, un pré-bilan sera présenté par la directrice générale, Mme Delphine LÉVY.

À l'avenir, il serait souhaitable que des éléments chiffrés relatifs à la diversification de la fréquentation des musées parisiens puissent être régulièrement communiqués au Conseil de Paris.

Monsieur le Maire, votre propension aux grands travaux inscrit votre empreinte dans le patrimoine architectural parisien.

Parallèlement, les équipements de proximité, pour soignés qu'ils soient, ne laissent d'autres traces que l'indispensable service rendu aux habitants.

L'ambition d'une politique culturelle s'inscrit aussi à l'échelle d'un quartier, d'une rue, d'un conservatoire ou d'une bibliothèque. Elle peut également désormais s'incarner au sein d'un atelier A.R.E., mais en dépit des 34 millions d'euros que la collectivité devra y consacrer chaque année, les activités gommettes ou initiation au genre semblent plus fréquentes que le solfège.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

Je donne la parole à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, malgré un contexte de crise et de contraintes fortes, comme l'ont rappelé beaucoup de mes prédécesseurs ici ce matin, ce budget est encore une fois placé sous le sceau de la solidarité et d'une dynamique d'investissement.

Ce budget est le dernier de la mandature et il est marqué par l'achèvement des engagements que nous avions pris auprès des Parisiennes et des Parisiens. Nous pouvons saluer ce bilan.

Ce 14e budget confirme l'effort social mené tout au long de la mandature. Cette volonté de solidarité ne se lit pas seulement dans les dépenses sociales obligatoires avec l'augmentation du nombre d'allocataires du R.S.A. liée à la crise pour un montant budgété de 325 millions d'euros ou encore l'augmentation de plus de 16 % du nombre d'adultes en situation d'handicap, mais s'incarne également dans le choix volontariste du bouclier social dont va parler ma collègue Marinette BACHE un peu plus tard.

Cette volonté de solidarité, on la retrouve également dans l'investissement consacré à l'emploi et au développement économique.

Paris investit pour dépasser la crise et protéger les Parisiens. Pour notre majorité, la solidarité et l'emploi ne sont pas des variables d'ajustement des coûts, ce sont bel et bien des investissements pour lutter contre la crise et préparer l'avenir.

Je tiens à souligner ici l'engagement des différents adjoints en charge de ces politiques d'emploi et de solidarité : Christian SAUTTER, Olga TROSTIANSKY, Gisèle STIEVENARD, Pauline VÉRON ou encore Véronique DUBARRY et Jean-Louis MISSIKA sur l'innovation.

Ce budget entretient le dynamisme économique impulsé depuis 2001. Ce sont 660.000 mètres carrés de bureaux livrés d'ici 2015 et 100.000 mètres carrés de pépinières d'entreprises livrés sur la mandature.

On peut citer par exemple l'extension de Paris Santé Cochin dans le 14e arrondissement en collaboration avec les services de l'A.P.-H.P., ou encore la création d'un incubateur au sein de l'Institut Pierre-Gilles-de-Gennes avec les meilleures équipes de recherche en microfluidique.

Je m'inscris en faux par rapport aux propos de Jean-François LEGARET ce matin qui parlait d'absence d'action et de soutien au développement économique.

Paris crée les conditions d'accueil et d'émergence des entreprises de demain et les résultats nous le prouvent. Paris présente un solde net du nombre d'entreprises de 82.000 depuis 2001.

En parallèle de l'investissement pour l'immobilier d'entreprise, ce sont 40 structures de Paris Esprit d'Entreprise qui accompagnent les entrepreneurs pour les aider à creuser leurs idées, se lancer, tester leurs projets, être hébergés ou financés.

Plus de 1.500 entreprises sont appuyées par ce réseau de professionnels de l'entreprenariat chaque année.

La force du dynamisme économique parisien, c'est aussi sa diversité. Contrairement à Londres, Paris ne repose pas sur une hyperspécialisation, mais a plusieurs domaines d'excellence : l'artisanat, le commerce de proximité, la mode, le tourisme, la recherche ; et comment ne pas citer l'innovation, quand les efforts entrepris depuis 2001 aboutissent à l'ouverture, cette année, du plus grand incubateur du monde dans ce domaine-là ?

L'innovation s'appuie sur le fonds "Paris Innovation Amorçage" porté à 28 millions d'euros en 2014. Ce dispositif, mis en place depuis 2010, a fait la démonstration de sa pertinence. Il a permis d'accompagner près de 500 projets d'entreprise en incubation, il donne des subventions et des avances remboursables, mais aussi en expérimentation.

Cet outil a dynamisé l'écosystème en amenant chaque incubateur à renforcer son offre de valeurs à destination des entreprises et en apportant aux projets une crédibilité et une première assise financière indispensable au démarrage.

Paris attire également les entreprises étrangères, notamment grâce à l'action de "Paris Développement". Nous lui versons une subvention de 1,62 million d'euros.

Un quart des investissements étrangers en France sont à Paris, 127 nouvelles implantations en 2012 générant la création de 3.200 emplois. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

L'achèvement du programme d'investissement de la mandature est aussi un des moteurs de notre développement économique. Ce sont 1,4 milliard inscrits au B.P. 2014, soit 19 milliards depuis 2001.

Jamais, dans l'histoire de notre Ville, la collectivité n'aura impulsé un tel développement des équipements et des services mis à disposition des Parisiennes et des Parisiens. Nous ne le redirons jamais assez.

Rappelons-nous que, sous la mandature 1995-2001, le niveau annuel moyen d'investissement était de l'ordre de 750 millions d'euros. Sur toute la durée de la mandature, le total des investissements se sera élevé, au total, à 9,3 milliards d'euros, soit une moyenne annuelle de 1,55 milliard. Je tenais à le rappeler ici également.

Investir, c'est changer le visage de Paris, la vie quotidienne des Parisiennes qui, ces dernières années, a profondément évolué, et cela sans obérer l'avenir ni celui des contribuables de la Capitale, ni celui des équipes qui auront en charge la gestion de la Capitale à partir du printemps prochain.

Investir, c'est encore une bonne nouvelle pour les entreprises et l'emploi, car les retombées économiques d'une Ville qui investit sont très importantes, d'autant que la Ville a choisi de privilégier l'accès des P.M.E. à la commande publique à travers le Pacte P.M.E. Plus de 50 % des marchés publics leur reviennent.

Ce budget maintient les efforts de solidarité et la priorité donnée à l'emploi. Si les entrepreneurs sont accompagnés, les chercheurs d'emploi le sont aussi.

Pour faciliter la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi, la Ville a été pionnière en matière d'organisation de forums. Les succès de Paris pour l'Emploi, qui en est à sa dixième édition avec 50.000 recrutements à son actif, ou du forum métropolitain pour l'emploi des jeunes, avec 1.000 recrutements pour la première édition et qui sera reproduit le 4 février prochain, ont été démultipliés.

Ces forums ont été démultipliés tout au long de l'année 2013 et 2014 et, en 2014, nous renouvellerons sept de ces forums.

On peut également citer le forum de l'alternance, utile pour ceux et celles qui veulent entamer un cursus de formation en alternance, qui rassemble en un seul lieu les entreprises qui recrutent. 3.000 postes en moyenne sont proposés chaque année, mais on peut également parler du forum organisé par l'Adapt, réservé aux travailleurs handicapés dans le cadre de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

Il y a également les forums d'arrondissement qui sont à noter pour être au plus près des Parisiennes et des Parisiens en collaboration avec les Maisons des entreprises et de l'emploi. Généralistes ou thématiques, ils favorisent le recrutement de proximité.

Ce rapprochement physique entre employeurs et demandeurs d'emploi a été complété cette année par la création d'une plate-forme virtuelle sur Paris.fr. Il s'agit d'un outil simple, pratique et gratuit, destiné à faciliter le recrutement des entreprises à l'échelle de Paris et du Grand Paris.

Bien plus qu'un simple site d'annonces gratuit, cette nouvelle plate-forme permet de mettre en relation les recruteurs et les candidats à l'emploi, elle offre un outil de gestion de l'offre et de la demande.

Vous voyez que nous ne manquons pas d'innovation et de progrès quand il s'agit d'être au plus près des demandeurs d'emploi.

Pour les demandeurs d'emploi les plus en difficulté, des parcours d'accompagnement sont nécessaires, la Ville a noué des partenariats avec plus de 80 associations, en particulier dans les quartiers "politique de la ville". Elle a aussi doté le territoire des outils indispensables pour l'insertion professionnelle des Parisiens, des jeunes avec un soutien renouvelé à la Mission locale de Paris avec 3 millions d'euros et à l'Ecole de la 2e Chance.

Soutien aux personnes très éloignées de l'emploi, soutien accru au P.L.I.E. cette année encore, qui lance un accompagnement spécialisé des femmes chefs de famille monoparentale.

Soutien également aux seniors, avec l'identification de 11 projets innovants qui passeront en délibération à ce Conseil.

Soutien aux jeunes diplômés des quartiers avec deux partenariats de qualité avec "Mozaïk R.H." et "Nos quartiers ont des Talents".

Je voudrais insister sur la volonté qui est la nôtre de ne laisser personne sur le bord du chemin, personne n'est inemployable et nous multiplions, par un travail de dentelle, l'accompagnement le mieux adapté pour chacun.

Je ne peux résister, pour ce dernier budget, à revenir sur une maxime devenue culte de Christian SAUTTER : un demandeur d'emploi accompagné est un demandeur d'emploi à moitié sauvé, qui s'avère juste car, si nous prenons les données de 2012, ce sont près de 37.000 personnes qui ont retrouvé un emploi depuis, grâce à ces dispositifs d'accompagnement.

Enfin, accompagner les demandeurs d'emploi, c'est aussi prendre ses responsabilités d'employeur et la collectivité parisienne demeure la première collectivité employeuse de contrats aidés, soit 1.300 Parisiens concernés, 650 jeunes en apprentissage et des jeunes en emploi d'avenir.

L'objectif de 300, fixé par le Maire de Paris, est atteint cette semaine et nous accueillons ces 300 jeunes recrues vendredi prochain, le 20 décembre.

Si le taux de chômage de notre ville reste inférieur aux taux de chômage national et régional, si le nombre d'entreprises s'accroît, je pense que l'on peut saluer le volontarisme de notre collectivité qui porte ses fruits.

Le budget 2014 poursuit cette politique ambitieuse qui allie soutien aux entreprises, soutien aux demandeurs d'emploi et investissements d'avenir.

Le message à l'attention des Parisiennes et des Parisiens me semble clair, fort et mon groupe y adhère : solidarité et confiance en notre avenir commun.

Je vous remercie et je vous invite à voter ce budget.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Sandrine CHARNOZ.

La parole est à M. Jean-François LAMOUR pour l'U.M.P.P.A.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les choix budgétaires de la Ville de Paris sur le logement sont malheureusement cohérents avec la politique menée au niveau national par le Gouvernement de Jean-Marc AYRAULT.

En effet, depuis sa nomination, les messages et les actions de Mme DUFLOT n'ont été guidés que par une idéologie hostile à la propriété et à l'investissement locatif. Cette hostilité est vraiment symbolisée par l'encadrement des loyers, en particulier sur Paris.

Il faut ajouter à cela les tentatives malheureuses de ministres et de parlementaires de gauche pour taxer encore le logement et la construction. J'en veux pour preuve le projet de taxe sur le loyer implicite, cette fameuse taxe sur les résidences principales occupées par leurs propriétaires ou encore l'augmentation des droits de mutation. En réalité, le Ministère du Logement n'est plus celui de la construction mais bien celui de la pénurie. Et comme toujours, les victimes de ces choix politiques sont ceux qui vivent dans les zones tendues.

Paris est le laboratoire de Mme DUFLOT, où les Parisiens sont devenus des cobayes de ses expérimentations douteuses. Vous êtes, Monsieur le Maire, une sorte de petit laborantin de cette politique qui organise la rareté du logement et qui considère le secteur privé comme le responsable de tous les maux.

A de nombreuses reprises, j'ai dénoncé votre conception cynique du logement, concentrée sur un seul objectif : atteindre les 20 % S.R.U. de logements sociaux dès 2014. Cet objectif exclusif, vous l'avez mené au mépris du marché locatif privé et au détriment de l'entretien du parc social.

La vérité, c'est que la situation des Parisiens s'est aggravée depuis votre élection. En 2001, vous étiez érigé en sauveur. Grâce au logement social qui s'adresse à 7 Parisiens sur 10, vous alliez à vous seul régler le problème du logement à Paris. Par la suite, conscient de la difficulté de la tâche et des attentes déçues des Parisiens, vous vous êtes érigé en lobbyiste de l'encadrement des loyers, et grâce à vous les loyers du parc privé devaient baisser à Paris.

En réalité, Monsieur le Maire, vous vous êtes vous-même piégé dans le cercle vicieux de l'idéologie socialiste. Après treize années pendant lesquelles vous avez eu tous les pouvoirs en matière de logement, les Parisiens condamnent massivement votre politique. Ils ne sont pas dupes, ils se rendent bien compte que les logements sociaux financés n'étaient pas des logements nouveaux. Ils sont les premières victimes de leur faible taux de rotation et ils déplorent les effets pervers de votre politique sur le parc locatif privé.

Dans les faits, une très large majorité de Parisiens, près de 72 %, est mécontente de votre bilan en matière de logement, malgré vos bonnes intentions affichées, en particulier à coup de communications. Mais l'enfer est pavé de bonnes intentions, et justement le logement des Parisiens est devenu un enfer.

Des centaines de millions d'euros, que vous consacrez chaque année au logement social, n'ont pas permis de changer la vie des Parisiens. Au contraire, en deux mandatures, l'acquisition de conventionnement de plus de 30.000 logements privés et le reconventionnement de plus de 10.000 logements intermédiaires ont dégradé durablement la qualité de vie des classes moyennes.

Votre politique a été rigide. Votre absolutisme en la matière a été inefficace et tous les indicateurs révèlent les difficultés quotidiennes des Parisiens : loyers élevés, tensions exacerbées sur le marché locatif privé, augmentation exponentielle des demandeurs de logements sociaux, parc social dégradé, taux de rotation particulièrement bas dans le privé, mais surtout dans les logements sociaux. Oui, la liste des conséquences de la municipalisation du logement est particulièrement inquiétante.

Lors de la prochaine mandature, quand les Parisiens auront choisi le changement, le vrai cette fois-ci, il nous faudra réparer treize années d'erreurs. En attendant, un vœu budgétaire nous invite à ce que la part des logements

aidés dans les logements autorisés à Paris n'excède pas 45 %. Je crois en effet qu'il est urgent de mettre un frein à cette municipalisation du secteur du logement, facteur de ghettoïsation.

Les chiffres sont particulièrement préoccupants car, avant 2001, 30 % seulement des logements autorisés étaient des logements aidés. Aujourd'hui, ce chiffre atteint près de 60 %. C'est tout à fait anormal.

Face à ces échecs et à l'impopularité de votre politique, je constate que la gauche parisienne n'a plus beaucoup d'idées, si ce n'est d'atteindre 30 % de logements sociaux en 2030 pour attirer les derniers Conseillers de Paris communistes dans vos filets électoraux.

Eh oui, c'est une réalité !

La surenchère dans la municipalisation vous rassure peut-être, mais elle n'emporte plus l'adhésion des Parisiens. Souvenez-vous de ce chiffre : 72 % de Parisiens mécontents de votre politique. L'erreur est humaine, la persévérance est diabolique, et vous avez persévéré bien trop longtemps.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. **-** Merci, Monsieur LAMOUR.

La parole est à Mme Marinette BACHE. Il vous reste un peu plus de 43 minutes à vous partager avec votre collègue M. Jacques BRAVO.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs années, la France traverse une crise économique et sociale de grande ampleur, et ceci ne fait que légitimer encore plus la politique de notre Municipalité.

Alors que certains dans la presse essayent désespérément - et à coup de bévues ! - de conférer à cette fin de mandature des airs de fin de règne, notre Municipalité continue de tracer son chemin. Elle agit, elle construit, elle crée du liant et de la justice sociale. Elle travaille à l'humanisation et pour l'accès de toutes et tous aux droits fondamentaux, et ce malgré la crise, malgré la droite, malgré les invectives.

Les grands travaux en cours et les livraisons à venir, la magnifique Canopée du Forum des Halles, la rénovation de la Halle Freyssinet et la quarantaine d'opérations d'urbanisme en cours sont là pour l'attester.

Les prolongements de la ligne 14 vers Saint-Ouen, du T3 vers la Porte d'Asnières, les chantier de la Porte de Vincennes dans les 12 et 20e arrondissements, de Boucicaut et de Lourmel dans le 15e arrondissement, de Château-Rouge dans le 18e arrondissement, ou encore ceux des quartiers d'Ourcq et Jaurès dans le 19e arrondissement sont autant de preuves que notre Municipalité invente, innove, travaille. Et qu'elle le fait pour l'ensemble de Paris, l'ensemble des Parisiens, avec non seulement le souci de n'oublier personne, mais également de résorber la fracture sociale héritée d'avant 2001.

C'est cela d'ailleurs qui ne plaît pas à nos collègues de droite. Eh bien oui, malgré cela, malgré la gêne de la droite sur ce sujet, il y aura des logements sociaux dans ce qu'elle considère comme ses arrondissements, comme si Paris était vendable à la découpe !

Eh bien oui, chaque enfant, quelle que soit sa condition sociale, peut manger à la cantine, aller au conservatoire, avoir accès à la culture.

Eh bien oui, même si cela gêne la droite, des Roms pourront s'établir dans le 16e arrondissement et les berges de Seine seront ouvertes à tous.

Nous avons, je le pense, réussi en deux mandatures un pari : celui de permettre aux familles des classes populaires et moyennes de pouvoir continuer à vivre dans la Capitale, malgré la spéculation immobilière, malgré la cherté de la vie, notamment sur le plan du logement ou de l'alimentation.

Nous avons fait en sorte d'éviter que Paris ne se transforme en une ville musée ou une place tournante financière. Oui, notre ville est riche de ses commerces, de sa culture et de sa diversité.

Pour réussir, nous avons plus que doublé les aides sociales qui atteignent aujourd'hui 2.200 millions d'euros. Nous avons mené une politique extrêmement volontariste en matière de logement, avec le financement de 70.000 logements sociaux de plus qu'en 2001, dont 64 % de logements familiaux.

Nous avons augmenté de 45 % l'offre de places en crèche en en créant 10.300 nouvelles. Nous avons privilégié l'accès à l'éducation, à la culture, aux loisirs pour tous et toutes. Nous avons rendu les tarifs progressifs et identiques dans les arrondissements pour les cantines et les conservatoires.

Nous ressentons le devoir de conserver, de protéger et de développer ces acquis.

Pour cela, je tiens à saluer le courage politique dont a su faire preuve Bertrand DELANOË par la mise en place du bouclier social. Ce bouclier était nécessaire, afin que ceux qui sont en première ligne dans la crise ne soient pas pénalisés par une baisse de leur pouvoir d'achat. Ainsi les aides municipales sous condition de ressources, de la carte Navigo Emeraude à l'allocation Paris énergie famille, seront maintenues de façon ce que les Parisiens ne soient pas lésés par l'évolution du barème des impôts.

L'ensemble des tarifs municipaux se verront donc pour les mêmes raisons diminués de 2 % en 2014 (cantines, prestations périscolaires) ou gelés (conservatoires, bibliothèques, piscines).

De plus, les loyers des logements sociaux seront stabilisés. Car contrairement à M. LAMOUR, il ne nous a pas échappé que l'envol des loyers était une mauvaise chose pour les classes moyennes en particulier, et l'aide au logement de la Ville sera revalorisée de 5 %.

Nos compatriotes les plus démunis ne sont pas oubliés. En parallèle des centres d'hébergement d'urgence, comme de la prise en charge des mineurs isolés, la Ville a développé un système de maraudes. Il s'agit d'établir un lien social régulier avec des personnes qui vivent dans la rue ou dans des conditions indignes, de poser des diagnostics sanitaires et sociaux et de proposer des solutions d'hébergement. Nos efforts sont importants en ce domaine. Depuis 2008, nous avons augmenté de 80 % les subventions aux maraudes associatives.

Pour permettre d'intensifier encore l'ensemble des dispositifs et pour resserrer le maillage territorial des maraudes, les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ont déposé un amendement budgétaire afin d'allouer 50.000 euros supplémentaires à ces actions.

Je pense pouvoir saluer au nom des tous ici l'excellent travail effectué en ce domaine par les agents de la D.P.P., du Samu social, de la B.A.P.S.A. et par les associatifs.

Paris est décidément bien loin, à la fois d'une politique d'austérité, comme les uns s'efforcent vainement de nous le faire croire, comme d'une politique de gabegie financière, ritournelle des autres.

C'est une politique de solidarité et d'égalité sociale que nous avons menée, et que, à Paris, la gauche unie continuera de porter.

N’en déplaise à la droite rabibochée pour l’occasion, mais par des méthodes d'exclusion et de mise à l'index d'un autre âge, Paris est une ville solidaire, et au contraire de ce qui vient d'être dit, je prends le pari très calmement que les Parisiens souhaiteront qu'elle le reste.

Les élues républicaines socialistes sont conscientes de ce que ces deux mandatures ont apporté à tous les Parisiens. Ensemble, nous avons créé un puissant levier pour l'avenir pour encore plus d'égalité, sociale et spatiale.

Vous l'aurez compris, les élues républicaines et socialistes, en cohérence, voteront ce budget avec conviction, comme elles l'ont fait depuis deux mandatures et elles invitent tous les élus qui ont le sens des responsabilités à faire de même.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président**. -** Merci.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Mes chers collègues, cette dernière séance consacrée traditionnellement par notre assemblée au vote du budget de l'exercice suivant, a manifestement une tonalité très électoraliste. C'est effectivement vraiment très voyant. Outre une floraison de projets de délibération portant sur des sujets importants mais souvent délaissés pendant des années, et que l'on redécouvre aujourd'hui ; outre un très grand nombre d'hommages qui se multiplient depuis plusieurs séances, c'est un peu votre cabinet qui donne le sentiment de vider ses tiroirs, vous nous proposez la mise en œuvre d’un bouclier social comme vous avez bizarrement décidé de le nommer dont l'élément essentiel est constitué de la diminution de 2 % des tarifs de cantine. Diminution valable aussi bien dans le premier cycle que dans le second.

Ce faisant et en y regardant de plus près, votre bouclier n'est pas très épais puisque avec cette diminution de 2 %, vous ne faites que revenir sur l'une des deux augmentations de tarifs votées au cours des années antérieures. Ceci après avoir unifié les tarifs de cantine sans concertation avec les comités de gestion des caisses des écoles.

Le Maire et les élus de sa majorité découvriraient-ils qu'il y a une crise dans notre pays qui touche beaucoup de Parisiens ? Et pourquoi n'ont-ils pas eu cette vision salutaire auparavant ? En réalité, Monsieur le Maire, la crise ne date pas de l'année de l'arrivée de vos amis au Gouvernement, même si la première adjointe dans ses déclarations semble aller jusqu'à vouloir nier leur existence.

Certes, en raison de l'incapacité congénitale du Gouvernement à réformer et à réduire les dépenses publiques, la crise s'amplifie chaque jour davantage.

Mais elle date de 2008 - 2009 la crise, et pendant cette période vous n'avez eu de cesse d'augmenter les tarifs de toutes les prestations municipales. Les tarifs des conservatoires, ceux des cantines, ceux des centres d'animation, tout en rognant ou en supprimant des avantages familiaux et parallèlement dans le domaine des aides sociales gérées par le CASVP en supprimant ou dénaturant plusieurs aides bénéficiant directement aux couches moyennes salariées pour ne pas parler des personnes âgées.

Les personnes âgées n'ont pas été oubliées, puisque la modification des conditions d'attribution du passe Navigo en a exclu, nous le savons tous dans les mairies d'arrondissement, des milliers à Paris de la gratuité.

Monsieur le Maire, votre petit bouclier social ne fera pas oublier le tour de vis fiscal et le coup de massue que vous avez infligés aux Parisiens pendant tout votre second mandat. Ou alors, si vous voulez être cohérent, nous vous proposons, à travers les deux vœux n° 63 et 64 que nous présentons, d'étendre votre bouclier aux centres d'animation parisiens ainsi qu'aux conservatoires.

Monsieur le Maire, si vous voulez vraiment aider les Parisiens, écoutez-nous et donnez un peu de vraisemblance à ce qui s'apparente encore une fois, comme une opération de communication, à un coup de publicité qui au final n'abusera personne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur LECOQ.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, parler de la culture c'est parler de Paris, et parler de Paris, c'est toujours un peu parler de la culture. Je me réjouis de pouvoir intervenir une nouvelle fois, cette année, dans le débat budgétaire concernant le volet culturel de l'action de notre Municipalité.

Le budget qui nous est présenté est conforme aux priorités de la mandature actuelle et aux missions assignées à la direction des affaires culturelles, à savoir l'entretien et la valorisation du patrimoine parisien et de la mémoire, le développement de l'éducation et des pratiques artistiques, le soutien à la création et à la diffusion culturelle à Paris.

Le budget culture pour l'année qui vient est une fois de plus l'expression concrète de notre volonté d'œuvrer pour la démocratisation de l'accès à la culture et le rééquilibrage territorial des équipements culturels sur l'ensemble du territoire.

Après avoir doublé le budget de la culture depuis 2001, le maintenir au même niveau dans la période de crise actuelle est une des réponses à donner aux difficultés du moment.

Sans entrer dans le détail des chiffres disponibles dans les documents budgétaires, je souhaiterais rappeler brièvement quelques réalisations de cette année 2013 et évoquer celles qui seront poursuivies ou inaugurées l'année prochaine ou jusqu'à la fin de la mandature.

Les conservatoires, portes d'entrée dans l'univers artistique, les conservatoires d'arrondissement et le conservatoire à rayonnement régional accueillent pour l'année du 2013 - 2014 plus de 2000 élèves.

Les investissements pour élargir l'accès à l'enseignement musical sont particulièrement importants puisque deux conservatoires sont installés dans des nouveaux locaux, le 13e arrondissement et évidemment celui du 17e arrondissement.

Ils sont plus spacieux et capables d'accueillir 1.000 élèves supplémentaires.

À ces deux lieux s'ajoutera le conservatoire de la rue du Charolais dans le 12e arrondissement, qui ouvrira ses portes à l'automne 2014. L'objectif de mandature de 3.000 places supplémentaires sera donc atteint.

Le réseau des 69 bibliothèques et médiathèques de prêt, spécialisé et patrimonial, sera quant à lui renforcé par l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan dans l'ancien carré Saint-Lazare et la restructuration des bibliothèques Arthur Rimbaud et Glacière.

En 2013, plus de 13 millions de prêts ont été effectués sur l'ensemble du réseau des bibliothèques de la Ville.

D'autre part, l'immense travail de numérisation des ouvrages est consolidé et poursuivi au sein de ces établissements.

Le développement des pratiques artistiques amateurs se poursuit avec la montée en puissance de nouveaux équipements de proximité. En 2012, 5.200 Parisiens étaient inscrits aux ateliers beaux-arts, qui comprennent 16 sites sur Paris.

On dénombre plus de 1.000 participants aux ateliers de la maison des pratiques amateurs. Après l'espace Saint-Germain, l'espace Saint-Blaise et plus récemment la maison des pratiques artistiques amateurs Broussais dans le 14e arrondissement, de nouveaux lieux dédiés aux pratiques amateurs vont ouvrir leurs portes. Ainsi, dans le 11e arrondissement à Bréguet Sabin et dans la canopée des Halles en 2015.

En ce qui concerne l'éducation artistique, soulignons la montée en puissance du dispositif de l'art pour grandir, qui concerne 39 % des écoles parisiennes, 63 % des collèges parisiens, et 32 % des centres de loisirs parisiens. Ce dispositif, piloté par les adjoints Colombe BROSSEL, Bruno JULLIARD, Danièle POURTAUD, permet aux enfants de découvrir le théâtre, la danse, la musique, les arts plastiques, grâce à la médiation de 66 institutions ou associations culturelles.

L'art pour grandir connaît un succès grandissant et je me réjouis donc de l'effort budgétaire de notre Ville dans ce secteur qui sera maintenu.

Les musées parisiens bénéficient quant à eux d'une attention soutenue. Il faut saluer la première année de fonctionnement de l'établissement public "Paris musées". La subvention à cet égard s'élève à 58 millions d'euros pour le fonctionnement et à plus de 3 millions d'euros pour l'investissement.

La fréquentation des musées a connu une hausse de 25 % avec la réouverture du palais Galliera qui connaît un succès qui ne se dément pas, grâce également à la qualité de ses expositions que nous saluons.

Côté cinéma, je salue l'efficacité de la mission cinéma qui réalise un travail remarquable dans sa mission d'éducation à l'image et de soutien aux salles d'art et d'essai.

Symbole de cette action, le travail réalisé pour la rénovation du Louxor à Barbès, salle magnifique inaugurée il y a quelques mois et dont la programmation est particulièrement intéressante.

Le plan d'aide à la numérisation achevé, il laisse place à la mise en œuvre du schéma directeur de l'accessibilité des salles de cinéma parisiennes aux personnes en situation de handicap.

Concernant le patrimoine, je tiens à saluer les efforts mis en œuvre dans la poursuite de l'entretien et la rénovation des lieux de culte et monuments.

Ainsi, il faut saluer le début des travaux particulièrement ambitieux à Saint-Germain de Charonne, les réparations effectuées sur la toiture du presbytère Saint-Gervais et sur les façades de l'église Saint-Augustin.

Il s'agit d'un budget de plus 60 millions d'euros, qui aura été consacré à la rénovation des édifices au cours de cette mandature. Plus de 11 millions d'euros par an en moyenne auront été dédiés aux édifices cultuels depuis 2001, contre 5,5 entre 1996 et 2000, mais le Maire en a parlé à l'ouverture de notre séance ; je ne crois pas qu'il soit intéressant d'y revenir plus avant, simplement de souligner que notre mandature tranche avec celles qui l'ont précédée.

Citons encore le succès des 12 éditions de la "Nuit blanche", les nouvelles institutions culturelles sur tout le territoire, "Le 104", la Gaieté lyrique, la Maison des métallos, les Trois Baudets, le Centre Fleury Goutte d'Or-Barbara qui, progressivement, impriment leur marque aux côtés des nombreuses autres institutions municipales qui sont plus anciennes. D'autres institutions émergent et émergeront, comme l'Institut des Cultures de l'Islam à la Goutte d'Or, le théâtre Paris-Villette, dont la réouverture a eu lieu vendredi dernier, ou la Philharmonie dont l'ouverture est prévue pour 2015.

Autant de projets ambitieux qui ont été portés par notre Municipalité et qui verront bientôt leur concrétisation.

La mobilisation de Paris s'exprime aussi dans le soutien aux orchestres, à des événements culturels majeurs, comme le Festival d'automne dont Bob WILSON a été à l'honneur cette saison.

Je me réjouis tout particulièrement, dans l'ensemble de ces actions, qu'un nombre croissant d'entre elles concerne les cultures urbaines. La future création de "La Place", un centre culturel consacré au hip-hop dans la Canopée des Halles, est, de ce point de vue, tout à fait significative. La Ville de Paris et le hip-hop ont une histoire commune. Je suis heureux que ce mouvement se poursuive.

Chers collègues, saluer ce budget, c'est naturellement saluer l'action de la Ville de Paris depuis 12 ans. Et si chacun connaît l'anecdote qui concerne Pablo Picasso à qui on demande un jour un dessin et dont la personne s'étonne que cela prend 30 secondes et Picasso de répondre : "Non, cela a pris 30 ans et 30 secondes."

Pour saluer le budget de la culture de la Ville de Paris pour 2014, je voudrais simplement dire qu'il ne traduit pas ni l'exercice achevé ni celui que nous allons amorcer mais bien 12 années. Bien sûr, il faut saluer l'action ambitieuse, résolue, dynamique de Bruno JULLIARD, de Danièle POURTAUD, de Catherine VIEU-CHARIER et également l'inénarrable et ineffaçable Christophe GIRARD, qui me regarde et dont l'action mérite également d'être rappelée sous l'égide du Maire de Paris depuis mars 2001.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

La parole est à Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT.

Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant le budget du centre d'action sociale, je dirais que c'est un budget sans surprise.

Sans surprise parce que fidèle aux pratiques que nous connaissons bien maintenant, à savoir l'effet d'annonce, le camouflage, le saupoudrage et le clientélisme.

Vous vous targuez d'augmenter le montant des aides facultatives de 5 millions d'euros, mais c'est oublier l'économie de 7 millions que vous nous avez imposée l'an passée ; une économie réalisée tout d'abord sur le dos des familles, et plus particulièrement naturellement celles des classes moyennes, à travers ce que vous avez appelé "l'harmonisation de l'allocation Paris Forfait Famille". Cette mesure vous a rapporté 1,8 million d'euros, en privant de 108 euros mensuels les familles dont le revenu mensuel est supérieur à 3.000 euros.

Autre économie réalisée l'an passé, celle-là sur les personnes âgées : en mettant fin à la gratuité des titres de transport. Coût de l'opération : 5 millions d'euros et pratiquement 17.000 personnes sorties du dispositif, même si, grâce au vœu que nous avons représenté et qui a été voté à l'unanimité au dernier Conseil, vous vous rattrapez en accordant aujourd'hui la gratuité du Pass Navigo aux veuves et aux veufs d'anciens combattants.

Vous voulez nous faire prendre une démarche idéologique pour une politique volontairement solidaire. La ficelle est vraiment trop grosse.

Politique idéologique, celle qui consiste en une redistribution clientéliste niant la réalité de la dégradation des conditions de vie des classes moyennes à Paris et notamment les plus basses. Votre tropisme du tout-social vous rend aveugle à la détresse montante des classes moyennes dans la Capitale. Les dispositifs d'aide mis en place sont certes satisfaisants mais les plafonds d'accessibilité désespérément trop bas.

Je le redis pour la ixième fois : comment vivre décemment à Paris avec un petit salaire ou une petite retraite, compte tenu du coût des loyers et de la cherté de la vie, sans aide de la collectivité ?

Vous nous abreuvez d'effets oratoires sur la justice et l'égalité, alors que vous pénalisez ces Parisiens-là qui ne sont pas les riches que vous stigmatisez si souvent mais des Parisiens modestes qui ne sont pas assez pauvres pour vous intéresser.

C'est dans ce sens que mon groupe et moi-même déposons un vœu demandant le relèvement du plafond donnant accès à l'allocation Paris Logement à 1.300 euros.

Par ailleurs, permettez-moi de revenir quelques instants sur la réforme de la gestion de l'A.P.A. à domicile, avec ce que vous appelez "la mise en œuvre de la contribution financière dès la première heure, de la télégestion et de la facturation mensuelle", en d'autres termes, la mise en place des chèques "Paris Autonomie". Si cette nouvelle organisation permet une économie de 8 millions d'euros de frais de structure, ce qui est, en principe, une bonne chose, il faut, en tous les cas et je dirais même impérativement, que cela ne soit pas au détriment des bénéficiaires.

Or, certaines remontées du terrain ne sont pas sans m'inquiéter.

Trois points majeurs à mes craintes :

- le premier, c'est que de nombreuses personnes âgées n'utilisent pas Internet ;

- le deuxième concerne les tickets remis aux intervenants et qui constituent un système moins souple que les chèques emploi service eux-mêmes ;

- enfin, troisième remarque : les banques, pour la plupart, n'acceptent pas les tickets, ce qui pose un problème pour le délai de paiement du salaire des aides à domicile et constitue un très gros préjudice pour eux.

C'est pourquoi j'ai déposé un vœu demandant au Maire de Paris de procéder à une évaluation de ce nouveau dispositif et d'apporter les améliorations nécessaires à son fonctionnement.

J'espère être entendue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BRAVO, pour 29 minutes et 7 secondes.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous approchons du terme de notre débat budgétaire et je dois avouer que je suis profondément déçu par la tournure prise par les choses. Qu'est devenue l'Opposition ? Que sont devenues ses critiques, qui se voulaient radicales et définitives ?

Je dirais, pour reprendre le mot de l'époque d'un ancien président de la République, Maire de Paris : "Tout cela a fait pschitt !"

Pour ma part, j'irai droit au but.

Je suis vraiment fier de ce budget primitif ; il est la preuve du strict respect de nos priorités de mandature, malgré les difficultés économiques que nul n'ignore. Ce budget marque l'achèvement des engagements pris dès 2001 par notre Municipalité auprès des Parisiennes et des Parisiens, tout en prenant en compte un certain nombre de contraintes extérieures non négligeables pour la Ville. Je pense notamment à la baisse des dotations qui sont attendues de l'Etat ou à la montée en charge de la péréquation.

Paris maintient sa politique ambitieuse en termes de solidarité et d'investissement. C'est vrai pour ce budget primitif 2014 ; c'est également vrai en continuité, sans rupture, depuis 13 ans.

Sur quel socle repose cette stratégie financière gagnante pour la Ville pour l'année 2014 ? La réponse, je la trouve dans le fameux carré magique des finances publiques, qui permet d'examiner les relations entre les quatre variables majeures que sont les dépenses d'investissement, de fonctionnement, les recettes fiscales et l'emprunt.

Premier thème : l'investissement. Les dépenses réelles d'investissement vont être portées à 1,4 milliard en 2014. Cumulées depuis 2001, ce ne sont pas moins de 19 milliards qui auront été consacrés, en 14 budgets primitifs successifs, à l'investissement par notre Ville. Cela reflète l'ambition que nous avons pour notre Ville, loin du sous-investissement chronique que tous les Parisiennes et les Parisiens ont dû subir avant 2001. Nous avons, au contraire, doublé les sommes en jeu parce que nous regardons vers l'avenir et que nous faisons place aux projets d'avenir.

Les dépenses d'investissement inscrites pour 2014 correspondent principalement aux dépenses d'équipement proprement dites (60 % du budget) et aux subventions d'équipement (36 % du budget).

2014 sera l'année de l'achèvement de nos travaux de construction et de restructuration d'équipements publics. Je pointerai tout particulièrement l'effort fourni par la Ville en ce qui concerne le logement. Nous allons atteindre le seuil des 20 % de logements sociaux fixé par la loi S.R.U. six ans avant le délai prescrit.

Nous ne sommes pas non plus en reste dans le domaine de la petite enfance. Paris est désormais le département de France où le taux d'accueil est le plus élevé. Nous pourrions tous en être fiers et le dire avec plus de force.

Paris a bien changé de visage.

Je soulignerai à ce sujet un point qui me tient particulièrement à cœur et qui est exprimé par l'amendement n° 2.

2 millions vont être inscrits à ce budget pour permettre à la S.E.M.A.-EST de préempter des locaux commerciaux dans le secteur Pigalle-Frochot-Fontaine, dans le 9e arrondissement, afin de lutter contre la mono-activité qui s'y développe avec l'installation grandissante, sur un petit périmètre, de bars et d'établissements de nuit au détriment des commerces de proximité et induisant par ailleurs d'importantes difficultés pour la qualité de vie des riverains. J'en suis extrêmement heureux car cela correspond à une réelle nécessité dans le quartier, et je salue là une excellente initiative prise par notre collègue Pauline VÉRON.

Deuxième sujet majeur : le fonctionnement. Vous l'avez compris, c'est l'investissement qui est notre priorité. Mais ce choix nous impose d'être attentifs aux dépenses de fonctionnement. La maîtrise des dépenses est un effort continu depuis 2001 qui se poursuivra en 2014.

Les dépenses de fonctionnement, hors F.N.G.I.R., progresseront de 3,2 % du fait notamment de la forte augmentation de la péréquation, de l'ouverture de nombreux nouveaux équipements et du financement de l'aménagement des rythmes éducatifs, dont le coût net s'élève à 34 millions.

En 13 ans, l'effort social a augmenté de 120 % pour atteindre 2,2 milliards dans ce budget.

Cette évolution s'explique par la montée en charge des dispositifs obligatoires du type R.S.A., A.P.A., A.S.E., mais aussi par la volonté de Paris d'aller au-delà des obligations légales en mettant en place ce fameux bouclier social. Paris est une ville solidaire, et cette solidarité s'avère plus que jamais nécessaire.

De leur côté, les charges à caractère général ne progressent que de 0,7 %. En effet, l'effort de maîtrise par la rationalisation des dépenses de fonctionnement se poursuit avec un plan d'économie de 60 millions.

Enfin, la masse salariale augmente de 3,6 % compte tenu des mesures volontaristes de déprécarisation des personnels que nous avons mises en place, de la refonte des grilles des agents de catégorie C et des décisions relatives à l'A.R.E.

Comme le disait le Maire ce matin, même au temps des difficultés, la gauche est toujours du côté du progrès social et des réformes qui vont dans ce sens…

Eh oui ! Il y en a qui se réveillent à ce moment-là : c'est bien l'âme des progressistes !

Troisième donnée, les recettes fiscales. Nous sommes dans une situation de progression satisfaisante des recettes, qui atteignent 7,9 milliards, soit une progression de 2,4 %. Bien que des contraintes pèsent sur elles, les dotations de l'État sont en effet en baisse de près de 116 millions par rapport à l'an dernier, après une première baisse de 43 millions l'année dernière.

Si les transactions immobilières en 2013 avaient baissé de 25 % en volume par rapport à 2012, nous espérons toutefois une reprise pour 2014.

Du fait de l'intégration de deux mois supplémentaires de recettes en 2014, qui concernent la régulation de retards de titrage, le montant des D.M.T.O. s'élèvera donc à 1,068 milliard.

Et enfin, la célèbre C.V.A.E., taxe créée sous l'ancien Gouvernement pour remplacer la taxe professionnelle, devrait connaître une baisse significative de 217 millions par rapport aux encaissements de 2013, qui étaient très favorables.

L'inscription en recettes sera donc en diminution de 50 millions par rapport au B.P. 2013. Paris, en cela, a une gestion prudente.

Conformément à nos engagements, nous respectons la stabilisation des taux des impôts locaux directs pour 2014. Je tiens d'ailleurs une nouvelle fois à faire remarquer qu'en deux mandatures, c'est-à-dire en 13 années, les deux seules augmentations qui se sont produites correspondent à une augmentation moyenne annuelle de 1,4 % par an : 1,4 % par an !

Tout le monde le sait, mais vous feignez de l'oublier, Paris figure parmi les premières villes les moins imposées de France. Ce sont les statistiques publiques. Je m'en félicite. Pas de sacrifice de la classe moyenne comme je peux l'entendre dans le pauvre discours de certains sur le matraquage fiscal.

Quatrième et dernière variable stratégique, la dette et l'emprunt. Notre choix est encore et toujours de favoriser l'autofinancement. 1,2 milliard seront autofinancés et couvriront 80 % des besoins en investissement grâce à une épargne brut de près de 500 millions et à des recettes d'investissement importantes.

Le recours à l'emprunt ne sera donc que résiduel. Cette stratégie nous permet ainsi de financer les 9,3 milliards en investissement de notre programme de mandature tout en restant loin des niveaux d'endettement des autres grandes villes françaises.

Notre taux d'endettement demeurera en effet sous la barre des 50 %, soit la moitié du taux moyen des communes de plus de 100.000 habitants en France.

Conformément à nos engagements, la dette de la Ville sera en fin de mandature inférieure à 4 milliards malgré nos efforts réaffirmés en termes de solidarité et d'innovation, et que nous confirmons.

Je tiens à souligner que la qualité de notre pilotage financier est reconnue par de nombreux organismes indépendants comme la Chambre régionale des comptes, des Agences de notation ou récemment l'Institut Montaigne.

Pour conclure ce débat, au nom du groupe socialiste et radical de gauche, je mesure le changement, radical naturellement, depuis 2001.

J'exprime aujourd'hui toute ma fierté pour la tenue financière de notre gestion pendant les 14 budgets primitifs qui viennent de se succéder. Tout au long de ces 13 exercices budgétaires, l'ensemble des comptes qui vous ont été proposés ont reflété la cohérence, l'exigence et aussi la détermination de l'équipe municipale à porter le Paris de demain.

Nous avons répondu aux aspirations des Parisiennes et Parisiens en laissant toutes les marges de manœuvre nécessaires à la future Municipalité pour mener à bien ses actions en 2014. Il s'agit là d'une œuvre collective dans laquelle nous avons osé plutôt que subi, en restant unis plutôt que divisés.

Dynamique, ambitieuse, sincère, telle est la marque de notre stratégie financière pour Paris.

Merci, Monsieur le Maire, pour cette gouvernance utile aux Parisiennes et aux Parisiens, le compte est bon ! Et je salue l'action remarquable de vos adjoints aux finances : Christian SAUTTER, puis Bernard GAUDILLÈRE.

Je remercie également le travail des équipes de la Direction des Finances en remerciant tous ceux qui ont contribué à cette bonne gouvernance. Notre fierté collective est à la mesure de nos efforts.

Votre majorité, Monsieur le Maire, votera votre budget primitif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur BRAVO, qui aura utilisé à peine un tiers de son temps de parole.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette année, vous avez souhaité mettre en place, contrairement à la quasi-unanimité des avis de la communauté éducative, des familles et des agents de la Ville, dès septembre dernier, la réforme des rythmes scolaires.

Il n'y a pas eu un débat, une séance, voire une réunion de préparation ou de concertation, où l'opposition, que vous aimez tant critiquer, Monsieur BRAVO, n'a demandé le chiffrage exact, le coût de cette réforme des rythmes éducatifs à Paris.

Nous avons toujours été constants, nous avons toujours été clairs, la question a toujours été la même : Monsieur le Maire, combien coûte cette réforme aux Parisiens ?

Tant et si bien que lors du dernier Conseil de Paris, M. GAUDILLÈRE nous a donné rendez-vous aujourd'hui en promettant qu'il nous exposerait clairement le coût de cette réforme pour 2013 et le coût induit pour 2014, tant d'un point de vue du fonctionnement, que de l'investissement et que de la masse salariale.

Alors évidemment, nous attendions de la part de l'Exécutif des tableaux, des explications, des schémas, en tout cas, un document tout à fait consistant. Résultat des courses : dans le rapport budgétaire, nous avons à peine une demi page qui traite, non pas seulement de cette réforme, mais plus généralement des rythmes éducatifs et des temps périscolaires.

Alors, nous vous avions dit, Monsieur le Maire, que dans l'intérêt des enfants, la précipitation n'est pas bonne conseillère.

Eh bien, à n'en point douter, l'opacité budgétaire non plus !

Parce que lorsque vous réunissez des comités de suivi parisiens en octobre et que vous expliquez que la réforme coûtera 54 millions d'euros, dont 32 millions d'euros de masse salariale, on se rend compte deux mois plus tard que ce montant a largement augmenté, puisque nous tutoyons les 65 millions d'euros.

Lorsque vous nous expliquez que ce montant est décomposé en trois : la mise en œuvre des ateliers A.R.E. pour 22 millions, le renforcement scolaire et périscolaire pour 26 millions et l'amélioration des R.H. pour 7 millions, on se rend compte deux mois plus tard que les deux premiers postes ont augmenté, mais par contre, que l'amélioration au niveau des ressources humaines a baissé de près de 2 millions.

Étrangement, cette baisse ne correspond pas à l'inscription lors du dernier Conseil de Paris d'un certain nombre "d'améliorations" que vous avez promises en terme de ressources humaines.

L'attribution de primes aux R.E.V., l'attribution de prime aux D.P.A., l'attribution de prime exceptionnelle aux R.E.V. et aux D.P.A., le financement des formations, la titularisation des animateurs, la création de 150 postes d'A.S.E.M., le plan de recrutement d'A.S.E.M., le déploiement de 40 E.T.P., la création de 184 postes, etc., etc.

La seule trace qu'on trouve dans vos documents budgétaires, justement, au titre des 8,6 millions d'euros abordés dans le rapport budgétaire, ce sont les 150 postes d'A.S.E.M.

Alors, Monsieur le Maire, expliquez-nous clairement combien cette réforme va coûter, combien est-ce qu'elle va coûter en termes de masse salariale et, surtout, comment vous avez fléché toutes ces belles promesses aux agents de la Ville, aux Parisiens et aux familles que je viens d'énumérer ? Je ne les ai pas toutes énumérées, je vous ai fait l'économie d'un certain nombre de points.

Surtout, à quoi correspondent les 26,7 millions d'euros que vous dites consacrer au temps périscolaire lié à l'aménagement des rythmes éducatifs ?

Expliquez-nous, Monsieur GAUDILLÈRE, ces 26,7 millions d'euros, s'ils regroupent notamment les 12,1 millions d'euros d'appel à projets dont nous avons trouvé une trace vague dans un des documents budgétaires, est-ce qu'ils intègrent également les 1.000 euros par école promis par Colombe BROSSEL et Bertrand DELANOË, dont nous ne savons pas exactement à quel moment cela a été inscrit au budget de la Ville ?

Et expliquez-nous comment ces dépenses de 26,7 millions d'euros sont ventilées ? Je crois que c'est bien la moindre des choses.

Ah oui, j'oubliais, dans les finances et dans les dépenses en termes de R.H., nous n'avons pas trouvé de trace non plus d'une promesse et d'une annonce de Colombe BROSSEL lors du dernier C.D.E.N. qui a promis 362 agents pour les classes maternelles, chargés d'assurer, d'accompagner les enfants lors du réveil des siestes.

Cela, c'est pour la dépense. Pour les recettes, même causes, même conséquences.

On ne sait pas exactement, Monsieur le Maire, comment vous articulez les recettes pour l'A.R.E. Il y a le fonds d'amorçage de l'Etat et puis il y a l'accord avec la C.A.F. Alors, l'accord avec la C.A.F., le seul problème, c'est que, dans les montants, l'articulation prévoit le contrat "enfance et jeunesse" et ce contrat ne vise pas uniquement la réforme des rythmes éducatifs. Il vise plus globalement les politiques périscolaires et de jeunesse pour la Ville.

Là encore, nous n'avons pas la réponse à notre question : comment est-ce que vous ventilez ces recettes ?

Pire, Monsieur GAUDILLÈRE, avant que vous nous quittiez, expliquez-nous, s'il vous plaît : le fonds d'amorçage de l'Etat a été pérennisé pour 2014, mais pouvez-vous vous engager à ce que ce fonds d'amorçage sera pérenne les années suivantes ?

C'est-à-dire que, si les dépenses sont encore une fois grevées par de nouvelles promesses, si encore une fois vous augmentez la facture de cette réforme et que, à côté de cela, le fonds d'amorçage notamment n'est pas pérennisé, j'en conclus tout simplement que vous avez décidé d'augmenter les impôts pour financer cette réforme.

La question de la transparence vise directement, Monsieur GAUDILLÈRE, la question de la gratuité de ces animations.

Vous avez mis en place un système où les activités seraient gratuites. Lorsqu'on fait la somme des dépenses et qu'on soustrait les recettes, c'est impossible qu'à terme vos activités restent gratuites.

Alors, le vœu que nous avons déposé demande tout simplement…

Nos dépenses sont justifiées, contrairement aux vôtres.

… demande tout simplement cette transparence que vous n'avez pas été capable de mettre en place au fil des mois, que vous avez promis le mois dernier et, donc, que nous attendons avec beaucoup d'impatience.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre budget 2014 est à l'image de votre mandat, il est creux et ce sont principalement des dépenses de fonctionnement liées aux personnels, aux subventions et aux opérations de communication.

Dans votre budget, les dépenses de fonctionnement, en effet, progressent de 4,6 % par rapport à l'année dernière, alors qu'elles avaient déjà augmenté de 40 % depuis 2001.

Pendant toute votre mandature, le 12e n'a pas été une priorité dans vos investissements, par exemple pas un seul E.H.P.A.D. n'a été créé.

A la vue du budget 2014, pas une crèche, pas un équipement sportif ou scolaire ne sont inscrits. Alors, oui, heureusement, le conservatoire Charolais-Rotonde est là, mais son financement réparti sur plusieurs exercices budgétaires démontre que le 12e n'a pas été une priorité dans vos investissements.

Dois-je vous rappeler que tous les grands projets qui font l'âme du 12e arrondissement, à savoir la promenade plantée, le viaduc des Arts, la Z.A.C. de Bercy, la Z.A.C. de Reuilly, ont été réalisés sous des mandatures de droite et du centre ?

Depuis 2001, le 12e arrondissement vit sur ses acquis. A chaque élection, vous avez sorti de votre chapeau son lot de promesses d'investissement que vous vous êtes vite empressé d'ensevelir une fois réélu.

Je voulais prendre un exemple bien typique, celui de la promenade plantée. Plusieurs promesses ont été évoquées dès 2001 par votre majorité socialiste.

Je cite :

"Ainsi, l'emprise foncière de la Petite Ceinture doit être rendue en partie aux Parisiens en y créant des promenades nouvelles pour les piétons."

En 2008, rebelote :

"La voie de l'ancienne Petite Ceinture ferroviaire accueillera ses premiers jardins, sera ouverte au public et constituera ainsi le prolongement de la promenade plantée jusqu'au boulevard Soult puis, demain, jusqu'à la Seine."

Deux mandatures après, nous attendons toujours les promesses socialistes et je me permets aussi de citer vos alliés écologistes.

2001 :

"Créer de grands parcs paysagers et transformer la Petite Ceinture en coulée verte."

En 2008, rebelote, pourtant une mandature s'était passée, mais rien n'avait été réalisé, malgré le fait que vous exerciez le pouvoir.

2008 :

"Prolonger la coulée verte sur la Petite Ceinture depuis le square Charles-Péguy jusqu'au Nord, au Cours de Vincennes et au Sud jusqu'à Bercy, créer ainsi une trame verte traversant tout l'arrondissement, reliant la Bastille, le bois de Vincennes et la rive gauche."

Donc, après deux mandatures, que ce soit l'Exécutif, la majorité socialiste et ses alliés écologistes, nous attendons toujours les réalisations de cet investissement tant promis à chaque élection et je ne cite pas non plus les élections législatives, dans ce cas-là.

Après ces belles promesses et donc 12 ans d'exercice, nous l'attendons toujours. La seule promenade plantée qui a été réalisée dans le 12e a été inaugurée par Jacques CHIRAC.

La majorité de la Municipalité (socialistes, communistes, écologistes) ont préféré privilégier des opérations de prestige telles que les Halles, le stade Jean Bouin ou encore "Le 104".

Qu'avez-vous fait du G.P.R.U., que vous citez d'ailleurs allègrement dans votre communication comme "investissement, je cite, pour changer le visage de la Ville" ?

Le projet a perdu toute sa consistance le jour où vous avez renoncé à couvrir partiellement le périphérique et le coût de ces deux couvertures partielles était de 50 millions d'euros.

50 millions d'euros, c'est notamment le coût du cinéma "Le Louxor", de la création en effet d'un cinéma d'art.

Mais voilà, c'est vrai qu'en termes de communication, c'est beaucoup plus porteur de couper le ruban d'inauguration d'un cinéma d'art et d'essai plutôt que de couvrir le périphérique afin d'améliorer la lutte contre le bruit et la pollution pour les riverains et renforcer l'attractivité économique de Paris.

Dans la série des services aux Parisiens que vous avez aussi négligés, il y a en tête la propreté.

Alors que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères continue d'augmenter de 6 millions d'euros, abondant ainsi un excédent de recettes de 79 millions d'euros qui est perçu illégalement sur le contribuable parisien, sans compter aussi la taxe de balayage dont les recettes ont doublé et atteignent 104 millions d'euros, qui touchent autant les propriétaires que les locataires qui se voient ainsi répercuter cette augmentation.

Ces augmentations sont injustifiées quand la saleté persiste autant dans les rues de la Capitale. Les Parisiens apprécieront certainement, dans votre communication, le déni de réalité sur la gestion de la propreté et de son personnel, le service dont l'absentéisme de 16 % atteint des records nationaux.

Mais c'est peut-être ce que vous appelez justement "la rue en partage" ? Les Parisiens jugeront.

Enfin, pour conclure, je vouais souligner l'incohérence des propos de certains élus du 12e, pourtant adjoints au Maire de Paris.

En 2004, un élu du 12e adjoint aux finances avait dit du forum des Halles : "La Ville ne lâchera pas un euro." Vous avez raison, ce n'est pas un euro qu'elle a lâché, c'est un milliard !

En 2008, un autre élu, adjoint cette fois-ci chargé de l'innovation, de la recherche et des universités, avait lui, en effet, promis un milliard d'euros pour la recherche et, finalement, on ne l'a pas vraiment vu passer.

C'est encore un transfert de promesses, ce sont des opérations de communication qui ont primé sur l'intérêt des Parisiens et sur les investissements d'avenir.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mes collègues ayant très largement commenté ce budget, je vais m'autoriser, une fois n'est pas coutume, un petit billet d'humeur.

Je trouve que, à la veille des fêtes, on a un budget primitif 2014 qui pourrait s'appeler "Oui-Oui en Hollandie parisienne", mais nous, nous ne sommes pas Alice au pays des merveilles !

"Oui-Oui, budget équilibré", c'est le premier tome, parce qu'il y a un beau triptyque, dans le budget : "Oui-Oui, budget dynamique", "Oui-Oui, budget respectueux de la démocratie".

Franchement, vous y allez quand même un peu fort !

"Oui-Oui, budget équilibré", vous vous félicitez, je cite, "d'un niveau d'endettement raisonnable".

Alors, le budget augmente pourtant de 283 millions d'euros et les frais financiers correspondant de 14 millions d'euros, soit une augmentation de 12,5 % sont pour vous, je cite, "vraisemblablement un endettement raisonnable". Je ne suis pas certaine que tout le monde trouve cette progression raisonnable.

Dans le même ordre d'idée, la collectivité parisienne, sous votre plume, se réjouit que la dette de Paris soit au-dessous de 4 milliards d'euros, quatre fois plus que son niveau de 2001, et encore par quels artifices comptables y

parvenez-vous. Certains de mes collègues, en particulier Pierre GABORIAU, ont rappelé que vous ne cachiez pas moins de 160 millions d'euros de dette sur la seule Philharmonie au mépris de toute sincérité budgétaire.

Nous exigeons dès maintenant qu'un audit indépendant soit réalisé sur la situation réelle de l'endettement de la Ville de Paris et de toutes les structures qui dépendent d'elle, car le moins que l'on puisse dire, c'est que votre gestion sent un petit peu le renfermé. Le dernier audit que vous avez réalisé date de 2001. Pourquoi en refuser un nouveau ? Vous qui vous dites si attaché à la transparence.

Deuxième tome, "Oui-Oui dynamique".

Le seul dynamisme que nous y voyons est celui de la progression des impôts et de l'endettement, donc des impôts de demain, chacun le sait.

Depuis 12 ans, une dette multipliée par 4 et des recettes de la fiscalité des ménages de la Ville en progression de 40 %, c'est ce que vous appelez sans doute dynamique, sans oublier la fameuse taxe de balayage. Je ne sais pas s'il faut l'appeler la taxe GAUDILLÈRE ou la taxe HIDALGO, qui a progressé de plus de 600 %. Là vous serez au Guinness des records, à ce stade ce n'est plus du dynamisme, c'est de l'explosion, à moins que cela ne soit de l'implosion !

Vous avez pourtant promis des aménagements sur cette fameuse taxe de balayage. Où sont-ils ? Seriez-vous aussi rapides à vous renier que prompts à manier le gourdin fiscal ?

Enfin, dernier tome, "Oui-Oui respectueux de la démocratie". Alors là, nous avons tous les larmes aux yeux. Faut-il rappeler que pour la première fois depuis que le Maire de Paris existe, je dis bien depuis qu'un Maire de Paris existe, vous n'avez pas jugé bon de présenter le budget lors de la réunion de la commission des finances ?

Faut-il rappeler que nous avons dû débattre sur le budget avant même d'avoir reçu les documents du budget ? J'invite la presse à vérifier tout cela.

Alors quand vous vous félicitez d'un budget démocratique, voyez-vous, c'est quelque peu insultant et lorsqu'on entend Mme HIDALGO proposer d'associer les Parisiens à l'élaboration du budget, on se dit que vous prenez vraiment les électeurs pour des imbéciles.

Puisque j'ai bien peur que nous ne tombions pas d'accord sur la qualité de votre gestion absolument irréprochable, selon vous, j'aimerais simplement dans tout cet amas de propagande, on peut le dire, et de contrevérités que constitue votre communication, vous entendre sur un point, peut-être arriverais-je à obtenir cet éclairage, j'aimerais connaître les estimations que font vos services sur l'évolution de la dette à horizon 2015.

Je ne peux pas croire que de telles prévisions n'aient pas été faites et je pense, compte tenu de l'attachement que vous revendiquez en permanence à la notion de transparence, que vous aurez à cœur de répondre à cette modeste demande d'éclaircissements.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Ne vous réjouissez pas d'avance ! Je voudrais vous parler du budget du logement bien évidemment, car dans votre communication, Monsieur le Maire, vous décrivez votre politique du logement comme volontariste.

Et c'est vrai ! Vous évoquez un effort massif et sans précédent avec près de 5 milliards d'euros dépensés depuis 2001. C'est vrai aussi.

En vérité, nous ne remettons en cause ni votre volonté ni le budget consacré. Ce que nous contestons, c'est la manière dont vous utilisez le budget logement. Ce que nous contestons, ce sont vos choix qui ont abouti à augmenter le nombre de demandeurs de logements de 40 % en 13 ans. Tant de milliards d'euros dépensés en deux mandatures et finalement une profonde insatisfaction des Parisiens, qu'ils soient locataires du parc social ou en attente d'un logement.

Ce dernier budget de la mandature me permet de vous présenter, mes chers collègues, les grandes lignes de ce qui pourrait être une autre politique du logement.

Certes, nous avons une contrainte non négligeable qui est l'obligation d'atteindre un seuil de 25 % de logements sociaux en 2025. Cependant, nous pouvons et nous ferons bien différemment de vous.

Premier point de différence : la construction neuve. Sur l'année 2012, vous étiez sur un ratio de 38 % d'acquisition conventionnement, 14 % d'acquisitions réhabilitations, et 48 % de constructions neuves.

Nous maintiendrons un rythme annuel ambitieux pour nous conformer à la loi, que nous pourrons atteindre en augmentant la part de la construction neuve, 4.000 logements neufs par an, c'est possible et nous le ferons.

Deuxième point de différence : l'amélioration du parc existant. Nous garantirons la réhabilitation du parc social en arrêtant de comptabiliser les réhabilitations progressives comme étant conformes au Plan Climat. Nos réhabilitations seront ambitieuses afin qu'elles soient durables et qu'elles puissent générer de véritables économies chez les locataires.

Notre priorité sera le confort énergétique et l'entretien du parc social. Vous n'avez pas été très performants en la matière, et pour cause. Le financement mobilisé pour atteindre 20 % de logements sociaux avec 6 ans d'avance ne vous permettait pas d'envisager correctement le bien-être des locataires.

Troisième point de différence : la mixité sociale.

Nous nous engagerons clairement sur un rééquilibrage Est/Ouest qui nous permettra de conduire une politique de mixité sociale et d'accession à la propriété.

Accession à la propriété en donnant la possibilité aux locataires qui le peuvent d'acheter leur logement avec une décote. Les fonds propres dégagés permettront de réaliser de nouveaux logements sociaux.

Mixité sociale également en refusant toute nouvelle création de logements sociaux SRU dans les arrondissements qui en ont déjà plus de 30 %. Il semble d'ailleurs qu'Anne HIDALGO soit finalement d'accord avec cette proposition.

En termes de mixité sociale, nous ferons donc différemment de vous. En 2013, je vous rappelle vous avez continué à créer la majorité des logements sociaux dans des arrondissements déjà largement excédentaires. 54 % des logements sociaux ont été créés dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements, où est votre promesse de rééquilibrage ?

Quatrième point de différence : le logement intermédiaire.

Il me paraît également indispensable de revoir vos dogmes sur les P.L.I. et de reconstituer le parc de logements intermédiaires que vous avez quasiment fait disparaître depuis 2001.

Dans les arrondissements centraux, ce sont des P.L.S. qu'il faudrait créer en priorité. Dans les autres, c'est un strict équilibre qu'il faudrait maintenir.

Parlons des logements intermédiaires. Vous nous dites que vous développez le logement intermédiaire dans vos opérations d'aménagement. En réalité, vous entretenez volontairement le flou sur la signification du logement intermédiaire. Est-ce du P.L.S., logement social pour les classes moyennes comme le pense Jean-Yves MANO, ou un véritable logement intermédiaire de type prêt locatif intermédiaire comme nous le pensons ?

Il faudra aussi clarifier les plafonds de ressources que vous avez abaissés instaurant la confusion dans les différentes catégories de logement social.

Anne HIDALGO a finalement fait le choix de mélanger un peu des deux, un coup c'est l'un, un coup c'est l'autre, mais où est la cohérence ?

Enfin, cinquième point de différence, il faudra réconcilier le logement et l'urbanisme en révisant le Plan local d'urbanisme pour augmenter la constructibilité des terrains.

Vous avez tout fait pour contraindre la construction de logements. Nous ferons tout pour la libérer en utilisant tous les outils du plan local d'urbanisme et du Code de l'urbanisme pour encourager la construction.

En conclusion, je pense que nous pourrons atteindre l'objectif de 7.000 logements par an, soit 42.000 sur la mandature. Ce chiffre est sérieux, basé sur des opportunités foncières identifiées. Il diffère largement des 10.000 logements promis par Anne HIDALGO auxquels personne ne croit, pas même vos propres services si j'en crois une note récente qui est sortie dans la presse.

C'est donc une politique du logement ambitieuse, volontariste, mais aux objectifs totalement différents des vôtres que nous mettrons en place dès avril 2014.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Monsieur le Maire, j'entends votre majorité se féliciter à chaque phrase de votre prétendu excellent bilan et sur un dernier budget merveilleux. Fort bien, sûrement un peu excessif, et je trouve vos satisfécits hors de propos quand on voit l'augmentation massive des impôts locaux et le nombre de fois où vous avez cru bon, à tour de rôle, de parler de justice sociale.

Je voudrais, à travers mon intervention, souligner votre incapacité ou votre difficulté à être innovants. La politique que vous proposez en matière de collecte de déchets est passéiste, démodée, plus aucune collectivité ne fait comme vous aujourd'hui sur le territoire français. Paris est sale, notamment dans les quartiers populaires et vous ne parvenez pas à faire travailler efficacement les attributaires de vos marchés publics. Les effectifs municipaux sont perdus et malheureux au travail. Les taux d'absentéisme le démontrent d'année en année et vous avez été incapables de faire travailler…

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Allez à Marseille !

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Je ne suis pas à Marseille, mais à Paris, je ne me trompe pas ? Regardez les rapports différents. Peut-être que votre arrondissement est merveilleux, mais en tout cas ce n'est pas le cas des autres arrondissements de Paris. Très bien.

Les effectifs municipaux sont perdus et malheureux au travail, quoi qu'en pense Mme CALANDRA…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît, la parole est à Mme ONGHENA et uniquement à elle.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Quoi qu'en pense Mme CALANDRA ainsi que votre majorité, les taux d'absentéisme sont largement supérieurs à la moyenne et forcément ils démontrent quelque chose. Vous en comprendrez ce que vous voulez.

Vous avez été incapables de faire travailler de concert les effectifs municipaux avec les effectifs de vos délégataires. Vous vous y étiez pourtant engagés et vous ne nous avez jamais apporté aucun élément d'appréciation. Encore une fois, les résultats démontrent - la C.R.C., l'Inspection générale de la Ville le rappelle - votre incapacité à avoir réussi. Paris est sale et quand la réalité de l'insatisfaction vous rattrape, vous dites, sans-gêne aucune, ce sont les Parisiens qui sont sales.

Pour des élus qui n'ont à la bouche que le social, c'est un peu singulier que d'expliquer votre échec par les faiblesses supposées des autres, forcément plus faibles que vous. Sachez, Monsieur le Maire, que c'est une véritable erreur de compréhension, mais qui explique certainement votre analyse erronée. Nous y reviendrons un peu plus tard.

Le budget que vous proposez aujourd'hui ne permettra pas de répondre aux difficultés plusieurs fois rappelées, je le disais il y a un instant, dans les rapports de la Chambre régionale des comptes et l'Inspection de la Ville. Votre politique en matière de collecte de déchets pour Paris est sans envergure. Vous relancez un marché public comme les autres collectivités le faisaient il y a quinze ans, sans vision écologique, sans avancées dans les techniques de collecte. Votre vision de la collecte aujourd'hui pour Paris est : collecter. Aucune mise en perspective avec les modes de vie des Parisiennes et des Parisiens ou sur l'environnement.

Vous n'influencez rien, à l'heure où la protection de la planète est un enjeu majeur. Pire ! Vous ambitionnez de réduire la qualité du service public de la collecte, en réduisant d'un jour ce nombre de collecte. Mais votre budget ne propose aucune mesure pour accompagner cette réduction. Pensez-vous que réduire la collecte d'un jour, c'est-à-dire 6 jours sur 7, sans mesures d'accompagnement, permettra une meilleure prise en compte des attentes des Parisiens ? Avez-vous déjà suivi une benne le lundi lors d'une tournée, notamment dans le 19e arrondissement ?

Certes, vous me direz que les politiques publiques aujourd'hui mises en œuvre tendent à réduire le nombre de collectes. Oui, c'est vrai, vous avez raison, mais aucune collectivité n'accompagne jamais ces politiques de réduction du nombre de tournées de collectes par rien, comme vous. Vous ne proposez rien, il n'y a rien dans votre budget qui permet de réduire la production des déchets des Parisiennes et des Parisiens.

Pensez-vous que le seul fait de dire aux Parisiennes et aux Parisiens qu'il n'y aura plus de bennes dans les rues le dimanche suffira à ce que les poubelles ne débordent pas le lundi ? Par ailleurs, que comptez-vous faire pour mieux adapter le service public de la collecte au cycle de vie des commerçants ?

Avec Jean-Jacques GIANNESINI, nous sommes régulièrement appelés par les commerçants du 19e arrondissement que vous sanctionnez régulièrement sur le dépôt de leurs déchets. Le cas le plus significatif, que j'aimerais partager avec vous, et cela m'intéresse, Monsieur PENINOU, d'avoir votre avis sur le sujet, est celui d'un commerçant de la rue des Ardennes que vous connaissez bien : s'il veut respecter les règles que vous proposez, il devrait déposer ses déchets, pour ne pas être pénalisé, à 3 heures 30 du matin. Est-ce là votre conception du service public ?

Je voudrais aussi revenir sur votre maxime qui tend à prétendre que si Paris est sale, c'est que certains Parisiens sont sales. Pardonnez-moi de vous le dire, c'est choquant et c'est surtout inexact. Car si un usager n'utilise pas un service public correctement, c'est qu'il n'a pas compris quels sont les gestes qui sont attendus de lui. Quand un usager comprend, il applique, et même les personnes les plus modestes des quartiers populaires.

Enfin, et je conclurai sur ce point, la Ville de Paris est adhérente au SYCTOM. Avez-vous obtenu des garanties, Monsieur le Maire, de ce syndicat sur l'attribution des marchés de traitement en cours avant la fin de la mandature ? Car bientôt nous collecterons des déchets sans avoir la capacité de les traiter.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est au dernier intervenant de ce débat, M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, partout dans un discours bien rodé avec votre première adjointe, vous vous défendez d'un ras-le-bol fiscal des Parisiens. Nous avons maintenu Paris parmi les cent premières villes les moins imposées, dites-vous. Vous en parlez comme d'une prouesse, comme si cela méritait une médaille. Mais soyons sérieux, il n'y a aucune pertinence dans cet argument.

Il faut cesser d'ailleurs de l'utiliser, car cet argument est à peine une information. La capitale, Paris, compte tenu de ses ressources et de ses spécificités, fait heureusement partie des villes où le taux d'imposition local est le moins élevé. En revanche, vous oubliez simplement de dire que les Parisiens ont subi la plus forte hausse : plus 60 % d'augmentation des taux d'imposition.

Vous oubliez, Monsieur le Maire, de comptabiliser la batterie d'augmentations, de taxes, de tarifs et de redevances qui sont autant d'atteintes au pouvoir d'achat des Parisiens.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : + 18 % entre 2001 et 2007. Et encore, une nouvelle augmentation en 2010 avec un taux qui passe de 5,75 à 6,21 %.

Taxe de balayage : + 11 % en 2012. Encore un nouveau tarif qui fait exploser la facture. Ainsi, pour un habitant moyen du 18e arrondissement, celle-ci a pu passer de 190 à 330 euros, + 74 % d'augmentation.

Taxe sur les spectacles : + 5,5 %.

Tarif des piscines : + 10 %.

Tarifs pour les cours de tennis : + 14 %.

Tarif des services de fossoyage : + 7,6 %.

Tarif de concession des cimetières : + 23 %. Vous ponctionnez les Parisiens jusque dans leur tombe !

Vous oubliez aussi que le coût de la vie pour les Parisiens est bien plus important que dans le reste de la France. Et je ne parle pas du prix du logement, qui est bien sûr sans commune mesure avec la province : 47 % plus cher qu'en province.

Je parle du quotidien, oui du quotidien des Parisiens, de ces dépenses vitales et inévitables qui sont plus élevées à Paris qu'ailleurs. Vous ne pouvez pas ignorer ces chiffres de l'I.N.S.E.E., les dépenses de consommation sont 13 % plus chers à Paris qu'ailleurs. Le café au comptoir, les dépenses d'éducation, la santé, les transports, la carte Navigo a ainsi augmenté de 10,50 euros par mois en trois ans pour les Parisiens, passant de 56,50 euros à 67,10 euros avec la dernière augmentation au S.T.I.F. et vos amis de la Région Ile-de-France.

C'est comme si ce coût de la vie, vous ne l'intégriez pas dans votre réflexion budgétaire. C'est là votre erreur et c'est là votre faute. Vous nous dites que le taux d'imposition reste faible par rapport aux autres villes françaises, mais jamais les Parisiens n'ont subi de telles hausses d'impôts, de taxes et de tarifs qui semblent sans limite.

Vous êtes déconnectés de la réalité du pouvoir d'achat des Parisiens. Vous êtes déconnectés des classes moyennes qui subissent en silence. Vous êtes déconnectés des jeunes couples qui quittent la Capitale parce qu'ils ne voient plus leur avenir dans cette ville.

Vivre à Paris est une chance, c'est la ville des opportunités et des rêves pleins de promesses. Aujourd'hui, c'est pourtant avec vous du pouvoir d'achat en moins.

Les Parisiens, qui aiment leur ville et qui en sont fiers, se réveillent avec des promesses non tenues. Où est donc la modération fiscale ? Les Parisiens viennent d'avaler la pilule fiscale de M. HOLLANDE qu'ils ont du mal à digérer. Mme HIDALGO leur prépare un deuxième effet "Kiss Cool" avec un programme totalement déconnecté des perspectives financières auxquelles la Ville va être confrontée.

Au détour, si cela vous intéresse, d'une interview, Monsieur le Maire, M. DELANOË concède que la pression fiscale qui s'exerce sur les Parisiens va toucher ses limites. Merci, Monsieur le Maire, c'est un aveu qui vous honore, mais que ne semble pas entendre votre première adjointe, Mme HIDALGO. Les perspectives budgétaires de la Ville annoncent une baisse importante des recettes : diminution des droits de mutation, diminution des dotations de l'Etat, diminution des cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises. Et en face de cela, une augmentation importante de ses contributions au titre des différents fonds de péréquation, sans compter les pertes de recettes encore indéfinies liées au projet de loi sur la métropole.

Les notes internes elles-mêmes de la Direction des Finances de la Ville de Paris et de Paris Métropole expliquent clairement aux Parisiens la contraction des recettes que la Municipalité devra assumer et les augmentations d'impôts qui s'appliqueront de fait, si un programme sérieux d'économie des dépenses n'est pas mis en œuvre rapidement. Or, que propose Mme HIDALGO ? Continuer cette logique dépensière sans plan d'économie.

La responsabilité est de dire que si la Ville n'opère pas bientôt un plan de gestion plus rigoureux de l'attribution des subventions de la Ville, que si la Ville ne réduit pas davantage ses dépenses de fonctionnement et que si elle refuse de regarder en face son déficit de management et d'organisation dans l'administration, il y aura inévitablement des augmentations d'impôts.

Toutes ces exigences, Mme HIDALGO ne veut pas les voir mais elle veut laisser croire ! Nous sommes en période électorale. Les fausses promesses sur la non-augmentation des impôts ne seront pas tenables. Les Parisiens savent compter, eux, et ils pourront compter sur une nouvelle Majorité pour comprendre leur quotidien et alléger enfin leurs charges.

Pour cela, il faut du courage et nous en avons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous en avons donc terminé avec le débat budgétaire.

La 1ère Commission va se réunir en 7e Commission.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - J'ai convenu avec M. le Président GABORIAU que nous nous réunirions après mon intervention.

Donc, je vais répondre aux orateurs…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est bien de nous en prévenir !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - C'est exact !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne donc la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE pour la réponse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci beaucoup.

Je vais donc conclure ce débat extrêmement intéressant, riche en critiques mesurées et en propositions raisonnables, et je suis très soucieux de répondre à peu près exhaustivement aux différents orateurs, notamment en ce qui concerne les vœux et amendements puisque je dois expliquer, pour chacun d'entre eux, si l'avis de l'Exécutif est favorable ou défavorable.

Alors, pour commencer, je vais prendre l'amendement qui est sans doute le plus important puisque c'est celui qui exprime la proposition de politique budgétaire de l'Opposition ; c'est l'amendement n° 5 G des groupes U.M.P. et U.D.I.

Je dois dire que cet amendement m'a beaucoup étonné, à bien des égards, parce qu'on a l'impression que ceux qui l'ont rédigé n'ont jamais écouté les innombrables explications que nous avons données sur toutes sortes de sujets. Je vais prendre quelques exemples.

Monsieur LEGARET, j'ai souvent expliqué que nous faisions masse des recettes concernant la propreté et le ramassage des ordures ménagères et des dépenses, et que ce raisonnement, c'est un raisonnement qu'avait admis la Chambre régionale des comptes.

La Chambre régionale des comptes ! C'est-à-dire les magistrats qui ont la mission de dire la vérité en matière de réglementation budgétaire.

Donc, quand vous nous expliquez que nous avons des excédents de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vous méconnaissez cette explication que j'ai donnée à de nombreuses reprises.

Sur la Philharmonie, il y a quelque chose que je n'ai pas très bien compris.

Vous nous dites que nous devrions inscrire la garantie d'emprunt que nous avons donnée à l'association Philharmonie en totalité dans les dépenses de 2014.

Je rappelle que la garantie est de 159 millions, mais quand quelqu'un emprunte de l'argent pour acheter un appartement, vous ne lui demandez pas de tout rembourser la première année, Monsieur LEGARET. C'est une aberration financière !

Nous avons garanti un emprunt sur 15 ans et si la Philharmonie n'arrive pas à le rembourser, nous rembourserons année après année l'annuité que nous avons garantie, mais on ne va pas nous demander de tout rembourser la première année.

Vous avez parlé, d'ailleurs, sur ce sujet de transparence et je vous rappelle que nous ne cachons rien puisque le montant garanti figure à la page 31 de l'annexe consacrée aux garanties d'emprunt. C'est à la ligne 9. Vous y trouverez le montant au centime près.

Il y a, en revanche, un sujet sur lequel je partage votre critique et votre préoccupation : l'emprunt sur la Philharmonie a été négocié il y a maintenant, je crois, trois ans ou quatre ans, si je ne me trompe, et il l'a donc été à un taux qui est trop élevé, qui est de 5 %. Je crois que la Philharmonie aurait tout intérêt aujourd'hui à renégocier ce taux puisqu'elle bénéficie de la garantie d'une collectivité de premier rang, qui est la Ville de Paris, et qu'elle obtiendrait un taux meilleur, ce dont bénéficieraient, par ricochet, les contribuables parisiens. C'est un conseil que je me permettrai de leur donner et on pourra même les aider, d'ailleurs, à renégocier.

Et puis, vous nous dites, toujours dans ce même amendement - je n'examinerai pas toutes les lignes parce que nous y passerions trop de temps -, qu'il faut rajouter 100 millions sur les droits immobiliers.

Je vous ai dit ce matin que la prévision en matière de droits immobiliers est très difficile à faire et je préfère toujours une prévision par défaut qu'une prévision par excès. J'ai été amené une fois, en juillet 2009, à rabaisser ma prévision de droits immobiliers et donc à trouver en contrepartie des économies pour la gager : je vous assure que c'est quelque chose de très pénible et je ne souhaite pas que nous ayons à y revenir.

Et puis, vous nous expliquez qu'il faut des baisses de charges de fonctionnement : 50 millions sur les charges de fonctionnement, 20 millions sur les subventions de fonctionnement, 40 millions sur la masse salariale !

Je signale au passage que 40 millions sur la masse salariale, ce sont 1.000 emplois.

Mais vous ne nous expliquez pas dans quels services ces coupes claires devraient s'exercer. Vous ne nous expliquez pas les personnels dont il faut supprimer le poste, parce que 1.000 personnes, c'est quand même beaucoup. C'est tout de même une diminution considérable.

Je gardais pour la fin la plus grande de mes surprises, puisque vous nous expliquez à la fin de votre amendement qu'il faut absolument diminuer l'autofinancement de 44 millions.

Mais, Monsieur LEGARET, diminuer l'autofinancement, c'est augmenter l'emprunt ; c'est une lapalissade ! Je suis très étonné de voir que la Droite, qui nous reproche de nous endetter trop - ce qui n'est pas mon avis, j'ai déjà donné mon point de vue sur ce point -, veuille encore en rajouter. Il y a là un illogisme qui m'échappe.

Vous ne serez sans doute pas étonné que je donne un avis défavorable à l'amendement n° 15 du groupe U.M.P.P.A. et du groupe U.D.I.

Deuxièmement, il y a un vœu du groupe U.M.P.P.A., c'est le vœu n° 21, sur l'acquisition de 1.000 caméras. Il me donne l'occasion de dire tout ce que nous avons fait dans ce domaine.

On dit souvent que nous avons participé à hauteur de 5 millions d'euros à l'installation de ces 1.000 caméras. C'est vrai, mais ce que l'on oublie de dire, c'est que nous avons fait un cadeau de 4 millions par an - je dis bien "par an", c'est-à-dire un cadeau qui revient tous les ans - à la Préfecture de police en l'occurrence, puisque nous n'avons pas appliqué, nous avons exonéré ces caméras de la redevance qui concerne l'implantation de caméras sur la voie publique. Nous avons donc fait un effort financier considérable.

Nous avons obtenu, comme vous le savez, qu'un comité d'éthique veille à l'utilisation des images que transmettent ces caméras. Nous y tenons beaucoup et je le rappelle au passage.

Je passerai sur l'augmentation des effectifs de la DPP, mais si je donne le chiffre, c'est parce qu'il me semble que certains élus, peut-être pas parisiens d'ailleurs, peut-être d'un département voisin, n'ont pas bien vu que les effectifs de la DPP sont passés de 459 à la fin de 2000, c'est-à-dire la gestion de M. TIBÉRI, à 624 aujourd'hui, ce qui constitue une augmentation de 36 %.

Compte tenu de l'ensemble des efforts que nous faisons, je ne donnerai pas un avis favorable à ce vœu n° 21 qui est un vœu de surenchère et guère davantage.

L'amendement n° 14 du groupe U.M.P.P.A. propose de relever la subvention au G.P.I.S., vous savez le groupement de sécurité des bailleurs sociaux, des ensembles de logements sociaux, de 1 million.

Mais nous avons fait augmenter le budget global du G.P.I.S. de 1,6 % en 2013 ; simplement, nous avons demandé un effort supplémentaire aux bailleurs, c'est-à-dire que nous avons transféré du budget général de la Ville au budget des bailleurs cette contribution, en demandant au passage qu'elle soit augmentée. Cela me paraît une excellente mesure pour les contribuables parisiens.

Donc, je donnerai un avis défavorable.

Et puis, vous avez d'autres vœux qui portent sur les éléments fondamentaux du budget. Par exemple un vœu du groupe E.E.L.V.A. Je ne suis pas sûr que le groupe E.E.L.V.A. suive de très près l'actualité politique parce que c'est un vœu qui propose la création d'un impôt.

J'ai entendu d'ailleurs tout à l'heure un orateur du groupe E.E.L.V.A. le défendre : c'est le vœu n° 6 G qui nous propose de créer une taxe nouvelle…

Une taxe nouvelle !

... au profit du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

Eh bien, non, nous n'avons pas pensé que le Conseil de Paris se voie proposer la création d'un impôt nouveau, donc j'émettrai un avis défavorable.

Et puis, il y a les vœux n° 18 et n° 7 G du P.C. et n° 22, de Mme SIMONNET et de M. CORBIÈRE, sur les dotations de l'Etat versées aux collectivités.

Je crois que c'est un vrai sujet. Je l'ai abordé ce matin et c'est un sujet tellement important que nous avons élaboré un vœu n° 22 bis de l'Exécutif qui rappelle le dialogue constructif et exigeant que nous avons engagé avec le gouvernement actuel.

Je propose donc que les deux vœux soient retirés ; sinon, je donnerai un avis défavorable.

Quant au vœu n° 16 du groupe des "Verts", qui nous propose toute une série d'orientations politiques et budgétaires de la prochaine mandature, je me permets de renvoyer le groupe "Vert" à la prochaine municipalité, puisque c'est elle qui proposera au Conseil de Paris les orientations politiques et budgétaires qui seront les siennes.

Donc, mon avis sera défavorable.

Et puis, il y a des vœux et amendements sur notre effort de solidarité. Je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai dit en matière d'effort social, pas seulement cette année, mais depuis 13 ans. Je vais donc analyser rapidement ces quelques vœux.

L'amendement n° 3 du groupe socialiste propose 50.000 euros pour resserrer le maillage territorial des maraudes de l'unité d'assistance aux sans-abri et pour renforcer l'évaluation sociale des équipes du C.A.S.V.P.

C'est un amendement qui recevra un avis favorable.

L'amendement n° 2 G, du groupe communiste, propose le relèvement de la subvention du fonds d'aide aux jeunes. C'est un fonds effectivement très important que nous avons mis en place en 2010. Nous sommes tout à fait favorables à poursuivre le soutien à cette politique à son niveau de 2013, c'est-à-dire un relèvement de la subvention de 130.000 euros.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

L'amendement n° 3 G, du groupe communiste, propose de relever de 150.000 euros l'aide aux associations gestionnaires de centres sociaux, notamment pour les aider à payer leur loyer.

Nous y sommes favorables.

L'amendement n° 4 G, du groupe communiste, propose une inscription complémentaire en faveur des hôpitaux parisiens. Je voulais dire que depuis 2001, la Ville a contribué beaucoup à la reconstruction de services d'urgence dans les services de l'A.P.-H.P., à l'acquisition de matériel médical, à la construction et au financement de lieux de recherche, et je ne crois pas que nous ayons à démontrer la force de notre soutien à l'A.P.-H.P. Dans le BP 2014, des moyens complémentaires ont été prévus de 400.000 euros. Donc je pense que nous les avons correctement évalués et j'émettrai un avis défavorable à cet amendement.

Quant à l'amendement n° 4, qui concerne la revalorisation de l'aide PAPADO, j'émets un avis favorable, et j'ai inscrit 50.000 euros à la lettre rectificative qui sera examinée dans un instant par la 1ère Commission.

Enfin, la lettre rectificative prévoira les crédits nécessaires à l'ouverture d'un septième restaurant solidaire dans le 17e arrondissement.

Et puis, il y a trois amendements et deux vœux qui concernent l'intervention foncière de la Ville et notre politique du logement. Je ne reviendrai pas sur notre engagement sans faille pour le logement social qui, d'ailleurs, nous est parfois reproché par certains orateurs de l'opposition. Je souligne d'ailleurs une nouvelle fois au passage ce qu'a dit le président BROSSAT aujourd'hui. Il est tout de même extravaguant que le groupe U.M.P. dépose des vœux et amendements tendant à diminuer la proportion de logement social dans le 7e arrondissement, qui doit avoisiner 1 %. C'est une extravagance qui, je l'espère, sera relevée dans la suite des débats, mais nous y reviendrons lorsque nous examinerons le P.S.M.V. du 7e arrondissement.

Je donne un avis favorable à l'amendement n° 13 du parti communiste sur un abondement de 13 millions du compte foncier au titre des préemptions et surtout, de la lutte contre l'insalubrité.

J'émets un avis favorable à l'amendement n° 11 du groupe "Les Verts" sur l'association PACT.

En revanche, j'émets un avis défavorable au vœu n° 20 du groupe U.M.P., relatif à Paris Logement puisque la mise en œuvre du bouclier social s'est traduite par le relèvement du montant de l'allocation qui est visée ici, c'est-à-dire Paris Logement, de 5 %, et nous pensons que c'est un effort déjà considérable.

Je donne un avis favorable au vœu n° 17 du groupe "Les Verts" sur une étude concernant la mise en œuvre éventuelle d'une exonération partielle de la taxe sur les propriétés foncières bâties en fonction de travaux de performance énergétique.

Et je donne enfin un avis favorable à l'amendement n° 23 du groupe "Les Verts" sur l'acquisition par la Ville de l'ensemble immobilier de la Tombe-Issoire, mais je ne voudrais pas que cet avis entretienne des illusions. Je l'ai déjà dit aux élus verts. Nous allons effectivement inscrire 7 millions d'autorisations de programme mais comme vous le savez, il n'est pas possible d'acquérir le reste de la parcelle, c'est-à-dire ce que nous n'acquérons pas, qui est au-delà de la villa Troubadour et de la ferme Montsouris. Il n'est pas possible d'acquérir par expropriation. Nous ne pourrions acquérir que par préemption, et je doute fort que le promoteur, compte tenu de l'opération qu'il est en train de mettre sur pied, ait la moindre envie de vendre à la Ville. Mais j'émets un avis favorable à cet amendement.

D'autres vœux portent sur quelques champs sectoriels, et je vais essayer d'aller vite pour ne pas lasser l'auditoire.

J'émets un avis favorable à l'amendement n° 2 du groupe socialiste sur la lutte contre la mono-activité dans le secteur Frochot-Pigalle-Fontaine.

J'émets un avis défavorable à l'amendement n° 8 du groupe verts sur l'association "Fair play list" compte tenu d'un effort financier qui est déjà fort important.

Je demanderai le retrait de l'amendement n° 9 au profit de l'association "L'Onde et Cybèle" parce que j'ai inscrit 15.000 euros dans la lettre rectificative.

Plusieurs amendements et vœux ont été déposés pour l'attribution d'une aide financière à l'association "Microlithe", et je demande le retrait de l'amendement en faveur d'un abondement en lettre rectificative.

Je demande le retrait du vœu n° 19, du groupe U.M.P., sur l'aménagement des rythmes éducatifs. À cet égard, je voudrais répondre à M. MENGUY. Il n'est plus dans l'hémicycle pour m'écouter, mais je pense que ses collègues lui répéteront fidèlement ce que je vais dire. Il nous a demandé des justifications sur la répartition de la dépense en matière périscolaire.

La dépense en matière périscolaire, je l'ai dit ce matin, c'est 62,6 millions qui se décomposent en 26,7 millions consacrés au temps périscolaire, 30,4 millions consacrés à l'amélioration du taux d'encadrement sur le temps périscolaire et 5,5 millions consacrés à améliorer la formation et le déroulement des carrières des personnels.

Si vous cherchez maintenant un autre critère de répartition de ces 62,6 millions, vous avez 40,5 millions de dépenses de personnel. Le solde, c'est-à-dire 22,1 millions, est consacré à toutes les autres dépenses qui ne sont pas de personnel, c'est-à-dire les dépenses de fonctionnement, les frais relatifs aux ateliers, les séjours en classe découverte, les fournitures, les actions de formation, les transports collectifs, etc.

Quant aux recettes, je redis ce que j'ai dit ce matin parce qu'apparemment, M. MENGUY était peut-être un peu inattentif, nous inscrivons 28,8 millions de recettes qui se décomposent en 6,8 millions du fonds d'amorçage réglé par l'État, 5,8 millions de la Caisse d'allocations familiales au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs et 16,2 millions provenant également de la Caisse d'allocations familiales, mais sur le contrat enfance jeunesse, et qui concerne les temps périscolaires hors A.R.E.

Voilà, j'espère, des explications qui satisferont l'ensemble du Conseil de Paris, et tout particulièrement M. MENGUY.

Je reviens à l'amendement n° 5 du groupe "Les Verts" sur la subvention à la Fondation P.S.G.

Je rappelle au Conseil, qui l'a peut-être oublié, que nous ne versons plus aucune subvention au groupe Paris Saint-Germain. La subvention dont il s'agit ici est une subvention versée à une fondation, qui est une entité distincte du club et qui mène des actions d'animation sociale et d'insertion en utilisant le vecteur du football et l'image du P.S.G. pour contribuer à l'insertion de 8.000 jeunes par an à Paris et en Région Ile-de-France. Nous vous proposons d'ailleurs une subvention en diminution de 100.000 euros par rapport au budget 2013.

L'amendement n° 6 du groupe "Les Verts" propose une inscription pour le Carreau-du-Temple. C'était une inscription proposée à l'origine à hauteur de 500.000 euros. J'annonce au groupe "Les Verts" que finalement, j'ai inscrit en lettre rectificative… Mme FOURNIER, qui était à l'origine de cette proposition, sera heureuse de l'apprendre… je disais donc à Mme FOURNIER, qui était à l'origine de la proposition sur le Carreau-du-Temple, que finalement l'Exécutif avait retenu non pas le chiffre de 500.000 qui était un peu exagéré, mais le chiffre de 65.000 euros.

L'amendement n° 24 du groupe "Les Verts" qui est relatif à l'ancien Grand Ecran Italie me paraît devoir être retiré ou, en tout cas, il fera l'objet d'un avis défavorable parce que, d'une part, l'offre cinématographique a beaucoup progressé dans le 13e arrondissement, même si ce n'est pas exactement à cet endroit, et surtout nous avons reçu tout récemment des assurances du groupe Gaumont-Pathé selon lesquelles le bâtiment restera un équipement culturel, ce qui correspond à la demande justifiée des élus et des habitants du 13e arrondissement.

Nous sommes favorables à l'introduction de lait de croissance bio dans les écolo-crèches, donc je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif n° 12 bis qui se substituera à l'amendement n° 12 du groupe "Les Verts".

Enfin, j'en termine par-là, l'amendement du groupe "Les Verts" n° 7 sur la meilleure connaissance de l'îlot de chaleur parisien reçoit un avis favorable de l'Exécutif.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant Maïté ERRECART ou je laisse la parole à Maïté ERRECART, peut-être, quand même ?

Vous n'êtes pas le seul à répondre sur le budget, en fait, Monsieur GAUDILLÈRE.

La parole est donc à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Oui, je vais essayer de compléter les propos de Bernard GAUDILLÈRE sur quelques aspects du volet emploi et masse salariale de ce budget, d'abord en soulignant que ce budget témoigne d'abord de l'adaptation de notre administration.

Comme le rappelle régulièrement notre Maire, le corollaire à l'attachement au service public est une exigence à son égard pour le conforter et donc faire en sorte qu'il bouge afin d'être pleinement en phase avec les besoins de la société.

Rapportée à la question des emplois, cette adaptation du service public signifie que nous créons des emplois là où les besoins se font jour et nous recherchons effectivement des marges de manœuvre dans son organisation interne pour les financer, sauf à nier toutes contraintes financières ou économiques.

C'est tout le sens des redéploiements qui sont demandés aux directions. Personne ne dit qu'ils sont faciles à effectuer, mais, en s'interrogeant sur nos procédures de travail, nos organisations, ils sont soutenables et l'ont été depuis plusieurs années.

Ils doivent naturellement être pilotés et programmés, c'est le sens du travail conduit sous l'égide du Secrétariat général par la D.R.H. et l'ensemble des directions - et je les en remercie.

Il s'agit en fait d'avoir un cadrage pluriannuel - et nous l'avons fait - qui a fixé la feuille de route pour les directions pour les trois ans à venir, donc chacun sait quel était le volume des redéploiements attendu.

C'est un travail qui n'est ni improvisé, ni aléatoire, ni aveugle, mais réfléchi, pragmatique et anticipateur.

Bien évidemment, cette année, dans ce budget, comme les années précédentes, le service direct à l'usager est naturellement privilégié. A contrario, les fonctions supports sont fortement mises à contribution, les plus forts contributeurs en termes de taux d'effort sur l'ensemble de la mandature sont le cabinet du Maire, le S.G.C.P. et la D.I.Com.

Au final, contrairement à ce qu'affirment Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE dans leur vœu, nous ne constatons pas de dégradation du service public et les conditions de travail de nos agents sont respectées, même si - et je dois bien le reconnaître devant cette Assemblée - les organisations syndicales ne manquent pas d'attirer notre attention sur les difficultés rencontrées, malheureusement dans un discours global et non ciblé.

Ce dernier budget emploi de la mandature est donc équilibré pour la sixième année consécutive, 310 créations de poste pour les nouveaux équipements et services aux Parisiens avec les redéploiements correspondants.

Il s'agit ainsi de créer de l'emploi au plus près des Parisiens et je mets au défi quiconque de montrer que nous avons créé de l'emploi dans les superstructures, comme je l'entends parfois.

Entre 2008 et 2014, nous aurons créé 1.210 emplois pour les équipements de la petite enfance, 96 pour les établissements scolaires, 89 dans le périmètre de l'action sociale et du développement économique, 94 pour les espaces verts, 147 pour les bibliothèques et conservatoires, 174 pour les équipements sportifs et 65 pour les équipes de sécurité ; autant d'emplois qui, incontestablement, ne sont pas de la superstructure.

Toutefois, cette année, au-delà de cet équilibre des emplois, ce budget affiche une création nette de 219 emplois, 160 au titre de l'amélioration de notre présence sur le temps périscolaire et scolaire et 55 emplois au titre de la reprise en régie des déchetteries, alors que je vous rappelle que, probablement, dans beaucoup de collectivités, l'emploi public se contracte.

J'en passe maintenant aux amendements et aux voeux.

S'agissant de l'A.R.E., juste pour compléter ce qu'a dit M. GAUDILLÈRE qui a donné déjà beaucoup de chiffres et en réponse au vœu n° 19, je voudrais préciser que, dans le détail, les mesures prises en termes d'effectifs, c'est au total plus de 1.500 emplois qui ont été créés dans les trois directions DASCO, D.J.S. et D.A.C.

Pour être plus précise, le nombre d'animateurs permanents, titulaires et contractuels, sera passé cette année à plus de 3.100 agents contre 2.200 en 2012 (+ 44 %).

Le renforcement de la présence des A.S.E.M. pendant le temps scolaire en maternelle est de 250. Nous aurons donc 1.837 emplois permanents d'A.S.E.M. au lieu de 1.577, soit + 16 % par rapport à 2012.

Les renforts administratifs sont au nombre de 32, dont 20 dans les circonscriptions des affaires scolaires. Les postes d'adjoints techniques, en complément de ménage, sont de 87 E.T.P.

A la D.A.C., le budget supplémentaire a prévu 160 ETP, au 19 novembre nous avions 104 contrats qui ont été signés, dont 69 de professeurs contractuels des conservatoires et 35 d'A.S.E.A.

Enfin, à la D.J.S., ce sont 47 contrats d'animateurs qui ont été conclus.

Si je donne tous ces chiffres, c'est parce qu'ils étaient explicitement demandés dans le vœu de l'U.M.P. et que nous n'avons rien à cacher sur la gestion de ce dossier.

Au total, c'est un budget en masse salariale de 40,5 millions, Bernard GAUDILLÈRE l'a indiqué, sachant qu'il y en a 11,4 pour assurer l'encadrement des ateliers en tant que tels et 23,4 millions pour l'amélioration des temps scolaires et périscolaires, le solde servant à la revalorisation et à la reconnaissance professionnelle.

Voilà ce que je peux dire déjà sur le vœu de l'U.M.P.P.A.

Je poursuis mes réponses par rapport aux vœux n^{os} 26 et 27 de Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE.

L'accompagnement des A.S.E.M. par les E.J.E. me paraît, sur le principe, pertinent et nous y travaillons. Pour garantir la qualité et le suivi des ateliers et activités périscolaires dans chaque école, un R.E.V. ou un directeur de point d'accueil est déjà affecté.

Enfin, la Ville met tout en œuvre pour favoriser l'accès au complément de ménage généré par l'A.R.E. à des personnels déjà en poste soit à la Ville soit dans les caisses des écoles. Ainsi, nous avons 350 agents des caisses des écoles et 27 agents de la Ville qui sont concernés par ces compléments de ménage.

Quant à la création de 4.000 emplois publics et la demande de Mme SIMONNET, j'ai l'impression que le contexte et les contraintes lui échappent totalement et je dois dire que, entre ceux qui préconisent la suppression de 500 postes par an et ceux qui veulent en créer 4.000 d'un coup, je pense que nous assumons une position d'équilibre, celle du maintien de l'emploi public et de la maîtrise de la masse salariale.

Sur l'amendement n° 25 relatif aux inspecteurs de sécurité de la Ville, qui est celui de M. GOUJON, je vous avoue que je suis stupéfaite par autant d'aplomb.

En effet, M. GOUJON, évidemment, ne porte aucune précision et son groupe ne porte aucune précision sur la manière dont ils assurent ces redéploiements. C'est bien le même type de démarche que ce que nous avons entendu récemment, qui consiste à supprimer 500 postes par an sans les identifier.

Sur quels secteurs réduisent-ils leurs effectifs ? Quels sont les services publics offerts aux Parisiens qui sont fermés ?

Alors, évidemment, je pense qu'il leur faudra beaucoup d'imagination pour répondre à ces exigences qu'ils formulent à notre égard.

J'appelle donc au retrait des quatre vœux et amendements, amendement n° 25, vœux n^{os} 19, 26 et 27, faute de quoi l'Exécutif émettra un avis défavorable.

Un dernier mot sur quelques aspects de gestion des ressources humaines qui ont été évoqués.

Sur le plan des rémunérations, ce budget montre que notre priorité est encore et toujours les agents les moins bien rémunérés. Ainsi, ce sont près de 20 millions d'euros qui seront dépensés pour la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C.

Certes, il n'y pas de revalorisation du point d'indice pour tous. Pour autant, nous pouvons être assurés, avec les 26 à 33 euros moyens mensuels perçus par les agents des 3e et 4e échelles, que leur pouvoir d'achat sera maintenu voire élargi.

De même, nous maintenons à un niveau élevé notre effort de formation.

Enfin, nous assurons effectivement, vous l'avez déjà souligné tout à l'heure, nous maintenons effectivement un large mouvement de déprécarisation des vacataires, d'ores et déjà près de 1.200 d'entre eux ont signé un contrat et d'autres suivront.

Je précise que ce mouvement est le fruit du volontarisme de la Municipalité. S'il reste des vacataires - et il en reste - ils sont très majoritairement sur des quotités de travail très faibles. Cela correspond parfois au souhait de quelques populations qui complètent ainsi leurs revenus et poursuivent leurs études. Cela correspond aussi au besoin de la collectivité qui, notamment dans le périscolaire, a besoin d'une collaboration réduite et discontinue.

Enfin, je voudrais dire un mot de l'absentéisme puisque nous sommes régulièrement cités, évoqués comme étant un indicateur de mauvaise gestion et de non-respect de nos agents.

D'abord pour vous signaler que selon les études récurrentes, il progresse depuis plusieurs années pour l'ensemble des collectivités. Pour ce qui nous concerne, il baisse depuis ces deux dernières années. Dans le même temps, les accidents du travail baissent de 13 % et se situent à un niveau inférieur à celui des autres collectivités.

Je vous renvoie d'ailleurs pour plus de détails au rapport social que je vous ai présenté en juin dernier où cette question est largement développée. Je ne crie bien sûr pas victoire, car d'une part, il reste des différences très fortes selon les corps, et d'autre part, nous avons affaire à des métiers qui ont de la pénibilité et une démographie vieillissante.

Seule une action de longue haleine peut permettre d'obtenir des résultats contre ce fléau, et nous nous y attachons avec détermination depuis 2008. Chaque direction a élaboré un plan de lutte contre l'absence et développe une attention au management de proximité.

Nous travaillons avec acharnement à la mise en œuvre de mesures de prévention et d'amélioration des conditions de travail. La baisse des accidents du travail est un indicateur encourageant de ce point de vue.

Dans ce budget même, par respect pour les accords signés avec les organisations syndicales, nous renforçons le maillage du réseau des préventeurs et de médecine du travail, créant les emplois nécessaires à l'ouverture d'un centre mobilité carrière.

Les partenaires sociaux accompagnent le mouvement, puisque dans le cadre du suivi de l'accord santé et sécurité, ils ont investi pas moins de 100.000 euros pour de petits équipements de lutte contre les troubles musculo-squelettiques.

Pour conclure mon intervention, tout au long de cette mandature, la politique des ressources humaines conduite par cette Municipalité a consisté à conjuguer à la fois efficacité du service public et justice sociale. Nous pouvons être fiers de notre administration qui a été à la hauteur des projets que nous avons portés.

Mon dernier mot sera donc un mot de remerciement envers l'ensemble de nos agents. J'ai toujours pu constater au cours de mes différents déplacements dans les services, leur implication et leur engagement dans les services pour les Parisiens et les Parisiennes, je les en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci.

Je suspends la séance pour 10 minutes pour permettre la réunion de la 1ère Commission dans la salle de la 7e Commission.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint, est reprise à seize heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, comme le prévoit la Conférence d'organisation, nous abordons maintenant le budget de la Préfecture de police.

2013 PP 89 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, c'est ensemble que, depuis 2001, la Ville et la Préfecture de police s'engagent tous les jours pour améliorer la sécurité des Parisiens.

En refusant toute instrumentalisation et toute polémique, nous avons systématiquement fait prévaloir le pragmatisme sur l'idéologie. Dans le cadre fixé par la loi, mais également dans le respect des valeurs de Paris, nous avons fait le seul choix possible, celui de l'efficacité.

C'est dans cet esprit qu'entre 2001 et 2013, nous avons augmenté de plus de 50 % notre contribution au budget spécial de la Préfecture de police, la portant à plus de 4 milliards sur l'ensemble de la mandature.

Ce souci d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les Parisiens s'est également traduit par notre investissement à hauteur de 5 millions dans le Plan de vidéoprotection de Paris. Il s'est enfin décliné dans le soutien intangible que nous avons apporté à la Brigade des sapeurs-pompiers.

Cette année encore, nous serons au rendez-vous de l'efficacité avec une participation au budget spécial qui progressera pour s'élever à 309.850.000 euros.

Les 281 millions dédiés au fonctionnement apporteront aux services de la Préfecture de police tous les moyens dont ils ont besoin pour protéger nos concitoyens. Ils permettront en particulier d'achever la seconde phase du plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers.

Parallèlement, ce sont 18.750.000 euros d'investissements qui seront consacrés à la rénovation des casernes et des commissariats, dont le maillage offre aux Parisiens de vraies garanties en termes de proximité et de réactivité.

Dans le même temps, la mobilisation des services de la Ville pour la sécurité et la tranquillité des Parisiens a également beaucoup progressé. Depuis 2001, contrairement à ce que disent certains, les effectifs de la D.P.P. ont ainsi été multipliés par deux, passant de 511 à 1.048 agents.

Cette montée en puissance concerne en premier lieu les inspecteurs de sécurité de la Ville, dont le nombre a progressé - là aussi contrairement à ce que j'entends parfois - de plus d'un tiers et qui travaillent aujourd'hui au contact des arrondissements, grâce à la déconcentration de leur chaîne de commandement et à la création d'unités spécialisées.

Mais les progrès de la Ville sont également passés par la médiation, avec la création de dix équipes de correspondants de nuit dans les quartiers les plus sensibles. L'unité que nous venons d'implanter dans le 17e arrondissement apportera, en particulier dans le Nord-ouest, cette présence rassurante en soirée qu'apprécient les Parisiens. Je précise d'ailleurs qu'il n'y avait aucune équipe de correspondants de nuit en 2001, nous les avons toutes créées.

Enfin, en finançant depuis 2004 le fonctionnement du G.P.I.S., notre collectivité veille à préserver ou rétablir la sérénité dans l'ensemble de son parc social. Elle s'engage donc quotidiennement, sans naïveté et sans faiblesse, pour qu'aucune tension, aucune violence, aucun manque de respect n'aient raison de la cohésion de la société parisienne.

Nous poursuivrons dans cette dynamique en 2014 en confortant les effectifs de la D.P.P. Les services de la Ville seront donc totalement mobilisés au côté de la Préfecture de police pour que la propreté et la tranquillité progressent partout en même temps que la sécurité.

L'Etat a su prendre acte de ces efforts en répondant favorablement à notre demande de création d'une troisième zone de sécurité prioritaire dans le 20e arrondissement, et en installant une brigade spécialisée de terrain dans le quartier de la gare du Nord.

Après la perte de 1.600 policiers entre 2007 et 2012, le Gouvernement a également décidé d'envoyer aux Parisiens les renforts qu'ils demandent depuis plusieurs années et dont ils ont besoin. Les 332 gardiens de la paix, que nous avons accueillis il y a deux semaines, témoignent de cette nouvelle dynamique pour les forces de sécurité à Paris, après le grand démantèlement entrepris lors du quinquennat précédent.

Eh oui, c'est vrai !

Monsieur le Préfet de police, le débat autour du budget spécial me donne l'occasion de saluer le travail des femmes et des hommes qui concourent à la sécurité des Parisiens. Je pense bien sûr aux policiers et aux pompiers, mais aussi aux gardes républicains et aux A.S.P. que vous engagez chaque jour sur le terrain. Je pense également aux inspecteurs de sécurité, aux correspondants de nuit et aux agents d'accueil et de surveillance de la Ville qui manifestent quotidiennement la vigilance, l'attention et la réactivité de notre collectivité sur les questions de prévention et de sécurité.

En remerciant Myriam EL KHOMRI pour sa pugnacité, son discernement et son écoute du terrain, je forme le vœu que la Préfecture de police et la Ville continuent à garantir ensemble la sécurité et la convivialité de la société parisienne.

Je vous remercie.

Et je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, conformément à l'usage, avant d'en venir aux enjeux strictement budgétaires, je voudrais vous faire part des tendances de la délinquance dans la Capitale et vous rendre compte de l'action des services de police pour la faire reculer.

Disons-le d'emblée, pour évaluer l'action conduite en 2013, la question des indicateurs se pose. Comme vous le savez, en effet, l'analyse statistique de l'évolution de la délinquance souffre cette année d'un certain nombre de biais méthodologiques, tenant aux pratiques d'enregistrement des années passées, notamment de l'année 2012, dont le constat a d'ailleurs été dressé par une mission d'inspection interministérielle.

Ces pratiques sont connues. Il s'est agi pour éviter la hausse des faits constatés d'interrompre l'enregistrement statistique des plaintes avant la fin du mois, et pas seulement des deux derniers jours, d'utiliser les fonctionnalités du logiciel de traitement des plaintes déployé à Paris qui permet de les enregistrer sans les "stater", comme on dit dans les services de police, et donc de limiter les reports sur les mois suivants.

Il s'est agi aussi de décourager certaines plaintes, comme celles portant sur des faits commis hors circonscription, comme le rapport d'inspection l'a mentionné, ou bien de déqualifier les faits en classant par exemple les tentatives d'effractions, c'est-à-dire de cambriolages, en dégradation, voire d'orienter vers une mention en main courante.

Que l'on ne se méprenne pas sur mes propos, il ne s'agit pas pour moi de rechercher des fautes ou des responsabilités. Je ne fais aucun reproche au personnel de police qui a eu à gérer une situation très difficile. Mais je regrette que ces pratiques aient caché la réalité de la délinquance à nos concitoyens et nous prive d'un outil de pilotage pour prendre les bonnes décisions en fonction de l'évolution réelle de celle-ci.

Ce préalable méthodologique posé, les publications mensuelles de l'O.N.D.R.P. mettent en évidence deux tendances principales à l'échelle de la Capitale, qu'il faudra, bien sûr, corriger en fonction des propos liminaires que je viens de tenir.

En premier lieu, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (les violences aux personnes) est contenu à Paris sur les 12 derniers mois, avec 35.502 faits contre 35.666 sur la même période de l'année 2012, soit une baisse de 0,5 %. Cette tendance n'est, à mes yeux, pas assez souvent saluée dans les commentaires que je vois sur la délinquance à Paris, donc c'est normal que je le fasse.

Dans le détail, parmi les points de satisfaction, je note en particulier la baisse notable du nombre des violences sexuelles (moins 9,4 %), celle des menaces de violence (moins 8 %), celle des coups et blessures (moins 4,5 %). A l'inverse, la progression des violences crapuleuses (plus 7,2 %) justifie toute notre attention.

J'ajoute que les homicides ont baissé sur les 12 derniers mois, passant à Paris de 42 à 34.

En termes d'activité, je note que le taux d'élucidation des vols à main armée augmente de 5,2 points et que le nombre de mises en cause pour les faits d'usage-revente de stupéfiants a augmenté de 20 % et qu'il a augmenté de 21 % pour les faits de proxénétisme.

Seconde tendance notable : c'est la progression des atteintes aux biens qui augmente de 9,8 % sur 12 mois.

Ce résultat global cache cependant d'importantes variations mensuelles qui s'expliquent notamment par le fait que les biais statistiques se sont affaiblis au cours de l'année, puisque l'année 2012, les choses ont commencé à changer au deuxième semestre de l'année 2012.

Sans nier l'attention sur les différentes formes de délinquance inquisitive et notamment les cambriolages et les vols à la tire, je retiens, pour ma part, le début d'inversion de tendance enregistrée vers le milieu de l'année 2013, le rythme de progression de ces infractions ayant nettement décru, sur l'effet notamment de la mise en œuvre de plans d'actions structurés.

En matière de cambriolage, par exemple, la mobilisation a permis de multiplier les interpellations. Cette action, qui est une priorité pour le Ministre de l'Intérieur, nécessite d'être poursuivie et amplifiée, mais il me paraît nécessaire d'indiquer que le rythme de progression des cambriolages, qui augmente de 27,6 % sur 12 mois, a été divisé par 4 depuis le début de l'année.

Après les violences aux personnes et les atteintes aux biens, deux autres agrégats méritent quelques commentaires.

La grande criminalité, d'abord, qui regroupe les règlements de compte, les vols à main armée, le proxénétisme, les homicides crapuleux, baisse de 7,8 %.

Quant aux comportements portant atteinte à la tranquillité publique, ils passent de 56.031 faits à 55.462, soit une baisse de 1 %.

Au-delà des résultats chiffrés, je vous avais fait part l'an dernier des trois priorités qui guideraient l'action des services de le Préfecture de police en 2013. Je souhaite, à titre de compte rendu, en quelque sorte, y revenir devant vous.

Premier objectif : la nécessité pour la Préfecture de police d'être plus présente dans sa mission essentielle de régulation de l'espace public. En la matière, une action déterminée a été conduite en matière de lutte contre les ventes à la sauvette, que ce soit dans le centre de Paris ou dans la périphérie, qu'il s'agisse du 16e ou du 18e arrondissement - je cite ces deux arrondissements car les deux maires avaient appelé mon attention sur cette question -, les conditions de déroulement du marché dit "du ramadan" à Belleville ont, par ailleurs, donné lieu à de multiples témoignages de satisfaction à l'égard de l'action que nous avons menée. Plusieurs importants réseaux d'approvisionnement en marchandises contrefaites ont également été démantelés.

Cette mobilisation sur les ventes à la sauvette s'est traduite d'ailleurs par une forte augmentation de l'index correspondant dans l'état 4001, ce qui explique au passage l'essentiel de la hausse de l'agrégat infractions économiques et financières, mais je considère que cette hausse est une hausse vertueuse qui tient à l'effet de la volonté de combattre ce phénomène.

Dans un autre domaine, attentifs à préserver le juste équilibre entre le dynamisme de la vie nocturne et la tranquillité des riverains, mes collaborateurs ont multiplié les contacts avec les professionnels de la nuit et les associations de riverains.

De même, régulièrement sollicités pour les nuisances générées par certaines personnes sans abri, mes services ont développé avec la Ville une méthode de travail novatrice pour permettre une prise en charge globale des situations d'errance. Cette politique a porté ses fruits dans plusieurs secteurs de la Capitale et notamment autour de la place de la Bastille où le nombre de personnes à la rue est en très nette diminution depuis un an. Nous avons pu le constater au cours d'une réunion faite avec l'ensemble des maires concernés.

En matière de partage de la route, enfin, les tendances accidentologiques constatées à ce jour laissent entrevoir que 2013 devrait être la meilleure année jamais enregistrée à Paris, avec notamment un nombre historiquement bas de décès sur la route.

Pour les services de police, 2013 était aussi placée sous le signe de la recherche des résultats durables. C'était le deuxième objectif fixé à mes services, qui s'est traduit par la mise en place de plusieurs plans d'actions spécifiques.

C'est le cas, d'abord, du plan de renforcement de la sécurité des touristes dont 26 mesures ont été définies puis déclinées en lien étroit avec la Ville de Paris, l'Office du tourisme, les opérateurs mais également les autorités diplomatiques des principaux pays concernés.

Sur la période estivale, l'accroissement de la présence policière sur les principaux sites touristiques de la Capitale a été remarqué et unanimement salué, y compris d'ailleurs dans des médias internationaux. Ses effets bénéfiques sur l'évolution de la délinquance ont été constatés.

Il en a été de même pour le plan d'actions contre les vols de colliers dont le nombre a baissé de plus de 20 % cet été et dont la baisse se poursuit pendant cet automne.

Au-delà des seuls secteurs touristiques, la part prise à Paris par la délinquance commise par les ressortissants de pays balkaniques, et notamment roumains, ne peut pas être ignorée. Elle pose plusieurs séries de difficultés que les autorités françaises, roumaines mais également européennes peinent à endiguer, et ce, depuis de nombreuses années. Refusant toute stigmatisation de ces populations, la politique actuellement conduite à Paris poursuit trois objectifs :

- d'abord, nous menons une action déterminée sur la voie publique. Dans le cadre d'un partenariat renforcé avec le Parquet de Paris et grâce au travail d'identification des policiers roumains, les suites judiciaires des interpellations n'ont jamais été aussi élevées, puisqu'en moins de deux ans, ce sont près de 200 mineurs roumains qui ont été incarcérés. Quant aux personnes majeures, les reconduites coercitives de ressortissants roumains en situation irrégulière ont encore progressé en 2013, de près de 10 %.

- le deuxième axe d'action de mes services repose sur la dynamisation d'une approche sociale face à des jeunes délinquants tout autant auteurs d'infractions que victimes de réseaux. Pour la première fois en 2013, des mineurs incarcérés ont été pris en charge à leur sortie de prison par les autorités consulaires roumaines. De la même manière, si les démantèlements de campements restent systématiques, ils sont précédés d'un diagnostic permettant d'éviter la reconstitution des abris de fortune à quelques dizaines de mètres de là.

- Troisième axe d'actions essentielles : le démantèlement des réseaux. En un an, ce sont plus de 10 d'entre eux qui ont été démantelés, avec une nette accélération depuis cet automne. Couplés à une forte présence sur la voie publique, les résultats de cette action d'investigation commencent à se ressentir sur le terrain, le nombre de Roumains mis en cause à Paris depuis le début de l'année étant en diminution de 5 % et la baisse atteignant 8 % pour les seuls mineurs.

La recherche du résultat durable et la volonté d'adapter l'action publique aux spécificités de chaque quartier se sont également illustrées en 2013, à une échelle plus locale : celles des zones de sécurité prioritaire. Loin de constituer un dispositif de plus, les Z.S.P. ont confirmé qu'elles étaient à l'origine d'une nouvelle méthode de travail.

Sur le 19e arrondissement, l'évolution de la physionomie est d'ores et déjà très encourageante, avec une baisse globale du nombre de faits constatés et la diminution du nombre de toxicomanes présents sur l'espace public, notamment dans le jardin des Halles mais aussi autour de la place Stalingrad.

L'activité policière a permis de multiplier par 2 le nombre d'infractions constatées liées aux stupéfiants et de permettre la baisse de 22 % des violences.

Sur le secteur de la Z.S.P. du 18e arrondissement, l'activité policière a été sans précédent. Elle a permis une diminution des violences de 9 % et des vols avec violence sur voie publique de 5 %. La progression du nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants est significative : plus 19 %. Les interpellations pour racolage ont quadruplé. Nous avons aussi pu mettre un terme à des réseaux de stupéfiants ou de proxénétisme et la fermeture d'un nombre sans précédent de commerces et de débits de boissons à l'origine de nuisances.

Sur ces deux secteurs, beaucoup reste, évidemment, à faire.

Les résultats obtenus témoignent cependant de l'efficacité de la méthode d'action Z.S.P., une méthode qui a commencé à être exportée sur d'autres secteurs.

A Belleville, l'action conjointe de tous les services donne des résultats convaincants.

Sur le 13e, c'est la coopération de tous les services de police qui a récemment permis le démantèlement d'un important réseau de proxénétisme.

Dans le quartier des Périchaux, le démantèlement récent d'un réseau de stupéfiants et le travail d'ensemble mené sur ce secteur en sont une autre illustration.

Prochainement, l'installation d'une brigade spécialisée de terrain autour de la Gare du Nord devra permettre de reconquérir le terrain, les renforts policiers accompagnant une volonté de tous les partenaires d'accroître leur engagement au service de la sécurité du secteur.

Dans le 20e arrondissement, comme vous le savez, une troisième Z.S.P. va être prochainement lancée.

Voici pour le deuxième objectif que nous nous étions assignés, celui de la recherche du résultat durable.

Le troisième tenait à la qualité des relations entre la police et la population. En ce domaine, plusieurs décisions ont été prises par le Ministre de l'Intérieur.

Je pense d'abord à l'identification des fonctionnaires de police au moyen d'un numéro visible de tous. Au-delà, l'accès des citoyens au service public de la sécurité a été facilité par la généralisation de la pré-plainte en ligne. C'est une procédure qui a beaucoup d'attraits à Paris, qui est très utilisée par les Parisiens et qui, je le dis au passage, contribue à augmenter le nombre de faits constatés.

Tout comme y contribue également la généralisation des plaintes sur rendez-vous.

Par ailleurs, le nouveau code de déontologie consacre un article entier à la pratique du contrôle d'identité et à la palpation de sécurité. La mise en œuvre de ce nouveau code va être accompagnée d'un effort très soutenu de formation à la Préfecture de police.

Au-delà des seuls services de police, j'ai fait de la qualité de l'accueil une priorité pour les services administratifs de la Préfecture de police. Les démarches de certification et de labellisation se multiplient dans mes services - labellisation par des organismes indépendants, bien sûr.

Je ne serais pas complet si je ne citais pas la mise en service, il y a moins d'une semaine, du nouveau site Internet de la Préfecture de police, que je vous invite à visiter. L'ergonomie a été entièrement revue et nous sommes passés d'un site plutôt institutionnel à un site entièrement dédié au service des citoyens.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, depuis 18 mois, j'ai multiplié les visites de terrain, le jour et la nuit. Depuis 18 mois, je n'ai rencontré que des policiers fiers de leur métier, fiers de leur uniforme, fiers des nouveaux outils, dont le plan de vidéoprotection mis à leur disposition.

Je n'oublie pas que parmi ces policiers, en 2013, deux d'entre eux ont payé de leur vie leur engagement au service de la sécurité de nos concitoyens. Je n'oublie pas non plus que nombre d'entre eux ont fait l'objet de menaces ou de violences. C'est vrai pour les fonctionnaires en charge de la lutte contre la délinquance ; c'est vrai aussi de ceux dont le métier consiste à maintenir l'ordre à Paris.

Alors que leur savoir-faire, pourtant reconnu en France et dans le monde, a quelquefois été injustement décrié, je veux indiquer aux élus de ce Conseil que jamais une année n'aura compté à Paris autant d'événements de voie publique - nous en sommes à 6.742 !

Au regard du nombre de services d'ordre parfois très tendus qu'ils ont eu à gérer et aussi, je le souligne, c'est un fait de société, du nombre croissant de manifestations qui ne sont pas déclarées, les incidents sont demeurés très rares et témoignent de leur très grand professionnalisme au service des libertés publiques.

Avant d'en venir au projet de budget, je souhaiterais vous dire un mot des moyens que l'État consacre à la sécurité des Parisiens en insistant sur les moyens humains.

Comme vous le savez, l'agglomération parisienne dans son ensemble a connu depuis sa création en 2009 une baisse des effectifs de police.

Au sein de la direction de sécurité et de proximité de l'agglomération parisienne, les membres du corps d'encadrement et d'application - les gardiens de la paix et les gradés - ont diminué de plus de 1.700 entre décembre 2009 et la fin 2012, puisqu'ils sont passés en effet de 19.072 en décembre 2009 à 18.510 en décembre 2010 et à 17.352 en décembre 2012. L'année 2013 a été plus difficile encore, le nombre de fonctionnaires ayant continué à diminuer alors que les personnels recrutés sur les emplois créés par le Gouvernement et le Parlement étaient en formation.

Au global, de fin 2009 à fin 2013, avant l'arrivée des renforts, la baisse des effectifs a atteint pour l'ensemble de l'agglomération et pour ce corps 2.400 emplois.

Dans la seule capitale, le nombre de fonctionnaires de police a quant à lui baissé de près de 1.500 depuis l'entrée en vigueur de la police d'agglomération, de 2009 à 2013, la quasi-totalité de ces diminutions d'effectifs touchant les commissariats.

Une première promotion de jeunes gardiens de la paix a rejoint les rangs de la police le 1er décembre dernier avec un mois d'avance sur le calendrier initial. Deux autres le feront au printemps et à l'automne prochain. Parmi les nouvelles recrues de cette promotion qui vient de sortir, près des trois quarts ont rejoint l'agglomération parisienne, 332 étant directement affectés au sein des commissariats parisiens.

Ces nouvelles affectations vont nous permettre de conforter l'action de proximité. Pour autant, je me refuse à limiter les questions de ressources humaines à un solde comptable. À l'heure ou l'État est soumis à un effort d'exemplarité, il est en effet indispensable de continuer à réajuster le format de nos organisations dans la suite des préconisations de l'audit de la police d'agglomération.

Sur un plan opérationnel, le traitement mutualisé des appels d'urgence, sur lequel s'est particulièrement investie la brigade des sapeurs-pompiers, doit permettre de mieux calibrer les moyens à engager sur chaque intervention.

Une réflexion sur l'efficacité et l'efficience de nos structures m'a par ailleurs conduit à regrouper certains services comme ceux en charge du traitement judiciaire de nuit à Paris.

Avec la fusion à venir des gardes de Paris et de Versailles et la consécration d'une gestion zonale des services d'information, qui seront effectives au 1er janvier prochain, c'est une évolution sans précédent des modes d'administration de la police en Île-de-France qui sera menée à bien.

Ces réformes en appellent d'autres, en particulier une réforme de la formation professionnelle à la Préfecture de police qui, dans le cadre d'une organisation plus intégrée, permettra de dégager d'importantes marges de manœuvre.

Soyez-en convaincus, l'arrivée de renforts ne nous empêchera pas de poursuivre dans la voie des réforme. C'est ce même état d'esprit qui m'anime dans la gestion du budget spécial, par lequel je souhaite terminer mon intervention.

Dans la continuité de l'exercice précédent, le projet de budget qui vous est soumis s'inscrit dans un objectif de maîtrise des finances publiques, un objectif auquel la Préfecture de police prend toute sa part, aussi bien dans la mise en œuvre du budget de l'État que du budget spécial.

En 2014, pour le budget spécial, en dehors d'une mesure nouvelle de 500.000 euros permettant la poursuite du plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers, dont je vous remercie, le budget de fonctionnement que je vous présente est un budget constant.

Avec des postes de dépenses obligatoires qui augmentent naturellement, ce budget incite à poursuivre la réflexion sur l'efficacité de nos organisations.

Du point de vue des investissements, la baisse relative des crédits de paiement (moins 6 %) s'explique principalement par le démarrage d'importantes opérations immobilières au profit de la B.S.P.P., faiblement consommatrice de crédits de paiement mais fortement demandeuse d'autorisations de programme.

Au global, la contribution de la Ville de Paris demeure pour sa part inchangée, à 18 millions d'euros de crédits de paiement pour ce budget d'investissement. Ce chiffre ne tient pas compte de la prise en charge directe par la Ville des coûts engendrés par la mise en place progressive du paiement de la redevance de stationnement par S.M.S., effort dont je suis reconnaissant aux élus de votre Conseil en cette période de nécessaire maîtrise des coûts.

Bien entendu, l'effort de transparence du budget spécial engagé après la parution du rapport de la Chambre régionale des comptes se poursuit en 2014.

Pour répondre à votre souhait, Monsieur le Député Philippe GOUJON, ainsi que M. le président Pierre GABORIAU, l'annexe relative aux comptes d'exploitation des fourrières et préfourrières, qui n'a bien entendu qu'une vocation prévisionnelle, a été réintroduite, comme je m'y étais engagé dans cette enceinte.

Demain, vous trouverez dans le projet de budget un document budgétaire unique présenté en mode L.O.L.F., qui articule le budget spécial de la Préfecture de police en cinq missions.

Comme en 2013 la mission administration générale se maintient à 12 % des dépenses, 88 % d'entre elles étant consacrées aux activités opérationnelles.

Une fois de plus, le projet de budget spécial que j'ai l'honneur de vous présenter s'inscrit totalement dans l'objectif, partagé entre l'État et les collectivités, d'optimisation de la dépense.

En conclusion de mon propos, je voudrais, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, souligner la qualité de la coopération qui prévaut entre la Préfecture de police, la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement.

L'échange permanent d'informations, notre capacité collective à conduire des actions partagées en mobilisant les moyens des différents partenaires dans le cadre d'une véritable coproduction est le meilleur des atouts pour garantir la sécurité et la tranquillité des Parisiens.

Je tenais à vous en exprimer toute ma gratitude.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police, de ce propos objectif, professionnel et déterminé.

Je veux aussi vous remercier de votre implication personnelle et de votre disponibilité pour tous les élus de la majorité comme de l'opposition, et pour la qualité de votre engagement dans cette fonction. Je voulais vous en porter témoignage, et que vous sachiez que les élus de Paris apprécient beaucoup votre manière de conduire les forces de sécurité à Paris. Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, depuis le début de la mandature, le budget spécial de la Préfecture de police fait l'objet d'une attention particulière de la part de mon groupe.

En effet, depuis 2009 nous nous abstenons alors que sous la précédente mandature, le groupe Communiste avait fait le choix de le voter.

Nous avons pris acte en début de mandature d'une contradiction trop grande entre la politique sécuritaire des différents gouvernements, l'inefficacité des logiques fondées sur le chiffre, les suppressions de postes et notre vision de la ville par ailleurs. L'artifice institutionnel qui veut que nous votions notre part de ce budget sans commenter l'action des forces de police à Paris nous semblait quelque peu hypocrite.

En effet, quand on regarde le projet de budget spécial, que dire aujourd'hui, sinon constater qu'il n'évolue presque pas, à part 500.000 euros de participation supplémentaire de la ville au budget de fonctionnement ?

On ne remarque presque rien vu de loin.

Que trouver à redire d'autre part de la poursuite du plan de modernisation de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris dans lequel s'inscrit la création d'un groupement spécialisé dans la couverture de nouveaux risques ?

Bien entendu, c'est une bonne nouvelle. Pourtant, nous émettons de nombreuses réserves. Je veux d'abord vous remercier, Monsieur le Préfet, pour le début de votre intervention sur la question des chiffres, et je partirai néanmoins des chiffres de la délinquance communiqués au début de l'automne, qui ont donné et continueront de donner lieu à de nombreux débats dans la suite de la discussion.

Sous la présidence de Nicolas SARKOZY, plusieurs années de politique sécuritaire hasardeuse ont notamment abouti à la suppression à Paris de centaines de postes de policiers ainsi qu'à l'éparpillement parfois contradictoire de leurs missions.

Quand on ajoute à cela la passion statistique qui réduit tout à un concours de chiffres, il était à prévoir que la situation finirait par se dégrader. Les fonctionnaires n'ont pas le don d'ubiquité et les caméras n'arrêtent pas les délinquants. La bonne nouvelle cependant, c'est qu'à tout prendre...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Parfois elles concourent à arrêter les délinquants, y compris violents et menaçant les journalistes.

Mme Hélène BIDARD. - Les caméras n'arrêtent pas les délinquants sans le concours des policiers derrière.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut les deux.

Mme Hélène BIDARD. - La bonne nouvelle cependant, c'est qu'à tout prendre, les atteintes volontaires à l'intégrité physique tendent plutôt à baisser à Paris. La mauvaise, c'est que les atteintes aux biens semblent progresser.

Cette évolution très partagée et inégale de la délinquance devrait cependant rassurer ceux qui voient le Bronx partout comme si le phénomène parisien avait une ressemblance avec cela.

Ceci étant, cette évolution parisienne de la délinquance n'est pas à prendre à la légère et révèle surtout l'échec des choix stratégiques de sécurité de ces dix dernières années.

À ce sujet, on a beaucoup constaté qu'une certaine presse faisait grand cas des agressions de touristes, la Ville et la Préfecture également, ce qui est logique quand on considère que Paris est parmi les villes les plus visitées du monde.

Dans une période de rattrapage des coupes et des suppressions de postes opérées par les gouvernements précédents cependant, il importe d'être très vigilant sur nos priorités. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a toujours insisté sur le droit à la sécurité pour tous.

Cela tient à notre conception de la ville où tous les habitants trouvent leur place et ont le même droit à la sécurité, que l'on soit un touriste en visite dans le centre de Paris, ou que l'on habite un quartier populaire, avec mon groupe nous sommes attachés au fait que l'on a le droit de se promener, d'aller faire ses courses, d'aller travailler, de rentrer chez soi aussi tranquillement et aussi sereinement dans le 1er, dans le 16e que dans le 19e ou 20e arrondissement.

Or, depuis plusieurs années les effectifs policiers ont été bien plus faibles dans certains quartiers populaires qu'à proximité des institutions, des lieux touristiques ou des ambassades. Dans ces quartiers-là, la grande densité de présence policière de proximité est d'autant plus essentielle pourtant car elle témoigne de l'importance que l'on donne au droit de tous à la sécurité.

Les policiers font également un travail de prévention et de dialogue indispensable à la garantie de l'ordre public qu'aucune caméra ne fera jamais.

Nous avons très souvent déploré la suppression cumulée de plus de 1.500 postes de policiers à Paris ces dernières années, et en décembre 2012 nous avons considéré que la création des deux zones de sécurité prioritaires dans le nord de Paris, dans le 18e et le 19e arrondissement, venait répondre à un besoin et une demande des habitants de ces quartiers populaires.

Nous rappelions déjà que le 20e arrondissement souffrait indirectement de la création de ces deux ZSP puisque cet arrondissement, qui n'y avait pas droit, comptait le plus faible nombre de fonctionnaires de police par habitant.

L'annonce récente de la création d'une ZSP dans le 20e arrondissement est de ce point de vue la bienvenue. Cependant, ces ZSP ne sauraient cacher la forêt en attendant une augmentation bien plus importante de la présence policière pour enfin revenir sur les centaines de suppressions de postes de ces dernières années.

Paris dans son ensemble a besoin de plus de moyens financiers et humains, ce que la stabilité du budget de la Préfecture cette année n'anticipe visiblement pas.

Les ZSP ne règlent pas tous les problèmes de délinquance, elles doivent jouer leur rôle, mais ne suffisent pas en soi non plus.

Notre vision de la ville est une ville qui accueille la mixité sociale comme une chance, qui va au-devant des plus faibles et secourt les plus fragiles et les plus exclus. Une ville faite de tous les habitants quels qu'ils soient, les privilégiés et les autres, les jeunes, les moins jeunes, les hommes, les femmes, ceux qui ont des papiers comme ceux qui n'en ont pas.

Vous le savez, notre préoccupation à l'égard de ces derniers a grandi ces dernières années. Nous avons déploré de voir passer beaucoup de dossiers de régularisation sans qu'aucun argument ne semble plus trouver grâce aux yeux de la Préfecture de police, ni les contrats de travail, ni les enfants scolarisés, ni l'ancienneté de la présence en France, ni l'intégration, ni rien.

Pour nous, il fallait le dire et il fallait prendre la défense de ces Parisiens et Parisiennes comme les autres. Or nous nous demandons aujourd'hui si la situation est différente.

En effet, s'agissant de la police nationale d'immigration, nous ne savons toujours pas s'il y a un véritable changement. Oui il faut reconnaitre que depuis un an et demi, le délit de solidarité a par exemple été supprimé et que cette année, le chiffre concernant les expulsions devrait être en forte baisse.

Pourtant, à écouter les alertes lancées par le réseau RESF entre autres, des familles sont toujours placées en rétention en dépit des promesses et on expulse même les lycéens parisiens, comme Khatchik, élève en CAP dont le retour en Arménie revenait pour lui à choisir entre la prison et l'armée. Je pense à Hamid BARI, jeune majeur expulsé la semaine dernière, il est arrivé en France à 16 ans en 2007, et c'est 6 ans plus tard, à 22 ans, qu'il est expulsé. On voit bien là le côté inhumain de cette politique puisqu'il a passé sa jeunesse en France.

Par ailleurs, le droit de vote des étrangers est toujours reporté aux calendes grecques et la situation générale des sans-papiers n'a pas évolué. S'agit-il d'une méthode plus douce ? Les mots sont moins durs, il est vrai, mais est-ce que cela change ? Beaucoup d'habitants de notre ville, ceux qui sont sans-papiers, ont fui leur pays et cherché ici un meilleur avenir pour leurs enfants.

Dans la continuité de ce que je viens d'évoquer, la Préfecture de police est également une administration au plus près des Parisiens, essentielle pour la délivrance des types de papiers de toute sorte, indispensables à la vie quotidienne.

À cet égard, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche n'a pas une vision différente du service rendu aux Parisiens qu'il s'agisse de la Ville, du Département ou de la Préfecture. Ici comme ailleurs, la nécessaire modération de la dépense publique, régulièrement évoquée, consiste souvent à ne pas embaucher les personnels indispensables pour servir les Parisiennes et Parisiens. Nous déplorons la suppression des 1.500 postes de policiers des gouvernements précédents. Je ne trouve pas moins préjudiciables les files d'attente des fonctionnaires débordés et des familles désespérées quand il s'agit de délivrer un titre, de remplir ou déposer un dossier.

Je ne parle pas du temps d'attente en Préfecture au sujet duquel de grands efforts ont été faits, mais plutôt des délais pour obtenir des rendez-vous.

Je veux parler aussi de l'idée selon laquelle Internet ou le téléphone, qui ne sont pas toujours évidents pour certains, serviraient à faire baisser la fréquentation des guichets. Il y aura toujours des personnes pour lesquelles l'accueil virtuel n'est pas possible, en général ce sont les plus précaires, les plus fragiles, les personnes âgées, les plus en difficulté.

Le contact humain est indispensable, notamment s'agissant de la Préfecture qui traite aussi de nombreux dossiers complexes et parfois douloureux.

Quand je note la diminution des dépenses de personnel de l'administration générale de la Préfecture dans ce budget 2014, je me dis que la situation ne risque pas de s'améliorer, mais peut-être, Monsieur le Préfet, allez-vous nous rassurer.

Pour conclure, vous l'aurez deviné, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est dans l'expectative car, si nous prenons acte de premiers changements, d'un virage timide sur les politiques de sécurité à Paris, l'essentiel des difficultés demeure.

Nous voulons saluer l'arrivée des nouveaux policiers parisiens, 332, que vous nous annoncez.

Nous attendons beaucoup de cette année 2014 au service des Parisiennes et des Parisiens et une hausse des effectifs.

Pour terminer, donc, je veux remercier et saluer le travail des femmes et des hommes qui œuvrent pour la sécurité et le vivre ensemble des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, d'abord je vous ai écoutés avec attention et j'ai noté un certain nombre de nuances et d'équilibre dans votre propos.

Il m'a semblé, je ne veux pas vous faire parler, mais il m'a semblé que vous reconnaissiez que, à condition que ce soit avec les personnes, les caméras pouvaient servir, pouvaient être utiles.

Par ailleurs…

Coquin, coquin, coquin et demi !

Attendez la suite.

Monsieur LHOSTIS, vous êtes l'interprète de Mme BIDARD ? Laissez-moi parler.

Par ailleurs, vous prenez acte positivement de l'arrivée de 332 policiers supplémentaires, mais, comme nous, vous êtes attachés à leur bonne formation et c'est vrai que le Ministre de l'Intérieur m'avait, dès les premiers mois de sa prise de fonction, promis qu'il y aurait des policiers supplémentaires à Paris. Simplement, il fallait attendre qu'ils soient formés.

Donc, y compris pour les étapes suivantes, tenez compte du fait que nous voulons des policiers bien formés. 332 c'est déjà beaucoup.

Maintenant, coquin ou taquin, je n'ai pas compris ce que vous alliez voter sur le budget de la P.P.

Mme Hélène BIDARD. - Pardon, nous votons pour.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'avais envie de l'entendre et je vous remercie beaucoup !

J'apprécie toujours l'honnêteté intellectuelle. J'avais entendu un certain nombre de raisons, les années précédentes. Vous prenez acte d'évolutions et vous le traduisez dans un vote. Je suis heureux que les choses se fassent avec l'honnêteté intellectuelle, dans le débat qui n'est pas uniforme et qui maintient des nuances.

Je suis content que l'on puisse se comprendre.

Je donne la parole à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet.

L'an dernier, j'ai exprimé ici même, à l'occasion du débat budgétaire, mon inquiétude sur les orientations du nouveau Gouvernement en matière de sécurité.

Force est de constater que les faits m'ont donné raison, au-delà de mes craintes les plus vives.

Comment pouvait-il en être autrement, tant la ligne du Gouvernement manque de clarté, oscillant entre la fermeté de façade du Ministre de l'Intérieur et la complaisance du Garde des Sceaux à l'égard des délinquants ?

On peut, hélas…

Déversez votre bile, parce qu'il va y en avoir comme cela pendant un quart d'heure, donc allez-y !

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est vrai qu'on est habitué, eux depuis six ans ou 13 ans et, moi, depuis presque 20 ans.

Effectivement, vous avez arrêté…

Monsieur LELLOUCHE, je sens que vous êtes jaloux.

M. Pierre LELLOUCHE. - Oui, quelque part oui.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Eh bien pourtant, il n'y a pas le Café Vert à Bizerte, mais il est à la Goulette, n'est-ce pas ?

M. Pierre LELLOUCHE. - C'est vrai. Nous y allons ensemble, d'ailleurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous n'y sommes jamais allés ensemble, mais, après tout, on peut toujours le faire un jour.

Je reviens à M. GOUJON : comme je pense que M. GOUJON, effectivement, va légèrement exagérer, je vous suggère de vous armer de patience et de ne pas l'interrompre tout le temps, sinon…

Ne le valorisez pas trop non plus !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Très bon conseil, Monsieur le Maire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, de rétablir l'ordre dans cette Assemblée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Y compris à votre endroit.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - On peut donc hélas déjà dresser l'échec de la politique de sécurité depuis 2012, qui contraste avec une décennie de baisse constante de la délinquance…

Allez-y, allez-y, cela ne me dérange pas.

… de protection des victimes, de fermeté vis-à-vis des délinquants, partant du principe simple, mais efficace, que tout délit mérite sanction.

Aujourd'hui, c'est un très mauvais signal qui est adressé à la société : la suppression des peines planchers, la réécriture de l'ordonnance de 1945 sur l'enfance délinquante, responsable d'un quart des vols en France, le renoncement aux tribunaux correctionnels pour mineurs auteurs de délits passibles de plus de cinq ans de prison, le reniement de l'engagement présidentiel de doubler le nombre de centres éducatifs fermés, la libération automatique des détenus aux deux tiers de la peine, la substitution de la contrainte pénale à la peine de prison, tant honnie, alors qu'il faudrait en construire de nouvelles pour répondre à l'inexécution des peines ; tout cela nous engage dans la voie dangereuse de l'absence de réponse pénale et de l'impunité généralisée.

A quoi sert d'augmenter, dans ces conditions, les effectifs de police quand la sanction disparaît ?

Vous instaurez, à trois mois des élections, Monsieur le Maire, un bouclier social. Fort bien, mais vous avez tort de démanteler le bouclier sécuritaire édifié patiemment par la majorité précédente et qui a notamment permis de diviser par deux la délinquance organisée à Paris en 10 ans et d'y réduire d'un quart la criminalité organisée.

Il aurait fallu, au contraire, s'attaquer aux réitérants qui sont plus d'un millier dans la Capitale, commettant chacun entre 50 et 100 faits délictueux.

La Chancellerie en est réduite à admonester les magistrats trop indulgents, selon elle, avec les primo-délinquants et à exiger que les récidivistes soient présentés systématiquement devant un juge.

Surtout, le rapport que vient de rédiger la police judiciaire décrit avec inquiétude "l'activité exponentielle, ce sont ses termes, des organisations criminelles étrangères en France et la montée en puissance des organisations

criminelles issues des cités sensibles", l'Ile-de-France étant l'un des bassins les plus criminogènes, le Grand Paris s'illustrant particulièrement dans le trafic des stupéfiants avec plus de 27 % du total national.

S'y implantent les mafias des Balkans, de Géorgie (plus 78 % en 2012) et de Russie, polyvalentes dans le trafic des stupéfiants, des vols et le proxénétisme et qui se connectent avec la communauté des gens du voyage, les mafias italiennes et le milieu français.

Voilà le bilan dressé il y a quelques jours par la police judiciaire.

Sans volonté de stigmatiser, on ne peut ignorer effectivement qu'à Paris, 40 % de la délinquance est étrangère et jusqu'à 90 % des vols à la tire, 8.000 Roms interpellés annuellement.

Mais vous allez encore beaucoup plus loin en soutenant un Gouvernement qui veut décorrectionnaliser l'usage de stupéfiants, qui permettra de légaliser les salles de shoot, auxquelles le Conseil d'Etat a donné un coup d'arrêt aussi légitime que prévisible, la décorrectionnalisation de la vente à la sauvette, pourtant, il y a des résultats, comme l'indiquait le Préfet de police, l'occupation des halls d'immeuble et de l'espace public, la mendicité agressive, le racolage public, même si la pénalisation du client est utile - et j'y suis favorable, pour ma part - jusqu'à la conduite en état d'ivresse.

Tout ce contentieux de masse qui gâche la vie quotidienne de nos concitoyens ne sera plus du tout traité à partir du moment où la police ne pourra plus placer en garde à vue ni contrôler les identités.

Même la lutte contre le crime sera rendue moins efficace avec le coup d'arrêt, accentué par la Chancellerie, donné à la géolocalisation, si essentielle dans le démantèlement des réseaux, interrompant ainsi brutalement des milliers d'enquêtes en cours et les restrictions toujours plus contraignantes à la garde à vue.

Même si je regrette une nouvelle fois que le Préfet de police ne fasse pas de présentation approfondie des statistiques de la délinquance, ainsi qu'elle était d'usage sous ses prédécesseurs, je constate une évolution préoccupante sur les 10 premiers mois de l'année, avec une augmentation de 44 % des cambriolages, à tel point que la Chancellerie vient de rappeler à l'ordre les juges et que la lutte contre les cambriolages, certains relevant de la délinquance itinérante, constitue une priorité des états-majors de sécurité, ce qui n'était pas le cas, et en y impliquant les commerçants.

Augmentation aussi de 10,5 % des atteintes aux biens, contre une baisse de 16,5 ces cinq dernières années, de 7,5 % des violences physiques crapuleuses contre une baisse de 1,7 % ces cinq dernières années et une baisse de 6,5 % des personnes mises en cause.

Ces résultats sont à comparer à la baisse de 25 % de la délinquance à Paris et de 39 % des atteintes aux biens entre 2002 et 2012, ainsi qu'au doublement du taux d'élucidation et des infractions d'initiative. Cent mille victimes ont pu être épargnées à Paris aux cours de cette décennie.

Alors, face à ces chiffres, il est temps, Monsieur le Maire, vous tentez de reprendre la main. Certes, un peu maladroitement, il faut dire que la sécurité n'est pas votre fort. D'abord, vous ne vous y êtes jamais vraiment intéressé. Le Ministre de l'Intérieur, c'est vrai vous a puissamment aidé en annonçant, à trois mois des élections, une nouvelle Z.S.P. à Paris. Z.S.P. qui ne sont, disons-le, qu'une appellation différente des périmètres de sécurité renforcée mis en place par le Gouvernement précédent, à Barbès, Montmartre, Château-Rouge et Stalingrad.

Si les effectifs de la 226e promotion y sont principalement affectés, dans la plupart des autres commissariats, tel le 15e au hasard, les départs seront parfois supérieurs aux arrivées. De surcroît, on constate déjà les effets de report de délinquance sur les quartiers limitrophes comme dans le 10e arrondissement.

Enfin, à force de multiplier les Z.S.P. avant chaque élection, cela ne voudra bientôt plus rien dire.

C'est d'ailleurs une question que nous examinerons dans la Mission d'information parlementaire sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire dont je viens d'être désigné vice-président à l'Assemblée.

Quant à la polémique sur le nombre de policiers à Paris, elle révèle une méconnaissance profonde du sujet. D'abord, tout spécialiste de la sécurité vous démontrera qu'en dehors du niveau des effectifs, bien d'autres facteurs jouent, comme la présence effective sur le terrain par exemple, celle-ci a augmenté de 10 % entre 2009 et 2011.

Ensuite, une organisation performante de la police a consisté à réaffecter des policiers, certains, certes, issus de commissariats parisiens, pour créer des unités nouvelles, comme la compagnie de sécurisation, les B.A.C. et renforcer la zone de la police d'agglomération, dont M. le Préfet de police a reconnu, à juste titre, qu'elle avait remporté l'unanimité et que la délinquance parisienne ne pouvait qu'être appréhendée à ce niveau.

Merci d'ailleurs de nous faire un point sur le plan d'action avec la S.N.C.F. et la R.A.T.P. annoncé ici même en décembre 2012, ainsi que sur votre idée émise l'an passé de créer une véritable sûreté départementale à Paris, mais aussi au niveau de l'agglomération, et d'améliorer le suivi de l'investigation de nuit, en particulier en petite couronne, et aussi d'envisager une nouvelle étape de la vidéoprotection.

Car, Monsieur le Maire, vous le savez sans doute, la délinquance ne s'arrête pas aux portes du périphérique ! Eh bien oui, elle circule dans tout le cœur de l'agglomération, au point que 60 % des délinquants interpellés à Paris n'y résident pas. Donc envoyer des effectifs en Seine-Saint-Denis ou autre pour y intercepter, notamment les bandes qui écument Paris - j'imagine que vous ne le contesterez pas à M. BARTOLONE - contribue aussi puissamment à la sécurité des Parisiens. Là, les effectifs de D.S.P.A.P. ont bien augmenté de 106 entre 2010 et 2012, passant de 18.510 à 18.616, comme l'a d'ailleurs affirmé avec raison M. PECHENARD.

Quant aux chiffres mêmes, vous dénoncez une baisse de 1.500 policiers - je vous ai entendu parler de 1.600 à l'instant -, M. VALLS dit 1.200 pour sa part. Mais depuis un an et demi que vos amis sont au pouvoir, et même si Mme HIDALGO prend ses distances avec eux, vous vous contentez aujourd'hui des 332 policiers supplémentaires de la 226e promotion.

Lors du débat budgétaire, vous reprochiez au Préfet de police la réduction de 399 postes à Paris et non de 1.500. Mais surtout, mes chers collègues, ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que lors de la C.A.P. de mutation de jeudi dernier, voilà quelques jours à peine, ce n'est pas loin de 290 gardiens de la paix qui ont quitté la Préfecture de police. Le renfort tant attendu est donc largement inférieur à 50. Donc beaucoup de bruit pour presque rien.

Et qu'avez-vous fait, Monsieur le Maire, pour aider à conserver les policiers à Paris ? Après une inaction pendant douze ans, ce n'est qu'à trois mois des élections que Mme HIDALGO propose de réserver des logements intermédiaires aux policiers et aux pompiers, alors que nos vœux déposés chaque année en ce sens ont toujours été repoussés ! De qui se moque-t-on ? Dans cette même séance, vous triplez même les loyers des A.D.S. nouvellement affectés à Paris.

Même tromperie pour la vidéoprotection. Vous avez eu l'audace, Monsieur le Maire, d'affirmer l'avoir imposée contre l'opposition de la droite et des élus de votre majorité. Je rêve ! Dois-je vous faire lecture de mes innombrables vœux et amendements appelant à la mise en place d'un tel plan ? D'ailleurs amendements et vœux systématiquement rejetés par votre majorité entre 2004 et 2008, Mme HIDALGO me traitant d'hystérique sécuritaire. Eh oui !

Nous devons ce plan exclusivement, vous le savez bien, à Nicolas SARKOZY, et à François FILLON qui l'a inauguré lui-même en décembre 2011, avec un financement de l'Etat, je le rappelle à 98 %.

Mais si vous y êtes si favorable, acceptez alors de doubler le nombre de caméras pour atteindre au moins un niveau comparable à Strasbourg et Lyon, et implantez des caméras dans les ensemble immobiliers sociaux sensibles et les équipements publics de la Ville qui dépendent de vous !

Les caméras aideraient le G.P.I.S. que là aussi Mme HIDALGO prétend renforcer dans son programme électoral, mais qui laisse baisser de 1 million d'euros sa subvention en 2013, malgré notre amendement de revalorisation.

Si le nombre des I.S.V.P. n'avait pas non plus diminué de 20 % (750 contre 616), ils pourraient assister le G.P.I.S. puisque un amendement leur permettent dorénavant d'intervenir dans les parties communes des ensembles sociaux.

Alors vous dénoncez sans cesse la soi-disant baisse des effectifs policiers à Paris, quand dans le même temps vous procédez vous-même à une diminution massive des I.S.V.P. Aucun des 14.000 agents supplémentaires que vous avez recrutés en douze ans n'a été affecté à la sécurité, ce thème, il est vrai, ne figurant qu'à la toute fin de votre communication budgétaire : 25e sur 33e. Et là, vous utilisez un autre subterfuge. Vous retenez pour point de départ le nombre d'inspecteurs de sécurité au sein de la D.P.P. en 2001, or vous savez très bien qu'entre 2002 et 2003 presque tous les I.S.V.P. ont été transférés à la D.P.P., notamment ceux provenant de l'ancienne direction des moyens généraux. De plus, vous avez largement bénéficié - tant mieux d'ailleurs pour vous - du plan triennal de doublement des effectifs que j'avais lancé en 1999.

Non seulement leur nombre a baissé, et lorsqu'elle évoque 1.000 agents, Mme HIDALGO mélange toutes les catégories, mais encore vous n'avez pas traité la question de leur statut, comme en témoigne la manifestation violente, puisqu'il y a eu des blessés, des agents l'an dernier.

Au final, moins d'agents de la Ville de Paris sur le terrain, moins motivés et de moins en moins affectés à des missions de sécurité au profit d'une assistance peut-être utile mais qui n'est pas leur cœur de métier.

La réforme ratée de la D.P.P. qui les a éloignés encore plus du terrain n'arrange rien. Et les dix créations de postes annoncées pour 2014, juste avant les élections, sont en réalité quelques redéploiements.

Il serait pourtant facile de recruter 100 I.S.V.P. comme nous le préconisons. Il suffirait, par exemple, de supprimer dix postes d'adjoints au Maire de Paris et leurs collaborateurs, par exemple, et vous pourriez alors aisément financer cette mesure.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cela vous va bien avec le nombre de collaborateurs que vous avez à la mairie du 15e arrondissement : vous battez tous les records !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je compare quand vous voulez avec les vôtres et à ceux de n'importe quel adjoint au Maire ici.

M. LE MAIRE DE PARIS. - De ce point de vue-là, j'espère que la personne qui me succédera sera plus sévère que moi !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Quand vous voulez, vous m'avez tout enlevé, Monsieur le Maire, donc c'est très facile.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Alors vous publierez…

Qui s'occupe de cela ? Est-ce Maïté ? On publiera les nombres de collaborateurs par maire d'arrondissement. C'est M. GOUJON, qui même si la population est plus nombreuse dans le 15e arrondissement, bat tous les records. Je suis d'une faiblesse, avec lui, coupable !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Vous êtes coupable, certainement, mais pas de cette faiblesse-là !

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est ridicule.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Pas de cette faiblesse, de votre sévérité avec le 15e arrondissement qui d'ailleurs vous le rendra bien aux élections, ne vous inquiétez pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne vous inquiétez pas, pourvu que Paris marche bien, c'est tout ce qui compte.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je sais que le 15e ne vous intéresse pas, pas plus que Mme HIDALGO, on le sait. D'ailleurs elle a même dit que ce n'était pas de son niveau, le 15e. Eh oui !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et vous, le 15e vous intéresse tellement que vous êtes en train de tout saboter à Paris.

Allez, poursuivons sur la sécurité.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Absolument, absolument.

Alors, en raison de l'explosion récente de la délinquance à Paris, il faut aller beaucoup plus loin en y créant une garde urbaine.

Monsieur le Maire, en décembre 2011 d'ailleurs - je vais vous citer et vous voyez que j'ai de bonnes références -, vous affirmiez trouver pertinente - je reprends vos termes - l'idée d'intégrer les A.S.P. dans le statut municipal puisque payés à 100 % par les Parisiens. Le Préfet de police de l'époque, Michel GAUDIN, vous répondait que la Préfecture de police n'avait pas de pré carré, ni de tabou sur ce sujet. C'est là la réforme qu'il vous aurait fallu accomplir, si vous aviez eu le souci d'aider la police à assurer la sécurité des Parisiens.

2.000 A.S.P. plus 1.000 agents de la D.P.P. y concourreraient plus utilement et prendraient enfin en compte ce contentieux de masse que les services de police ne parviennent pas à traiter. C'est d'ailleurs la proposition que nous faisons avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

On ne peut se résoudre, comme vous le faites, à attendre tout de l'Etat alors que la Ville de Paris dispose des moyens pour mettre en œuvre immédiatement la reconquête d'un espace public apaisé. A l'inverse, par frilosité, vous maintenez même la circulation et le stationnement sous l'autorité de la Préfecture de police, alors même qu'un excellent amendement de votre ex-adjoint, Denis BAUPIN, à l'Assemblée, transférait consensuellement cette compétence d'essence municipale à la Mairie de Paris. Mais vous avez reculé devant la pression du Gouvernement, alors même qu'avec la dépénalisation du stationnement, la cohérence de cette réforme était encore plus évidente, même si nous nous opposons à la volonté de Mme HIDALGO d'augmenter encore le montant des procès-verbaux.

Votre désengagement en matière de sécurité trouve aussi sa traduction dans la contribution de la Ville de Paris au budget spécial de la Préfecture de police qui ne progressera que de 0,17 %, soit 500.000 euros, après 0,73 % l'an passé et à peine plus de 1 % en 2009 et 2010.

C'est la première fois que la Ville augmente sa contribution de façon aussi dérisoire. Mécaniquement, la part du financement Ville au budget spécial recule à 44 %, quand elle avoisinait les 48 % en 1995. Le budget spécial est lui-même en baisse de 0,12 %. La Préfecture de police a donc dû procéder à des redéploiements de crédits entre des articles budgétaires dont le financement incombe pourtant à la Ville.

C'est ainsi par exemple que, pour augmenter d'un peu plus de 1 million les crédits de personnels traditionnellement sous-dotés, ce sont les A.S.P. qui ont été mis à contribution et qui ont servi, en quelque sorte, de variable d'ajustement.

Concernant la section d'investissement, les crédits de paiement baissent de 4,5 millions, les investissements immobiliers de la Brigade de 4,5 millions, les crédits de paiement sur l'achat par la Brigade de matériels amortissables de 2,3 millions et ceux des services de la P.P. de 1 million ; donc des baisses de crédit à peu près sur tous les chapitres.

Même la Brigade qui, depuis six ans, voyait seule son budget augmenter au détriment de tous les autres services de police, n'est plus épargnée. La Préfecture de police vous sert de variable d'ajustement.

Enfin, lors du dernier débat d'orientations budgétaires au Conseil, j'attirais l'attention de M. le Préfet de police sur la transposition de la directive européenne sur le temps de travail à la Brigade des sapeurs-pompiers, véritable bombe à retardement budgétaire et fiscale. L'incidence de cette directive ne serait rien moins que le recrutement obligé de 1.800 pompiers supplémentaires pour simplement maintenir le niveau de service actuel, une hausse représentant par son ampleur le triple du rattrapage d'effectifs du plan de modernisation 2002-2007 de la Brigade, soit plus de 200 millions.

Y ajouterez-vous la tarification de nombreuses prestations de la Brigade, dont certaines concernent le secours à personnes, comme l'assistance aux S.D.F. et aux personnes en état d'ébriété ? Ce serait une première depuis la création de la Brigade.

Dans quelques mois, les Parisiens, mes chers collègues, seront amenés à choisir entre deux politiques diamétralement opposées en matière de sécurité :

- d'un côté, celle d'une Majorité sortante, comptable à la fois d'un bilan municipal qui a constamment refusé de prendre ses responsabilités, n'a jamais été en initiative mais, au contraire, en appui d'une politique nationale de démantèlement de notre dispositif pénal qui a conduit à une envolée de la délinquance digne des années JOSPIN ;

- de l'autre, une politique qui fait de la sécurité une priorité absolue, revendique des compétences pour assumer ses responsabilités devant les Parisiens et qui a fait ses preuves tout au long d'une décennie de baisse de la délinquance à Paris et en France.

Les Parisiens sauront faire la différence entre les professionnels et les bonimenteurs qui ratiocinent sur la sécurité trois mois avant les élections et ne s'en occupent plus pendant tout le reste de leur mandat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cher Monsieur GOUJON, vous venez de faire une allusion aux élections municipales. C'est donc vous qui en parlez. Et j'ai été très étonné, dans votre très longue intervention, qui laisse peu de temps à votre groupe : vous n'avez pas prononcé le mot "police municipale". Or, cela fait partie de votre programme.

Je sais pourquoi vous ne l'avez pas prononcé.

Parce que vous savez très bien que vous qui adorez flatter les personnels de la Préfecture de police, ils seraient vent debout contre cela.

D'autre part, vous savez très bien, Monsieur GOUJON, que le président CHIRAC et le président SARKOZY, dans l'exercice de leurs fonctions, m'ont toujours donné leur accord formel pour qu'il n'y ait pas de police municipale à Paris, me demandant même de ne pas en faire.

Donc qui est opportuniste en termes électoraux ?

Enfin, Monsieur GOUJON, vous avez terminé par le professionnalisme.

Eh bien, comme j'étais conseiller de Paris quand vous étiez adjoint à la sécurité de Jean TIBÉRI, effectivement, je préfère notre concours, y compris financier, à la Préfecture de police à celui qui prévalait lors de votre faux professionnalisme.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police.

Je concentrerai mon intervention sur les moyens et les chiffres clefs de l'activité de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, unité militaire du Génie rattachée à la Préfecture de police. Puis j'évoquerai deux problématiques importantes, susceptibles d'avoir des conséquences sur le format et même sur la nature militaire du corps des sapeurs-pompiers de Paris.

Tout d'abord, avec un budget de fonctionnement établi à 330 millions d'euros, dont 26 % sont à la charge de la Ville de Paris, et un budget d'investissement de 24 millions d'euros, dont 22 % sont à la charge de Paris, la B.S.P.P. connaîtra en 2014 une progression drastiquement limitée à 0,61 %, chiffre en très net recul par rapport à la tendance à la baisse des cinq dernières années.

L'austérité que s'impose courageusement la Brigade n'est rendue possible que par le respect du calendrier de réalisation des deux plans de modernisation successifs mis en œuvre, tant en ce qui concerne les personnels que les matériels.

S'agissant des personnels, la Brigade, qui est forte de 8.120 hommes et femmes, doit faire face à un renouvellement très rapide de ses effectifs. Elle est confrontée à un sérieux problème d'attractivité ; la pression du travail sans doute y est très forte et les conditions de vie posent problème, si l'on sait que 10 % seulement des soldats du rang sont logés à Paris.

Désormais, il n'y a plus que deux candidats pour un poste, quand la Brigade en a connu dix pour un poste. Ses membres sont essentiellement issus de province, rares étant les candidats venus de la Petite Couronne ou de Paris. La Brigade doit ainsi recruter 1.000 personnes par an, tous les ans, et former de 90 à 120 jeunes gens par mois.

Quelques mots pour dire l'activité intense de la B.S.P.P.

2 millions d'appels atteints en 2013, le 112 ayant dépassé pour la première fois le 18, appels qui, décantés, conduisent à 500.000 sorties sur terrain en 2013. Les S.A.V. (les secours aux victimes) ont atteint 80 % des engagements, rendant urgente la nécessité de mutualiser les moyens pour ce type de recours avec la Croix-Rouge Française, avec le SAMU social, avec la Protection civile, avec S.O.S. Médecins et, bien sûr, l'A.R.S.

L'objectif est de baisser l'empreinte S.A.V. en 2014, comme le disent les militaires.

Deuxièmement, deux problématiques s'annoncent à ce jour, qui vont avoir de forts impacts budgétaires, quand les missions et même la nature militaire de la B.S.P.P. vont se poser ou risquent de se poser :

- tout d'abord, le projet du Grand Paris Express ;

- ensuite, la directive européenne sur le temps de travail.

La carte du futur Grand Paris Express dit à l'évidence l'absolue nécessité de penser l'adaptation de la Brigade en fonction des tracés et des spécificités des futures lignes de transports et des nouvelles gares. De nouvelles casernes devront être construites à proximité des gares de grande profondeur.

La ligne 15 Sud, qui ira de Sèvres à Neuilly-sur-Marne, devrait être construite d'ici 2020. C'est demain, si l'on considère le temps de réalisation de tels projets. Heureusement que la B.S.P.P. est depuis toujours aux dimensions métropolitaines, tout au moins celles de Paris et des trois départements de la Petite Couronne. Elle travaille déjà dans cette dimension, mais elle devra évidemment changer de format.

Ensuite, la directive européenne sur le temps de travail aura-t-elle des effets sur la B.S.P.P. ? Le Ministère de l'Intérieur se veut rassurant s'agissant d'un corps militaire, à la différence des S.D.I.S. (les services départementaux d'incendie et de secours) des autres départements de France. Il faut savoir que les gardes des pompiers professionnels civils des S.D.I.S. sont de 90 par an, tandis que celles des pompiers de Paris sont de 125 par an.

Si cette directive devait être mise en œuvre chez les pompiers militaires, ce sont 2.000 postes supplémentaires qui seraient à créer.

En conclusion et dans les perspectives 2014, je pense avoir l'autorisation de porter à la connaissance des conseillers de Paris les tarifications inspirées de celles des S.D.I.S. qui ont été dévoilées lors de la réunion de la Commission consultative de gestion de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris du 3 décembre 2013. Ces tarifications vont faire réfléchir, elles pourraient entrer en vigueur en 2014 après les votes obligés.

A titre d'exemple, la destruction de nids d'hyménoptères serait facturée 77 euros, l'évacuation pour carence d'ambulance 115 euros, le transport de personnes en état d'ivresse dans les lieux publics 120 euros, l'intervention pour ascenseur bloqué, sans urgence manifeste, 140 euros, l'ouverture de portes, sauf cas d'urgence grave constatée, 210 euros.

Voilà le programme pour rendre raisonnables ceux qui ne le sont pas et qui abusent du 112 ou du 18.

Un mot ultime : notre gratitude et notre reconnaissance vont à l'ensemble des 8.120 soldats de la B.S.P.P.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, moi, en toute simplicité, je souhaitais, Monsieur le Préfet de police, à travers vous, remercier le Ministre de l'Intérieur Manuel VALLS. Et je souhaitais également remercier chaleureusement le Maire de Paris et ma collègue Myriam EL KHOMRI pour nous avoir soutenus depuis maintenant plusieurs mois dans notre demande d'installation d'une Z.S.P. dans le 20e arrondissement.

Il ne s'agit pas d'un cadeau pré-électoral : il s'agit tout simplement de répondre à la demande des habitants et à des faits objectifs qui sont le relevé des indicateurs de faits de délinquance, de commission de crimes et délits dans l'un des arrondissements les plus touchés par ces phénomènes à Paris, qui est le 20e, qui n'est pas le premier pour tous les faits mais qui est l'un des quatre premiers régulièrement, et il s'agit d'une prise en compte d'une réalité objective.

Le nouveau dispositif de Z.S.P., nous n'en faisons ni l'alpha et l'oméga des politiques de sécurité, ni un talisman magique ; nous en faisons simplement un outil objectif, opérationnel qui tente de résoudre un certain nombre de problèmes et de répondre à des demandes.

Il s'agit bien sûr de concentrer des moyens sur un territoire précis mais surtout, surtout - car nous savons bien que le déploiement de moyens n'est jamais tout, et Monsieur GOUJON, en cela, vous avez raison, mais nous ne l'avons jamais dit -, il s'agit de renforcer la coopération entre tous les acteurs de terrain, notamment un certain nombre d'acteurs que sont la police, le parquet, les bailleurs sociaux en tant que de besoin, le G.P.I.S., les correspondants de nuit, etc., et ce dispositif donne un véritable rôle aux élus locaux, ce qui n'était pas le cas des dispositifs…

Vous devriez rester, Monsieur GOUJON, parce que je vais répondre à un certain nombre de choses que vous avez dites !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Laissez-le faire ce qu'il veut ! On ne regarde pas si vous êtes tout le temps là, Frédérique !

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Non, bien sûr, mais en l'occurrence il y a eu des interpellations assez violentes.

Je souhaitais dire que ce dispositif a obtenu depuis son déploiement en 2012, et je rappelle qu'il s'agissait d'une promesse de François HOLLANDE, un bilan extrêmement positif puisque par exemple, il fait état d'une augmentation de 38 % des mises en cause dans les trafics de stupéfiants dans les Z.S.P. ayant cet objectif, une baisse de 27 % des violences urbaines, une diminutions de 3 % des cambriolages pour les Z.S.P. concernées par ces phénomènes alors que les cambriolages à l'échelle de la France sont en augmentation.

Vous l'aurez compris, les Z.S.P. visent des objectifs précis et cherchent à les atteindre. Il ne s'agit pas de se disperser tous azimuts. C'est pourquoi je me réjouis de la décision du Ministre de l'Intérieur d'avoir non seulement instauré une Z.S.P. dans le 20e arrondissement - et encore une fois, merci, Monsieur le Maire de Paris, de m'avoir aidée dans cette démarche -, mais je remercie aussi le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police pour le recrutement de 332 nouveaux policiers pour l'ensemble de Paris, dont 40 pour le 20e arrondissement.

Alors, évidemment, cette mesure ne permettra pas de compenser totalement la suppression de plus de 1.700 postes de policiers, comme l'a dit M. le Préfet de police, dont au moins 78 gardiens de la paix dans le 20e

arrondissement, mais vous savez que la police, ce ne sont pas que les gardiens de la paix et ce n'est pas que la D.S.P.A.P. Il y a eu des postes supprimés dans d'autres services.

Et je peux vous dire aussi que les conséquences de ces suppressions de postes ont été très vivement ressenties par les habitants du 20e arrondissement, qui ne cessent de me dire depuis plusieurs années qu'ils ont vu disparaître petit à petit la police d'îlotage, les brigades à pied, notamment à la porte de Montreuil. Car à la porte de Montreuil, pendant les trois jours des puces, il y avait régulièrement une dizaine de policiers qui contribuait à réguler l'espace public, qui ont disparu à partir de 2009, ce qui a notablement contribué à faire la dérégulation de l'espace public dans ce lieu.

Je ne vais pas vous faire la liste des difficultés que rencontrent les habitants du 20e arrondissement. Je souhaitais dire simplement certaines choses à l'opposition.

Monsieur GOUJON, vous dites que la délinquance à Paris est majoritairement ou en grande partie d'origine étrangère. Vous n'avez pas tort. En masse financière, effectivement, la délinquance est essentiellement à Monaco, en Suisse, au Lichtenstein et aux Îles Caïman. Ça, c'est vrai, vous avez raison !

D'autre part, je vous signale, Monsieur GOUJON, que vous manipulez les chiffres, que cette manipulation incessante des indicateurs de la délinquance a un résultat immédiat, qui est que dans nos quartiers, les gens n'écoutent plus ni la gauche ni la droite et surtout plus les hommes politiques ou les femmes politiques, mais ils s'abstiennent de voter ou ils votent pour des partis non républicains.

À force de pratiquer ainsi, à force de manipuler les faits, à force d'exagérer, à force d'être dans les outrances et les caricatures, vous dégoûtez les citoyens, vous les écœurez parce qu'ils se disent simplement une chose : "Tous les mêmes ! Tous dans le même panier !".

Si vous croyez que les difficultés des habitants n'étaient rien sous M. SARKOZY et qu'aujourd'hui elles sont épouvantables, alors vous vous fourrez le doigt dans l'œil. Cela fait depuis la Seconde Guerre mondiale qu'on trafique de la drogue au 140, Ménilmontant, depuis la Seconde Guerre mondiale ! Alors, arrêtez de dire des bêtises et regardons objectivement les faits, car c'est vrai que la cité des Périchaux va très bien, Monsieur GOUJON, grâce à la police de M. SARKOZY. La police n'est ni sarkozyste ni hollandaise : elle est républicaine ! Monsieur GOUJON ! Elle est républicaine !

Et nous, nous nous moquons de savoir ce que votent les policiers ou ce qu'ils pensent, nous voulons une police républicaine et nous voulons des faits objectivés.

M. le Préfet BOUCAULT a eu le courage insensé de faire exactement l'inverse de son prédécesseur, le Préfet GAUDIN, à savoir, courageusement et en transparence, il a développé la pré-plainte en ligne et il a facilité l'accueil des usagers.

Que se passait-il dans le commissariat du 20e arrondissement entre 2009 et 2012 ? Les habitants ont témoigné en masse de la façon dont on les a empêchés de déposer plainte. On les faisait "poireauter" pendant des heures dans l'antichambre du commissariat de façon à les décourager. J'ai eu de nombreux témoignages en mairie. Les gens venaient ensuite se plaindre chez moi, pensant que j'y étais pour quelque chose.

Non seulement, on les décourageait de porter plainte, mais quand ils revenaient une fois, deux fois, trois fois, ensuite, au lieu d'enregistrer une plainte même quand il y avait des faits de violence, on enregistrait une simple main courante. Ainsi, on pouvait tout à loisir bidouiller les statistiques de la plainte et expliquer que, comme sous JOSPIN, aujourd'hui la délinquance explose tandis que sous SARKOZY, un miracle a fait qu'elle s'est littéralement effondrée.

C'est d'ailleurs ce que plus de 3.000 manifestants, dans le quartier de Belleville, d'origine chinoise ont dit : "Bravo, Monsieur GAUDIN ! La délinquance a tellement disparu à Belleville que nous manifestons en masse pour hurler que nous ne sommes pas en sécurité".

Et pour cause ! Comme la majorité de ces habitants n'étaient pas français, on ne prenait même pas la peine de les traiter en victimes, et notamment quand ils n'avaient pas de papiers. C'est ce qui a radicalement changé, vous pouvez le dire depuis quelque temps, c'est que grâce à la politique que nous avons menée, maintenant même les sans-papiers sont considérés enfin comme des victimes et pendant toute la durée du traitement de leur plainte - car leur plainte est enregistrée -, ils sont traités comme des victimes et maintenus sur le territoire pour qu'on résolve leur affaire.

Ceci a changé et ce n'est pas grâce, croyez-moi, à la politique de M. SARKOZY. Moi j'y étais dans la manifestation, en tête de la manifestation à Belleville qui demandait la sécurité pour tous les habitants. Pendant des

heures et des heures, j'ai eu des réunions avec le commissaire de police, Monsieur GOUJON. Comment pouvez-vous dire que les élus de gauche se désintéressent de la sécurité ? Nous, nous nous intéressons à nos habitants.

Effectivement, beaucoup de moyens ont été déployés sous la Tour Eiffel, dans le 16e arrondissement, pour protéger les biens d'un certain nombre de gens. En revanche, on a déshabillé nos commissariats dans le 13e, dans le 18e, dans le 19e, dans le 20e. C'est un véritable scandale, le sort qui a été fait à nos habitants, et nous avons perdu des centaines de postes de policiers, sans que jamais on prenne même le soin de nous informer. Nous n'avons même pas été informés.

Depuis que le Préfet BOUCAULT est en place, et le Procureur MOLINS, les maires d'arrondissement sont réunis tous les deux mois, et vous participez à ces réunions avec nous. Et qui prend la parole dans ces réunions ? Les maires de droite ? Non ! Les maires de gauche ! Les maires de gauche qui défendent pied à pied les intérêts de leurs habitants. Voilà, pas les maires de droite ! Je n'ai jamais entendu M. TIBERI s'exprimer. Jamais, bien sûr !

Et nous, nous ne sommes ni dans l'exagération ni dans le déni de réalité. Une caméra n'a jamais résolu un crime, mais elle aide à le résoudre, et bien sûr qu'il faut des policiers derrière les caméras pour voir ce qui s'y passe. Certains, dans mon arrondissement, m'ont demandé des réunions publiques sur le plan "1.000 caméras". Je leur ai dit : "Malheureux, pas de réunions publiques. On va nous en demander deux fois plus et cela coûte très cher !" Les habitants, chaque fois que je me promène dans le 20e, disent : "Merci pour les caméras. Est-ce qu'on pourrait en avoir plus". C'est la vérité des faits.

Je ne vous raconte pas d'histoire de croissants ou je ne sais quoi : je vous raconte ce que me disent vraiment les habitants.

Maintenant j'aimerais une fois pour toutes qu'on se dise entre nous, en transparence, et je souhaite que ce soit le travail de la prochaine mandature, j'aimerais qu'avec la Préfecture de police et le Ministère de l'Intérieur nous travaillions sur des indicateurs de délinquance objectifs, transparents, avec la participation des citoyens à la commission d'établissement de ces indicateurs. Moi je demande que les citoyens parisiens puissent participer à la politique de prévention de la délinquance, qu'ils soient associés en transparence comme nous l'avons fait.

Je voudrais terminer par rappeler ce qu'a fait la Ville de Paris. La Ville de Paris qui aux termes de la loi Paris - Marseille - Lyon n'a aucune responsabilité en matière de sécurité. La Ville de Paris investit chaque année 17 millions dans les clubs de prévention. Et je remercie le Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS, qui donne 100.000 euros par ZSP par an pour le fonds interministériel de prévention de la délinquance et nous avons déjà commencé à déployer par exemple une association comme l'AEPCR tous les mercredis après-midi place de la réunion, grâce à la diligence du Préfet BOUCAULT qui a été très rapide dans la réponse à ma demande.

Nous avons déployé 10 groupes de correspondants de nuit dont 2 dans le 20e arrondissement, vous n'aviez jamais rien fait dans ce domaine. Nous avons transformé radicalement le G.P.I.S. qui est devenu un véritable outil d'intervention sur le terrain, sérieux, et non plus des cow-boys aux méthodes discutables comme c'était le cas avant.

Nous avons travaillé sur le mobilier urbain, sur les candélabres et les trappes d'accès aux candélabres, sur la sécurisation aux abords des écoles, je pense que je dois être la maire qui a déployé le plus de coussins berlinois dans le 20e arrondissement puisque tout le monde râle tellement il y a de bosses, mais je sais que mes collègues sont dans une compétition acharnée pour me rattraper.

Nous avons déployé un très grand nombre de mobiliers de sécurité en lien avec les conseils de quartier. Je rappelle à ceux qui disent que la Ville de Paris ne s'intéresse pas à la sécurité, que dans mes conseils de quartiers il y a des commissions du cadre de vie et 2 millions d'euros par an de budget sont investis dans l'espace public et discutés au pôle espace public et dans les commissions des conseils de quartiers, notamment sur les questions de sécurité.

Alors, je rappelle aussi que nous avons sans cesse fait évoluer le mobilier urbain. Nous avons une nouvelle poubelle, magnifique, anti explosion, etc., etc.

La Ville de Paris a fait au-delà de ses compétences et au-delà de son travail et j'aimerais que ceci soit noté au moins objectivement. En tout cas, les habitants, eux, le notent comme le prouvent certains sondages récemment parus.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci de cette excellente intervention qui en plus était tout entière le produit d'un vécu. La grande différence avec l'intervention de tout à l'heure qui, elle, était excessive, alors que les deux étaient

vigoureuses, c'est que tout ce que vous avez dit, Madame CALANDRA, est démontrable. Tout cela ce sont les faits. C'est bien vraiment, j'étais très content d'entendre cette intervention.

La parole est à Mme DUBARRY et pas encore à M. LELLOUCHE à qui il restera 7 minutes 28.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, je serai certainement moins lyrique que ma collègue, cependant je voudrais commencer par évoquer ces statistiques qui étaient en tout cas présentes dans les interventions jusqu'à présent.

Je le disais il y a plus d'une dizaine d'années lors de mes premières interventions sur le budget de la Préfecture de police, aujourd'hui, en France, les statistiques de la police ne veulent rien dire. Cela a été constaté par d'éminents sociologues, travaillé, réfléchi, mais actuellement nous ne pouvons pas utiliser ces statistiques et ce qui s'est passé récemment en est une démonstration flagrante et terrible, ou alors nous les utilisons et justement elles sont utilisées comme vient de le dire Mme CALANDRA à l'instant.

Je crois que plutôt que de s'appesantir sur ces chiffres, nous avons intérêt à aller à ce qui est bien et ce qui l'est moins, et ce qui est mitigé et faire, Monsieur le Maire, ce que vous nous avez conseillé… Trouver en tout cas un équilibre ou une forme d'équilibre. Je vais essayer.

Je commencerai par quelque chose qui a été peu dit, à part à l'instant par Mme CALANDRA, sur le travail de la Ville. Je crois que l'innovation, la réflexion, les articulations avec les différents partenaires sont aujourd'hui les mots-clés de l'action de la Ville en matière de prévention et de tranquillité.

Je voulais le saluer, car nous savons que cela n'a pas toujours été le cas, que cette politique a parfois été plus difficile à mettre en œuvre qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aujourd'hui, les résultats aussi commencent à se voir, à s'entendre, et nous savons quelles voies ou en tout cas quelles opérations, quelles actions nous pouvons continuer à mettre en œuvre, continuer à réfléchir. Et je veux le dire…

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, vous pouvez écouter. Vous ne contestez même pas ce qu'elle dit, vous bavardez fort. Ce n'est pas conforme à ma conception de l'ordre républicain. Je vais être obligé de sévir. Simplement, faites cela plus discrètement.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais finir par saluer le travail de Mme EL KHOMRI, je ne dis pas cela parce que c'est ma copine même si elle l'est, je crois qu'elle a fait un très bon travail, remarquable, et qu'il faut le dire car si on évoque la question de la sécurité, on doit systématiquement dans le même temps évoquer celle de la prévention, sinon c'est une politique incomplète que nous proposons aux Parisiens et aux Parisiennes.

Dans les points positifs, je voudrais saluer, car nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur ce point, la hausse des amendes et des verbalisations sur le stationnement, une hausse assez conséquente, même si malheureusement, chacun d'entre nous peut, et cela fait partie des remontées des Parisiens, constater que malgré ces amendes, malgré cette verbalisation soutenue, il n'en reste pas moins que c'est l'une des infractions les plus courantes à Paris, cela devient même quasiment un jeu.

Le stationnement sauvage et anarchique demeure important, donc nous devrions aussi nous poser la question de la hausse de ces amendes qui semble-t-il ne sont pas suffisamment dissuasives.

Même si Mme BIDARD a raison de dire que le tout numérique ne peut pas répondre à l'usage de chacun et chacune, je voulais saluer le fait que les délais d'obtention d'un certain nombre de titres d'identité ont considérablement diminué. En ce qui concerne les passeports, ils ont même été divisés par 2 et le temps d'attente pour un passeport est maintenant de 4,8 jours à Paris, je crois que c'est certainement la seule ville en France où l'on a ce délai qui est à mon avis extrêmement satisfaisant. Pour autant, sachons raison garder et effectivement posons-nous la question de l'impossibilité pour un certain type de population d'accéder à toute la documentation en ligne, à toutes les entrées dans l'administration en ligne.

Je voulais aussi revenir, vous l'avez mentionné, Monsieur le Préfet, sur les manifestations. C'est vrai qu'il y en a de plus en plus non déclarées, et en même temps, il faut quand même relever le fait que vos services n'en interdisent quasiment pas ; voire pas. Je n'en suis pas sûre, mais il doit y en avoir quelques-unes qui sont interdites.

Je voulais revenir, puisqu'on a beaucoup parlé du 20e arrondissement, sur ces manifestations qui ne sont pas interdites mais qui sont un vrai trouble à l'ordre public et posent problème. Je serais bien en peine de vous dire, il faut faire ceci ou cela, en tout cas je crois qu'il faut avoir une réflexion collégiale, collective sur la façon de répondre à ces

fanatiques qui empêchent l'accès à l'hôpital Tenon d'une façon trop régulière encore. Je vous l'ai dit, je ne suis pas favorable à l'interdiction des manifestations en bloc.

Cependant, il y a une question que nous devons nous poser et trouver une solution pour que l'hôpital puisse fonctionner dans les meilleures conditions possibles.

M. Pierre LELLOUCHE. - Ce sont des "Verts" conservateurs…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Continuez.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Je voulais saluer, Monsieur le Préfet, les propos que vous avez tenus à plusieurs reprises sur la possible ouverture qui s'éloigne malheureusement, ce dont nous sommes bien déçus, de la salle de consommation à moindre risque. Les propos que vous aviez tenus à plusieurs reprises étaient constructifs, pragmatiques, raisonnables au sens propre du terme et c'est arrivé suffisamment rarement pour que je le souligne et que nous le saluions.

Je crois même que c'était l'une des rares fois où l'ensemble des membres de notre groupe a applaudi aussi chaleureusement un Préfet de police et je tenais à vous le dire parce que cette salle de consommation à moindre risque, dont on voit s'éloigner l'ouverture, je le répète, ce que nous regrettons, sera un élément indispensable dans l'approche, je ne dis pas la lutte, mais dans l'approche autour des toxicomanes et des toxicomanies et elle va certainement beaucoup nous manquer. Il faudra vite répondre à cette question.

En revanche, bien évidemment, là où je serai moins positive, c'est sur l'encombrement de l'espace public, je vais l'appeler comme cela, les terrasses qui débordent, les voitures qui vont trop vite, les encombrants qui sont déposés un peu partout, pour lesquels il n'y a pas encore suffisamment de verbalisation, de sensibilisation, d'interpellation, non pas au sens policier du terme, mais de travail de conviction fait auprès des responsables de ces infractions, de ces petits délits dont on sait à quel point, non seulement ils sont extrêmement désagréables à vivre pour l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, mais, pour le coup, plus que désagréables à vivre pour une partie de la population.

Une terrasse qui déborde sur un trottoir, une poubelle ou un tas d'encombrants qui jonchent un trottoir, vous voyez où je veux en venir, est particulièrement préjudiciable à une personne en fauteuil, à une personne avec une canne et je rajoute à une personne, un homme ou une femme, qui essaie de se déplacer avec un enfant dans une poussette.

C'est un travail qu'il nous faut faire, qui est à la fois un travail répressif et un travail préventif et là, à nouveau, en articulation.

Je voudrais vous parler des prostituées et, par-là même, des sans-papiers. Il y a eu il y a peu de temps, la semaine dernière, une opération de police à Belleville et dans le 13e arrondissement sur la prostitution chinoise.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises ici même, la répression ou la prostitution ne résoudra pas le problème de la prostitution, de la même façon que la pénalisation du client n'apportera aucune réponse en la matière.

Ce qu'il s'est passé lors de ces opérations de police laisse à penser que nous avons quelque peu raison, puisque ce ne sont pas des réseaux qui ont été démantelés, mais des femmes prostituées qui sont aujourd'hui en centres de rétention parce qu'elles n'avaient bien évidemment pas de papiers, ce qui permet de rejoindre un autre point qu'évoquait Mme BIDARD, à savoir le traitement réservé aux sans-papiers très présents dans notre Ville.

Je m'interroge vraiment beaucoup sur cet aspect alors que la Ville de Paris a développé un travail avec un grand nombre d'associations de toutes obédiences, dirais-je, c'est-à-dire des associations qui sont abolitionnistes, des associations qui sont régulationnistes, tout le monde a participé, ensemble, à un travail en concertation, plutôt cohérent et ce type d'opérations de police vient mettre à bas ce travail et, surtout, ne répond en rien à la problématique qui est la nôtre, qui est celle que nous affichons, que la Ville affiche depuis bientôt plus de 10 ans, depuis bientôt 12 ans, qui est celle de la lutte contre le proxénétisme.

Je voulais terminer, pas sur la péréquation, mais sur le nombre de policiers. Monsieur le Maire, vous vous félicitez à juste titre - et je pense que nous avons de quoi être fiers de cet aspect de notre politique - de la péréquation qui est appliquée à Paris à l'égard des autres départements et c'est bien.

Lorsque j'entends, moi, qu'il y a 332 policiers supplémentaires à Paris, je vous avoue que je ne saute pas de joie au plafond. Même si, effectivement, les effectifs parisiens sont en baisse, il n'en reste pas moins que, aujourd'hui, il y a un policier pour 200 habitants à Paris et qu'il y en a un pour 400 en Seine-Saint-Denis.

S'il y a des quartiers qui restent prioritaires à Paris, il y a des départements et d'autres villes, dans ce cadre que nous défendons tous plus ou moins qui est celui de la métropole parisienne, je crois que la question devrait se poser à cet aune-là, à l'aune des quartiers, quartier par quartier et non pas…

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame, j'avais essayé de vous mettre en garde.

Non, vous avez dépassé.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Je ne vois pas, en fait… De 21 secondes.

J'en arrive à cette conclusion qui est que, à un moment donné, la politique de sécurité, la politique de prévention comme nous l'avons fait sur les toxicomanies, doit être partagée, collective, collégiale avec l'ensemble des départements de la petite couronne.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chère Véronique DUBARRY, je vous ai bien écoutée et il y avait beaucoup de choses, d'ailleurs, que je partageais.

D'abord, sur la politique de toxicomanie, je signale que nous avons des actions communes avec la Seine-Saint-Denis.

En revanche, vous avez repris un argument que je trouve particulièrement, involontairement sans doute, fallacieux sur le nombre de policiers par habitants.

Attendez mon argument : est-ce que Paris n'est fréquenté que par ses habitants ? Il y a 2.300.000 habitants à Paris, mais il y a près de 5 ou 6 millions d'usagers de Paris.

C'est un peu comme sur les transports, quand je discute avec les communes ou les départements voisins, la moitié des usagers des transports en commun à Paris n'habite pas Paris.

Les habitants de Seine-Saint-Denis sont plus souvent à Paris qu'en Seine-Saint-Denis, mais si !

Donc, le raisonnement que l'on fait et qui consiste à dire qu'il faut…

S'il vous plaît, c'est un peu sérieux quand même !

Je ne vous ai pas interrogé, Monsieur LELLOUCHE, et vous n'avez pas encore la parole !

Je suis en train d'évoquer quelque chose qui est sérieux et d'en recadrer d'autres.

Monsieur LELLOUCHE…

Monsieur CONTASSOT, taisez-vous !

C'est vraiment une faute qui est faite…

Madame DUBARRY, non ! Vous m'écoutez, pour le moment.

On parle de sécurité.

L'Exécutif va très mal, surtout sur la délégation Handicapés où je suis particulièrement satisfait du travail qui est fait, absolument.

Je reviens à la réalité de la sécurité à Paris.

Ecoutez, vous êtes vraiment un perturbateur et vous portez atteinte à la sérénité publique. Je ne sais pas lequel, si ce n'est toi c'est donc ton frère !

Donc, si nous voulons, dans la Capitale de la République, assurer la sérénité et que vous ne voulez prendre en compte que les habitants et pas les usagers, vous faites une faute majeure. Pas seulement en matière de sécurité, mais aussi sur les transports publics.

Paris n'est pas qu'aux Parisiens ! Je me tue à le dire depuis 13 ans : Paris est à tous ceux qui le fréquentent et qui notamment pour beaucoup habitent des communes voisines !

Voilà pourquoi, et en matière de transport et en matière de sécurité, il faut apporter un service, non pas aux seuls Parisiens, mais à tous les usagers de Paris.

Voilà ce que je voulais vous dire, Madame DUBARRY.

Après m'avoir applaudi, ce que vous allez certainement amèrement regretter, vous avez la parole, Monsieur LELLOUCHE et, au nom de l'ordre public, je veillerai à ce que vous respectiez votre temps de parole.

M. Pierre LELLOUCHE. - Cela, je n'en doute pas !

J'ai trouvé très bien que vous rappeliez certaines vérités de base à votre adjointe. Cela m'a fait très plaisir de vous écouter faire ce cours de pédagogie, en matière de sécurité.

J'ai très peu de temps et, dans l'esprit Mandela qui règne sur cette Assemblée depuis ce matin - et en évitant vraiment toute polémique, je vous préviens - je voudrais juste dire deux ou trois mots sur la situation générale de la sécurité telle que vécue par tous les Parisiens, y compris moi-même, et vous parler d'un sujet qui, je sais, fâche, mais qui est important, c'est celui des Roms, des Roms à Paris.

Sur la situation générale de la sécurité, je crois que, malheureusement, on ne peut pas se réjouir, la situation est difficile. Je sais bien qu'il y a des contestations sur les statistiques, mais les chiffres que j'ai, sur les 10 premiers mois de 2013, ne sont pas très bons : plus 7,5 % de violences physiques crapuleuses, plus 10,5 % d'atteintes aux biens, plus 26 % d'escroqueries, une diminution des mises en cause de 6,5 % et il y a pire : 31 % de plus pour les cambriolages, 44 % pour les seuls cambriolages à domicile.

Voilà une situation qui est mal vécue par les Parisiens. Il ne faut pas être grand clerc pour le voir

La deuxième chose…

Alors, je passe sur les choses que l'on vit dans la circonscription, enfin dans le centre de Paris, dont je suis le député : braquages à répétition dans le 1er arrondissement particulièrement spectaculaires, agressions, y compris d'une chanteuse qui a défrayé la chronique sur les Champs-Elysées, j'en passe. Je ne vais pas insister, vous savez tout cela.

Ce qui est plus intéressant, Monsieur le Préfet - et c'est sur ce point que j'aimerais vous entendre - c'est le changement de la criminalité que subit notre pays et notamment que subit la Capitale.

J'ai vu ce week-end un écho assez détaillé d'un rapport dont je vous demanderais, d'ailleurs, d'avoir connaissance, au nom des élus qui sont ici, d'un service qui s'appelle le S.I.R.A.S.C.O. (le Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée) qui vient de faire un travail très approfondi dont un grand journal a rendu compte et qui montre, en fait, que la criminalité a complètement changé de nature dans notre pays, notamment à Paris, avec des réseaux internationaux intégrés. Nous sommes en plein dans la mondialisation du crime.

Cela appellerait, il me semble, des changements assez importants dans la façon de faire la police dans notre ville.

J'aurais vraiment aimé avoir vos réflexions sur le sujet, en même temps d'ailleurs que la lecture de cette analyse.

C'est pour les points généraux.

Franchement, je crois qu'il n'y a pas lieu de vivre cela avec de l'autosatisfaction. On est dans une phase où la criminalité se durcit, se complexifie et demande sans doute un changement dans le mode d'action et de répression.

J'en viens maintenant aux Roms, qui est un sujet que j'ai connu quand j'étais au Gouvernement en charge des Affaires européennes et que je vis, depuis l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union Européenne, en 2007, comme citoyen et comme habitant du Centre de Paris.

Je dois vous dire d'entrée de jeu que l'exaspération monte, qu'elle conduit à des réactions qui deviennent dangereuses pour l'esprit public et je crois que nous devons faire quelque chose et arrêter de considérer que c'est juste un phénomène passager, parce que ce n'est pas un phénomène passager.

Sur l'impact de cette immigration sur la criminalité, malheureusement, il n'y a pas photo, si j'ose dire : nous savons, et même si l'on conteste les chiffres de l'Observatoire national de la délinquance et des réformes pénales (l'O.N.D.R.P.), qu'un tiers des multi récidivistes mis en cause à Paris sont des étrangers et la moitié d'entre eux sont de nationalité roumaine, dont presque 90 % de mineurs. Ceux originaires de Roumanie ou d'Europe balkanique représentent un profil très porté sur les atteintes aux biens : 92,7 % des multi récidivistes mis en cause, avec en

moyenne plus de 11 mises en cause par personne. Le nombre des ressortissants roumains mis en cause dans Paris a bondi de 1.323 à 8.245 entre 2008 et 2011, soit une explosion de plus de 500 %.

Ce sont les chiffres.

Il y a aussi le vécu : c'est que, dans un quartier comme la Madeleine ou les Grands Boulevards, vous avez un Rom qui mendie tous les 200 mètres, Monsieur le Préfet.

Tous les 200 mètres !

J'ai mesuré moi-même, avec toute la variété des faux vieux, des vrais bébés, malheureusement, en plein hiver, enfin, toute la gamme de cette mendicité qui stationne, avec des gens qui sont déposés le matin ou qui résident plus ou moins dans le quartier, et qui ont littéralement changé l'image des plus beaux quartiers de notre Capitale qui, par ailleurs, comme vous le savez, est une des premières destinations touristiques dans le monde. C'est très, très compliqué de voir notre ville changer à ce point.

Deuxièmement, il y a une mendicité agressive ou des pickpockets. Quand on a des plaintes venant de l'ambassade de Chine ou des articles ou des films à la télévision chinoise qui montrent notre ville comme étant devenue un endroit dangereux, c'est très préoccupant.

Quand, face à cela, on répond en ouvrant des camps de Roms dans le bois de Boulogne ou dans le bois de Vincennes…

Quand face à cela, on refuse de démanteler les camps qui polluent l'accès de la Capitale depuis Roissy, j'ai tendance à penser que c'est difficile.

Quand vous pensez…

Pardon si cela vous choque !

Pardon si cela vous choque !

… qu'il est plus facile aujourd'hui d'enlever une voiture à Paris ! Cela prend 15 minutes. Vous vous garez sur une livraison, j'en ai fait l'expérience : 15 minutes entre le moment où vous vous garez et le moment où on enlève la voiture. Et il peut se passer des mois et des années avant que l'on bouge un mendiant Rom qui est là à l'année, tous les matins, qui revient, qui repart.

C'est insensé !

Autrement dit…

Oui, c'est scandaleux ! OK, allez-y ! Mais pourquoi je soulève cela ? Parce qu'il y a deux ans…

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

Maintenant, il va falloir conclure, Monsieur LELLOUCHE !

M. Pierre LELLOUCHE. - … j'avais demandé, avec le soutien du maire du 1er arrondissement et du maire du 8e arrondissement, des arrêtés antimendicité qui donnait à la police le moyen de prendre les gens et de les sortir de là.

Ces arrêtés, Monsieur le Préfet, vous les avez annulés. J'ai interrogé deux fois le Ministre de l'Intérieur à l'Assemblée nationale pour qu'il réponde sur ce point. Je n'ai toujours pas de réponse.

Question, Monsieur le Préfet : que fait-on pour enlever du sol, du domaine public des gens qui campent, qui y sont à l'année dans des situations de mendicité qui, parfois, relève d'une mendicité agressive ?

Il y a un dernier point que je voudrais évoquer. Malheureusement, je n'ai pas le temps…

Arrêtez ! Un tout petit peu de tolérance !

Mme CALANDRA tout à l'heure était parfaitement caricaturale, je n'ai rien dit, j'ai écouté avec intérêt. Alors, laissez-moi vous dire comment est vécu le problème par vos concitoyens parisiens : ils n'en peuvent plus et vous devriez le savoir.

Au final de tout cela, puisqu'il me reste 20 secondes, j'ajoute qu'en dehors des arrêtés antimendicité et de l'expulsion des gens du territoire de la commune, ce qu'il faut faire, bien sûr, relève de l'Etat. J'avais essayé de le faire quand j'étais au Gouvernement, mais le fond du débat, mes chers collègues, c'est que la Roumanie viole tous les jours l'article 2 de la charte de l'Union européenne qui est le respect des minorités.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez, vous avez déjà dépassé !

M. Pierre LELLOUCHE. - Voilà, il m'a coupé.

Merci beaucoup de votre tolérance.

Vous me donnez 10 secondes quand même pour expliquer pourquoi la Roumanie se comporte mal ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Allez, allez, concluez !

M. Pierre LELLOUCHE. - Parce que la Roumanie encaisse 1,5 milliard d'argent de la Commission, c'est-à-dire notre argent, pour intégrer les Roms chez elle et qu'elle les exporte chez nous.

Voilà le comportement d'un Etat voyou que je veux dénoncer ici. Il est impossible de continuer à avoir une libre circulation qui est détournée pour exporter sur notre sol une population dont les pays d'origine ne veulent pas s'occuper. Ce n'est pas l'Union européenne pour laquelle je me bats depuis des années.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Applaudissements modérés !

Monsieur LELLOUCHE, je voudrais vous faire remarquer que, quand vous étiez Ministre en charge des relations avec la Roumanie, il y avait beaucoup de Roms dans les rues de Paris. Donc, cela prouve bien que les propos un peu péremptoires, ne résolvent pas les problèmes.

Ensuite, même si ce n'était peut-être pas votre intention, comprenez que beaucoup de nos collègues ont été choqués de la comparaison entre les voitures qu'on enlève et des êtres humains. Voilà !

Je pense que vous ne vouliez pas comparer mais, dans vos propos, voilà ce que cela donnait. Alors, comprenez que c'était un petit peu agaçant !

Oui, je suis gentil.

Mais qu'est-ce que vous voulez ! Vous verrez quand vous vieillirez. Avec le temps, même avec M. LELLOUCHE, pourtant Dieu sait que… !

Monsieur, je préfère… Il s'est inspiré au départ de Mandela.

Mandela a été bien plus indulgent avec ses bourreaux que je ne le suis avec mes opposants. Donc, on peut faire un petit effort.

Surtout en fin de mandat !

On serait au début, je ne sais pas.

Monsieur HÉLARD, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues.

Monsieur le Préfet de police, vous vous étiez engagé, au dernier Conseil de Paris, à nous communiquer un bilan chiffré de la situation de la délinquance à Paris. C'est fait. On y apprend de bonnes et de mauvaises nouvelles. Ce n'est pas le lieu ici de les commenter, mais j'en profite pour saluer le dévouement, l'efficacité et le courage de l'ensemble des personnels, femmes et hommes, de la Préfecture de police.

Alors, tout a été dit par les précédents orateurs sur le chiffrage budgétaire, je n'y reviens donc pas, sauf que, s'il est permis de se féliciter de l'arrivée de 332 nouveaux fonctionnaires de police à Paris, il convient cependant de noter que la moitié d'entre eux seront affectés aux 18e, 19e et 20e arrondissements. L'Ouest parisien et le 16e arrondissement ne sont pas exempts de faits criminels ou délictueux, loin de là, et une meilleure répartition aurait été opportune.

J'interviens au nom du groupe U.D.I. pour aborder la question de la compétence municipale de la Préfecture de police qui nous conduit aujourd'hui à voter ce budget spécial et vous conviendrez, Monsieur le Maire, qu'il s'agit sur ces bancs d'une constante, quels que soient les présidents de la République.

Selon nous, en effet, centristes, nous n'abordons pas la question de façon structurelle, ce qui serait la seule réponse efficace aux problèmes récurrents de sécurité dans certains quartiers de Paris. On voit bien que le double pilotage quelque peu bancal de la politique de sécurité n'est plus adapté à la situation actuelle.

Il faut dissocier le travail très lourd de la police nationale concernant les protections des bâtiments officiels, des points stratégiques de la Capitale, ainsi que ses missions classiques de répression du banditisme et de police judiciaire, les dissocier donc des missions de police de proximité et de gestion de circulation, qui peuvent tout à fait relever du Maire de Paris via la création d'une police municipale.

C'est, bien sûr, au Parlement d'en décider mais nous pensons que ce projet pourrait susciter l'adhésion des Parisiens qui comprennent mal cette difficulté à gérer les questions de police de proximité et les tracas du quotidien dans leur quartier.

Notre président de groupe, Yves POZZO di BORGO, a à plusieurs reprises, tant au Sénat que devant ce même Conseil, rappelé l'actualité de cette question. Il a même déposé le 11 octobre 2012 une proposition de loi au Sénat tendant, je cite, "à la suppression du régime d'exception applicable à Paris en matière de pouvoirs de police".

Les arguments développés à l'appui de la singularité qui persiste, prévue par l'arrêté du 12 Messidor an 8 sont éculés. L'abrogation d'une législation archaïque fournirait non seulement au Maire de Paris les moyens réglementaires pour définir et faire respecter les choix des Parisiens mais surtout ouvrirait la faculté à ce dernier de se doter d'un corps d'agents de police municipale.

Cette idée fait son chemin.

Des maires d'arrondissement, des candidats issus de diverses tendances de notre Assemblée y sont désormais favorables. La question n'est donc pas celle des moyens disponibles que celle de leur mise en œuvre.

La Ville de Paris contribue cette année encore à hauteur de 308 millions d'euros au budget spécial de la Préfecture de police. Cette somme sert notamment à verser les traitements des 6.000 agents de la Préfecture, dont 2.000 agents de surveillance de Paris, les A.S.P., placés sous votre autorité, Monsieur le Préfet de police.

La Ville de Paris finance donc ces agents mais elle ne peut contrôler leur action. Ces derniers pourraient pourtant servir d'embryon à une future police municipale, voire dans un premier temps, à une police de quartier.

Un rapport de la Chambre régionale des comptes datant du mois d'octobre 2012 a posé la question du rattachement des A.S.P. à la Ville.

Ajoutons pour mémoire que la Ville de Paris dispose de près de 1.100 emplois au sein de la Direction de la Prévention et de la Protection, direction qui disposera en 2014, comme les années précédentes, d'un budget d'environ 15 millions d'euros et que cette direction regroupe différents corps, celui des agents d'accueil et de surveillance, celui des inspecteurs de la Ville, celui des correspondants de nuit. Si l'on additionne ces moyens, Paris est donc une ville qui a les moyens d'avoir une forte police municipale d'au moins 3.000 agents.

Nous soutenons à ce propos l'amendement budgétaire de l'U.M.P. concernant les inspecteurs de sécurité, dont les effectifs méritent d'être renforcés.

Devons-nous continuer à payer mais à ne pas disposer de la possibilité de déterminer et de conduire les politiques afférentes à ces financements ? Évidemment, ce problème de la responsabilité d'élu demeure vis-à-vis de l'exigence démocratique moderne. Nous persistons à penser qu'il est fort dommage qu'un maire aussi important que celui de Paris demeure en retrait sur ces questions.

À l'U.D.I. et au sein de l'alternative, nous porterons donc haut et fort cette volonté de réforme lors de la campagne municipale.

Ceci étant, nous voterons pour le budget de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur HÉLARD.

La parole est à M Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Après les propos caricaturaux que nous avons entendus ce soir sur certains bancs, il n'est pas inutile de rappeler certaines vérités. Parmi celles-ci, que la contribution de la Ville de Paris au budget spécial de la Préfecture de police, sous votre égide, Monsieur DELANOË, s'est inscrite dans une tendance continue depuis 12 ans, puisqu'elle a augmenté de 50 %.

En 2014, l'effort se poursuit de façon modérée, mais il est vrai que le plus gros a été fait avec le plan de modernisation de la B.S.P.P., qui a constitué pour la Brigade un levier opérationnel important. Les grands chantiers comme les casernes Masséna et Champerret sont maintenant achevés, et il reste à s'atteler à celui de Pierrefitte. Les effectifs de la Brigade ont pu être renforcés depuis trois ans, et c'est une très bonne chose.

Alors il est sans doute encore un peu tôt pour effectuer un bilan des deux premières Z.S.P. parisiennes, mais je persiste à penser qu'elles sont un signe fort donné par l'État, à la fois dans la lutte contre les trafics de drogue, qui pourrissent la vie des habitants, mais aussi pour faire baisser les nuisances et les incivilités.

Elles présentent également un autre mérite : celui de décloisonner les services en faisant travailler ensemble la police, la justice, les douanes, les services municipaux et les élus.

Tout ceci est donc positif, et j'avoue ne pas comprendre que certains de nos collègues puissent imaginer qu'on puisse supprimer les Z.S.P. : ils se reconnaîtront !

D'autres quartiers de Paris doivent faire l'objet d'une attention toute particulière, et je pense au 10e arrondissement, où la Municipalité projette d'ouvrir une salle de consommation à moindre risque, projet caricaturé par la droite.

La toxicomanie est un problème douloureux, à la fois pour les populations qui en souffrent mais aussi pour les habitants des quartiers qui en subissent les conséquences.

Nous savons combien des élus y sont attentifs, au premier rang desquels le maire du 10e, qui entend les plaintes incessantes des riverains et qui a la volonté de trouver une solution à ce fléau de consommation de drogue sur la voie publique jusque dans les halls d'immeuble.

Nous persistons à dire que l'ouverture d'un lieu clos et surveillé, non, ce n'est pas de la permissivité, c'est une réponse pragmatique à un problème grave.

La Ville a des ambitions, mais elle a aussi un bilan. Nous avons créé neuf équipes de correspondants de nuit, bientôt une dixième dans le 17e arrondissement, soit 130 personnels déployés dans des territoires prioritaires, et ces équipes ont vocation à devenir bien sûr plus nombreuses.

Nous avons mis en place le G.P.I.S. pour garantir la tranquillité des habitants dans les ensembles sociaux les plus sensibles.

Nous avons commencé à développer sous l'égide de Myriam EL KHOMRI une politique encourageante de réparation pénale. 350 personnes effectuent tous les ans des travaux d'intérêts généraux au service des Parisiens.

Nous avons investi de façon raisonnée et raisonnable dans la vidéoprotection sur l'espace public en accompagnant le plan "1.000 caméras". Si la présence humaine est une nécessité absolue, la vidéoprotection la complète utilement. Les Français, d'ailleurs, y sont aujourd'hui majoritairement favorables dans l'espace public mais aussi dans les transports et, à titre personnel, je crois qu'il faudra songer à la vidéo embarquée dans les rames de métro.

Pourquoi polémiquer sur cette question ? À ceux qui disent que les caméras ne servent à rien, je réponds que depuis leur mise en place, le réseau a été utilisé par la police dans plus de 7.500 opérations et qu'il a permis 1.500 interpellations.

À ceux qui en demandent toujours plus, je réponds que nous ne sommes pas seuls. Il faut compter avec les appareils de la R.A.T.P., de la S.N.C.F., de la Ville pour la circulation, des entreprises. Nous n'avons pas 1.000 caméras à Paris. Nous en avons en réalité plus de 13.500 sur le territoire parisien, et nous sommes donc loin d'être dépourvus.

Ceux qui critiquent un soi-disant sous-équipement de la Ville sont ceux qui ont fait perdre plus de 1.500 policiers aux Parisiens. Notre équipe, elle, a su prendre ses responsabilités et n'a pas de leçons à recevoir de qui que ce soit sur cette question.

Bien sûr, il reste bien des sujets sur lesquels il y a des choses à faire, et nous voulons en particulier que la police intensifie son effort dans le démantèlement des réseaux d'Europe de l'Est, en particulier ceux qui exploitent la vulnérabilité des enfants en les contraignant à voler ou qui utilisent des personnes infirmes pour mendier. Ce phénomène est insupportable, et c'est vrai qu'on se sent désarmé face à l'impunité dont semble jouir des groupes de jeunes gens qui se livrent au vol sous la contrainte de véritables gangs, il faut le dire.

Il faudrait que les 20 policiers roumains qui viennent d'arriver en appui de la police parisienne pour lutter contre cette délinquance de pickpockets soient présents au-delà des fêtes de fin d'année. Nous n'avons à Paris que 10 officiers de liaison roumains et ils font un travail remarquable tout à fait utile.

Il faut aussi accentuer la présence de la police contre les voleurs à la tire qui sévissent tout particulièrement, cher Jean-Bernard BROS, dans les lieux touristiques. Nous ne demandons pas le rétablissement des arrêtés anti-mendicité et là aussi, je trouve un peu facile qu'on nous accuse, comme l'a fait M. LELLOUCHE tout à l'heure, de laxisme. Il a tort, car l'U.M.P. fait preuve d'une méconnaissance coupable de ce dossier, d'autant plus coupable qu'elle aspire à exercer la première charge élective de cette ville.

La vérité consiste à dire que ces arrêtés ne présentent pas d'utilité. Elle consiste à dire qu'ils déplacent le problème d'un quartier à l'autre sans le résoudre. Ils concernent une population le plus souvent non solvable, sans identité et sans domicile identifié. Ces arrêtés n'ont d'ailleurs pas d'effets dissuasifs, leur montant est faible - moins de 150 euros.

C'est donc de l'affichage, rien de plus. Ces arrêtés n'ont réglé aucun des problèmes qui nous sont posés lorsqu'ils étaient en application. Et surtout, il faut rappeler que le Code pénal punit déjà de six mois de prison la mendicité en réunion agressive. Je me rappelle d'un tract électoral de l'U.M.P. du 15e, "spécial réseaux de l'Est", je n'invente rien, qui veut jouer sur les peurs. Eh bien, ceci n'y change rien. Cette question doit être traitée avec sérieux sans tentative de récupération politicienne.

Un point également que je ne souhaitais pas passer sous silence, est la question de la surveillance de l'extrême-droite identitaire qui, depuis les manifestations contre le mariage pour tous, tente de renaître de ses cendres.

Je m'inquiète en particulier de l'ouverture, dans le 15e arrondissement, rue Auguste-Chabrières, d'un nouveau bar associatif des militants de Troisième Voie, organisation pourtant dissoute l'été dernier. Nous avons été, nous élus, saisis par des riverains qui se plaignent des activités de cet endroit.

Chers collègues, la surenchère en termes de sécurité, en jouant sur les peurs, dissimule mal la faiblesse des contre-propositions. Non, nos quartiers ne sont pas le Bronx. Paris est heureusement préservée des formes les plus graves de la délinquance. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet, il y a eu 34 homicides cette année, contre 42 l'année dernière. Ce chiffre est faible comparé à des villes comme Londres ou New York.

Certains cherchent à souffler sur les braises ; nous, nous cherchons à trouver des solutions. La solution est la coproduction équilibrée que nous conduisons avec la Préfecture de police depuis de nombreuses années déjà.

L'arrivée de nouveaux agents de police dans les arrondissements les moins bien dotés au regard du taux de délinquance enregistré est une véritable bouffée d'oxygène. Ce n'est pas un cadeau électoral, comme l'a déclaré M. GOUJON ; c'est une réparation du dommage qui a été causé aux Parisiens, car le bilan de la droite est plus qu'une faillite : il est une faute en la matière.

Depuis la mise en place de la police d'agglomération en 2009, le nombre de fonctionnaires a dramatiquement diminué à Paris intra-muros et récemment, Manuel VALLS a livré un autre chiffre édifiant sur cette hémorragie. Cette diminution correspond en moyenne à une baisse de 15 % des effectifs dans les commissariats d'arrondissement, ce qui n'est pas rien.

Je n'oublie pas que cette baisse des effectifs s'est accompagnée d'une baisse de 25 % des moyens de la police nationale ainsi qu'en témoignait la Cour des comptes en 2011.

Ce double facteur a aggravé les conditions de travail des policiers, déjà soumis à la pression du chiffre unanimement condamnée par les syndicats. Il a détérioré l'image des policiers dans la société. Alors, en particulier dans les quartiers populaires, l'attente est forte.

Nous ne pouvons qu'approuver la décision du Ministre de l'Intérieur de donner comme priorité à la police parisienne la lutte contre les cambriolages et les vols à main armée.

Les premiers sont en progression continue - ce n'est pas nouveau - depuis cinq ans. Ce phénomène ne date pas d'hier, mais comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet, les statistiques prenant pour base 2012 ne sont pas réellement fiables.

Quant aux vols à main armée, ils sont de plus en plus audacieux. Ils laissent des traumatismes profonds chez les commerçants qui en sont de plus en plus victimes.

Mes chers collègues, nous travaillons et avançons quand la droite campe dans une conception de la sécurité qui est celle de l'incantation. Je redis ici, au nom des élus socialistes et radicaux de gauche, notre confiance dans le partenariat avec la Préfecture de police, notre confiance dans la police nationale, que nous ne voulons pas mettre en concurrence avec la police municipale.

Les Parisiens aiment leur police.

Nous voulons, Monsieur le Préfet, contribuer à vos côtés, aux côtés du Ministre de l'Intérieur, à la légitimer pour assurer durablement la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à tous les orateurs.

Je vais donner la parole d'abord à Myriam EL KHOMRI pour réagir, pas de manière exhaustive, pour donner son sentiment, et à M. le Préfet de police, pareil.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, Mesdames et Messieurs, il est compliqué de réagir après une telle profusion d'interventions, mais je voulais tout d'abord remercier à travers vous, Monsieur le Préfet de police, l'ensemble des fonctionnaires qui sont sous votre autorité.

Nous savons que leurs missions ne sont pas faciles. J'ai été à vos côtés lors des cérémonies en hommage aux deux personnels qui ont été tués durant cette année 2013, et je crois que l'ensemble des interventions, aujourd'hui, sont importantes pour montrer également les remerciements de l'ensemble des Parisiens sur les missions qu'exercent ces policiers et ces pompiers sous votre autorité.

C'est aussi l'occasion de remercier l'ensemble des agents de la Direction de la Prévention et de la Protection, sous l'autorité de Matthieu CLOUZEAU. La réforme, en 2012, leur a demandé une adaptation supplémentaire, leur a demandé des efforts supplémentaires pour être plus visibles sur le terrain et, à ce titre, je souhaitais aujourd'hui les saluer.

Je voudrais également revenir sur les points forts de l'année 2013 et bien sûr se féliciter de l'arrivée de ces 332 policiers tout fraîchement sortis de l'école et répondre à M. HÉLARD sur leur répartition.

Oui, ils ont été mis, la moitié d'entre eux ont été mis dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. C'est parce que c'est là qu'il y avait eu le plus de baisse.

Vous le savez, quand le travail est plus difficile, il y a plus de demandes de mutation et, donc, c'est vrai que les fonctionnaires des 18e, 19e et 20e arrondissements étaient dans une situation très compliquée. Nous avons également apprécié que la moitié d'entre eux aille sur ces arrondissements parce que nous savons que leur travail, leurs missions sont particulièrement difficiles.

Cela ne veut pas dire que, ailleurs, il n'y a pas de délinquance, mais je crois qu'il était important d'apporter un peu d'égalité sur ce sujet.

Ces créations commencent, c'est un début, à mettre fin à l'hémorragie des effectifs qui a été voulue et mise en œuvre depuis ces dernières années et témoignent ainsi d'une véritable rupture.

Je participe, avec d'autres ici dans cet hémicycle, aux cérémonies d'accueil tous les ans à la Préfecture de police et jamais la cour de la P.P. n'avait été aussi pleine. Pour cela, je pense qu'il faut remercier Manuel VALLS parce qu'il fallait attendre ces effectifs et, c'est vrai, nous en avions eu 40 l'année précédente, là 332, cela se voyait dans la cour de la Préfecture de police et, pour cela, je remercie le Ministre de l'Intérieur.

Notre Capitale a été touchée par ces suppressions : 1.500 postes de policiers et je pense qu'il est important de contextualiser les choses car c'est à l'aune du contexte national que nous avons vécu qu'il faut apprécier les efforts de notre collectivité.

L'Exécutif municipal, lui, a fait le choix d'une évolution constante et considérable du budget spécial de la Préfecture de police.

Depuis 2001, l'augmentation de la contribution de la Ville au budget spécial de la P.P. a augmenté de près de 50 % pour s'établir en 2014 à 308 millions d'euros, soit 42 % des crédits du budget spécial.

Ces efforts consentis de notre collectivité vont dans le bon sens et traduisent notre volonté d'assurer la tranquillité dans tous les arrondissements et dans tous les quartiers, dans une logique d'égalité entre les territoires et la justice sociale.

Nous prenons notre part, à côté de la Préfecture de police, à innover.

Mme la Maire du 17e demandait instamment une équipe de correspondants de nuit. J'y vois également une volonté de remercier le Maire de Paris d'avoir mis en place des dispositifs innovants, puisqu'il n'en existait pas avant 2004.

Vous saluez le travail du G.P.I.S. J'y vois une consécration de la politique menée par le Maire de Paris, parce que ce G.P.I.S. a été créé en 2004.

Beaucoup d'arrondissements demandent des postes d'éducateurs de rue supplémentaires : 90 postes supplémentaires créés depuis 2001.

Vous savez, la sécurité, c'est également l'efficacité de la chaîne pénale, de la chaîne éducative également, de la chaîne préventive. Pour avoir une réponse de sécurité cohérente, il faut qu'il y ait une chaîne éducative qui fonctionne, une chaîne pénale qui fonctionne.

Sans cela, rien ne fonctionne et il ne suffit pas de mettre que des policiers sur le terrain. Néanmoins, il ne faut pas les enlever.

Vous avez parlé, Monsieur GOUJON, de la décennie de baisse constante de la délinquance. Pour moi, c'est la décennie de baisse constante des moyens humains, des budgets de fonctionnement de l'ensemble des fonctionnaires de police, mais des discours extrêmement musclés.

Vous avez fait référence à une politique du gouvernement qui manque de clarté en parlant de la nôtre, sachez que des discours musclés face à des diminutions d'effectifs, pour moi, c'est véritablement une incohérence et ces chiffres ne disparaîtront pas.

L'année 2013 marque aussi la fin de la dictature des chiffres dans les commissariats et je cite le rapport de la Cour des comptes qui accordait "une priorité croissante à la constatation de l'infraction la moins lourde, au détriment du démantèlement de réseaux".

Alors, 2013 a été aussi l'année d'un démantèlement accru de différents réseaux, réseaux de prostitution et, chère Véronique, je voudrais revenir sur l'opération qui a eu lieu dans le 13e arrondissement, Villa d'Este, où de nombreux proxénètes ont également été interpellés, qui faisaient travailler, on est véritablement dans la traite des femmes, des femmes nombreuses dans des caves de cette cité.

Idem pour le 18e arrondissement où, il y a deux semaines, nous avons démantelé des réseaux de femmes nigérianes qui mettaient à disposition des appartements avec des femmes, on va dire en site occupé, et qui les faisaient travailler de façon extrêmement importante toute la journée.

Ce n'est pas juste les prostituées qui se sont faites interpeller, c'est véritablement des personnes qui exploitent sexuellement des femmes, de la traite de femmes.

Je voudrais également revenir sur les 10 réseaux originaires d'Europe balkanique contre lesquels vous avez lutté durant l'année 2013. Je voudrais par exemple, pour répondre à M. LELLOUCHE, citer le réseau qui a été démantelé il y a 15 jours. J'aurais souhaité que les élus de votre bord aussi remercient les policiers qui ont travaillé sur cette affaire.

Il s'agissait tout simplement de personnes qui déposaient en voiture dans le 8e arrondissement deux personnes handicapées estropiées toute la journée. Je pense que l'on devrait se féliciter quand ce type de réseaux sont démantelés et je tenais ici à remercier l'ensemble des fonctionnaires et magistrats qui ont travaillé sur ces affaires.

Nous nous félicitons également de l'arrivée, début décembre, de 20 policiers roumains. Ils ne viennent pas que pendant les vacances de Noël, ils étaient là également pendant l'été et ils travaillent extrêmement bien avec les 10 officiers de liaison roumains toute l'année.

C'est une chose importante et je crois que nous devons continuer à vous soutenir dans ces affaires, parce qu'elles sont importantes, elles demandent du temps, mais je crois que c'est important de saluer l'action des fonctionnaires quand vous les mettez à jour.

Monsieur GOUJON, vous osez nous parler de chiffres alors que vous n'êtes pas sans savoir la manipulation à grande échelle des statistiques de la délinquance menée par la droite depuis 10 ans et confirmée - et décriée, d'ailleurs - par l'Inspection générale de l'Administration dans un rapport publié en juin 2013. Je vous enverrai le lien, si vous n'avez pas eu l'occasion de le lire.

Vous connaissez ces pratiques, mais cela ne semble pas vous gêner ni remettre en cause la fiabilité des chiffres avancés à tort par la droite. Je pense aux pratiques de non comptabilisation de certains types d'infraction : un vol transformé en dégradation de porte, par exemple. Je pense également à l'utilisation abusive de la main courante, Frédérique CALANDRA en a dit quelques mots, afin de limiter le nombre de plaintes enregistrées, d'intégration de données les mois suivant les dépôts de plainte pour alléger le nombre de faits constatés, etc.

Dans le seul 17e arrondissement de Paris, arrondissement d'ailleurs où vous vous êtes rendu la semaine dernière, 6.686 faits, dont 984 délits et 5.702 contraventions, ont été enregistrés sans activation de leur prise en compte statistique.

C'est ballot ! Et ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'Inspection générale de l'Administration.

Alors, s'il vous plaît, arrêtons de s'envoyer des statistiques comme cela. Je suis désolée, vous avez perdu de la crédibilité, arrêtez de nous parler des chiffres de la délinquance. Je pense que l'ensemble des Parisiens, ceux qui souffrent de l'insécurité, méritent bien mieux que cela.

2013 a également connu la création, à notre initiative, du Comité de pilotage du G.P.I.S. présidé par moi-même auquel participent le Procureur de la République, le Préfet de police, l'ensemble des bailleurs membres du G.P.I.S. et la direction de ce dernier.

Ce Comité de pilotage a vocation à s'exprimer sur les orientations stratégiques du dispositif, sur le bilan d'activité annuelle, sur l'évolution du patrimoine surveillé en parfaite coordination avec les réunions avec les maires d'arrondissement.

Enfin, je ne peux que me féliciter du travail partenarial entre la Préfecture de police et les élus parisiens. Je pense bien sûr au travail qui a été mené sur Belleville, mais pas seulement. Je pense aussi aux résultats obtenus à Bastille sur une situation compliquée de familles qui dormaient avec des enfants aux abords de la place de la Bastille.

Je veux également saluer le travail, avec mon collègue Jean-Bernard BROS et la Préfecture de police, sur la sécurité des quartiers touristiques, au travail que nous avons formalisé dans les zones de sécurité prioritaire, des actions ont lieu, elles n'ont rien à voir avec les périmètres de sécurisation renforcée puisque, là, il s'agissait de renfort d'effectifs de compagnies de sécurisation.

Là, jamais je n'ai vu les douanes derrière les écrans de caméra et aller sur place pour saisir le numéraire.

Voilà des actions qui sont efficaces dans la durée. Bien sûr, sur les ventes à la sauvette, le résultat n'y est pas encore, il faut continuer, il faut mobiliser.

Sur les ventes à la sauvette, Frédérique CALANDRA l'a dit, porte de Montreuil, mais également au marché Lariboisière avec le 10e arrondissement, également sur la porte Montmartre, la mobilisation doit encore continuer.

Je voudrais revenir aux premières réunions de travail sur les diagnostics de stationnement faits en lien avec mon collègue Julien BARGETON et de fluidification de la circulation que nous avons menées avec la Préfecture de police dans les arrondissements.

Nous avons travaillé cela dans cinq arrondissements et allons le généraliser en 2014. La Ville de Paris continuera à être pleinement investie, à la fois pour faciliter les conditions de circulation et le stationnement.

Vous nous avez également entendus, Monsieur le Préfet, dans le dialogue social avec les A.S.P., avec la signature d'un protocole d'accord comportant des engagements concrets. C'est pour nous quelque chose d'extrêmement important pour ce personnel.

Ce travail partenarial n'aurait pas été possible sans le dialogue dont vous avez fait preuve, Monsieur le Préfet de police, à l'égard des élus parisiens, que ce soient les maires d'arrondissement ou les adjoints au Maire de Paris et je tiens à vous en remercier très sincèrement et très chaleureusement car, comme vous le savez, une politique de

prévention et de sécurité pertinente s'envisage sur le long terme et nécessite une approche globale où les efforts se complètent pour améliorer véritablement la physionomie de nos quartiers et ce de façon durable.

C'est dans cet esprit constructif, de confiance et de recherche d'efficacité que nous continuerons à travailler ensemble au service des Parisiens.

Monsieur GOUJON, vous poursuivez sur vos vielles lunes consistant à trouver à votre surenchère des boucs émissaires commodes : les pauvres, les étrangers et bien sûr les juges.

Contre votre démagogie, nous refusons d'entrer dans ces oppositions contre-productives entre police et justice. Nous estimons que les magistrats comme les policiers font un travail sérieux et consciencieux, parce qu'ils savent, eux, que la réponse à l'insécurité doit être fine et diversifiée et ne pas se résumer à des slogans.

En conclusion, je dirai que l'insécurité, il y a ceux qui l'exploitent et ceux qui la traitent.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Excellente intervention résumée dans une conclusion absolument remarquable.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'abord je voudrais remercier tous les intervenants, tous les conseillers qui se sont exprimés, ont rendu hommage au travail de la Préfecture de police et des personnels de police. Je ne manquerai pas de leur transmettre cette satisfaction que vous avez exprimée, même s'il y a des problèmes sur lesquels je vais revenir. C'est pour nous un encouragement très fort et je ne manquerai pas de le leur transmettre.

Je veux aussi remercier tous ceux qui ont salué les actions engagées. Vous avez été d'ailleurs pour un certain nombre d'entre vous, du fait de vos responsabilités, des partenaires de ces actions dont on voit les résultats dans la réalité de l'évolution de la délinquance.

Je voudrais répondre à quelques questions qui m'ont été posées. D'abord, la question a été évoquée de l'accueil des étrangers et de l'application de la circulaire de novembre 2012. J'ai évoqué les efforts que nous faisions pour améliorer l'accueil du public dans les services de la Préfecture. Bien évidemment, cette préoccupation concerne l'accueil des étrangers et nous allons engager, à partir de l'année prochaine, cette procédure de certification par des organismes tiers de la qualité de l'accueil qui est fait à la Préfecture de police pour également cette catégorie de public.

En ce qui concerne l'application de la circulaire de novembre 2012, je voudrais simplement rappeler qu'elle s'est traduite par l'instruction de 3.800 dossiers supplémentaires ouverts et à partir du moment où on les ouvre, on les instruit, ils ont de bonnes chances de réussir. Ce sont des résultats concrets dont je voulais vous faire part.

En ce qui concerne l'intervention de M. GOUJON, je ne reviendrai pas sur le débat général, sauf rappeler que si la géolocalisation est interrompue, c'est à cause de deux décisions de justice de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de Cassation. Un dispositif a été très rapidement élaboré pour répondre à ces annulations, et un projet de loi est présenté devant le Parlement pour permettre que cette technique d'investigation puisse être à nouveau utilisée.

En ce qui concerne la réforme de la police d'agglomération, je l'avais dit dans mon intervention mais je le confirme, la réorganisation du service de nuit qui doit nous permettre de faire des économies d'effectifs à Paris, d'être encore plus efficaces et de redéployer sur les services de nuit de la petite couronne est en cours.

Sur la sûreté territoriale, elle a été mise en place à la Sous-Direction régionale de la police des transports. Nous sommes en réflexion sur les directions territoriales pour avoir une véritable animation de l'action d'investigation judiciaire dans les SAIP, pour que cette action d'investigation soit mieux soutenue qu'elle ne l'est aujourd'hui, qu'une structure d'appui soit à la disposition de l'ensemble des services d'accueil et d'investigation des services de proximité.

Madame BERTRAND et M. GOUJON ont évoqué la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. D'abord, je voudrais vous renouveler mes remerciements d'avoir permis l'application en année pleine des décisions de création d'emplois qui n'avaient été financées que sur la moitié de l'année dernière, il y a donc une décision nouvelle, mais la BSPP va devoir maîtriser ses finances comme l'ensemble des services de la Ville de Paris et de la Préfecture de police.

Je dois dire d'ailleurs que ce nouveau contexte budgétaire permet d'engager des réflexions qui peuvent être riches de propositions. Il est toujours bon de réfléchir sur l'organisation des services, sur les moyens que l'on met en place pour répondre aux demandes des citoyens.

Je citerai un exemple qui a été cité récemment lors de la commission de gestion de la brigade des sapeurs-pompiers, on voit bien que l'activité est irrégulière pendant la journée, il y a des temps forts et des temps faibles, or les équipes à disposition prêtes à intervenir sont les mêmes sur l'ensemble de la journée. N'y a-t-il pas matière à réflexion ?

De la même façon, pour répondre à cette nécessité de maîtrise budgétaire, le général qui commande la Brigade des sapeurs-pompiers, à juste titre, a engagé une réflexion sur la tarification de certaines prestations qui ne font pas partie de son cœur de métier et qui dans les départements de province font l'objet de remboursements.

Mais, je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur le sens de ce travail de réflexion, qui n'a débouché sur aucune décision, et comme vous le rappeliez, Madame la conseillère, il faudra des délibérations, des instances habilitées à le faire. Mais ce n'est pas pour faire des recettes, c'est au contraire pour dissuader les gens de faire appel à la Brigade des sapeurs-pompiers pour ce type d'interventions pour lesquelles ils peuvent trouver des intervenants du secteur privé qui feront très bien l'affaire. Et ce, sans encombrer la Brigade des sapeurs-pompiers avec des tâches non prioritaires.

Dans son intervention, Mme DUBARRY a évoqué les manifestations et les éventuelles interdictions. Il m'arrive, Madame la conseillère, de prendre des arrêtés d'interdiction, mais au regard des milliers de manifestations, ce sont quelques unités.

En ce qui concerne l'hôpital Tenon, des affrontements ont eu lieu il y a quelques semaines devant la maternité de l'hôpital Tenon entre partisans et adversaires d'une loi de la République.

J'ai été appelé à interdire la manifestation suivante. À la suite de cette interdiction, les manifestants se sont déplacés vers la maternité de Port-Royal. Il y avait également des risques de troubles graves à cause de cette manifestation qui a suscité de nouvelles contre-manifestations, j'ai donc été amené à nouveau à interdire cette manifestation à la suite d'incidents qui avaient eu lieu lors d'une première manifestation devant cette maternité. Le Tribunal administratif m'a donné raison.

Encore une fois, il n'y a que quelques interdictions, quelques unités parce que le droit de manifestation est un droit constitutionnel. Les Français y sont très attachés, pas seulement les Français d'ailleurs, parce que 30 % des manifestations sur la voie publique concernent des sujets qui n'ont rien à voir avec la France où des pays du monde entier souhaitent s'exprimer. La France est bien toujours la patrie des Droits de l'Homme.

En ce qui concerne l'intervention de M. LELLOUCHE sur les Roms, je ne partage pas tout à fait votre sentiment, Monsieur LELLOUCHE, sur ce sentiment d'impunité. J'ai dit que, depuis deux ans, 200 jeunes mineurs ont été emprisonnés. C'est une nouveauté. C'est un chiffre très significatif qui montre la fermeté de la réponse judiciaire. Il se trouve qu'une dépêche AFP vient de sortir qui nous informe que, par ailleurs, le Tribunal de Paris a prononcé une sanction de 6 mois fermes pour vol de carte bancaire boulevard Haussmann. Vous voyez bien que ce sont des réalités.

Je peux vous assurer - je travaille dans une excellente relation de confiance avec le parquet de Paris - que le procureur de Paris est déterminé dans ce domaine, aussi bien pour régler la situation des mineurs, dans le cadre d'ailleurs d'une coopération avec la Roumanie qui ne cesse de se développer, que dans un engagement très fort sur le démantèlement des réseaux. Vous pouvez constater que ces démantèlements des réseaux n'ont jamais été aussi nombreux.

Je rappelle que ce phénomène n'est pas nouveau et que c'est entre 2008 et 2011 que le nombre de ressortissants Roumains mis en cause à Paris a été multiplié par 5. Il faut quand même le rappeler. En 2012, ils ont diminué de 8 % et, en 2013, on arrive à une diminution de 5 %. Je sais qu'il y a encore des problèmes qui se posent, mais je me déplace beaucoup dans les arrondissements et le constat des services de police c'est celui soit d'une stabilisation, soit d'une réduction du phénomène. Il faut donc poursuivre.

Vous avez à juste titre signalé cette situation épouvantable d'un handicapé qui était déposé chaque matin et que l'on enlevait le soir. Cette personne est aujourd'hui dans un centre adapté à sa situation et ceux qui l'exploitaient ont été déférés à la justice. Cela s'est passé la semaine dernière. Vous voyez bien que l'on a des réponses très claires sur ces sujets.

Enfin, les arrêtés anti-mendicité - je ne pensais pas que l'on y reviendrait - d'abord je veux rappeler que je ne les ai jamais abrogés. Je ne les ai pas renouvelés, d'ailleurs mon prédécesseur n'avait pas renouvelé certains de ces arrêtés, il faut le rappeler. Ces arrêtés sont pris pour une durée limitée dans le temps et dans l'espace, c'est la loi et la jurisprudence, et certains n'avaient pas été renouvelés. Quand je suis arrivé, je n'ai pas abrogé un arrêté. Je ne l'ai pas renouvelé, quelques semaines après mon arrivé, quand il est venu à son terme.

Deuxième chose, les contraventions sont des contraventions de très faible niveau et jamais aucune n'a été payée ! Et je n'ai rencontré aucun policier qui m'a demandé de les rétablir, car il n'y a rien de pire pour un policier que de lui demander de faire quelque chose qui ne sert à rien.

La meilleure réponse est que les contrôles de ces populations n'ont jamais été aussi nombreux qu'en 2013 - je pourrai vous donner les chiffres - et pourquoi ? C'est parce que nous avons travaillé sur la base de réquisitions du procureur de la République qui nous donnent une plus grande liberté pour agir et pour identifier les activités délictuelles ; ce sont celles-là qui peuvent recevoir des suites pénales efficaces.

Vraiment, sur ce sujet, je peux vous dire que mon engagement est total, que l'engagement des personnels de la Préfecture de police est total, nous y travaillons tous les jours et même nuit et jour. Je ne crois pas que l'on puisse mettre en cause l'inaction de la Préfecture de police sur cette question.

Enfin, une dernière chose, j'ai oublié une remarque qui est je crois de Mme DUBARRY sur la prostitution et l'opération de police judiciaire qui a eu la semaine dernière dans le 13e arrondissement. Bien évidemment, le but de l'action n'était pas de mettre en cause les prostituées. Près d'une centaine de prostituées, de jeunes filles de Chine, qui vivaient dans des conditions innommables, si vous voyiez les photos des conditions dans lesquelles elles travaillaient, ce sont des pièces très étroites, sans air, sans lumière. L'objectif - ce sont ceux que nous avons déférés à la justice -, c'était les organisateurs de ce réseau, ceux qui étaient les propriétaires des appartements prostitutionnels où ces personnes logeaient. Ceux-là effectivement ont manipulé des fonds importants et ont exploité ces jeunes femmes.

Je crois que c'est comme cela qu'il faut travailler, ne pas stigmatiser ce qui peut être l'expression extérieure d'une activité, mais toucher des réseaux, toucher ceux qui profitent de cette activité. C'est dans ce sens-là que nous travaillons.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais vous dire en vous remerciant encore une fois de l'appui que vous apportez collectivement sur tous les bancs à la Préfecture de police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police, et demain matin nous procéderons au vote de ce budget comme les autres.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour du Conseil municipal, dans la mesure où nous avons pris un certain retard et que la séance est assez lourde, je proposerai que la séance s'arrête à 20 heures 15 au lieu de 20 heures. C'est exactement le retard que nous avons pris sur le budget de la P.P. Comme la journée de demain est longue, et peut-être mercredi aussi, je suggère de ne pas prolonger non plus à l'excès.

2013 DVD 115 - Signature du marché concernant la réalisation d'études de simulations macroscopiques, mésoscopiques et microscopiques de trafic.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous examinons en 3e Commission le projet de délibération DVD 115. Vous allez voir qu'il y a des changements encore à apporter, au moins au niveau de la formulation, dans la prochaine mandature : signature du marché concernant la réalisation d'études de simulations macroscopiques, mésoscopiques et microscopiques de trafic. Cher Julien ? C'est de toi, tout cela ? Eh bien !

Je donne la parole à Mme DOUVIN.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la conduite de la politique parisienne des déplacements appelle très naturellement des études très affinées de simulation - je ne sais pas si je vais oser répéter ce que vient de dire le Maire de Paris, c'est compliqué -, disons de simulation et d'évaluation d'impact des mesures envisagées. Aujourd'hui, il nous est proposé de lancer un appel à un marché unique pour couvrir les différentes prestations nécessaires.

Bien sûr, mes chers collègues, loin de nous opposer à un tel marché, nous insistons au contraire sur la nécessité absolue de voir le développement de ces études. Très souvent, à l'occasion de grands projets, nous avons demandé des précisions sur les reports de circulation et la tenue d'expérimentations. Nous n'avons jamais rien obtenu. C'est pourquoi je ne manque pas d'affirmer notre accord sur ces études qui semblent aujourd'hui encore manquer.

Et pour appuyer mon propos, je prendrai un exemple. Cet exemple, c'est la mesure du jour, c'est l'abaissement à 70 kilomètres/heure de la vitesse maximale sur le boulevard périphérique. Je rappelle que la vitesse moyenne sur

ce boulevard est de 37 kilomètres/heure, 26 à l'heure de pointe du soir. Nous sommes donc assez loin, n'est-ce pas, des 70 ou des 80 kilomètres/heures.

Parlons du bruit souvent mis en avant, c'est-à-dire le bruit généré. La Ville de Paris commence à déployer des revêtements moins bruyants, mais c'est encore peu. Elle ne mène aucune construction de murs antibruit et recule sur toute couverture supplémentaire du boulevard périphérique - cela ne m'empêchera pas d'évoquer Champerret Maillot en particulier -, mesure donc, je parle de la couverture, qui est pourtant la plus adéquate à mener contre le bruit.

Par pure démagogie ou désir de bonne conscience, la vitesse est diminuée à 70 kilomètres/heure. En heures de pointe, cela ne sert à rien, car cette vitesse maximale n'est jamais atteinte, qu'elle soit de 70 ou 80 km/h. Et si le boulevard périphérique est fluide, la mesure n'aura aucun impact sur la congestion et elle sera alors aussi inutile.

Restent les conséquences attendues sur la pollution. Et c'est là que j'en reviens aux études qui sont l'objet de ce projet de délibération.

M. DUTREY a estimé précédemment la baisse de la pollution attendue à 5 %. Mais selon l'ADEME, il n'y a aucun effet notable sur les quantités de polluants et pas de lien mécanique entre la baisse des émissions et l'amélioration de la qualité de l'air. En effet, c'est l'effet d'accordéon qui est le plus pernicieux et c'est la fluidité qui est la plus efficace.

Cette mesure de limitation de vitesse à 70 n'apporte donc rien que des risques de congestion supplémentaire. Il serait plus efficace de limiter la circulation de véhicules polluants et on ne peut que regretter que la Ville de Paris n'ait pas mis en œuvre les projets de Z.A.P.A. que nous attendions.

Les études que nous votons aujourd'hui peuvent certainement le montrer aisément et il faudra bien y parvenir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. **-** Je vous remercie de ce que vous dites sur les études. Effectivement c'est un projet de délibération classique, nous votons traditionnellement ces projets de délibération pour pouvoir effectuer des études. Vous verrez notamment qu'au moment où on examinera le bilan des voies sur berges, nous les menons, et elles montrent des résultats extrêmement satisfaisants sur la circulation, alors que l'on nous annonçait des catastrophes.

Sur le sujet que vous annoncez, nous n'avons pas la même conception.

Pour nous, le 70 kilomètres/heure, cela permet de réduire de 23 % le nombre d'accidents et de 65 % le nombre de blessés graves ou de tués ; cela réduit le bruit, comme si on réduisait la circulation, de 15 à 20 % et cela sort de 3.000 à 5.000 habitants des nuisances sonores maximales ; et cela réduit de 5 % à 10 % les émissions de polluants, selon une étude de l'Agence de l'environnement. Donc, c'est une bonne nouvelle.

Bien sûr, elle est complémentaire avec tout ce que nous faisons en matière de renouvellement urbain, de destruction d'immeubles d'habitation remplacés par des bureaux, des bâtiments écrans le long du périphérique par la pose de murs antibruit.

Je vous rappellerai également la forêt linéaire dans le 19e arrondissement et l'ensemble des opérations urbaines que nous menons.

Et puis, je terminerai par ceux que vous avez salués, mais enfin, c'est nous qui l'avons fait, les 10 % du périphérique - c'est loin d'être négligeable - qui ont été recouverts d'un nouveau revêtement antibruit. Cela correspond à un doublement de la distance entre les habitations et le périphérique. Tout le monde reconnaît que ces revêtements sont d'autant plus efficaces que l'on baisse la vitesse de circulation.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons cette demande, nous l'assumons, nous sommes ravis qu'elle ait été entendue. Je pense que, pour les 100.000 riverains du périphérique, c'est un plus qu'ils pourront constater.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 115.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 115).

2013 DVD 123 - Convention de concession avec la société "SPIE Autocité" pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement Patriarches (5e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 123 : convention de concession avec la société "S.P.I.E. Autocité" pour l'exploitation et la modernisation du parc de stationnement Patriarches dans le 5e arrondissement.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour 5 minutes et, ensuite, M. Alexis CORBIÈRE.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, j'interviens sur ce projet de délibération parce que je trouve qu'il y a une véritable difficulté à pouvoir accepter les informations qui nous sont données.

Difficulté car on nous dit, dans le projet de délibération, qu'à l'issue de la procédure SAPIN, sur laquelle il y aurait beaucoup à dire, une des offres, et la meilleure, c'est celle de "S.P.I.E. Autocité".

Je voudrais quand même rappeler que, dans les documents, que sans doute peu ont lus, il est dit très clairement que l'offre de "S.P.I.E. Autocité" répondait de manière insatisfaisante au programme de modernisation de la Ville de Paris. On est quand même un peu étonné de voir que c'est l'offre qui répondait de manière insatisfaisante qui, finalement, est retenue.

Retenue sur des critères dont ont dit qu'au plan technique, ils seraient meilleurs que ceux des deux autres concurrents, dont la S.A.E.M.E.S., oubliant au passage un élément tout à fait essentiel, qui ne figure dans aucun document dans l'analyse, qui est un dysfonctionnement majeur dans la circulation à l'intérieur du parking, vu les propositions techniques proposées par S.P.I.E., qui vont obliger les véhicules à se croiser au même endroit pour rentrer et sortir, ce qui évidemment est une contrainte absolument rédhibitoire pour un parking et son fonctionnement.

Mais il semblerait que la DVD n'ait pas vu cet élément tout à fait majeur et ait conclu que cela ne posait aucune difficulté, ce qui n'existe dans aucun parking dans Paris !

Par ailleurs, le seul élément supplémentaire qui nous est dit, c'est que le soubassement du local technique dans lequel siégeraient les agents en surveillance serait vitré, alors que les autres seraient pleins, ce qui est le cas dans tous les parkings de la Ville. Que je sache, les agents mesurent tous à peu près plus de 80 centimètres et donc peuvent voir par-dessus ce soubassement qui, lui, ne serait pas vitré.

Autre élément important, mais qui ne semble pas du tout avoir été vu par les analyses : c'est que l'on nous dit que l'offre de S.P.I.E. propose de maintenir toutes les motos au premier sous-sol.

Oui, mais à une condition : c'est que ce soit au détriment des vélos !

Seul un nombre très restreint de vélos autorisés dans le parking permettrait de garantir l'offre de S.P.I.E.

Alors, on est un peu étonné de voir à quel point il y a une forme d'acharnement pour dire que l'offre de S.P.I.E. est meilleure que celle des autres concurrents, d'autant plus qu'il y a un élément tout à fait essentiel qui est l'élément financier, qui a été balayé d'un revers de mains, alors que, si l'on regarde les offres des concurrents et notamment celle de la S.A.E.M.E.S., la rémunération supplémentaire pour la Ville, quelles que soient les circonstances, y compris avec des arguments spécieux sur la durée des travaux, fait que la Ville de Paris aurait une rémunération sur la durée de la concession supérieure de 1,3 million à 1,7 million d'euros. Il me semblait avoir entendu dire ici ou là que la question de la rémunération de la Ville, la redevance, était quand même un critère tout à fait essentiel.

Je note, d'ailleurs, que, dans les précédentes attributions de D.S.P. de parkings, c'est systématiquement cet argument qui avait été mis en avant pour justifier des offres.

Alors, c'est quand même un peu étonnant parce que, si l'on regarde sur la dernière année, S.P.I.E. a eu cinq D.S.P.

On est quand même frappé de voir à quel point, d'un seul coup, un nouvel opérateur récupère la totalité des D.S.P. ou la quasi-totalité des D.S.P. On ne peut que s'interroger sur les modalités d'attribution de ces délégations de service public.

Je dois dire que l'ensemble de la profession du stationnement à Paris ironise, pour être gentil, sur ces attributions. Je souhaite, de la manière la plus sincère, que nous ne nous retrouvions pas à court terme avec des difficultés dans ce domaine. Nous en avons connu dans d'autres et je ne mets en cause, je le dis tout de suite, aucun élu dans cette affaire, mais je souhaite très clairement qu'il y ait une décision totalement incontestable.

Ce n'est pas le cas dans ce dossier. Les éléments techniques, les éléments financiers montrent que S.P.I.E. n'aurait pas dû être attributaire.

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de retirer ce projet de délibération. Faute de quoi, non seulement j'appellerai à voter contre mais je sais par avance qu'il y aura des difficultés juridiques, si tel n'était pas le cas.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Alexis CORBIÈRE pour 5 minutes maximum.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, j'ai entendu l'appel du Maire de Paris sur le temps qui est le nôtre et, de toute façon, je m'inscrirai dans les pas de notre collègue CONTASSOT qui a pointé des aspects qui appellent à des réponses claires et que nous avions pointées également.

Mais, plus généralement, le sens de l'intervention que je voulais faire était de s'interroger, dans la continuité d'ailleurs d'un vœu que nous avions déposé, Danielle SIMONNET et moi, lors du précédent Conseil de Paris, de s'interroger sur pourquoi nous abandonnons ces parkings jusque-là gérés au moins par la S.A.E.M.E.S., qui tout de même est en lien avec la Ville de Paris, dans laquelle, à 76 %, me semble-t-il, la Ville a des parts. Pourquoi nous débarrassons-nous de ces parkings pour les confier à des sociétés privées, comme "S.P.I.E. Autocité" ?

Nous pensons, à l'inverse, que nous devrions garder le contrôle total de la gestion de ces parkings et, vous le savez, nous avons avancé l'idée, lors du précédent Conseil de Paris, que nous voulons aller vers une remunicipalisation de ces parkings car ils sont d'utilité publique et ils sont souvent dans des prix qui nous semblent beaucoup trop excessifs pour les Parisiens.

Voilà, je n'en dirai pas plus.

Ce projet de délibération va à l'encontre de choses qui se disent ici ou là, comme quoi les contrats de la Ville, notamment de ses opérateurs privés qui se sont développés, devraient être renégociés de la façon la plus profitable pour les Parisiens. Manifestement, nous avons là, dans le cadre de ce projet de délibération, une décision qui irait à l'encontre de ces déclarations.

C'est pourquoi, pour notre part, nous ne voterons pas ce projet de délibération mais nous attendons les réponses qui vont nous être apportées.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. **-** Monsieur CORBIÈRE, j'ai déjà répondu à votre vœu sur le principe, vous le savez. La Ville de Paris a recours à des délégations de service public. La mise en concurrence des contrats se fait dans des conditions favorables pour la collectivité parce que nous avons, chaque fois, quatre ou cinq offres. Cela permet, je crois, d'obtenir des réponses qui sont les plus adéquates et, à mon avis, qui répondent le mieux aux besoins des Parisiens et de tous les visiteurs.

D'ailleurs, la DVD saisit toujours la Commission consultative des services publics locaux de la Ville (la C.C.S.P.L.) qui n'a jamais remis en cause ce principe. Cette Commission comprend des associations, des agents de la Ville, etc., et cette Commission ne s'est jamais exprimée contre nos procédures. C'est un marché très concurrentiel et cela permet aussi de financer quand même beaucoup de choses, pas simplement les travaux de voirie, les recettes qu'apportent les parkings permettent aussi de financer notre politique d'investissement. Donc, je crois que c'est profitable pour la Ville.

Sur le sujet que vous abordez, Monsieur CONTASSOT, moi, je ne souhaite pas entrer dans le détail. Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai à ma disposition, comme vous tous, un rapport de l'Inspection générale de l'administration, de l'I.G. de la Ville, qui est extrêmement flatteur sur nos procédures. Il date de la fin 2011 et il dit que les mises en concurrence se déroulent dans de très bonnes conditions. Je cite : "La pertinence des critères utilisés

de façon constante sur la période ne semble pas devoir être mise en cause", etc. J'ai donc évidemment là, les meilleures garanties. Je ne me permets jamais, d'ailleurs, à titre personnel, d'intervenir dans ces choix.

Je fais confiance aux critères objectifs, vous en avez cité certains, il y en a d'autres. Oui, il y a le stationnement de deux-roues motorisés qui, là, a plaidé pour une offre plutôt qu'une autre.

Il y a effectivement le critère financier, mais il n'y a pas que celui-là. Il y a le critère technique et il y a aussi le critère d'exploitation et, vous le savez, c'est l'ensemble de ces critères qui est pris en compte.

Il eut fallu que la SAEMES présente une meilleure offre, je regrette que cela n'ait pas été le cas. Rien ne m'indique que les éléments que vous soulevez soient justes.

Ou bien, j'ai envie de dire, vous en avez dit trop ou pas assez, ou bien, si vous avez vraiment des éléments tangibles, il faut que vous les rendiez publics. Sinon je pense qu'il vaut mieux s'arrêter là parce que je crois vraiment qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause la façon dont la direction attribue ces parkings.

Moi, ce que je peux vous répondre, c'est que, évidemment, le rapport a été bâti sur des critères objectifs, qu'il y a effectivement de la concurrence, qu'il y a effectivement des entreprises qui font des offres pour pouvoir entrer sur le marché, vous le savez bien, c'est un marché concurrentiel, que d'autres s'en retirent, c'est la vie et que, encore une fois, moi, je pense qu'il n'y a pas lieu de remettre en cause la façon dont les services réalisent leur travail ou alors il faut le dire précisément. Il y a aussi des façons publiques ou juridiques de le faire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 123).

2013 DVD 128 - Délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Sèvres-Babylone (7e). Lancement de la consultation et accomplissement de tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 128 : délégation de service public pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Sèvres-Babylone dans le 7e arrondissement.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE pour cinq minutes maximum.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, je vous ferai grâce d'un long développement, c'est la continuité de la même discussion : pour quelle raison nous débarrassons nous de ces parkings, pour les confier à des opérateurs privés, selon nous, tout cela n'ira pas dans le sens de l'intérêt des Parisiens ?

Une fois de plus, nous ne comprenons pas cette tendance si je puis dire, à se débarrasser de ces parkings et, à l'inverse, vous le savez, nous plaidons pour que ces équipements soient remunicipalisés, car ils sont d'intérêt général.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Julie BARGETON a la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - En l'occurrence, M. CONTASSOT ne s'est pas inscrit puisque c'est la SAEMES qui exploite ce parking, donc, effectivement, il faut bien voir que nous mettons en concurrence et que, parfois, la S.E.M. de la Ville répond.

Moi, je trouve que c'est bien d'avoir des S.E.M. de la Ville, pas simplement dans le secteur du stationnement d'ailleurs, parce que cela permet d'avoir justement une réponse.

A quoi servent les S.E.M. de la Ville ? Elles servent aussi à faire d'autres propositions dans le cadre de contrats de délégation de service public qui permettent aussi à des entreprises privées de répondre.

Encore une fois, cela suscite de la concurrence, cela suscite de la redevance pour la Ville, cela suscite des propositions intéressantes en matière de modernisation, de mobilité, parfois il y a des propositions auxquelles on ne pense pas, qui sont faites en matière d'intermodalité, notamment.

Autant je partage votre avis sur les P.P.P., vous savez, ce que l'on a pu répondre à la Ville sur les partenariats public-privé au sens strict de l'ordonnance de 2004, qui effectivement est une procédure qui avait été critiquée par la Cour des comptes.

En revanche, nous assumons d'avoir des partenariats avec des entreprises et notamment d'utiliser une procédure qui a fait vraiment ses preuves en droit public français, qu'est la délégation de service public et qui, je crois, apporte beaucoup et qui est d'ailleurs regardée, quand je me déplace, avec beaucoup d'intérêt à l'étranger.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 128).

2013 DVD 232 - Contrat administratif d'occupation du domaine public avec Total Raffinage Marketing pour l'exploitation d'une station-service sise avenue de la Porte de Clignancourt (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 232 : contrat d'occupation du domaine public avec Total Raffinage Marketing pour l'exploitation d'une station-service avenue de la Porte-de-Clignancourt.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François MARTINS. - Oui, Monsieur le Maire, je prendrai beaucoup moins que cela.

Cela vaut pour le DVD 232, mais cela pourrait valoir également pour le DVD 233. Quand on est sur des renouvellements de concession, moi je suis heureux que la Ville, déjà, passe les concessions de ces stations essence de 15 ans à huit ans, je crois que l'on est plus raisonnablement sur ce que sont les délais d'amortissement pour nos partenaires et ce qui permet à la Ville d'ajuster sa politique sur ce sujet. Mais cela me surprend alors que, ce matin, le Maire de Paris a annoncé 3 millions d'euros pour l'installation des bornes de recharge pour les voitures électriques et que l'on est, je l'espère, tous d'accord sur le fait que l'un des grands enjeux de la voiture individuelle, c'est qu'elle soit électrique dans la décennie qui vient.

Je suis surpris, quand on a des renouvellements de concession comme celle-là, avec des stations essence comme Total, que nous n'imposions pas dans la concession la présence de bornes qui permettront de recharger des véhicules électriques.

Je voulais savoir auprès de M. BARGETON pourquoi cette station et d'ailleurs l'autre également n'auront pas de borne électrique dans la convention d'occupation du domaine public.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Alors, Monsieur BARGETON, pourquoi ?!

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous remercie.

D'abord, je vous remercie d'avoir cité notre programme d'installation de bornes. Je me permets de préciser que ce sont 6 millions d'euros et non pas 3. Il y a 3 millions pour l'extension de bornes Autolib' et 3 pour les bornes de recharge sur les livraisons, donc cela fait 6 millions.

La station-service est située dans la contre-allée de l'avenue de la Porte-de-Clignancourt et d'autres activités de la station-service sont hébergées en sous-sol du parc de stationnement.

Comme c'est dorénavant systématique aux renouvellements de concession, nous avons fait étudier la possibilité d'implanter une borne de recharge rapide par les services. Celle-ci n'a pas pu aboutir à ce stade, compte tenu de la configuration des lieux en surface.

J'ajoute que, pour des raisons de sécurité, les pompiers ne donnent pas d'autorisation pour les bornes de recharge rapide dans les lieux fermés ou les lieux en sous-sol.

Vous pouvez compter sur ma détermination à le développer. Vous savez que nous avons inauguré une première borne de recharge rapide dans le 15e arrondissement et nous souhaitons installer 12 à 15 bornes de recharge rapide dans les stations-service du périphérique et des Maréchaux.

Donc, à chaque fois que nous pouvons le faire, nous le faisons, mais, ce que je souhaite vous dire, c'est qu'effectivement il y a peut-être un effort de simplification.

On parle du choc de simplification. Je sais qu'il faut être extrêmement attentif aux conditions de sécurité, les pompiers n'ont pas autorisé dans le cas précis, c'est normal, il faut faire attention à la sécurité. Peut-être qu'il faut un peu voir si les normes ne sont pas trop strictes, mais, en tout cas, vous pouvez être garanti que, à chaque fois que nous renouvelons, nous regardons si nous pouvons installer une borne de recharge rapide.

Malheureusement, cela n'a pas pu être le cas en l'occurrence.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le projet DVD…

Monsieur GOUJON, pour une explication de vote du groupe U.M.P.P.A. ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - J'approuve ce que dit Laurence DOUVIN notamment, mais, par rapport à ces bornes, bien sûr nous y sommes favorables, mais je voudrais juste élever une protestation solennelle puisque l'occasion m'en est donnée.

A partir du moment où M. BARGETON est venu dans le 15e arrondissement inaugurer, ce qui est une bonne chose sur le fond, une borne de recharge électrique dans une station-service du boulevard Victor, sans ni en informer, ni inviter le maire de l'arrondissement qui l'a appris par la presse, je trouve ce procédé tout à fait détestable, c'est un détournement électoral d'actions et de mesures prises par la Ville de Paris et c'est tout à fait intolérable.

J'espère que cela ne se reproduira pas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 232.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 232).

2013 DVD 219 - Délégation pour l'accord-cadre relatif à la mise en place du système de paiement du stationnement de surface par téléphone portable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 219 : délégation pour l'accord-cadre relatif à la mise en place du système de paiement du stationnement de surface par téléphone portable.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN pour cinq minutes maximum.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je pense qu'il est inutile de répéter que nous avons à Paris un problème de stationnement.

S'agissant du stationnement de surface, les chiffres sont clairs, ce sont 85.000 places que nous avons perdues depuis 2001.

Il est bien évident que le nombre de voitures n'a pas décru dans une telle proportion et, s'il en fallait une preuve supplémentaire, le nombre de cartes de stationnement résidentiel qui est demandé par les Parisiens est largement supérieur au nombre de places qui est offert.

Inutile aussi de répéter que plus de 20 % de la circulation à Paris correspondent aux véhicules qui cherchent une place pour se garer et génèrent une pollution supplémentaire évidente dont on pourrait se passer si une autre politique de stationnement, une politique équilibrée était conduite.

J'en arrive au paiement du stationnement de surface. La situation aujourd'hui est vraiment mauvaise, parce que seule une petite minorité d'utilisateurs le paie.

Il faut dire que se procurer la Paris Carte n'est pas toujours facile et que la diminution du nombre de parcmètres le long des trottoirs et leur éloignement croissant ne poussent pas à la démarche de paiement.

Le paiement par carte bleue a été une première étape. Longtemps demandé, il est aujourd'hui en cours.

La seconde étape, c'est celle du paiement par Smartphone, paiement initial d'abord et prolongation en cas de besoin, sans dépasser bien sûr la durée maximale.

Nous y sommes avec la mise en œuvre dans quatre arrondissements. C'est une étape que nous avions aussi demandée et nous nous réjouissons de voir qu'elle arrive effectivement à se réaliser.

Il reste la question du contrôle et la question du montant des amendes.

S'agissant du contrôle, il est fréquemment assuré par des sociétés privées, notamment à l'étranger. Le contrôle est alors plus effectif et les recettes obtenues plus élevées, ce qui correspond naturellement au respect de la réglementation.

En matière de montant des amendes, maintenant, les nouvelles dispositions qui viennent d'être adoptées ouvrent aux collectivités locales, aux communes, la possibilité d'augmenter le tarif dans une proportion qui va jusqu'à 10 fois le montant horaire, soit pour Paris un montant de 36 euros, une somme bien plus élevée que les 17 euros d'aujourd'hui.

Mes chers collègues, j'en reviens à la situation du stationnement. On ne peut pas envisager une augmentation dans la situation de pénurie où nous sommes. Il est juste de faire payer l'occupation de la voirie, mais à condition d'offrir les possibilités de se garer, c'est-à-dire le nombre de places nécessaires.

Le parti-pris de la Municipalité actuelle de chasser la voiture en organisant les restrictions de circulation et la pénurie de stationnement va à l'encontre du respect des libertés des Parisiens.

Nous souhaitons tous avoir une ville moins encombrée et moins polluée, mais d'autres voies que la contrainte que vous pratiquez depuis 2001 existent : une meilleure information support d'un meilleur développement de l'intermodalité, une incitation largement favorisée pour tous les modes de mutualisation de la voiture, ce sont des pistes intéressantes, mais toujours faire payer les mêmes en faisant peser sur eux plus de contraintes n'est pas une option de progrès.

Je vous remercie.

M. Mao PÉNINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous remercie de saluer cette étape importante qu'est la possibilité de payer le stationnement par smartphone. C'est quelque chose qui va dans le sens de l'usager, qui permet de moderniser le service public et d'offrir un nouveau service à l'usager.

C'est vrai, cela doit permettre aussi d'améliorer le taux de respect, qui est trop faible à Paris. On le voit déjà avec la carte bancaire, qui est effectif, Madame DOUVIN. Vous dites que c'est en cours, mais non, c'est effectif depuis l'été, et cela a déjà entraîné une amélioration du taux de paiement du stationnement.

Je crois que c'est aussi un objectif de régulation de l'espace public. Ce n'est pas qu'une question d'entrée de recettes, comme on le dit, mais un stationnement mieux respecté, c'est aussi plus de places libres, plus de rotation, de flux et donc également plus de places.

On ne partage pas la même conception, la même vision - on l'a déjà évoqué et je ne vais pas revenir sur ce point.

Quand vous dites que 20 % de voitures tournent en cherchant une place, la vie n'est pas un jeu à somme nulle. Si on crée des places supplémentaires, des gens vont se remettre à venir en voiture parce que l'offre crée la demande, comme le disait Jean-Baptiste Say, et cela se confirme à peu près. Plus vous permettez et vous donnez de l'espace à la voiture, et plus les gens l'utilisent.

D'ailleurs on le voit bien au moment du pic de pollution : on fait mine de découvrir le problème mais chaque fois que l'on prend des mesures concrètes de limitation de la place de la voiture en ville, vous vous opposez et vous ressortez votre discours, toujours, de défense, qui me paraît assez archaïque et dépassé, et je pense que les Parisiens en jugeront mais ce n'est pas tellement l'objet du débat aujourd'hui.

Aujourd'hui, on voit que nous avançons concrètement dans la modernisation d'un service public qui va offrir plus à l'usager et qui est une étape importante.

On commence par quatre arrondissements. Ce sera fait en deux temps, sur deux trimestres en 2014 ; une généralisation en 2015 ; et il faudra bien sûr évaluer la façon dont cela se passe.

Tout cela a été fait en pleine coordination et coopération avec la Préfecture de police. Cela n'a pas été un travail facile parce que sur le contrôle, comme vous le disiez, il y a beaucoup de choses à regarder, la façon dont on peut vérifier le paiement une fois qu'il est fait par smartphone. Il a fallu un certain temps pour élaborer ces conventions mais je crois qu'on peut tous se réjouir de voir ce processus aujourd'hui aboutir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 219.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 219).

2013 DVD 216 - Communication du bilan annuel du projet d'extension du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières.

2013 DVD 217 - Extension du Tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Déclaration de projet relative aux travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris concourant à l'opération.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mise en place d'un comité de suivi.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DVD 216 concerne la communication du bilan annuel du projet d'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières.

Je vais successivement donner la parole à Mme Danielle SIMONNET, M. Patrick KLUGMAN et Mme Brigitte KUSTER, pour cinq minutes maximum chacun.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai plus rapide.

C'est une très bonne nouvelle que ce prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières. C'est à la fois une bonne nouvelle pour promouvoir l'utilisation des transports en commun et bien sûr de manière substitutive à l'usage de la voiture.

C'est aussi une bonne nouvelle pour désenclaver les quartiers des portes de Paris et de la proche banlieue.

Mais je voudrais en profiter pour rappeler qu'il y a également beaucoup d'attentes sur le prolongement d'une autre ligne de tramway, le T8, jusqu'à la nouvelle station RER Rosa Parks. C'est un prolongement stratégique pour construire une proximité urbaine entre Paris et les villes limitrophes. Le prolongement du tramway est notamment déterminant pour désengorger l'infernale ligne 13 du métro parisien et ses moments de charme insupportables que certains ont découvert récemment.

Nous saluons ces extensions, mais nous souhaiterions, avec Alexis CORBIÈRE, attirer votre attention sur les conséquences des réaménagements de ces quartiers avec l'installation du tramway, notamment les conséquences sur les hausses des prix de l'immobilier.

Parce que nous réhabilitons des quartiers populaires, mais le résultat de la revalorisation urbaine…

Si la conférence derrière pourrait se calmer juste un tantinet… voilà… en fait, je vous entends plus que moi… pourtant, j'essaie de porter avec ma voix, mais visiblement il y a des habitués des criées dans le tramway, peut-être… non, je crois que ce n'est pas leur truc : je suis meilleure là-dedans, mais je l'assume, je le revendique et j'en suis fière. C'est bien plus utile que de crier dans le taxi !

Résultat de la revalorisation urbaine, en l'absence de lois d'encadrement à la baisse des loyers, on a cette explosion des loyers qui contribue à repousser de l'autre côté du périphérique des familles aux revenus modestes.

Alexis CORBIÈRE en parlera demain, nous avons pu aussi découvrir que des bailleurs sociaux dans lesquels, pourtant, la Ville est majoritaire, profitaient et argumentaient de l'installation du tramway pour augmenter les baux commerciaux, voire les multiplier par deux, ce qui nous semble procéder de manière scandaleuse à la gentrification de ces quartiers qui doivent rester populaires et accessibles.

Donc des mesures doivent être prises pour empêcher cette gentrification, et les aménagements lors des extensions du tramway doivent être accompagnés d'une maîtrise du foncier, non seulement pour l'habitat, mais aussi pour les baux commerciaux et pour la diversité de l'emploi.

Il nous semble important d'alerter sur cet aspect des choses pour que ce que nous avons constaté à porte de Vincennes, dans le cadre de cette extension du tramway, ne se présente pas dans les autres quartiers à venir.

Soyons plus qu'exigeants, plus que conséquents pour désenclaver nos quartiers, oui, mais pour les gentrifier, non !

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. KLUGMAN a la parole.

M. Patrick KLUGMAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Un petit mot, peut-être, en tant que modeste élu du 17e arrondissement qui a vocation à être traversé par le tramway. Nous, comme le Front de gauche et le Parti de gauche, nous aimons les marches et les manifestants, mais nous aimons aussi que le plus grand nombre puisse prendre les transports en commun, surtout quand ils sont non polluants, et nous ne faisons pas de distinction selon les quartiers traversés.

Oui, effectivement, le prolongement de la ligne du tramway dans les 17e et 18e arrondissements représente une avancée pour notre ville et une opportunité pour ces arrondissements et leurs habitants, et pas que pour eux, puisque comme tout moyen de transport, il est pris par d'autres habitants.

Les deux arcs de la ligne T3 actuellement en service accueillent quotidiennement plus de 250.000 voyageurs. Le trafic attendu sur ce prolongement est estimée à 76.000 voyageurs par jour.

Nous connaissons l'attente forte des Parisiens et des habitants des collectivités environnantes en matière de transports en commun. La poursuite de l'avancement du T3 offre une réponse concrète à ce besoin, et nous pouvons donc nous en féliciter.

Je suis heureux que l'U.M.P. ait opéré un revirement tardif et de ce point de vue, nous prenons les convertis et nous ne leur ferons aucun procès. Ils sont convaincus de l'intérêt de cette opération pour les habitants de Paris et des communes limitrophes, même si l'U.M.P. avait boycotté l'inauguration du tramway des Maréchaux, mais bon !

Cette opposition appartient apparemment au passé, et nous nous réjouissons que notre Assemblée soit unanime sur ce dossier, nous l'espérons également jusqu'aux rangs de la gauche.

Les travaux d'aménagement de la ligne T3, vous le savez, nécessitent plusieurs opérations : la déviation de l'ensemble des réseaux situés sous la future plate-forme du tram, la réalisation des voies du tramway lui-même et les aménagements de voirie.

Le public a été consulté à l'occasion d'une enquête publique qui s'est déroulée du 27 mai au 27 juin sur l'ensemble de ces aménagements. La commission d'enquête a remis son rapport à la Ville le 4 octobre dernier en

donnant un avis favorable au projet assorti d'une réserve et de cinq recommandations auxquelles la Ville apporte des réponses précises.

Julien BARGETON, qui est très investi sur ce dossier, pourra apporter au Conseil des éléments de réponse. En tout cas, il s'agit d'une excellente nouvelle qui permet de franchir une nouvelle étape dans le prolongement du tramway jusqu'à la porte d'Asnières avant un nouveau prolongement, nous l'espérons, jusqu'à la porte Maillot.

Pour conclure, et avant votre réponse, Monsieur le Maire, nous pouvons nous féliciter de ce projet.

Il accompagne les grands projets de la Ville dans le Nord de Paris.

Il renforce les liaisons avec les communes limitrophes, et l'internationalisme peut commencer à partir de l'intercommunalité, chers amis !

Il accroît le maillage et la desserte de quartiers jusqu'ici enclavés, et au-delà de l'amélioration des transports, la mise en œuvre du tramway contribuera, comme cela a été le cas pour les premiers tronçons à l'amélioration de la qualité de la vie et au dynamisme économique des quartiers et à la cohésion de la métropole.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, peut-être parce que ce sera plus logique, nous avons 2 vœux, je peux les présenter en même temps. Je voudrais déjà réagir aux propos de mon collègue du 17e parce qu'il y a des contrevérités, ce n'est pas parce que vous allez les assénez souvent, Monsieur KLUGMAN, qu'elles deviendront réelles.

Il faut arrêter de dire que la droite a été contre le tramway. Arrêtez, relisez les délibérations, nous en avons voté le principe. Si nous n'étions peut-être pas d'accord sur Les Maréchaux ou d'autres sur la petite ceinture, le principe du tramway avait été voté sous la mandature TIBERI, je tiens à ce que ce soit acté.

Vous parlez de revirement tardif, Monsieur KLUGMAN, ce n'est en aucun cas un revirement tardif et lorsque vous dites qu'il n'y avait personne à l'inauguration du tronçon, Laurence DOUVIN vient de me confirmer qu'elle était présente ainsi que notre président de groupe, Jean-François LEGARET.

Mais ces petites polémiques n'ont aucun intérêt dans la mesure où ce projet, comme le prolongement de la ligne 14 ou autres, lorsqu'on est maire d'arrondissement on ne peut que se réjouir de voir arriver le tramway jusqu'à la porte d'Asnières.

Néanmoins, nous sommes en vigilance depuis le début et étant membres du conseil d'administration du S.T.I.F. je peux vous dire que je suis cela avec précision. Au point même qu'il y avait à l'époque une station qui n'a pas été prévue aux abords d'Honoré de Balzac, j'ai pointé du doigt cette absence, et je me réjouis que cette station puisse voir le jour. Ce d'autant plus que nous venons de récupérer une nouvelle école d'informatique au 42 Bessières et que nous avons besoin de cette station qui les portera au nombre de 8.

Je vais donc présenter les deux vœux parce que si nous nous réjouissons de ce prolongement, deux sujets méritent d'être relevés. Nous souhaitons donc la mise en place d'un suivi local sur le prolongement de ce tramway car à la lecture du projet de délibération DVD 217 nous est présenté un comité technique. Il est précisé après la réserve qu'a émise le commissaire enquêteur qui précise que les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en place, durant les phases de travaux, une commission de suivi qui soit le point d'accès et l'interlocuteur unique des riverains et commerçants afin de trouver et de mettre en œuvre les solutions les moins contraignantes pour ceux-ci. A cela, la Ville de Paris répond entre autres par un comité consultatif des travaux du tramway où les riverains et habitants ne sont pas partie prenante, en tout cas ce n'est pas spécifié.

Nous avons bien conscience que ce tramway va engendrer beaucoup d'inquiétudes au niveau des travaux. Les chantiers vont être concomitants avec de gros chantiers sur cet axe de la Porte de Clichy avec l'arrivée de la cité judiciaire Porte d'Asnières, qui est déjà un problème au niveau de la circulation de ce lieu.

Les répercussions qui seront importantes tant en matière de circulation que de nuisances font que nous souhaitons que les riverains soient associés au-delà des instances prévues dans le cadre du S.T.I.F. et tels que vous venez de les définir dans le projet de délibération que vous présentez aujourd'hui à notre vote. C'est pourquoi nous formulons le vœu que soit créé ce comité de suivi local du projet du prolongement T3 qui réunira les riverains, les membres désignés par les conseils de quartiers concernés, la mairie d'arrondissement et les maîtres d'ouvrage.

Le deuxième vœu, et je reviendrai sur les propos de M. KLUGMAN parce que cela ne manque pas de piment quand vous dites que vous êtes d'accord pour que cela aille Porte Maillot. Dois-je rappeler le nombre de vœux que le groupe UMP a déposé par mon intermédiaire et en conseil d'arrondissement, pour demander dès maintenant les études du prolongement jusqu'à Porte Maillot.

Nous avons bien conscience, et nous sommes en responsabilité, que tout cela a un coût et ne peut pas se faire rapidement au niveau du financement. Mais les études doivent être lancées parce que c'est compliqué, parce que jusqu'à la Porte Maillot nous aurons une difficulté entre le boulevard Berthier, le boulevard Gouvion-Saint-Cyr et le passage de la porte Champerret, et donc nous devons dès à présent lancer les études, ce que vous avez toujours refusé. Le monde est à l'envers, j'imagine que c'est parce que c'est nous qui le proposons que vous êtes systématiquement contre.

Je reviens sur ce projet d'extension du tramway pour le souhaiter à nouveau tel que nous avons présenté des vœux à plusieurs reprises, pour qu'il soit prolongé et que les études, dès maintenant, soient lancées par la Mairie pour son prolongement jusqu'à la Porte Maillot.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole pour répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci. C'est un projet important 4,3 kilomètres de plus, 8 stations, 4 communes limitrophes, Saint-Denis, Saint-Ouen, Clichy, et Levallois, un temps de parcours de 15 minutes et 76.000 voyageurs/jour attendus.

C'est un moment important dans cette Assemblée que de se prononcer sur ce projet de délibération qui permet d'avancer vers le prolongement qui passera par plusieurs grands projets de renouvellement urbain, de grandes opérations telles que Chapelle Internationale et Clichy Batignolles, et qui permettra d'aménager encore davantage ces quartiers et d'atténuer la coupure entre Paris et les communes limitrophes.

Il améliore le maillage de transports en commun et augmente la part du transport collectif dans les déplacements.

Le coût de l'opération est estimé à 193 millions d'euros hors matériel roulant que la Ville financera à hauteur de 60 %. Le matériel roulant, c'est 47 millions d'euros. C'est donc un engagement financier important de la Ville, mais aussi de la Région. Je crois que nous pouvons tous nous en réjouir.

Je pense, Madame SIMONNET, que cela apporte de la mixité sociale dans des quartiers qui en ont besoin, cela change parfois les commerces. Regardons la réalité des quartiers traversés par le tramway, cela a rééquilibré des quartiers en permettant un brassage nouveau et cela les a considérablement améliorés d'un point de vue urbain.

Quant au T8, oui la Ville de Paris le soutient. C'est un calendrier un peu plus tardif que ce prolongement qui verra le jour fin 2017, mais il y aura bien un prolongement du T8. Il est dans les cartons du S.T.I.F. et même plus que cela, largement en cours.

Voici ce que je souhaite apporter comme réponse à vos différents vœux.

Sur le vœu relatif au comité de suivi, j'émets un avis défavorable. Le prolongement à la Porte d'Asnières est la troisième opération de tramway que la Mairie de Paris va mener. L'expérience de la Ville est désormais éprouvée puisque les travaux du T3 au Sud de Paris ont été engagés il y a 10 ans. Depuis, on a également fait le prolongement Porte de la Chapelle.

Je considère qu'il n'y a pas de raison de revenir sur cette organisation au motif que le projet traverse le 17e arrondissement. Le fait de ne pas mettre en place de comité de suivi du projet ne signifie pas qu'il n'y aura pas d'échanges avec les riverains et les commerçants. Des réunions d'information publiques pourront être organisées, mais en tant que de besoin, sur les temps forts du projet, les modifications importantes d'empreinte, les périodes critiques de travaux, les modifications importantes d'emprises, etc., comme nous l'avons toujours fait par le passé.

Par ailleurs, comme pour les précédents prolongements, une commission de règlement amiable visant à étudier les demandes d'indemnisation des commerçants sera installée en 2014. Les demandes seront instruites conformément à une jurisprudence largement bien établie.

Sur le vœu n° 34, j'ai proposé un vœu n° 34 bis de l'Exécutif, et je vous proposerai de le retirer. Je me plais à souligner que l'U.M.P., après avoir considéré le tramway comme une "erreur de l'histoire", n'hésite plus à faire de la surenchère en matière de prolongement.

C'est peut-être le zèle des récents convertis qui vous a poussés à assister à la dernière inauguration alors que vous aviez boycotté en 2006. Ceci étant, il est vrai que la commission d'enquête a effectivement formulé une recommandation sur le prolongement du T3 à la Porte Maillot.

Mais votre vœu n'est pas acceptable en l'état, c'est pourquoi je propose un vœu de l'Exécutif parce qu'il est irrégulier et méconnaît les compétences. La Mairie de Paris n'est pas le S.T.I.F., seul compétent pour décider le lancement d'un tel projet.

De plus, pour que des études soient lancées, il faut que le projet soit inscrit dans les documents de programmation. Le Contrat de projets État/Région et le Contrat particulier Région/Département de Paris sont en cours, ils portent sur la période 2007 - 2013. Ils ont été négociés en 2006 et à cette époque on en n'était ni à la création, ni même encore au premier prolongement à la porte de la Chapelle. Il est donc logique que le prolongement à la Porte Maillot n'y figure pas.

Comme j'ai pu le dire au Conseil du S.T.I.F. la semaine dernière, notre détermination est complète pour aller à la Porte Maillot, pour obtenir l'inscription de ce projet, et bien d'autres, dans la prochaine génération de Contrats puis le lancement des études préalables dans les meilleurs délais. Je m'y emploie déjà. Chacun s'y emploiera à l'avenir. Je vous propose de mettre dans le vœu ce qui est possible, c'est-à-dire que le Maire de Paris demande que ce prolongement soit bien inscrit dans les futurs documents de programmation comme cela est nécessaire et possible.

Il ne faut pas se mettre à la place d'une instance et dire que l'on va aller jusqu'à la porte Maillot tout seul, il faut respecter les règles. Je me permettrai juste d'ajouter que le paradoxe est que l'Etat a mis zéro euro pour prolonger le T3 à la porte de la Chapelle. Et là, paradoxalement, c'est au moment où il va passer dans le 17e arrondissement et, je m'en réjouis, que l'Etat finance 20 % du tramway prolongé.

C'est cela la réalité, c'est qu'entre-temps il y a eu un changement de gouvernement qui lui finance. Évidemment, c'est facile de donner des leçons quand on soutenait un Gouvernement qui n'a pas mis un centime d'euro dans le tramway à Paris.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame KUSTER…

Il y a d'abord une explication de vote de M. GAREL, si vous le voulez bien.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Rapidement pour vous dire que nous allons voter ce vœu de l'Exécutif. Nous sommes favorables à l'extension du tramway, mais nous avons toujours demandé depuis le début de cette mandature que les études portent jusqu'à la porte Maillot. Nous l'avons demandé en particulier ici mais aussi à la mairie du 18e. Nous souhaitons, même maintenant, que ces études fassent le bouclage de Paris, parce qu'il nous semble vraiment maintenant important d'aller rapidement jusqu'à un tour complet de Paris en tramway.

Je crois que les études pourraient rapidement se développer pour que nous ayons une vision d'ensemble, parce que si nous devons situer en particulier, soit porte d'Asnières, soit porte Maillot, l'endroit où le tramway va se poursuivre, il faut savoir dans quelles conditions il va pouvoir aller retrouver son point de départ.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame KUSTER, voulez-vous redire un mot ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur BARGETON, vous dites non à un comité local de suivi, alors que nous avons des problèmes spécifiques dans le 17e. C'est demandé par les riverains. Ce que vous proposez n'est en aucun cas une réponse. À nouveau, vous êtes à contre-pied.

Vous nous parlez de démocratie participative, de transparence. On a la possibilité de mettre un outil où on associe les riverains et les habitants, et vous dites non. Sincèrement, les bras m'en tombent. Que vous ne vouliez pas le faire, on en parlera. En tout état de cause, en tant que maire et si j'ai la chance d'être réélue, je créerai mon propre comité de suivi avec les habitants pour les prévenir. C'est complètement incongru que vous soyez contre ce projet qui était une recommandation entre autres du commissaire enquêteur. Vous votez contre juste parce que nous le présentons, c'est insensé ! Mais c'est comme cela, c'est juste insensé.

C'est insensé ! Arrêtez de dire que vous demandez l'avis des gens quand on vous propose…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je crois que nous avons compris que vous n'étiez pas d'accord.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Non, je ne suis pas d'accord et je continue de parler, parce que j'en ai assez de voir des choses qui ne sont pas logiques. Ce n'est pas logique, vous marchez sur la tête ! On essaye d'associer les riverains, il y a des problèmes majeurs de circulation, d'aménagement, on a 54 hectares, Clichy-Batignolles, la cité judiciaire qui arrivent et c'est normal que les riverains veuillent être associés à ce qui va se passer, et je ne comprends pas que vous ne le souhaitiez pas.

Quant à votre vœu n° 34 bis qui tombe du ciel au dernier moment en pleine séance, ce n'est pas la première fois que l'on vous a proposé les études et, d'un seul coup, vous nous sortez le grand truc du futur contrat de plan Etat-Région.

Eh bien, voyez-vous, le contrat de plan Etat-Région, le dernier, il l'avait aussi spécifié, le Maire de Paris l'avait signé, la couverture du périphérique sur Ternes Champerret. Cela n'a pas d'ailleurs été suivi. Ce n'est pas avec ce genre de chose que vous allez nous rassurer. Moi je souhaite une volonté politique à l'heure actuelle qui soit lancée par le Maire, que soit inscrit aussi, parce que vous avez oublié de le spécifier, le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame KUSTER, cela fait 2 minutes. Je pense que l'on va s'arrêter là.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je regrette, c'est un dossier important, dont je dis juste. J'ai pris la peine de présenter les deux en même temps. La prochaine fois, je les préparerai séparément si cela vous pose un problème que je m'exprime. D'abord, je suis maire du 17e et j'ai le droit de m'exprimer encore sur ce dossier.

Donc, je maintiens le fait que ce vœu n'est pas valable et nous maintenons évidemment le vœu n° 34.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - J'avais bien compris.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 28 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 34 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 bis présenté par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 307).

Pour finir, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 217.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DVD 217).

2013 DVD 240 - Prolongation du dispositif de subvention pour l'achat de cyclomoteurs électriques et de vélos à assistance électrique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il nous reste cinq minutes pour examiner le projet de délibération DVD 240 et l'amendement n° 29, si et seulement si M. Christophe NAJDOVSKI et Mme Edith GALLOIS sont rapides.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, je serai rapide, je vous remercie.

Tout d'abord pour saluer ce projet de délibération qui va permettre la prolongation du dispositif de subvention pour l'achat de cyclomoteurs électriques et de vélos à assistance électrique, dispositif qui existe depuis 2009.

Au départ, la Ville de Paris, l'Exécutif avait lancé un dispositif uniquement pour les cyclomoteurs et notre groupe avait souhaité que ce dispositif soit étendu à l'achat de vélos à assistance électrique.

C'est le cas maintenant depuis fin 2009 et je voudrais saluer le succès de ce dispositif puisque ce sont plus de 9.500 vélos à assistance électrique qui ont pu bénéficier de ce financement.

Signaler également l'amendement que je dépose, puisque c'est un amendement qui propose d'augmenter la part de la subvention pour la passer de 25 % à 35 %, de manière à poursuivre et même amplifier encore plus l'aide de la Ville de Paris aux vélos à assistance électrique.

C'est un mode de déplacement qui est particulièrement adapté à la densité urbaine de Paris et à la topographie de notre Capitale.

Pour amplifier cette mesure et le succès de cette mesure, je souhaite bien évidemment que cet amendement puisse être adopté pour faire une plus grande place aux vélos et en particulier aux vélos à assistance électrique, en disant que cette politique doit aussi s'accompagner de garages à vélos sécurisés sur la voie publique et aussi d'itinéraires cyclables qui soient sécurisés, de manière à traverser les portes et les grandes places de Paris pour faire en sorte que Paris soit une ville cyclable.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci et merci de votre concision.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Voilà finalement ce projet de délibération tant attendu sur le dispositif de subvention à l'achat des vélos et des deux-roues électriques.

Nous avions déjà déposé deux vœux pour que cette disposition soit prolongée, pour ce qui concerne les scooters électriques, et nous serons ravis qu'elle soit augmentée pour ce qui concerne les vélos.

Mais je voudrais insister sur des questions de fond, notamment sur l'explosion du nombre de deux-roues motorisés dans la Capitale depuis 2001, ce qui justifie cette prolongation de subvention pour les scooters électriques.

Le nombre des deux-roues motorisés, je le rappelle, a plus que doublé, si bien que, aujourd'hui, chaque jour, 150.000 motos et scooters circulent dans Paris.

C'est le résultat, comme le dit pudiquement l'exposé des motifs, de l'encombrement automobile. Toutes les études montrent en effet une augmentation sensible de la durée des embouteillages.

Cette explosion du nombre de deux-roues a de fait une double conséquence : conséquence en termes de pollution sonore et environnementale, conséquence également en termes de stationnement.

En termes de pollution, il faut rappeler quelques chiffres. Selon l'A.D.E.M.E., les émissions de monoxyde de carbone et d'hydrocarbures imbrûlés des deux-roues motorisés sont 10 fois supérieures à la moyenne effectuée par les voitures à essence soumises à la norme Euro 4.

Dix fois supérieurs, le chiffre est quand même énorme.

Autre chiffre saisissant fourni par AIRPARIF : les deux-roues motorisés contribuent à hauteur de 47 % aux émissions du trafic routier, soit 8 % au total des émissions régionales d'hydrocarbures.

Résumons donc : les deux-roues motorisés sont 10 fois plus émetteurs en particules que les automobiles, leur nombre a doublé depuis 2001 et ils représentent aujourd'hui près de 50 % des émissions du trafic routier.

Ces mauvais chiffres doivent donc vous interpeller et qui en est responsable ? Je vous pose la question. C'est vous, la majorité sortante. Ils sont les résultats mécaniques de votre politique de déplacement ou d'encombrement, comme vous l'avez vous-même spécifié dans votre projet de délibération.

Il faut donc cesser, avec ce mythe de la baisse de la pollution à Paris, grâce à la politique de la majorité sortante.

Cette politique de lutte contre la pollution, ces chiffres sur les deux-roues motorisés le montrent clairement. C'est un mythe que véhicule, sans jeu de mots, à tort Mme HIDALGO. Le dispositif de subvention mis en place est d'ailleurs la preuve que la Ville a conscience de la nécessité d'apporter une réponse à cette problématique qu'elle a engendrée.

Pourtant, depuis 2009, il peine à être adopté par les Parisiens pour l'achat de deux-roues électriques : seulement 400 demandes, j'en conviens, depuis sa création. La mise en place de nouvelles bornes de recharge et la baisse du prix des scooters électriques devraient donc lever ce qui constitue encore sûrement un facteur de blocage.

Néanmoins, pour rendre le dispositif plus efficace et accélérer la transition vers les deux-roues propres, il faut aller plus loin ; la Ville doit avoir une politique plus attractive dans ce domaine-là.

Tout d'abord, en faisant connaître ce dispositif qui demeure confidentiel, c'est vrai, mais également en permettant aux scooters électriques d'utiliser les couloirs de bus. C'est une autorisation qui serait un facteur déterminant pour entraîner les conducteurs de deux-roues motorisés à passer à l'électricité.

Vous l'aviez envisagé en 2008, vous avez renoncé - c'est dommage - à le défendre avec conviction et persévérance auprès du Préfet. Nous, nous en ferons une priorité.

Autre conséquence problématique de l'augmentation exponentielle du nombre de deux-roues à Paris : c'est le stationnement.

Vous êtes débordés par cet afflux et aujourd'hui la Ville accuse une pénurie importante pour le stationnement de ce type de véhicules. En 2008, la Ville comptait ainsi 36.000 places pour les deux-roues, dont 20.000 seulement pour les deux-roues motorisés. Dès 2008, nous avons demandé qu'un plan de création de 50.000 nouvelles places soit mené en concertation avec les mairies d'arrondissement. Finalement, la Majorité sortante s'est engagée à la création de 20.000 places dont nous attendons toujours le bilan d'étape.

On voit aujourd'hui que ce n'est clairement pas suffisant au regard des 150.000 deux-roues motorisés qui circulent chaque jour. La pénurie de stationnement est telle que l'on arrive aujourd'hui à une situation totalement anarchique qui a conduit à une augmentation de 26 % du nombre d'amendes. Pour ces conducteurs, c'est donc la double peine : l'impossibilité de trouver une place et l'amende en prime.

La création de nouvelles emprises pour ces deux-roues, en particulier pour les deux-roues électriques, sera donc une de nos priorités.

Vous le voyez, votre politique de déplacements a consisté à déplacer le problème de la circulation plutôt qu'à le résoudre. Au contraire du dogmatisme en la matière, c'est le pragmatisme et une politique incitative qui seront au cœur de notre action.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Julien BARGETON a la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint**. -** Je suis très heureux que la Ville puisse reconduire cette subvention. S'il en était besoin, c'est la réaffirmation du soutien au développement de la mobilité électrique. Le programme global que nous menons en la matière est d'une ambition inégalée : subventions aux particuliers, aux professionnels (taxis et livreurs), aux associations, équipements et infrastructures de recharge avec 700 bornes supplémentaires en 2014, négociations avec tout le secteur privé via les concessions des parkings, charte de bonnes pratiques, sans oublier, bien sûr, Autolib'.

Plus de quatre ans après son lancement fin 2009, nous pouvons dire que cette subvention est un succès et l'effet de levier que nous constatons est incontestablement au rendez-vous.

A ce jour, 10.000 subventions ont été attribuées. Nous avions plafonné à un quart du prix du véhicule les 400 euros potentiels de subvention.

Je tiens à vous faire remarquer que, parmi la trentaine de collectivités locales à pratiquer ce type d'aide en France…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, on ne s'entend vraiment plus. Il reste deux minutes, merci.

M. Julien BARGETON, adjoint. **-** … nous étions déjà largement parmi les plus généreux, mais je suis favorable à ce que l'on augmente ce taux de subventionnement.

Néanmoins, plutôt que 35 %, et par souci de lisibilité, je vous propose de passer d'un quart à un tiers du prix : je pense que c'est plus lisible. A cette réserve près, j'émettrai un avis favorable à l'amendement. Je répondrai à Mme GALLOIS qu'il y a 45.000 places de stationnement de deux-roues motorisés. Nous ne sommes jamais à l'abri d'une exagération.

Puisque les estomacs gargouillent, je m'en tiendrai là pour ce soir et je répondrai plus longuement demain.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur Christophe NAJDOVSKI, acceptez-vous l'amendement à votre amendement ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Devant les encouragements, j'accepte le sous-amendement de M. BARGETON. Le fait de passer de 25 % à 33 % du prix d'achat, c'est malgré tout un progrès pour la mobilité grâce au vélo à assistance électrique.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - 33,33 !

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 29 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 29 amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 240, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DVD 240).

Chers collègues, bon appétit.

Nous suspendons la séance. Nous reprendrons demain matin à 9 heures par l'ensemble des votes sur le budget.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance suspendue le lundi 16 décembre 2013 à vingt heures vingt minutes, est reprise le mardi 17 décembre 2013 à neuf heures, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Explication de vote sur les budgets.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant de passer au vote des budgets, nous allons entendre un orateur par groupe pour une explication de vote.

D'abord, Monsieur GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite insister sur le bon climat dans lequel se sont déroulées ces discussions budgétaires, sans doute parce que nos vœux et amendements ont été constructifs et porteurs de valeurs sociales et environnementales que nous partageons globalement, grâce aussi aux talents de votre démineur en chef, j'ai nommé Aurélien ROUSSEAU, qui a su faire preuve d'écoute.

Je souhaite également remercier le travail de notre trop petite équipe de collaborateurs, coordonnée avec efficacité et sérénité par notre secrétaire-général, Sylvain CHARPENTIER.

Venons-en au fond de notre discussion de ce matin.

La plupart de nos propositions ont obtenu des réponses satisfaisantes. Nos amendements budgétaires permettront, dans les mois qui viennent, d'améliorer le dispositif PAPADO dans le domaine de la petite enfance, de porter l'aide municipale à l'achat de vélo à assistance électrique de 25 à 33 %, de financer une étude sur le rôle des îlots de chaleur, de faciliter des travaux de performance énergétique, de renforcer le soutien à l'association "PACT", qui œuvre pour la rénovation énergétique des logements, d'introduire le lait bio dans les crèches - ce que nous demandions avec insistance -, de mobiliser les sommes nécessaires à l'achat de l'affaire Montsouris que nous nous étions aussi engagés à défendre et à sauver d'un promoteur immobilier, de soutenir plusieurs petites associations culturelles en difficulté ainsi que le nouveau Carreau-du-Temple, de diminuer d'un tiers la subvention de la Fondation P.S.G., qui passera de 450.000 à 300.000 euros. Je rappelle qu'il y a moins de 10 ans, la Ville de Paris finançait le P.S.G. à hauteur de 6 millions d'euros.

Même si nous regrettons le rejet de notre vœu général d'orientation budgétaire ainsi que notre demande récurrente de création d'une taxe départementale pour le C.A.U.E.

Même si nous aurions préféré obtenir moins pour le P.S.G. et plus pour le Carreau-du-Temple, les élus du groupe E.E.L.V. ont le sentiment d'avoir été écoutés dans cette discussion budgétaire, et nous pensons que nos propositions vont améliorer un budget qui apportait déjà nombre d'excellentes orientations et que nous soutenons globalement.

Pour toutes ces raisons, nous voterons le budget que vous nous proposez, Monsieur le Maire.

Nous nous abstiendrons sur celui de la Préfecture de police pour les raisons qu'a expliquées hier Véronique DUBARRY et retirerons nos vœux et amendements qui ont été modifiés par la lettre rectificative ou rejetés, à l'exception de notre vœu d'orientation budgétaire que j'aimerais vraiment vous convaincre de voter, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre des discussions d'hier, il a beaucoup été question de la crise économique et sociale qui traverse notre pays, de ses conséquences sur la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens.

Dans le même temps, on voit qu'avec cette crise, nos concitoyens doutent bien souvent de la capacité du politique à changer le cours des choses ; de la capacité du politique à faire en sorte qu'on vive mieux ; de la capacité du politique à faire vivre des alternatives aux politiques d'austérité.

Eh bien, ce budget, précisément, et c'est la raison pour laquelle les élus du groupe Communiste le voteront, ce budget fait la démonstration que nous ne sommes pas condamnés aux politiques d'austérité, que nous ne sommes pas voués aux politiques d'austérité et qu'un budget d'une ville comme la nôtre, d'une ville comme Paris, est en capacité de modifier la vie quotidienne de nos concitoyens.

C'est la raison pour laquelle nos élus le voteront.

Je voudrais d'ailleurs insister sur une dimension de ce budget, c'est le bouclier social. Nous le disions hier, en particulier les présidents de groupe de la majorité municipale : dans une période de crise, nous avons besoin de solidarité, dans une période de crise, il est vital de permettre qu'on tende la main à ceux qui sont les plus en difficultés. Ce budget, avec le bouclier social, permet précisément d'atteindre cet objectif.

J'ajoute également que plusieurs suggestions faites par le groupe Communiste ont été intégrées à ce budget, qui visent précisément à accentuer encore nos efforts de solidarité.

Je pense en particulier à trois priorités.

La première est la priorité accordée au logement avec le projet de faire 7.500 logements sociaux au cours de l'année 2014, ce qui fera de l'année 2014 une année record en matière de production de logements sociaux.

Et nous allons, par un amendement budgétaire, permettre que le compte foncier soit rehaussé et atteigne les 100 millions d'euros, ce qui permettra d'acquérir des terrains, des immeubles dans des arrondissements, dans des quartiers qui sont aujourd'hui déficitaires en matière de logement social. Et on sait que si on veut faire de la mixité sociale, il faut aussi faire du logement social dans ces quartiers qui en comptent aujourd'hui trop peu.

Je pense à une deuxième priorité, la priorité accordée à la jeunesse, et c'est ce qui nous a conduits, nous, le groupe Communiste, à déposer un amendement qui vise à ce que le Fonds d'aide aux jeunes soit davantage abondé, ce fonds qui a pour objectif de soutenir les démarches d'insertion des jeunes âgés de 18 à 24 ans et de les aider à résoudre les difficultés ponctuelles qui pourraient compromettre la réalisation de leurs projets.

Nous allons également faire adopter un amendement en ce sens.

La troisième priorité est la priorité aux quartiers populaires. Nous avons déposé un amendement budgétaire qui vise à ce que la Ville puisse prendre en charge les loyers des centres sociaux au-delà de 10.000 euros. On sait que les centres sociaux ont parfois des difficultés à payer leur loyer, et cet amendement permettra, lorsqu'il sera adopté, de leur venir en aide, et ainsi aux centres sociaux de continuer à développer leurs activités.

Nous avons donc pu, nous, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, encore obtenir des avancées dans ces domaines, tout cela nous satisfait.

Par ailleurs, nous avons déposé un vœu sur la question de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités et à notre collectivité en particulier. Un vœu de l'Exécutif qui nous convient et qui permettra de rassembler l'ensemble de la majorité municipale sur cette question.

C'est la raison pour laquelle les élus de mon groupe voteront ce budget.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, quatorzième budget, quatorzième occasion pour vous et votre Exécutif de nous asséner les mêmes arguments, les mêmes réponses invariablement, avec toujours cette façon un peu nostalgique finalement de revivre les élections de 2001, le passage des ténèbres à la lumière.

Aujourd'hui, cette expression lumineuse - je note qu'avec une espèce d'obstination, Jacques BRAVO ou M. GAUDILLÈRE font toujours allusion, cela devient quasi obsessionnel -, oui le temps a passé. Tournons-nous résolument vers l'avenir, mais constatons toujours que la réalité des faits et des chiffres vous gêne.

Et ce que nous considérons, au vu de ce budget, Monsieur le Maire, c'est que celle qui vous succédera connaîtra une situation préoccupante, celle que vous laisserez, et rien dans ce budget primitif n'est de nature à nous rassurer.

Vous nous annoncez un plan d'économie, cela ce sont des paroles, mais rien ne se vérifie dans les chiffres.

Vous évoquez une renégociation des baux des loyers, alors qu'ils augmentent. Il y a, paraît-il, des économies sur l'arrosage. S'agit-il de l'arrosage des subventions ou d'autre chose ? Mais, s'il s'agit d'une économie de 600.000 euros, on ne voit pas très bien comment cela aurait un véritable impact budgétaire.

Quant aux dépenses de communication, elles ont augmenté de 31 % du B.P. 2001 au B.P. 2014, malgré vos explications totalement déconnectées des chiffres. Ils sont passés de 13 millions à 17 millions, pour être extrêmement précis, Monsieur le Maire.

L'emprunt, on apprend au détour d'une phrase qu'il a augmenté en cinq jours de 300 millions d'euros, puisqu'en 1ère Commission, en répondant à ma question, Bernard GAUDILLÈRE nous a dit 3.655 millions à la fin de l'année 2013, et vous avez reconnu hier, Monsieur le Maire et Monsieur GAUDILLÈRE, qu'on serait bien à 3,9 millions en fin d'année.

L'évaluation, c'est un mot tabou dans votre gestion. Nous vous avons demandé à plusieurs reprises d'actualiser au moins l'audit financier que vous aviez fait réaliser en 2001, mais, là aussi, vous êtes absolument, obstinément contre toute forme de transparence.

J'ajoute que la réponse réitérée qui nous est faite par l'adjoint chargé des finances et par son prédécesseur, consistant à nous dire il y a un audit qui est fait chaque année, ce sont les expertises des agences de notation, c'est un mensonge, je dirais, éhonté. Il suffit de lire d'ailleurs les notes de présentation des agences de rating, c'est écrit en toutes lettres. Elles l'écrivent chaque année. En aucun cas cette notation ne vaut audit sur la qualité de gestion de la collectivité.

Le niveau très faible de la fiscalité parisienne, nous dites-vous. En réalité, aucun impôt direct, indirect, aucune taxe, aucune redevance n'a échappé à votre matraquage massif. Vous avez créé un impôt nouveau, la taxe foncière départementale, qui a fait exploser les impôts fonciers, tout comme la taxe de balayage qui punit les propriétaires, et bientôt les locataires puisque les propriétaires ne manqueront pas de répercuter sur les locataires ces augmentations massives.

La concertation, autre pratique maudite depuis 2001, les exemples sont nombreux, qu'il s'agisse des Halles, des voies sur berges, de la place de la République, à chaque fois, aucune explication donnée aux Parisiens sur l'utilisation de leurs impôts. Exception faite tout de même sur les salles de shoot, puisque dans ce cas, le Conseil d'Etat vous aura obligé à revoir votre copie.

Je voudrais terminer en dénonçant la méthode budgétaire - je l'ai d'ailleurs fait hier en 1ère Commission -, je considère qu'il y a inégalité de traitement entre les élus de notre Assemblée. Puisque nous présentons, nous, élus de l'opposition, des amendements budgétaires qui sont gagés, et que les élus de la majorité ne font pas l'effort de le faire. Et seule la lettre rectificative, à l'issue de tractations auxquelles participent des membres de votre cabinet, Monsieur le Maire, finalement définit le gage.

Je considère qu'il y a là une règle qui n'est pas bonne, qui n'est pas saine, et j'espère que, après ces élections municipales, la nouvelle majorité modifiera ce déséquilibre de traitement entre les élus.

Pour toutes ces raisons, et aussi parce que vous avez rejeté sans le moindre examen l'amendement budgétaire que nous avions déposé avec notre partenaires de l'U.D.I., vous comprendrez, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles nous voterons contre ce budget révélateur d'une gestion insincère, opaque, et sans perspective d'avenir pour les Parisiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - No comment.

Mme BERTRAND a la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sentiment d'inquiétude que nous laisse l'examen de votre dernier budget primitif, tant l'imprévision et les incertitudes prévalent. Il suscite notre perplexité à l'instar d'une pression fiscale élevée, en dépit de taux prétendument modérés. Je vous ferai grâce, Monsieur le Maire, de l'énumération de vos hausses successives d'impôts, taxes, redevances en tous genres, dont Yves POZZO di BORGO a tenté hier matin de faire la synthèse, tant il est difficile de parvenir à l'exhaustivité.

J'évoquerai simplement l'étau dans lequel vous insérez les Parisiens locataires, malgré eux, pour près de 62 %, et qui voient leurs conditions de vie se détériorer, contraints de payer toujours davantage. Car, Monsieur le Maire, vous n'appréciez pas qu'on vous le rappelle, mais Paris demeure numéro 1 des grandes villes ayant le plus augmenté ces taux d'imposition locale entre 2007 et 2012.

Votre obstination s'accompagne d'une tendance à actionner la girouette budgétaire, tournant le dos au vent des revendications passées pour ne pas fâcher vos alliés. Tout juste concédez-vous, je cite, la poursuite des discussions

avec l'Etat afin d'obtenir une juste compensation concernant les allocations individuelles de solidarité devant se traduire par des recettes complémentaires pour Paris d'environ 10 millions d'euros.

Où sont donc passés les 1.300 millions d'euros que vous réclamiez par une lettre au Premier Ministre François FILLON, le 13 janvier 2012 ? C'est un euphémisme que de constater que la dette de l'Etat à l'égard de Paris s'est drastiquement amoindrie. De fait, vous l'avez fait disparaître.

Mais vos pouvoirs de magicien s'arrêtent là. Et vous ne pouvez, avec une agilité semblable, faire s'évaporer la dette de la collectivité qui enfle à mesure des mandats : 228 % d'augmentation. Vous devriez de la sorte léguer à votre successeur une ardoise de près de 4 milliards d'euros, alors même que la note de l'Etat à l'égard de Paris se corse, 364 millions au titre de la péréquation, et la création d'un nouveau fonds que le Département abonde largement : 116 millions de baisse des dotations de l'Etat, 34 millions pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, sans compter les réajustements futurs.

Heureusement pour vous, la spéculation immobilière semble reprendre de plus belle. Et voilà, 1,068 milliard d'euros de droits de mutations qui tombent à point nommé.

Cette dépendance du budget vis-à-vis des fluctuations du marché immobilier que décrivait la Chambre régionale des comptes, n'est que trop propice à l'insécurité budgétaire. Elle témoigne aussi d'un double discours, car tandis que vous prétendez d'une main vous battre pour l'accès au logement, de l'autre, vous récoltez la fiscalité issue de la flambée des prix des biens immobiliers.

Et pendant ce temps, les compétences et les ressources de la collectivité parisienne sont remises en cause. Sujet que vous éludez, Monsieur le Maire, au motif que le projet de loi d'affirmation des métropoles ne contient pas les dispositions explicites de financements de la métropole du Grand Paris, qui devrait être précisé par voie d'ordonnance, vous fermez les yeux sur les conséquences financières qui en découleront pour Paris.

Or, ce n'est pas lorsque Paris aura été dépossédée d'une grande partie de ses recettes fiscales qu'il faudra en envisager l'impact pour les Parisiens. Quelle marge de manœuvre financière léguerez-vous au futur Maire de Paris ?

Monsieur le Maire, après treize ans de présence, vos amis et vous-même laisserez Paris sans capacité d'investissement. A la préoccupation légitime et essentielle des élus d'opposition qui vous ont questionnés sur les transferts de charge et de personnel induits par la création de la métropole du Grand Paris, vous bottez en touche. Mais cela n'effacera pas les incertitudes. C'est pourtant un point crucial pour l'avenir de la collectivité parisienne.

Monsieur le Maire, trop de zones d'ombre et de défaillance président à l'élaboration de votre budget, tandis que vous niez le principe de réalité et faites l'impasse sur une vision d'ensemble au long terme. C'est la raison pour laquelle le groupe U.D.I. votera contre votre budget ; il votera le budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur CAFFET, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Les raisons pour lesquelles mon groupe votera bien évidemment ce budget sont extrêmement nombreuses, et dans le temps qui m'est imparti, je n'en évoquerai bien évidemment que quelques-unes. Si je devais caractériser ce budget, je dirais que c'est un budget de cohérence et de fidélité aux engagements pris. Cohérence d'abord en matière d'investissement : l'année prochaine, la Ville de Paris investira une nouvelle fois 1,4 milliard, c'est-à-dire exactement la moyenne de l'investissement de la Ville de Paris entre 2001 et 2013.

Au total, ce seront donc 19 milliards qui auront été investis par la collectivité parisienne, et ceci bien évidemment, au profit de priorités qui nous sont particulièrement chères. Certaines ont déjà été évoquées par les orateurs précédents : je pense bien évidemment au logement avec 7.500 logements sociaux créés de nouveau l'an prochain, alors que d'ores et déjà à la fin de l'année 2013, le taux de 20 % de logements sociaux a été atteint à Paris avec six ans d'avance.

Deuxième priorité, la petite enfance : de nouveau, 1.100 places de crèche l'année prochaine, ce qui fait que le taux de crèches de la petite enfance à Paris est supérieur à 40 %, et je remarque tout simplement qu'il est de l'ordre de 15 % en moyenne nationale, ce qui montre les progrès qui ont été accomplis pendant ces deux mandatures. Priorité, bien évidemment, qui nous est particulièrement chère en matière de solidarité, avec cette année le renforcement et la consolidation du bouclier social qui avait d'ores et déjà été initié lors du budget précédent pour 2013.

Enfin, fidélité aux engagements pris. Ce n'est un secret pour personne, et cela peut être constaté à la lecture des documents budgétaires, que ce budget s'inscrit bien évidemment dans les engagements que nous avons pris en 2008 vis-à-vis des Parisiens, tant en matière de propositions concrètes dans les différentes politiques publiques que mène la collectivité parisienne, que, également, en matière de fiscalité et d'évolution de la dette. Donc, de ce point de vue, nous ne pouvons bien évidemment que nous féliciter de cette fidélité aux engagements pris qui sont au rendez-vous.

Mais, finalement, ce qu'aura montré ce débat, c'est qu'aucune stratégie alternative n'aura été esquissée en matière budgétaire et financière. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas, je ne suis pas un adepte de la pensée unique, simplement, je constate que par rapport à ce que nous avons entendu ces dernières semaines, et que n'a-t-on entendu, on allait mettre fin à la gabegie financière, on allait mettre fin aux dépenses inconsidérées, on allait enfin réaliser 1 milliard d'économie, et on aurait pu légitimement s'attendre, dans cette discussion, qu'au travers de quelques amendements un tant soit peu significatifs, cette nouvelle stratégie soit esquissée. Il n'en a rien été. Qu'a-t-on entendu ? Le discours traditionnel sur le matraquage fiscal, d'une part, et puis, d'autre part, des considérations franchement extrêmement hasardeuses sur la sincérité de ce budget, dont nous verrons si elles ont une suite ou pas.

Finalement, quand on regarde les amendements de l'opposition, et notamment cet amendement commun de l'U.M.P. et de l'U.D.I. qui est mis en avant et présenté comme une nouvelle frontière, que fait-il ? Il diminue les recettes au nom de la prétendue insincérité du budget et il augmente les dépenses de quelques dizaines de millions d'euros sur un certain nombre de priorités, dont je considère pour ma part, et dont mon groupe considère, qu'elles sont déjà très largement remplies, non seulement par ce budget, mais aussi par tous ceux qui les ont précédés.

Vous chercherez, mes chers collègues, vainement, la trace de cette nouvelle stratégie, de cette nouvelle politique, de ce milliard d'économie, dont finalement nous n'avons rien eu.

Mais, en réalité, les électeurs trancheront dans quelques mois, et ils diront s'ils veulent poursuivre le cycle politique qui a été ouvert en 2001, et dont je considère, avec beaucoup d'autres, y compris des observateurs impartiaux, que c'est un cycle qui a été particulièrement profitable à Paris, à la fois pour son dynamisme économique, pour l'emploi, pour la qualité de ses services publics, l'extension de ses services publics, et bien évidemment la qualité de la vie à Paris.

Voilà ce que je voulais dire comme explication de vote, puisque je vois que mes cinq minutes sont épuisées. Je voudrais en dernier lieu remercier, bien évidemment, tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce budget, et vous dire que bien évidemment, c'est non seulement avec enthousiasme que mon groupe le votera, mais également avec confiance dans l'avenir de Paris et dans les échéances à venir.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, mes chers collègues, de ces cinq interventions.

Je ne vais pas réagir longuement parce qu'hier Bernard GAUDILLÈRE et moi-même, avons dit un certain nombre de choses, et Jean-Pierre CAFFET vient de rajouter des arguments tout à fait pertinents. Quelles que soient les répétitions de l'opposition, la dette de Paris est faible. Elle est la moitié de ce que sont les dettes des grandes villes de France, y compris gérées par la droite. Parfois même elles explosent, comme à Marseille. Le taux de fiscalité à Paris, quoique vous en disiez, est le plus bas des grandes villes de France.

Notre politique est extrêmement dynamique du point de vue de la cohésion sociale. Je crois pouvoir dire sans orgueil particulier que c'est sans doute la collectivité qui a la politique de solidarité la plus dynamique, l'investissement est très dynamique, et la situation financière de la Ville de Paris est considérée comme saine, non seulement par les agences de notation, mais aussi par la Chambre régionale des comptes et même, sans que je leur ai rien demandé, par l'Institut Montaigne. Voilà les marges de manœuvre à venir de la future équipe.

J'ajoute que j'ai cru comprendre qu'il y avait unanimité de l'ensemble de cette Assemblée sur un point : les Parisiens diront ce qu'ils en pensent dans trois mois et demi, et ce sont eux qui sont souverains. Voilà les quelques remarques que je voulais faire, et maintenant, nous allons, chacun avec notre cohérence…

J'ai oublié de dire, pardonnez-moi, j'assume totalement que les propositions budgétaires que je fais sont le fruit d'un travail collectif. Ma conception d'une majorité démocratique qui a des composantes diverses, c'est de travailler à chercher ensemble le chemin le plus pertinent pour l'intérêt général. Oui, j'assume que j'écoute tous les groupes de la majorité.

D'ailleurs, pardonnez-moi, Monsieur LEGARET, vous venez de vous manifester. Vous avez fait remarquer que ce n'étaient pas 13 budgets que nous avions préparés, mais 14. Nous en avons préparé 14 parce que, comme adjoint aux finances, avec le Maire de l'époque, vous n'aviez pas réussi à trouver de majorité à la fin du mandat 1995-2001. Je viens à la gestion de la majorité. Oui, je trouve légitime et démocratique d'écouter toutes les contributions qui viennent de tous les groupes de la majorité, et je préfère cela pour assurer une année de gestion

budgétaire sérieuse à la collectivité dont je suis responsable à ce qui a précédé 2001, où vous n'aviez pas pu trouver de majorité pour présenter un budget avant les élections municipales.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Cela ne me gêne pas.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Moi non plus, cela ne me gêne pas d'entendre les bonnes propositions, comme le font les trois groupes de la Majorité municipale. C'est démocratique et c'est efficace, en plus.

Maintenant, mes chers collègues, sans commentaires, nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement de la Ville, les budgets spécifiques, le budget spécial de la Préfecture de police…

On ne parle pas pendant les votes !

… puis les budgets du Département.

Le vote des budgets de la Ville et du Département s'effectueront chapitre par chapitre puis globalement. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprises de parole et, quand j'aurai un doute, je demanderai à M. GAUDILLÈRE son avis sur les amendements et les vœux.

2013 DF 76 - Budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014. Rapport de présentation de M. Bertrand DELANOE, Maire de Paris, du budget primitif de la ville de Paris pour 2014. Communication sur l'effort des collectivités parisiennes en matière de logement - bilan 2012 - perspectives 2013-2014. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en faveur de l'intégration des parisiens immigrés ou issus de l'immigration 2013-2014. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière de politique de la ville en 2013 et les perspectives 2014. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction des personnes en situation de handicap. Communication sur l'effort de la collectivité parisienne en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion - bilan 2008-2013 - perspectives 2014. Communication sur la politique de la collectivité parisienne en direction de la jeunesse. Communication sur le plan climat. - Rapport et document budgétaire - sections d'investissement et de fonctionnement. Etat de la dette, des instruments de couverture du risque financier et des garanties d'emprunts - Investissements localisés. - Rapport sur les contrats d'objectifs et de performance. 3 délibérations mises aux voix : 2013 DF 76-1° Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014. 2012 DF 76-2° Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014. 2013 DF 76-3° Evolutions des tarifs.

2013 CAS 8 Communication relative au budget primitif du Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour 2014.

Lettre rectificative n°1.

Lettre rectificative n°2.

Voeu déposé par le groupe EELVA relatif aux orientations budgétaires des prochains budgets.

Voeu déposé par le groupe EELVA relatif à une exonération partielle de la taxe sur les propriétés foncières bâties.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la baisse des dotations de l'Etat.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au budget de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à Paris Logement.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif au financement d'un deuxième plan 1.000 caméras.

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif au remboursement de la dette de l'Etat.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par le budget primitif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014 : DF 76.

Je mets d'abord aux voix…

S'il vous plaît, je ne veux pas de bruit pendant les votes. C'est long, c'est un peu fastidieux mais c'est démocratique de le faire en silence.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

Ensuite, il y a l'amendement n° 2 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. L'avis est, je crois, favorable, Monsieur GAUDILLÈRE.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Je vois quelques contre.

Abstentions ?

L'amendement n° 2 est adopté.

L'amendement n° 3 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés a, semble-t-il, un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 3.

Qui est pour ?

Qui est contre ? Je n'en vois pas.

Abstentions ?

L'amendement n° 3 est adopté.

Vient l'amendement n° 4 du groupe E.E.L.V.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 4 est adopté.

L'amendement n° 5 du groupe E.E.L.V.A. est-il bien retiré au profit de la lettre rectificative ? C'est le cas. Et il en va de même du l'amendement n° 6, je crois ? Très bien.

Ensuite, il y a l'amendement n° 7 du groupe E.E.L.V.A., avec avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 7.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 7 est adopté.

Les amendements n° 8, n° 9 et n° 10, du groupe E.E.L.V.A. devraient être retirés, me semble-t-il, au profit de la lettre rectificative ? C'est le cas.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, l'amendement n° 11 du groupe E.E.L.V.A., qui a un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 11 est adopté.

L'amendement n° 12 du groupe E.E.L.V.A. est retiré au profit du vœu n° 12 bis de l'Exécutif.

Alors, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 301).

Il y a maintenant l'amendement n° 13 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, qui a un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 13 est adopté.

Ensuite, il y a l'amendement n° 14 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 14.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 14 est repoussé.

Vient maintenant l'amendement n° 15 des groupes U.M.P.P.A. et U.D.I., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 15 est repoussé.

Vient maintenant le vœu n° 16 du groupe E.E.L.V.A., qui est maintenu, je pense, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 16 est repoussé.

Vient maintenant le vœu n° 17 du groupe E.E.L.V.A., avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 302).

Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 18 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et n° 22 de Mme SIMONNET et de M. CORBIÈRE, l'Exécutif a déposé le vœu n° 22 bis. Le vœu n° 18 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 22 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 303).

Le vœu n° 19 du groupe U.M.P.P.A. a un avis défavorable, Monsieur GAUDILLÈRE ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - On demande le retrait, car il est satisfait.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Est-il retiré ? Non, il n'est pas retiré.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 assorti d'un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Il en va de même du vœu n° 21 du groupe U.M.P.P.A. que je mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

2013 DF 76-1° - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme, mission par mission, et sur la section de crédits de paiement, chapitre par chapitre, puis globalement sur le projet de délibération DF 76-1°, relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014, tenant compte des lettres rectificatives et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

- à la somme de 7.696.852.819,90 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 1.953.908.743 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2014, M. le Maire de Paris reçoit la délégation du Conseil de Paris d'une part pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de 482.996.920,00 euros ou d'un montant équivalent dans d'autres devises et d'autre part pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et notamment la possibilité de réaménager ou rembourser par anticipation partiellement ou totalement la dette existante et à venir et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Médium Term Notes) ;

- soit sous forme de placements privés n'ayant pas le format obligataire.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- le droit applicable au contrat d'emprunt sera celui de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

- durée maximale de l'emprunt : 40 ans ;

- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6 , 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;

- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;

- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;

- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc.) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

M. le Maire est autorisé à effectuer les mises à jour du programme EMTN au fil de l'eau en tant que de besoin.

M. le Maire de Paris est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2014 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités ou des emprunts précédemment conclus (y compris les réaménagements et les remboursements par anticipation totaux ou partiels), à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Directeur adjoint des Finances, au Sous-directeur du Budget et au Chef du Bureau F7-Gestion financière de la Ville de Paris."

(Voir annexe n° 2).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section d'autorisations de programme.

Missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 04000 : "Secrétariat général du Conseil de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : 'Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Usagers, citoyens et territoires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 15000 : "Politique de la ville et de l'intégration".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : "Finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et eau".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de renouvellement urbain".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marchés".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2014, puis aux recettes de l'exercice 2014.

Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2014.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 020 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Nous passons au vote des crédits de paiement, recettes de l'exercice 2014.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virements de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014 est adopté. (2013, DF 76-1°).

2013 DF 76-2° - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent au vote du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014, projet de délibération DF 76-2°. Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013, tenant compte des lettres rectificatives et amendements, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III "Finances communales", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget", article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLÈRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2014 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 5.660.637.972,00 euros.

- Recettes : 5.660.637.972,00 euros.

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R. 2321-2 du CGCT.

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget."

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2014.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 656 : "Frais de fonctionnement des groupes d'élus".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 66 : "Charges financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 022 : "Dépenses imprévues".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2014 :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations, subventions et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 013 : "Atténuations de charges".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 76 : "Produits financiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 78 : "Reprises sur provisions".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014 est adopté. (2013, DF 76-2°).

2013 DF 76-3° - Evolutions des tarifs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 76 n° 3 : autorisations de relèvement des tarifs municipaux.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 76-3°).

2013 DF 77 - Individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif de la Ville de Paris pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de délibération DF 77 : individualisation des autorisations de programme nouvelles votées au budget primitif d'investissement de la Ville de Paris pour 2014.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 23 du groupe E.E.L.V.A. avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 23 est adopté.

L'amendement n° 24 est retiré.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 77 tenant compte des lettres rectificatives n° 1 et n° 2, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DF 77).

2013 DF 109 - Budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'approbation du budget primitif des états spéciaux des arrondissements pour 2014, projet de délibération DF 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 109).

2013 DF-DRH 83 - Créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2014.

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à l'augmentation des effectifs.

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à la titularisation des agents précaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au projet de délibération DF-DRH 83 : créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2014.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 25 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 25 est repoussé.

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 de Mme SIMONNET et de M. CORBIÈRE, assorti d'un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 27 de Mme SIMONNET et de M. CORBIÈRE, assorti d'un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF-DRH 83).

2013 DILT 25 - DF 106 - Budget primitif du Service technique des transports automobiles municipaux pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget primitif pour 2014 du Service technique des transports automobiles municipaux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 25 - DF 106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DILT 25 - DF 106).

2013 DPE 105 - DF 94 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget annexe de l'assainissement avec trois projets de délibération.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 105 - DF 94 relatif au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - budget primitif pour 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 105 - DF 94).

2013 DPE 108 - DF 97 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement (part collecte) à compter du 1er janvier 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet DPE 108 - DF 97 : fixation du taux et des modalités de calcul de la redevance d'assainissement par collecte à compter du 1er janvier 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 108 - DF 97).

2013 DPE 109 - DF 98 - Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Fixation du mode de calcul des tarifs des recettes à compter du 1er janvier 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet DPE 109 - DF 98 : fixation du mode de calcul du tarif des recettes à compter du 1er janvier 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 109 - DF 98).

2013 DPE 106 - DF 95 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Budget primitif pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget annexe de l'eau avec deux projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 106 - DF 95 relatif au budget annexe de l'eau de la Ville de Paris, budget primitif pour 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 106 - DF 95).

2013 DPE 107 - DF 96 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 107- DF 96, fixation du taux de la part communale à compter du 1er janvier 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 107 - DF 96).

Le budget annexe de l'eau est adopté.

2013 DEVE 70 - DF 45 - Budget annexe du fossoyage. Budget primitif pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget primitif du fossoyage pour 2014.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 70 - DF 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 70 - DF 45).

2013 PP 89 - Budget spécial de la Préfecture de police pour 2014.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au budget spécial de la Préfecture de police pour 2014.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le budget spécial de la Préfecture de police pour 2014, Monsieur le Préfet, est adopté. (2013, PP 89).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je n'ai vraiment rien oublié ? Vous êtes sûrs ?

Vous venez d'adopter tous les budgets de la Ville de Paris.

Je veux vous en remercier.

Chers collègues…

J'ai l'impression que c'était une année particulière !

Chers collègues, je vais vous dire à tous, que vous soyez dans la majorité ou dans l'opposition, que c'est très, très important que vous accomplissiez votre devoir jusqu'au bout. Nous avons encore trois mois et demi à remplir notre tâche, telle qu'elle nous a été confiée, que nous soyons de l'opposition ou de la majorité. C'est très important pour la démocratie qui est fragile, que chacune et chacun d'entre nous ait eu à cœur de terminer ce dernier acte - il y en aura d'autres, il y a une séance en février - ait eu à cœur pour le budget, qui est quand même fondamental pour la vie d'une collectivité, de le terminer dans la cohérence et la dignité.

C'est ce que je veux saluer ce matin, chez chacun d'ailleurs, car la cohérence est aussi dans l'opposition, et la dignité aussi. Et que cette Assemblée s'honore collectivement en accomplissant sa tâche à travers ce budget, qui est toujours un sujet compliqué, surtout dans la période de crise que nous connaissons.

Quelle que soit l'appréciation que nous portons sur ce budget, je vais vous dire - mais c'est peut-être un peu tôt pour vous dire cela -, en tout cas dans cette circonstance précise, je suis assez fier de vous.

Voilà, merci.

Attendez, la cloche après ! Vous voyez, même à la fin, il y a encore des trucs que l'on fait maladroitement.

Si M. GAUDILLÈRE…

Pardon ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous souhaitons une suspension de séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'allais le proposer. J'allais demander la permission à M. GAUDILLÈRE - vous allez dire que je suis sous influence ! - puisqu'il est chargé de l'organisation des travaux du Conseil, de faire une suspension de séance de 10 minutes, le temps de boire un café, et pour certains de fumer une cigarette !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures cinq minutes, est reprise à dix heures quinze minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe).

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Nous reprenons nos travaux de la 3e Commission.

2013 SG 202 - Communication relative aux Berges de Seine.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe, présidente. - Projet de délibération SG 202 : communication relative aux berges de la Seine. Nous avons plusieurs inscrits. Tout d'abord, M. Romain LÉVY à qui je donne la parole.

M. Romain LÉVY, adjoint. - Le 19 juin dernier, nous ouvrions les berges de Seine aux Parisiens. Pas moins de 4,5 hectares sont rendus au public, depuis le musée d'Orsay jusqu'au musée du quai Branly, libérant ces espaces inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO de ces aménagements de type autoroutier.

Aujourd'hui, plus d'un million et demi de visiteurs s'y sont déjà promenés, y ont pique-niqué, profité des terrasses, pratiqué du sport, assisté à des spectacles. Les jardins flottants, que le maire du 6e a qualifié de croûtons dans une soupe déjà épaisse, ont accueilli plus de 600.000 personnes. 70 emplois ont été créés et le trafic passager sur la Seine a également été augmenté.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace Mme Gisèle STIEVENARD au fauteuil de la présidence).

Bien que la belle saison soit maintenant terminée, les animations se poursuivent, et depuis la semaine dernière, une halle couverte est accessible aux Parisiens. Quelle meilleure reconnaissance pour une telle réalisation que cette participation massive ? Comment désormais contester l'attente forte des Parisiens pour une plus grande proximité avec leur fleuve ? Et pourtant, que n'avions-nous pas entendu avant la concrétisation de ce projet. En février 2011, Jean-Pierre LECOQ s'alarmait : nous risquons, disait-il, certains soirs d'accueillir des personnes désœuvrées et alcoolisées qui créeraient un foyer d'insécurité permanent. Au mois de juin dernier, insistait-il, le risque est que l'endroit finisse par devenir une vaste zone de non-droit, la nuit venant et l'hiver.

Pourtant, dès l'origine, les faits ont démenti d'eux-mêmes cette vieille angoisse de la droite parisienne face à l'appropriation de l'espace public par les Parisiens. Après une saison d'exploitation, hormis quelques dégradations mineures, aucun incident n'est à déplorer. J'ai même eu l'occasion d'échanger avec les pompiers affectés à la surveillance du site qui m'ont décrit à quel point les lieux étaient sécurisés et combien ils l'appréciaient.

On nous annonçait également des embouteillages monstres, la paralysie des berges. Sur le site Internet de la mairie du 6e, excusez ma fixation, on peut encore lire aujourd'hui : "les mesures de compensation et les temps supplémentaires de trajet évoqués dans les documents de la mairie ne correspondent en rien à l'impact d'un tel projet".

A l'épreuve des faits, on constate que les temps de parcours moyens enregistrés augmentent seulement de 2 à 4 minutes entre le quai d'Ivry et le quai d'Issy.

Alors que toutes les grandes métropoles en France et dans le monde ont entrepris la reconquête des berges de leur fleuve, votre incapacité à penser l'avenir de Paris reste pour moi un mystère. A Séoul, on remplace l'autoroute de six voies qui couvre une rivière par des promenades végétales. A Lyon, on remplace un parking géant par des

hectares de jardins le long du Rhône. On pourrait également citer Madrid, Berlin ou New York ainsi qu'une longue liste de grandes réussites urbaines qui ont précédé l'aménagement parisien.

Pourtant, aucune de ces réalisations n'a suscité votre curiosité. Vous avez préféré, par la voix de votre candidate aux prochaines élections municipales, proposer de maintenir la barrière des voies sur berges en reléguant les piétons sur une esplanade isolée en haut des quais.

Une fois de plus, vous avez manqué l'occasion d'adopter une vision réaliste et ambitieuse en matière d'espaces publics. L'aménagement de la rue de Rennes ou de la place de la République aurait pourtant pu vous mettre sur la piste, mais non, il n'en est rien.

Les déclarations invraisemblables de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui dénonçait dans "Métro" en 2007 le tramway parisien comme antisocial, avant d'être démentie par la fréquentation massive de ce mode de transport, auraient pu vous inciter à davantage de prudence.

Eh bien non ! Projet après projet, vous continuez à aborder l'espace public à travers le prisme d'une idéologie rétrograde, Monsieur LEGARET. Une logique qui refuse l'équilibre entre les modes de déplacement au nom d'une priorité absolue de la voiture. Une idéologie qui prône la fermeture des espaces publics par crainte des débordements auxquels pourrait conduire une trop grande liberté d'aller et de venir.

Pourtant, quelle belle idée que de dessiner la ville, afin d'offrir à tous les Parisiens des espaces de partage et de découverte.

Comment peut-on hésiter à investir pour la qualité de vie afin d'en faire un atout maître dans l'attractivité de Paris et de soutenir par le même mouvement l'innovation, l'activité et l'emploi ?

Voici les principes d'action qui auraient pu nous réunir dès l'origine de ces beaux projets, mais hélas il n'en est rien, alors longue vie aux voies sur berge.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - L'engouement des Parisiens pour la piétonisation de la rive gauche est une évidence et révèle la pertinence d'un projet où piétons et vélos ont enfin droit de cité en bords de Seine.

Nous nous félicitons de ce succès qui est pour nous sans surprise en dépit de l'opposition de principe d'une droite locale conservatrice qui est restée rivée sur une vision du tout automobile totalement passéiste.

Les écologistes ont apporté tout leur soutien à ce projet de piétonisation des berges. Pour nous, c'est un premier pas nécessaire même s'il nous semble encore insuffisant.

Nous avons toujours prôné la restitution de la totalité des berges de la Seine classées au patrimoine mondial de l'UNESCO, mais confisquées par une autoroute urbaine aujourd'hui dépassée.

La reconquête partielle des berges est un premier pas pour entrer de plain-pied dans la ville du XXIème siècle qui retrouve le lien avec son fleuve.

Alors que l'automobile individuelle continue à tenir le haut du pavé, il faut sans relâche poursuivre le rééquilibrage de la voie publique en faveur des modes de déplacement doux et collectifs qui concernent une majorité de Parisiens.

L'enjeu est démocratique, il concerne aussi la convivialité de notre ville. Il est aussi sanitaire, car les pics de pollution se suivent et nous rappellent l'urgence de promouvoir les modes de déplacement non polluants et d'ouvrir de nouveaux espaces de respiration.

C'est pourquoi nous sommes intervenus à de multiples reprises devant cette Assemblée à ce sujet. Qu'il s'agisse de plaider la continuité des aménagements tout le long des berges, ou de démontrer l'insuffisance de la transformation de la voie express sur la rive droite, de demander une concertation autour d'un scénario de reconquête plus large de cet espace.

Ces propositions n'ont pas été retenues, mais la campagne municipale qui s'ouvre permettra de confronter les projets.

Pour en revenir à l'aménagement des berges en rive gauche, je dois dire que celui-ci révèle la minéralité du site et la présence toujours forte d'éléments routiers ; toujours autant de goudron, pas beaucoup plus de végétation. C'est que l'aménagement des berges n'a pu se faire qu'à condition de sa réversibilité imposée par la Préfecture de police.

Nous espérons donc que la Ville de Paris disposera bientôt de la totalité des prérogatives en matière de circulation et de stationnement comme toutes les autres villes de France, et que nous pourrons engager un aménagement plus qualitatif et plus végétal des berges.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Maire, nous voulons pour Paris une politique plus ambitieuse de reconquête des berges de la Seine par les Parisiennes et les Parisiens. Au-delà aussi, pour tous les Franciliens et les nombreux touristes qui viennent visiter Paris.

La réappropriation de cet espace public majeur confisqué au public depuis plus de 40 ans est indissociable d'une politique de renforcement des transports collectifs, notamment sur les quais hauts.

De grandes villes françaises sont parvenues à reconnecter leur fleuve à leurs habitants, pourquoi Paris n'est-elle toujours pas l'une d'entre elles ?

Je proposerai ainsi aux Parisiens de combler ce temps de retard et de répondre à la demande forte de tous les amoureux de Paris, de retrouver la Seine et ses magnifiques berges qui ne demandent qu'à être remises en valeur.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, cela ne vous aura pas échappé, nous arrivons en hiver. Si j'introduis mon propos ainsi, c'est parce que ce bilan qui nous est proposé est celui de l'été, un temps révolu. On ne peut pas comparer la fréquentation qu'il y avait en été à la fréquentation qu'il y a aujourd'hui. Je voudrais vous faire remarquer les comptages fabuleux qui nous ont été présentés, mais nous ignorons tout de la manière dont ils ont été effectués.

On nous dit 1.5 million de visiteurs du site, 600.000 sur l'archipel flottant, 5.000 emprunts des tables mille-pattes, il manquait le chiffre du nombre d'enfants ayant emprunté les craies XXL du mur d'ardoise, la quantité de litres d'eau dispensée par les fontaines d'eau potable, le nombre d'utilisateurs de la douche sonore sous le pont de la Concorde. Il n'y a pas eu ces chiffres, c'est dommage.

Plus sérieusement, je suis allée voir comment étaient ces animations, je n'ai pas eu l'impression d'avoir fait l'objet d'un comptage. On ne m'a pas munie d'une puce numérique pour observer mon choix d'activité. Je me demande donc comment ces chiffres ont été obtenus.

Revenons aux réalités si vous le voulez bien. Tout d'abord, par rapport aux crues de la Seine, nous avons eu affaire à un premier événement le 10 novembre dernier. Réalité : celui-ci a obligé à démonter en urgence les installations, jusqu'à 4 heures du matin. Une telle opération coûte entre 50.000 et 100.000 euros, cela n'est pas rien.

Deuxième réalité, celle des animations offertes. Nous avons dès le départ regretté que les élus du Conseil de Paris n'aient pas été associés à la préparation du projet ni au choix des aménagements. La valeur du site aurait dû selon nous faire l'objet d'un appel à projets internationaux en direction de cabinets d'architectes et d'urbanistes.

Nous avons été dépossédés du choix des animations installées et assez déçus du niveau de certaines d'entre elles et de la qualité des matériaux employés.

Que sait-on des installations nouvelles et à venir ? Le barnum de 470 m² appelé WE, pour moi c'est un peu obscur, une piste de luge et une piste de danse, avec les risques de la météo de l'hiver, cela me paraît certainement une très bonne idée !

Je voudrais que nous remettions les choses en place en matière de conséquences sur la circulation.

Ne cherchez pas, il n'y en a pas. Tout va bien ! Que sont quelques malheureuses minutes perdues par rapport aux gains apportés par les animations, surtout en hiver. Les reports se passent mieux que prévu au niveau des résultats. D'ailleurs, que les mauvais Parisiens qui utilisent leurs voitures ou les banlieusards qui commettent la faute impardonnable de ne pas prendre le train pour venir à Paris ne se plaignent pas, il n'y a pas de bouchon rue de Rivoli.

Non, non, ils rêvent, il n'y a pas de bouchon quai Anatole France parce que la troisième voie longue de 150 mètres avant l'Assemblée nationale règle tous les problèmes.

Sur le quai d'Orsay, pour arriver à l'intersection avec l'avenue des Invalides et tourner à gauche, il n'y a pas de problème non plus, tout va bien.

C'est honteux de se moquer ainsi de la réalité.

Avec les lignes de bus, on nous dit que les 7 lignes de bus de la R.A.T.P. subissent un allongement de parcours jusqu'à 3 minutes, et 3 lignes entre 4 et 5 minutes. Cela n'est rien, mais c'est calculé à l'heure creuse et pas à l'heure de pointe. Là aussi, de qui se moque-t-on ? C'est dommage que cette communication soit un tel bilan d'autosatisfaction et aussi cocasse.

Je voudrais également signaler que l'archipel flottant, j'espère qu'on ne l'appellera pas l'archipel coulant, a fait maintenant l'objet d'une sérieuse révision des prix qu'il peut coûter. En effet, nous avons deux projets de délibération où il apparaît que les coûts explosent :

- un premier marché qui augmente de 11 % : de 315.000 à 350.000 ;

- un deuxième marché qui augmente de près de 20 % : de 4,8 millions à 5 millions.

Je voudrais dire, en conclusion, que, véritablement, nous aurions souhaité que la Seine, sur l'ensemble de son parcours francilien et non pas uniquement sur cette petite partie, la voie sur berge rive gauche, fasse l'objet d'une nouvelle concertation et d'un projet qui soit vraiment à l'échelle du prestige parisien.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Avec cet aménagement des berges, vous avez créé une offre supplémentaire de promenade. C'est donc une partie des promesses électorales seulement, la plus ludique, que vous avez tenue.

Et c'est bien cela que nous déplorons !

Car vous n'avez pas compensé la coupure d'un axe majeur de circulation par une offre alternative de transport en commun. C'est pourtant cela qui avait été annoncé : une offre, je reprends vos termes, "alternative, structurante et simultanée".

Les promeneurs ont une promenade de plus, les travailleurs ont un axe de circulation en moins.

Alors, la fréquentation de cette promenade a été bonne cet été, il faut le dire, et, évidemment, nous nous en réjouissons. Les beaux jours, les longues soirées, un bel été ont été propices à une bonne fréquentation. Pourtant, et sans vouloir polémiquer, je note que vous avez évoqué, par exemple, 600.000 visiteurs pour l'Archipel. Moi, j'ai un tableau des services qui récapitule le comptage journalier sur ce jardin flottant et qui recense, entre le 21 juin et le 8 décembre, 321.773 entrées journalières. Donc, entre les 600.000 et les 321.000, il y a juste le double. Je ne sais pas comment vous avez compté !

En tout état de cause, et sans les gonfler ni en les minimisant, ces chiffres sont là et la fréquentation fut bonne cet été.

Voyons maintenant ce que cela donnera pour les six prochains mois, après l'hiver.

Ceci étant dit et reconnu, il ne faut pas minimiser maintenant - ce que vous avez quand même tendance à faire - les difficultés liées aux reports de circulation.

Ils sont sensibles notamment quai Anatole France, rue de Rivoli et place de la Concorde. On relève également des embouteillages préoccupants sur l'itinéraire entre la Bastille et le Trocadéro. Sur un parcours de 20 minutes, on observe un allongement de 7 minutes aux heures de pointe. Il ne faut pas les traiter avec mépris, ce que vous avez trop tendance à faire.

C'est très important, 7 minutes de plus sur un parcours de 20 minutes. Au quotidien, ces embouteillages liés aux reports de trafic sont une forte nuisance, autant pour ceux qui les empruntent que pour les riverains, avec un impact en termes de pollution sonore et atmosphérique non négligeable.

Alors, ce qui est fait est fait et notre souhait n'est pas de défaire mais, à l'avenir, et nous nous y appliquerons, notre souhait, c'est celui d'améliorer les conditions de circulation au quotidien des gens qui travaillent. Ce qu'attendent les Parisiens, ce sont des solutions pragmatiques pour leur assurer une meilleure fluidité.

Pour conclure, j'ajouterai, en tant qu'élue du 13e, que je regrette encore que ces aménagements prestigieux aient été réservés au centre de Paris, au détriment et négligeant ainsi les arrondissements comme le mien qui, pourtant, le méritaient bien.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, il y a quatre ans, Paris était l'une des rares métropoles dans le monde qui disposait d'un fleuve et qui n'en faisait rien, qui n'en tirait ni un parti touristique, ni un parti économique.

Qu'est-ce qu'on en faisait, Monsieur LEGARET, à part une autoroute ? Qu'est-ce qu'on faisait de notre fleuve ?

Qu'est-ce qu'on en faisait, Monsieur LEGARET ?

Rien, à part une autoroute qui était classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO et qui, donc, méritait un meilleur sort que cela.

Qui méritait donc un meilleur sort que celui-là.

Donc, c'est au nom de cette ambition, l'ambition de faire de Paris mieux qu'une autoroute et que les berges de la Seine puissent être rendues aux Parisiens, que j'avais soutenu l'intention de ce projet pour deux raisons.

La première parce que le fleuve, la Seine, est un élément structurant de l'identité parisienne. L'histoire de Paris s'est fondée autour de la Seine et les Parisiens devaient pouvoir avoir de nouvelles opportunités de découvrir le fleuve et d'être en relation avec lui.

Et aussi parce que - ce que vous refusez, Monsieur LEGARET - le sens de l'histoire à Paris, ce sera une réduction de la voiture individuelle polluante. De ce point de vue, je sais bien que vous le refusez mais c'était bien le sens de l'histoire.

Vous aurez l'occasion de me répondre, Monsieur LEGARET, à la fin de mon intervention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, je vous donnerai la parole après. Pour l'instant, laissez parler M. MARTINS !

M. Jean-François MARTINS. - Vous aurez l'occasion de me répondre à la fin de mon intervention, Monsieur LEGARET.

Donc, comme je le disais, quatre ans…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - M. MARTINS fait des interpellations directes qui n'ont rien à voir.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On fait une suspension de séance.

Monsieur MARTINS, vous êtes à 1'40. On reprendra dans quelques minutes… 3 minutes.

Suspension pendant cinq minutes ! Rapide.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quarante minutes, est reprise à douze heures quarante-deux minutes, sous la présidence de M. Jean VUILLERMOZ, adjoint).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

2013 SG 202 - Communication relative aux Berges de Seine (suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur MARTINS, vous êtes à 1'44.

Allons-y !

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, comme je le disais, par souci de constance et de cohérence, il y a quatre ans, j'avais voté la délibération qui engageait ces travaux des voies sur berges. Donc, je regarde ce bilan avec honnêteté et sincérité. C'est 1,5 million de visiteurs, c'est 600.000 sur l'Archipel, 4,5 hectares rendus aux Parisiens, rendus aux mobilités douces. Ce sont trois nouvelles stations Vélib', 50 événements culturels, 70 emplois créés dans le secteur du tourisme, des emplois non délocalisables et qui permettent à Paris et aux Parisiens, mais aussi aux métropolitains, de disposer d'emplois au cœur de Paris. Ce sont même des conséquences inattendues et heureuses sur le tourisme avec, par exemple, une augmentation de la fréquentation des bateaux-bus.

Donc, d'un point de vue quantitatif, les résultats sont là. Le point de vue qualitatif, la discussion avec les Parisiens que nous avons tous eus sur le terrain, je crois, est sans appel : les Parisiens sont contents.

Je suis d'accord avec Mme DOUVIN : ce n'est pas un satisfecit, ce bilan. C'est mieux que cela, c'est un plébiscite. Ce sont même des encouragements à continuer, à faire beaucoup mieux et à aller encore plus loin dans les années qui viennent.

Cependant, si on pouvait, et si je pouvais, partager les grandes ambitions du projet, les réserves qu'avait la Préfecture, notamment sur la réversibilité, il faut regarder aujourd'hui les questions de l'acceptabilité du projet par les riverains et par les automobilistes.

Ce qui est primordial, me semble-t-il, en matière de conduite du débat public, c'est que, sur ces grands projets d'aménagement, on ait dit la vérité aux Parisiens et que l'on n'ait pas trahi.

Moi, j'ai regardé avec beaucoup de précision et beaucoup d'inquiétude la question d'augmentation des temps de trafic.

Il n'a jamais été dit qu'il n'y en aurait pas. Ils avaient été estimés entre 6 et 7 minutes sur la rive droite : c'est exactement ce à quoi ils correspondent aujourd'hui. Ils étaient annoncés à 7 minutes sur la rive gauche : ils sont de 2 minutes, en période creuse, à 8 minutes.

Je lis les projets de délibération, Madame. Faites de même, cela vous aidera à avoir une vision précise de ce bilan !

Donc, c'est primordial parce que la vérité avait été dite aux Parisiens et le projet mis en place le confirme. Je sais que la Préfecture de police reste vigilante sur ce point, aussi bien pour l'intervention de la B.S.P.P. que la R.A.T.P. l'est sur la capacité des bus.

En revanche, comme je disais que c'était un encouragement à faire mieux, j'avais soumis un vœu en juillet 2010 pour nous inciter à ne pas nous concentrer uniquement sur ces quais rive gauche entre le musée d'Orsay et le pont Alexandre III, et rive droite sur le segment que vous connaissez, mais bien de faire bénéficier l'ensemble des quais piétons. Il n'y en a pas que là mais autour de l'Ile de la Cité, dans le 13e en face de la bibliothèque. Ce sont de nouvelles animations, de nouvelles programmations culturelles, de nouveaux investissements. Les voies sur berges piétonnes, ce n'est pas que ces deux grandes installations.

J'espère, M. BARGETON, que ce vœu qui date de juillet 2010 ne restera pas un vœu pieu et que nous aurons l'occasion, y compris rapidement, d'avoir de nouveaux investissements sur le reste des quais piétons de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. BARGETON a la parole pour répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je voudrais remercier l'ensemble des orateurs.

On nous reprochait pendant le débat budgétaire de ne pas faire d'évaluation. Je crois que nous avons un bel exemple d'évaluation justement avec ce débat. C'est effectivement un exercice qui est important.

Comme nous nous y étions engagés, nous présentons aujourd'hui un premier bilan de ce beau projet de reconquête des voies sur berges, six mois après son ouverture.

On annonçait des catastrophes, que Paris allait être bouché, que l'emploi allait être menacé, que les Parisiens ne voulaient pas de ce projet et avaient d'autres priorités. Eh bien, six mois après, je crois que le bilan qui nous est présenté dit tout le contraire, et cela vous gêne un peu.

Je ne m'étends pas plus longtemps parce que Romain LÉVY a été extrêmement complet, ainsi que M. MARTINS, et je les remercie vraiment de leur intervention.

Oui, c'est un million de visiteurs, plus d'un million, qui se sont rendus sur les voies sur berges, plus de 600.000 visiteurs sur l'archipel et 70 emplois qui ont été créés. Madame GALLOIS, je vous confirme ces chiffres.

Les évolutions de la circulation à la suite de la fermeture de la voie express rive gauche sont conformes aux résultats des études et des simulations menées au préalable par les services de la Ville, en lien avec la Préfecture de police, voire plus favorables que ce que nous avions dit. Si la Préfecture de police souhaite compléter, bien sûr elle le pourra.

Les reports se situent principalement sur les quais hauts pour environ 50 % du trafic le matin et 30 % le soir et, dans une moindre mesure, on en constate effectivement sur la rue de Rivoli à hauteur de 20 % le matin et de 15 % le soir. Le temps de parcours sur le quai Anatole France a connu un allongement limité pour la traversée de Paris à 4 minutes le matin et 2 minutes le soir. C'est extrêmement clair.

Je voudrais préciser qu'il y a une automatisation de la ligne 1 et qu'il y a également de nouvelles rames sur le RER A. Il n'y a pas que les bus mais aussi la ligne du RER A avec des rames et la ligne 1 qui fait ce trajet.

Vous ne parlez que de la voiture, mais je vous rappelle aussi que les trois stations Vélib' ont enregistré plus de 75.000 mouvements et un rythme de prise et de dépose qui est très satisfaisant. Je crois qu'il faut aussi penser au vélo quand on pense à ce projet. M. NAJDOVSKI d'ailleurs l'a bien rappelé.

Le projet en rive gauche a été conçu pour tenir compte de la contrainte d'inondabilité du site, avec des équipements démontables et amovibles rapidement - Mme DOUVIN, vous l'avez souligné -, la mise en vigilance des moyens humains et techniques de la Ville et de ses prestataires permet d'avoir une réactivité en 24 heures pour retirer les équipements, comme nous l'avons constaté en novembre. Le 29 novembre, le réaménagement du site a été lancé.

Je crois qu'il faut féliciter tous les services de la Ville pour leur très grande efficacité, leur très grand professionnalisme dans la capacité à monter et démonter rapidement les équipements, comme nous nous y étions engagés. C'est vraiment une gageure, ils le font et il faut aussi les en remercier.

Les premières mesures réalisées en septembre par le laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris ont démontré une amélioration de la qualité de l'air aux extrémités du site, à Solférino et au Gros Caillou, port dédié à la logistique.

Les études sur l'air et le bruit se prolongent. Je crois que ce bilan est incontestablement le signe que la reconquête des voies sur berges s'impose comme une évidence. Ses détracteurs, à mon avis, devraient aller s'y promener plus souvent et voir combien les Parisiens, et bien au-delà des Parisiens, plébiscitent ces nouveaux espaces. Je pense d'ailleurs également à la place de la République qui est un espace de respiration dans notre ville.

Beaucoup d'intervenants ont souligné que ce mouvement de reconquête est universel. Il a eu lieu à Lyon mais également à Bordeaux, il faut aussi le dire, il y a parfois des ouvertures d'esprit. Cela vous gêne sur les bancs de l'opposition, cela a bien marché, c'est une réussite magnifique.

Permettez-moi mais l'incident de séance un peu surjoué masque mal la difficulté de l'opposition municipale sur une réussite incontestable.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, voulez-vous dire un mot ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Deux éléments simplement en complément, puisque le débat a été riche.

Vous vous souvenez effectivement, cela a été dit, que le Préfet de police, parmi la série d'indicateurs qui devaient être examinés, avait souhaité que le temps d'intervention des services de secours figure parmi ces indicateurs. L'élément qui ressort clairement de ces premiers mois, c'est qu'aucune tendance significative des SLAV sur un éventuellement rallongement du temps d'intervention des secours n'a été mis en évidence, puisque le délai moyen des différentes casernes qui ont été étudiées reste autour de 6 minutes. Donc aucune tendance à la baisse ou à la dégradation. Nous restons vigilants, comme l'a dit M. MARTINS.

Deuxième élément, ce sont les conditions de tranquillité et de sécurité sur le site. Il faut s'en réjouir. D'abord la piétonisation ne s'est traduite par aucun incident grave, que ce soit dans son fonctionnement quotidien ou à l'occasion d'un événement particulier, du genre Fête de la musique. Au-delà, le commissaire du 7e me rappelait en fin de semaine dernière que l'impact sur la délinquance de l'ouverture du site est quasiment nul.

Nous attribuons ce bon résultat au gros travail d'anticipation mené par les services de la Préfecture de police en lien avec ceux de la Ville, notamment l'élaboration d'un règlement intérieur qui fixe un certain nombre de règles pour éviter que le site ne soit approprié à des fins qui ne sont pas conformes à sa destination.

Ensuite, nous nous sommes engagés physiquement sur le site. La D.P.P. s'est engagée, notamment les premières semaines pour bien marquer le terrain, mais les fonctionnaires de police également.

Troisièmement, le résultat a été acquis grâce à une utilisation maintenant dynamique de la vidéoprotection présente sur le site puisque nous avons huit caméras désormais actives sur le site et qui font l'objet d'une utilisation quotidienne par les fonctionnaires du 7e arrondissement.

Voilà les compléments que je souhaitais faire, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'était une communication donc il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant toute l'année.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Il s'agit du vœu n° 30 qui est relatif au statut piétonnier du bois de Vincennes pendant toute l'année.

La parole est à M. Christophe NAJDOSKI, pour une minute.

M. Christophe NAJDOSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme je l'ai dit en Conseil d'arrondissement, j'aurais souhaité ne pas déposer ce vœu puisque nous avons malheureusement, et de manière récurrente, et cela depuis plusieurs années, à nouveau déploré ces dernières semaines l'ouverture à la circulation et au stationnement de voies du bois de Vincennes qui sont des voies piétonnes. Malgré les engagements qui ont été pris par la Ville de Paris ces dernières années, de maintenir le statut piétonnier de ces voies, nous constatons le contraire.

Ce vœu demande simplement que les voies situées aux alentours, aux abords de la pelouse de Reuilly, qui sont situées dans le bois de Vincennes et qui sont sous un statut piétonnier le restent tout simplement toute l'année.

J'espère que la Mairie de Paris répondra favorablement à ce vœu.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Je partage votre position. Les statuts de ces voies piétonnes, tout comme les voies du dispositif Paris Respire, doivent être garantis et elles doivent être exclusivement réservées aux promenades des piétons et aux déplacements des cyclistes.

Nous avons depuis plusieurs années renforcé les moyens d'accès au bois de Vincennes alternatifs à la voiture particulière, avec le tramway, le Vélib', Autolib', les bus, une signalétique piétonne renforcée. Néanmoins, de nombreux visiteurs continuent de se rendre à ces événements, notamment au moment de la Foire du Trône et des cirques, en voiture.

Effectivement, cela pose des difficultés. Chaque année, nous travaillons avec les organisateurs de ces événements pour anticiper cette forte demande de stationnement, pour qu'elle ne se répercute pas dans les arrondissements et communes en périphérie du bois.

Au fil des ans, nous avons obtenu une réduction des voies ouvertes et des jours, mais nous devons continuer à travailler en amont ces manifestations chaque année, afin qu'à terme les voies réservées aux piétons le soient effectivement toute l'année, y compris pendant les événements tels que la Foire du Trône et les cirques.

J'émets donc un avis favorable à votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 304).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au stationnement des deux-roues motorisés.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 31 est relatif au stationnement des deux-roues motorisés.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La question de la place des deux-roues motorisés à Paris est une question importante, notamment pour ce qui concerne son stationnement. Il ne nous a pas échappé ces derniers jours que, dans le débat public parisien, des prises de position ont eu lieu qui tendent à dire que le stationnement de ces deux-roues motorisés pourrait être autorisé sous certaines conditions sur les trottoirs.

Eh bien, nous ne souhaitons pas que les trottoirs soient utilisés à des usages de stationnement de deux-roues motorisés. Nous souhaitons que les trottoirs soient sanctuarisés pour les piétons, pour leur confort et leur sécurité.

C'est la raison pour laquelle nous voulons, à travers ce vœu, exprimer la volonté de répondre aux besoins de création de places de stationnement pour les deux-roues motorisés, mais exclusivement sur chaussée pour ce qui concerne la voie publique et deuxièmement, de favoriser également le stationnement de ces deux-roues motorisés en ouvrage, mais par une politique tarifaire qui soit plus incitative qu'elle ne l'est actuellement.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BARGETON, pour la réponse ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émets un avis favorable à ce vœu, d'autant qu'il s'inscrit dans ce que nous faisons depuis les 10 dernières années.

Comme nous nous y étions engagés en 2008, nous avons créé 18.000 places pour les deux-roues motorisés, en conformité avec le Code de la route, autrement dit, exclusivement sur chaussée et non plus sur trottoir. Ce chiffre est déjà même dépassé de quelque centaine d'unités.

Pour cela, nous avons travaillé avec les associations de deux-roues motorisés afin de déterminer les mobiliers et surtout, le marquage au sol le plus adapté à leurs besoins puisque le plus souvent, une simple peinture au sol suffit.

C'est la même démarche de concertation qui nous a permis d'établir des prescriptions en matière de sécurité, de confort et de prix pour l'accueil des deux-roues motorisés en ouvrage dans nos parkings. Parmi les plus importantes évolutions, il y a la pose de revêtements de sol antidérapants, la création d'une signalétique adaptée et bien sûr, l'adaptation du prix en fonction de l'occupation réelle de l'espace, soit le tiers du prix pratiqué pour une voiture en sous-sol.

Plus de 2.000 places existent dans une centaine de parkings concédés. Il y a donc aujourd'hui environ 45.000 places publiques à Paris au total pour les deux-roues motorisés. Ce déploiement doit se poursuivre.

Nous adaptons le stationnement aux besoins, et j'émets donc un avis favorable à votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 305).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux fréquences des bus.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 32 est relatif aux fréquences des bus.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est un vœu relatif à la fréquence des lignes de bus parisiennes, d'abord en particulier pour ce qui concerne la ligne 26, classée Mobilien, et qui a vu malheureusement ses fréquences diminuer récemment.

Il n'est pas rare d'avoir des temps d'attente qui dépassent les 20 minutes, ce qui décourage l'utilisation du bus et va totalement à l'encontre des objectifs de report modal sur les transports en commun, et totalement à l'encontre des objectifs des lignes Mobilien.

Par ailleurs, nous avons constaté sur un certain nombre de lignes de bus parisiennes qu'il y avait, soit des difficultés sur des itinéraires empruntés, des problèmes d'information aux voyageurs, des sites propres ou des couloirs de bus insuffisants.

Nous souhaitons que l'offre soit améliorée dans les délais les plus rapides possible.

C'est le sens de ce vœu qui porte sur la ligne 26, mais plus largement sur l'amélioration de l'offre de la fréquence d'un certain nombre de lignes de bus à Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président.- Merci.

Monsieur BARGETON, vous avez la parole pour la réponse.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émets bien entendu un avis favorable sur votre vœu.

Depuis le 7 octobre dernier, la ligne 26 est exploitée avec des bus articulés qui ont permis de proposer aux usagers 15 % de places supplémentaires en semaine et 24 % le week-end sur la ligne.

Si beaucoup d'usagers se satisfont de la situation, j'ai reçu, aussi bien comme adjoint au maire en charge des transports que comme premier adjoint dans le 20e arrondissement, de nombreuses réclamations des usagers qui considèrent que cette modification entraîne une dégradation du service - je suis moi-même un utilisateur extrêmement régulier du bus 26, qui me permet d'aller dans les 12e et 19e arrondissements.

Sur la base des informations transmises par la R.A.T.P., je leur ai apporté quelques précisions.

La R.A.T.P. admet elle-même qu'elle a traversé une période de rodage. Une partie des conducteurs opérait précédemment sur d'autres lignes : ils ont dû prendre de nouvelles habitudes.

L'exploitation avec des bus articulés comportant plusieurs portes d'entrée, contrairement aux bus standard, allonge les temps d'arrêt. Il faut en tenir compte. La R.A.T.P. reconnaît que la fréquence est passée en moyenne de 3 à 4 minutes en heure de pointe.

Cet écart vise à éviter la formation de trains de bus. Pour elle, cette baisse de la fréquence est compensée par le nombre de places offertes en plus, mais le ressenti et le vécu sont bien sûr très différents.

Par ailleurs, les travaux dans le secteur de la gare Saint-Lazare qui vont s'achever au printemps 2014 impactent encore fortement le fonctionnement de la ligne.

En même temps que les bus articulés ont été déployés, le service a été simplifié. Pratiquement tous les services partiels qui rendaient le fonctionnement de la ligne assez peu lisible ont été supprimés.

Je n'ai pas attendu notre séance aujourd'hui pour demander des comptes au S.T.I.F. et à la R.A.T.P. Je leur ai écrit très récemment. Dès la fin octobre, je les sollicitais pour disposer d'un bilan pour le début de l'année, soit après une période d'exploitation suffisamment longue.

Les résultats de ce bilan me guideront pour saisir le S.T.I.F. et solliciter des renforts d'offre pour adapter le service, qui ne donne pas toute satisfaction aujourd'hui. Mais croyez bien que je suis particulièrement attentif au bon fonctionnement de la ligne 26.

Je vous propose donc d'adopter votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 32, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 306).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'utilisation des couloirs de bus par le GPIS.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 33 est relatif à l'utilisation des couloirs de bus par le G.P.I.S.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Ce vœu est relatif à l'utilisation des couloirs de bus par les agents du G.P.I.S. Ces agents surveillent un patrimoine comprenant 10 arrondissements. Ils se déplacent en voiture et rencontrent régulièrement des difficultés de circulation en dépit du caractère urgent de leur mission.

C'est pourquoi ce vœu consiste à demander que le Maire de Paris et le Préfet de police les autorisent - en service, bien sûr - à circuler dans les couloirs de bus.

Ce vœu concerne bien entendu tout Paris, et pas seulement le 17e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur BARGETON, la réponse et après, M. le Préfet de police.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

Je vous demanderai de retirer votre vœu sinon, je devrais émettre un avis défavorable et je vais essayer de vous donner les explications.

Je voudrais tout d'abord rappeler que le principe général des couloirs de bus est, comme leur nom l'indique, qu'ils ont pour mission principale d'assurer aux transports publics, les bus et les taxis, une meilleure régularité et une meilleure qualité de service.

Par ailleurs, nous avons autorisé les cyclistes à emprunter les couloirs de bus les plus larges afin de les protéger de la circulation générale.

Plus généralement, la circulation dans les couloirs de bus est encadrée par la réglementation et nous devons veiller à ce que toute nouvelle autorisation puisse être justifiée au regard de son intérêt général, et qu'elle puisse être contrôlée.

Dans le cas particulier des véhicules du G.P.I.S. qui effectuent une mission que l'on peut effectivement qualifier de service public, nous avons connaissance d'une difficulté spécifique en début de soirée. Nous avons conscience de cette demande pour le G.P.I.S., et notamment pour la circulation en début de soirée.

C'est une décision cependant que la Ville ne peut pas prendre toute seule. Je suis pour ma part favorable à ce que les services de la Ville se rapprochent de ceux de la P.P. pour y travailler mais en tout état de cause, nous ne pouvons l'autoriser dès à présent.

Je suis d'accord pour qu'on creuse le sujet dès à présent, mais cela n'est pas à la Ville de l'autoriser d'un seul coup. M. le représentant du Préfet de police peut compléter.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Bien sûr, Madame la Conseillère, l'apport du G.P.I.S. à la tranquillité et à la sécurité de la Capitale est fondamental et essentiel. D'ailleurs, la qualité de la coopération que cet organisme noue avec la police s'améliore d'année en année. Croyez bien que la Préfecture de police mesure la contribution que ce groupement assure à la sécurité et à la tranquillité des grands ensembles sociaux.

Le Préfet de police a effectivement été saisi par le G.P.I.S. de cette demande de circulation dans les couloirs de bus. Tout en comprenant ce qui peut la fonder, ce qui peut la motiver, et notamment en début de soirée - je rejoins ce que dit Julien BARGETON -, le Préfet de police a demandé une analyse réglementaire très précise parce qu'on n'est pas certain à ce stade de sa recevabilité.

Je vous fais grâce des textes que je tiens à votre disposition, mais la réglementation relative aux catégories de véhicules autorisés à circuler dans les couloirs de bus résulte tantôt de dispositions législatives ou réglementaires, notamment d'un décret du Code de la route, et la question de savoir si le G.P.I.S. entre dans une des catégories listées dans le Code de la route, et si d'ailleurs la question de l'équipement de ces véhicules en avertisseurs sonores ou lumineux doit se poser à cette occasion, est actuellement à l'étude ou sera à l'étude très rapidement avec les services de la DVD pour apporter une réponse au G.P.I.S., une réponse d'opportunité, mais une réponse réglementairement fondée.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous retirez ce vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - Oui, Monsieur le Maire. Nous avons reçu des précisions intéressantes et je pense que c'est une question qui est en train d'être analysée.

Nous retirons donc notre vœu dans cette attente.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je suspends la séance pour déjeuner. Retour à 14 h 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous attaquons notre marathon.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la signalisation en amont du tunnel des Tuileries.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 35 est relatif à la signalisation en amont du tunnel des tuileries.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Nous savons que le tunnel des tuileries est dans une situation stratégique, qu'il est régulièrement fermé en période d'hiver à cause des crues de la Seine, également le dimanche lors des opérations "Paris Respire". Nous considérons donc qu'il serait vraiment intéressant et au bénéfice de tous, de pouvoir anticiper ces encombrements par une information en amont.

C'est pourquoi, alors que nous avons déjà formulé un vœu dans ce domaine et qu'aucun dispositif jusqu'ici n'a été installé, nous demandons que des panneaux à messages variables informent les automobilistes, les deux-roues motorisés et les camions qui circulent sur la voie Georges Pompidou et sur les voies adjacentes, de la fermeture du tunnel des Tuileries dans des emplacements adéquats. Par exemple, à l'entrée du tunnel du cours La Reine ou avant l'entrée dans le tunnel de la Concorde. Voilà l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole pour vous répondre est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Comme j'avais fait en mars dernier, j'émets à nouveau un avis favorable sur ce vœu. À ma demande, les services de la Ville ont étudié des solutions pour l'ajout d'un panneau à messages variables à l'entrée du tunnel cours La Reine, mais ils n'en ont pas encore trouvées de satisfaisantes.

En particulier, le raccordement au réseau électrique étant très difficile et trop coûteux à cet endroit, ils recherchent un modèle qui soit à la fois auto alimenté, par exemple par panneaux solaires, et esthétiquement satisfaisant pour les architectes des bâtiments de France.

Je rappelle néanmoins que les fermetures ponctuelles de ce tunnel sont bien signalées : sur la voie sur berge, sous le pont de la concorde ; au début de la voie Georges Pompidou, quai Saint-Exupéry ; et sur les boulevards périphériques intérieurs et extérieurs de part et d'autre de la sortie Paris Centre, au niveau de la porte de Saint-Cloud.

Dans l'attente d'une solution technique, je vais demander aux services d'installer provisoirement un panneau en tôle émaillée, pliable, à l'entrée du tunnel cours La Reine, qui pourrait être déplié en cas de crue. J'émets donc un avis favorable ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur l'Adjoint.

Sous les applaudissements de Mme DOUVIN, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 308).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux difficultés de circulation aux portes du 17e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 36 est relatif aux difficultés de circulation aux portes du 17e arrondissement.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une situation un peu exceptionnelle que nous connaissons en partie Nord du 17e arrondissement entre la porte de Clichy et la porte d'Asnières avec de nombreux chantiers, la Z.A.C. "Clichy Batignolles", l'îlot Saussure, la porte de Clichy et le prolongement à venir du T3. Nous avons aussi le problème de la circulation boulevard Malesherbes et porte d'Asnières, qui est particulièrement impactée. On sait que le boulevard Malesherbes est un des itinéraires empruntés par les convois officiels.

Ce que nous souhaiterions, c'est qu'il soit possible d'envisager dès maintenant la révision du plan de circulation des grands axes au bord de ces deux portes, c'est-à-dire Clichy et Asnières, et d'autre part, qu'il soit prévu la présence d'agents de circulation porte de Clichy, porte d'Asnières et boulevard Malesherbes au niveau de la place Wagram, notamment aux heures de pointe.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émets cette fois un avis défavorable. Je suis étonné par la première partie de votre vœu, qui demande d'engager la révision du plan de circulation autour de la Z.A.C. "Clichy Batignolles". Celui-ci existe déjà, il a fait l'objet de nombreuses études dans le cadre de l'enquête publique de la Z.A.C. en 2007, ou plus récemment avec le prolongement du T3 à la porte d'Asnières et l'aménagement de la porte de Clichy.

Nous n'attendons pas ce Conseil pour regarder et avoir établi ce plan de circulation. À ce stade, les études liées au tramway s'orientent, par exemple, vers des modifications telles que la mise à sens unique d'une portion de la rue Vauvenargues, l'inversion d'une partie de la rue de Saussure et sa mise à double-sens partiel. Des choses sont déjà regardées et prises en compte pour simplifier les carrefours. Ces projets sont à l'étude, et j'ai toute confiance dans les équipes de la DVD et de "Paris Batignolles Aménagement" qui y travaillent.

Il faut bien sûr regarder les meilleures solutions possibles.

Pour ce qui concerne la période des chantiers, une coordination entre la Ville et la Préfecture de police est mise en place et rassemble tous les services concernés des deux institutions. Des réunions hebdomadaires ont déjà lieu et un prochain marché de coordination générale doit venir en appoint des ressources internes. Nous serons très attentifs à réduire au maximum les nuisances pour les riverains et garantir des conditions de circulation correctes, notamment pour les transports en commun.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis défavorable sur la première partie de votre vœu et je laisse le Représentant de M. le Préfet de police donner sa position sur la seconde partie qui relève de sa compétence.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est moi qui donne la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Vous l'avez dit vous-même que vous alliez lui donner la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Puisque vous m'y invitez, Monsieur le Maire, je vais apporter quelques éléments de réponse à Mme la Conseillère. Effectivement, vous souhaitez, Madame, que des effectifs de police assurent une présence régulatrice sur le secteur, notamment aux heures de pointe.

Dans le cadre du marché évoqué par Julien BARGETON, nos services, la P.P. et la Ville sont en discussion sur le phasage des travaux à venir. Nous sommes pleinement conscients qu'il y aura sans doute nécessité d'accompagner un certain nombre de phases dans les travaux qui vont s'échelonner sur plusieurs années.

Pour l'heure, outre une intervention ponctuelle, nous avons demandé aux services de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation d'être particulièrement attentifs sur le terrain, par des points de physionomie réguliers, mais également au travers de la vidéo, de faire remonter des observations. En fonction de l'évolution de la situation et de l'avancée des chantiers, puisque plusieurs phases sont à venir, il sera sans doute nécessaire effectivement d'avoir un engagement physique sur le terrain, qui pourra d'ailleurs, à notre sens, être conjoint entre les effectifs d'arrondissement et la direction spécialisée en matière de circulation. Pour vous rassurer, nous l'avons déjà anticipé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à la traverse Brancion-Commerce.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 37 est relatif à la traverse Brancion-Commerce.

La parole est à Mme POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Le rôle de l'opposition est parfois de s'opposer, mais aussi de trouver des solutions. Et c'est ce que je souhaite faire par le biais de ce vœu. Je fais partie des gens qui ont fortement critiqué le centre commercial Beaugrenelle, mais qui aujourd'hui admettent son existence et admettent qu'il faut trouver des solutions pour désengorger ce quartier et encourager l'usage des transports en commun. Il faut renforcer la desserte de ce quartier.

Or, il a été inauguré il y a quelques semaines, le minibus Brancion-Commerce pourrait être une solution si on l'allonge légèrement, éventuellement si l'on modifie le tracé et surtout si l'on crée un arrêt à Beaugrenelle pour desservir le centre commercial et les équipements qui se situent à proximité de ce centre, notamment le cinéma Pathé. Tel est l'objet de ce vœu.

En Conseil d'arrondissement, on m'a répondu que c'était impossible. Les élus qui répondent tout le temps, ce n'est pas possible, c'est impossible… Je n'y crois plus, en tout cas ce n'est pas ce qu'attendent nos concitoyens. J'aimerais que la Ville apporte une réponse et je pense que cela pourrait être un consensus autour de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire qui présidez avec talent cette séance. J'émets un avis défavorable sur ce vœu. La Traverse Brancion-Commerce a été inaugurée le 16 octobre dernier conformément à l'engagement du Maire de Paris en 2008.

La concertation pour définir l'itinéraire de la traverse du 15e arrondissement s'est déroulée au printemps 2011. Cet itinéraire est le fruit d'un compromis approuvé par les élus du 15e arrondissement et les six conseils de quartiers concernés.

Vous revenez quelques semaines seulement après la mise en service de la ligne, il faut le dire, sur l'équilibre ainsi trouvé. Ce n'est pas raisonnable. Votre demande conduirait de plus à remettre en cause le marché passé avec la société "Be Green" pour un itinéraire spécifique. Cela conduirait à une interruption du service.

Par ailleurs, la Traverse a un trajet d'une distance maximale.

De plus, nous avons déjà évoqué la question de la desserte de Beaugrenelle ici le mois dernier, ce n'est pas une Traverse qui peut répondre à la desserte d'un équipement comme le centre commercial. Nous avons obtenu le renfort de toutes les lignes de bus desservant le secteur.

Je terminerai en vous indiquant que la R.A.T.P. m'a confirmé que si la fréquentation a augmenté sur les lignes de bus comme sur la ligne du métro, nous sommes encore très loin de la saturation.

Pour l'ensemble de ces raisons, précises et objectives, j'émets un avis défavorable à votre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec, comme vous l'avez compris, un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la couverture du périphérique Porte de Saint-Cloud.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 38 est relatif à la couverture du périphérique porte de Saint-Cloud.

La parole est à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, un tronçon du périphérique passe, comme vous le savez, sous le Parc des Princes pour ressortir sur 150 mètres linéaires environ vers la porte de Saint-Cloud. Les nuisances liées au périphérique découvert sont nombreuses : pollution atmosphérique, pollution du bruit, dégradation de l'environnement.

Or, le quartier de la Porte de Saint-Cloud mérite une opération ambitieuse de réhabilitation urbaine, puisque nous verrons cet après-midi ou demain le Parc des Princes.

Donc, en avance, je me permets de vous demander, avec mon collègue David ALPHAND, une étude technique et financière de la couverture de ce tronçon du périphérique Porte de Saint-Cloud, attendue par les riverains, bien évidemment, et avec la perspective d'aménager cette dalle soit en jardin partagé, soit en jardin solidaire.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - M. BARGETON pour répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci.

J'émets un avis défavorable à votre vœu. Depuis 2001, le traitement du boulevard périphérique et des nuisances qu'il engendre est un sujet d'espace public majeur auquel nous avons apporté de multiples réponses, notamment sur la question des nuisances sonores et de la liaison avec les communes limitrophes. C'est le cas des couvertures de la porte de Vanves et de la porte des Lilas qui ont permis l'aménagement d'espaces publics de qualité et l'installation d'équipements culturels et d'espaces verts.

Ces opérations d'aménagement nécessitent un travail de définition programmatique, en amont, avec les habitants, les arrondissements et les collectivités concernées, avant de se prononcer sur la nécessité d'y réaliser un jardin partagé.

De plus, il s'agit d'opérations exceptionnelles dont le coût ne permet pas à la collectivité parisienne de les multiplier. Cela coûte de 150.000 à 210.000 euros du mètre, en fonction de la largeur des voies, sauf à être, bien sûr, dans la démagogie la plus totale.

Enfin, nous avons aujourd'hui montré que d'autres mesures efficaces existaient pour réduire les nuisances du boulevard périphérique : les enrobés phoniques sur 10 % de celui-ci, les murs antibruit, les opérations de renouvellement urbain avec la destruction et la reconstruction d'immeubles, la création de passerelles piétonnes, les forêts linéaires et, dans ce même sens, le passage à 70 kilomètres/heure est également une bonne nouvelle.

Pour toutes ces raisons, je ne peux pas émettre un avis favorable à votre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au stationnement dans le quartier de la Porte d'Auteuil.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 39 est relatif au stationnement dans le quartier de la porte d'Auteuil.

La parole est à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Monsieur le Maire.

Pour les riverains du stade Hébert, l'extension de Roland Garros, c'est la double peine.

Effectivement, d'un côté, on a la destruction des arbres, la destruction du deuxième stade de proximité du quartier, la construction d'un C.N.E. qui n'a rien à faire sur un stade ouvert aux scolaires et aux associatifs mais surtout la surpression du stationnement boulevard Murat et porte Molitor.

De l'autre côté, le déplacement du marché Molitor et, donc, là encore, la suppression du stationnement des riverains boulevard Exelmans sur les 200 mètres linéaires, les mercredis et vendredis matins.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Maire, le dépôt de ce vœu, avec mon collègue David ALPHAND.

Quand on sait que, dans le projet du C.N.E., un parking en sous-sol est prévu pour le personnel de la F.F.T., nous vous demandons quelles sont les compensations de stationnement pour les riverains, ainsi que la solution proposée pour la Ville de garantir la sécurité des cyclistes boulevard Exelmans.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Comme c'est le cas dans l'ensemble des opérations d'aménagement de la Ville de Paris, nous nous engageons toujours à ce que les chantiers pénalisent le moins possible les habitudes des

usagers et des riverains. Le cas échéant, des solutions sont mises en place pour faciliter au mieux l'ensemble des déplacements des usagers et assurer la tranquillité de tous.

Le déplacement du marché Molitor vers le boulevard Exelmans libérera un nombre de places équivalent sur le boulevard Murat et sur la place de la porte Molitor puisque le marché n'y sera plus installé. Ce chantier n'aura donc pas d'impact en termes d'offre de stationnement.

L'aménagement cyclable se trouve le long du stationnement boulevard Exelmans où viendront se stationner les véhicules des commerçants du marché aux emplacements autorisés les mercredis et vendredis, jours de marché. Il n'est pas question de neutraliser la bande cyclable qui restera accessible aux cyclistes.

Les conditions de déplacement des usagers pendant le chantier étant maintenues au même niveau, je vous le garantis, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu. J'espère que les réponses vous ont convaincue.

Sinon, j'émets un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Donc ?

Mme Laurence DREYFUSS. - Je maintiens le vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2013 DVD 230 - DF 108 - DDEEES 249 - Signature du marché de conception, pose et entretien des abris voyageurs et mobiliers urbains.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 230 - DF 108 - DDEEES 249 : signature du marché de conception, pose et entretien des abris voyageurs et mobiliers urbains.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, assez curieusement, les initiatives portant sur les nouveaux mobiliers parisiens fleurissent dans cette fin de mandature.

Pour mémoire, je vous rappelle que les corbeilles commencent seulement à être déployées après huit années d'errements. Huit années qui ont conduit à une véritable gabegie financière entre 2004 et 2012.

Et aujourd'hui, miracle ! Nous découvrons les futurs abribus.

Si nous nous réjouissons de voir ce mobilier évoluer, tant sur le plan esthétique que sur le plan des services qu'il peut apporter aux Parisiens, encore faut-il que ces abribus soient non seulement intelligemment conçus mais aussi et surtout qu'ils répondent aux attentes de confort souhaité par les usagers et s'intègrent harmonieusement dans les différents sites.

Si beaucoup de ces paramètres sont bien pris en compte dans le concept qui nous est présenté, ce nouveau mobilier appelle néanmoins quelques remarques.

Je me souviens qu'en mars 2013, nous avions été saisis d'un préprogramme fonctionnel pour ces abris, sans pour autant qu'il ait fait l'objet d'une large concertation en amont, ni été soumis à la Commission du mobilier urbain, dont je déplore la mise en sommeil depuis le 6 juin 2011. Or, la Commission du mobilier urbain doit être saisie de toutes les questions se rapportant au mobilier urbain, en particulier s'il a vocation à être installé sur l'espace public, ce qui aurait donc dû être le cas pour les abribus.

Je rappelle que la conception du mobilier urbain mérite toute notre attention, que ce soit en raison de son importance numérique, de son encombrement sur l'espace public ou encore de son intégration dans le paysage parisien.

Je rappelle que nous avions déposé un vœu au mois de mars dernier, pour que cette commission soit saisie de ce projet, demande qui, en son temps, avait reçu un écho favorable de M. BARGETON, bien qu'à ce jour, cet engagement tarde à se concrétiser. Je propose, d'ailleurs, qu'avant d'engager leur production industrielle, ces nouveaux abris soient testés auprès d'un panel représentatif de la diversité des usagers. S'il est clair que le nouveau modèle d'abri qui nous est présenté dispose de beaucoup d'atouts, avec un design épuré, une diminution de la consommation énergétique et l'intégration de nouvelles technologies, mais aussi des informations délivrées aux usagers sur le quartier, il n'en demeure pas moins que plusieurs interrogations subsistent.

Premièrement, pourquoi, dans la gamme d'abri qui nous est présentée, aucun modèle ne propose de protections latérales sur les deux côtés ? Cette disparition de ces protections m'interpelle car, par temps de pluie ou par grand vent, les usagers, et plus particulièrement les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, sont exposés aux intempéries et au froid pendant les temps d'attente des bus. Ce modèle, qui existait jusqu'alors, aurait pourtant vocation à être mis en place dans les stations les plus exposées, dès lors qu'elles sont implantées sur des trottoirs suffisamment larges et concentrent un afflux de voyageurs, du fait du regroupement de plusieurs lignes.

Ensuite, je constate que le nouveau modèle d'abri prévoit un poteau signal en fonte, implanté de façon isolée sur l'espace public, créant ainsi un nouvel obstacle pour les piétons. Si, pour des raisons techniques, ce signal doit être positionné à une certaine distance de l'abribus, je vous suggère, Monsieur le Maire, d'en profiter pour y accrocher un réceptacle de propreté.

Autre question : je m'interroge sur la façon dont seront intégrés les enseignements livrés par la station de bus high-tech Osmose dont l'expérimentation va être relancée par la R.A.T.P. sur le boulevard Diderot.

J'en viens maintenant à la concertation.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, que les mairies d'arrondissement et les conseils de quartier soient concertés en amont de la mise en place de ces mobiliers.

Nous vous demandons à être consultés également sur l'implantation des abribus, afin de corriger les erreurs de positionnement apparus du fait de sites mal appropriés, de l'évolution de certaines rues ou encore de l'installation de nouveaux commerces.

Nous vous demandons à être associés à la réflexion sur la typologie d'abribus la plus adaptée à chacun des emplacements.

Nous souhaitons également savoir comment vont s'effectuer leur remplacement : y aura-t-il des secteurs prioritaires ? Ou alors, les opérations de remplacement annoncées sur une période de six mois seront-elles conduites ligne par ligne ?

Enfin, au-delà du renouvellement du matériel des abribus, je souhaite, bien que cela ne soit pas du ressort de la R.A.T.P., que le système d'information en temps réel apposé dans ces mobiliers devienne un véritable outil fiable et non plus un instrument qui délivre des informations à géométrie variable.

Ce débat me donne l'opportunité de vous demander également comment les stations de la R.A.T.P., comme celles de la porte de Champerret ou de la porte d'Orléans, qui ne relèvent pas du présent projet de délibération, seront rénovées, ceci afin de préserver l'homogénéité des abris et d'améliorer le service rendu aux voyageurs.

Si nous pouvons nous réjouir du renouvellement de ces abris, j'espère, Monsieur le Maire, que tous les points que je viens d'évoquer trouveront une réponse, afin que ces mobiliers répondent au mieux aux attentes et à la qualité d'accueil et de confort que nous devons aux usagers.

Enfin, pour conclure, je souhaite que, très rapidement, la nouvelle majorité engage une remise à plat des panneaux de signalisations directionnels qui fleurissent dans tous les sens. Outre leur multiplicité, leur disparité et leur aspect très daté, il faut avouer qu'en l'état, ils ne bénéficient pas d'un entretien et d'un design dignes de notre Capitale.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je retire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

M. Jean-François MARTINS a la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, ces abribus font partie intégrante du paysage parisien. Ils sont 2.000 à l'échelle de tout Paris, ils sont à la fois le symbole de la modernité de Paris, de l'engagement de la Ville et de sa politique de transports en faveur du bus, et ils sont aussi un point d'accueil et de rencontre pour nombre de Parisiens qui, en attendant le bus, font connaissance et parfois même fondent des couples.

Tout cela mis à part prouve que ce projet de délibération est important. Il va modifier durablement le paysage. Oui, Monsieur DUTREY, il y a de très belles rencontres sous les abribus, des moments de grâce aussi. C'est donc un élément important du paysage urbain, au même titre, par exemple, que les entrées de stations de métro. Et on parle de 2.000.

Ce marché est important, ce projet de délibération aussi, et il faut reconnaître à la fois que le design répond à l'objectif de modernité, d'intégration en l'espace urbain qui était attendu, que les services aux usagers et les fonctionnalités sont dignes de ce que l'on attend aujourd'hui en matière d'information en temps réel, et que la recette attendue pour la Ville de plus de 8 millions d'euros était conforme à ce qui était l'objectif de la Ville.

Cependant, on peut avoir un certain nombre de réserves. Première réserve sur la dimension écologique du projet, puisqu'on arrive, sur l'intégralité des parcmètres, à mettre des panneaux solaires qui produisent de l'énergie. Pourquoi sur les abribus n'arrivons-nous à équiper que 100 abribus sur 2.000 en matière de production d'énergie solaire ?

Deuxième élément surprenant : la convention qui va nous lier avec l'opérateur ne nous donne pas un minimum de prise sur les formats publicitaires qui seront autorisés, et vous savez, Monsieur BARGETON, nous en avons déjà parlé dans cette Assemblée, qu'un certain nombre de formats publicitaires très intrusifs, que certains de nos collègues peuvent même juger contraires aux libertés individuelles, inquiètent les Parisiens. Nous n'avons aucune prise sur un marché qui va durer 15 ans, où les technologies, de ce point de vue, risquent encore d'évoluer. Nous n'avons à aucun moment la possibilité de dire aux prestataires des abribus que nous sommes inquiets ou que nous refusons certains formats publicitaires, notamment gourmands en énergie ou contraires aux libertés privées.

Troisième élément : d'un point de vue de l'identité, cela fait partie de l'identité de Paris, ces abribus, mais comme vous le savez, Monsieur BARGETON, il y a une seule et unique commune, mais il y a de nombreuses identités de Paris. Je suis surpris que ces abribus soient identiques dans les 80 quartiers administratifs de Paris, en effet l'architecture faubourienne de l'Est parisien n'est pas la même que l'architecture résidentielle du Sud du 14e arrondissement, me semble-t-il. Que nous ayons le même abribus dans tout Paris peut être, me semble-t-il, au-delà de l'adaptation à la taille de la voirie ou de la chaussée, un vrai sujet d'identité parisienne, car il y en a plusieurs, et nos abribus devraient les refléter.

Enfin, d'un strict point de vue de la méthode économique et budgétaire, deux remarques et deux réserves. La première, sur la forme : un dialogue compétitif où, très rapidement, il n'y a plus qu'un seul candidat. Je ne suis pas sûr que ce soit le format qui permette à la Ville d'obtenir la meilleure prestation. Je crois qu'il y a de quoi se dire que peut-être nous aurions pu être plus stimulants auprès d'opérateurs qui auraient fait des propositions encore plus intéressantes budgétairement pour la Ville de Paris.

Deuxièmement, je crois que comme nous partageons le réseau de bus avec nos voisins de la petite couronne, c'est un sujet qui aurait eu, je trouve, une grandeur à être traité de manière métropolitaine. Pourquoi pas, là aussi pour des raisons budgétaires, envisager la commande de ces abribus avec des identités particulières, mais à l'échelle de la métropole, pour que notre stratégie commune de bus à l'échelle de la métropole soit visible aussi sur nos abribus.

On a un bon marché, Monsieur BARGETON, on aurait pu en avoir un très bon, sous réserve des commentaires que je viens de faire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, sur ce projet de délibération, je ne reprendrai pas les éléments que vient de développer mon collègue Jean-François MARTINS, qui était assez pertinent sur un nombre de choses. Je me concentrerai et je profite de l'occasion, mais ce n'est pas un prétexte, pour aborder la question de la place de la publicité dans la ville. Il est temps que nous ayons une réflexion et une forme de révolution culturelle sur le fait que nous soyons d'accord. Je l'aimerais, c'est un souhait.

Il y a trop de publicité dans l'espace urbain, notamment ce mobilier urbain, une fois de plus, laisse la part belle à la publicité, même si c'est un matériel, sans aucun doute, beaucoup plus performant que ce que sont aujourd'hui les mobiliers urbains. Il n'empêche que l'enjeu, on le voit bien, c'est une fois de plus, de proposer un espace dans lequel les annonceurs pourront mettre leur publicité.

Je crois qu'il y a un enjeu de société, un enjeu urbain, dont il faut parler. Nombre d'études le démontrent : 3.000 messages publicitaires par jour, et il ne faut pas oublier que ce sont les enfants qui sont le plus victimes de ce matraquage publicitaire. On le sait, tous ceux qui utilisent, et c'est le cas de quasiment tout le monde, les transports en commun, attendent à ces stations de bus. Il y a en permanence quelque chose qui, selon nous, ne doit pas nous laisser indifférents. On me répondra qu'il y a une redevance. Précisément, c'est la raison pour laquelle ce matin, nous ne nous sommes pas reconnus dans le budget, c'est qu'on ne peut d'un côté accepter des choix budgétaires avec des baisses de dotations publiques de l'Etat et après, avoir uniquement pour prétexte d'accepter tout quand il s'agit de faire entrer de l'argent dans les caisses de la Ville, alors que là, je crois que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

C'est bien le fond du problème : devons-nous accepter cette forme de manipulation, d'obsession permanente, qu'est la publicité ? Je crois que nous devons dire non. Là encore, pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour dire que ce mobilier urbain peut accueillir des créations culturelles, de l'information à caractère civique, à caractère citoyen ? Tout cela, oui, indiscutablement oui, mais pas cette publicité, je répète, qui vise à faire de nous, non plus des citoyens, mais des consommateurs qui ne sont vus qu'à travers leur capacité d'achat qui, si je puis me permettre en passant, devient de plus en plus limitée, hélas.

Mes chers collègues, pour toutes ces raisons, pour une question de principe, mais pour poser le débat, et peut-être pour que la prochaine mandature puisse l'aborder, il faut réduire la place de la publicité dans la ville. C'est la raison pour laquelle je ne voterai pas ce projet de délibération car il lui donne encore une place trop importante.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement d'un projet de délibération important puisque nous autorisons le Maire à signer le marché avec la SOPACT, filiale de JC Decaux, pour la conception, la réalisation, la pose, l'entretien, l'exploitation des abris et des mobiliers urbains associés, avec exploitation publicitaire pour nos abris voyageurs. C'est un moment important.

Je voudrais essayer de répondre à certains des éléments qui ont été soulevés par les différents orateurs. Effectivement, il y a plusieurs choses dans ce marché, et il faut d'abord rappeler que, oui, il y a une conception unique. C'est un choix parisien, et les abris, par leur design, traduisent aussi l'unité de Paris. Je crois que c'est important de le rappeler et de ne pas se dire que l'on va faire des modèles pour tel ou tel quartier. Je pense que les quartiers ont droit à la même qualité.

Ces abris seront modulables en fonction de la taille de l'emprise. On pourra rajouter du mobilier urbain supplémentaire comme des bancs. Mais je crois que c'est important de garder l'unité de Paris à travers un modèle unique d'abri voyageurs.

Effectivement, il y aura 100 abris équipés d'écrans numériques tactiles de grand format, destinés à des contenus informatifs et des services liés au quartier. C'est une avancée extrêmement importante que nous devons mettre en avant.

C'est une ligne contemporaine, au design spécifique, qui a été choisie. Ces abris offriront des services qui répondent aux attentes des voyageurs et des Parisiens sur, notamment, sa façon de signaler la présence au chauffeur du bus, les plans de la ville avec les informations du quartier, des dispositifs pour les personnes malvoyantes, comprenant des indices de ligne en relief, le rétro-éclairage le soir et la nuit. Je pense que c'est important que nos abris soient mieux éclairés la nuit, y compris bien sûr pour le réseau Noctilien.

Oui, Madame de CLERMONT-TONNERRE, merci d'ailleurs des éléments positifs que vous avez indiqués. Pourquoi ne pas y ajouter des réceptacles de propreté ? C'est une bonne idée, donc cela peut se regarder. Oui, bien sûr, les arrondissements seront consultés pour les implantations si certains posent des difficultés particulières. Je

voudrais vous rassurer sur l'ensemble de vos questions : le design retenu conduit plutôt à un allégement, tout en gardant la même surface couverte. Il n'y a absolument aucune déperdition pour l'usager, au contraire, y compris sur les côtés. Ils seront aussi bien protégés, mais simplement, le design est un peu plus contemporain et il y a quand même un allégement du dispositif. Je crois que c'est appréciable.

Oui, il faut une information fiable, cela dépend de la R.A.T.P. et du S.T.I.F., mais c'est bien prévu de pouvoir y ajouter, bien sûr, l'évolution du système Siel.

Il optimise également les consommations d'énergie qui seront réduites de 35,4 % par rapport à la consommation constatée sur les abris existants. C'est plus que l'objectif du Plan Climat, je tenais aussi à le souligner.

Sur la question de la publicité, Monsieur CORBIÈRE, Monsieur MARTINS, je tiens à vous rassurer - après, on peut avoir un débat sur la publicité -, c'est exactement la même surface publicitaire qu'actuellement. Nous avons la même surface publicitaire en intégrant 100 abris supplémentaires. Il fallait aussi le souligner.

La redevance progresse beaucoup : elle passe à 8,3 millions par an. C'est donc là aussi une bonne négociation pour la Ville de Paris. Bien sûr, il faudra le temps de dépose et de pose : on regardera la façon dont on procède.

Effectivement, je pense que c'est un projet de délibération qui est important et qui à la fois en termes de design, de services, en termes écologiques et en termes financiers pour la Ville, est le résultat d'une bonne démarche.

Je pense que ces abris rencontreront l'adhésion des Parisiens et de tous les amoureux de Paris.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci de la précision de votre réponse.

Une explication de vote de Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Une explication de vote pour expliciter que nous voterons contre, car nous sommes réservés d'une manière générale sur le fait de faire dépendre un service public, qui est d'accueillir, de protéger les voyageurs qui attendent tout simplement d'être transportés, d'un annonceur publicitaire.

Nous sommes réservés aussi, plus que réservés, sur la méthode du dialogue compétitif qui fait qu'au final on a deux concurrents, les deux gros annonceurs, et même un seul puisque Clear Channel a jeté l'éponge, qui est Decaux.

Nous sommes réservés aussi sur les 15 ans de ce marché, qui fait que nous n'aurons aucune action sur les matériels publicitaires qui seront installés entre autres choses, et on sait qu'en la matière, les annonceurs sont quand même très imaginatifs.

C'est pourquoi nous voterons contre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet DVD 230 - DF 108 - DDEEES 249.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 230 - DF 108 - DDEEES 249).

2013 DF 119 - DEVE 205 - Convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie avec la S.E.M. "Energies POSIT'IF".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons en 4e Commission le projet de délibération DF 119 - DEVE 205 : convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie avec la S.E.M. "Energies Posit'if".

La parole est à Mme CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - La particule a sauté !

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en juillet 2012, il y a près d'un an et demi, le Conseil de Paris avait été amené à se prononcer sur la participation de la Ville à la création d'une société d'économie mixte dénommée "Énergies Posit'if".

Malgré nos convictions sur l'intérêt d'accompagner financièrement la réhabilitation du parc privé sur le développement des énergies renouvelables et sur la mise en place du tiers financement, nous avions néanmoins quelques doutes.

Nous nous inquiétions des doublons et de la superposition des missions de la S.E.M. avec d'autres organismes publics comme l'Agence parisienne du climat où la S.A.E.R.P. pour la Région.

Nous nous inquiétions des coûts structurels élevés de la S.E.M. "Énergies Posit'if", estimés à 600.000 euros par le Conseil régional d'Ile-de-France et de la faiblesse de la participation des partenaires privés dans le capital social - seulement 15 %.

Quant aux sources de financement de la S.E.M., les 5 millions d'euros de capital initial nous semblaient très faibles eu égard aux missions envisagées.

C'est pour ces raisons que dès le mois de février, j'avais demandé à ce que la 4e Commission auditionne le président du directoire et la présidente du conseil de surveillance de la S.E.M. L'audition s'est finalement tenue la semaine dernière mais elle n'a malheureusement pas permis de dissiper nos doutes.

Annoncée depuis 2011, financée par la Ville en avril 2012, lancée en janvier 2013 avec l'objectif de rénover 1.000 logements par an, et enfin opérationnelle en avril 2013 la S.E.M. "Énergies Posit'if" a d'ores et déjà besoin d'être recapitalisée, ce qui est assez inquiétant puisqu'elle en est toujours à la phase du dialogue avec seulement une trentaine de copropriétés réparties sur toute l'Ile-de-France.

En réalité, nous voyons surtout que cette structure commence à devenir très gourmande en argent public pour peu de résultats effectifs. La preuve, ce projet de délibération a pour objet de financer un fonds de garantie en permettant de monétiser et d'obtenir les Certificats d'économie d'énergie dont dispose la Ville de Paris.

J'ajoute que la Ville étant censée être mobilisée sur la transition énergétique dans le cadre du Plan Climat, il me paraît particulièrement incohérent que les objectifs de la S.E.M. "Énergies Posit'if" ne soient pas en phase avec ceux de la Ville.

Ainsi, quand notre Plan Climat donne un objectif de consommation en énergie primaire de 80 kWh par mètre carré et par an, la S.E.M. cible elle un objectif de 104 kWh.

Il semble d'ailleurs que vous preniez cette structure tellement peu au sérieux qu'elle n'est même pas mentionnée dans l'avenant au contrat local d'engagement contre la précarité énergétique que nous avons adopté en Conseil général.

Ce contrat, qui concerne la gestion du fonds d'aide à la rénovation thermique, permet de favoriser la rénovation thermique des logements privés. Il me semble donc que la S.E.M. "Énergies Posit'if" aurait dû y avoir toute sa place en tant que partenaire.

À la suite de l'audition de cette société en 4e Commission, j'ai également le sentiment d'une dispersion dans ses missions. D'un côté, elle a une activité d'ingénierie technique et financière et de l'autre, une mission de prise de participation minoritaire dans les sociétés de production de chaleur ou d'électricité verte.

Pour une S.E.M. en recherche de capacités de financement, il me paraît incompréhensible qu'elle s'égare dans le financement d'autres sociétés.

Par ailleurs, le fait que la S.E.M. fasse payer ses devis apparaît comme une aberration dans une activité concurrentielle, ce qui ne permet pas de convaincre les conseils syndicaux et représente un frein pour les copropriétés soucieuses de leurs deniers qui mettent en compétition plusieurs sociétés.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération car nous sommes sceptiques sur la capacité de cette structure à créer un choc de réhabilitation des copropriétés parisiennes.

Nous avons des engagements européens avec la stratégie Europe 2020.

Nous avons des engagements à l'échelle nationale avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Nous avons des engagements au niveau parisien avec notre Plan Climat, qui donne des objectifs ambitieux de réduction de nos consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Nous avons potentiellement 43.000 copropriétés parisiennes à convaincre d'engager des travaux de rénovation énergétique.

Or, pour ma part, je ne suis pas convaincue que l'empilement des structures et l'éparpillement des fonds entre les différents dispositifs contribuent véritablement à l'efficacité de nos politiques publiques.

Ils représentent une stratégie coûteuse avec à ce jour, pour ce qui concerne la S.E.M., un bilan zéro en termes d'économies d'énergie réalisées mais en revanche, une pluie de dépenses qui font dire à l'actuelle présidente du conseil de surveillance de la S.E.M. : "Je suis la présidente du déficit" !

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur l'objectif et l'objet de ce projet de délibération propre, il vise à sécuriser le modèle économique de cette S.E.M. "Énergies Posit'if" et, entre autres, à créer un fonds de garantie destiné à sécuriser son intervention et celle des autres acteurs franciliens de la rénovation énergétique en prévoyant une indemnisation en cas de défaillance de clients.

Ce fonds est vraiment à bien comprendre dans le dispositif spécifique qu'anime la S.E.M. "Énergies Posit'if", qui est le dispositif de tiers financement.

Alors, après, sur le débat, et le débat que nous avons eu à de nombreuses reprises, je sais que vous considérez, à mon avis totalement à tort, qu'il y a une similitude entre l'action de l'Agence parisienne du climat et celle de la S.E.M. "Énergies Posit'if".

J'essaie de vous faire une réponse précise pour vous démontrer clairement que ces deux organisations sont un, nécessaires et deux, sont sur un champ d'action différent.

L'Agence parisienne du climat est une association loi 1901. Pourquoi est-ce une association ? Parce que sa mission d'accompagnement des copropriétés en général, sa mission de conseil, doit être indépendante.

La S.E.M. "Énergies Posit'if", elle, est une société d'économie mixte car elle est sur un champ concurrentiel. En effet, elle propose un type de financement spécifique qui est le tiers financement. On peut regretter pour l'instant que le marché n'ait pas encore promu de nombreuses offres de tiers financement. C'était bien le sens de la création de cette S.E.M. Mais elle est sur un champ concurrentiel, donc la S.E.M. "Énergies Posit'if", bien sûr, va tenter de vendre son modèle de financement qui est le tiers financement.

Bien sûr, je veux bien comprendre la confusion qu'il peut y avoir. On entend que l'Agence parisienne du climat accompagne les copropriétés ; la S.E.M. "Énergies Posit'if" accompagne aussi les copropriétés, mais pas du tout au même moment.

L'Agence parisienne du climat accompagne les copropriétés en amont pour les accompagner jusqu'au diagnostic thermique et après, pour envisager les types de travaux.

Quand les types de travaux et les types de financement, surtout, ont été choisi par la copropriété, c'est bien la S.E.M. "Énergies Posit'if" qui rentre en jeu et qui, elle aussi, accompagne les copropriétés à sa manière pour monter ce modèle de financement.

Mais nous avons bien d'un côté un organisme associatif, indépendant, je le répète, parce qu'aujourd'hui, ce marché de la rénovation thermique, et on le souhaite, va devenir vraiment un marché extrêmement important. De nombreux opérateurs s'y positionnent. Il y a une très forte concurrence et c'est extrêmement important que le conseil initial puisse être vraiment garanti indépendant.

La S.E.M. "Énergies Posit'if" est donc sur ce domaine concurrentiel et propose une formule spécifique qui est le tiers financement.

Bien sûr, aujourd'hui, cette S.E.M. est extrêmement jeune. Elle est jeune, elle est sur un domaine prospectif, un nouveau modèle de financement, un modèle à défricher, tout cela avec une certaine instabilité juridique au niveau

national puisque nous sommes en pleine révolution de la rénovation thermique avec des textes qui évoluent rapidement. Sa tâche est donc difficile.

En même temps, nous portons beaucoup d'espoirs sur cette structure et sur ce type de financement. Je vous rappelle que le tiers financement consiste à financer les travaux de rénovation thermique sur les économies générées par une bonne isolation et éventuellement un changement d'énergie.

Ce sont deux modèles totalement différents. Je ne vois pas comment l'Agence parisienne du climat pourrait avoir le rôle de la S.E.M. "Énergies Posit'if", c'est-à-dire proposer des types de financement - ce serait en dehors de son rôle - et surtout, l'Agence parisienne du climat rassemble l'ensemble des partenaires de la rénovation thermique, donc rassemble l'ensemble des personnes qui proposent des solutions de financement différentes, le tiers financement et bien d'autres financements par emprunt ou sur d'autres modèles.

Nous avons besoin d'un organisme effectivement indépendant, qui est la porte d'entrée, qui joue aujourd'hui ce fameux rôle de guichet unique, et pour dynamiser la filière, prospecter vers de nouveaux types de financements et aller vers ce big-bang de la rénovation thermique, dont nous essayons de rassembler les ingrédients pour qu'ils puissent avoir lieu, la SEM "Energies Posit'if" pour flécher vers ce modèle.

J'espère avoir été assez précis et avoir réussi à vous convaincre. Bien sûr, la SEM "Energies Posit'if" est à ses débuts. Nous verrons la montée de son plan de charge. Attendons un peu parce que tout cela est très récent, mais nous serons bien sûr extrêmement vigilants par la suite sur le retour pour la Ville de Paris par rapport à l'investissement réalisé dans cette S.E.M.

Voilà ce que je pouvais dire sur votre intervention.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 119 - DEVE 205.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 119 - DEVE 205).

2013 DEVE 192 - Convention avec la Maison de l'Europe relative au renouvellement de l'autorisation de passer par le hall de l'Hôtel de Coulanges pour accéder au jardin public de la rue des Rosiers (4e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la création d'un jardin partagé dans le jardin des Rosiers.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Projet de délibération DEVE 192 et vœu n° 40 : convention avec la Maison de l'Europe relative au renouvellement de l'autorisation de passer par le hall de l'Hôtel de Coulanges pour accéder au jardin public de la rue des Rosiers.

La parole est à M. BOUTAULT; pour 3 minutes.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que les jardins partagés sont très appréciés des Parisiennes et Parisiens, ils leur permettent de s'approprier un petit bout de nature en ville.

Le vœu que je présente, qui est porté par les élus du 4e arrondissement, notamment les élus écologistes, demande à ce que soit réservé, dans le jardin partagé des Rosiers Joseph Migneret, un espace qui permettrait à chacune et chacun qui le souhaite de pouvoir cultiver son jardin près de chez soi, en toute quiétude.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu.

J'ajoute que Mme BERTINOTTI s'y était montrée favorable, donc je suppose que c'est une bonne idée que chacun aura cœur à partager, comme le jardin lui-même.

Merci pour votre attention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement les jardins partagés ont beaucoup de succès. Nous avons aujourd'hui 76 jardins partagés à Paris, dont 12 ont été livrés au cours de l'année 2013. On est vraiment dans une dynamique de création très forte.

Je rappelle que la création d'un jardin partagé trouve à son origine une association locale qui développe un projet en cohérence avec les engagements de la charte Main verte : gestion écologique, ouverture au public, lien social, participation et organisation d'événements publics.

A cet effet, si une association souhaite s'engager auprès de la Ville de Paris, pour assurer la gestion du futur jardin partagé sur son domaine, elle saisit la mairie d'arrondissement ainsi que la direction des espaces verts et de l'environnement de son projet. La mairie d'arrondissement est consultée de tout projet dans un équipement de proximité qui relève de sa compétence.

S'agissant du 4e arrondissement et du jardin des Rosiers Joseph Migneret, nous connaissons les jardins du 4e qui ont déjà des jardins partagés. Les jardiniers y sont aujourd'hui à l'étroit et souhaitent donc s'investir dans ce nouveau jardin. Cela correspond tout à fait à la démarche que je viens de décrire de la création des jardins partagés.

Donc l'étude de ce dossier se fera par la direction des espaces verts et de l'environnement. Il faut que cette association dépose son projet. Ce jardin est en travaux aujourd'hui, donc l'accès futur se fera 10, rue des Rosiers. En attendant les travaux, je vous rappelle que l'accès se fait toujours à la Maison de l'Europe, ce qui d'ailleurs fait référence au projet de délibération que nous avons aujourd'hui, qui prolonge la convention avec la Maison de l'Europe pour pouvoir accéder à ce beau jardin de la rue des Rosiers.

Donc, avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 309)

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 192.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 192).

J'ajoute que ce jardin qui permet aux habitants de venir a un double effet, il fait connaître la Maison de l'Europe, donc c'est pas mal.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - C'est l'un des avantages !

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 41 est relatif à la sécurité des espaces verts du 15e.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE, pour 1 minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Les jardins sont supposés être des lieux de tranquillité où toutes les générations ont plaisir à se retrouver et à bénéficier d'un environnement serein. Or, depuis plusieurs mois, le 15e doit faire face à une augmentation du nombre d'agressions, de dégradations mais aussi à des trafics divers. Des pétitions nous sont adressées, en particulier pour des troubles récurrents constatés dans le square Calmette, des vols sont commis dans les immeubles bordant la petite ceinture et les nuisances se multiplient dans les jardins en cœur d'îlot.

Face à cette situation, le Maire du 15e arrondissement a engagé plusieurs actions pour renforcer la sécurité, en procédant notamment au rehaussement des grilles, à la pose de portails supplémentaires ou encore à des éclaircissements végétaux. Ces mesures, certes efficaces, ne sont pas suffisantes pour enrayer les difficultés et ne remplacent pas pour autant une présence suffisante d'agents de surveillance.

C'est pourquoi, considérant que le nombre d'agents de surveillance n'a pas augmenté dans le 15e arrondissement malgré l'ouverture de près de 5 hectares d'espaces verts, et face au problème d'insécurité auquel nos concitoyens sont confrontés, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'augmenter par redéploiement budgétaire le nombre d'agents de surveillance dans le 15e et de procéder au rehaussement des grilles des espaces verts placées sous votre autorité et qui font l'objet d'intrusions.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais revenir sur certains considérants, avant de répondre sur le fond à votre vœu. Le énième sur la problématique de la sécurité dans les espaces verts déposés ces derniers mois par l'U.M.P.P.A. et l'U.D.I.

Vous évoquez une augmentation du nombre d'agressions des agents d'accueil et de surveillance de la DEVE dans le 15e arrondissement. Vous en savez plus que moi. Les seuls éléments statistiques consolidés dont dispose à ce jour la Direction des espaces verts et de l'environnement sont les chiffres de 2011 et de 2012 qui mettent en évidence une baisse de 6 % du nombre d'agents agressés dans le 15e arrondissement.

Vous évoquez le nombre d'agents d'accueil et de sécurité qui n'aurait pas augmenté dans le 15e arrondissement malgré la livraison de nouveaux espaces verts. Vous avez factuellement raison mais je vais vous donner un double éclairage :

- Il a été décidé que le 15e arrondissement ne serait pas touché en 2014 par les redéploiements qui touchent les autres arrondissements, ce qui a permis d'affecter deux agents à la surveillance de la petite ceinture 15e arrondissement.

- Ce redéploiement des agents d'accueil et de sécurité qui concerne tout Paris ne s'est pas fait à l'aveuglette. Il a résulté d'une réflexion en amont, conduite en lien étroit avec les mairies d'arrondissements, dont celle du 15e. Il a ainsi été proposé en accord avec chaque mairie d'arrondissement et au regard des spécificités locales, de conduire une expérimentation réversible en fonction des constats réalisés.

Cette expérience qui a démarré au printemps 2013 a consisté à laisser ouverts certains espaces verts de nuit pour limiter le nombre de rondes de fermeture et ainsi pouvoir mobiliser les agents sur les zones les plus sensibles. Dans le 15e arrondissement, l'ouverture la nuit a été limitée, à la demande de la mairie du 15e, au seul square Bela Bartok.

Cette réorganisation a permis d'une part de faire fonctionner les agents d'accueil et de surveillance en binôme, sur certains sites difficiles en matière de sécurité, et d'autre part d'être davantage présents dans les jardins dits principaux, notamment ceux dotés d'aires de jeux qui sont fortement fréquentées. Elle a été systématiquement conduite en concertation avec les maires et reconsidérée chaque fois qu'ils en ont exprimé la demande.

A l'issue de cette expérimentation, la réorganisation de la surveillance a été confirmée dans la grande majorité des sites, ce qui a permis à la Direction des espaces verts et de l'environnement de redéployer 16 A.A.S. sur l'ensemble du territoire parisien, de maintenir les effectifs du 15e arrondissement et de réaffecter deux agents à la surveillance de la petite ceinture 15e.

Conséquence de la crise économique durable que nous connaissons et du manque de visibilité en matière de rentrée fiscale, nous devons gérer au mieux les deniers publics, tout en maintenant un degré d'exigence élevé en matière de service public. C'est ce qu'attendent les Parisiens et c'est ce que nous faisons, il me semble, notamment en matière de surveillance.

Mais vous pensez peut-être à d'autres agents quand vous évoquez dans votre vœu des redéploiements en faveur de la surveillance des parcs et jardins. Mais le déploiement de quels agents ? Des jardiniers ? Mais qui assurerait demain l'entretien horticole de nos beaux jardins ? Des cantonniers ? Mais qui s'occuperait demain de l'entretien, de la propreté et des petites réparations dans nos jardins ? Je vous entends déjà vous plaignant demain du mauvais entretien des jardins et demandant le redéploiement d'agents pour assumer cette tâche.

Le redéploiement alors de quels agents ? Des bibliothécaires, de personnes en charge des crèches ? Bref, tout cela pour souligner que le discours sur le redéploiement a ses limites. Et que ce que l'on voit poindre derrière, c'est la remise en cause de la qualité du service public.

Enfin, en ce qui concerne le rehaussement de clôtures des jardins qui font l'objet d'intrusion, solution que vous appelez de vos vœux, outre le budget très important dont il faudrait disposer, et les difficultés techniques et architecturales inhérentes à de telles opérations, il ne garantirait absolument pas l'impossibilité d'intrusion. Des jardins qui disposent de clôtures hautes, 2,50 mètres ou plus, font quand même l'objet d'intrusions nocturnes de la part de personnes très déterminées.

C'est avec toutes ces informations que je vous demanderai de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame, maintenez-vous votre voeu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Oui, si vous m'autorisez à dire un mot. Je voudrais simplement rappeler à Mme GIBOUDEAUX que je trouve cela anormal que dans le 15e arrondissement un agent de surveillance surveille 11.400 mètres carrés alors que dans le 20e arrondissement il surveille 5.600 mètres carrés.

S'agissant des expériences des jardins ouverts la nuit, nous avons un exemple concret avec le square Calmette qui est devenu un pôle d'insécurité. Je maintiens donc mon vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création à titre expérimental de deux espaces de liberté pour les chiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 42 est relatif à la création à titre expérimental de deux espaces de liberté pour les chiens.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI. Une minute !

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci.

Il s'agit d'un vœu concernant la création à titre expérimental de deux espaces de liberté pour les chiens dans le parc des Buttes-Chaumont alors qu'il n'en existe aucun.

J'avais déjà proposé un vœu pour la même chose au Conseil de Paris, les 11 et 12 février derniers, que la majorité municipale n'avait pas voté. Entre-temps, vous avez inauguré un espace de ce type dans le 14e arrondissement, comprenne qui pourra.

En effet, ce type d'espace existe déjà dans nombreuses métropoles européennes, Londres, Berlin, Francfort, Bruxelles, etc., et des expérimentations sont menées dans différentes villes de France, toutes tendances politiques confondues, Toulouse, Grenoble, Nice. Il existe même un parc canin à New York, à l'angle de Broadway et de la cinquième avenue.

Aujourd'hui, il n'existe que 59 espaces verts de la Ville de Paris sur 462 qui autorisent les chiens tenus en laisse. N'oublions pas que la présence animale en ville est source de lien social plus que jamais indispensable, notamment s'agissant des personnes isolées et vulnérables.

Cette expérimentation peut aussi être très utile quant à l'éducation à la propreté des propriétaires de chien et quant à la mise en place du compostage des déjections canines à l'image des expérimentations engagées en France et dans de monde.

Je veux souligner de nouveau l'excellent travail réalisé au travers d'un rapport sur ces sujets par l'association Chiens en ville et le comité OKA, qui sont aussi parmi nous aujourd'hui. C'est pour cela qu'avec ma collègue Anne-Constance ONGHENA, nous demandons au Maire de Paris d'élargir l'accès des chiens tenus en laisse à l'ensemble des parcs et espaces verts de Paris et d'élargir l'expérimentation susvisée en créant deux espaces de liberté pour les chiens dotés d'aménagements dédiés au compostage des déjections canines dans l'enceinte du parcs des Buttes-Chaumont.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Dans votre vœu, vous demandez deux choses : l'élargissement de l'accès des chiens tenus en laisse à l'ensemble des parcs et espaces verts parisiens, et l'expérimentation de deux espaces liberté pour les chiens dans le parc des Buttes-Chaumont.

Sur le premier point, rendre accessible l'ensemble des parcs et jardins parisiens aux chiens tenus en laisse, je rappelle qu'aujourd'hui seule une soixantaine de jardins sur les quelque 460 jardins municipaux sont ouverts aux chiens de catégorie 2 tenus en laisse. Principalement de grands parcs et des jardins dits ouverts, c'est-à-dire sans clôture comme le Champ de Mars ou le jardin des Halles. La liste de ces sites est d'ailleurs disponible sur Paris.fr.

Pourquoi cette limitation ? Paris est une des villes les plus denses en Europe avec 23.000 habitants au kilomètre carré et il ne vous a certainement pas échappé que la fréquentation des jardins peut être extrêmement forte au point que les Buttes-Chaumont ou le parc Montsouris ressemblent certains week-ends à Woodstock un jour de festival !

C'est pour des questions d'hygiène - les maîtres ne sont pas toujours exemplaires sur cette question de l'enlèvement des déjections canines, on le sait tous - et pour éviter trop de promiscuité avec les usagers des espaces verts, les enfants et les personnes âgées en particulier, que cette politique, que certains peuvent juger restrictive, a été confirmée lors de l'actualisation du règlement des parcs et jardins qui a été adoptée sous cette mandature.

Cette approche paraît par ailleurs d'autant plus justifiée que les laisses rétractables se généralisent avec des chiens qui se promènent de plus en plus loin de leurs maîtres.

Concernant l'expérimentation de deux espaces de liberté pour les chiens aux Buttes-Chaumont, justement l'un des sites où l'accès des chiens tenus en laisse est d'ores et déjà autorisé quoique limité aux allées périphériques : pourquoi ne pas engager une telle expérimentation ?

Mais sur un site et à deux conditions. D'abord trouver le bon endroit, c'est-à-dire un endroit peu fréquenté pour éviter les conflits d'usage, mais aussi peu végétalisé et ne disposant pas de système d'arrosage automatique sachant que les chiens occasionnent d'importants dégâts.

C'est d'ailleurs parce que ces conditions étaient réunies que nous avons démarré, il y a deux semaines environ, une expérimentation de ce type dans le square Jacques-Antoine, place Denfert-Rochereau dans le 14e arrondissement.

Seconde condition : que les propriétaires prennent en charge la propreté du site comme c'est le cas de manière générale sur l'espace public.

De telles installations posent en effet des problèmes d'hygiène en raison de la concentration de chiens qu'elles suscitent.

Vous évoquez la mise en place d'aires de compostage pour les déjections canines. Ceci n'est pas envisageable car ce serait une charge supplémentaire pour les jardiniers et parce que les jardins municipaux sont labellisés sur la base d'un cahier des charges qui proscrit tout produit chimique, or les chiens peuvent être sous traitement médicamenteux avec en particulier la prise d'antibiotiques.

Sur cette base, il sera donc recherché un site adapté aux Buttes-Chaumont. Sachant néanmoins qu'il faudra, pour créer une telle aire réservée aux chiens, attendre la fin des travaux mis en œuvre pour mettre à neuf le réseau hydraulique et la voirie.

En attendant, je vous demanderai de retirer votre vœu sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur, que faites-vous ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je maintiens le vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif au square du Docteur Calmette.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 43 relatif au square du docteur Calmette.

La parole est à Mme POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE tout à l'heure a évoqué la situation plus générale des jardins du 15 arrondissement. Je voudrais m'arrêter sur le square Calmette qui est un jardin très fréquenté par les familles et les assistants maternels. C'est un jardin ouvert la nuit et au final, à cause du manque d'entretien, les enfants finissent par jouer au milieu des bouteilles vides, des détritus. C'est une situation dramatique qui avait déjà été signalée par une pétition en 2010 des parents et des assistantes maternelles. Nous avons été saisis d'une autre pétition de 250 signatures quand même.

Au nom de l'équité, de la justice entre les arrondissements, du traitement des arrondissements, je pense qu'il faudrait nous apporter des solutions, Madame l'adjointe, puisque vous avez écarté les propositions de notre groupe, mais vous n'avez pas apporté de solution. Il faudrait faire un état des lieux de la situation dans le square Calmette et puis, si nécessaire, envisager un redéploiement le gros mot que vous dénonciez tout à l'heure qui me semble nécessaire.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Monsieur le Maire, le square Calmette situé en bordure du boulevard Lefebvre intègre un terrain d'éducation physique ouvert 24 heures sur 24, accessible depuis le boulevard.

Deux directions, la direction des espaces verts et de l'environnement, et la direction de la jeunesse et des sports sont gestionnaires de ces équipements qui ont été conçus sans séparation alors qu'ils ont des vocations différentes : un accueil familial pour le square, et une espace sportif pour le TEP.

L'ouverture 24 heures sur 24 du terrain de sport a entraîné une occupation nocturne du jardin conduisant la direction des espaces verts à ne plus le fermer. Face à cette situation et sur la base de demandes relayées par les riverains en termes de sécurité et de propreté notamment, une réunion a eu lieu le 4 décembre 2013 en présence des élus et des services gestionnaires.

Pour améliorer la sécurité du site, un renforcement de la présence en journée des agents d'accueil et de surveillance, de la direction des espaces verts et de l'environnement a été mis en oeuvre.

En outre, les agents de la direction de la prévention et de la protection effectuent des passages nocturnes.

Enfin, le commissariat du secteur est très sensibilisé à cette situation.

Ce dispositif perdurera dans l'attente de la pose d'une grille destinée à fermer le square le soir, et à prévenir l'installation de tout intrus. Les travaux de clôture sont estimés à 55.000 euros.

En matière de propreté, depuis le début du mois de novembre, les agents d'entretien de la DEVE effectuent chaque semaine un nettoyage approfondi du square en plus du nettoyage quotidien. La végétation a également été éclaircie de manière à empêcher l'installation de campements au milieu des massifs.

S'agissant de la demande d'installation de toilettes publiques, le square en est effectivement dépourvu. Cependant, ont été installées à proximité deux sanisettes Decaux, situées boulevard Lefebvre respectivement à 400 et 300 mètres du jardin, l'une au 57 et la seconde plus proche au n° 185.

Donc, avec toutes les informations que je viens de vous donner, je vous demande, Madame POIRAULT-GAUVIN, de retirer votre vœu ; sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Maintenez-vous votre voeu ?

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je maintiens. Les réponses ne sont pas satisfaisantes, je suis désolée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

2013 DPP 63 - Communication relative au programme d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) "Seine et Marne franciliennes".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPP 63 : communication relative au programme d'actions de prévention contre les inondations "Seine et Marne franciliennes".

La parole est à Mme FOURNIER, 5 minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion ici d'aborder la question des crues de la Seine et des risques encourus par les populations et les biens. De fait, de nombreuses études existent, dont récemment celle de l'I.A.U. qui fait le point sur la vulnérabilité du parc de logements en zone inondable, ainsi que les conséquences humaines et économiques d'une crue centennale, ou bien nous avons aussi le travail entrepris par l'O.C.D.E., dont la presse s'est fait l'écho récemment, et quantité, quantité d'autres études.

De fait, on peut se demander comment tirer parti des expériences, des études, des enseignements de l'Histoire aussi, afin d'identifier les bonnes pratiques et de développer des outils pour concevoir une politique efficace et prévenir le retour de catastrophes naturelles. C'est un exercice difficile parce que la part d'incertitude est importante et que les enjeux humains, mais aussi économiques et financiers, sont énormes.

Aussi, c'est vrai que, conscient de cette situation, et conscient que cette situation touche tant Paris que la région parisienne, l'Etablissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs a proposé à la Ville de Paris en 2012 et a proposé aussi aux Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un P.A.P.I. (un programme d'actions de prévention contre les inondations) dont nous discutons dans cette séance.

Si ce classement n'engendre pas d'obligations réglementaires supplémentaires pour la Ville, qui dispose déjà d'un plan de prévention des risques d'inondation et d'un plan communal de sauvegarde, il constitue pour notre ville une incitation à poursuivre les efforts engagés depuis longtemps pour diminuer justement sa vulnérabilité.

De là donc est né ce P.A.P.I. "Seine et Marne franciliennes", un outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, qui vise à développer une gestion intégrée du risque d'inondation et à réduire la vulnérabilité des personnes et des biens selon trois objectifs.

Ces trois objectifs vont permettre d'intervenir à tous les stades.

En amont, c'est-à-dire maintenant, dès maintenant, pour accroître la culture du risque d'inondation de la population qui est située en zone inondable, et plus particulièrement celle des principaux acteurs, qu'ils soient publics ou privés.

Ensuite, savoir intervenir pour stabiliser à court terme le coût des dommages potentiels qui seraient liés aux crues et aux inondations, aussi bien à Paris qu'en petite couronne.

Enfin, savoir comment, à plus long terme, raccourcir, après une crue qui serait exceptionnelle, le délai de retour à la normale et au bon fonctionnement de la ville.

C'est vrai que la Ville a aussi proposé d'inscrire à ce programme 24 actions qui correspondent à ces trois objectifs, pour un coût de 2.285.000 euros.

Je crois que la question de l'information en amont et celle du fonctionnement des outils de communication pendant la crise sont très importantes. Se préparer, préparer les personnes et les services pour faciliter le retour à la normale est indispensable.

C'est pourquoi nous jugeons utile et bienvenu que la moitié des actions prévues porte sur l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque des Parisiens.

Parmi les actions inscrites au P.A.P.I., l'installation de nouveaux repères de crue peut permettre à tout un chacun une prise de conscience. La réalisation d'actions de communication vers les entreprises et les professionnels de l'aménagement doit aussi y contribuer.

Mais, la ville est un système complexe, dans lequel la population dépend de plus en plus d'infrastructures qui sont fortement interdépendantes. La technicisation et la complexification des territoires urbains rendent ces derniers de plus en plus vulnérables à la survenue d'un risque majeur et, en même temps, et on pourrait dire de manière paradoxale, ont tendance à déresponsabiliser les individus.

C'est la question du rapport au risque qui est posée.

Nous pensons donc que, outre la politique d'information et de communication, c'est en termes de réduction de la vulnérabilité de nos territoires qu'il faut penser la gestion des risques. La prévention, elle, doit être menée, je dirais, encore plus en amont, au stade des projets d'aménagement quand on sait que la construction de 10 millions de mètres carrés est prévue en Ile-de-France en zone inondable au cours des prochaines années.

On se dit que c'est bien là le problème et c'est bien là aussi une partie de la solution. Actuellement, on peut densifier en zone inondable. Il y a pléthore d'exceptions à la règle commune, de secteurs dérogatoires, d'absence de limitation de la constructibilité. Comment faire respecter la loi dans ce qu'elle a de plus protecteur et éviter l'artificialisation des sols en milieu urbain qui augmente le risque ?

Il faut, de manière générale, faire évoluer notre rapport au territoire - il est vrai que ce P.A.P.I. devrait permettre de le faire -, notre rapport au fleuve, notre rapport au risque et s'inscrire résolument dans des problématiques métropolitaines partagées.

Bien sûr, nous allons voter ce P.A.P.I., mais nous ne pouvons pas le voter sans mentionner ces réserves sur l'aménagement métropolitain tel qu'il se pratique de nos jours.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

A de nombreuses reprises, notre groupe a appelé à un débat en Conseil de Paris sur les risques et les conséquences d'une crue de type 1910.

Nous nous réjouissons donc de la présentation du P.A.P.I. (programme d'actions de prévention contre les inondations) "Seine et Marne franciliennes" qui est prévu pour s'étaler sur la période 2014-2019, mais nous aurions aimé une présentation qui accorde à cet enjeu la place qu'il mérite.

On peut, en effet, regretter le caractère succinct et partiel de cette communication qui ne laisse pas le champ à une analyse approfondie à la hauteur de l'ambition du P.A.P.I. élaboré par l'établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs et, comme membre du conseil d'administration de l'E.P.T.B., je peux témoigner de la mobilisation et rendre hommage au savoir-faire et à la haute technicité de toutes les équipes de l'E.P.T.B. à Paris et sur le terrain.

La démarche du P.A.P.I. constitue une étape majeure dans la prise en compte d'un déficit de gouvernance, pointé dans chacun des rapports successifs sur le sujet, et le rapport de l'O.C.D.E. qu'a mentionné Mme FOURNIER tout à l'heure, qui sera rendu en janvier 2014, mettra d'ailleurs spécifiquement l'accent sur cette question de gouvernance.

L'ambition particulièrement complexe de ce P.A.P.I. est d'associer toutes les parties prenantes qui, jusque-là, ne dialoguaient pas et même se méfiaient, voire se défiaient : depuis les agriculteurs, dont les terres sont nécessaires pour des délestages, mais quid de leurs récoltes, jusqu'aux industriels qu'il faudrait certainement associer plus activement, sans omettre les institutions de toutes sortes et les élus.

Une telle démarche, celle du P.A.P.I., demande de la persévérance et une volonté politique de longue haleine, car il est compliqué de réunir des acteurs qui ne partagent pas les mêmes intérêts directs.

Aujourd'hui, l'E.P.T.B. a initié une concertation qui prend la mesure de l'enjeu que constitue la problématique de la gouvernance concernant la prévention et la gestion d'une catastrophe naturelle majeure.

Le programme d'actions mis en place compte 7 axes principaux qui se déclinent en 80 actions. Il est regrettable que la communication n'en fasse pas état plus clairement. Aucun de ces 7 axes n'y est évoqué. Je les rappelle donc :

- axe 1 : action de sensibilisation pour développer la connaissance et la culture du risque ;

- axe 2 : action d'amélioration de la prévision ;

- axe 3 : action d'amélioration de la gestion de crise ;

- axe 4 : action renforçant la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, ce qu'a fort bien évoqué Mme FOURNIER à l'instant ;

- axe 5 : action de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ;

- axe 7 : gestion des ouvrages hydrauliques de protection.

Je mentionne l'axe 6 délibérément en dernier, car il est essentiel : ouvrage de ralentissement des écoulements, réalisation du casier pilote de la Bassée.

Il est bizarre que vous ne mettiez pas en valeur cette action que l'E.P.T.B. étudie depuis 2000 et qui constitue un enjeu majeur.

Mme Fabienne GASNIER y reviendra plus longuement.

D'autres actions essentielles sont également passées sous silence. Il me semble pourtant qu'il aurait été bienvenu d'effectuer une présentation plus exhaustive, afin que la Ville montre son engagement et son implication envers le programme d'actions de prévention de l'E.P.T.B. qui, enfin, prend une dimension métropolitaine.

Dimension métropolitaine que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années comme étant la seule pertinente pour traiter une catastrophe d'une telle ampleur avec d'aussi graves conséquences.

Je rappelle en effet, que l'effet financier pourrait atteindre 40 milliards d'euros, et que la région capitale, qui génère 29 % du P.I.B. de la France, pourrait être immobilisée pendant des mois.

Nous attendons donc avec impatience la labellisation de ce projet par la Commission mixte inondation, qui doit intervenir le 19 décembre prochain, dans trois jours, et qui doit permettre de passer enfin à la phase de réalisation de ces différentes actions.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Comme l'a indiqué ma collègue Geneviève BERTRAND, vous ne retenez pas le projet de la Bassée dans la présentation du P.A.P.I., programme d'action et de prévention contre les inondations. Je ne vais pas vous étonner en vous disant que c'est une déception certaine car notre groupe n'a cessé de vous sensibiliser sur l'enjeu que représente sa réalisation.

Les différents rapports, dont celui de l'O.C.D.E. qui sera rendu public en janvier, ont permis d'établir que le montant des dommages provoqués par une crue centennale se chiffrerait au moins à 40 milliards. Je regrette que cette question majeure pour l'avenir de notre Capitale ne fasse pas l'objet d'une communication avec un réel débat au Conseil de Paris. Au lieu de cela, nous sommes réduits à une sorte de délibération noyée au milieu d'une séance budgétaire qui ne permet pas de mobiliser le travail des élus sur le sujet.

Une présentation qui est d'ailleurs plus que succincte et qui ne rend compte que de façon très approximative du plan de prévention réalisé par l'établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs. Il y a une forme de légèreté dans cette façon d'aborder l'enjeu que constitue le risque avéré d'une telle catastrophe naturelle.

La sélection des actions que vous listez en est d'ailleurs une illustration assez révélatrice de l'engagement pas très résolu de la Ville. Vous évoquez pour celle-ci un coût total d'un peu plus de 2 millions d'euros pour la période 2014-2019, dont la mise en œuvre sera, je cite, "conditionnée par les capacités de financement de la Ville votées à l'occasion de chaque exercice budgétaire".

Il y a de quoi mettre en doute votre volontarisme sur la question. Elle ne devrait au contraire pas être conditionnée, mais constituer une priorité totalement indiscutable. Vous indiquez qu'une délégation s'est déplacée à New York pour bénéficier d'un retour d'expérience sur la gestion de l'ouragan Sandy. Une conférence a d'ailleurs eu lieu à la suite de ce voyage à New York où il y a une culture bien plus forte de la gestion des catastrophes naturelles, où par anticipation, des entreprises ont été relocalisées et des populations évacuées en amont.

Les dégâts ont été considérables : 19 milliards de dollars de dégâts rien que pour Manhattan, 42 milliards pour l'état du New Jersey, 20 milliards au titre de pertes de production, 265.000 entreprises touchées et 60.000 faillites.

A l'échelle du Grand Paris, selon l'O.C.D.E., 5 millions de personnes seraient touchées, et des dizaines de milliers d'entreprises. Les dégâts directs seraient évalués à plus de 40 milliards d'euros. Je crois que la Ville n'a pas toujours pris la mesure. On en reste à quelques actions, sous condition d'examen budgétaire, quand la problématique est d'une toute autre ampleur. L'établissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs montre un vrai volontarisme. Il porte d'ailleurs un projet de la Bassée depuis 2000. Aujourd'hui, espérons que le plan de prévention P.A.P.I. qu'il a lancé va permettre de rassembler différents acteurs, y compris les plus hésitants, pour que les différentes actions se concrétisent le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mme LE STRAT va vous répondre pour lever toutes nos angoisses.

Mme Anne LE STRAT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci mes chers collègues d'être intervenus sur ce sujet d'importance. Vous l'avez-vous-mêmes souligné, la question et l'enjeu des inondations ont été très largement abordés - comme je pense jamais cela ne l'a autant été sous cette mandature - depuis maintenant de nombreux mois. Je ne laisserai pas Mme GASNIER dire que nous avons un engagement "pas très résolu" de la Ville de Paris, sachant que nous nous sommes engagés, justement, sur tous les fronts pour répondre à cet enjeu de première importance.

Avant de vous répondre un peu plus concrètement sur les points soulevés, je ne vais pas rappeler le contexte du P.A.P.I. parce que vous l'avez très bien évoqué toutes les trois. Danielle FOURNIER a bien rappelé aussi le contexte actuel et les différentes études. L'étude très intéressante de l'O.C.D.E., qui va être remise d'ailleurs le 24 janvier, mais on a déjà eu un rapport préliminaire, montre bien qu'il y a un sujet gouvernance en Ile-de-France, et pointe l'enchevêtrement des responsabilités et des acteurs et le fait qu'il y a une faible lisibilité sur ce dossier. Mais il pointe aussi que Paris, ville et département, est le territoire le mieux préparé à l'enjeu des inondations.

Certes on peut toujours s'améliorer, mais nous sommes néanmoins les mieux préparés. Je pense d'ailleurs que l'étude de l'O.C.D.E. a accéléré une prise de conscience des différents acteurs institutionnels puisqu'il y aura un premier Comité stratégique, l'information vient de m'être donnée, "Inondation et métropole francilienne", qui va réunir l'Etat, les collectivités locales, les acteurs économiques et les associations, qui se tiendra en janvier et qui aura pour objectif de définir une stratégie opérationnelle de gestion de crise inondation.

La Ville de Paris, bien entendu, y sera représentée au plus haut niveau pour défendre cet enjeu majeur.

En quoi la Ville de Paris est également bien préparée ? Je ne vais pas revenir, puisque j'aurais l'impression de répéter pour la énième fois ce que j'ai déjà dit lors de débats sur le sujet, sur les niveaux de protection de la voirie, de la chaussée, et sur le plan de la préparation des différents services. Je voudrais d'ailleurs donner une information. Comme je l'avais déjà évoqué, une réunion sous l'égide du Secrétariat général a réuni l'ensemble des directions de la Ville, et nous pouvons d'ores et déjà dire que l'ensemble des plans de continuité d'activité de toutes les directions

seront achevés d'ici mars 2014, ce qui fera de Paris, dans l'ensemble de ces directions, une ville préparée, non seulement aux risques inondation, mais surtout au retour à la normale.

Vous avez parlé de la Bassée. Là aussi, je veux bien qu'on revienne pour la énième fois sur ce sujet. Faut-il que je vous rappelle que la Ville de Paris, non seulement dès le départ a voté l'ensemble des études qui conduisaient à la Bassée, mais qu'elle a voté également le programme d'investissement sur le casier expérimental. Donc, nous, premier acteur de l'IIBRBS - vous avez d'ailleurs loué la qualité du travail de l'Institution des Grands Lacs de Seine - vous savez que nous sommes, Département de Paris, le premier contributeur et donc le premier acteur des programmes d'investissement et des plans d'action de cette institution.

Cette communication n'avait pas pour objet de rappeler ce que nous avons déjà fait et ce que nous avons déjà soutenu, notamment le programme d'investissement sur la Bassée, mais plutôt de présenter les nouvelles actions que nous voulons programmer dans le P.A.P.I. Cette communication a bien cet objet-là et, comme c'est précisé d'ailleurs dans la communication, nous y reviendrons à chaque action budgétée, puisqu'il y aura des décisions en Conseil de Paris pour débloquer les fonds, qui sont à hauteur de près de 2,3 millions et qui sont affectés à la prévention des inondations.

Vous dites aussi qu'elle est peu exhaustive et assez mal détaillée. Là aussi, nous présentons ce qui relève de Paris, et comme je ne voudrais pas être encore trop désobligeante par rapport à d'autres départements, et même certains qui vous sont sûrement plus proches politiquement, je n'insisterai pas sur le fait que nous avons mené des actions bien plus poussées en termes de prévention, de sensibilisation, de culture du risque, d'information des habitants et de préparation à un retour à la normale. Je voudrais en citer quelques-unes. Dernièrement encore, nous avons signé une charte avec les bailleurs de l'habitat privé, après en avoir signé une avec l'ensemble des bailleurs sociaux, sur tous les enjeux de l'eau de la Ville de Paris, et qui comporte un axe important concernant le risque inondation.

Moi, je ne connais pas d'autres départements et d'autres collectivités qui l'ont fait. Cela peut être une idée à reprendre dans d'autres collectivités.

Nous avons aussi, au-delà des différents événements que nous avons organisés, des informations sur le site de paris.fr, via les réseaux sociaux et Twitter. Nous travaillons aussi, cela a été dit, sur l'installation de repères de crue, tout cela étant évidemment très axé sur la culture du risque et sur la sensibilisation.

D'ailleurs, si les A.B.F. n'étaient pas si conservateurs parfois, je pense que les repères de crue devraient être encore plus visibles dans l'espace parisien puisqu'il faut un peu les connaître pour savoir que nous avons un repère de crue.

Je pense que nous pourrions être créatifs sur ce sujet et, si nous sommes d'accord, faire œuvre concertée en la matière.

Alors, vous avez parlé d'engagements peu résolus. Je l'ai dit, dans cette communication, on parle de Paris. Nous allons, et c'est extrêmement innovant, là aussi moderniser… j'en citerai juste deux ou trois parce que je sais qu'il faut que je termine… deux ou trois actions très innovantes.

Nous allons moderniser le réseau d'assainissement et sa modélisation afin de répondre, en gestion en temps réel, au risque de fortes crues.

Nous allons aussi moderniser le réseau de piézomètres de la Ville afin là aussi de prévenir en temps réel l'ensemble des gestionnaires des ouvrages souterrains et d'étudier de manière assez fine la corrélation entre la progression des crues et la montée des nappes.

Nous faisons, comme je le disais, œuvre d'innovation et d'expérimentation sur ce sujet.

Il a été aussi abordé la question de l'aménagement, et je soutiens tout à fait le propos de Danielle FOURNIER. Au-delà de la culture du risque, de la préparation au risque inondation et à celle des services, à un retour à la gestion normale le plus rapidement possible, il faut essayer de penser la gestion urbaine des villes et l'aménagement en fonction du risque inondation.

Cela concerne évidemment un peu plus la métropole mais pour Paris, nous avons, et c'est inscrit dans le programme P.A.P.I., prévu une étude hydraulique sur l'aménagement de la Z.A.C. "Bercy-Charenton". Donc sur Paris, nous répondons à cet enjeu, à cette corrélation aménagement urbain et inondations.

En conclusion, il reste beaucoup à faire, mais comme l'a montré le rapport O.C.D.E., comme les débats l'ont montré aussi au sein de cette instance, comme je m'y étais engagée - et ce n'était pas forcément simple d'inscrire ce

sujet lors d'un Conseil de Paris consacré au budget -, nous avons une communication sur les programmes d'action de la Ville de Paris dans le cadre du P.A.P.I. qui sera soumis à la commission mixte dans trois jours.

Je pense que nous faisons à la fois œuvre d'innovation, de préparation, d'information, de transparence et nous sommes extrêmement engagés sur ce dossier.

J'espère que tous les élus de la prochaine mandature le seront tout autant.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Comme c'est une communication, il n'y a pas de vote. Je vous remercie pour toutes ces précisions et nous passons au sujet suivant.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux vols dans les conteneurs de recyclage de vêtements (15e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 44 et n° 44 bis sont relatifs aux vols dans les conteneurs de recyclage de vêtements.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Chaque Français jette en moyenne 12 kilos de vêtements et textiles par an. La récupération de ces vêtements est particulièrement utile pour l'environnement et la propreté, pour le service rendu aux Parisiens, pour l'emploi créé pour des personnes en précarité.

Malheureusement, le système anti-intrusion de ces conteneurs à vêtements - plus d'une centaine dans le 15e - sont régulièrement cassés afin d'y faire pénétrer de jeunes enfants qui vident à l'extérieur les vêtements, et les adultes qui les accompagnent en récupèrent les meilleures pièces pour les revendre.

En plus de la dangerosité que représentent ces actes, le pillage des conteneurs provoque d'une part des problèmes de propreté car les vêtements qui ne les intéressent pas sont laissés au sol, mais provoquent aussi un manque à gagner considérable pour les sociétés de récupération - Ecotextile pour le 15e -, qui se voient menacées dans leur survie économique.

Pour Ecotextile, ce sont plus de 125 personnes en réinsertion employées en C.D.I. : c'est dire l'importance que cela représente.

C'est pourquoi la majorité du 15e adresse ce vœu au Maire de Paris et au Préfet de police pour soutenir l'installation des conteneurs anti-intrusion et sensibiliser les acteurs de terrain à la surveillance des conteneurs.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je voudrais d'abord remercier M. le Conseiller de ce qu'il nous a indiqué.

L'économie circulaire, le recyclage, le réemploi sont des éléments extrêmement importants dans la politique de réduction des déchets et dans les changements de fonctionnement que nous devons avoir sur notre consommation et sur les déchets qui en résultent.

De ce point de vue, la généralisation de l'installation de conteneurs à textile à Paris est quelque chose d'extrêmement positif, et les associations qui les gèrent en tirent un grand bénéfice, ainsi que la société parisienne toute entière.

Comme vous, nous avons constaté ces derniers mois et plus particulièrement ces dernières semaines une série d'incidents qui se sont déroulés quand des populations, notamment très jeunes, ont été utilisées pour rentrer dans les conteneurs, en sortir un certain nombre de vêtements et ainsi pouvoir organiser un marché parallèle.

Au-delà du marché parallèle lui-même qui est organisé et des problèmes que cela peut poser aux associations, il y a des éléments de danger, tout simplement, pour les jeunes enfants qui rentrent dans ces conteneurs.

C'est pourquoi nous avons saisi d'ores et déjà les associations en leur demandant de sécuriser et en leur disant comment nous pouvons les aider à sécuriser.

C'est pourquoi ce que je vais vous proposer, car le problème est plus général que ce qui s'est posé sur le 15e et qu'un certain nombre de démarches ont d'ores et déjà été engagées, d'adopter un vœu de l'Exécutif qui reprend et cite d'ailleurs le vœu adopté par le 15e arrondissement, ce qui me semblait normal, et qui demande à la fois qu'un bilan exhaustif soit réalisé avec les mairies d'arrondissement et les organismes pour faire un point sur ces conteneurs, sur leur usage aujourd'hui.

Que sans attendre, ces organismes procèdent par tous les moyens à la sécurisation de leurs conteneurs sur l'espace public, en lien avec nous et avec les mairies d'arrondissement.

Et qu'il y ait une information visible destinée à prévenir les intrusions.

Enfin, une expérimentation de nouveaux modèles de conteneurs va être lancée, et c'est pourquoi nous souhaitons qu'elle soit réalisée et évaluée pour préparer ainsi le renouvellement des conventions.

C'est pourquoi, si vous le voulez bien, je vous proposerai de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Le vœu n° 44, avec un avis défavorable de l'Exécutif…

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Non, nous sommes d'accord pour retirer…

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord. Le vœu n° 44 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 310).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'implantation d'une antenne-relais téléphonique (16e).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'implantation d'une antenne-relais téléphonique (16e).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la concertation préalable à toute nouvelle installation d'antenne-relais.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 45, 46 et 47 sont relatifs à l'installation d'antenne-relais téléphoniques.

La parole est à M. GABORIAU, une minute.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'opérateur de téléphonie mobile "Bouygues Télécom" envisage l'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile au 7, rue du Général-Delestraint, à Paris 16e proche d'une école.

Malgré l'information mise en ligne à disposition du public par la mairie du 16e, aucune inquiétude locale concernant ce projet ne s'était manifestée dans la période d'instruction du projet par l'Agence de l'écologie urbaine de la Ville de Paris.

Dès lors, l'opérateur a reçu les autorisations nécessaires de la Ville et de l'Agence nationale.

Toutefois, après affichage sur place de la déclaration préalable de travaux par l'opérateur, une forte opposition locale s'est structurée au sein d'un collectif. Une pétition lancée localement par le collectif a recueilli plus de 500 signatures.

La mairie du 16e a alors demandé à l'opérateur, qui l'a accepté, de suspendre son projet dans l'attente de l'organisation d'une concertation qui a eu lieu le 9 décembre à la mairie du 16e, et en accord avec le collectif pour cette réunion publique sur le projet qui, à l'issue de cette réunion, a mis en évidence une mobilisation importante de riverains et de parents d'élèves qui perdure après une très forte opposition au projet.

En conséquence, ces circonstances locales ne permettent pas la poursuite du projet.

Sur proposition du député-maire Claude GOASGUEN, nous émettons le vœu que la Ville de Paris demande à "Bouygues Télécom" l'abandon du projet d'implantation d'une antenne-relais de téléphonie mobile au 7, rue du Général-Delestraint, dans le 16e, et facilite en accord avec l'opérateur la recherche d'une implantation sur un site alternatif.

Car il faut le dire clairement, cette demande n'est absolument pas polémique mais purement locale, et en aucun cas n'est une opposition à une implantation bien nécessaire des antennes-relais de téléphonie à Paris, dont on ne peut se passer.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - C'est l'absence de réunion lors de l'instruction du dossier par la mairie qui a provoqué effectivement la surprise lors du dépôt préalable des travaux de cette antenne-relais.

Effectivement, dans le vœu n° 46, nous souhaitons que cette antenne-relais du 7, rue du Général-Delestraint soit déplacée et trouve un endroit plus adapté.

Dans le vœu n° 47, nous émettons aussi le vœu que lors de ces réunions, un représentant de l'A.N.S.E.S. soit présent car il y a une forte inquiétude sur l'aspect sanitaire des ondes émises par ces antennes-relais et leur implantation. Voilà pourquoi il y a ces vœux n^{os} 46 et 47.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. PENINOU.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Je dois vous dire que ces vœux, en tout cas les vœux n^{os} 45 et 46 - le vœu n° 47 est un peu différent - m'ont surpris et gêné à la fois.

Surpris parce que cette antenne avait reçu un avis favorable de la mairie du 16e arrondissement et c'est pourquoi, d'ailleurs, elle n'est jamais remontée à la Commission de concertation sur la téléphonie mobile, qui statue sur les antennes qui ont reçu un avis défavorable de la part des mairies d'arrondissement.

Surpris et gêné parce que nous n'avons pas l'habitude, et je souhaite que nous n'ayons pas l'habitude d'aborder ici au Conseil de Paris, la question de chaque antenne-relais, autant je pense qu'il est important d'aborder régulièrement la question de la téléphonie mobile elle-même, la question des doutes qu'elle suscite encore aujourd'hui, la question de l'organisation de la concertation, de l'installation des antennes en elles-mêmes, autant il y a quand même plusieurs centaines d'antenne relais de téléphonie mobile à Paris.

Si nous étions amenés ici au Conseil de Paris à devoir statuer sur chacune d'entre elles, nous deviendrions assez vite fous. C'est d'ailleurs ce qui fait qu'une charte a été mise en place, adoptée à l'unanimité de ce Conseil, y compris par les représentants de la mairie du 16e arrondissement, dans leur diversité, qui met en place ce processus à la fois d'information, de concertation, qui donne à la mairie d'arrondissement la possibilité d'organiser la concertation et l'information aussi largement et aussi fortement qu'elle le souhaite.

De nombreuses réunions sont d'ailleurs organisées régulièrement dans tout Paris avec la présence de l'Agence de l'écologie urbaine, avec ma présence ou celle de mon cabinet, la présence évidemment des opérateurs, et parfois d'autres personnes qui sont invitées.

Nous avons sollicité l'ANSES par courrier il y a de cela plusieurs mois pour qu'elle puisse venir, mais elle nous a dit que c'est une agence nationale qui n'a pas la possibilité de se déplacer dans l'ensemble des réunions de concertation.

Bref, un processus existe qui permet d'éviter que l'on arrive au Conseil de Paris sur des problèmes antenne par antenne. Vous avez d'ailleurs pu remarquer que depuis plusieurs conseils, cela n'est plus le cas, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a plus de problème. Une CCTM fonctionne, statue, donne des avis positifs ou négatifs, qui renvoient à des concertations renforcées pour trouver de nouveaux lieux. Plusieurs arrondissements sont actuellement avec plusieurs des opérateurs dans ce cadre de concertation renforcée.

Je ne sais pas qui suivra ce dossier ou quel adjoint de quelle orientation politique suivra ce dossier lors de la prochaine mandature, mais je ne lui souhaite pas qu'on aborde ici et je ne nous souhaite pas collectivement que l'on aborde les antennes une par une, surtout si elles ont suivi le processus en tant que tel.

Je donne un avis défavorable sur ces trois vœux, parce que le processus a été suivi. La mairie d'arrondissement peut être en contact avec l'opérateur, avec les opérateurs, j'encourage d'ailleurs toutes les mairies d'arrondissement à avoir un vrai travail de fond sur les implantations d'antenne avec les opérateurs, on voit que c'est possible et que plusieurs arrondissement ont engagé ces discussions. Je pense que c'est la meilleure chose que l'on puisse faire. Nous avons effectivement besoin de réseaux, de la même manière que nous avons besoin d'une exposition la plus faible possible. J'encourage toutes les mairies d'arrondissement à prévenir plutôt qu'à intervenir ensuite lorsque des problèmes se posent, parce que des concertations n'auraient pas été menées.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2013 DUCT 228 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association "Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous" (15e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir de l'immeuble 61, rue Violet (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DUCT 228 et le vœu n° 48 : subvention et convention avec l'association "Le patronage laïque du 15e, Maison pour tous".

M. MENGUY n'est pas là, donc la parole est à Mme FONLLADOSA.

Mme Ghislène FONLLADOSA. - Il nous est demandé de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2013 de 25.000 euros pour l'association "Patronage laïque Maison pour tous", créée en 1892 soit depuis 121 ans faisant de ce lieu le plus ancien et le dernier patronage laïque de Paris.

Installé depuis 1908 dans les locaux du 72, avenue Félix-Faure, devenus municipaux en 1927, "Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous" accueillait des associations de l'arrondissement pour y réaliser leurs activités culturelles, de loisirs ou sociales au bénéfice des habitants de l'arrondissement.

Une modernisation du bâtiment était devenue nécessaire. Sa réhabilitation et son réaménagement qui faisaient consensus furent abandonnés par la Ville. Un comité de pilotage, présidé par Marc BLONDEL et coprésidé par Anne HIDALGO, qui ne fut réuni qu'épisodiquement décida de raser le bâtiment pour y installer le Patronage laïque du XXIe siècle et à son dernier étage un foyer de travailleurs.

Ce projet de la Ville privait le 15e et le quartier d'un équipement nécessaire à la vie associative de l'arrondissement et du quartier.

Lors d'une réunion de concertation présidée par la première adjointe au Maire de Paris, les habitants exprimèrent avec force leur rejet de ce projet.

Une pétition fut lancée avec succès pour dénoncer la surdensification qu'apportait ce projet par la construction notamment de logements pour travailleurs au dernier étage de ce bâtiment, pour rejeter le parti-pris architectural du bâtiment inadapté au quartier et pour dénoncer la perte d'un lieu indispensable aux associations et aux habitants du 15e.

Le maire du 15e lui-même dénonça la décision de la Ville de financer cet équipement, soit tout de même 5,5 millions d'euros pris sur les investissements localisés du 15e au détriment d'autres projets jugés bien plus utiles au 15e.

En septembre 2011, la Ville proposa à l'association historique "Patronage laïque du 15e Maison pour tous", un relogement à titre précaire dans des locaux municipaux, 61, rue Violet, réaménagés par la Ville pour 180.000 euros, locaux que la Ville a prévu de remplacer par des logements sociaux qu'elle souhaite confier à Paris Habitat.

Depuis lors, l'association accueille des associations. Ce prêt de locaux à titre gratuit se termine le 31 décembre de cette année, d'ici une dizaine de jours.

Dans le projet de délibération DUCT 228 qui nous est soumis, il n'est pas fait état d'une reconduction de ce prêt de locaux au-delà de ce 31 décembre. Le cahier des charges du nouveau Patronage laïque avenue Félix Faure voulu par la Ville et porté par la première adjointe malgré le rejet par le quartier, sera dédié tout entier à la laïcité ou plutôt à la célébration de la laïcité.

Il y a fort à parier que tout sera fait pour une inauguration en grand appareil par la première adjointe dès janvier 2014. Il en sera alors définitivement fini d'un lieu d'accueil des associations au 72, avenue Félix-Faure.

Le Patronage historique relogé au 61, rue Violet pourra-t-il continuer ses activités ?

Compte tenu des activités qu'animent les associations au 61, rue Violet, au bénéfice de nombreux habitants du 15e, il me paraîtrait nécessaire de savoir si la convention de prêt pour ce relogement va être prolongée et jusqu'à quand. La première convention de relogement se terminant dans 10 jours, la Ville a été un peu légère de ne donner aucune indication sur le relogement après le 1er janvier 2014.

Il me paraîtrait nécessaire de savoir, si la convention devait effectivement cesser au 31 décembre 2013 ou d'ici quelques mois, quand Paris Habitat prendra possession du lieu, que prévoit la Ville pour reloger l'association "Le patronage laïque du 15e - Maison pour tous" ?

Si la Ville ne devait pas prolonger ce prêt à l'association, les associations culturelles, de loisirs ou sociales utilisatrices des locaux du 61, rue Violet pourront-elles se voir accorder en priorité et au même tarif des locaux dans le nouveau patronage laïque avenue Félix Faure dont la vocation est concentrée essentiellement sur la laïcité ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - J'interviens uniquement pour la présentation du vœu.

Chers collègues, par ce vœu, nous demandons au Maire de Paris qu'une concertation s'engage en amont sur le devenir du 61, rue Violet, dont la Ville est propriétaire et qui doit prochainement être libéré par l'association du patronage laïque qui l'occupe à titre temporaire.

Cette concertation sur le devenir du 61, rue Violet apparaît d'autant plus fondée que nous avons reçu plusieurs propositions émanant de divers acteurs implantés dans ce quartier du 15e arrondissement.

Nous souhaitons, Monsieur le Maire, que soient étudiées quatre propositions qui répondent aux besoins du quartier.

La première concerne la création d'une unité Alzheimer. Cette demande est portée depuis plusieurs années par la maison de retraite Grenelle qui est mitoyenne du 61, rue Violet.

Le deuxième projet porte sur un centre médico-psychologique. Cette proposition permettrait de maintenir dans le quartier, le centre du 11, rue Tisserand dont le bail très coûteux va contraindre ses responsables à le déplacer dans le 14e arrondissement privant d'un service de proximité la centaine de patients qui sont reçus chaque jour.

Deux autres propositions pourraient trouver tout leur sens en ce lieu :

- d'une part, une crèche pour contribuer à résorber le déficit de places en crèche et répondre à l'angoisse des parents qui attendent une place pour leur enfant,

- d'autre part, la création d'un centre d'animation, ce type d'équipement n'existant pas dans ce secteur du 15e et sa proximité avec le quartier Dupleix justifie une étude fine de ce projet.

Toutes ces propositions étant fondées et méritant d'être examinées, j'espère, Monsieur le Maire, que vous saurez saisir l'opportunité qu'offre le 61, rue Violet pour répondre au mieux et dans la concertation aux besoins exprimés par la population de ce quartier du 15e.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai envie de paraphraser Pierre, le Loup et le Grand-père qui disait : Et si Bertrand DELANÖE n'avait pas été élu en 2001, que serait-il arrivé ? Eh bien, ce patronage laïque, dont la majorité municipale du 15e vante l'intérêt avec des larmes dans la voix, aurait été purement et simplement détruit ! C'est cela, la réalité.

Bravo, Monsieur LEGARET pour le bruit du basson, vous êtes vraiment un excellent soliste !

Oui, mes chers collègues, c'est bien l'honneur de notre majorité municipale de gauche que d'avoir fait droit à la demande des associations et d'avoir reconstruit un patronage laïque qui sera l'honneur du 15e arrondissement. J'ai eu déjà plusieurs fois l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. La majorité municipale du 15e arrondissement a raté le tramway, Vélib', Autolib', les voies sur berges. Va-t-elle rater le patronage laïque ? J'en fais des "nuits blanches" !

Non, mes chers collègues, vous voyez bien que la question de fond se résume à une devinette. Mme de CLERMONT-TONNERRE nous a présenté un vœu et elle souhaite qu'au 61, rue Violet, on mette une crèche, un centre Alzheimer, un centre médico-psychologique. Et devinez ce qui manque dans cette énumération ? Qu'est-ce qu'elle ne veut pas qu'on mette au 61, rue Violet ? Bon sang, mais c'est bien sûr, des logements sociaux !

Voilà tout le problème du patronage laïque et du 61, rue Violet. On va ajouter des logements sociaux dans le 15e arrondissement et les logements sociaux sont à Mme de CLERMONT-TONNERRE ce que les Roms mendiants accrochés au sol sont à M. LELLOUCHE, c'est-à-dire une aberration.

Non, mes chers amis, vous le savez bien, il y aura un beau patronage laïque qui sera inauguré prochainement et des solutions seront trouvées pour les associations du 61, rue Violet, car il n'entre pas dans notre pratique d'empêcher les activités associatives. Nous avons, si j'ai bonne mémoire, créé et fait vivre les vingt Maisons des associations à Paris.

Et dans la discussion, nous trouverons des solutions pour que l'activité associative du 61, rue Violet se maintienne le temps que les associations trouvent des locaux. Et il y aura évidemment, au 61, rue Violet, des équipements parmi lesquels des logements sociaux.

C'est pour cela que je vous encourage à voter massivement ce projet de délibération et à ne pas voter le vœu que j'encourage la majorité du 15e arrondissement à retirer.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Rapidement, Madame ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur les propos que M. BOUAKKAZ a tenus à mon endroit qui sont fort détestables. Néanmoins, je considère que lorsque le Maire d'arrondissement dépose un vœu et demande que des pistes soient étudiées, à tout le moins, l'Exécutif municipal pourrait au moins répondre à cette demande et étudier les propositions qui sont faites par le quartier.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 48 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 228.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DUCT 228).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la pétition présentée par le collectif "Rues En Paix".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 49 est relatif à la pétition présentée par le collectif "Rues en Paix".

La parole est à Mme Virginie DASPET, pour 1 minute.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Pour être assez rapide, il s'agit d'une pétition qui nous a été adressée par le collectif "Rues en Paix". C'est un collectif qui rassemble différentes associations du quartier Télégraphe, Pelleport, Saint-Fargeau. Tout d'abord le "Lien des Lilas", mais aussi le collectif des rues Jules-Dumien et Henri-Poincaré.

C'est un quartier sur lequel nous avons beaucoup de nuisances depuis environ quatre ans, des nuisances qui s'accentuent, des incivilités, de l'agressivité dans les rues. Les associations, dont on peut ici souligner l'implantation et l'activité citoyenne sont arrivées au bout de tout ce qu'elles pouvaient faire. Elles ont organisé différentes manifestations de rue, de convivialité, créé des espaces de jardinage partagé, organisé des pique-niques. Nous sommes allés, en tant qu'élus, avec eux squatter des immeubles en soirée de manière citoyenne. Nous les avons accueillis en mairie. Nous avons participé à différents conseils de quartiers sur ce sujet ou à des commissions spécifiques.

Il faut avouer aujourd'hui, malgré toutes ces actions citoyennes partagées par les associations et les élus du 20e, que nous arrivons à peu près au bout de ce que nous pouvons faire, d'où ce vœu qui vous est présenté ce jour.

Pour aller encore une fois très vite, il est demandé précisément que le commissariat du 20e puisse avoir les moyens de sanctionner par des procès-verbaux les nuisances et incivilités que les policiers pourront constater dans le quartier.

D'autre part, que la Préfecture de police prenne un arrêté limitant l'ouverture des épiceries de nuit dans le quartier à 23 heures, parce que nous espérons que cela permettra de réduire les nuisances, notamment celles liées aux états d'ivresse. D'autre part, au chapitre de la prévention, nous demandons que le club de prévention Jeunesse Feu Vert bénéficie de moyens supplémentaires, d'une équipe supplémentaire qui soit consacrée totalement à ce quartier.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous avez raison, Madame la Conseillère, cela fait plusieurs années que l'on assiste sur le secteur à des regroupements de jeunes qui occasionnent des nuisances sonores, des rodéos à deux-roues, des circulations à contresens, avec parfois de la consommation de stupéfiants et un certain nombre d'incivilités.

Les nuisances sonores sont assez régulières, jusqu'à une heure de la nuit parfois avancée. Elles sont le fait de dix ou quinze ou parfois un peu plus d'individus, et souvent à proximité de commerces, que ce soient des épiceries ou des bars, ou dans les halls d'immeuble, comme vous l'avez mentionné.

Suite aux doléances qui sont bien parvenues aux différents commissaires successifs du 20e et suite à ces contacts, la présence policière a été renforcée, comme vous le savez. Des opérations conjointes entre le commissariat et le G.P.I.S. sont très fréquemment menées. J'ai là la liste des dernières opérations réalisées. Pas plus tard que le 11 décembre, le 26 novembre, le 12 novembre, ce sont des contrôles de halls d'immeubles qui ont réalisés avec à chaque fois des saisies de stupéfiants, la découverte d'armes notamment.

Depuis le début de l'année, ce sont au total treize opérations conduites avec le G.P.I.S., 201 halls d'immeubles visités, 142 personnes contrôlées et un certain nombre d'interpellations. C'est pour les opérations conjointes auxquelles viennent s'ajouter des rondes et patrouilles d'initiative, régulièrement conduites par les policiers du 20e arrondissement. Sur le secteur de la rue du Borrégo, par exemple, c'est 139 interventions et les chiffres sont à l'avenant sur les autres rues.

Vous avez évoqué les contacts avec les associations, le commissaire central les a lui-même reçues il y a quelque semaine. Et puis vous avez fait mention d'une piste sans doute intéressante qu'il nous appartient de creuser et qui est celle de la police administrative.

Vous évoquez des questions de fermeture d'épicerie ; je vais y revenir. Sachez que, d'ores et déjà aujourd'hui, les contrôles de ces commerces sont réguliers. Depuis le mois d'août, ce sont six d'entre eux qui ont fait l'objet de contrôles, des bars, des épiceries et des restaurants, sur le secteur à la recherche d'infractions.

Donc, vous le constatez, l'activité des fonctionnaires aujourd'hui est forte, déterminée.

Pour autant, vous avez raison, ce n'est sans doute pas suffisant et il faut aller au-delà, à la fois sur l'intensité et sans doute sur la méthode.

Sur l'intensité, il est clair que les 40 fonctionnaires de police récemment affectés sur le 20e arrondissement ont vocation, bien sûr, à intervenir sur ce secteur, et ils le feront, d'autant qu'ils sont appuyés, et ils seront appuyés, depuis quelques semaines maintenant, par une caméra qui est implantée juste à l'angle Borrégo-Télégraphe et qui est fort utile.

Deuxièmement, et suite à votre message, des consignes strictes ont été données pour qu'on ait une attention particulière sur la répression des nuisances sonores, des comportements qui, sans constituer forcément des délits d'une gravité extrême, lorsqu'elles sont cumulées, commencent par pourrir la vie des habitants alentour. Si, juridiquement, la fermeture des épiceries à 23 heures semblent assez risquée, en revanche, je pense qu'il faut que l'on engage une réflexion avec vous sur la prise éventuelle d'un arrêté pour soit restreindre la vente de boissons alcooliques à partir d'une certaine heure - on pourra en discuter -, soit interdire la consommation d'alcool sur le secteur, là aussi en soirée.

Donc, les pistes existent, il faut que l'on en parle.

De manière générale, vous le voyez, l'engagement des services de police est fort.

La question que vous posez, effectivement, est celle de l'efficacité de la réponse publique par rapport à des phénomènes d'atteinte à la tranquillité, pas toujours d'infractions pénales caractéristiques ou punissables. D'ores et

déjà, la présence policière va être renforcée sur le site, avec verbalisation, si nécessaire et éventuellement dans le cadre d'une réglementation que l'on est prêt à faire évoluer, si c'est le souhait des élus locaux.

Et puis, vous l'avez également évoqué, et je conclurai par cela, face à ces incivilités, nous pensons qu'il y a toute sa place pour une action également partenariale qui ne soit pas qu'une action policière ou judiciaire.

Peut-être que Myriam EL KHOMRI, sur ce point, pourra compléter.

Nous sommes, en tout cas, également demandeurs de cette action partenariale.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame Myriam EL KHOMRI, vous avez la parole.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie, tout d'abord, Nicolas LERNER des éléments qu'il a apportés et donc j'entends bien que les services de police seront plus présents sur le secteur. L'arrivée des 40 policiers est une bonne chose, puisqu'on sait que, s'il y a un arrêté d'interdiction de vente à emporter d'alcool, il faut pouvoir l'appliquer. Donc, de ce point de vue-là, c'est une bonne chose.

Par ailleurs, je mobilise également les effectifs de la Direction Prévention Protection pour qu'ils travaillent sur le secteur.

S'agissant de la demande d'éducateurs de rue supplémentaires, vous comprendrez bien que, à quelques mois de la fin de la mandature, il est compliqué de se prononcer sur cette demande. Il existe cinq éducateurs de prévention sur le quartier Pelleport. Ils ont d'ailleurs, je crois, bien sensibilisé certains jeunes livrés à eux-mêmes pendant la période des festivals, afin de leur faire prendre conscience des nuisances qu'ils occasionnent. Ils ont un travail qui est mené dans ce cadre-là.

De manière plus générale, sur le Nord de l'arrondissement, je voudrais rappeler que la Fondation Feu Vert dispose aussi de quatre équipes, composées de cinq personnes chacune, sur les quartiers Amandiers, Fougères, Belleville et Pyrénées.

Par ailleurs, nous avons déjà travaillé avec la maire du 20e, à sa demande. Dans la dernière convention 2013-2015, nous avons renforcé la couverture du territoire en étendant le périmètre d'intervention des éducateurs de rue sur le quartier des Amandiers, incluant désormais les rues Juillet, de la Bidassoa et Martin Nadaud.

Sachez que, sur le quartier des Pyrénées, enfin, avec une partie de la rue des Rigoles, rue Frédérik Lemaître, une partie de la rue Olivier Métra, rue de l'Ermitage, enfin, un poste d'éducateur en contrat d'apprentissage pendant trois ans a été octroyé sur cette équipe.

Je crois avoir été précise et claire, compte tenu de ces éléments. Il m'est donc impossible à ce jour de m'engager sur la création d'une nouvelle équipe d'éducateurs de rue. Par contre, un renforcement de leurs actions, nous nous y engageons dès à présent.

Donc, j'émets un avis favorable sur ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 311).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la vidéoprotection (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 50 est relatif à la vidéoprotection.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE, une minute.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du plan "1.000 caméras", une centaine de caméras devaient être implantées sur la voie publique dans le 15e. Or, à ce jour, seules 70 caméras l'ont été. Dans les quartiers sensibles du 15e où elles sont installées, les caméras déjà opérationnelles produisent leur effet dissuasif permettant l'interpellation de nombreux auteurs de délit, alors qu'elles sont en nombre insuffisant. Une couverture de l'ensemble des périmètres renforcerait logiquement leur efficacité.

Pour ces motifs, au nom de Philippe GOUJON et de Jean-François LAMOUR, je vous demande, Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, que la première centaine de caméras prévues dans le 15e arrondissement soient totalement mises en service, en priorité dans les secteurs que je vais énumérer :

- place du Commerce, aux abords du collège Debussy ;

- place Charles Vallin, aux abords du jardin Nicole de Hauteclocque ;

- rue du Colonel Pierre Avia, aux abords de la salle Equinoxe ;

- à l'angle de la rue Pierre Avia et de l'allée des Frères Voisin ;

- à l'intersection des rues Cauchy, Balard, du Pic de Barrette ;

- mais aussi boulevard de Grenelle.

Les autres secteurs devant être définis en concertation avec la Préfecture de police et les différents partenaires.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

S'agissant du nombre exact déployé dans le cadre du P.V.P.P. dans le 15e arrondissement, il y a 70 caméras P.V.P.P. dans le 15e dont une qui n'est pas encore en fonctionnement : celle à l'angle de la rue des Entrepreneurs et de la rue du Commerce. 18 caméras sont prévues pour la dalle Beaugrenelle. Par ailleurs, la Direction de la Voirie et des Déplacements a, dans le 15e arrondissement, 22 caméras en fonctionnement, visionnables depuis le PC Lutèce, ce qui fait donc en tout 87 caméras en fonctionnement et une à venir très prochainement, plus les 18 à Beaugrenelle. On arrivera donc à 106 caméras courant 2014.

S'agissant justement des caméras de la dalle Front de Seine, c'est un vœu qui avait été porté également par Mme POIRAULT-GAUVIN à la dernière séance du Conseil de Paris où je n'étais pas présente. Sachez qu'un travail est déjà en cours entre la Ville, la SemPariSeine et la Préfecture de police depuis 2012. Cette étude en cours prévoit notamment la mise en place d'une quinzaine de caméras. Cette réflexion intègre également les questions de financement.

En fonction des résultats de ces échanges, un dispositif fondé sur un financement pérenne sera proposé lors d'un prochain Conseil de Paris.

Vous le savez, en complément, nous avons également plus de 40.000 caméras sur lesquelles peut s'appuyer la Préfecture de police, installées dans les réseaux de transport R.A.T.P. et S.N.C.F.

Mais je vous le rappelle, c'est notre position, nous en avons parlé hier, ces caméras ne sont pas l'alpha et l'oméga d'une politique de sécurité. La caméra sans le policier est aveugle et nous nous réjouissons, bien évidemment, des renforts de policiers que nous avons eus grâce à Manuel VALLS.

Pour nous, par rapport au texte de votre vœu, contrairement à votre intervention où vous demandiez le doublement du nombre de caméras P.V.P.P., nous ne sommes absolument pas sur cette idée de doublement aveugle de ce nombre de caméras.

S'agissant de la demande de définition avec les bailleurs sociaux d'un plan de déploiement de la vidéoprotection dans les immeubles sociaux, pour les mêmes raisons, ce n'est pas la généralisation aveugle qui nous intéresse. Un travail est en cours aux Périchaux.

Vous voyez donc que nous travaillons avec pragmatisme et sans aucun tabou. De plus, rien ne doit être mis en œuvre sans l'accord des habitants car ces équipements relèvent tout d'abord des relations entre les locataires et leurs bailleurs.

Donc, j'émets un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50, avec un avis défavorable, vous l'avez bien compris, de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la sécurité des ateliers et bijouteries du 3e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 52 est relatif à la sécurité des ateliers et bijouteries du 3e arrondissement.

Je donne la parole à Mme HAREL, spécialiste du 3e !

Mme Marie-Laure HAREL. - Je suis bien contente que tout le monde l'ait remarqué !

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

L'insécurité est un fait à Paris et dans le 3e plus particulièrement, récemment. Les faits l'ont démontré et les exemples sont dans mon vœu.

L'insécurité des bijouteries et des ateliers liés au maniement des métaux précieux est un autre constat indéniable en France et à Paris. Dans le 3e, nous avons eu, voilà un an, un meurtre dans un atelier rue des Haudriettes et il y a quelques jours, l'attaque d'une bijouterie, à la hache, rue Réaumur.

Donc, dans un tel contexte, vu la menace qui pèse sur ce type d'artisans et de commerçants, et vu la forte concentration de cette activité dans le Sud du 3e arrondissement, je demande que nous déployions un dispositif de vidéosurveillance qui leur soit spécialement destiné.

Et je préfère devancer parce que j'ai peu d'espoir quant au fait que vous acceptiez de voter mon vœu : la vidéosurveillance n'est pas une obsession de la Droite.

Vous venez de le dire, Madame l'adjointe, je sais bien que cela n'est ni l'alpha ni l'oméga de la sécurité à Paris ; je voudrais juste rappeler que c'est, certes, une idée de droite mais qui a été mise en place par M. DELANOË lui-même. Il s'agit donc d'être en cohérence avec vous-mêmes et de déployer ce système, puisque vous le jugez efficace également, là où cela s'avère nécessaire.

Je vous remercie.

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace M. SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. LERNER.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, Madame la conseillère, vous avez évoqué l'évolution des vols à main armée en France. Je n'ai évidemment pas vocation à commenter les chiffres de la France entière mais, à Paris, comme l'a évoqué d'ailleurs le Préfet de police hier matin, le nombre de vols à main armée depuis le début de l'année est totalement stable dans la Capitale. En revanche, ce qui n'est pas stable, c'est le taux d'élucidation de ces vols à main armée qui progresse de 6 % depuis le début de l'année. Cela me paraissait utile de le rappeler.

Sur le 3e arrondissement, vous avez fait référence, effectivement, à ce fait qui nous avait tous beaucoup marqués, qui avait conduit au décès du bijoutier, rue des Haudriettes. Je voudrais saluer ici, comme on l'avait fait, je crois, il y a quelques Conseils, l'interpellation, il y a quelques semaines, par les services de la police judiciaire des auteurs présumés, et rappeler que sur le 3e arrondissement, depuis le début de l'année, nous n'avons enregistré, vous allez me dire que ce sont deux faits de trop, que deux faits de vol à main armée sur l'arrondissement. C'est évidemment, je l'ai dit, deux faits de trop, mais en tous cas, cela ne justifie sans doute pas le déploiement d'un plan spécifique de vidéoprotection qui serait financé par la puissance publique.

En revanche, vous avez raison, l'utilisation de la vidéoprotection est extrêmement utile aux services de police. Le 3e arrondissement compte 23 caméras qui ont été déployées dans le cadre du P.V.P.P. Les services de police sont en relation extrêmement étroite et régulière avec les professionnels de la bijouterie et du secteur des métaux précieux. Dans le cadre des contacts qu'ils ont avec eux, ils ne manquent pas de leur rappeler que la réglementation française permet aussi à chaque commerçant, à chaque bijoutier, de s'équiper d'un système de vidéoprotection, dont les images peuvent ensuite être consultées par les services de police.

Toutes ces mesures vont dans le bon sens, de notre point de vue, comme d'autres mesures qui leur sont également suggérées, ainsi que les diagnostics de sécurité que les services de police mènent à la demande des bijoutiers. Nous sommes favorables à ce que ces diagnostics soient encore plus systématiquement conduits, tout comme nous sommes favorables à une montée en puissance du dispositif "c'est plus sûr" mis en place par la Préfecture de police à destination des commerçants, notamment des bijoutiers, avec des conseils spécifiques qui peuvent être destinés aux bijoutiers ou aux spécialistes des métaux précieux, et bien évidemment, avec les renforts policiers du 3e arrondissement, qui, comme tous les arrondissement, en bénéficient. Le renforcement de la présence policière, à la fois en civil, mais également en tenue, aura bien sûr vocation à dissuader les auteurs potentiels des actes que vous avez évoqués.

Je termine en mentionnant que la lutte contre le vol à main armée, j'ai rappelé les statistiques, était une des priorités du Préfet de police. Je souhaiterais, dans ce cadre, rappeler que nous sommes actuellement dans une période d'activation du plan de lutte contre les vols à main armée, qui est en plus une priorité du Ministre de l'Intérieur et qui mobilise quotidiennement des dizaines de fonctionnaires de police sur l'échelle de la Capitale, au-delà même du 3e arrondissement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Je voudrais revenir sur deux ou trois éléments et tout d'abord saluer l'ensemble des services de police et de justice, dont les efforts ont permis l'interpellation du tireur présumé sur BFM et Libération, mais également de la personne interpellée dans le cadre de l'homicide de la fonderie. Je remercie également d'avoir précisé que les taux d'élucidation n'avaient jamais été aussi importants sur ces affaires. C'est extrêmement important et vous pouvez compter sur nous pour diffuser toutes les consignes, que vous engagez à destination des commerces, auprès de notre réseau, sur le site Internet de la Ville, comme on l'a fait pour les touristes. Cela peut être extrêmement important.

Je voudrais revenir sur deux ou trois éléments : Bertrand DELANOË assume pleinement le plan de vidéoprotection pour Paris. Cela faisait partie de ses engagements de 2008 devant les Parisiens. Il n'a jamais nié la compatibilité du plan de vidéoprotection pour Paris avec les libertés individuelles. C'est d'ailleurs pour leur garantie qu'il a mis en place un Comité d'éthique avec le Préfet de police, comité d'éthique qui est extrêmement actif. Pierre AIDENBAUM a été aussi tout à fait favorable, puisqu'en 2009, il avait engagé une véritable concertation sur les emplacements. S'il y a des modifications à faire, nous y sommes favorables, mais compte tenu du texte du vœu, j'émets un avis défavorable.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à la suppression des Z.S.P. et aux effectifs de police.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Le vœu n° 53 est relatif à la suppression des Z.S.P. et aux effectifs de police.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il y a deux aspects dans ce vœu. Le premier, je pense, nous serons d'accord puisque nous reprochions et nous avons contesté et mobilisé contre la suppression de 1.743 postes de policiers sous le précédent Gouvernement. Plusieurs personnes parmi nous se félicitaient hier des annonces de Manuel VALLS sur le renfort de 300 policiers dans les commissariats parisiens. Je pense que tout le monde peut faire le calcul : 1.743 moins 300, le compte n'y est pas, donc nous devons exiger le rétablissement de l'ensemble des postes de police supprimés. C'est le premier point de ce vœu.

Le deuxième point, en revanche, va rompre l'unanimisme des échanges que nous avions hier concernant les Z.S.P., puisqu'avec Alexis CORBIÈRE, nous le disons, nous sommes pour la suppression des Z.S.P. pour deux raisons. D'abord, lorsque l'on instaure une Z.S.P., nous avons constaté que cela a pour effet de provoquer un glissement de la délinquance d'un quartier à l'autre et donc de ne pas régler le problème, mais de le déporter.

Deuxièmement, lorsqu'on concentre des moyens supplémentaires dans un quartier, alors que les effectifs globaux ne sont pas suffisants, on se retrouve avec des effectifs insuffisants sur d'autres quartiers.

Il nous faut traiter le problème d'une autre manière et surtout arrêter la politique du chiffre actuel au niveau de la police, qui fait que des arrestations de sans-papiers sont bien plus intéressantes à afficher dans le nombre des travaux organisés par un commissariat, que la résolution des délits sur un territoire.

Nous demandons, à travers ce vœu, la suppression des zones de Z.S.P., l'embauche dans les plus brefs délais des postes supprimés, la fin de la politique du chiffre et, bien évidemment, l'expérimentation des reçus datés, motivés et cosignés pour mettre fin aux contrôles au faciès abusifs et discriminatoires que l'on constate dans ces Z.S.P. du fait de la politique du chiffre.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI pour vous répondre.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Je me réjouis que Mme la Conseillère soit ravie que des nouveaux policiers soient arrivés sur le territoire parisien. Je pense que c'est une bonne chose, notamment pour les habitants des quartiers populaires, notamment puisque vous êtes élue du 20e arrondissement. Nous l'avons vu samedi dernier, ils sont en demande de sécurité, il y a des problèmes qui se posent et de ce point de vue, c'est une bonne chose.

Par ailleurs, vous avez raison, je ne partage absolument pas votre point de vue sur les zones de sécurité prioritaire. Les zones de sécurité prioritaire, c'est à la fois une action renforcée de l'ensemble des services, c'est-à-dire, je peux vous en donner quelques exemples et j'imagine que mon collègue Ian BROSSAT est tout à fait d'accord avec moi sur le 18e arrondissement, les douanes, la Brigade de répression du proxénétisme, la Brigade des stupéfiants, qui se donnent des objectifs tous les quinze jours pour traiter.

Donc, un glissement de la délinquance dans les autres quartiers, j'y vois plutôt un glissement de certains proxénètes vers les prisons. De ce point de vue, je suis plutôt ravie, mais je voudrais que l'on arrête de caricaturer ce type de dispositif.

La Z.S.P., c'est aussi plus de 100.000 euros accordés au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour des actions de soutien à la parentalité, de politique éducative, d'accompagnement à la scolarité, pour des actions d'animation en direction des jeunes qui sont dans l'espace public. C'est cela aussi, c'est-à-dire tenir toutes les chaînes, les chaînes éducatives et préventives. Là où les crédits de l'Etat en matière de "politique de la ville" sont parfois absents, je me réjouis que l'on concentre, dans certains quartiers où il y a de grosses difficultés et où nous avons des enfants livrés à eux-mêmes dans l'espace public, des moyens pour les ramener vers l'école notamment.

La Z.S.P., ce sont des acteurs qui se donnent des objectifs et ce sont aussi des financements qui l'accompagnent. De ce point de vue, en tant qu'élue du 20e, je ne comprends pas comment vous pouvez dire que vous revenez sur cette classification. Bien sûr qu'il y a parfois des déplacements. Par exemple, sur le quartier de la Chapelle, entre la Z.S.P. Goutte d'Or et la Z.S.P. Stalingrad, nous avons eu en effet des déplacements de personnes toxicomanes, mais c'est traité, nous ne sommes pas aveugles, et cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus aucun policier

dans le reste de l'arrondissement. Vous avez des policiers qui viennent en renfort, des vrais policiers fidélisés, non pas des compagnies de sécurisation qui vont venir de temps en temps parce que s'il y a d'autres manifestations, ils ne seront plus là.

Ce que nous attendions, c'est d'avoir des effectifs policiers fidélisés. C'est ce qu'a fait Manuel VALLS quand il a fait une visite samedi dans le 20e arrondissement. De ce point de vue, je ne partage absolument pas votre appréciation.

Par ailleurs, la rupture avec la politique du chiffre, je crois qu'il y a des rapports, nous en avons parlé hier, où cette politique a été complètement rompue. Je fais tout à fait confiance au Préfet BOUCAULT par rapport à ces chiffres. Il est important que nous soyons dans un rapport de confiance et je me réjouis que Manuel VALLS ait mis en place un nouveau Code de déontologie de la sécurité. C'est une bonne chose.

J'émets bien évidemment un avis défavorable sur votre vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT m'a demandé une explication de vote.

M. Ian BROSSAT. - Les élus Communistes ne voteront pas ce vœu, ils voteront contre ce vœu. Je suis élu du 18e arrondissement, et comme beaucoup d'élus du 18e arrondissement, je sais à quel point la sécurité est un enjeu qui compte pour les habitants. Je pense qu'il n'y aurait rien de pire qu'une gauche qui serait oublieuse des questions de sécurité, qui considérerait que les questions de sécurité ne sont pas des questions importantes. Les zones de sécurité prioritaire font partie des mesures qui permettent de faire reculer la délinquance et l'insécurité dans nos quartiers. Respecter les habitants des quartiers populaires, c'est aussi entendre cette exigence-là et y répondre par des mesures susceptibles de faire reculer la délinquance.

Les élus Communistes ont déjà eu l'occasion de dire que sur bon nombre de sujets, ils ne sont pas d'accord avec la politique de Manuel VALLS, mais sur cette question, il est pour nous absolument indispensable, à la fois d'avoir des renforts policiers et dans le même temps, d'avoir des zones de sécurité prioritaire qui fassent reculer l'insécurité dans nos quartiers.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2013 DPVI 200 - Subventions (121.701 euros) à 20 associations menant des actions au titre de la politique de la ville. Dernière enveloppe multisites.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'association "Microlithe".

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'association "Microlithe".

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association "Microlithe".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPVI 200 et les vœux n^{os} 54, 55 et 56.

Ce projet est relatif à des subventions à 20 associations menant des actions au titre de la politique de la ville.

La parole est à Mme Virginie DASPET, pour trois minutes.

Mme Virginie DASPET. **-** Je vais essayer d'être plus rapide que trois minutes puisque j'ai cru comprendre que les vœux n° 55 et n° 56 concernaient la même association.

Il s'agit de "Microlithe", association que vous devez connaître presque aussi bien que nous à force d'en entendre parler chaque année pour les mêmes raisons. C'est une association très appréciée dans le 20e, très appréciée dans son quartier puisque c'est une des rares qui est encore active dans le Haut-Belleville. Elle est surtout connue pour gérer un espace public numérique et aussi pour proposer des animations autour de tout ce qui est technologies de l'information et de la communication.

Malheureusement, malgré cette activité, malgré le soutien des habitants du quartier qui s'est manifesté par une pétition de 500 signataires, bien que chaque année des efforts financiers pour les soutenir soient faits, il y a des problèmes de trésorerie qui se manifestent systématiquement. Cette année, c'est peut-être encore plus grave que d'habitude : ils ont dû procéder à un licenciement. Malgré cela, on n'arrive pas à pérenniser la situation.

Pour être très brève, nous demandons au niveau du 20e arrondissement que cette association continue à être soutenue en termes de subvention. Cela a été le cas. Nous en sommes bien conscient puisqu'en 2013, il y a eu une augmentation de la subvention de 15.000 euros et qu'aujourd'hui, nous votons une dotation complémentaire de 6.500 euros.

D'une part, nous voulions vous en remercier et d'autre part, vous inviter à poursuivre cet effort financier.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour trois minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. **-** L'essentiel a été dit. Cette association "Microlithe" est importante. Nous souhaitons que cet équipement public numérique puisse bénéficier au moins d'autant de financement que les autres établissements publics numériques.

Il est dommageable que chaque année, il faille représenter à chaque fois des vœux pour exiger un financement à la hauteur de cette structure de quartier qui est tant appréciée par l'ensemble des habitants et qui, par ailleurs, développe des partenariats avec d'autres associations.

Nous savons que lors du débat budgétaire, des efforts ont été faits en direction de cette association. Je sais que l'Exécutif va donc rappeler, dans le cadre du budget, les éléments nouveaux ayant permis d'anticiper ce vœu.

Mais je pense qu'il serait bon qu'à l'avenir, on n'ait plus besoin de déposer ces vœux pour qu'il y ait une pérennité et une sécurisation de ce type de structure sans qu'elles soient obligées de recourir à des pétitions, des tracts pour pouvoir défendre leur pérennité.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Je partage l'avis de Mme DASPET sur la grande qualité des actions menées par "Microlithe" au titre de l'espace public numérique et le succès rencontré auprès des habitants.

Je ne suis pas d'accord avec la présentation faite par Mme SIMONNET dans la mesure où, en 2013, 10.000 euros supplémentaires ont été accordés à "Microlithe" par rapport à ce qu'elle percevait l'année précédente. On ne peut donc pas dire qu'il n'y a pas eu un effort de rattrapage.

Pour autant, "Microlithe" est en difficulté et nous en tenons le plus grand compte car ce projet de délibération DPVI 200 consiste à lui attribuer une subvention exceptionnelle compte tenu des difficultés rencontrées, subvention exceptionnelle de 6.500 euros au titre de la politique de la ville.

Par ailleurs, un amendement budgétaire vient d'être voté à hauteur de 12.000 euros afin de permettre à l'association de rééquilibrer ses comptes. Cela signifie que nous accordons 18.500 euros au total pour aider l'association à retrouver son équilibre et à garantir la pérennité de son action.

"Microlithe" est un acteur majeur du quartier Belleville. Nous continuerons donc à l'appuyer. Nous l'avons d'ailleurs rencontrée à plusieurs reprises cette année, en lien direct avec la mairie du 20e arrondissement.

Il y avait un effort de réorganisation à faire, indéniablement. Il y a eu des problèmes de trésorerie, une procédure de redressement judiciaire.

Avec les sommes accordées aujourd'hui, on peut considérer que "Microlithe" va surmonter ses problèmes, ce qui nous satisfait pleinement.

Pour ces raisons, je demande le retrait des vœux n^{os} 54, 55 et 56, qui sont d'ores et déjà exaucés.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Les vœux sont-ils retirés ?

Mme Danielle SIMONNET. **-** Les vœux sont retirés, et on s'en félicite.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Puisque les vœux sont retirés mais que nous avons eu un débat, il nous reste à adopter le DPVI 200.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 200.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté, et je vous en remercie. (2013, DPVI 200).

2013, DPVI 201 - Adhésion de la Ville de Paris en qualité de "membre partenaire" à l'Association du Réseau des Accorderies de France (RAF).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DPVI 201 et l'amendement technique n° 57 sur les Accorderies de France.

Madame STIEVENARD, c'est un amendement technique ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 201 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2013, DPVI 201).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au maintien du quartier "politique de la ville" (10e).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la sauvegarde des quartiers "politique de la ville".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Les vœux n° 58 et n° 59 sont relatifs à la sauvegarde des quartiers "politique de la ville".

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - J'interviendrai sur les deux vœux, qui se rejoignent.

L'un concerne plus spécifiquement le 10e arrondissement, il est relatif au maintien du quartier "politique de la ville", et a été voté par la majorité municipale. Il part du fait que le Gouvernement a annoncé depuis 2012 la réforme de la politique de la ville qui est actuellement débattue au Parlement.

Cela arrive dans un contexte de plusieurs années de baisse de crédits d'État. Évidemment, nous avons combattu avec les associations ces retraits de l'État dans la politique de la ville.

La réforme annoncée de la géographie des quartiers concernés prévoit de cibler les financements sur un nombre de quartier dits prioritaires à partir du critère unique du revenu des habitants. Cela va entraîner la division par deux du nombre de quartiers concernés au plan national.

Nous ne connaîtrons les quartiers retenus qu'au deuxième trimestre 2014, mais les premiers échanges avec l'État montrent que la plupart des quartiers parisiens concernés ne seraient pas retenus dans ces quartiers prioritaires.

Je signale que par exemple dans le 10e dans ces quartiers, le chômage est à 15 % contre 9 % à Paris ; l'échec scolaire à 30 % contre 15 % ; la réussite au brevet des collèges de 57 % dans le collège de la Grange-aux-Belles, au bord du canal, contre 87 % à Paris et au plan national ; les foyers à bas revenu sont de 17 % contre 11 %.

Tout milite pour qu'on retienne ces quartiers en "politique de la ville". La "politique de la ville" a permis la mobilisation de nombreux acteurs locaux : associatifs, fonctionnaires, agents des services publics et élus.

On l'a vu notamment lors de l'initiative "Quartiers, en scène !" le 24 janvier où, devant plus de 2.000 participants, le Maire de Paris, en présence du Ministre de la Ville, a renouvelé son engagement de maintenir tous les moyens de la "politique de la ville" en ce qui concerne la Municipalité.

Pour ces motifs, nous demandons le maintien de tous les quartiers "politique de la ville" au plan parisien. Cela se justifie, et je pense que la majorité parisienne aura à cœur de défendre ces objectifs.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Gisèle STIEVENARD pour vous répondre.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Depuis 2001, Paris porte une ambition forte pour ces quartiers populaires dont les effets positifs sont considérables et attestés par les habitants qui y résident, qu'il s'agisse des réalisations en termes d'aménagement urbain, d'implantation massive de nouveaux équipements et services, l'arrivée du tramway, le soutien aux acteurs associatifs nombreux dans nos territoires, tout cela permet de mieux vivre et de mieux respirer dans ces quartiers qui étaient restés dans le passé, enclavés et délaissés.

Nous sommes sur la bonne voie et il n'est nullement question de relâcher l'effort dans les temps qui viennent, bien au contraire.

Je partage, Monsieur LHOSTIS, votre volonté de préserver les aides consacrées à l'apprentissage de la langue française ainsi qu'aux postes d'adultes relais, au soutien aux actions conduites par les nombreuses associations de proximité présentes et actives dans nos quartiers.

Cependant, je ne partage pas votre pessimisme sur le devenir de la politique de la ville à partir de 2015 qui verrait, dites-vous, la plupart des quartiers parisiens sortis de la politique de la ville à l'issue de la réforme nationale de la géographie prioritaire, en cours de discussion actuellement au Parlement.

Il est vrai qu'il y a un critère de revenu par habitant défini nationalement, annoncé par le Ministre délégué chargé de la Ville et débattu à l'Assemblée nationale. Le Ministre a également prévu que ce critère ferait l'objet de larges pondérations locales dans la mesure où le coût de la vie et la cherté des loyers ne sont pas comparables à Paris et en Ile-de-France à ce qui est constaté ailleurs en métropole.

Une concertation avec les élus locaux s'engagera pour la définition des périmètres au printemps 2014, prélude à la signature des contrats de ville à partir de l'automne 2014. Il n'est pas question de baisser les bras. Nous sommes parfaitement résolus et déterminés pour emporter la conviction, ce que je ne cesse de faire depuis un an et demi.

Ainsi, il n'était pas écrit d'avance que nous obtiendrions trois zones sécuritaires à Paris, dont la plus récente dans le 20e arrondissement. Nous les avons obtenues grâce à notre pugnacité.

De même, les innovations de l'Éducation nationale, plus de maîtres que de classes, la scolarisation des moins de 3 ans, profitent à nos quartiers.

Les emplois d'avenir sont également fléchés pour les jeunes de nos quartiers pour un tiers et un nouveau dispositif d'aide à la création d'entreprise est lancé au plan national au bénéfice de nos jeunes.

Le Ministre délégué à la ville a également annoncé de nouveaux postes d'adultes relais pour 2014 qui permettent de soutenir la richesse du tissu associatif de nos quartiers.

Comme vous, Monsieur LHOSTIS, je reste vigilante et mobilisée. C'est pourquoi, sur le principe, je suis d'accord pour voter favorablement vos deux vœux, j'aurais souhaité que vous retiriez dans le paragraphe 6, l'indication que la plupart des quartiers de Paris ne seraient pas retenus comme prioritaires, parce que je pense réellement que ce ne sera pas le cas. Je ne veux pas que l'on donne l'impression d'intérioriser quelque chose qui de mon point de vue n'adviendra pas.

C'est pourquoi je vous ai donné cet éclairage sur ces pondérations locales qui nous permettront d'être considérés, et je l'espère permettront la prise en compte de nos quartiers.

Dans mon esprit, l'essentiel de nos quartiers classés en politique de la ville doivent être retenus. À titre personnel, comme j'ai engagé une discussion, une négociation avec le Ministre, je m'abstiendrai, mais je sais que mon groupe qui suit de très près l'avenir de la politique de la ville est favorable à l'état d'esprit des deux vœux que vous avez déposés.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

A ces réserves près exprimées, cela vous convient-il, Monsieur LHOSTIS ?

M. Alain LHOSTIS. - C'est le fait que j'ai extériorisé ce qui était intériorisé, c'est-à-dire le fait qu'une majorité de nos secteurs est menacée, que notre alerte est aussi importante.

Si nous retirons cela, nous acceptons de facto cette situation. Gisèle STIEVENARD, je lui fais confiance, mais les maires d'arrondissement ont été réunis avec le Ministre, le maire du 10e nous en a informés dans notre arrondissement, il y a une méconnaissance des réalités de nos quartiers par une vision externe de Paris qui est uniquement centrée sur l'arrivée de nouvelles couches et qui laisse de côté ces catégories. Nous ne pouvons pas l'accepter et je pense que nous sommes tous d'accord.

Je préfère conserver ma rédaction, puisque nous nous étions mis d'accord sur le maintien du vœu intégral, et qu'il avait été voté dans ces termes dans mon arrondissement par la majorité.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous avons compris. Nous sommes d'accord pour continuer à nous battre.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 312).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 313).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Lucien Neuwirth.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 60 en 6e Commission relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Lucien Neuwirth.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous savez que Lucien Neuwirth est récemment disparu, que notre vœu rappelle sa longue carrière parlementaire, son engagement dès l'âge de 16 ans dans la Résistance et dans les Forces françaises libres, mais le nom de Lucien Neuwirth est surtout attaché au combat qu'il a mené au Parlement pour la légalisation de la contraception.

Ce rôle est un rôle historique reconnu, unanimement d'ailleurs. Deux membres du Gouvernement étaient présents à ses obsèques, et nous proposons par ce vœu qu'un centre de planification familiale soit dédié à la mémoire de Lucien Neuwirth.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fatima LALEM pour vous répondre.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Je voudrais également saluer le parcours et les convictions de Lucien Neuwirth. Il s'est forgé ses convictions dès les premières années de son mandat. La conviction qu'il fallait abroger la disposition de la loi de 1920 pour permettre aux femmes d'assumer et de vivre pleinement leur sexualité. À partir de 1965, il mène une rude bataille contre la calomnie et l'injure de certains de ses collègues et porte contre vents et marées la proposition de loi libéralisant les moyens de contraception.

Avec le soutien du Général de Gaulle, cette loi sera promulguée le 28 décembre 1967 et Lucien Neuwirth est entré ainsi dans l'Histoire comme étant le père de la pilule.

Dans le droit fil de cet engagement, quelques années plus tard il sera rapporteur à l'Assemblée nationale en 1974 du projet de loi de Simone VEIL relatif à la légalisation de l'avortement. Projet qu'il soutiendra bien évidemment.

Encore plus récemment, ses convictions étaient tout aussi progressistes qu'aux premières heures comme j'ai pu moi-même le constater en 2001, car j'ai eu le bonheur de le rencontrer lorsqu'il a été nommé rapporteur par le Sénat pour la proposition de loi concernant la contraception d'urgence dont il imposera la gratuité pour les mineures.

Comme vous le savez, chers collègues, les droits sexuels et reproductifs représentent un enjeu important pour notre collectivité. En ce sens, en tant qu'adjointe au Maire de Paris, en charge de cette question, j'ai impulsé sous cette mandature, notamment la programmation d'un maillage territorial avec la création de 8 centres nouveaux de planification et d'éducation familiale qui ont vocation d'accompagner médicalement ou non des femmes et des jeunes filles qui le souhaitent autour des questions de sexualité, de contraception et d'avortement.

Lorsqu'on porte des convictions et un engagement fort pour les droits des femmes, comme c'est mon cas, on ne peut qu'avoir une immense reconnaissance pour ces humanistes qui ont fait largement progresser les conditions favorables à l'émancipation des femmes, tel est le cas de Lucien Neuwirth et bien évidemment celui de Simone VEIL.

Par conséquent, cela serait un honneur et un plaisir d'avoir au fronton de l'un de nos C.P.E.F. le nom de Lucien Neuwirth et c'est pourquoi je donne un avis très favorable à ce vœu.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je pense qu'eu égard à l'importance de ce choix, nous aurons l'unanimité de notre Conseil. Cela me paraît extrêmement important.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 314).

Je vous en remercie et cela ne me paraît que justice.

2013 DFPE 399 - Subvention (1.000 euros) à l'Association de Soutien aux Amoureux au Ban Public (17e) pour son action de soutien aux familles binationales.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 399 : subvention à l'association de soutien aux "Amoureux au ban public".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je vous invite vivement à soutenir fortement cette association et à adopter ce projet de délibération pour l'association aux "Amoureux au ban public". C'est une association importante, que je connais bien, qui tient ses permanences notamment dans les locaux de la F.A.S.T.I. dans le 20e arrondissement, rue des Amandiers.

A Paris, nous avons environ un enfant sur deux qui est né au moins d'un parent de nationalité étrangère. Le travail de cette association d'accompagnement des couples binationaux est hélas encore à soutenir. Je dis "hélas encore", parce que depuis les dernières élections présidentielles, si nous sommes ravis d'en avoir fini avec le président Nicolas SARKOZY, on n'en a pas fini avec la politique à l'encontre, hélas, des personnes en situation administrative irrégulière.

Cette association est hélas encore vraiment nécessaire pour nombre de couples, dont l'un des deux est en situation administrative irrégulière, et qui peuvent rencontrer de fortes difficultés, notamment au moment du mariage. D'ailleurs, sous Nicolas SARKOZY dans le 20e, j'avais été alertée par un couple qui avait rencontré des difficultés auprès de l'état civil du 20e arrondissement, où un agent avait fait du zèle et ce couple s'était retrouvé convoqué au commissariat avec les suites : visite à domicile des agents de police pour vérifier jusque dans leur salle de bain la sincérité de leur couple, en venant constater la présence ou non des brosses à dents. Vous pouvez imaginer les angoisses, les humiliations, tout cela dans notre République.

C'est une défiguration de notre République, quand on vient ainsi compromettre un droit essentiel, le droit à l'amour, le droit au mariage, à l'émancipation, le droit de vivre tout simplement sur notre territoire

Je souhaite saluer le travail qu'a fait la Ville de Paris depuis, suite à des vœux que nous avions présentés, en organisant notamment la projection du film réalisé par l'association les "Amoureux au ban public" pour justement sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les couples dont un des deux membres au moins est de nationalité étrangère et pouvant être en situation administrative irrégulière.

Je tiens à alerter sur le fait qu'il faut poursuivre la formation en direction des agents, car tant que la loi n'a pas changé, ces difficultés peuvent se retrouver et se retrouvent d'ailleurs sur le terrain.

J'en profite pour vous dire que ce que nous devrions exiger, c'est que la loi change et que les hommes et les femmes dans ce pays ne soient plus confrontés à cette véritable traque administrative, et plus aux situations administratives irrégulières.

Notre rôle est de contribuer et de renforcer l'égalité des droits.

Je souhaite que l'on soutienne cette association, mais que l'on crée les conditions pour que son rôle soit de moins en moins nécessaire et que l'égalité des droits enfin puisse être respectée.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Mes chers collègues.

Je vous remercie, Madame SIMONNET, de mettre à l'honneur l'association des "Amoureux au banc public" soutenue aussi par Claudine BOUYGUES au titre de l'intégration et de la lutte contre les discriminations.

Depuis plusieurs années, la France est en effet le pays en Europe qui célèbre chaque année le plus de mariages entre Français et étrangers, prouvant sûrement l'efficacité du modèle républicain et le vivre ensemble sur notre territoire.

Je crois que c'est aussi une bonne réponse, c'est peut-être la meilleure des réponses que les Français apportent aux réactionnaires, aux xénophobes qui, on le voit encore ces dernières semaines, élèvent la voix pour mettre à mal le modèle français d'intégration.

S'il vous plait ? Merci.

Madame SIMONNET, c'est toujours dans cet esprit républicain, de nouveau affirmé et défendu depuis mai 2012, que le Gouvernement a amélioré l'accueil des étrangers en Préfecture, avec la mise en place d'un label indépendant de qualité et que le Gouvernement vient de confirmer l'objectif de réduction très significative des délais d'instruction pour les demandes d'asile ou a assoupli les conditions d'accès à la nationalité française, aboutissant déjà à une augmentation de 14 % des naturalisations en France de juillet 2012 à juillet 2013.

Pour ce qui concerne Paris, on a 32 % des 264.000 familles, où le parent référent est étranger ou immigré, preuve effectivement que Paris est une ville cosmopolite. Pour garantir un égal accès aux droits, l'association les "Amoureux au ban public" offre un accompagnement juridique qui peut s'avérer parfois nécessaire pour les familles binationales et les couples franco-étrangers.

L'association a par ailleurs produit un film documentaire, dont vous avez parlé, sur ses actions qui a été projeté en décembre 2012 aux agents de l'état civil de la Ville de Paris.

Un travail est réalisé dans le cadre de l'Observatoire des familles parisiennes. Nous avons présenté en janvier une étude sur l'accès aux services publics parisiens des familles étrangères et immigrées, qui nous a fourni des recommandations pour améliorer encore nos moyens d'information ou prévoir des accueils plus adaptés. L'année dernière, nous avons développé un travail de recherche action sur la parentalité au sein de famille primo-arrivantes ou binationales qui a pu être restitué auprès de tous les professionnels, en lien avec les familles, que ce soit la C.A.F., les services sociaux, la P.M.I., les écoles ou encore les crèches.

Le soutien à cette association les "Amoureux du ban public" fait partie de toutes les actions que la Ville de Paris mène pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de mieux vivre à Paris.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 399.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 399).

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif à la réquisition de bâtiments inoccupés.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 61 non rattaché relatif à la réquisition de bâtiments inoccupés.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons déjà abordé la difficulté actuelle rencontrée par le SAMU social de Paris qui ne peut de fait répondre à l'ensemble des demandes d'hébergement qu'il reçoit. Nous savons que de nombreuses familles et enfants qui devraient être pris en charge se retrouvent parfois confrontés à des propositions d'hébergement en hôtel dans la deuxième couronne. J'ai déjà rencontré plusieurs familles qui se retrouvaient à l'autre bout du 91, dans des hôtels même pas accessibles en transports en commun et qui sont par ailleurs parfois insalubres, derrière des bretelles d'autoroute, tout cela au milieu de l'année, alors que les enfants sont scolarisés à Paris. Ce sont des situations catastrophiques avec des conséquences pour l'équilibre familial et la scolarisation des enfants absolument pas dignes pour la Ville de Paris.

On doit vraiment tout mettre en œuvre pour répondre à ces situations d'urgence. On sait en même temps qu'il y a au moins, même dans les estimations plus basses, au moins 100.000 logements vides à Paris et de nombreux équipements publics vides à Paris, qui dépendent de l'Etat ou de la Ville.

A travers ce vœu, nous souhaitons que le Maire de Paris mette à disposition pour l'hébergement d'urgence les locaux de la Ville de Paris inoccupés pour une durée supérieure à une année et que l'Etat procède enfin à la réquisition des locaux inoccupés des domaines publics ou privés, promesse de la Ministre DUFLOT, toujours non appliquée pour la Capitale.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous alerte régulièrement à propos de la saturation des centres d'hébergement à Paris et des dangers que les sans-abris encourent toute l'année, particulièrement en période hivernale.

Cet hiver encore, la collectivité parisienne prend une part très active au renforcement des dispositifs de veille envers les personnes à la rue et à la recherche des bâtiments à mobiliser. Cette contribution de Paris au plan hivernal qui est piloté par l'État est indispensable pour que personne ne soit contraint de dormir à la rue faute de place.

Cet engagement de Paris en faveur de la lutte contre l'exclusion s'est notamment manifesté ce matin par l'amendement déposé par le groupe socialiste, qui prévoit 50.000 euros supplémentaires pour resserrer le maillage territorial des maraudes et permettre aux professionnels du Centre d'action sociale de la Ville de Paris de réaliser des évaluations sociales et, en cas de besoin, de véhiculer les sans-abris, notamment les familles, vers les centres d'hébergement.

Il est très important que la veille soit également renforcée la nuit dans les bois de Vincennes et bois de Boulogne.

La Ville de Paris, Madame SIMONNET, a passé son patrimoine au peigne fin pour voir quels étaient les bâtiments potentiellement mobilisables cet hiver et, au-delà, si la disponibilité des locaux le permet.

Cinq bâtiments ont été retenus, ce qui représente plus de 300 places. Un sixième bâtiment municipal, d'une capacité de 120 places, ouvert aux familles et aux femmes isolées, sera également livré fin janvier et vraisemblablement pour une période de deux ans.

Vous évoquez, Madame SIMONNET, le bâtiment rue Victor Schœlcher. Il a été visité par les services techniques de la Ville afin d'étudier la faisabilité d'y réaliser des hébergements. Malheureusement, on a des problèmes de normes et de sécurité incendie qui n'ont pas permis sa mobilisation à court terme.

À l'issue de l'hiver dernier, l'État a pris une décision inédite, celle de pérenniser plus de 700 places sur les 2.000 ouvertes et je voulais vous dire que même si ces orientations vont dans le bon sens, il nous faut continuer à saisir toutes les opportunités foncières pour garantir le droit à l'hébergement des publics les plus fragiles.

Je vous rappelle que Paris a mobilisé une soixantaine de bâtiments depuis 2008 pour créer 2.100 places d'hébergement. Une vingtaine d'immeubles supplémentaires a également servi de sites-tiroirs le temps de réhabiliter les vieux établissements et d'humaniser les conditions d'accueil, ce qui était aussi indispensable.

Là encore, ces efforts doivent être partagés, y compris par les grands groupes financiers qui sont propriétaires de biens vacants.

Pour terminer, je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble des équipes municipales qui sont engagées dans la mise en œuvre de ce plan hivernal.

Je pense particulièrement à la mission S.D.F. du Secrétariat général et aux coordinateurs des missions opérationnelles, aux maraudes de l'unité d'assistance aux sans-abri et à la Sous-Direction de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion du C.A.S.-V.P.

Ces équipes réalisent vraiment un travail formidable de repérage, d'accompagnement des situations difficiles et assurent un rôle de coordination des actions associatives ou institutionnelles qui garantissent l'efficacité de notre politique sociale.

Pour terminer, je remercie enfin les maires d'arrondissement qui se sont portés volontaires une nouvelle fois pour ouvrir leur mairie la nuit en cas de froid extrême.

Madame SIMONNET, compte tenu de ces éléments, je souhaite donner un avis favorable à votre vœu, sous réserve de modifier le deuxième considérant en remplaçant "considérant que les solutions qu'il propose sont

indignes" par "considérant que les affectations qu'il propose ne correspondent pas toujours aux attentes des familles".

Avec cette modification, je propose que l'on accepte le vœu proposé par Mme SIMONNET.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Madame SIMONNET, est-ce que vous acceptez cet amendement ? Oui, il est accepté et je vous en remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 315).

Je vous en remercie.

2013 CAS 6 - Extension du bénéfice du dispositif "Navigo Emeraude Améthyste" aux veuves et veufs d'anciens combattants.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération CAS 6 : extension du bénéfice du dispositif "Navigo Émeraude Améthyste" aux veuves et veufs d'anciens combattants.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. **-** À travers ce projet de délibération, nous étendons le dispositif aux veufs et aux veuves de guerre. Nous y sommes bien évidemment favorables, mais j'estime que ce doit être l'occasion de rappeler ce qui a été hélas décidé en juillet 2011, car nombre de personnes sur le terrain déplorent à juste titre la régression qui a été opérée depuis cette décision.

Souvenez-vous, prétextant le changement via le Pass Navigo, la Ville avait décidé d'appliquer une participation financière annuelle acquittée par les bénéficiaires des cartes "Émeraude" et "Améthyste", soit les personnes âgées et les personnes en situation de handicap les plus démunies de la ville.

La gratuité avait d'abord été maintenue pour les anciens combattants de guerre âgés de 65 ans et plus, et il était ensuite prévu à l'époque de mettre en place une participation financière de 20 euros annuels pour les bénéficiaires d'un minimum social ou de Paris Solidarité et de 40 euros annuels pour les usagers justifiant d'un montant d'impôt inférieur ou égal à 2.028 euros.

Nous souhaitions alors voter contre ce projet de délibération. Il y avait eu un débat. Nous avions bataillé en amont de la séance, à l'époque, pour convaincre l'Exécutif d'au moins reporter cette décision pour que l'on puisse prendre le temps de l'échange. Ce fut à l'époque impossible.

Nous avions également essayé de convaincre de maintenir la gratuité totale pour toutes celles et ceux qui ont des revenus au moins en-dessous du S.M.I.C. Ce ne fut pas non plus possible.

Finalement, nous avions obtenu, non sans bataille, de maintenir la gratuité pour celles et ceux dont les revenus sont en-dessous de 875 euros, ce qui hélas ne représente même pas le seuil de pauvreté, qui est à 954 euros mensuels.

C'était pour nous une question de principe, de décence. Il était impensable de cautionner une demande de participation financière à ceux qui sont en dessous du seuil de pauvreté.

Cette modification arrachée, je le rappelle, n'avait pu l'être qu'à la condition de notre vote en faveur du projet de délibération. C'est important de rappeler ce contexte pour que l'ensemble des citoyens et des citoyennes comprenne ce qu'il y a en amont d'un vote et d'une décision.

Je suis persuadée que depuis que cette décision a été prise, vous avez forcément croisé, vous aussi, dans vos permanences, des personnes âgées ou en situation de handicap de plus en plus nombreuses qui n'arrivent pas à vivre dignement tellement leurs revenus sont faibles et la vie à Paris de plus en plus chère, pas simplement à cause des loyers, mais les effets de la gentrification occasionnent des impacts sur l'ensemble des coûts de la vie à Paris.

Ces personnes, j'en suis persuadée, ont également auprès de vous déploré cette augmentation de la participation financière exigée, passant qui plus est du simple au double dès qu'on franchit la barre des 875 euros mensuels de revenus.

Pour des raisons écologiques et sociales, on devrait au contraire avoir l'objectif de mettre en place la gratuité dans les transports, et la gratuité dans les transports pour toutes et tous.

Évidemment, cet objectif de gratuité ne pourra pas se faire du jour au lendemain mais qu'au moins on essaie d'étendre les espaces de gratuité.

Au lieu de cela, hélas, en 2011, nous avons fait régresser ces espaces de gratuité du fait d'une politique d'accompagnement de l'austérité qui nous renvoie dans les débats d'hier, où on voit bien comment la majorité, de fait, a anticipé un accompagnement libéral de réduction de certaines dépenses.

Oui, de façon intermédiaire, il faut batailler pour étendre les espaces de gratuité, notamment à celles et ceux exclus du droit à la mobilité faute de revenus.

L'accès à la gratuité et à son extension fait d'ailleurs l'objet de plus d'une bataille à la Région Ile-de-France, à la fois par les syndicats, les associations et est relayé par les parti de gauche membres du Front de gauche.

C'est ainsi qu'avait été obtenu historiquement, pour les Rmistes, la gratuité, puis les allocataires du R.S.A. et tous les membres de leur foyer, les chômeurs, titulaires à la fois d'allocations de solidarité spécifiques et de la couverture maladie universelle, et enfin les jeunes en formation et en insertion.

La défense de cette gratuité et de son extension est une revendication essentielle pour nous. Elle s'invitera dans le débat municipal.

En attendant, bien évidemment, nous votons ce projet de délibération, même si nous regrettons la régression de 2011.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole, pour vous répondre, est à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, je vous remercie d'avoir remis ce dossier à l'ordre du jour, si je puis dire.

Je vais juste vous rappeler que ce que vous dites n'a d'abord aucun rapport avec le projet de délibération, mais vous êtes une habituée en quelque sorte.

Avec Véronique DUBARRY, nous nous disions : "Mais qui voyez-vous ?", parce que je vois beaucoup de monde, je vois les associations caritatives avec lesquelles nous avons travaillé et qui, elles, sont strictement opposées à la gratuité totale.

Strictement !

Je parle des Petits Frères des Pauvres, je parle du Secours Catholique, je parle du Secours Populaire, même les APF. Ce sont des associations qui ont pignon sur rue et qui disent que la décence, la dignité, la reconnaissance, cela passe aussi par la participation de tous à un paiement et notamment pour les transports. C'est comme cela !

Peut-être que vous, vous voyez la gratuité. Le transport a un coût et certaines personnes âgées ont des revenus certes faibles, je le conçois, mais pas toutes, et, quand on demande 40 euros par an pour voyager gratuitement et autant de fois qu'on le veut dans Paris, je crois qu'on n'outrepasse pas les droits de ces gens.

D'autant plus que je vous rappelle les prix quand même : la carte Pass Navigo, c'est 55 millions d'euros pour la Ville de Paris, 31 % du budget du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Par ailleurs, avec Véronique DUBARRY, nous avons - alors là, pour le coup, nous voyons les familles - des jeunes Alzheimer qui ne sont ni assez vieux pour être pris en charge par tout ce qui est âge, ni handicapés pour être du côté handicapés et qui sont avec les familles, qui sont avec leurs familles et qui sont dans des difficultés terribles.

Moi, je préfère avoir mis un peu d'argent comme cela, 5 millions, pour venir ouvrir les centres d'accueil de jour tard le soir, pour ouvrir les centres d'accueil de jour le samedi et, maintenant, le dimanche pour permettre à toutes ces familles de vivre normalement.

Voilà, je n'ai pas honte d'avoir demandé et que la Majorité m'ait suivie. Il n'y a pas eu de tractations, comme vous avez l'air de le dire ; il y a juste eu une réflexion qui nous a tous concernés et j'ai remercié à ce moment-là la Majorité de la Ville de Paris, les élus de la Ville de Paris de m'avoir soutenue dans cette démarche.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avant de voter, il y a une explication de vote de M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe E.E.L.V.A. va s'abstenir, non pas sur le principe d'une extension à telle ou telle catégorie. Nous avons une position constante qui est que, quels que soient les bénéficiaires, les conditions de ressources doivent être prises en considération et faire, pour une catégorie, un tarif ou un bénéfice indépendamment des conditions de ressources, pour nous, ce n'est pas conforme à ce que nous souhaitons.

Donc, nous nous abstiendrons.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Alors, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAS 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté et je vous en remercie. (2013, CAS 6).

2013 DASCO 197 - Modifications tarifaires des activités périscolaires dans le cadre du bouclier social.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mesures de gel des tarifs.

2013 DASCO 199 - Diminution des tarifs de la restauration scolaire à partir du 1er janvier 2014 (écoles maternelles, élémentaires et lycées municipaux), dans le cadre du bouclier social.

2013 DASCO 200 - Diminution des tarifs de restauration scolaire à partir du 1er janvier 2014 (écoles d'art).

2013 DJS 492 - DF 121 - Modification des participations familiales pour les Ecoles Municipales des Sports à compter du 1er janvier 2014.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux mesures de gel des tarifs.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous abordons à présent conjointement les projets de délibération DASCO 197, DASCO 199, DASCO 200 et DJS 492 - DF 121, ainsi que l'amendement n° 62, les vœux n° 63 et n° 64. Rien que cela !

Ils sont relatifs à des modifications de tarifs scolaires et périscolaires.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, d'abord.

M. Yves CONTASSOT. - Compliqué, n'est-ce pas ?

Non, cela va être simple parce que, en fait, on va traiter tous les projets de délibération et le vœu en même temps.

Nous, ce que nous disons, c'est que c'est relativement, là aussi, simple.

Quand il y a une augmentation, on est un certain nombre à dire que les augmentations en pourcentage ont tendance à favoriser ceux qui sont les bénéficiaires des meilleurs revenus. D'ailleurs, très souvent, il y a une demande de déhiérarchisation - c'est comme cela que l'on dit dans le vocabulaire syndical - des augmentations de salaire pour que, à masse salariale identique, cela profite davantage aux bas salaires qu'aux hauts salaires. 2 % sur un S.M.I.C. ou 2 % sur un salaire de 10.000 euros, cela ne fait effectivement pas la même évolution de pouvoir d'achat quand c'est appliqué.

Alors, quand il s'agit de baisser des tarifs, eh bien, nous, nous souhaitons que le même principe soit retenu, c'est-à-dire que plutôt que d'abaisser en pourcentage, ce qui fait évidemment une diminution plus importante pour ceux qui paient plus cher que ceux qui sont au premier tarif, nous aurions souhaité qu'il y ait une diminution uniforme.

Nous proposons, d'ailleurs, à titre d'exemple, 5 centimes d'euro pour toutes les tranches, ce qui aurait permis, par exemple, pour ceux qui paient quelques dizaines de centimes, d'arriver à un niveau inférieur à 9 centimes d'euro. Le gain, évidemment, aurait été plus important proportionnellement pour eux que pour ceux qui vont passer à 5 ou 6 euros et qui sont sans conditions de ressources, puisque, à ce niveau-là, il n'y a plus de limite pour bénéficier de cette baisse.

Donc, cela nous semble assez étonnant, surtout au moment où on parle de bouclier social, d'avoir une approche en pourcentage et donc qui va favoriser, en réalité, en termes simplement de pouvoir d'achat, ceux qui sont à la tranche 8. J'avoue que je ne comprends pas, et nous ne comprenons pas, les réserves qu'il peut y avoir par rapport à ce type de proposition.

Alors, certes, la mesure n'a peut-être pas été étudiée suffisamment en termes techniques du côté des services de la Ville, mais il nous semble que, vu les délais entre le dépôt de notre vœu et aujourd'hui, il aurait été sans doute tout à fait envisageable de trouver une solution pour mettre cela en œuvre. Je suis convaincu que toutes celles et tous ceux qui ont l'habitude de travailler sur ces questions sont intimement et profondément convaincus par le bien-fondé de notre proposition.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Delphine BURKLI.

Mme Delphine BURKLI. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, je rejoins assez les propos de M. CONTASSOT.

Ici, vous nous proposez une mesure prenant place dans un dispositif que vous appelez "bouclier social".

Un bouclier social, on l'imagine comme une série de mesures tendant à protéger les Parisiens sur le plan social et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on est déçu.

Qu'avons-nous ici ? Une aide proposée aux Parisiens bien dérisoire sur le fond, en plus d'être indécente dans la forme, car ce bouclier social est déjà troué de toutes parts avant même d'avoir servi car c'est trop tard, trop peu et surtout trop peu sincère.

Trop tard sur l'intention : la crise a touché notre pays et les Parisiens en 2008. Or, avez-vous jamais procédé à une baisse générale des tarifs des cantines depuis ? La réponse est "non". Au contraire, vous avez fait voter deux délibérations en février et en juillet pour augmenter ces tarifs. Alors, comme par miracle, vous proposez, à partir du 1er janvier, moins de trois mois avant les élections, une baisse des tarifs.

Électoralisme, avez-vous dit !

Premier trou dans le bouclier !

Trop peu aussi au regard des chiffres : en effet, et là, je rejoins M. CONTASSOT, que représente véritablement cette baisse de 2 % pour les familles dont vous attendez la reconnaissance électorale dans les semaines qui viennent ? Rien ou presque rien, puisque, en réalité, vous baissez des tarifs à hauteur de 2 %, que vous aviez augmentés de 2 % en début d'année : opération nulle !

L'impact sur les familles relevant de la tranche tarifaire la plus basse est particulièrement frappant. C'est un gain de quelques centimes par mois que, généreusement, vous proposez.

Pour les familles relevant de la tranche 1, l'économie par enfant et par repas sera très exactement de 1 centime.

1 centime !

Soit 20 centimes d'économies pour tout un mois. N'est pas le Père Noël qui veut !

Alors, il est vrai que, pour les familles de trois enfants, cette économie grimpe à 48 centimes, mais il ne s'agit pas de la tranche tarifaire la plus basse. Même lorsque l'on prend le cas d'une famille moyenne de la tranche intermédiaire, sur la tranche 4, le gain au mois de janvier prochain d'une famille avec un enfant qui mange à la cantine sera de 5 centimes par repas, soit 80 centimes par mois. Si cette famille moyenne compte trois enfants, le gain de cette famille grimperait à 2 euros et 40 centimes.

Votre décision est donc bien trop tardive pour ne pas être opportuniste et trop dérisoire pour ne pas être cynique.

Deuxième trou dans votre bouclier !

Enfin et surtout, trop peu sincère car, enfin, nous parlons de budget et la sincérité, quoi que vous en pensiez, est aussi un principe budgétaire.

D'un point de vue budgétaire, cette décision n'offre aucune garantie pour l'avenir. Vous diminuez les recettes à un moment de fortes contraintes budgétaires, alors que vous savez qu'une nouvelle augmentation des tarifs devra bientôt intervenir.

En résumé, vous sacrifiez le budget de la Ville, tout en n'aidant pas les Parisiens dans leur vie quotidienne. Cette perte de recettes vient aussi grever un peu plus le budget de la caisse des écoles, une perte que nous vous demandons de compenser à travers le vœu que le groupe U.M.P. dépose aujourd'hui.

Cela, c'est le troisième trou dans votre bouclier !

Cette proposition finale est donc inefficace et trompeuse. En 2014, nous proposerons aux Parisiens de changer complètement de politique. La communication seule et l'habillage auront, nous l'espérons, fait leur temps.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc présenter conjointement les vœux n° 63 et n° 64 - en un minimum de temps, j'espère -, compte tenu de l'impact de la décision que vous avez prise sur ce bouclier social de geler les tarifs de restauration scolaire. Evidemment, cela a un impact pour les familles, mais aussi dans le calcul financier et budgétaire des caisses des écoles qui seront, logiquement et de façon mécanique, impactées dans leurs prévisions et donc dans leur gestion quotidienne.

Le premier vœu demande d'indiquer le coût de chacune des mesures de diminution des tarifs et de compenser la perte de recettes attendues par les caisses des écoles sur la base des anciennes grilles qui avaient permis à celles-ci de prévoir leurs calculs de tarifs et d'application pour les familles.

Le second vœu concerne d'autres équipements que sont les centres d'animation parisiens. On vous entend régulièrement vanter la politique de la Ville en matière péri-éducative, périscolaire et d'animation. Ce vœu, vous prenant au mot, demande logiquement que le bouclier social que vous nous proposez soit étendu aux centres d'animation parisiens, dont l'organisation et la tarification ont également été impactées par vos décisions récentes.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci aux trois intervenants.

Je vais éviter de refaire, avec beaucoup moins de brio et de talent, la réponse de l'inestimable Bernard GAUDILLÈRE, hier, sur la question globale du bouclier social. Un certain nombre d'arguments ont déjà été apportés. Il faut toujours rester super copine avec l'adjoint aux finances. Je rigole, Bernard ! Vous enlèverez cela du compte rendu.

Je vais éviter cela, néanmoins, Madame BURKLI, je note quand même que vous êtes dans la contradiction, vous nous accusez d'un côté de dilapider le budget de la Ville et de l'autre de ne pas en faire assez. A un moment donné, faire rentrer des ronds dans des carrés, c'est quand même un petit peu compliqué. Essayons de garder un peu de clarté.

Deux choses, d'abord sur les questions, et ensuite sur les vœux. Evidemment, l'ensemble de ces mesures sera compensé financièrement aux caisses des écoles. Nous avons adopté, tous ensemble dans cet hémicycle, il y a de cela deux ans, si ma mémoire est bonne, une réforme du mode de financement des caisses des écoles qui nous permet maintenant de pouvoir être les uns et les autres extrêmement sereins sur les modalités de financement et sur les modalités de discussion entre les caisses des écoles et la Ville de Paris. Donc, donc, évidemment, il n'y a aucune ambiguïté sur ce point.

Cessons de nous faire peur, nous avons eu droit à l'épisode un, "la cantine du mercredi ne sera pas compensée par la Ville et va mettre en péril les caisses des écoles". Voici maintenant l'épisode 2, "le bouclier social va mettre en péril les finances des caisses des écoles et ne sera pas financé". Comme à chaque fois, la réponse sera la même, bien entendu : il y aura une compensation aux caisses des écoles pour les baisses de recettes liées aux participations familiales.

C'est donc la raison pour laquelle, bien entendu, je proposerai au groupe U.M.P.P.A. de bien vouloir retirer ses vœux, sinon j'appellerai à un vote négatif.

Deuxième point, pour la question des centres d'animation, si vous me permettez d'intervenir au nom d'Isabelle GACHET. Les inscriptions et les paiements pour les centres d'animation ayant eu lieu à la rentrée, il n'était de fait pas possible d'envisager une baisse de tarifs rétroactive. Ses activités, pour l'année septembre 2013-juin 2014 ou juillet 2014, sont déjà payées par les usagers, et mettre en place une procédure de remboursement aurait été extrêmement lourd et complexe à mettre en œuvre, au-delà de la modification des conventions, mais ce sont des conventions, cela se change. En tout cas, le paiement ayant déjà été effectué par les usagers, cela paraissait évidemment compliqué.

L'amendement du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" est intéressant, dans sa philosophie, cher Yves CONTASSOT. Néanmoins, je ne sais pas si c'est heureusement ou malheureusement, mais c'est en tout cas la réalité qui s'impose à nous, ce que vous décriviez comme étant un process de travail extrêmement simple entre le délai dans lequel vous avez déposé votre vœu et le passage aujourd'hui en Conseil de Paris.

Les choses sont un tout petit peu plus compliquées que s'il suffisait simplement de faire tourner des grilles de calcul, pour deux raisons. Cela me permet de vous rappeler quel est l'ensemble des champs couverts par les décisions que nous avons explicitées et prises hier et ce matin. D'une part évidemment, les caisses des écoles sont des établissements autonomes, je ne vous ferai pas l'offense de vous le repréciser, mais également, les collèges sont pour un tiers d'entre eux des établissements qui gèrent les questions de restauration de façon autonome. Seul un tiers des collèges parisiens passe par les caisses des écoles pour la restauration. Un tiers des collèges est en restauration autonome, mais vous voyez bien que nous sommes dans des mécanismes évidemment beaucoup plus compliqués.

Néanmoins, cet amendement que je vais vous demander de retirer, sinon j'appellerai là aussi à voter contre, me paraît être un sujet sur lequel, de toute façon, et quel que soit l'avis dans les mois à venir, nous devrons continuer à réfléchir. Nous avons effectué un travail considérable, dans cette mandature, de remettre à plat l'ensemble des tarifications au Q.F., de les aligner dans l'ensemble des arrondissements et d'avoir une logique à partir des usagers, des familles, et non plus uniquement par type de service rendu.

Je crois que c'est une très belle étape que nous avons opérée ensemble dans cette mandature. Une fois que ceci est derrière nous et fonctionne, il me semble qu'il faudra réfléchir à nouveau, c'est d'ailleurs un échange que nous avions déjà eu avec les élus du groupe E.E.L.V.A., et continuer à réfléchir à ces grilles de tarification. Je prends votre proposition d'amendement comme un objet utile à notre réflexion dans les semaines et les mois à venir.

Bref, vous l'aurez compris, une demande de retrait pour l'ensemble des vœux et amendements. Si ce n'est pas le cas, j'appellerai à voter contre.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous avons donc une série de votes. Je demanderai à l'Assemblée d'être attentive. Je vais demander peut-être de façon globale si les amendements ou les vœux sont retirés au regard des propositions de Mme BROSSEL. Rapidement, que les groupes disent s'ils retirent ou pas leurs vœux et amendements, et ensuite on vote.

Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Je n'ai pas très bien compris parce qu'on nous dit que si la baisse était en centime d'euros, on attenterait à l'indépendance des caisses des écoles, mais en pourcentage, ce serait valide. J'avoue que je ne saisis pas bien la nuance ; elle doit m'échapper. Je pense que la tarification, ou elle s'applique ou elle ne s'applique pas, qu'elle soit en euro ou en pourcentage. N'ayant pas eu de réponse satisfaisante, je me vois dans l'obligation de maintenir notre amendement.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, maintenez-vous vos vœux ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Nous maintenons les vœux et nous avons une explication de vote sur l'amendement n° 62.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Allez-y tout de suite.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Nous voterons contre l'amendement n° 62 puisque, comme l'exposé l'évoque, ce bouclier social prévoit une baisse univoque, et il n'y a pas de raison de voter un amendement qui prévoit une inéquité entre les différents tarifs. Nous voterons pour le projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous y allons, je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 62 du groupe E.E.L.V.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 197.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASCO 197).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 199.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASCO 199).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 200.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASCO 200).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 492 - DF 121.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 492 - DF 121).

2013 DPA 67 - Création de 4 classes, d'un centre cuiseur de 1.500 repas/jours par démolition-reconstruction et restructuration partielle du groupe scolaire 21, rue Dupleix et 5-7, place du Cardinal-Amette (15e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 67 : création de 4 classes, d'un centre cuiseur de 1.500 repas par jour par démolition-reconstruction et restructuration partielle du groupe 21, rue Dupleix et 5-7, rue du Cardinal-Amette dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Nous nous réjouissons que ce projet de rénovation du groupe scolaire Dupleix - Cardinal Amette voie enfin le jour. D'ailleurs, Mme BROSSEL se souvient sans doute que c'est une demande que le Maire du 15e arrondissement avait exprimée dès le début de la mandature il y a de cela près de six ans.

Si cette opération de restructuration extension de ce grand ensemble scolaire est une bonne nouvelle et permettra à terme de disposer de classes moins chargées, d'un réfectoire éclairé naturellement, d'une nouvelle cuisine et de locaux suffisants pour l'organisation des activités, je souhaite soulever plusieurs questions.

En préambule, il semblerait qu'il y ait une erreur dans le projet de délibération. D'après ma collègue en charge des affaires scolaires auprès du maire du 15e, le groupe scolaire Dupleix Cardinal Amette compte actuellement 36 classes et non 34 comme annoncé.

Pour que les choses soient bien claires, le décompte est le suivant : nous avons aujourd'hui 14 classes d'élémentaire, et 10 classes de maternelle pour l'école Cardinal Amette, plus 12 classes d'élémentaire pour l'école Dupleix, soit un total de 36 classes. L'erreur est probablement venue du fait que le projet de délibération n'intègre pas les ouvertures des classes les plus récentes, à savoir une ouverture en élémentaire il y a deux ans et une ouverture en maternelle l'année dernière. Compte tenu de l'impact que peut avoir cette erreur sur le projet architectural, il me semble opportun de rectifier ce point auprès des cinq architectes qui vont se pencher sur le projet de rénovation qui porte sur la création de 4 nouvelles classes.

Si et seulement si nous obtenons bien la création de ces 4 nouvelles classes, le groupe scolaire Dupleix Cardinal Amette comptera 40 classes. Nous pourrons alors nous réjouir de l'augmentation de cette capacité d'accueil qui permettra d'alléger la répartition des effectifs dans un secteur actuellement très chargé.

Grâce à cette restructuration, les écoles maternelles et élémentaires Cardinal Amette pourront être désimbriquées et bénéficier d'une meilleure répartition.

En effet, au fur et mesure des ouvertures de classes qui se sont avérées nécessaires au fil des ans, les deux écoles se sont étendues de manière désordonnée en annexant les espaces au gré des évolutions.

Si nous sommes satisfaits de voir ce projet se profiler, même si les travaux ne sont programmés qu'à partir du deuxième trimètre 2016, je tiens à exprimer quelques regrets, notamment sur la question de l'accessibilité limitée au seul rez-de-chaussée.

J'ajoute que pour un groupe d'une telle importance, 40 classes, il est dommage que la création d'un ascenseur n'ait pas été prévue. Autre regret, il semblerait que le remplacement des fenêtres ne soit pas programmé, c'est fâcheux, il est difficile de parler d'amélioration du chauffage dans le cadre des objectifs fixés par le Plan Climat sans passer par le remplacement des fenêtres d'autant que les menuiseries sont très vétustes.

Or, votre choix de laisser les huisseries en l'état débouchera sur des économies de bouts de chandelle et non sur des économies d'énergie.

Enfin, Monsieur le Maire, j'attire votre attention sur les nuisances environnementales liées au futur chantier dans la mesure où les travaux se feront en site occupé. Les entreprises devront alors faire preuve d'une extrême vigilance. Le moment venu, il sera indispensable qu'un cahier des charges très précis soit établi avec l'ensemble des acteurs impactés.

Par ailleurs, je propose, pour faciliter cette importante opération de réhabilitation, que le C.A.U.E. accompagne la communauté scolaire afin de sensibiliser et d'associer les enfants à l'évolution de leur école comme cela a été fait d'ailleurs avec succès au 99, rue Olivier-de-Serres.

Monsieur le Maire, si nous nous réjouissons de la perspective de cette restructuration tant attendue, je tiens à vous rappeler notre souhait maintes fois exprimé de ne pas laisser pour compte le groupe scolaire Brancion qui se trouve coincé entre les voies du TGV Montparnasse et le périphérique.

Outre les nuisances sonores que supporte cette école du fait de sa localisation, je rappelle que cet établissement manque d'un réfectoire adapté pour les maternelles et doit faire l'objet d'une rénovation ambitieuse pour améliorer le confort des élèves et leur permettre d'évoluer dans un cadre plus apaisé.

Oui, Monsieur le Maire, aujourd'hui nous voterons avec enthousiasme pour la restructuration du groupe Cardinal Amette, mais nous veillerons à ce que l'école Brancion fasse très rapidement l'objet d'une programmation.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame de CLERMONT-TONNERRE, pour votre intervention, en effet nous avions le plaisir, car c'était un plaisir partagé, d'être au jury qui a lancé l'opération de restructuration et de reconstruction du groupe scolaire Dupleix et Cardinal Amette.

Vous l'avez décrit, c'est en effet un groupe scolaire dans lequel il était important de mettre en œuvre tous ces travaux, que ce soient des travaux de réaménagement, de démolition reconstruction et la question du centre cuiseur qui, au-delà de la desserte des quelque 850 repas qui sont servis dans le groupe scolaire, aura aussi pour fonction de fournir des repas aux écoles alentours. C'est une très belle opération et je suis en effet ravie que nous ayons pu lancer les choses aujourd'hui par le vote de ce projet de délibération.

Vous avez posé un certain nombre de questions. Nous avons eu l'occasion d'échanger sur un certain nombre d'entre elles au cours du jury évidemment. Sur la question des 36 classes et pas 34, je vais évidemment demander que la DASCO vérifie qu'on parle bien de la même chose. Je l'ai relu en vous écoutant, le délibéré du projet de délibération ne pose pas de problème pour le voter, on est bien sur la création de 4 classes. En effet, on peut sans souci voter le projet de délibération. Mais, on va évidemment vérifier qu'on part bien du même point de départ, l'objectif étant de créer de la capacité d'accueil dans cette école et c'est un objectif que nous devons conserver.

Vous évoquiez la piste des ouvertures de classes, il est possible et probable que quelques classes, en l'occurrence un delta de 2, utilisées comme classes ne soient pas comptabilisées comme classes si tant est qu'elles soient soit des salles de réseau, soit des salles de motricité. Bref, on va regarder d'où vient le sujet et évidemment on vous apportera très vite une réponse que l'on formalisera par écrit, bien entendu.

Je souscris totalement à votre proposition de faire travailler le C.A.U.E. En effet, on a eu l'occasion et on l'avait vu ensemble d'ailleurs, de constater que dans une opération de restructuration à Olivier-de-Serres, on a fait participer l'ensemble des communautés éducatives et au premier lieu les enfants au projet de restructuration d'Olivier-de-Serres. C'est évidemment quelque chose que nous souhaitons faire à chaque nouvelle opération de restructuration, donc bien entendu on mettra les choses en place pour que les enfants soient associés, ce seront eux les usagers de ce groupe scolaire, que les enfants et l'ensemble de la communauté éducative soient associés à ce projet de restructuration. Merci de cette suggestion. C'est en effet une démarche dans laquelle Anne HIDALGO et moi-même

souhaitons vraiment pouvoir aller de l'avant pour que les enfants et l'ensemble des adultes qui travaillent avec eux puissent être moteurs dans ce type de projet.

Je retiens bien volontiers votre suggestion et j'entends, je terminerai par-là, votre rappel sur l'école de la porte Brancion, ce n'est pas un sujet qui est oublié, bien au contraire, c'est un sujet sur lequel nous continuons à travailler et c'est un sujet sur lequel, en effet, il va falloir que nous puissions vérifier que l'ensemble des études qui devaient être effectuées l'ont été et que l'on puisse voir comment avancer, car c'est un sujet qui reste devant nous, je suis absolument d'accord avec vous.

Une réponse très rapide sur les questions qui concernaient le début de votre intervention, et bien évidemment on formalisera tout cela par un courrier à M. GOUJON pour que nous soyons bien calés. En tout cas merci de votre soutien à cette déclaration.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2013, DPA 67).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'interdiction d'achat de poissons pêchés dans les eaux profondes.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - De Dupleix à la mer, il n'y a qu'un pas, nous passons à l'examen du vœu n° 65 non rattaché relatif à l'interdiction d'achat de poissons pêchés dans les eaux profondes.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Nous allons tous ensemble nager vers ce nouvel objectif qui est l'interdiction d'achat des poissons pêchés dans les eaux profondes. Pour préciser, c'est une pratique très destructrice qui consiste à lester le filet, le filet étant lesté, on racle le fond marin et en raclant le fond marin on détruit toute biodiversité alors qu'on ne cible pourtant que trois poissons, la lingue bleue, le sabre noir et le grenadier.

Ces trois poissons sont ceux commercialisables que l'on va chercher dans les eaux profondes. Tous les autres, une centaine d'autres espèces, sont rejetés par-dessus bord parce que cela ne sert strictement à rien. Pour prendre une image que certains partagent certainement, la pêche au pouce-pied est pratiquée de deux manières. Vous prenez un marteau, vous détruisez la roche pour récupérer les pouce-pieds, ou vous prenez un couteau et vous enlevez une par une les cavités en enlevant le pouce-pied pour lui permettre de pouvoir repousser. Le pouce-pied qui était très apprécié par notre ancien Président François Mitterrand qui se rendait à Belle-Île pour le manger.

Mais, la commission européenne avait proposé l'interdiction, il y a eu un vote contre nature au Parlement européen, où les clivages habituels de la politique n'ont pas été retrouvés, on a trouvé un vote productiviste contre les protecteurs de la nature.

Aujourd'hui, le vote de ce Conseil de Paris c'est pour corriger l'anomalie qu'il y a eu au Parlement européen et interdire ces poissons qui sont déjà interdits par la caisse des écoles du 2e arrondissement.

Ce n'est qu'un premier pas car il y aura plus tard un deuxième vœu par rapport à la problématique spécifique des poissons d'élevage ; je pense au panga ou hoki que nous avons eu à manger ce midi à la cantine au 9, place de l'Hôtel de Ville qui pose d'autres problèmes environnementaux très importants, mais le vœu n'était pas assez long pour pouvoir aborder cet autre sujet. Nous en resterons aujourd'hui au chalutage en eaux profondes.

Je vous remercie de votre réponse précise et argumentée, Madame BROSSEL.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Même si, en matière de temps de parole, vous avez largement dépassé les eaux territoriales !

La réponse est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Cher René DUTREY, je ne résiste donc pas au plaisir de vous lire la réponse que je vais apporter à votre vœu, auquel, je vous le dis tout de suite, je vais demander à cette Assemblée d'apporter une réponse extrêmement favorable.

Pour lever tout suspense entre nous, je suis totalement en accord.

La Ville incite financièrement les caisses des écoles à privilégier l'alimentation durable au travers de l'enveloppe qualité et des contrats pluriannuels d'objectif. Trois signes de qualité sont reconnus : le bio, le label rouge pour la viande et le label MSC pour le poisson qui est extrêmement important. Le montant de l'enveloppe qualité était de plus de 2 millions en 2013.

Le label MSC n'interdit pas à proprement parler, cher ami, la pêche des poissons en eaux profondes, mais il prévoit un respect de la biodiversité et interdit la pêche d'espèces menacées. On commence à se rapprocher des eaux profondes.

Pour autant, la DEVE, qui fait un travail remarquable et la DASCO qui en fait un tout autant, ont sensibilisé les caisses des écoles sur l'usage des poissons en eaux profondes - c'est là où nous avons apparemment anticipé sur le vœu qui va venir en février et ce n'est pas la peine - et une majorité des caisses des écoles prévoient d'ores et déjà une clause dans leur marché qui exclut totalement l'achat des poissons hoki qu'on ne mangera donc plus qu'à la cantine au 9, place de l'Hôtel de Ville - donc le vœu est pour Maïté ERRECART en février et pas pour moi ! - et limite sa fréquence d'apparition dans les menus. Ce n'est pas assez bien, mais on va retravailler pour interdire le hoki.

Pour l'avenir, il est envisageable d'inclure un article en 2014 dans l'avenant au contrat pluriannuel d'objectif prévoyant lors des renouvellements des marchés de denrées alimentaires une clause d'exclusion des poissons d'eaux profondes.

Pour ce qui concerne la restauration des agents de la Ville, si Maïté ERRECART me permet de lire cette ligne, l'A.S.P.P. a d'ores et déjà décidé - cela va venir ! - de supprimer les poissons de grandes profondeurs dans ses restaurants dès le 1er février 2014. Il est donc totalement inutile de déposer un vœu en février. Maïté ERRECART, vous êtes une adjointe formidable : vous anticipez les désirs du groupe E.E.L.V.A. Et l'A.S.P.P. est formelle.

Bref, tout va bien sur la question des poissons en eaux troubles !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Devant cette belle unanimité, il ne reste plus qu'à rajouter le pousse-pied aux activités périscolaires et tout le monde sera d'accord !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 avec avis ultra favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 316).

2013, DFPE 415 - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la SIEMP pour la réalisation d'un équipement de petite enfance dans l'ensemble immobilier communal 10, rue de Belleville - 18 bis à 26, rue Dénoyez (20e).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux associations culturelles du 18 bis au 26, rue Dénoyez.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 415, l'amendement n° 66 et le vœu n° 67 : réalisation d'un équipement de petite enfance dans l'ensemble immobilier communal, 10, rue de Belleville, 18 bis à 26, rue Dénoyez.

Comme je ne vois pas la maire du 20e arrondissement, je me permets - cela me permettra d'accélérer nos débats - de dire qu'un vœu a été déposé pour qu'à l'occasion de cette crèche rue Dénoyez, les activités culturelles qui se trouvent dans la rue puissent être maintenues en étant conventionnées et en recherchant des locaux si possible à proximité.

C'est le vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement et qu'on aurait évidemment pu défendre en séance.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX pour l'amendement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe "Europe Ecologie - Les Verts" soutient fortement la création de cette crèche de la rue Dénoyez. Nous connaissons la difficulté qu'il a été de trouver du foncier pour réaliser cette crèche dans le quartier du Bas Belleville qui dispose de peu, voire pas de crèches publiques, donc elle est très attendue.

Notre groupe a souhaité faire un amendement au projet de délibération qui ne porte pas sur la convention qui est proposée avec la S.I.E.M.P. Nous respectons tout à fait les termes de la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec la S.I.E.M.P. pour la réalisation de cet équipement petite enfance, mais nous souhaitons ajouter un amendement dans l'exposé des motifs, qui ne vient en aucun cas remettre en question le programme.

A nos yeux, il manque une description de l'état des lieux de la rue Dénoyez dans l'exposé des motifs. En effet, la crèche va s'édifier après la démolition de petits bâtiments qui vont du 18 bis au 26, rue Dénoyez, dans lesquels aujourd'hui il y a des collectifs culturels, associatifs, artistiques installés depuis pas mal d'années, suite à des relogements successifs qui avaient été faits par notre Municipalité sous l'ancienne mandature, suite à des relogements de squats. Ces collectifs ont des baux précaires, ils doivent partir et le savent, mais ces collectifs participent activement à la vie culturelle du quartier. Il s'agit notamment de l'association "Traces", de "Frichez-nous la paix", de "Maison de la plage" qui sont très intégrées dans le quartier et qui concourent notamment à la participation des habitants à des activités artistiques. On connaît tous ici la singularité de cette rue, avec notamment son art urbain, ses graphes, mais aussi ses pots végétalisés installés par l'association "Maison de la plage".

Nous pensons que ces collectifs et ces activités artistiques ont leur place dans le quartier du Bas Belleville et aussi dans l'Est parisien. C'est pourquoi nous souhaitons, par cet amendement, d'abord reconnaître leur place aujourd'hui rue Dénoyez, et que ce soit mentionné dans le projet de délibération, et d'autre part que l'on puisse proposer une relocalisation de leurs activités, soit dans le patrimoine de la Ville, ce qui était déjà le cas aujourd'hui pour ces collectifs, soit par la CALASS afin qu'elles puissent pérenniser leur activité artistique dans un quartier "politique de la ville", je dirais même deux quartiers "politique de la ville", puisqu'il s'agit à la fois du quartier "politique de la ville" du Bas Belleville mais aussi celui de la Fontaine-au-Roi qui jouxte ce premier quartier "politique de la ville".

Ce sont des quartiers qui ont vraiment besoin d'avoir une animation. Je rappelle que pour faire face aux problèmes d'insécurité, c'est vrai que c'est important d'avoir des effectifs de sécurité, des éducateurs et une intervention forte, cela a été dit aujourd'hui, notamment une police de proximité, mais c'est aussi important d'avoir une animation culturelle continue dans les rez-de-chaussée qui puisse faire en sorte que ces rues ne soient pas investies par des trafics et par des activités que nous ne souhaitons pas dans le quartier du Bas Belleville, qui ont existé et qui pourraient revenir, si ce quartier se désertifie complètement de ses activités artistiques.

C'est l'objet de cet amendement qui ne vient en aucun cas, je le répète, changer la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, mais juste rajouter un élément dans l'exposé des motifs.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

En accord avec la mairie du 20e arrondissement, la Ville de Paris souhaite confier à la S.I.E.M.P. la réalisation d'un programme rue Dénoyez et rue de Belleville, qui comprend 18 logements sociaux, une résidence sociale de 29 chambres, plusieurs commerces et une crèche collective de 50 places répartie sur deux niveaux et dotée d'espaces extérieurs.

L'implantation d'un équipement de petite enfance à cet endroit était souhaitée à juste titre par la mairie du 20e arrondissement et par la Mairie de Paris. Compte tenu des besoins en places de crèche dans ce quartier déficitaire du Bas Belleville, comme cela est d'ailleurs souligné dans le premier considérant de l'amendement déposé par Mme GIBOUDEAUX.

Cet amendement ainsi que le vœu déposé dans des termes proches par Mme CALANDRA et des élus du groupe socialiste souligne la situation des quatre associations culturelles aujourd'hui domiciliées dans les bâtiments de la rue Dénoyez et concernés par les travaux. Il s'agit de la "Maison de la plage", de "Traces", "Alternation 2119" et "Frichez-nous la paix".

Ces structures développent des activités culturelles de qualité qui participent à la vitalité culturelle et artistique de ce quartier classé en "politique de la ville". Elles mettent à disposition de nombreux artistes des lieux d'exposition ou des ateliers de travail, et proposent parallèlement des activités artistiques et pédagogiques aux habitants.

Ces quatre associations ont signé une convention d'occupation précaire avec la Ville pour occuper ces locaux qui doivent à terme être démolis dans le cadre de l'opération conduite par la S.I.E.M.P. Cette occupation est dite précaire car la Ville peut y mettre fin à tout moment, en l'occurrence quand les travaux débuteront à l'horizon 2015.

Ces associations sont bien connues des services de la Ville, avec laquelle elles sont liées depuis plusieurs années par convention, et la Ville les accompagnera dans leur recherche de locaux. Ces associations pourront déposer un dossier auprès de la CALASS, la Commission d'attribution des locaux aux associations qui leur fera des propositions de relogement si possible dans le quartier comme demandé dans l'amendement et le vœu déposé.

J'émets donc un avis favorable sur cet amendement, sachant que le vœu a été retiré, en tout cas pas présenté. Je ne sais pas si on le met malgré tout au vote. En tout cas, avis favorable sur l'amendement et sur le vœu.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je l'avais présenté en présentant le projet de délibération : cela allait plus vite.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 66, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 66 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 317).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 415 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2013, DFPE 415).

Je vous en remercie.

2013 DFPE 424 - Lancement d'un marché à bons de commande multi attributaires sans minimum ni maximum, passé selon les articles 30 et 77 du Code des Marchés Publics ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance (17e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 424 relatif à la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil collectifs de la petite enfance.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. **-** Visiblement, on a du retard pour boucler les engagements de livraison des 4.500 places en crèche à l'issue de l'actuelle mandature, pour mars 2014. C'est ainsi que je comprends la démarche qui est proposée dans ce projet de délibération, qui n'est pas nouvelle, mais que nous contestons, qui vise à acheter, faire un achat de places auprès de crèches privées.

En fait, cela ne va pas être des places en plus sur Paris, sur la Capitale puisque ce sont des places en crèche qui existent déjà dans des crèches privées, mais la Ville achète ces places-là et par contre, le plus est que bien évidemment, ces places feront l'objet des commissions d'attribution municipale.

Mais enfin, j'ai un peu le sentiment qu'on est dans une situation où finalement, on ne municipalise pas des places, comme on a voulu me le faire croire oralement.

Si on municipalisait des places, on aurait du personnel municipal dans ces crèches. Or, il s'agit de crèches privées. Donc de la même manière que nous nous sommes toujours opposés à la création de crèches privées et que nous avons toujours, au contraire, défendu la création de crèches publiques avec des fonctionnaires formés, rémunérés et encadrés dans le cadre du service public, eh bien, nous ne sommes pas favorables à ce système d'achat de places.

On peut entendre que dans le 17e, il y ait une situation déficitaire mais à ce moment-là, il aurait fallu anticiper et créer véritablement des crèches supplémentaires dans le 17e et non pas acheter ces places, ce qui nous semble une démarche bien particulière.

J'entends que ces crèches, bien évidemment et fort heureusement, sont des établissements qui ont fait l'objet d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales de Paris qui garantit que la tarification sociale est conforme aux règles édictées par la Caisse nationale d'allocations familiales, mais nous ne sommes pas dans le développement des crèches publiques, et nous ne sommes pas d'accord avec ce recours-là, qui n'augmentera pas de fait les capacités d'accueil dans les structures de la petite enfance à Paris et qui en plus, montre que la Ville n'assume pas son rôle, qui devrait être de développer d'abord et avant tout le service public de la petite enfance.

C'est pourquoi Alexis CORBIÈRE et moi-même voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je voudrais tout d'abord rassurer Mme SIMONNET : il n'y a pas et il n'y aura pas de retard dans l'objectif de mandature des 4.500 places, qui sera atteint dans trois mois.

Pour ce qui est des places qui sont achetées, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, ce sont 95 places, dans un total de 4.500, qui sont achetées à des entreprises de crèche, ce qui représente 2 % du bilan total.

En effet, dans un certain nombre d'arrondissements, particulièrement dans l'Ouest parisien, où les opportunités foncières sont rares et les loyers souvent élevés pour la création de nouveaux établissements associatifs, le recours à la réservation de ces places d'accueil dans des établissements gérés par des entreprises de crèche permet de répondre aux besoins ponctuels des mairies.

Il va sans dire que les établissements candidats à ces marchés sont dûment agréés par le service de la protection maternelle et infantile. Ils sont régulièrement contrôlés par les médecins d'encadrement ainsi que par les coordinatrices de la direction des familles et de la petite enfance de manière à garantir une qualité d'accueil des enfants comparable à celle des établissements municipaux.

Les prix sont négociés entre la Municipalité et l'entreprise. La Mairie de Paris achète une prestation d'accueil. Elle reçoit les recettes des familles correspondant au nombre de places achetées et placées par la commission d'attribution de la mairie concernée.

Ces marchés de réservation de places ont une durée maximale de trois ans et sont renouvelés de manière tacite chaque année.

Dans le cas du présent projet de délibération, il s'agit simplement de renouveler, en lançant un nouveau marché, pour acheter des places qui existent déjà et qui sont déjà achetées dans le 17e arrondissement. Ce marché concerne l'achat de 12 places pour une crèche rue Cardinet, sachant que ces places arrivent à échéance. Il s'agit de permettre tout simplement à 12 familles du 17e arrondissement de pouvoir bénéficier de ces places qui seront attribuées par la mairie d'arrondissement.

Je rappelle là encore qu'il s'agit de répondre de manière ponctuelle à des besoins dans des quartiers déficitaires et que cela représente au total seulement 2 % de notre bilan sur les 4.500 places de la mandature.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 424.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 424).

Je vous en remercie.

2013 DFPE 451 - Subvention (23.500 euros) et convention avec l'association "La clairière", pour la création et la gestion d'un lieu d'accueil enfants parents "La bulle d'air" (2e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 451 : subvention et convention avec l'association "La clairière" pour la création et la gestion d'un lieu d'accueil enfants parents "La bulle d'air", dans le 2e arrondissement.

M. Jacques BOUTAULT a la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - On n'apprend pas à être parent, on le devient, c'est tout. Et l'on est parfois très démuni face à un jeune enfant. Aussi, c'est avec un grand plaisir que j'ai appris le bon aboutissement du projet de lieu d'accueil enfants parents (L.A.E.P.) présenté par "La clairière", dans le 2e arrondissement, projet destiné à aider les parents dans leur responsabilité à l'égard de leurs jeunes enfants, et que j'ai soutenu en tant que maire de cet arrondissement.

"La clairière" est une association de quartier bien connue, implantée dans le cœur de Paris depuis 1911. Elle gère des équipements sociaux et socioculturels de proximité au service des populations en difficulté des quartiers du centre de Paris, et même au-delà.

À travers ses multiples activités, elle tisse du lien social en impliquant les usagers, des bénévoles, les habitants, des professionnels dans une dynamique citoyenne que nous apprécions beaucoup et qui est appuyée sur des valeurs et des savoir-faire éprouvés.

Implantée rue Greneta, dans le 2e arrondissement, "La clairière" est un pilier de la vie locale et citoyenne de notre ville.

Ce lieu d'accueil enfants parents que l'association va ouvrir s'inspire de la pensée de Françoise Dolto. Il a pour objectif de conforter la relation enfants parents par l'écoute, le dialogue, l'échange autour du lien social et familial.

Ce n'est ni une crèche, ni une halte-garderie, ni un centre de soins ; il s'agit tout simplement d'un lieu où parents, grands-parents, assistantes maternelles ou auxiliaires parentales, accompagnés de l'enfant, sont accueillis, se rencontrent et échangent avec des accueillants psychologues ou éducateurs de jeunes enfants.

Le climat convivial et bienveillant offre un espace propice pour dédramatiser les situations du quotidien ou tout simplement passer un moment agréable.

L'accueil est destiné aux enfants de la naissance jusqu'à 4 ans. Il sera organisé trois matinées par semaine, dont le samedi de 9 heures 30 à 12 heures 30, ainsi que deux après-midi par semaine, de 15 heures à 18 heures, pour un total de 15 heures d'accueil effectif.

Le lieu peut recevoir simultanément jusqu'à 30 personnes.

Je me félicite de ce nouveau service aux familles dans le Centre de Paris, et notamment pour les familles qui rencontrent des difficultés sociales et des difficultés en lien avec leurs enfants.

Au nom du 2e arrondissement, de tous les habitants qui vivent au cœur de Paris et au-delà, je tiens à remercier Christophe NAJDOVSKI d'avoir à nos côtés soutenu ce projet qui nous tenait particulièrement à cœur.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie Jacques BOUTAULT de souligner le travail important que nous avons mené avec la direction des familles et de la petite enfance pour ce nouveau projet dans le 2e arrondissement et plus généralement, au sujet des lieux d'accueil enfants parents, qui sont des lieux de soutien à la parentalité.

Ce nouvel espace d'écoute en plein cœur de la ville, conjugué à celui que nous allons ouvrir dans le quartier Buzenval, dans le 20e arrondissement, et dont nous actons, par ailleurs, le financement à cette séance du Conseil, eh bien, ces deux lieux vont permettre de renforcer encore le maillage territorial en lieu d'accueil enfants-parents pour améliorer le service aux familles parisiennes. C'est d'autant plus important que les lieux d'accueil enfants-parents ont une grande dimension sociale car, même s'ils s'adressent à tous les parents, les retours obtenus montrent la prédominance de familles monoparentales ou en difficulté sociale parmi le public fréquentant ces lieux.

Les lieux d'accueil enfants-parents permettent de rompre l'isolement des familles ; ils permettent l'échange avec les professionnels et d'autres parents pour les accompagner dans leurs fonctions parentales. Leur mission sociale repose également sur la prévention de la maltraitance. Cela peut aller de situations de négligence jusqu'à des situations de violence. Ils permettent également de prévenir des phénomènes liés à l'isolement social.

La Caisse nationale d'allocations familiales reconnaît d'ailleurs la qualité du travail accompli par ces désormais 14 lieux d'accueil enfants-parents à Paris.

Depuis 2008, en complément de l'effort de création d'une centaine d'établissements d'accueil de la petite enfance, nous avons souhaité accompagner et soutenir chaque Parisien et Parisienne sur le chemin de la parentalité, quels que soient son milieu social ou ses revenus. Nous aurons ainsi financé quatre nouveaux lieux d'accueil enfants-parents, ce qui portera le total de ces établissements à 14. Cette année, c'est plus de 1 million d'euros qui ont été consacrés à ces lieux, 120.000 euros supplémentaires notamment pour cette année.

Nous souhaitons, évidemment, à ces deux nouveaux lieux d'accueil enfants-parents, qui viennent étoffer le réseau parisien, le même succès que leurs prédécesseurs.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 451.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2013, DFPE 451).

2013 DJS 211 - Subvention (607.315 euros) avec convention avec le PSG Handball au titre de la saison sportive 2013-2014.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 211 : subvention avec convention avec le P.S.G. Handball au titre de la saison sportive 2013-2014.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, on avait eu l'occasion, lorsque Q.S.I. a pris une part majoritaire dans le P.S.G. Football d'évoquer et de porter, un certain nombre sur ces bancs, la nécessité qui était devenue beaucoup moins impérative pour la Ville de financer et de subventionner un club qui, du coup, avait désormais les reins suffisamment solides pour assumer ses ambitions.

Le P.S.G. Handball, tout comme le P.S.G. Foot, a fait l'objet d'un rachat par Q.S.I. et a bénécifié de l'injection de plusieurs millions d'euros pour soutenir une stratégie d'ambition internationale.

Sur le plan sportif, on doit reconnaître que c'est un succès. Le P.S.G. Handball, après avoir été sauvé de la relégation trois années d'affilée dans les dernières journées, là, après les nouveaux investissements, a terminé le

championnat leader, a été champion de France en ne perdant qu'un seul match sur toute la saison, a perdu juste en finale de la Coupe de France, a pu attirer à Paris les grands joueurs de l'équipe de France de handball : Didier DINART, Samuel HONRUBIA, Luc ABALO et cette année, Daniel NARCISSE, jugé comme le meilleur joueur du monde et qui est lui aussi membre de l'équipe de France de handball. On peut se satisfaire de tout cela. D'un point de vue sportif, nous avons, en plus d'un grand club de football, enfin à Paris un grand club de handball d'envergure internationale.

Cependant, ce club de handball, désormais professionnel, a les moyens de ses ambitions, a les actionnaires qui ont les reins suffisamment solides pour assumer un budget qui est devenu évidemment le premier de la 1ère division. Je crois qu'il serait bon, je dirais, par analogie et la même logique que pour le P.S.G. Football, d'engager le même plan de réduction de la subvention l'année prochaine pour atteindre, à raison de deux ou trois ans, la suppression de la subvention.

Pour une autre raison, Monsieur VUILLERMOZ : parce que, si on veut vraiment aider le P.S.G. Handball, ce dont il a besoin, c'est moins d'une subvention que d'un équipement, que d'un lieu pour jouer.

Parce que, là, j'espère que nous serons d'accord, Monsieur VUILLERMOZ, ni Coubertin et ses 4.000 places, ni la Halle Carpentier qui n'est pas faite pour cela, pour les matchs de la Ligue des champions, ne sont adaptés pour un grand club de handball d'envergure européenne. Si la Ville veut faire quelque chose, alors, ce sera d'ouvrir un équipement plutôt que de donner quelques centaines de milliers d'euros à un club qui en dépense 9 millions sur les reins de Q.S.I.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Pour répondre à M. MARTINS, qui m'envoie la balle et que je reprends au rebond, le 16e arrondissement est heureux d'accueillir les sportifs de haut niveau dans son périmètre et en particulier à Coubertin pour ce qui est du P.S.G. Handball. Néanmoins, la réflexion est ouverte concernant un autre lieu où pourrait jouer ce club.

Je veux saluer, moi, cet après-midi le premier titre de Champion de France de division 1 du P.S.G. Handball parce que c'est la première fois dans l'histoire de ce club que nous pouvons nous réjouir d'un tel succès.

J'espère que ce succès en appelle d'autres, y compris en Ligue des champions où le parcours sera probablement long mais où nous pouvons espérer sur le long terme de beaux succès également pour ce club.

Alors, Jean-François MARTINS l'a rappelé, Q.S.I., Qatar Sport Investments, est intervenu dans la vie de ce club, avec un changement de gouvernance.

Ce changement de gouvernance a eu pour conséquence en particulier que le P.S.G. Handball dispose aujourd'hui du budget le plus important de son championnat.

Je souhaiterais interroger M. VUILLERMOZ. Ce sera ma première question de l'après-midi, mais qui sera suivie d'autres sur d'autres sujets, bien évidemment.

Je souhaiterais interroger M. VUILLERMOZ sur la stratégie de la Ville aujourd'hui, la stratégie de développement à propos du Paris Saint Germain Handball. Je l'avais déjà interrogé l'année dernière sur le même sujet, mais je dois dire que le manque de clarté de ses réponses à l'époque m'avait laissé quelque peu dubitatif, largement sur ma faim et, en tout cas, désireux de le solliciter à nouveau sur la saison 2013-2014, ce que je fais cet après-midi.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie, ainsi que de la brièveté de vos interventions à tous les deux.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux simplement rappeler deux ou trois petits faits.

Je pense que, dans cette histoire, et Monsieur ALPHAND et Monsieur MARTINS, vous oubliez un certain nombre de choses qu'il me paraît tout de même important de rappeler.

La première d'entre elles, vous l'avez soulevée, mais c'est que, dans la saison 2011-2012, le club de Paris Hand a failli disparaître purement et simplement. Il n'avait absolument plus les moyens de continuer sa saison. Donc, il déposait le bilan.

En plus, cela faisait, c'est vrai, un certain nombre d'années qu'il était mal en point sportivement et en situation de plus en plus fragile au niveau financier. Donc, le Paris Hand et non pas le P.S.G., Monsieur MARTINS, s'est sauvé in extremis à la dernière journée de ce championnat.

Ce sauvetage ne changeait néanmoins pas le problème financier qui se posait au club et qui, à terme, le menaçait d'une relégation administrative. L'actionnaire du Paris Hand a alors sollicité - c'est lui qui a sollicité -, avec l'assentiment de la Ville, le Paris Saint Germain, donc Q.S.I. Nous avons à l'époque beaucoup, beaucoup discuté avec les uns et avec les autres sur les conditions de cette reprise.

Pour faciliter cette reprise, la Ville s'est engagée, je me suis engagé à maintenir la subvention alors allouée au Paris Hand, et cela, je l'ai fait, que jusqu'à la fin de la mandature.

Il s'agit là de la deuxième subvention versée au Paris Saint Germain Hand depuis ce changement d'actionnaire. Ce projet de délibération est donc l'expression de l'engagement de la Ville et il est important, je crois, de respecter cet engagement.

Bien évidemment, les conditions du soutien de la Ville après cet engagement sont à rediscuter et il appartiendra au prochain Exécutif, au prochain Conseil de Paris, d'en décider.

La deuxième chose que je voulais souligner, c'est que ce projet de délibération correspond aux engagements conventionnels pris par le Paris Saint Germain Hand avec la Ville et qui sont contenus dans le projet de délibération, c'est-à-dire qu'on ne donne pas de l'argent seulement pour payer les salaires des joueurs du Paris Saint Germain Hand. Je ne vais pas détailler toute cette convention, mais cela concerne la formation, l'école du handball, la participation aux animations municipales, la pratique féminine puisque, maintenant, le P.S.G. Hand compte désormais dix équipes féminines. C'est encore le lien avec les clubs de proximité, puisque le P.S.G. Hand a, comme le Paris Saint Germain Football, un certain nombre d'activités avec les clubs amateurs.

Ces engagements conventionnels ont tous été respectés par le club et ont été validés par la Ville lors du dernier comité de suivi des grands clubs. Un comité de suivi où je regrette toujours qu'il y ait peu d'élus qui viennent. Vraiment, je le regrette.

La troisième et dernière chose que je souhaite vous dire ou plutôt vous suggérer, c'est de vous intéresser à ce qu'a fait la majorité municipale en faveur du sport de proximité : le budget des subventions aux associations de proximité est passé de 3,8 millions d'euros en 2008 à 6,2 millions d'euros en 2014. Parallèlement, le budget des subventions de haut niveau a été considérablement baissé, et est désormais inférieur à celui de la proximité, ce qui était très loin, vous l'avouerez, d'être le cas avant 2001, où la majorité d'alors votait des subventions à plus de 6 millions d'euros en faveur du Paris Saint-Germain, par exemple.

Vous m'avez posé une question sur le lieu de vie et le lieu de jeu du Paris Saint-Germain Handball. C'est vrai, vous avez raison, il y a un problème de salle, pas seulement à Paris, mais aussi dans la région Ile-de-France. C'est pour cela que nous avons quand même mis un peu d'argent pour modifier un peu Coubertin et que nous avons fait des efforts aussi, que vous avez votés d'ailleurs, pour améliorer sensiblement la halle Carpentier.

Ceci dit, j'espère que vous prendrez cette décision dans la prochaine mandature, effectivement, il me semble qu'il est nécessaire de mettre les moyens financiers pour faire une salle intermédiaire entre le P.O.P.B. et Coubertin.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour ces explications extrêmement détaillées.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 211.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 211).

2013 DJS 289 - Résiliation amiable de la Convention de délégation de service public signée avec la Société d'Exploitation Sport et Evénements (SESE) pour la gestion du stade municipal du Parc des Princes situé 24, rue du Commandant Guilbaud (16e).

2013 DJS 413 - Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société d'Exploitation Sports et Evénements (SESE) pour l'exploitation privative du stade du Parc des Princes et diverses dépendances adjacentes (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la signature de la CODP.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au nombre de places et à la concertation avec la Mairie du 16e.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux travaux de modernisation du Parc des Princes.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au centre sportif Géo André.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la sanctuarisation du stade Géo André (16e).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'accès de l'équipe féminine du PSG au Parc des Princes.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'introduction d'une clause de revoyure.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à la redevance prévue dans le cadre de la CODP relative au Parc des Princes.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent conjointement les projets de délibération DJS 289, DJS 413 et les vœux n^{os} 68 à 75, relatifs au stade du Parc des princes.

Nous avons une série d'intervenants qui doivent présenter évidemment l'ensemble des vœux et amendements déposés.

La parole est d'abord à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

J'ai un petit stock de vœux sur cette convention sur le Parc des princes, ce qui m'autorise un petit temps de parole que vous me ferez respecter, mais je crois que j'irai peut-être un peu au-delà des cinq minutes officiellement prévues. Si, c'est la procédure ! On a même des vœux rattachés ! Et c'est trois minutes. Oui, c'est comme cela. Même si vous n'êtes pas très satisfaits d'entendre parler l'opposition, y compris sur le Parc des princes, il faudra bien vous y faire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Laissez-le parler !

M. David ALPHAND. - Moi, j'ai tout mon temps.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Un peu de discipline. On écoute M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Enfin vous vous décidez à résilier cette convention de délégation de service public, et je parle du projet de délibération DJS 289. Ah, vous y avez mis du temps. Cela fait depuis 2009 que la Chambre régionale des comptes vous demandait de revoir cette convention.

En réalité, les conséquences de cette convention étaient assez simples. Imaginez le locataire d'un loft sur les Champs-Elysées payant son loft au prix d'un logement social Ville de Paris.

Oui, c'était cela le P.S.G., jusqu'à présent : 300.000 euros de redevance indexés sur l'indice de la construction, et personne n'y trouvait véritablement à redire, sauf la Chambre régionale des comptes et l'opposition municipale que vous aviez bien du mal à entendre.

Alors, cet après-midi, il nous est présenté une nouvelle convention dans le cadre d'un nouveau modèle économique du Paris Saint-Germain. J'aimerais replacer ce projet dans un contexte un peu plus général, qui est celui du périmètre allant de la porte d'Auteuil à la porte de Saint-Cloud. Un périmètre, je dois le dire cet après-midi, sinistré par votre politique en matière sportive dans ce quartier.

Imaginez, il faut rappeler les événements car la chronologie est lourde : Jean Bouin, Roland Garros, et maintenant le Parc des princes. C'est la trilogie infernale. Nous n'avions pas ouvert la porte sur Jean Bouin, mais vous avez quand même décidé un investissement de 150 millions d'euros avec les coûts de fonctionnement qui suivront.

Avec ma collègue Laurence DREYFUSS, nous n'avons pas ouvert la porte sur Roland Garros, et aujourd'hui, la Fédération française de tennis, malheureusement, souhaite contourner les décisions de justice. Alors nous allons être très vigilants naturellement, sur ce troisième volet, le volet de fin de mandature que représente le Parc des princes.

Que nous propose cette convention ? Dans un premier temps, un grand danger plane sur, à nouveau un équipement de proximité utilisé par les scolaires, les associations, le Stade français, en l'occurrence le stade Géo André. Je ne peux pas résister à l'envie de rappeler que sur ce fameux stade Géo André, M. VUILLERMOZ, l'Exécutif municipal, nous avaient promis les compensations pour le projet en cours sur Roland Garros.

On est d'ores et déjà inquiets, on doit bien vous le dire, on est même très inquiets concernant ces compensations. Déjà, vous faisiez du surbooking sur les pelouses d'Auteuil, et maintenant, vous allez imaginer les équipements fantômes de Géo André, car c'est bien cela qui va se passer à terme, si l'on respectait à la lettre ce projet de convention que vous nous proposez.

Et puis, on est d'autant plus inquiets qu'en lisant bien le projet de convention, on s'aperçoit que le club, le Paris Saint-Germain, aurait un droit de regard sur tous les projets d'aménagement concernant les quartiers du côté de la porte de Saint-Cloud. Alors là, les bras nous en tombent !

En quoi le Paris Saint-Germain aurait-il ce droit de regard, et j'allais presque dire, ce droit de vie ou de mort ?

Très, très curieux !

J'en viens maintenant aux conditions financières. Les conditions financières, nous ne pouvons qu'émettre un certain nombre de réserves. Je pense en particulier à l'assiette sur laquelle est calculée la redevance, une assiette beaucoup trop minorée. Vous ne tenez compte ni des droits télé, ni des recettes provenant des produits dérivés. Or cela n'est que quelques dizaines de millions d'euros chaque année que vous passez par pertes et profits. Nous vous demandons de vous expliquer car nous sommes soucieux de l'intérêt financier du contribuable parisien et de la collectivité parisienne.

De même, nous vous proposons, dans un vœu présenté avec ma collègue Laurence DREYFUSS, une clause de revoyure au bout de 10 ans et de 20 ans, parce que le modèle économique du Paris Saint-Germain va encore profondément évoluer, on peut en être certain, au cours de la période à venir. Evitons de lier les mains de la Ville de Paris, comme ce fut le cas par le passé, avec la convention que nous allons résilier. C'est l'objet du vœu que nous présentons.

Le dernier vœu que nous présentons, c'est un sujet qui nous tient à cœur, c'est celui de l'équipe féminine du Paris Saint-Germain. Nous pensons qu'il conviendrait de prévoir que cette équipe puisse enfin jouer au Parc des princes quelques-uns de ses matchs, elles le méritent, et ses résultats ne sont pas moins bons que ceux de l'équipe masculine.

Je voudrais conclure sur deux points : le premier, je pense aux abonnements, car quelles garanties ont été prises par la Ville de Paris contre une inflation du prix des billets du Parc des princes et de ses abonnements ? On constate qu'on va moderniser cette enceinte sportive, on va augmenter la capacité d'accueil, et de ce point de vue-là nous avons de vraies réserves, mais on va également construire de nouveaux salons, de nouvelles loges.

Est-ce que demain le Parc des Princes ne sera qu'une enceinte, qu'un stade, et le Paris Saint-Germain ne sera-t-il qu'un club pour riches, un peu comme on le voit dans les clubs anglo-saxons ? C'est une vrai question que je

vous pose, et dans le projet de convention qui nous est soumis cet après-midi, nous ne pouvons être que très inquiets pour les supporters du Paris Saint-Germain aujourd'hui.

Dernier point de conclusion, je voudrais quand même dire un mot sur la concertation, inexistante.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Un mot d'une très grande brièveté.

M. David ALPHAND. - Je vais être aussi bref que la concertation, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Alors soyez aussi bref que la concertation !

M. David ALPHAND. - Véritablement, si on voulait que ce projet voie s'élever les riverains, les associations de défense du quartier, déjà martyrisés sur Jean-Bouin et Roland-Garros, on ne s'y prendrait pas autrement.

Nous sommes ici tous des supporters du Paris Saint-Germain, et je lisais hier dans Le Parisien que M. Jean-Claude BLANC, le manager du Paris Saint-Germain, veut faire du Parc des Princes le temple du foot.

Alors, le temple du foot, oui, pourquoi pas, mais pas à n'importe quel prix !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, ce projet de délibération a du bon et du moins bon.

Le côté positif, incontestablement, c'est une révision à la hausse substantielle de la redevance d'occupation, ainsi que la Chambre régionale des comptes l'avait souligné, et il est évident que jusqu'à présent, le montant payé par le P.S.G. était tout à fait anormalement bas.

Il est donc bien de se satisfaire de cette évolution même si effectivement, nous aurions souhaité que l'assiette fut élargie, notamment aux droits télévisés et aux autres éléments du chiffre d'affaires du P.S.G., comme c'est le cas pour les concessions habituellement.

Il est vrai qu'on nous a déjà habitués, en matière sportive, à considérer que le business ne devait pas être traité comme les autres business dans les autres domaines d'activités. Il y a là une forme de cadeau spécifique dont on n'a jamais réussi à comprendre les motivations réelles.

Néanmoins, cette augmentation est positive.

En revanche, il y a quelques points d'interrogation.

D'abord, avec cette nouvelle convention, à l'évidence le P.S.G., le Parc s'assume désormais comme une enceinte élitiste. L'accueil des V.I.P. va doubler en nombre, le montant des abonnements sera quadruplé, avec des gadgets comme le Wi-Fi généralisé, etc. Tout cela ne va pas dans le sens du maintien d'une tradition populaire du club. On voit bien qu'on est dans une logique qui est celle des grands clubs anglais, qui ont changé totalement de type de population, mais sans doute, là encore, le libéralisme anglais dans tous ses domaines, dans tous ses aspects, doit faire école chez tel ou tel élu.

Plus inquiétant, cela a déjà été évoqué, c'est l'aménagement du quartier car on voit bien que dans cette proposition, dans cette convention, les intérêts du P.S.G. passent avant les intérêts des riverains. Une espèce de droit de regard sur tout ce qui va se faire, sur Géo-André, sur les aménagements qu'il pourrait y avoir. Alors déjà, on avait vu cela avec un certain secrétaire général d'un tournoi de tennis, qui disait : "cela va devenir le quartier Roland-Garros".

Maintenant, on aura à côté du quartier Roland-Garros un quartier P.S.G. !

Un peu curieux comme conception de l'aménagement de l'espace public et de la démocratie locale.

E puis, il y a toujours cette question de l'évolution du stade après 2016.

60.000 places envisagées. Nous aimerions savoir comment cela va se faire sachant que de nombreux articles publiés dans les médias disaient qu'au-delà de 50.000 places, on ne voyait pas comment c'était possible avec la structure actuelle, qu'il était plutôt question de démolition-reconstruction pour arriver à une telle capacité.

Sans doute, M. VUILLERMOZ va nous expliquer techniquement comment on y arrive. Nous sommes très impatients de le savoir.

Dernier point, c'est quand même tout à fait, là aussi, surprenant, c'est l'absence de capacité de mutualiser des grands équipements sportifs, chacun devant avoir le sien.

On le connaît en matière de foot avec un stade dont on nous dit qu'il arrivera à une capacité équivalente, à peu de choses près, aux trois quarts de celle du Stade de France qui lui-même est déjà sous-occupé.

On ne voit pas très bien pourquoi on continue, après la fédération de rugby et les clubs qui veulent chacun leur stade, à faire la même chose. Ce gâchis financier, avec l'incapacité de mutualiser, nous étonne.

Et puis il y a un point pour lequel nous sommes franchement en opposition frontale. C'est la question du "naming". J'ai bien vu le vœu de l'Exécutif.

Le "naming", c'est une petite mode qui consiste à parler anglais pour dire qu'on va commercialiser le nom des équipements.

Le nommage aurait été mieux mais ce n'est pas ce qui a été retenu. Et ce n'est pas la nomination, c'est sûr !

Donc ce recours au "naming" qui consiste à totalement laisser aux mains du commerce, et là encore du business, l'utilisation des équipements publics, comme si le P.S.G. et le Parc étaient en difficulté financière et qu'il fallait encore accroître les recettes.

On a vu le vœu de l'Exécutif qui nous dit : "Mais non ! Ne vous inquiétez pas. De toute façon, ce sera soumis au vote du Conseil de Paris".

Ah ! Quelle avancée ! Comme si, depuis que le P.S.G. ou la F.F.T. osaient lever le petit doigt sans qu'immédiatement, cela soit satisfait, voire même par anticipation pour la F.F.T., avant même qu'elle ait demandé quoi que ce soit.

Donc on a un peu de mal à croire qu'il n'y aura pas un accord instantané sur les propositions du P.S.G.

Alors, il y a des côtés positifs et des côtés nettement plus réservés, des côtés négatifs.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Si je puis me permettre, le Wi-Fi n'est pas un gadget, mais un bien public de première nécessité.

Monsieur Jean-François MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, sans revenir et sans vouloir taquiner M. ALPHAND sur la lutte de la Ville de Paris contre les quartiers à mono-activité, le sport de haut niveau… peut-être que ce quartier est en train de devenir un quartier de mono-activité pour des grands stades et des grands équipements sportifs de proximité. Je suis plutôt pour la mixité des usages, comme vous le savez.

Je partage avec M. CONTASSOT le fait que - et je crois qu'on le partage tous - la fin de cette DSP pour passer enfin une convention d'occupation du domaine public est à la fois plus conforme aux recommandations de la Cour des comptes et surtout beaucoup plus conforme aux intérêts économiques de la Ville de Paris.

Pour autant, on a encore un peu de temps. Pour autant, on avait jusqu'en juin 2014. Moi qui ai ce matin salué le maire de Paris et M. GAUDILLÈRE dans leur capacité à avoir laissé un budget qui laisse toutes les marges de manœuvre à la prochaine équipe municipale pour prendre les décisions, j'ai quand même l'impression que cette convention, qui dure 30 ans, qui ne précise pas le prochain chantier majeur qui est en fait l'agrandissement du parc pour atteindre la capacité que Q.S.I. souhaite atteindre pour rentabiliser ses investissements…

On a aujourd'hui une convention qui me paraît légèrement précipitée et qui paraît comme un boulet que traînera la prochaine équipe municipale, quelle qu'elle soit.

Pourquoi un boulet ?

La première, parce que dans cette convention, il n'y a pas la question principale, comme je l'ai dit, celle de l'agrandissement du stade et du passage à 50.000, 55.000, 60.000 places, ni comment on va le faire, ni qui va le payer, ni dans quelles conditions.

Deuxième chose, c'est la durée. 30 ans ! 30 ans de durée de convention d'occupation. Quand on connaît et quand on regarde les 30 dernières années du club, quand on regarde les aléas économiques du monde du football. Quand on regarde les aléas économiques de ce type d'investissement étranger, on se dit que rien n'est certain à l'échelle de 30 ans et qu'on a une convention finalement assez restreinte sur les perspectives possibles, et pas du tout assez souple. C'est pour cela que je serai assez d'avis d'émettre un avis favorable sur la question de la clause de revoyure parce qu'elle me paraît nécessaire.

Troisième point, la question du "naming". Je ne suis pas rassuré par les arguments de : "Le Conseil de Paris aura son mot à dire". Je n'ai pas l'impression, en tout cas à la lecture de la convention aujourd'hui, que la Ville n'a pas son mot à dire et je ne sais pas comment on réagirait sur ces bancs si demain, le Parc s'appelait le Parc des Princes - Lakshmi MITTAL ou le Parc des Princes - Areva-Monsanto ! Je pense que quelques-uns ne le vivraient peut-être pas au mieux, et à juste titre.

Évidemment, dans la mesure où cela appartient au patrimoine, pas que physique, mais culturel de la Ville de Paris… Le Parc des Princes. Je ne suis pas opposé par principe au "naming". La Ville doit avoir son mot à dire pour que le nom qui y soit accolé respecte a minima les valeurs qui sont celles de la Ville de Paris.

Donc, pour toutes ces raisons, je considère qu'on a jusqu'au mois de juin 2014. Il y a des précisions qui peuvent être apportées par l'exploitant, par Q.S.I. et par la société qui gère spécifiquement le Parc des Princes : des précisions sur l'agrandissement, des précisions sur le "naming", des précisions aussi sur les conditions que la Ville aura pendant 30 ans pour réajuster les conditions économiques de l'exploitation.

C'est pour cela que, Monsieur VUILLERMOZ, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais que vous soyez ouvert à ce qu'on reporte cette discussion en juin 2014, quand l'exploitant aura répondu à toutes ces questions très précises.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS, pour votre concision.

Monsieur Pascal CHERKI, vous avez la parole.

M. Pascal CHERKI, maire du 14e arrondissement. - C'est assez intéressant, ce débat. On l'a toujours de manière récurrente sur le foot professionnel et des collègues sont mal à l'aise en fait par rapport à la relation qu'une collectivité doit avoir avec un club de foot professionnel. On prend l'exemple de la convention, ce sont des prétextes que j'ai entendus.

Attendez, je ne vous ai pas interrompu... Je pense que dans le fond, il y a un malaise, même une petite pointe de snobisme, dès que l'on aborde le foot professionnel tout d'un coup on a des relations qui devraient être exorbitantes du droit commun, des relations que l'on a avec n'importe quelle activité économique dans cette ville.

Les questions auxquelles il faut quand même que l'on réponde, c'est avons-nous intérêt, dans le monde du XXIe siècle à avoir un club de foot rayonnant ?

Celles et ceux qui pensent que non peuvent l'affirmer d'un point de vue politique, c'est une opinion respectable, mais je ne la fais pas mienne. Dans la compétition symbolique des grandes villes occidentales, la question d'avoir un club de foot rayonnant est déterminante et celles et ceux qui peuvent en douter je les invite à aller à Barcelone voir quelle stratégie la ville de Barcelone a développée avec son club de football comme un lieu d'attractivité dans la foulée des Jeux Olympiques, etc.

Allez voir à Madrid le soin qu'a apporté la Municipalité à aider le Real de Madrid quand il était en difficulté financière à vendre ses terrains pour pouvoir sortir de la situation.

Allez voir toutes les grandes villes. En Angleterre où il y a plusieurs clubs et vous verrez que dans cette compétition, en tout cas en Europe occidentale, la question du club de foot rayonnant est un élément stratégique important.

À partir du moment où l'on pense que l'on ne peut pas s'en désintéresser, il faut réfléchir à la nature des relations que l'on doit avoir. Quand le Paris Saint-Germain était en difficulté et cela ne date pas de la gauche, la Ville s'est toujours portée aux côtés du club et s'est intéressée à son sort.

Quand Jacques CHIRAC était maire, elle a travaillé à un projet de reprise par Canal +.

Quand nous étions en responsabilité avec Canal + nous discutions, et quand nous avons senti que Canal + n'arrivait plus à le faire, nous leur avons dit, il faut vous en désengager et trouver d'autres partenaires. Nous avons accompagné ce projet.

Là, on a depuis deux ans un partenaire, qui dirige le club et a décidé d'investir pour en faire un des clubs de renom mondial. Est-ce une bonne ou mauvaise chose ?

Je pense que oui.

Je pense que oui, qu'il vaut mieux pour une ville du statut et du rang de Paris, avoir un Paris Saint-Germain qui joue les premiers rôles en Europe et en championnat de France qu'un Paris Saint-Germain qui, comme il y a quelques années, était le centre d'une attention particulière parce qu'un lieu de violence et de racisme, parce qu'il était dans les profondeurs du classement, parce qu'on ne savait pas au début de la saison comment il allait la terminer sportivement, médiatiquement.

Là, on a un P.S.G. qui est sur une trajectoire ascendante. Après, il investit, mais dans une situation donnée, et c'est là qu'il faut réfléchir au modèle économique et industriel du football moderne. Le stade, c'est un élément déterminant.

Mes chers collègues, on ne pourrait pas demander aujourd'hui à l'industrie automobile du XXIe siècle de fonctionner avec les usines du XIXe. La question de la modernisation de l'outil industriel est permanente et récurrente, posée à toute l'activité.

Or, un stade de football, c'est central. Il y a trois éléments dans le football et dans le modèle économique :

1. Les joueurs bien sûr, les résultats,

2. Le stade,

3. La valeur incorporelle de la marque, qui permet à un moment donné de développer un modèle économique qui permette au club de football dans une compétition mondiale, de pouvoir avoir une assise.

Quand vous regardez l'ensemble des stades en Europe des grands clubs, soit comme en Allemagne où ils ont bénéficié de la vague de modernisation de la Coupe du Monde de 2006 ; soit comme en Angleterre où des investissements privés très importants ont été faits à Manchester United avec un endettement du club qui est un vrai boulet ; soit comme en Espagne ou ailleurs, le modèle économique, c'est hypothèse basse 47.000, hypothèse haute, cela peut monter jusqu'à 90.000 dans le cas de l'Espagne, 55 à 60.000.

Le Paris Saint-Germain, soit on dit qu'il faut qu'il quitte Paris et aille ailleurs, mais s'il reste à Paris, la question de la modernisation de son stade se pose, car ce stade date de 1970, il était très moderne pour l'époque, il a complètement vieilli aujourd'hui.

On peut, comme disait le Général de Gaulle, regretter le temps de la marine à voile, le temps des lampes à huile, le charme des équipages, mais comme il disait, il n'y a pas de politique qui vaille en dehors des réalités.

La réalité aujourd'hui est qu'il faut moderniser le parc. Si on ne le fait pas, on ne peut pas être ville hôte de l'Euro.

Dans la modernisation, que se passe-t-il ? Qui paie ? Regardez ce qui se passe ailleurs, soit ce sont des PPP comme dans une grande ville du Nord, mais cela va coûter très cher à la collectivité ou au club en termes de loyers, soit c'est la collectivité qui investit ou fait des co-investissements comme cela va se faire dans une grande ville, la deuxième ville de France.

Là, dans un équipement qui nous appartient, à nous la Ville le propriétaire, 75 millions d'euros d'investissement vont être faits sans que cela ne coûte un centime aux contribuables ! Un centime au contribuable ! De plus, dans ce contexte, la redevance sera multipliée par trois, avec une redevance qui pourra être multipliée de manière plus importante par douze en fin d'exercice si le plan de croissance économique prévu derrière, avec l'aléa qu'il peut y avoir à cela, si les résultats ne suivent pas, il pourrait être multiplié par douze !

Je vous prie de m'excuser, mais la négociation qu'a menée la Ville est une négociation équilibrée. On donne au club les moyens de se développer et cela ne coûte pas un sou au contribuable parisien. On multiplie par trois la redevance. On va pouvoir financer le sport de proximité avec des subventions aux clubs, ce qu'on a fait, et dans une situation saine. Puisque vous citez tous la Chambre régionale des comptes, je vous invite à vous pencher en détail sur ses recommandations.

J'en terminerai par là. La Ville dont elle prenait exemple, la Chambre régionale des comptes en disant, c'est le modèle de gestion à suivre, c'est Bordeaux. Nous aurons une redevance trois à cinq fois supérieure à celle que touche Bordeaux à l'issue de cette convention.

Mes chers collègues, je félicite la Ville pour cette négociation équilibrée. C'est un partenariat que nous avons avec un club qui investit. Il est normal que tout le monde s'y retrouve. A l'arrivée, cela ne coûte pas un sou au contribuable parisien, on multiplie substantiellement la redevance, ce qui nous permettra de financer aussi les subventions et les actions en direction du sport de masse et amateur à Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CHERKI.

Je donne la parole à M. Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - M. CHERKI est formidable, le seul problème est qu'il n'a pas bien lu la convention. Je vais essayer de la lui lire. Car cette convention est tout de même assez extraordinaire quand on la lit. Il y a plusieurs raisons d'étonnement.

La première, c'est d'abord la date. Quand je lis la date de la convention, je m'aperçois que la date d'échéance de la convention précédente, que vous avez fortement critiquée et vous avez eu raison, est prévue le 30 juin 2014. Que d'autre part, les travaux doivent commencer en juin 2014. Mais d'ici le mois de juin 2014, il y aura des élections municipales. Je comprends assez mal comment une convention de cette importance, puisqu'il s'agit d'une convention de trente ans, portant sur quelque chose qui est important à Paris, le Parc des Princes, soit réglé par une convention que l'on vote au mois de décembre, alors qu'on pouvait parfaitement attendre trois mois de plus, sans pour autant entamer les constructions. C'est la première remarque.

La deuxième remarque préliminaire, c'est que cette convention a été signée sans consultation de personne : ni le maire du 16e arrondissement, ni les riverains, ni les élus du 16e à aucun moment n'ont été contactés. D'ailleurs j'ai eu l'impression, à lire l'article de M. BLANC, que finalement le Maire de Paris, le maire du 16e arrondissement, élu et représentant des riverains, c'était M. BLANC. Parce que M. BLANC nous promettait des monuments verts sur le périphérique, etc. Tout cela est grand-guignolesque. En réalité, vous avez voulu vous précipiter pour signer un contrat et ce contrat, c'est le moins qu'on puisse dire, je le trouve curieux.

Je le trouve d'autant plus curieux qu'il y a un deuxième élément qui m'inquiète sur le plan juridique et qui est assez grave. En fait, on aurait très bien pu se limiter à l'organisation de l'Euro 2016 et à la mise aux normes. D'ailleurs, c'est ce que dit la convention. On aurait pu se limiter à la mise aux normes et on aurait pu trouver un accord, peut-être un peu tiré par les cheveux. Mais à ce moment-là, on ne s'attend pas à voir la suite, car elle est assez gratinée.

Voilà ce que dit le projet : mise aux normes de 2016, cela ne pose pas de grands problèmes et cela aurait pu être accepté, mais je lis, dans un paragraphe de la convention : "le club souhaite par la suite développer un projet qui est encore à l'étude". Un projet qui est encore à l'étude ! Donc on nous demande de discuter sur un projet qui est encore à l'étude et, dans la ligne suivante, avant même de dire que c'est un projet qui est encore à l'étude, on dit : "de manière à répondre à ce souhait de projet à l'étude, la convention qui vous est soumise prévoit une extension progressive", etc.

C'est un peu raide ! Voilà que le club souhaite un projet à l'étude, cela veut dire qu'il n'en a pas lui-même la finalité. Il ne sait pas ce qu'il va y mettre et avant même que le club ait conçu la finalité du projet, la Ville de Paris signe une convention avec le club qui prévoit la finalité du projet pendant trente ans. Reconnaissez qu'il y a deux manières de lire la convention.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur GOASGEN, j'attire votre attention sur le fait que vous n'avez que 3 minutes.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Oui, mais je vous assure que cela intéresse tout le monde.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - C'est passionnant, mais la règle est la règle.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Si vous voulez, on ira un peu plus tard, mais j'ai plusieurs vœux derrière, donc je vais présenter les vœux en même temps.

Soit j'ai la conception minimaliste et je me dis : au fond, ce que vous nous demandez, c'est que la convention à partir de 2016 soit simplement une convention sur l'étude qui sera faite ultérieurement. C'est ma perception minimaliste que j'aurai l'occasion de faire plaider devant les tribunaux administratifs. Mais je n'ai pas le sentiment que ce soit la lecture que vous en fassiez et que le Maire de Paris en ait fait, puisque les précisions qui viennent

ultérieurement font que nous avons une menace sur Géo André, sur un certain nombre d'établissements du 16e arrondissement, qu'on a tout préparé et on nous dit : attention, tout cela sera valable si les gens sont d'accord.

Vous reconnaitrez que dans ces conditions, c'est un contrat qui était curieux et devient suspect. Je dirais même que nous sommes à la limite de l'abus de droit.

Je voudrais conclure, si vous me permettez, avec le dernier aspect qui est encore plus savoureux et qui a été soulevé tout à l'heure. Sur le plan financier, M. CHERKI est formidable et dit que cela va être multiplié par douze. Bien sûr, cela va même faire 4 millions, mais on voit bien que la Chambre régionale des comptes n'a pas été écoutée.

D'ailleurs pourquoi avez-vous signé avec la S.E.S.E. ? Ce n'était pas avec la S.E.S.E. qu'il fallait signer mais avec le PSG. Je vais vous dire pourquoi vous avez signé avec la S.E.S.E. : c'est parce qu'en signant avec la S.E.S.E., cela vous permettait d'évacuer les droits audiovisuels et les droits secondaires qui pouvaient porter sur l'utilisation d'une propriété de la Ville. Remarquable devant les tribunaux administratifs, cela aussi, c'est à plaider parce que je me servirai de la Chambre régionale des comptes. Mais dans ces conditions, c'est un contrat léonin.

Il était curieux au début, il était suspect ensuite en abus de droit et puis c'est un contrat léonin. Je me dis qu'avec des sujets comme cela et des manières comme cela de traiter des grands investissements, on pourrait très bien imaginer que le Maire de Paris après tout traite avec une société un 4e étage à la Tour Eiffel. C'est une convention d'occupation du domaine public aussi ! On pourrait dire que sur cinquante ans, on fera un 4e étage à la Tour Eiffel !

Vous voyez bien, mes chers collègues, que tout cela n'est pas sérieux.

Comme j'ai le sens de l'humour, je dis que c'est grand-guignolesque, mais il n'est pas question un seul instant d'accepter cette convention qui n'en est pas une, dont je tiens à dire que j'ai la conception minimaliste et que je la ferai valoir devant les riverains qui n'ont pas été consultés, et devant les instances juridiques adéquates.

Nous voterons évidemment contre la convention.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

Monsieur MENGUY, vous avez trois minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Qu'est-ce qui se passe ? Il y a un problème ? Vous voulez qu'on discute ?

Bien, Monsieur le Maire…

Qu'est-ce qu'il y a, Monsieur MANO ? Les divas, ça suffit ? C'est pour moi que vous dites cela, Madame ? C'est très respectueux, je trouve !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, vous pouvez exprimer ce que vous avez à dire ? S'il vous plait.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - On mesure l'élégance de ce que vous portez en tant qu'élue, Madame.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, s'il vous plait, allez-y.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, bien sûr !

Nous avons entendu avec intérêt les déclarations de Jean-Claude BLANC, notamment sur l'attention portée à des structures, comme Géo-André d'ailleurs et d'autres, mais, Monsieur VUILLERMOZ, nous attendons, ce soir, de votre part bien davantage en termes d'explications et d'engagement surtout, ainsi que bon nombre d'éclaircissements que nous ne retrouvons pas - cela a déjà été dit - de façon claire et absolue dans ce projet de délibération. Il y a, en effet, bien trop d'interrogations, notamment quant à la destination des travaux du montage financier qui est proposé, d'une part, ainsi que la ventilation de ce projet.

Il y a aussi des interrogations sur les conséquences quant au manque à gagner lié à la perte de C.V.A.E. potentielle en cas de déménagement de ce que vous citez comme étant les bureaux du club hors de Paris mais il convient de s'interroger sur la portée exacte de ces bureaux et si cela concerne le siège même du P.S.G.

C'est donc logiquement que nous avons déposé ce vœu, avec Jean-François LAMOUR, pour que, Monsieur le Maire, lorsque vous donnerez la réponse à tous les orateurs, vous puissiez éclairer cette Assemblée et évidemment toutes celles et tous ceux qui s'intéressent de près à ce dossier.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci pour cette concision.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je remercie l'ensemble des intervenants de s'intéresser au football…

Je peux commencer ? Oui.

Alors, je recommence.

Je remercie l'ensemble des intervenants de s'intéresser au football, disais-je, et en particulier au P.S.G…

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, ça va !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - C'est moi qui parle ! Ce n'est pas toi, c'est moi !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - S'il vous plaît, ce débat est serein et calme, je pense qu'il ne faut pas en rajouter.

M. GOASGUEN est très serein, je le félicite pour sa sérénité.

Voilà, c'est l'âge ! Il faut que vous donniez quelques conseils à M. MENGUY !

Je donne la parole à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Bon, je continue et je dis que je remercie l'ensemble des intervenants de s'intéresser au football et en particulier au Paris Saint-Germain, comme des millions de gens en Région Ile-de-France, à Paris mais aussi maintenant dans le monde, ce qui n'était pas forcément le cas il y a encore quelques années.

Alors, comme je vous l'avais indiqué lors du dernier Conseil de Paris, les négociations conduites avec la Société d'exploitation sports et événements, c'est-à-dire la S.E.S.E., qui était sur le point d'aboutir, me permettent aujourd'hui de vous présenter le projet de convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du Parc des Princes.

Il s'agit d'une excellente nouvelle, cela n'a pas été dit, je le dis moi-même !

Il s'agit d'une excellente nouvelle, car cela installe le club du Paris Saint-Germain durablement à Paris et cela, ce n'était pas complètement évident. Et il s'installe à l'endroit où le club s'est construit et où des milliers de passionnés ont vécu de grandes émotions.

C'était très important de pouvoir continuer cette histoire entre ce club, cher à beaucoup de Parisiens et beaucoup de Franciliens et notre ville.

Le Parc des Princes dans sa configuration actuelle a plus de 40 ans. Il faut reconnaître qu'il n'est aujourd'hui plus totalement adapté aux exigences du haut niveau, aux nouvelles normes et fonctionnalités correspondant aux grands stades.

Par exemple, quand vous me dites : "Pourquoi remet-on en cause l'ancienne D.S.P. et pourquoi signe-t-on cette C.O.D.P. aujourd'hui ?" Tout simplement parce que, si on ne le fait pas aujourd'hui, on ne peut pas commencer les travaux à temps, et vous le savez très bien. On ne peut pas commencer les travaux à temps pour faire en sorte d'assurer ce sur quoi nous nous sommes engagés, c'est-à-dire de réussir l'Euro 2016.

Je rappelle que cet Euro 2016, cela n'est pas quelque chose qui a été réclamé seulement par la Ville mais qui a été défendu par M. SARKOZY et dont beaucoup de villes, dix villes, vont être maintenant les villes hôtes de cet Euro 2016.

Si nous ne commencions pas les travaux aujourd'hui, si nous ne signions pas cette C.O.D.P. aujourd'hui, nous ne pourrions pas le faire.

Il est donc très important de pouvoir le faire aujourd'hui.

Il y a donc une nécessité de moderniser cet équipement de prestige qui participe au rayonnement de Paris et qui a vocation à accueillir le football de haut niveau, plus particulièrement évidemment le club du Paris Saint-Germain, qui en est et qui en sera le club résident, mais cela l'est depuis 1974.

Je précise à M. ALPHAND qu'il s'agit du football de haut niveau, sans exclusive, c'est-à-dire que la possibilité de voir les féminines du P.S.G. jouer au Parc des Princes est incluse dans cette destination du stade.

Pour hisser la qualité du stade à la hauteur des standards du championnat européen, la S.E.S.E. a proposé à la Ville de réaliser un ambitieux programme d'investissement qui vise essentiellement à améliorer les conditions d'accès, d'accueil et de confort des différents publics. On peut citer :

- le remplacement des sièges ;

- l'ajout de sanitaires, buvettes et espaces d'animation ;

- l'amélioration des conditions d'accueil des personnes en situation de handicap ;

- l'amélioration des conditions de travail des médias ;

- l'augmentation des espaces d'hospitalité, de loges privatives et de sièges à prestations, passant de 2.000 à 4.500.

Ce programme - c'est aussi pour répondre à un des vœux - a été chiffré à 75 millions d'euros et se réalisera d'ici 2015 en site occupé et en plusieurs phases. Il sera donc réalisé par la S.E.S.E. qui est une société d'exploitation contrôlée à 100 %, je le rappelle, par Qatar Sports Investissement, également actionnaire du Paris Saint-Germain.

Monsieur ALPHAND, dans votre vœu, vous demandez que la C.O.D.P. soit directement signée avec le P.S.G., prenant appui sur le dernier rapport de la Chambre régionale des comptes. Or, les observations de la Juridiction financière ne portaient pas tant sur la contractualisation avec la S.E.S.E. en tant que telle que du fait que cette dernière faisait écran avec le Paris Saint-Germain en minorant les bases de calcul de la redevance.

Or, le projet qui vous est soumis aujourd'hui corrige sur ce point la D.S.P. qui avait été signée en 1999, en intégrant une part variable basée sur les principales ressources tirées de l'exploitation, notamment l'activité stade du Paris Saint-Germain. N'y figurent pas, évidemment, les droits de retransmission télé, ce qui est tout à fait logique, car ces droits sont rattachés au Championnat de ligue 1 et non au chiffre d'affaires stade des clubs.

Étant donné que les droits télé ne sont pas adossés à l'activité stade des clubs, ils n'ont pas de légitimité à servir de base de calcul à la redevance.

En revanche, Monsieur ALPHAND, les recettes liées à la buvette et à la vente de produits dérivés… Enfin, cela dépend ce que vous appelez "produits dérivés" ! Si vous mettez dans les produits dérivés les maillots, évidemment qu'ils n'y sont pas, mais tout le reste y est. Cela n'est pas exclu du calcul de la redevance et vous pouvez vous reporter notamment à l'article 20 et à son tiret sur la redevance variable assise sur les autres recettes de l'occupant.

Dans le détail, la redevance ce compose :

- d'une part fixe de 1 million d'euros ;

- d'une part variable sur le chiffre d'affaires stade les jours de match du P.S.G. (billetterie, hospitalité, affichage publicitaire) ;

- d'une part variable de 10 % sur le chiffre d'affaires de la S.E.S.E. hors matchs du P.S.G. ;

- d'une part variable de 3 % sur le revenu du "naming", le cas échéant.

Vous vous montrez critique sur le montant prévisionnel de cette redevance, ce qui ne manquera pas de faire sourire, au regard de l'Histoire !

L'ancienne majorité municipale…

Ecoutez-moi, Monsieur GOASGUEN !

L'ancienne majorité municipale, dont vous faisiez partie, a signé, je le rappelle, en 1999 une D.S.P. avec une redevance de 300.000 euros qui atteint aujourd'hui 465.000 euros. Parallèlement, souvenons-nous que la Ville avait, à l'époque, pris à sa charge l'ensemble des travaux pour la Coupe du monde 1998 et ceux qui suivirent après 1999.

Cela, c'est la Ville qui a payé.

Mais les temps changent et ils changent en bien. Ce que l'on peut constater, c'est que les intérêts de la Ville sont aujourd'hui beaucoup mieux défendus. Le dispositif de redevance prévu va aboutir à un triplement du montant, à 1,5 million d'euros, dès la saison 2014-2015.

En fin de contrat, cette redevance pourrait dépasser les 6 millions d'euros sur la base des analyses du chiffre d'affaires stade, soit une multiplication par 13 de l'actuelle redevance.

Je n'irai pas jusqu'à rappeler qu'en 2001, la subvention du P.S.G. atteignait plus de 6 millions d'euros ! Alors que, depuis le changement de majorité municipale, cette subvention n'a cessé de baisser pour être supprimée en 2012. La réalité est très cruelle pour vous, pour l'U.M.P. Lorsque vous étiez en responsabilité, c'est la Ville qui finançait le Paris Saint-Germain, alors qu'aujourd'hui, et encore plus demain, c'est le club qui contribue positivement aux finances de la Ville.

Outre la redevance due à la Ville, la S.E.S.E. supportera des coûts d'exploitation du site, l'amortissement et l'investissement conséquents de 75 millions d'euros sur 30 ans, et en définitive, la dépense annuelle reviendra à 8,5 millions par an à l'exploitant du Parc.

Quand on fait la comparaison avec les accords qui viennent d'être contractés à l'occasion de l'Euro 2016, c'est près de deux fois plus que le club de Nice, qui paiera 3,5 millions d'euros, ou celui de Bordeaux, qui paiera 4,3 millions d'euros de part fixe et 500.000 euros environ de part variable.

Monsieur ALPHAND et Monsieur MARTINS, vous me demandez l'introduction d'une clause de revoyure à 10 ans et 20 ans. Je suis assez surpris. Ce n'est pas forcément un esprit polémique ou une mauvaise foi qui vous empêche de bien lire les documents. Un rendez-vous contractuel est prévu dans la C.O.D.P. dans son article 23 en page 49. Celui-ci prévoit qu'en cas de modification significative des ressources pour la Ville ou l'occupant, les deux parties disposent de trois mois pour se rencontrer et mettre en œuvre les mesures permettant de rétablir l'équilibre économique de la convention. Permettez-moi de vous dire que cet élément est beaucoup plus souple que celui que vous proposez, puisque les durées de 10 et 20 ans ne correspondent en rien à la vie du contrat et à l'exploitation du stade.

Je précise également que les cas de résiliation sont bien entendu possibles, donc vous ne pouvez pas affirmer comme vous le faites dans votre vœu, qu'il s'agit d'un engagement irrévocable. Si le P.S.G., par exemple, venait à quitter le Parc des princes, la Ville pourrait alors résilier la C.O.D.P. pour perte d'intérêt, et n'indemniserait la S.E.S.E. qu'à hauteur de la moitié des investissements réalisés.

Monsieur GOASGUEN, la C.O.D.P. prévoit une extension et progressive du périmètre concédé afin de répondre à une volonté du club de développer une deuxième étape dans la modernisation du Parc des princes, notamment en étudiant les perspectives de développer un projet de grande qualité urbaine pour le sport de proximité et le sport professionnel.

Ces extensions du périmètre devront être soumises à l'approbation du Conseil de Paris et donneront lieu le moment venu à une réévaluation de la redevance. C'est notamment le cas de Géo André pour lequel la C.O.D.P. inscrit bien le fait que le projet de la S.E.S.E. doit nécessairement préserver les activités de sport de proximité, et croyez bien que j'y ai beaucoup veillé, et être réalisée en concertation avec le Stade français.

D'ailleurs, la réalisation d'installations provisoires dans le cadre de la modernisation de Roland Garros sera très prochainement lancée, et ce point est spécifiquement traité et sécurisé dans le contrat.

La solution préconisée par le Conseil du 16e arrondissement, consistant à exclure du champ de la convention la totalité du site Géo André, serait excessive et même contre-productive parce qu'elle fermerait tout simplement la porte à des projets intelligents d'optimisation de l'espace qui permettraient de mieux valoriser le site, notamment en promouvant des synergies entre nos hauts niveaux et la proximité. L'expérience récente a de plus montré que le centre sportif Géo André avait besoin d'être profondément modernisé, mais que le Stade français n'avait pas les moyens de supporter financièrement cette modernisation.

La conclusion d'un partenariat entre le plus grand club omnisports parisien et le plus grand club professionnel est sans doute la meilleure manière de trouver une solution innovante, satisfaisant les besoins des uns et des autres, et je suis optimiste sur l'aboutissement de ces discussions. Le Stade français et le P.S.G. ont montré qu'ils étaient

d'ailleurs capables de travailler ensemble, puisque déjà, le Stade français, sur Géo André, accueille les cars pour les jours de match du P.S.G.

La Ville a déjà prouvé qu'elle tenait ses engagements en matière de sport de proximité, notamment lorsqu'il s'agit d'opérations de reconstitution, comme ce fut le cas avec les pelouses d'Auteuil, projet exemplaire auquel, puis-je vous dire, Messieurs et Mesdames de la droite parisienne, vous vous êtes opposés, et que vous avez même réussi à bloquer pendant quelques mois. Ce beau projet des pelouses d'Auteuil était aidé en cela, il est vrai, par le Ministre de l'Ecologie de l'époque.

Je vais rappeler que tout ceci est marqué noir sur blanc dans la convention. Il n'y aura ni l'extension, ni de nouveaux projets, sans accord préalable au Conseil de Paris. Il s'agit d'une garantie suffisamment forte pour conforter le pouvoir de décision de la Ville sur l'avenir du Parc.

Au total, c'est donc un excellent accord pour la Ville de Paris qui vous est soumis, puisqu'il installe durablement le P.S.G. dans la Capitale. Le club prend à ses frais la rénovation du stade, sans compter que les travaux à venir contribueront à l'accueil de l'Euro 2016 à Paris, et cela, dans d'excellentes conditions. Nous avons tous à nous réjouir de voir cette grande fête populaire se dérouler bientôt chez nous.

Pour finir, je suis heureux d'arriver aux termes de ce dossier du Parc des princes qui clôturera de gros dossiers, comme Jean Bouin, les pelouses d'Auteuil, la reconstruction de la piscine Molitor, la rénovation du P.O.P.B. qui est en train de se faire. Pour cela, je veux remercier la D.J.S. et sa directrice, Mme Laurence LEFEVRE, M. VICHERAT, le directeur de cabinet du Maire, et mon cabinet, qui ont été les chevilles ouvrières de toutes les négociations de ces dossiers.

J'ai oublié le "naming" sur lequel je voudrais vous dire que, par rapport aux vœux distribués, je reprends une phrase : les considérants qui vous sont proposés dans ce vœu sont repris de l'adoption d'un amendement du groupe Communiste en Conseil de Paris de juin 2010, lors du débat sur l'approbation du principe de passation d'un contrat de délégation de service public pour la gestion du Palais omnisports de Paris-Bercy. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, il avait déjà été inclus dans le précédent B.E.A. auquel nous avons mis un terme, et il a été aussi inclus dans la D.S.P. du P.O.P.B. Ce n'est pas quelque chose de nouveau pour la Ville de Paris et pour notre Conseil de Paris.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous avons plusieurs textes et une dizaine de vœux à voter. Je vous prie d'être attentifs.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 289.

Oui ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Simplement un petit oubli qui ne me paraissait pas important, mais on me dit qu'il faut que je le dise. Il y a eu une erreur technique en page 4 du contrat qui fait référence au Conseil de Paris de novembre, au lieu du Conseil de Paris du mois de décembre. Cette erreur sera bien entendu corrigée. Cela ne me paraissait pas forcément évident, mais il fallait que je le dise.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci pour cette précision, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 289.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 289).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 68 A de l'Exécutif sur le nommage.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 318).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Oui ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je peux avoir une explication de vote très rapide ? Je remercie l'adjoint pour ses réponses, que je ne partage pas, mais je reconnais qu'il a fait beaucoup d'efforts pour le sport de proximité et que, je l'ai dit à plusieurs, nous avions eu l'occasion de travailler longtemps ensemble.

Quand vous faites l'analyse sur 13 ans ou 30 ans avant, n'oubliez jamais que le P.S.G. à l'époque était une mini équipe quasiment associative.

Aujourd'hui, le P.S.G., en nous concédant une indemnité au maximum de 4 millions par an, arrive à nous donner en réalité l'équivalent de 4 mois du salaire d'un des joueurs du P.S.G., c'est-à-dire que nous avons négocié au plus mal.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 de M. ALPHAND et de Mme DREYFUSS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 de M. ALPHAND et de Mme DREYFUSS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 de M. ALPHAND et de Mme DREYFUSS avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 75 de M. ALPHAND et de Mme DREYFUSS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 413.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 413).

Nous avons terminé.

2013 DJS 407 - Avenant n° 1 à la CODP du 1er octobre 2004 modifiant le périmètre de la concession du centre équestre de l'Etrier Dauphine - Bois de Boulogne (16e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 407 : avenant n° 1 à la CODP du 1er octobre 2004 modifiant le périmètre de la concession du centre équestre de l'Étrier Dauphine - Bois de Boulogne.

La parole est à M. David ALPHAND, pour 5 minutes.

M. David ALPHAND. - Sur le centre équestre de l'Étrier Dauphine, je vais aller au galop ! Je souligne à ce propos que nous nous félicitons des interventions portées par l'équipe municipale parisienne concernant ce centre équestre.

Néanmoins, je veux également souligner la politique du Gouvernement de François HOLLANDE et de son Premier Ministre, M. AYRAULT, en matière de hausse de la TVA, qui va avoir des conséquences particulièrement fâcheuses et préjudiciables sur les pratiquants dans les centres équestres, car cette hausse de la TVA aura pour effet d'augmenter considérablement les abonnements et finalement le coût de ce sport.

J'aimerais, puisque vos amis sont au Gouvernement, que vous puissiez, le cas échéant, avoir un appel auprès d'eux en faveur des pratiquants parisiens et bien au-delà, parce qu'il y a là un vrai motif de préoccupation.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Il s'agit simplement d'un avenant concernant la société équestre de l'Étrier, détentrice d'une CODP conclue pour une période de 15 ans. Elle a pour projet d'étendre le périmètre de sa carrière situé porte Dauphine, pour le transformer en une véritable carrière de travail et de démonstration en extérieur.

Ce projet permettrait de conserver et d'attirer des cavaliers désireux de pratiquer la compétition en catégorie club. Il s'agit là encore de favoriser le sport de proximité, de favoriser le sport amateur et parfois le sport de haut niveau.

Nous nous sommes réjouis des échanges qui ont pu avoir lieu entre la direction de la jeunesse et des sports, les espaces verts et la mairie du 16^{e} pour envisager la faisabilité de ce projet.

Il s'agit de conclure un avenant. C'est un projet consensuel et d'intérêt général pour ce sport qui est une singularité et un des facteurs d'attractivité du 16e arrondissement.

Nous travaillons avec le maire du 16e, Claude GOASGUEN, et toute l'équipe, en particulier l'adjoint chargé des sports, à ce projet depuis de très nombreuses années. Nous nous réjouissons de cette proposition que nous avons votée à l'unanimité lors du dernier Conseil du 16e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Vous avez fait un parcours sans faute.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ pour répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je ne parlerai pas de l'équitaxe. Je suis ici dans la majorité municipale et non dans la majorité gouvernementale.

En revanche, je me félicite de ce projet mené en étroite concertation avec la mairie du 16e. Nous avons travaillé d'un commun accord sur ce sujet, également avec le concessionnaire qu'il faut féliciter aussi, et remercier les services de la Ville quels qu'ils soient, DJS et services des espaces verts.

Cette extension du périmètre de la concession du centre équestre doit permettre au concessionnaire de réaliser des travaux afin de valoriser et développer son activité, particulièrement en direction des Parisiennes et des Parisiens, mais aussi et surtout des enfants à un endroit accessible en transport en commun.

Il s'agit d'une extension modeste, 305 mètres carrés, mais indispensable pour réaliser une véritable carrière de travail et en faire un centre équestre de qualité, tout en augmentant sa capacité d'accueil.

Merci de voter ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 407.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 407).

2013 DJS 444 - Avenant n° 1 à la convention du 11 juin 2013 entre la Ville de Paris et le club Paris Basket 18 et attribution d'un complément de subvention de 7.000 euros pour la saison 2013-2014.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous enchaînons avec le projet de délibération DJS 444 : avenant à la convention avec le club Paris Basket 18, et attribution d'un complément de subvention.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Je suis désolé pour Jean VUILLERMOZ, puisque mois après mois il va finir par garder un mauvais souvenir de ce Conseil de Paris.

Je vous ai bien écouté, Monsieur VUILLERMOZ, dans cet exercice dont nous sommes familiers, ici, malheureusement, depuis 2008. Cet exercice d'autosatisfaction et d'autocélébration de la politique municipale dont

vous participez comme tous les autres adjoints, malheureusement, et dont le Maire de Paris, sa première adjointe ont également coutume.

Je vous ai entendu, vous vous félicitiez il y a quelques minutes en indiquant que les subventions en faveur du sport de proximité et du sport d'une manière générale avaient considérablement crû sous votre mandature, passant pour le sport de proximité, ce sont les chiffres que vous nous avez donnés, de 3,8 millions d'euros à 6,2 millions d'euros par an.

Il y a un tour de passe-passe derrière tout cela, parce que naturellement, non seulement nous vous écoutons, mais nous suivons aussi très attentivement les délibérations et il y a une cohérence interne. Le projet de délibération qui nous est présenté cet après-midi est très instructif, parce qu'il concerne le club Paris Basket 18. Vous lui augmentez sa subvention en l'occurrence de quelques milliers d'euros, mais tout simplement pour couvrir le loyer qui augmente. En réalité, vous prenez d'une main ce que vous aviez donné de l'autre. Voilà, Monsieur VUILLERMOZ, comment vous parvenez ensuite à vous auto célébrer pour des succès qui ne vous appartiennent pas. CQFD.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole pour répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint - Franchement, Monsieur ALPHAND, il me faut plus que vous pour que je garde un mauvais souvenir du Conseil de Paris. J'en garderai certainement un très, très bon souvenir pour un petit gars comme moi.

Franchement, vous faites partie de la diversité politique, n'est-ce pas Monsieur GOASGUEN ?

Afin de vous répondre clairement, permettez-moi de vous rappeler la situation du Paris Basket 18. Nous parlons du plus grand club de basket féminin à Paris, qui dépasse la barre des cents licenciées. C’est un véritable vivier du basket français puisqu’une grande partie des bonnes joueuses des équipes de ligue 1 actuelles sont passés par le P.B. 18.

C'est également un club soucieux de la formation de ces encadrantes. Nombre d'entre elles suivent des formations fédérales.

Par ailleurs, la gestion rigoureuse par la Ville des crédits dédiés - c’est peut-être ce que vous mettez en cause - au sport de haut niveau nous permet effectivement de dégager des fonds sur cette fin d'année 2013.

Conformément à la politique que notre majorité a souhaité mener, il nous a semblé légitime de reverser les crédits dédiés au sport de haut niveau vers le sport de proximité afin de soutenir des projets de développement de la pratique sportive.

Sont toujours privilégiés des projets associatifs, dynamiques et pleinement en phase avec les objectifs de la politique sportive municipale, comme ici le soutien à la pratique féminine et à la formation puisque le Paris Basket est pleinement reconnu en la matière par la Fédération française de basket.

Le basket est avec le rugby le seul sport collectif majeur qui ne dispose pas encore d'une grande équipe féminine à Paris. Les autres en ont.

Pour toutes ces raisons que je viens d'énoncer, le complément de subvention de 7.000 euros attribué au Paris Basket 18 est cohérent avec les objectifs que s'est fixé la politique sportive menée à Paris depuis 2008.

Il me semble important que l'ensemble des élus ici présents puissent voter cette subvention.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 444.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DJS 444).

2013 DJS 489 - Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, présentées par la Fondation PSG pour la rénovation du terrain d'éducation physique Reverdy (19e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 489 : dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme présentées par la Fondation P.S.G. pour la rénovation des terrains d'éducation physique Reverdy.

M. David ALPHAND a quelque chose à nous dire à ce sujet.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération qui permet d'évoquer et de saluer le travail de la Fondation P.S.G., qui n'est pas le club Paris Saint-Germain mais qui pour autant n'est pas non plus sans lien avec lui.

Je le précise parce que parfois, certains peuvent confondre les deux.

Mais j'entends aussi, et je regrette d'ailleurs de voir que tous nos collègues issus du groupe des Verts ont déserté les bancs de notre Assemblée en ce début de soirée alors qu'il n'est pas si tard que cela, 19 heures 25, mais je le regrette vivement parce que parfois j'entends les verts nous expliquer qu'il faut supprimer toutes les subventions quelles qu'elles soient concernant le sport de haut niveau, et en particulier en visant et en prenant pour cible le P.S.G. et sa fondation.

Mais ce projet de délibération nous permet de comprendre, pour ceux qui ne l'auraient pas encore tout à fait saisi, l'intérêt de cette fondation, qui va créer les écoles Rouge et Bleue avec trois domaines clés : l'éducation, le sport santé et la culture. Et en mettant en œuvre un programme sport santé notamment orienté sur l'équilibre nutritionnel, ainsi qu'un programme culturel permettant des sorties pour les petits Parisiens pour découvrir le patrimoine de notre Capitale.

Je voulais ce soir souligner l'intérêt de cette fondation et de l'action qu'elle mène, qui justifie que la collectivité parisienne y accorde une attention particulière.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Pour répondre, M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Oui, Monsieur ALPHAND, nous le faisons et nous l'avons fait. Effectivement, le projet de délibération proposé aujourd'hui doit permettre la mise en place du dispositif Rouge et Bleu destiné à lutter contre l'échec scolaire. L'objectif est de créer des unités pédagogiques à l'endroit des T.E.P. dans les quartiers parisiens. Ce sera donc le cas à la rentrée 2014 sur le T.E.P. Reverdy, dans le 19e arrondissement.

Je suis franchement satisfait que ce projet puisse démarrer dans un quartier populaire pour permettre la mise en œuvre du projet.

Une C.O.D.P. a été conclue entre la mairie du 19e et la fondation du P.S.G.

Ce type de partenariat n'est pas inédit puisqu'il existe déjà un projet de même nature sur le T.E.P. Archereau, où l'association "Sport dans la ville" va exploiter le site et favoriser l'insertion des jeunes.

En conclusion, la Fondation va œuvrer pour que les équipes féminines et masculines du P.S.G., que ce soit en football ou en handball, s'impliquent toujours davantage sur le territoire parisien avec les acteurs sociaux et sportifs qui œuvrent dans les quartiers.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 489.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DJS 489).

2013, DU 300 - Acquisition des Bains Douches 43-45, rue de Rome (8e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 300 : acquisition des bains-douches, 43-45, rue de Rome, dans le 8e arrondissement de Paris.

La parole est à M. François LEBEL.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Le Conseil du 8e arrondissement a bien sûr voté à l'unanimité l'acquisition par la Ville de ces bains-douches de la rue de Rome, qui remplacent ceux qui ont été fermés il y a maintenant plus de deux ans et qui étaient situés à proximité, rue du Rocher.

Le problème se situe sur plusieurs questions qui ont fait l'objet d'un vœu voté également à l'unanimité.

Première question : quand cet équipement sera-t-il ouvert ? Il a été impossible de connaître avec précision la date d'ouverture, même approximativement.

Deuxième question : combien d'agents de la Ville seront-ils affectés à son fonctionnement ? Car cet équipement, lorsqu'il existait rue du Rocher, était, on peut le dire, bourré. Il y avait énormément de monde et donc la nécessité d'ouvrir tous les jours était une évidence.

Or, semble-t-il, d'après les bruits qui courent, on ne connaît pas le nombre d'agents de la Ville affectés à ces bains-douches, ni les jours et horaires d'ouverture.

Cela étant, il s'agit évidemment d'un équipement de proximité inscrit à l'inventaire.

Dans cette mesure, le vœu en question, voté à l'unanimité, demande que soit rédigé un règlement intérieur qui sera soumis à la commission paritaire, celui-ci ayant pour mission principale de fixer les jours et les horaires d'ouverture en fonction de la demande du public.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEBEL.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Cette ouverture des bains-douches de la rue de Rome est très attendue. Cette opération se fait dans le cadre de la réhabilitation d'un immeuble qui verra notamment la création de 35 logements sociaux. Qu'est-ce que je me réjouis qu'il y ait du logement social dans le 8e !

La Ville a saisi cette occasion pour reconstituer les bains-douches initialement situés impasse Dany. Cet établissement est d'autant plus important que la Ville de Paris dispose maintenant de 17 bains-douches sur son territoire, dont seulement deux sont situés dans l'Ouest parisien. La Ville va donc acquérir en V.E.F.A. auprès de la S.E.M. ELOGIE les locaux à rez-de-chaussée et sous-sol de cet immeuble.

Concernant vos interrogations, je suis en mesure de vous préciser les points suivants.

Cinq agents de la Ville de Paris seront affectés à cet équipement afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Initialement envisagé le 6 janvier, l'ouverture des bains-douches se fera finalement dans le courant du mois de janvier.

Nous sommes dans l'attente des derniers éléments techniques de la part de Nexity. Cela est suivi de près par la DU et la DJS.

Je pense donc que ce bain-douches sera ouvert courant janvier.

Pour tout le reste, je vous invite à vous rapprocher de la DJS et de mon cabinet pour préparer la mise en service de cet équipement qui, bien entendu, doit se faire en concertation avec la mairie du 8e.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 300.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 300).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au développement des activités nautiques.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 76 est relatif au développement des activités nautiques.

La parole est à M. NAJDOVSKI, pour une minute.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Ce vœu est relatif au développement des activités nautiques à Paris.

Tout d'abord, nous partons du constat qu'un événement comme le triathlon de Paris, qui est un événement organisé depuis 2007, qui s'est déroulé pendant plusieurs années sans problème, n'a pas eu lieu en juillet 2013. La raison, c'est que la Préfecture de police n'a pas donné son accord, à cause du refus de l'Agence régionale de la santé de donner son aval à l'organisation de cet événement. Pourtant, les années précédentes, il n'y avait pas eu de difficultés particulières.

Par ailleurs, de nouvelles manifestations ont eu lieu : récemment, le "Nautic Paris Crossing", qui est une descente en paddle, une espèce de grande planche de surf avec laquelle on pagaie. Cette descente s'est faite, cette randonnée dans Paris s'est faite avec un certain succès.

Par ailleurs, nous avons aussi une base nautique à La Villette qui accueille, notamment pendant "Paris Plage", l'aviron, le kayak ou le canoë. Nous souhaitons aussi que, dans ce cadre, il puisse y avoir un développement des activités nautiques et, pourquoi pas, aussi que l'on puisse expérimenter un lieu de baignade ponctuelle sur le bassin de La Villette.

Voilà donc ce vœu qui a pour objectif de pouvoir développer les activités nautiques à Paris, aussi bien sur la Seine que sur le bassin de La Villette.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

M. VUILLERMOZ, pour répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

Je ne peux qu'être d'accord avec l'objectif poursuivi par votre vœu, Monsieur NAJDOVSKI, pour la bonne et simple raison que la plupart de vos propositions font déjà l'objet d'une réflexion.

J'indique qu'il existe un certain nombre d'activités nautiques proposées aux Parisiennes et aux Parisiens, notamment sur le bassin de La Villette mais également sur la base nautique du parc de Choisy-le-Roi, cogéré par le 94 et Paris ; il y a aussi les écoles municipales des sports qui dispensent notamment des stages nautiques pour les enfants de Paris.

Avec le Maire de Paris, Anne HIDALGO et Anne LE STRAT, nous avons beaucoup réfléchi dans le cadre de l'aménagement des berges de Seine pour permettre le développer cette offre.

La difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés, c'est, bien entendu, le fait que la Seine soit une autoroute, une autoroute fluviale avec un fort trafic, effectivement nécessaire au tourisme et au développement économique de Paris. Le cadre est donc contraint et il limite, pour le moment, nos intentions. Je rappelle qu'à partir de 10 heures et demie, en gros, il faut que la Seine soit libérée de toute navigation autre que la navigation des péniches, notamment les péniches touristiques, les bateaux-mouches.

Je suis assez favorable à ce que nous reprenions nos échanges avec les services de l'Etat compétents, ainsi que le Port de Paris, pour rendre compatible la diversité des usages sur la Seine. Et je souhaite qu'il y ait un usage plus diversifié qu'il ne l'est aujourd'hui.

Concernant l'expérimentation de la baignade, je me suis prononcé favorablement pour la possibilité d'organiser la baignade estivale dans le lac du bois de Daumesnil au bois de Vincennes.

Rappelez-vous, il y avait quelques personnes ici, d'ailleurs, qui étaient un peu contre.

J'espère que ce projet, fortement soutenu par notre Majorité municipale, pourra aboutir dans les années qui viennent.

Faut-il le faire également dans le bassin de La Villette, comme vous le proposez ? On peut, bien évidemment, étudier la question, notamment dans le cadre de "Paris Plage".

Là également, vous savez que la réglementation est stricte et soumise à la décision du Préfet et à l'avis de l'Agence régionale de la santé, concernant la qualité de l'eau. C'est notamment, par rapport à ce que vous disiez, ce qui a conduit le Préfet de police à interdire le Triathlon 2013, malgré les interventions que j'ai pu faire pour essayer de convaincre l'Etat d'autoriser cette manifestation, et notamment l'A.R.S.

Franchement, si ce vœu peut nous y aider, tant mieux !

Donc, je suis favorable à votre vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 76, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 319).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux travaux sur le stade Georges Hébert.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'extension de Roland Garros.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous enchaînons avec le vœu n° 77, relatif aux travaux sur le stade Georges Hébert, et le vœu n° 80, relatif à l'extension de Roland Garros.

La parole est à M. Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Très rapidement !

Le Conseil du 16e arrondissement a examiné cette construction qui démarre d'une manière un peu inopinée sur le stade Hébert du C.N.E.

Vous savez que le C.N.E. a été l'objet le plus contesté, en réalité, de l'agrandissement du stade Roland Garros. Très franchement, je trouve que c'est une mauvaise manière que la F.F.T. nous fait. Il ne devrait pas commencer les travaux, dans la mesure où la convention va être réexaminée.

La convention va être réexaminée, nous allons revoter sur Roland Garros, probablement d'une manière favorable.

En plus, il y a des instances juridiques qui sont en cours. On voit bien que les riverains ne sont pas du tout contents de l'extension du C.N.E. qui est trop haute.

Toutes ces raisons, qui, au fond, sont des raisons qui auraient pu être parfaitement assimilées par la F.F.T., ont été l'objet d'un refus catégorique de la F.F.T., qui a des problèmes internes.

Moi, je ne souhaite pas que le 16e arrondissement, qui est directement concerné par le stade Hébert, soit la victime des problèmes internes de la F.F.T.

La F.F.T. a ses problèmes, elle les règle, elle se débrouille. Je ne vois pas pourquoi elle fait, avec cette détermination soudaine qui n'est pas nécessaire, quelque chose que je considère un peu comme une agression auprès du sport de proximité.

C'est la raison pour laquelle j'ai réagi auprès de la F.F.T. et je pense que la F.F.T. a tort.

Il faudrait quand même, de temps en temps maintenant, que la Ville de Paris et les concessionnaires de la Ville de Paris veuillent bien attendre les décisions de justice avant d'entamer les travaux. Je sais très bien que la justice administrative n'est pas suspensive, je sais très bien que Jean Bouin est construit et fonctionne, alors qu'il y a encore des recours contre Jean Bouin, mais à multiplier ce genre de choses, on arrive à décrédibiliser quand même la justice administrative et un peu à donner un petit coup de couteau à la légalité et à l'autorité de notre Conseil dans une affaire comme cela.

C'est la raison pour laquelle je suggère que les travaux de Hébert soient arrêtés avant que l'on prenne une position définitive sur la convention concernant Roland Garros.

Vous reconnaîtrez que, de ce point de vue, je n'ai pas eu une position ultra-hostile à la position du Conseil de Paris, mais là, trop c'est trop !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Je donne la parole à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Si je comprends bien, vous voulez que je présente mon vœu n° 80 ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Oui.

M. David ALPHAND. - Oui, bien sûr, mais ce sont des vœux qui touchent au même sujet, donc il y a une cohérence. Précisément, en politique, l'une des qualités, c'est la cohérence !

Avec ma collègue Laurence DREYFUSS, on ne pourra pas nous faire le reproche d'en manquer. On peut être, ou pas, d'accord avec nous. M. VUILLERMOZ n'est pas d'accord avec nous sur Roland Garros ; c'est son droit, mais c'est également le nôtre de considérer que le projet actuel de Roland Garros doit être combattu.

Alors, quand on a voté les projets de délibération de Bertrand DELANÖE pendant trois ans, il ne faut pas s'étonner que les projets sur le stade Hébert avancent.

Pour notre part, et parce que la pédagogie est l'ardeur et la répétition et que l'on peut toujours mieux faire et qu'on peut se raviser en dernière minute, nous présentons un vœu déjà bien connu au sein de cette Assemblée, qui vise à proposer la délocalisation du Centre national d'entraînement qui, aujourd'hui, aurait vocation à s'implanter sur le stade Hébert en l'annexant. Nous, nous proposons que les jeunes tennismans, comme les jeunes footballeurs qui s'entraînent à Clairefontaine, comme les jeunes rugbymans qui jouent à Marcoussis, que les jeunes tennismans aillent jouer hors du périphérique de Paris et ne viennent surtout pas sur le stade Hébert.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à ces deux vœux non rattachés, je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour être simple et rapide, la Ville de Paris a soutenu la relocalisation du C.N.E. dans un périmètre proche de Roland Garros. Cette question a été maintes fois débattue ici au Conseil de Paris mais surtout dans les nombreuses réunions publiques organisées par la F.F.T., auxquelles j'ai participé, pratiquement à toutes.

Le soutien de la Ville a toujours été conditionné au relogement et à la préservation des activités sportives de proximité.

Or, Monsieur ALPHAND, nous le faisons.

Elle va être encore renforcée grâce à l'aménagement des pelouses d'Auteuil que vous avez combattu et, je le rappelle, grâce au maintien de plusieurs espaces sportifs de proximité sur le site de Hébert. Je rappelle également que 3.000 heures de créneaux par an sur le tennis du C.N.E. vont être destinées au sport de proximité.

Si je ne suis pas surpris, effectivement, que les opposants de toujours maintiennent leur position, je suis, en revanche, beaucoup plus interrogatif devant l'attitude du groupe U.M.P. et de la mairie du 16e arrondissement qui, par ce vœu, joue un peu un rôle d'équilibriste. Comment peut-on avoir soutenu autant ce projet de modernisation de Roland Garros et demander la suspension des travaux dès leur démarrage ?

Vous savez très bien qu'un projet de l'ampleur de celui de la F.F.T. donne lieu à de nombreux recours, dont ceux que vous citez dans votre vœu, Monsieur GOASGUEN. Les jugements et arrêts des juridictions administratives

rendus à ce jour, comme vous l'avez dit, ne sont pas suspensifs. La F.F.T. peut donc régulièrement entreprendre les travaux relatifs au C.N.E. et, en cas de jugement contraire, ce qui n'est pas impossible, nul doute que la Fédération française de tennis se pliera à ces décisions.

Quant aux aspects financiers de la deuxième C.O.D.P. dont vous dites que rien ne permet de garantir qu'ils purgeront les griefs retenus à l'encontre de la première convention, nous demeurons confiants. En effet, les juges d'appel n'ont pas sanctionné les taux de redevance retenus, mais un certain nombre d'avantages conférés à la Fédération française de tennis par la première convention, et notamment sa durée de 99 ans et l'indemnité de 20 millions alloués à la F.F.T., en cas de blocage irrémédiable du projet, et ces éléments ont été modifiés, comme vous le savez, dans la C.O.D.P. d'aujourd'hui en vigueur.

C'est pourquoi j'émets un avis défavorable sur le vœu de M. ALPHAND et je demande le retrait du vœu de M. GOASGUEN.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Monsieur GOASGUEN ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je comprends les arguments mais, très franchement, la dernière décision administrative implique que le C.N.E. n'a pas été suffisamment pris en considération dans la convention, vous le savez très bien, et je souhaite d'ailleurs que, dans la deuxième délibération, on en tienne compte.

Mais je trouve très incorrect de la part de la F.F.T. cette attitude consistant à brutaliser les choses pour dire que Roland Garros existera. Oui, Roland Garros existera, je n'ai jamais caché mon soutien à Roland Garros, mais ce n'est pas la peine pour autant de faire un coup de force pour des motifs internes. Je trouve que c'est inélégant.

Je ne retire pas parce que je voudrais que la F.F.T. comprenne qu'on ne nous marche pas sur les pieds facilement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 de l'U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 de M. ALPHAND et de Mme DREYFUSS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'organisation du Trophée Eric Bompard.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 78 relatif à l'organisation du Trophée Éric Bompard.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Après avoir longuement parlé de football et de tennis, il n'y a pas que le football et le tennis dans les sports parisiens, je voudrais aborder la question d'une compétition de renommée internationale de patinage artistique et de danse sur glace qui est le Trophée Éric Bompard.

Dans le cadre de la restructuration de Bercy, il s'avère que la compétition, prévue initialement du 14 au 17 novembre prochain, ne pourra pas avoir lieu, alors même qu'une compétition de tennis, la semaine précédente, a été acceptée et qu'un concert devra se tenir le 17 novembre même, ce qui, vous en convenez, est un peu dommage.

Des solutions alternatives ont été proposées directement par la Fédération française de sport sur glace. Je crois qu'il est important pour le rayonnement sportif national et aussi parisien que le Trophée Eric Bompard puisse se tenir.

C'est l'objet du vœu que nous avons déposé avec Jean-François LAMOUR.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci pour cette concision.

Je donne la parole pour répondre à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Monsieur MENGUY, vous connaissez la situation. Le P.O.P.B. va bénéficier d'un grand projet de modernisation. Lors de son inauguration en 1984, il s'agissait d'une des salles les plus modernes et novatrices de son temps. Bercy a marqué son époque par son originalité architecturale, sa polyvalence et sa fonctionnalité.

Paris à l'époque fut pionnière dans l'ère des grandes salles sportives, et près de trente ans plus tard, le P.O.P.B. reste le lieu privilégié des grandes rencontres sportives en France. Il demeure le temple du sport français en intérieur. Chaque année, les plus grands championnats, les plus grands tournois s'y déroulent mais, il faut le dire, le P.O.P.B. n'est plus une référence internationale. Il suffit que de se déplacer dans les grandes villes du monde pour voir que le standing des grandes salles sportives a énormément évolué et ce, en peu de temps.

Donc l'enceinte parisienne a besoin, je crois que tout le monde en est d'accord, de se mettre au niveau des grandes aires Arena étrangères avec lesquelles elle est en compétition.

L'exigence des normes internationales, le développement de nouveaux usages, la nécessité d'améliorer les fonctionnalités et de proposer de nouveaux services, ainsi que la volonté de raccourcir le temps de transition entre deux événements ont donc conduit la Ville de Paris à opérer une mutation majeure de ce prestigieux équipement.

Il va y avoir deux phases de travaux. Il est évident que cela a un impact sur les manifestations traditionnelles qui s'y déroulent. Cela fait plus de deux ans, franchement, que j'en discute avec les fédérations pour anticiper cette période d'indisponibilité. Je rappelle que la Ville a considérablement amélioré cet été les conditions d'accueil au stade de Coubertin et à la Halle Carpentier, qui certes ne remplace pas le P.O.P.B. mais vont permettre de faire la jointure à bon nombre d'événements sportifs.

Concernant le Trophée Bompard, il y a une difficulté sur laquelle nous butons. Au moins de juin dernier, l'exploitant du P.O.P.B. a informé la Fédération française des sports de glace, M. GAILHAGUET, de l'impossibilité d'organiser leur compétition, car la réouverture se fera de manière partielle et ne permettra pas techniquement de monter la grande patinoire. La Fédération française de glace a alors pris acte de cette situation à l'époque. Mais depuis plusieurs semaines, elle est revenue vers la Ville, vers moi, et le P.O.P.B. pour proposer une solution alternative.

La difficulté, c'est qu'entre-temps le P.O.P.B. a pris des engagements, notamment auprès de certains organisateurs de concert, de tournées. Comme vous le rappelez dans votre vœu, M. MENGUY, la Ville a inscrit dans le cahier des charges du délégataire l'obligation de destiner le P.O.P.B à l'accueil de manifestations sportives, durant la période de réouverture partielle. Dix jours ont ainsi été réservés pour le sport. Le P.O.P.B. va respecter cet engagement et même aller au-delà avec l'accueil du Master de tennis.

A partir de là, la Ville ne peut pas s'engager à l'organisation de l'édition 2014 du Trophée Bompard si le délégataire considère qu'elle n'est techniquement ou financièrement pas possible.

La Ville a aussi pris des engagements dans le cadre de la délégation de service public que le Conseil de Paris a approuvée. Dans l'article 10.1.5.1, il prévoit que nous ne pouvons pas imposer de manifestation avant la remise en service définitif du P.O.P.B. Quand bien même nous voudrions passer outre ces engagements, il faudrait en indemniser toutes les conséquences directes et indirectes, ce qui ne serait pas sérieux dans le contexte que nous connaissons.

Par ailleurs d'autres villes sont prêtes à discuter pour accueillir le Trophée Bompard. Les noms de Bordeaux, de Nice ou encore Montpellier ont été cités dans la presse, mais je sais que Bordeaux tient la corde. J'invite donc, et je ne peux faire que cela, la Fédération française des sports de glace et le sponsor Bompard de cette compétition, à considérer une délocalisation temporaire.

Rappelons enfin que les utilisateurs, au premier rang desquels les fédérations sportives, vont être les premiers bénéficiaires de la modernisation du P.O.P.B. mais il faut que ceux-ci acceptent que, de manière provisoire, il y a une situation plus difficile à gérer.

Je ne peux pas donner satisfaction à votre vœu. J'en suis vraiment très confus, mais c'est impossible pour moi.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 78 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif aux travaux du Carreau du Temple.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 79 relatif aux travaux du Carreau du Temple.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL pour 1 minute.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je ne souhaite surtout pas critiquer le projet du Carreau du Temple. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de le visiter avec M. AIDENBAUM dans le cadre du Conseil d'administration de la S.P.L. du Carreau du Temple.

Nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une belle réalisation, que les Parisiens et les riverains de manière plus particulière attendent depuis longtemps et c'est justement cela le problème, cela fait très longtemps qu'ils attendent.

Donc si je ne souhaite pas critiquer le projet, je suis en revanche plus sceptique quant à la manière dont il a été conduit. Le budget a littéralement explosé. Je l'ai déjà dit ici. Le calendrier événementiel reste encore assez flou. On entend parler de quelques événements mais sans plus de détail. Pourtant c'est un élément important en termes de ressources pour cet établissement et on parle nettement plus des dépenses que des ressources. Ce fut le cas d'ailleurs vendredi dernier, où nous avions la Commission d'appel d'offres où les charges ont continué à s'accumuler, mais on ne voit pas beaucoup de recettes en retour.

Mais surtout la date d'ouverture ne cesse d'être repoussée. Je rappelle que le projet est initié depuis douze ans, que les travaux ont commencé voilà quatre ans. Vous avez annoncé une inauguration pour le printemps et il serait peut-être temps de dire quand précisément. Je ne vous demande d'ailleurs pas dans mon vœu de date précise dès aujourd'hui, je vous demande simplement de bien vouloir en communiquer une rapidement, en vous laissant toute appréciation du mot "rapidement".

Si les travaux doivent être accélérés de manière à ce que le public puisse avoir accès à cette enceinte, par exemple avant les élections, je serai assez contente que vous puissiez apporter la garantie que cela n'engendrera pas de frais supplémentaires.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

M. Pierre AIDENBAUM, voulez-vous vous exprimer sur le sujet ?

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Oui, je vais dire trois mots.

D'abord je suis content des remerciements, des compliments de Mme HAREL sur ce projet. Je laisserai M. VUILLERMOZ répondre sur le fond.

Une chose, Madame HAREL, vous posez des questions mais je vous rappelle que vous êtes membre du Conseil d'administration de l'A.S.P. du Carreau du Temple et que sur les quatre conseils d'administration que nous

avons tenus, vous n'êtes venue qu'une seule fois. Donc si vous veniez régulièrement à tous les Conseils d'administration, vous auriez eu la réponse à toutes les questions que vous posez maintenant.

Je me permets de vous rappeler que vendredi, à 14 heures 30, il y a un Conseil d'administration et j'espère que vous serez là et vous aurez plus d'informations. Voilà.

Mais vous affirmez un certain nombre de choses inexactes quant au prix, quant au retard. Je pense que M. VUILLERMOZ va vous répondre beaucoup mieux que moi. Je m'arrêterai là.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Monsieur VUILLERMOZ, vous avez la parole.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, pour votre intervention dans laquelle vous répondez déjà de manière assez précise aux interrogations posées dans ce vœu. Soyons clairs, les montants de l'opération, de l'ordre de 30 millions d'euros, font référence à des valeurs qui ont été communiquées lors des premières études en 2003, sur des programmes qui était encore imprécis. Et pour cause, la consultation locale n'avait pas encore eu lieu et la mise au point d'un programme était donc loin d'être terminée. Ce chiffre était sujet à de nombreuses réserves qui avaient été annoncées à l'époque.

Dès septembre 2006, une fois la programmation de l'équipement établie et des études de faisabilité entamées, ce montant a été porté à 45 millions d'euros en valeur 2006. Il a été notamment intégré les pathologies structurelles du Carreau du Temple et son contexte géologique connu en 2005. Il a fallu donc prendre en compte des contraintes patrimoniales en concertation avec l'Etat, des contraintes techniques de reprise en sous-œuvre et de réalisation des fouilles archéologiques, ainsi que des questions d'isolement thermique et d'acoustique.

Depuis, les éléments de coût et de programme sont inchangés. Ce coût s'élève à 60,5 millions d'euros en valeur finale à date de paiement, c'est-à-dire en 2014. C'est sur mon budget d'investissement, budget d'investissement du sport, j'aime à le dire.

Je ne vais pas revenir sur l'usage et la programmation qui serait faite du Carreau du Temple. J'ajouterai juste que l'ouverture, puisque vous avez posé la question, envisagée du Carreau du Temple va se faire de manière progressive à partir de la fin du mois de février, avec une programmation événementielle, et ensuite, les activités grand public pourront démarrer à partir, on peut le dire, du second trimestre 2014.

Evidemment, je ne peux pas être d'accord avec le vœu que vous déposez, donc, soit vous le retirez, soit j'appellerai à voter contre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Madame HAREL, on vous suggère de retirer votre vœu. Acceptez-vous de le retirer ?

Mme Marie-Laure HAREL. - Je le maintiens et je suis très flattée que M. AIDENBAUM consacre beaucoup de temps à comptabiliser mes absences et mes présences. Croyez bien que lorsque les activités que j'exerce dans l'entreprise m'empêchent d'être là, je ne manque jamais de me tenir informée de ce qui s’est dit à ces réunions, et vous aurez le plaisir de me voir vendredi prochain.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - C’est une excellente nouvelle, Madame HAREL. Je suis sûr que M. AIDENBAUM s'en réjouit.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 79 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2013 SG 144 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Déclassement et cession de volumes des circulations verticales du Forum.

2013 SG 148 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Actes rectificatifs et complémentaires de rétrocession et d'acquisition de surfaces commerciales.

2013 SG 204 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) : convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et la SCFHP relative au réaménagement de la Place de la Rotonde.

2013 SG 205 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre des travaux de mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) asservie aux services généraux et aux établissements publics du Nouveau Forum des Halles.

2013 SG 206 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Cession des volumes commerciaux des bâtiments de la Canopée et modalités de gestion des espaces.

2013 SG 207 - Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Convention de financement de travaux en faux-plafonds situés dans l'Ancien Forum des Halles.

2013 SG 208 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Convention d'occupation du domaine public et autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux Porte du Pont Neuf du Forum des Halles.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux projets de délibération SG 144, SG 148, SG 204 à SG 208, qui ont trait au réaménagement du quartier des Halles, et je donne la parole à M. Jean-François LEGARET, pour cinq minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je ne pensais pas parler en premier. Monsieur le Maire, avant d'aborder les projets de délibération SG 144, 148, 204, 205, 206, etc., je voulais simplement mentionner, il n'y a pas d'inscription, le plaisir que nous aurons à adopter le projet de délibération DU 329, qui donne la dénomination de place Pina Bausch au patio du forum des Halles. C'est une heureuse initiative, et nous avons donné un avis favorable en Conseil d'arrondissement à l'unanimité. Je voulais le rappeler.

Je voudrais maintenant aborder, mais je vais le faire conjointement et aussi sommairement que possible, les projets de délibération. Je voudrais indiquer que sur le 144, nous nous abstiendrons. C'est un document un peu technique sur des déclassements partiels de surface. Nous ferons de même sur le 148 : ce sont des actes rectificatifs et complémentaires d'acquisition de surfaces commerciales. Nous voterons le projet de délibération 204, qui est une convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et la société de gestion du forum pour le réaménagement de la place de la Rotonde. Nous voterons la convention constitutive d'un groupement de commande dans le cadre des travaux de mise en place d'une gestion technique centralisée pour les équipements techniques du forum.

Nous voterons contre le SG 206, puisqu'il s'agit de cession des volumes commerciaux des bâtiments de la Canopée et des modalités de gestion des espaces. Nous regrettons en effet que près de 6.000 mètres, 5.999,90, de surface G.L.A. soient en réalité des surfaces qui vont augmenter les surfaces commerciales du forum des Halles. Nous aurions préféré des équipements publics à la place de cette extension des surfaces commerciales.

Sur le projet SG 207, qui est une convention de financement de travaux en faux-plafonds, nous nous abstiendrons, et j'en termine par le projet de délibération SG 208, qui est la convention d'occupation du domaine public et autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la porte du Pont Neuf, et nous voterons ce projet de délibération.

J'ai été aussi sommaire et synthétique que possible compte tenu de l'heure tardive, mais cela me permet de donner un avis sur le fonds et d'entendre éventuellement les explications de la première adjointe. J'ai donné par avance l'indication de nos votes.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

Madame HIDALGO, vous avez la parole pour répondre à M. LEGARET.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur LEGARET. Sur votre première intervention, oui, je me réjouis aussi que l'on puisse donner la dénomination de Pina Bausch à un lieu important de ce nouveau quartier des Halles, dans la mesure où Pina Bausch a réussi sa carrière, a été connue, notamment grâce au Théâtre de la Ville et je crois que c'était vraiment important que, au cœur de Paris, son nom puisse figurer.

Sur les différents projets de délibération, et pour éclairer l'ensemble des conseillers, vous avez pu le constater, les Halles avancent, nous en sommes fiers. C'est un projet qui va donner un nouvel espace majeur et largement métropolitain aux Parisiens et au-delà, puisque c'est un espace métropolitain. Je reviendrai tout à l'heure sur le jardin Nelson Mandela, mais les dossiers avancent à grand pas. Les différents projets de délibération que nous avons aujourd'hui sont notamment des projets de délibération sur lesquels il y a eu de longues négociations avec Unibail Rodamco, à la fois pour qu'il y ait une juste répartition des charges relatives à l'entretien de la Canopée, mais également sur les pourcentages de surfaces occupées. D'autre part, ces différents projets de délibération incluent aussi les questions d'entretien et de partage des charges.

Donc, vous avez fait référence aux différents projets de délibération. Je vous remercie pour ceux pour lesquels vous apportez votre soutien, et ils sont nombreux. Je m'en réjouis. C'est dire que sur ce projet nous avançons quand même ensemble, même s'il y a eu beaucoup de débats. Vous avez fait référence à l'un des projets de délibération, en disant votre regret de ne pas voir des équipements publics, mais des surfaces commerciales. Je voudrais vous dire que, quand même, sur le total des surfaces, les équipements ont vu leur superficie augmentée de 4 %, alors que celle des commerces a plutôt diminué de 1 %.

Sur les deux premiers projets de délibération, SG 144 et SG 148, sur le premier, je voudrais dire qu'il s'agit donc de déclassement et de cession, prévus au protocole, mais qui ne peuvent être réalisés qu'une fois les travaux de réaménagement achevés. C'est donc chose faite pour les 432 mètres carrés sur lesquels porte ce projet de délibération, et bien sûr, le prix de cession prévu au protocole a été accepté par France Domaine. Le prix de cession global s'établit à plus de 4 millions d'euros et à 10.673 euros le mètre carré.

Vous aviez fait part de votre abstention sur ce SG 144.

Sur le SG 148, c'est la même chose, mais il s'agit cette fois-ci de surfaces commerciales, dont la cession va engendrer une recette globale pour la Ville de 434.107 euros.

Sur le projet de délibération SG 206, sur lequel vous émettez un avis défavorable, j'ai apporté la réponse en disant que, globalement, on a une augmentation des surfaces d'équipement et une diminution des surfaces liées au commerce.

Sur le SG 207, où vous vous abstenez, il s'agit de réalisation de divers travaux parmi lesquels ceux liés au réseau en faux plafond d'une partie des espaces collectifs de l'ancien forum, et enfin, je ne reviens pas sur le SG 208, puisqu'il a été voté à l'unanimité du Conseil du 1er arrondissement.

Je rappelle pour nos collègues que les trois quarts des marchés et avenants relatifs au réaménagement des Halles sont aujourd'hui passés et respectent l'enveloppe des 802 millions d'euros pour le budget total et des 216 millions d'euros pour la Canopée et ce, malgré beaucoup d'impondérables inhérents notamment à un chantier de cette ampleur.

Depuis le début du chantier en janvier 2011 ont été réalisés, outre bien sûr les démolitions, la restructuration des voiries souterraines, l'aménagement du jardin ouest avec l'aire de jeux pour enfants que l'on a ouvert ensemble en octobre 2012, le démarrage de la construction de la Canopée avec la pose des verres qui est en cours, la restructuration des circulations verticales de l'ancien forum, le début de la rénovation du pôle d'échange du RER Châtelet - Les Halles, et nous aurons à voter tout à l'heure la dénomination du jardin Nelson Mandela.

Demain et d'ici la fin du chantier, nous aurons l'achèvement total de la Canopée au début de 2014, et ensuite, les rénovations des rues bordant la Canopée et l'aménagement du parvis de la Canopée au printemps à partir de la mi-2014 jusqu'au printemps 2015. L'achèvement de l'ensemble des travaux est prévu à fin 2016 avec l'achèvement du pôle transport.

Je vous remercie.

(Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, remplace M. Jean-Louis MISSIKA au fauteuil de la présidence).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je vais mettre aux voix successivement ces 6 projets de délibération.

D'abord je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 144).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 148.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 148).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 204.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, SG 204).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 205.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, SG 205).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 206.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 206).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 207.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 207).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 208.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, SG 208).

2013 DEVE 206 - DGRI 100 - Attribution de la dénomination "Jardin Nelson Mandela" au Jardin des Halles, situé rue Berger (1er).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant comme prévu le projet de délibération DEVE 206 - DGRI 100 : attribution de la dénomination jardin Nelson Mandela au jardin des Halles situé rue Berger dans le 1er arrondissement.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame le Maire, il est dommage d'ailleurs d'adopter ce projet de délibération à une heure tardive.

Nous avons rendu un hommage en début de séance à Nelson Mandela, mais ce soir, il s'agit de parler de la dénomination. C'est vrai que j'ai été consulté par le cabinet du Maire de Paris sur cette idée, cette proposition du Maire, et j'ai spontanément répondu que j'y étais bien sûr très favorable. Je crois que c'est une belle idée, l'inauguration aura lieu dans les prochaines heures, et nous y serons tous.

J'ajouterai simplement deux choses : la première, je crois que c'est une idée forte et qui va finalement donner du sens et une signification à ce lieu qui jusqu'à présent en manquait.

La deuxième chose que je voudrais dire, je vois aussi un symbole supplémentaire, c'est que Nelson Mandela, on le sait, prix Nobel de la paix, rejoindra dans un périmètre très restreint un autre prix Nobel de la paix, un juste parmi les justes, un grand Français, René Cassin, auteur principal de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Il y a là peut-être une idée à méditer pour donner un sens supplémentaire, avoir deux hommes de cette importance qui ont joué un rôle historique et planétaire incomparable, parce que pas comparable entre eux d'eux, mais incomparable à l'échelle de l'humanité, il y a peut-être aussi un symbole supplémentaire sur lequel je suis en tout cas tout à fait partant pour que toutes les bonnes volontés puissent réfléchir en commun pour tirer une idée plus grande encore. Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET, d'avoir fait ce rapprochement tout à fait intéressant sur ces deux personnages.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je remercie bien sûr Jean-François LEGARET de son propos. Je crois que nous sommes tous très fiers de pouvoir donner à ce jardin des Halles ce nom de Nelson Mandela avec une inauguration qui va être faite dès jeudi et à laquelle bien sûr tout le monde ici est convié et ce sera, je pense, le grand moment de l'hommage que nous pourrons faire à Nelson Mandela.

C'est vrai que dans ce cœur de ville, dans ce cœur de métropole, dans cette métropole qui est une métropole mixte, dans cette ville mixte, cosmopolite, dans ce cœur de ville de Paris, donner le nom de Nelson Mandela a beaucoup de sens parce que ce sera un très grand jardin, un très bel endroit qui sera un endroit de rencontre, de méditation.

Je suis d'accord avec vous, c'est vrai que la proximité notamment du lieu consacré à René Cassin peut nous conduire à envisager une identité de ce lieu, qui va d'abord renaître, parce que le jardin précédent avait connu beaucoup de difficultés et n'était pas à la dimension et à la mesure de ce que peut être un jardin du cœur de Paris et du cœur de cette métropole.

Donc, je suis tout à fait favorable pour que l'on puisse réfléchir ensemble sur l'identité de ce lieu, liée à la présence de ces deux grands hommes. Pour ce qui est de Nelson Mandela, nous l'avons dit et le maire l'a dit lors de l'hommage lundi matin, il était aussi citoyen d'honneur de la Ville de Paris et je crois que pouvoir méditer, se promener dans ce futur grand jardin du cœur de Paris avec ce nom qui lui est donné, cela donnera aussi sans aucun doute non seulement une identité mais je pense, une âme et peut-être même un climat particulier à ce jardin dont nous attendons tant.

Je vous remercie y compris pour avoir proposé cette idée forte de joindre à un moment donné ces deux noms de René Cassin et de Nelson Mandela.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, ce beau projet de délibération DEVE 206 - DGRI 100.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DEVE 206 - DGRI 100).

Je vous en remercie, mes chers collègues.

2013 DU 334 - Dénomination place Lise et Artur London (12e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 334 : dénomination de la place Lise et Artur London dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a un an et demi, le 31 mars 2012, le décès à Paris de Lise London, dernière brigadiste femme, avait suscité une vive émotion en France, en Espagne et tout particulièrement à Paris où le couple London habitait dans le 12e arrondissement.

La trajectoire d'Artur et Lise London, militants communistes qui se rencontrèrent en Espagne au moment de défendre la jeune république et qui s'engagèrent ensuite dans la résistance à l'occupant nazi, est exemplaire aujourd'hui pour tous les combattants de la liberté.

L'accusation monstrueuse dont ils avaient fait l'objet en Tchécoslovaquie, touchés par une purge stalinienne abjecte, et leur détermination à ne rien céder de leur lutte, Arthur en a livré un témoignage formidable, notamment dans son livre "l'Aveu", que Costa-Gavras adaptera au cinéma avec Yves Montant, Simone Signoret et Jean Bouise en 1970.

À la suite d'un vœu déposé par notre groupe, l'hommage que leur rend la Ville en décidant de nommer une place en leur honneur dans le 12e arrondissement, est un dernier salut fraternel à deux Parisiens d'exception. La dérogation à la fameuse règle des cinq ans rend un tout petit peu justice à leur formidable courage, qui nous inspire toujours.

Vous me permettez ici, au nom de mon groupe, de saluer leur mémoire.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Pour répondre, la parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Madame ARROUZE, pour ce propos.

Je crois qu'avec cette proposition de dénomination Lise et Artur London, Paris va pouvoir célébrer la mémoire de ces deux êtres qui ont eu une histoire incroyable, à l'image du XXe siècle, une vie impressionnante, vous l'avez rapidement retracée, mais ce sont des personnages hors du commun qui ont combattu le franquisme, qui ont combattu les nazis, qui ont combattu toutes ces causes pour la liberté.

Oui, l'œuvre d'Artur London, et notamment "L'Aveu", a été marquante pour beaucoup de femmes et d'hommes qui y ont aussi appris une partie de l'histoire de ce continent et de l'histoire des gauches.

Il se trouve que j'ai eu sûrement, comme beaucoup de collègues ici, la chance de rencontrer à plusieurs reprises Lise London, d'être aussi à l'hommage qui lui a été rendu lors de son enterrement au cimetière d'Ivry et bien sûr, de la voir souvent, très souvent, lors des commémoration pour la Libération de Paris.

Pour toutes ces raisons, pour ce qu'Artur et Lise London ont donné à Paris, ont donné à la liberté, Paris va rendre hommage à ce couple inséparable en les liant à jamais dans la trame urbaine qui est la nôtre.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 334.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DU 334).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Pierre Mauroy.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés.

Le vœu n° 81 est relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Pierre Mauroy.

Je donne la parole à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - J'ignorais que c'était le vœu n° 81 ! Je viens de le découvrir à l'instant, comme on me demande de défendre ce vœu, à l'instant aussi !

Il se trouve que j'ai connu un peu Pierre Mauroy et pour moi, c'est un honneur que de défendre l'idée qu'il puisse avoir un lieu qui porte son nom.

"Peu d'hommes, même éminents, peuvent s'enorgueillir d'avoir fait l'histoire de leur pays. Pierre Mauroy est incontestablement un de ceux-là, non pas par la durée de son gouvernement, mais par les circonstances dans lesquelles il eut à agir et les choix qu'il eut à faire".

C'est par ces mots que le Président de la République commençait son discours en hommage à Pierre Mauroy le 11 juin 2013 dans la cour d'honneur des Invalides.

Tout est dit dans ce texte, dans ces mots. Et puis vous avez le projet de délibération où l'on parle évidemment de ce qui a été fait pendant son Gouvernement.

Mauroy était un enfant du peuple. Il avait grandi dans un village de mineurs et toute sa vie a été de défendre ceux qui souffraient, et puis de défendre l'école de la République. Son père était instituteur.

Je voudrais dire deux mots d'un volet qui n'est pas abordé ici dans ce projet de délibération, parce que je l'ai connu comme adjoint aux relations internationales, et un volet de sa vie politique était le volet international.

En fait, Mauroy a été l'un des acteurs, en tant que maire de Lille, du rapprochement franco-allemand, notamment, et même avant d'être maire de Lille, par la Fédération des villes jumelées, qui a permis effectivement aux peuples de se retrouver par l'intermédiaire des villes.

Il a été aussi ce que l'on appelle communément l'initiateur de la diplomatie des villes, et quand il dirigeait la Fédération des villes jumelées puis la Fédération mondiale des cités unies, il a su travailler avec les autres villes à travers le monde.

Je ne les citerai pas toutes mais en tous les cas, il y en a une avec laquelle Lille est toujours en lien, c'est avec Saint-Louis-du-Sénégal.

Avec d'autres maires, dont Jorge Sampaio, qui a été le maire de Lisbonne puis président de la République du Portugal, mais tous les deux, maire de Lisbonne et maire de Lille, ils ont œuvré au rapprochement des deux grandes associations mondiales d'élus locaux, c'est-à-dire la Fédération mondiale des cités unies et IULA, International Union of Local Authorities, qui a permis la création, ici à Paris, en 2004, de la grande Fédération des villes, C.G.L.U., Cités et gouvernements locaux unis, que le Maire de Paris a présidé pendant six ans.

Tout cela est l'œuvre de beaucoup de maires à travers le monde, mais surtout à l'impulsion de Pierre Mauroy. C'est ce que je voulais dire en plus de ce qui était dans le projet de délibération.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Pierre SCHAPIRA.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je ne rajouterai pas grand-chose, si ce n'est beaucoup d'émotion parce que nous sommes nombreux et nombreuses, Madame la Maire, à avoir côtoyé Pierre Mauroy et à nous souvenir non seulement de ce grand homme d'État qu'il a été, de ce très grand maire. Il a été le maire de Lille et il a profondément transformé sa ville. Il a été un maire passionné.

Il a aussi été, bien avant, un militant de l'éducation populaire, un militant socialiste qui a débuté vraiment sa carrière militante très jeune, à 16 ans. Il s'était engagé.

C'est un homme qui nous a énormément apporté, qui a énormément apporté au pays, mais c'est aussi un homme, lorsque nous l'avons côtoyé, qui nous a laissé une empreinte d'un homme profondément humaniste et qui racontait le siècle.

Pour l'avoir côtoyé, c'était un témoin de ce siècle qu'il a marqué. Il a vraiment marqué notre pays et donné beaucoup d'espoir à beaucoup de femmes et d'hommes.

Son ambition était tout simplement de changer la vie et donc nous aurons l'occasion de nous retrouver dans un lieu que nous déterminerons pour lui rendre hommage et penser à lui, méditer, justement, sur ce changer la vie qu'il a tellement voulu incarner et porter.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame Anne HIDALGO.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 81 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 320).

Je vous en remercie particulièrement, mes chers collègues.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Henri Salvador.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Le vœu n° 82 est relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Henri Salvador.

Je donne pour le défendre la parole à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est un vœu qui, finalement, donne suite à un engagement qu'avait pris le Maire de Paris.

Aux termes des cinq ans, les cinq ans sont désormais révolus, vous vous rappelez que nous avions inauguré une plaque sur le domicile d'Henri Salvador, place Vendôme, mais je crois que le moment est venu, maintenant, de donner un nom à un lieu qui porte le nom d'Henri Salvador, artiste très populaire qui est resté très présent dans le cœur des Français, un homme aux talents très multiples.

Il avait réussi cette chose assez rare, finalement, dans la vie d'un artiste : après avoir été un amuseur, après avoir connu une période un peu descendante, il avait dans ces deux derniers albums fait un retour extraordinaire dans la faveur du public, et notamment des jeunes. Cela démontre un talent tout à fait hors normes.

Je crois que c'est un artiste qui est resté un pur artiste jusqu'à son dernier souffle, et je crois qu'il est légitime que Paris lui rende cet hommage.

Alors, nous avons avec quelques amis et l'épouse d'Henri Salvador recherché des lieux qui lui ressemblaient un peu. Il y a à la croisée des 1er, 2e et 9e arrondissements, sur le boulevard de la Madeleine, boulevard des Capucines, c'est-à-dire devant l'Olympia, ce carrefour des rue Caumartin, de Sèze, de la rue Cambon et de la rue des Capucines qui, pour l'instant, n'est pas dénommé.

C'est un lieu symbolique qui convient bien et la proposition de ce lieu a été très spontanément acceptée avec enthousiasme par les amis d'Henri Salvador.

Je me permettais de donner cet élément car je crois que c'est un lieu qui lui ressemble et qui, pour l'instant, est un simple croisement d'artères sur un grand boulevard parisien.

En tous cas, c'est un lieu mérité, et je plaide chaleureusement pour que cette dénomination soit adoptée, je l'espère, à l'unanimité.

Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je souhaiterais aussi que ce soit à l'unanimité que nous adoptions ce vœu.

Je ne reviens pas sur cet immense artiste qu'a été Henri Salvador, sur l'engagement qui avait été pris par le Maire de Paris de donner effectivement son nom à une rue, un lieu de la Capitale. Je rejoins tout à fait ce qu'a dit M. LEGARET, notamment sur les derniers CD, la dernière partie de l'œuvre d'Henri Salvador.

Pour ceux qui ne l'auraient pas entendu vraiment, je vous invite à réécouter ces morceaux qui sont absolument magnifiques.

Et le lieu auquel vous avez pensé est vraiment le lieu adéquat : d'abord, parce qu'il n'y a pas à débaptiser quoi que ce soit et, d'autre part, parce que c'est bien dans les quartiers dans lesquels il a lui-même été présent, le 1er où il habitait, chez vous, Monsieur le Maire, et puis, bien sûr, à deux pas de l'Olympia et de ces boulevards très célèbres de Paris, notamment pour la place qu'ils ont accordé à l'art et à la chanson.

Donc, c'est un avis très favorable que j'émets.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2013, V. 321).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jim Morrison.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Finissons avec des personnalités formidables qui font la diversité de Paris, puisque nous allons proposer avec le vœu n° 83, la dénomination d'un lieu en hommage à Jim Morrison.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS pour le présenter.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame le Maire.

Le problème, la règle des 5 ans ne se pose pas, puisque Jim Morrison est mort le 3 juillet 1971 à Paris à seulement 27 ans. D'ailleurs, il fait partie de la génération des 27 ans, toutes les stars du rock qui sont mortes à 27 ans : Janis Joplin, Jimmy Hendrix, Brian Jones, Curt Cobain, etc.

J'arrête là.

Ils sont tous morts à 27 ans.

En ce qui concerne Jim Morrison, bien sûr, il n'était pas seulement un chanteur de rock puisqu'il était aussi cinéaste et également poète.

D'ailleurs, j'invite certains à lire ses poèmes qui sont d'une certaine qualité, pas d'une très grande qualité mais d'une certaine qualité.

Quand vous réécoutez sa musique aujourd'hui, elle apparaît très moderne, ce qui n'est pas le cas de tous les groupes qui ont enregistré à cette époque-là, fin des années 1960. Elle reste moderne.

Et puis, surtout, il avait un lien particulier avec Paris. Je l'ai dit tout à l'heure, il a vécu au 17, rue Beautreillis pour la fin de ses jours ; il est mort à Paris, dans des conditions qui restent un peu curieuses. D'ailleurs, mon président de groupe me l'a fait remarquer. Et puis, il est enterré, évidemment, au Père-Lachaise et le fan-club des Doors français est également le premier du monde.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il est temps de rendre hommage à cet artiste.

Je vous remercie.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Monsieur DUBUS, vraiment, je suis heureuse parce que je trouve que le rock des années 1970 n'a jamais été égalé. Vous avez cité des noms, bien sûr, Jim Morrison mais aussi Janis Joplin qui, pour moi, restent les plus grands et qui continuent, vous avez dit "moderne", à inspirer la musique, le rock, mais, au-delà du rock, la musique que nous écoutons aujourd'hui. Et oui, ce sont vraiment des contemporains, mais là où je suis vraiment heureuse, c'est qu'il aura fallu attendre quand même quelques années pour que je me découvre ce point commun avec vous !

Je vous le dis avec sincérité, mais vraiment je ne vous voyais pas porter un vœu comme celui-là.

Comme quoi il est toujours intéressant de découvrir les facettes des uns et des autres et, franchement, je le dis vraiment sans moquerie aucune, très, très sincèrement. Je trouve cela un très heureux moment pour découvrir cela.

Vous avez dit que Jim Morrison avait un lien fort avec Paris. Bien sûr, il l'a toujours, puisqu'il est enterré au Père-Lachaise et que sa tombe est vraiment devenue un lieu culte.

Un lieu culte où se retrouvent non seulement ses fans mais, je pense, tous les fans du rock, donc je ne peux que l'approuver.

Cela m'a surprise aussi que vous le proposiez au vu de la vie de Jim Morrison, ce fameux club des 27, d'autres étaient là, qui ont succombé, qui ont brûlé leur vie et souvent, d'ailleurs, avec notamment la drogue, l'alcool et des addictions. Cela m'a surprise, mais j'aime bien ce genre de surprise.

Donc, c'est un avis très favorable que j'émets sur ce vœu concernant Jim Morrison.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame HIDALGO. Comme quoi Jim Morrison rassemble beaucoup de monde !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 322).

Je vous en remercie infiniment pour Jim Morrison mais aussi pour la Ville de Paris.

Je vous souhaite une très bonne soirée.

A demain matin, 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 17 décembre 2013 à vingt heures trente minutes, est reprise le mercredi 18 décembre 2013 à neuf heures, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, bonjour. Nous allons pouvoir commencer la 8e Commission et les dossiers de M. Jean-Yves MANO.

2013 DLH 11 - Avenant au bail emphytéotique conclu le 26 octobre 2012, portant location des parcelles communales 46-48, rue d'Aubervilliers (19e), au profit de la S.I.E.M.P.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous commençons par le projet de délibération DLH 11 : avenant au bail emphytéotique conclu le 26 octobre 2012 portant location des parcelles communales 46-48, rue d'Aubervilliers, dans le 19e, au profit de la S.I.E.M.P.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Je profite de ce projet de délibération pour faire une intervention générale sur l'ensemble des projets logement et habitat qui sont à l'ordre du jour de ce Conseil.

Plus de 130 projets de délibération vont vous permettre d'atteindre un record sur la mandature, avec le financement de plus de 7.100 logements sociaux pour l'année 2013.

Or ce chiffre ne signifie pas grand-chose.

Sur ces 7.000 logements, 3.500 existent déjà. Le solde brut est donc de 3.500 créations neuves. Mais environ 1.500 logements disparaissent du parc parisien chaque année.

Le solde net est donc de 2.000 logements créés réellement en 2013.

Voilà un chiffre plus réaliste, Monsieur MANO.

En réalité, il s'agit dans ces 130 délibérations d'une course au financement plutôt que d'une volonté politique de créer des logements. C'est d'ailleurs clairement évoqué dans les lettres de titrage annexées aux projets de délibération, où nous pouvons régulièrement lire, je cite : "Afin que ce programme puisse faire l'objet d'un financement en 2013".

Par ailleurs, en cette fin de mandature, vous allez très vite, trop vite pour que ce soit réel. Alors qu'habituellement il y avait un délai de plusieurs mois, voire de plusieurs années entre la signature du bail emphytéotique et la garantie d'emprunt, sur plusieurs projets, nous adoptons le bail emphytéotique et la garantie d'emprunt sur le même Conseil.

Je fais d'ailleurs la même analyse sur les réhabilitations de logements sociaux. Depuis le début de la mandature, je vous demande inlassablement de tenir les objectifs en termes de rénovation du parc social. Je vous rappelle l'objectif de 4.500 logements sociaux par an rénovés inscrit dans le Plan Climat de la Ville de Paris.

Cet objectif, vous ne l'avez tenu qu'en 2010. En 2012, le niveau des réhabilitations avait atteint un niveau particulièrement critique avec seulement 2.500 logements sur l'objectif des 4.500.

Pour 2013, vous nous présentez un chiffre en prévision de 5.300 logements à l'intérieur duquel vous intégrez des rénovations progressives qui ne répondent aucunement aux objectifs du Plan Climat.

Cependant, les 4.500 rénovations globales financées pourraient être de nature à me réjouir si tout cela n'était pas particulièrement insincère.

Pour cela, il suffit de regarder les fiches techniques des projets de délibération qui concernent les réhabilitations du Plan Climat. Oui, ils sont votés en décembre 2013, mais les calendriers sont confus ; les maîtres d'ouvrage restent à désigner ; les travaux ne commenceront pas avant fin 2014, voire 2015 ou même 2016.

Enfin, je termine par l'échec du rééquilibrage Est-Ouest dans la production de logements sociaux. Certains arrondissements ont plus de 30 % de logements sociaux et vous avez continué à en créer dans ces zones largement excédentaires.

En 2013, 19 % des logements sociaux auront été créés dans le 13e arrondissement, qui détient pourtant plus de 33 % de logements sociaux.

14 % auront été créés dans le 19e arrondissement qui détient, lui, plus de 36 % de logements sociaux.

En tout, plus de 55 % des logements sociaux financés en 2013 l'auront été dans des arrondissements non déficitaires.

Je croyais pourtant avoir compris qu'Anne HIDALGO s'était ralliée à notre proposition de s'engager sur un seuil maximum de 30 % par quartier.

Pour ces raisons, nous voterons contre tous les projets de délibération qui créent des logements sociaux dans des arrondissements déjà excédentaires. Je pense que Frédérique CALANDRA, maire du 20e, ne sera pas en désaccord avec cela.

Pour conclure, je reprends ses propos lors de son audition par la M.I.E. sur l'attribution des logements sociaux.

La maire du 20e arrondissement a déclaré : "Actuellement, à Paris, et ce depuis 2001, quatre arrondissements supportent le poids de la solidarité en matière de logement social, à savoir le 13e, le 18e, le 19e et le 20e". Et elle ajoutait : "Je puis cependant vous affirmer être tranquille puisque dans le 20e, il s'agirait plutôt de trouver un filtre permettant de moins discriminer les classes moyennes salariées et autres", les classes moyennes salariées...

Merci, je n'ai rien à ajouter à sa déclaration.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je suppose que vous nous aiderez à en faire ailleurs.

Je donne la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - M. DUBUS vient de faire une analyse réelle, à ses yeux, de la politique que nous avons menée depuis 2001, et plus particulièrement depuis 2008.

Évidemment, je suis en désaccord profond avec l'analyse qu'il peut avoir sur le sujet, y compris sur les chiffres qu'il annonce sur la réalité de la construction et du développement du logement sur Paris.

Monsieur DUBUS, première chose, je ne pense pas que la Ville de Paris soit responsable de vos chiffres annoncés de 2.000 disparitions de logements sur le territoire parisien de façon annuelle. Cela est la restructuration de la ville sur elle-même, que cela concerne le secteur privé ou social, mais je ne savais pas non plus que la Ville était donc dorénavant responsable de la disparition du logement privé, ce qui voudrait dire qu'il faudrait que nous rachetions systématiquement, donc avoir un compte foncier supérieur pour nous permettre d'acheter et de développer à nouveau du logement, et donc du logement social, voire du logement intermédiaire à travers le P.L.S.

Non, quelle est la réalité des chiffres ? Sur les 7.150 logements que nous présentons sur l'année 2013, 4.194 logements c'est de la construction neuve. 1.005 réhabilitations à travers les immeubles et logements que nous achetons à travers le compte foncier il faut le dire, le reste étant du conventionnement.

Sur le sujet il n'y a pas de surprise, nous avons toujours dit que sur les 7.000 logements, nous avons 1.500 conventionnements à peu près cette année avec un budget global qui nous était fourni par les différents intermédiaires qui financent le logement social, à hauteur de 5.500 cette année comme nous l'avons fait l'année dernière, et ceci sans surprise et sans cacher quoi que ce soit.

Vous opposez systématiquement l'Est et l'Ouest ou le Centre de Paris pour la mise en place de logements sociaux. Je crois que la Ville de Paris fait 105 kilomètres carrés. Quand on veut répondre à l'immense demande des 135.000 demandeurs, le souci que nous devons avoir est de savoir comment offrir un logement décent à des familles qui en ont grandement besoin et vivent bien souvent soit dans des logements trop petits, soit dans des logements ne présentant pas les caractéristiques de confort que l'on devrait attendre au XXIe siècle.

Quel que soit l'arrondissement, d'ailleurs vous faites des amalgames, car y compris dans l'Est de Paris et dans le 20e arrondissement, si nous développons du logement, nous développons aussi beaucoup de produits spécifiques pour les jeunes étudiants, les foyers de jeunes travailleurs, etc., qui certes sont financés sur la base classique du financement du logement social, mais je ne vois pas pourquoi des jeunes, des étudiants seraient exclus d'un territoire comme le 20e arrondissement, au contraire, cela s'appelle de la mixité générationnelle.

Ou bien, pour les foyers de jeunes travailleurs, les jeunes ont besoin de logement pour démarrer leur parcours résidentiel, leur parcours d'autonomie dans la vie, je ne vois pas pourquoi on exclurait le fait de les mettre dans le 13e ou le 20e arrondissement.

Quant au 19e arrondissement, je vous ferai remarquer que la programmation annuelle est de 85 % en P.L.S., donc nous avons bien compris la nécessité dans des arrondissements de ce type de favoriser ce type de production qui correspond à un public spécifique qui a sa place à Paris, puisque 30 % de notre production est consacrée au logement des couches moyennes à Paris, vous le savez.

Votre position est intéressante de dire, on va s'opposer systématiquement à tous les projets de délibération qui concernent les arrondissements de l'Est. Mais, comme il se trouve que vos amis politiques dans les arrondissements y compris de l'Ouest votent contre, en clair vous ne votez pour rien sur la totalité des logements sociaux sur le territoire parisien. C'est la conclusion que je peux en tirer.

Les arguments des uns contre les arguments des autres, cela veut dire que l'U.M.P., la droite parisienne ne veut pas de logement social à Paris. Il faut le dire et répéter en cette période électorale, car tous les arguments ne sont que des arguties pour affirmer votre position contre le logement social parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 11).

2013 DLH 168 - Réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition-conventionnement de 30 logements PLUS et 191 logements P.L.S. 64-66, rue de Meaux (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 168 concerne la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme d'acquisition conventionnement de 30 logements PLUS et 191 logements P.L.S. au 64-66, rue de Meaux dans le 19e arrondissement.

Mme Danielle SIMONNET a la parole pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, moi aussi j'en profiterai pour intervenir sur l'ensemble des projets de délibération concernant le logement, je commencerai par dire à M. DUBUS, écoutez, vous êtes quand même sacrément gonflé. Vous êtes quand même sacrément gonflé de parler d'échec du rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest…

M. Jérôme DUBUS. - C'est la réalité.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous avons pu constater pendant toute une mandature, séance du Conseil de Paris après séance du Conseil de Paris, avec quelle énergie, quelle détermination les rangs de l'opposition ont pu se battre à chaque séance du Conseil de Paris contre l'implantation de logements sociaux dans les arrondissements de l'Ouest parisien.

À cette séance, nous avons pu voir encore les interventions ou les vœux, par exemple je pense au vœu proposé par Mme DATI, pour que surtout il n'y ait pas de logement social dans le 7e arrondissement, car il ne s'agirait pas de discriminer les riches revenus du 7e arrondissement et qu'on les prive de leur entre soi de ghetto de riches.

Écoutez, quand on entend les discours de Mme KOSCIUSKO-MORIZET qui veut réserver le logement social aux revenus de plus de 5.000 euros par mois, de qui parle-t-on ?

Franchement, vous n'êtes pas sérieux, mais par contre vous êtes cohérent à travers votre vote contre l'ensemble des projets de délibération, on voit bien que vous choisissez que Paris devienne de plus en plus une ville réservée aux riches alors que le problème est justement : comment faire pour enrayer l'exode social des classes populaires et moyennes de Paris ?

Quand on parle des classes populaires et moyennes de Paris, on parle de celles et ceux qui à 70 % sont éligibles au logement social, oui il faut développer le logement social dans l'ensemble des quartiers. Évidemment,

nous sommes favorables à un rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest. Évidemment, il faudra continuer à se battre contre les tenants des ghettos de riches qui veulent conserver cet entre-soi.

Maintenant, je souhaiterais par ailleurs signaler que dans tous ces projets de délibération, comme lors de la séance précédente, parmi l'ensemble des logements sociaux, il y a une part quand même conséquente de logements P.L.S. Certes, ils sont comptabilisés dans le logement social, mais à 12,85 euros le mètre carré plus les charges, bien sûr nous sommes en deçà des prix du privé, mais nous sommes dans une catégorie bien supérieure au logement social.

Et je voudrais plus précisément réagir à la fois sur ce qu'a pu dire M. DUBUS sur le fait qu'il faudrait instaurer un seuil maximum de 30 % de logement social par quartier et que finalement, proposition à laquelle Mme HIDALGO a fait écho lorsqu'elle a considéré qu'il fallait ne pas développer dans les nouveaux programmes de construction de logements sociaux, eh oui, Monsieur Ian BROSSAT, entendez donc, également l'impératif d'augmentation de logements sociaux dans ces quartiers.

Si M. Ian BROSSAT pouvait ne pas m'interrompre. Relisez les dépêches, relisez le programme que vous avez cosigné et vous verrez que je ne raconte pas n'importe quoi.

Dans le Pacte pour le logement, elle annonce son intention de supprimer l'obligation des 25 % de logements sociaux dans tout programme de construction neuve dès lors qu'il serait situé dans un arrondissement ayant déjà 30 % de logements sociaux.

Pas plus que je ne considère que les classes moyennes seraient discriminées dans le 20e arrondissement, pas plus je considère qu'il y aurait un seuil au-dessus duquel il ne faudrait pas aller. Ce qu'il faut quand on développe du logement social dans un quartier, c'est développer l'ensemble des services publics qui vont avec. Il faut développer l'ensemble des mètres carrés réservés aux associations pour qu'il puisse y avoir une appropriation citoyenne de la vie dans l'ensemble de ces quartiers. Il faut développer les espaces verts qui vont avec.

Et je terminerai par ceci, il faut être bien plus ambitieux sur le développement du logement social, non seulement en appliquant la loi de réquisition des 100.000 logements vides, bien évidemment… Le président de séance peut-il faire quelque chose ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET peut-elle conclure ?

Mme Danielle SIMONNET. - J'attends que M. le président de séance demande à ces messieurs…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je l'ai déjà demandé, je vous demande de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas entendu votre détermination convaincue à le faire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous savez que je le suis pourtant.

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr… Alexis CORBIÈRE et moi-même voterons l'ensemble des projets de délibération, mais nous nous abstiendrons sur ceux qui concernent des logements en P.L.S.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Deux interventions successives. Pour les uns, il y a trop de logement social dans l'Est de Paris, pour les autres, il n'y a pas assez de social ou le P.L.S. n'est pas considéré comme du logement social.

La destination du logement social à Paris dépasse le caractère habituel de la perception que l'on peut avoir sur la notion de logement social ciblé sur les personnes les plus fragiles.

Non, le logement social parisien correspond à la nécessité absolue d'offrir un logement accessible financièrement aux catégories de Parisiens qui ne peuvent pas se permettre de payer 25 à 30 euros le mètre carré. Et ils sont nombreux.

Pour ce faire, nous avons choisi et assumé depuis 13 ans de faire une politique de mixité à travers le logement social, puisque dans chaque programme nous avons développé trois produits : du P.L.A.-I., du PLUS et du P.L.S., la mixité cela s'organise, cela correspond aux besoins des Parisiens, aux acteurs de la Ville qui servent les Parisiens quotidiennement, qui ont des ressources moyennes et qui, sans nous, ne pourraient plus vivre à Paris. Nous devons,

nous avons effectivement procédé au développement de structures d'accueil pour ces personnes-là, qui sont compatibles avec leurs revenus. Je pense que c'est une bonne politique.

D'autre part, sur la notion et le débat qui se posent sur savoir s'il faut faire ou pas 25 %, 30 % ou plus de 30 % dans certains quartiers, je dirai d'abord des choses simples.

La loi a changé. La loi, ce n'est plus 20 %, c'est 25 % dans une première étape. Et j'ai cru comprendre, avec juste raison, qu'on voulait aller au-delà des 25 %, non pas pour des histoires de chiffres mais pour simplement permettre à des gens de vivre à Paris. La notion de 30 % à l'horizon 2030 est une bonne perspective. Cela voudra simplement dire, et que tout le monde en soit conscient, qu'il faudra faire plus de 30 % de logements sociaux par quartier ; sinon, cet objectif ne sera pas réaliste.

Je crois qu'il y encore du travail pour demain pour les futures municipalités et les futures majorités, dans l'intérêt des Parisiens. Je crois que nous menons une bonne politique.

Je me permets de dire que, si jamais l'ensemble des collectivités locales de l'Ile-de-France avaient mené avec autant de détermination une politique de logement social, il n'y aurait pas 500.000 demandeurs de logements sociaux sur l'Ile-de-France qui resteraient en attente.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 168.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 168).

2013 DLH 179 - Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 17 logements PLA-I, 22 logements PLUS, 16 logements PLS et 58 logements étudiants PLUS 35, rue Saint-Didier (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 179 porte sur la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme de 17 logements P.L.A.-I., 22 logements PLUS, 16 logements P.L.S. et 58 logements étudiants PLUS, 35, rue Saint-Didier, dans le 16e arrondissement.

Je donne donc la parole successivement à Laurence DREYFUSS, Pierre GABORIAU et Pierre AURIACOMBE, pour 5 minutes maximum chacun.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il nous est proposé aujourd'hui un certain nombre de projets de délibération concernant le 16e arrondissement.

Le DLH 179 concerne le 35, rue Saint-Didier, ce programme qui comporte des logements familiaux et du logement étudiant, ce qui va effectivement dans le bon sens.

Mais, encore une fois, aucun équipement de proximité !

Pourtant, c'est un bâtiment imposant : l'ancienne caserne de l'état-major de la gendarmerie ; et il est important que, dans chaque projet d'envergure, Monsieur MANO, la Ville pense à l'ouverture sur le quartier. On aurait dû trouver dans ce projet de délibération un accueil pour la petite enfance, par exemple.

Comme ce programme va accueillir des logements étudiants, avec mon collègue David ALPHAND, nous nous abstiendrons sur ce projet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je ne vois pas les deux autres intervenants.

Je donne donc la parole à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est dommage qu'ils ne soient pas là.

L'adresse de la rue Saint-Didier est une adresse un peu symbolique puisque c'est la première concrétisation, au-delà de la caserne de Reuilly, de la transformation des biens de l'Etat pour faire du logement social et du logement en général, puisque le programme a été mis en vente par l'Etat pour une opération mixte : 50 % logements sociaux, avec les produits qui sont indiqués dans le projet de délibération, et 50 % de logements locatifs libres.

Nous avons donc un programme assez important à 150 ou 200 mètres du Trocadéro qui verra effectivement de la place pour les étudiants et pour les familles dans un quartier de l'Ouest parisien et de l'Ouest du 16e arrondissement, qui n'a pas un score extrêmement important de présence de logements sociaux. Nous ne pouvons que nous féliciter de la réalisation et de la concrétisation des engagements gouvernementaux de la transformation des immeubles de l'Etat pour faire du logement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mais tout à fait, Monsieur MANO.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce très joli projet de délibération DLH 179.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2013, DLH 179).

2013 DLH 251 - Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 9, rue Cadet (9e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 251 : location par bail emphytéotique au profit de la R.I.V.P. de l'immeuble communal du 9, rue Cadet.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je suis particulièrement heureuse que ce projet de délibération arrive au Conseil de Paris aujourd'hui, puisqu'il s'agit d'un projet ambitieux pour le 9e arrondissement : la réhabilitation totale de l'îlot du 9, rue Cadet. Cet îlot appartient à la Ville de Paris et il est constitué d'un immeuble sur rue et d'un hôtel particulier d'une grande valeur patrimoniale et culturelle, puisqu'il s'agit de l'Hôtel Cromot du Bourg dans lequel Chopin a fait son premier concert en France et à Paris.

Cet immeuble pourra ainsi accueillir 22 logements sociaux mais également 2 établissements pouvant recevoir du public, à la fois dans les salons patrimoniaux de l'hôtel particulier au premier étage et dans l'ancienne imprimerie qui donne sur la petite cour intérieure de l'hôtel particulier.

Ces deux nouveaux équipements culturels, alors que le 9e arrondissement n'est pas mal pourvu en la matière, se distinguent d'une culture, je dirais, plus commerciale, puisqu'il s'agira de développer des activités en lien direct avec le quartier, en interaction avec les habitants, avec des débats, des expositions et également une cour végétalisée pour cet ensemble.

Donc, c'est vraiment une grande chance pour le 9e arrondissement que la Ville de Paris ait décidé de confier à la R.I.V.P. cette parcelle pour une restauration complète : c'est un très beau projet complet de culture, de logements et de végétalisation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Delphine BURKLI a la parole.

Mme Delphine BURKLI. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vous prie de m'excuser pour le retard.

Je pense que Mme VÉRON l'a dit, la Ville de Paris est propriétaire dans le 9e arrondissement d'un édifice exceptionnel, à travers l'Hôtel Cromot du Bourg, un hôtel particulier du XVIIIe siècle, partiellement inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Ancien hôtel nobiliaire du XVIIIe siècle, c'est surtout un bâtiment marqué par la culture et la musique, puisque, dès 1808, Pleyel arrivait de Vienne et y créait son atelier de

fabrication de pianos. C'est dans ses salons du premier étage qu'étaient organisés des concerts de piano, embryon de la future salle Pleyel. Chopin y donna son premier concert en 1832 et son tout dernier en 1848.

Entré dans le Patrimoine de la Ville de Paris en 1900, nous pouvons regretter collectivement qu'il soit aujourd'hui dans un état de dégradation très avancé.

Il semble que le devenir de cet édifice ait fait l'objet de nombreux débats à l'intérieur même de l'Exécutif municipal. En témoigne le compte rendu de réunion du 23 avril dernier, que je tiens à votre disposition, qui avait été annexé à ce projet de délibération, avant d'être retiré de l'ordre du jour de ce Conseil.

A l'occasion de cette réunion d'arbitrage, Danièle POURTAUD - je ne sais pas si elle est là ce matin - avait justement insisté sur la dimension historique et patrimoniale, comme Mme VÉRON y voyait l'opportunité de réaliser des logements sociaux, et je pense qu'elle l'a réitéré encore ce matin.

Finalement, deux scenarii ont été envisagés :

- un premier avec une cession globale de l'ensemble, avec une recette nette ;

- le second avec une réhabilitation totale du site, intégrant du logement social.

Pour ma part, j'estime qu'un troisième scénario s'imposait naturellement autour d'une réhabilitation globale du site…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BURKLI, excusez-moi !

Est-ce que, sur les bancs de gauche, on pourrait avoir un petit peu moins de brouhaha permanent ? Merci.

Mme Delphine BURKLI. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour ma part j'estime qu'un troisième scénario s'imposait naturellement autour d'une réhabilitation globale du site autour d'un lieu culturel, permettant de mettre en valeur l'Hôtel Cromot du Bourg.

Au final, vous nous proposez aujourd'hui un programme mixte avec 22 logements sociaux et un ou plusieurs établissements recevant du public.

On admettra que tout cela reste plutôt vague et que la dimension culturelle et patrimoniale chère à Mme POURTAUD demeure complètement absente de ce projet.

En réalité, vous sacrifiez ici un édifice exceptionnel du 9e arrondissement, témoin de l'Histoire du XVIIIe siècle, réapproprié par les plus grands noms de l'architecture classique française, sur l'autel de vos objectifs de création de logements sociaux.

Alors, vouloir faire du logement social dans un tel lieu à l'évidente identité culturelle et en particulier musicale, ce n'est pas faire de la politique du logement, c'est faire purement de l'idéologie. Quand on n'a pas de vrai projet cohérent et construit, on brandit l'impératif de la solidarité, censé faire taire les contradicteurs qui ne sauraient s'opposer à une démarche aussi généreuse.

Heureusement que la Régie Immobilière de la Ville de Paris, autorité historique incontestée, s'il en est, vient à votre secours en inventant pour cette demeure aristocratique une vocation initiale à être sociale, comme l'atteste la fiche technique de la R.I.V.P. sur cette opération. Je me permets d'en citer un extrait :

"Cet hôtel particulier était initialement l'habitation privée de Jules David Cromot, Baron du Bourg. A partir de la Révolution, le bâtiment a connu différentes affectations et des transformations successives, pour passer d'un usage privé à un usage collectif. La création de logements sociaux peut donc être interprétée comme un retour à la vocation initiale du bâtiment et l'aboutissement du processus de réappropriation populaire engagé suite à la Révolution. Cette étape prolonge assez logiquement la mutation de cette ancienne demeure aristocratique." Fin de citation.

En suivant cette logique, on tremble à ce que vous pourriez faire de l'Hôtel de Matignon, voire du Palais de l'Elysée. Ainsi, vous prenez-vous pour les continuateurs de la Révolution française ? Cela pourrait prêter à sourire si vous n'étiez pas en train de menacer de détruire le patrimoine du 9e arrondissement. Sensible aux fortes réserves émises par Mme POURTAUD et M. GAUDILLÈRE, qui est également absent de cet hémicycle ce matin, mais qui a émis de fortes réserves sur le coût de l'opération, je pense que le retrait du projet de délibération s'impose, permettant d'envisager d'autres options qui, cette fois, pourraient prendre en compte les souhaits des habitants du 9e arrondissement.

Dans ce dossier, je souhaiterais que vous puissiez nous donner communication des différentes hypothèses envisagées, peut-être M. MANO, notamment celles sur la cession globale avec une recette nette.

Enfin, le cabinet de Bruno JULLIARD a mentionné une compagnie de théâtre qui souhaiterait s'installer dans les locaux de l'imprimerie avec un budget d'1 million d'euros pour effectuer les travaux. Je souhaiterais savoir où en sont les discussions avec cette compagnie, dont le projet me semble cohérent avec la qualité patrimoniale et architecturale de l'ensemble.

Ici, vous vous moquez du patrimoine architectural de Paris : quand vous ne voulez pas le détruire, vous préférez qu'il reste inutilisé comme au 21, rue Blanche, toujours dans le 9e, où vous avez bradé un magnifique ouvrage pour 5 millions d'euros alors qu'il en valait 11. Vous l'avez bradé à un promoteur pour qu'il demeure aujourd'hui vacant, mais peut-être était-ce là le but. On se demande d'ailleurs ce que les révolutionnaires de 1789 penseraient de cela, et qu'en dit la R.I.V.P., Monsieur MANO ?

Je veux conclure en vous disant que le sort que vous réservez au patrimoine architectural n'est pas acceptable. Nous ne pouvons que le regretter, et je vous annonce d'ailleurs que dans le cadre des prochaines élections municipales, je proposerai l'annulation de ce projet et j'engagerai une réhabilitation complète de l'hôtel Cromot du Bourg autour d'un projet respectueux de son passé culturel et patrimonial, en concertation avec les habitants de l'arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, c'est un festival ce matin.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je vois qu'une adresse du 9e arrondissement provoque un certain enthousiasme dans les prises de parole. J'ai visité cette adresse en 2001, et ce magnifique hôtel était dans un état lamentable et laissé à l'abandon, c'est ce que nous avons trouvé en arrivant, depuis des décennies. Nous avions entrepris dans un premier temps des travaux de confortement de l'ensemble, pour éviter qu'il se dégrade au-delà.

Le choix est fait aujourd'hui d'avoir à la fois des surfaces destinées au logement social, car effectivement, les choses sont possibles, et une surface destinée à des activités culturelles, parce que quand on visite cet ensemble immobilier, on voit bien qu'il y a des possibilités de garder le caractère culturel des espaces concernés, notamment des salons magnifiques, il faut le reconnaître. Je crois que personne n'a eu l'idée de transformer la totalité de cet immeuble en logement social, mais de conserver les deux activités potentielles : à la fois répondre aux besoins des habitants du 9e arrondissement pour faire du logement social sur les parties de l'immeuble qui s'y prêtent, et développer un projet culturel sur le reste.

Voilà la proposition telle qu'elle est faite. C'est un projet qui sort enfin de l'oubli, et je pense que c'est une façon de conserver la valeur patrimoniale de ce bien exceptionnel. C'est ce pour quoi nous nous sommes engagés. Je pense que c'est une bonne décision. Enfin, ce projet verra le jour.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 251.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 251).

2013 DLH 282 - Réalisation par la R.I.V.P., dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 1 logement PLUS supplémentaire, 27, rue Bonvin (15e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 282 concerne la réalisation par la R.I.V.P. d'un programme comportant un logement PLUS supplémentaire au 27, rue Bonvin.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Le projet immobilier du 27, rue François Bonvin porte sur la construction d'un bâtiment de 20 logements qui comptera 7 logements sociaux, 13 logements en accession et 14

places de stationnement. Si, en soi, ce programme n'appelle pas de commentaires majeurs, je déplore que cette réalisation se fasse au détriment de la destruction de la chapelle Sainte-Rita qui a été édifiée sur ce site en 1900, et qui de par son architecture représente un élément marquant de ce quartier du 15e arrondissement.

Le Maire du 15e arrondissement a émis un avis défavorable sur le permis de construire et de démolir, que vous n'avez naturellement pas suivi, Monsieur le Maire, puisque vous avez autorisé la démolition de cette chapelle. Or l'annonce de la démolition a suscité beaucoup d'émoi. Nous recevons encore aujourd'hui des courriers de riverains qui souhaitent la préservation de cet édifice et restent attachés à ce patrimoine. Plusieurs pétitions nous ont été adressées : une première pétition papier de 1.280 signatures, suivie d'une deuxième pétition Internet qui a recueilli 2.395 signatures. J'ajoute que ce sujet a été abordé lors du conseil de quartier Cambronne-Garibaldi, où les riverains se sont émus de cette affaire.

Face à cette mobilisation, Philippe GOUJON, Maire du 15e arrondissement, a saisi le Maire de Paris à deux reprises, en juin et en octobre 2012, sans pour autant recevoir la moindre réponse à ses courriers. Les élus de la majorité du 15e arrondissement, quant à eux, ont exprimé leur vive opposition à la disparition de cet édifice lors de plusieurs Conseils. Nous sommes en effet défavorables à la démolition de cette chapelle qui représente un élément marquant de l'identité du quartier. Ce lieu aurait mérité d'être réhabilité et préservé dans sa forme actuelle, quitte à lui trouver une autre destination.

Naturellement, je ne me prononce en aucune façon sur l'utilisation de la chapelle Sainte-Rita qui, comme vous le savez, n'est pas une église diocésaine. Ce qui se passe à l'intérieur ne nous concerne pas. En revanche, la disparition d'un patrimoine architectural auquel les habitants sont attachés dans un quartier dépourvu de bâtiments marquants est une chose difficilement acceptable.

J'ajoute que le futur bâtiment qui doit remplacer l'actuel édifice s'intègre très mal dans son environnement du fait de son architecture impersonnelle, massive et terne. Ceci étant dit, je ne me fais pas d'illusion, Monsieur le Maire, je crains qu'à l'image de Sainte-Rita, patronne des causes désespérées, mon plaidoyer pour la conservation du bâtiment ou pour l'amélioration du projet architectural ne soit également qu'une cause désespérée !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Voyez, Madame de CLERMONT-TONNERRE, c'est rare quand on peut s'engager dans la destruction d'édifices religieux. J'imagine que si les autorités compétentes avaient refusé, nous n'aurions pas été contre ce refus. Il se trouve que nous n'avons pas d'avis de conservation indispensable de ce bien. Il y a sans doute une histoire, puisque Sainte-Rita n'est pas la sainte des causes désespérées, mais de la bénédiction des animaux, si j'ai bien compris.

Certes c'est sûrement très important, mais en même temps, je pense que personne ne tenait vraiment au maintien de cette structure, ce qui fait que nous pouvons construire à la place 19 logements et 14 places de stationnement qui seront utiles, me semble-t-il, aux Parisiens, et notamment aux habitants du 15e arrondissement.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 282.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 282).

2013 DLH 291 - Réalisation par ELOGIE d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLA-I, 6 logements PLUS et 4 logements PLS, 8, rue Rosa-Bonheur (15e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 291 concerne la réalisation par ELOGIE d'un programme d'acquisition-réhabilitation, un logement P.L.A-I., 6 logements PLUS, 4 logements P.L.S., 8, rue Rosa-Bonheur, dans le 15e arrondissement.

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Mes chers collègues, parmi les 130 projets de logements accumulés à l'ordre du jour de notre séance, nous avons ce matin un nouveau projet de délibération sur le 8, rue Rosa-Bonheur. Aujourd'hui, vous nous proposez de louer à Elogie par bail emphytéotique cet immeuble que vous avez préempté sans même en informer le Maire du 15e en-dehors d'un communiqué de presse, qui a été abondamment relayé. C'est également ainsi que les locataires qui habitent dans l'immeuble ont appris que désormais, du jour au lendemain, ils allaient résider dans un logement social.

Au-delà du projet Rosa Bonheur que nous contestons sur la méthode, ce projet de délibération nous donne l'occasion de dénoncer les conditions dans lesquelles vous conduisez ces opérations de D.I.A. Je redis une fois encore que la politique de préemption que vous conduisez n'est qu'une manière de gonfler artificiellement les chiffres du logement social à Paris, en transformant le logement privé en logement S.R.U., sans pour autant créer de nouvelle offre sur le marché.

Je redis que cette politique est menée sans égard pour les locataires qui résident dans ces immeubles, bien souvent sans prise en compte de la sociologie de certains quartiers sensibles, et parfois même sans respect du Plan Climat. Sur ces différents aspects, et en ne prenant en compte que les cinq D.I.A. qui concernent le 15e arrondissement et qui sont à l'ordre du jour de cette séance, les exemples sont éloquents.

Avec le 28, rue Lacordaire, DLH 334, le 60, rue de la Convention, DLH 307, auxquels on peut ajouter le 26, rue Lacordaire, nous avons trois immeubles préemptés, alors qu'ils sont mitoyens de la Z.A.C. "Boucicaut", qui compte déjà à elle seule plus de 50 % de logements sociaux. Je peux également citer le 115, rue Brancion, le DLH 329, qui a été préempté en 2012 et qui se trouve dans un quartier saturé de logements sociaux, à deux pas des Périchaux et de la rue Castagnary où Mme HIDALGO entend créer 250 nouveaux logements sociaux supplémentaires sur le site de l'ancienne poissonnerie.

Pour ce qui est du respect du Plan Climat, je constate que ni le 202, rue de la Convention, DLH 369, ni le 60, rue de la Convention, DLH 307, ni le 12, rue Rosa-Bonheur, c'est le projet de délibération que nous examinons actuellement, ne s'inscrivent dans le Plan Climat, pourtant voté à l'unanimité du Conseil de Paris.

Je conclurai cette intervention en dénonçant, Monsieur le Maire, le fait que dans le 15e arrondissement, qui compte 20.000 logements S.R.U., il faut le dire, et dont certains quartiers sont saturés de logements sociaux, vous ne manifestiez guère d'empressement pour mettre en place l'accompagnement social nécessaire et créer ou agrandir les équipements publics dont notre arrondissement a réellement besoin.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Au-delà du projet de délibération concernant la rue Rosa Bonheur sur lequel Mme de CLERMONT-TONNERRE était déjà intervenue dans des séances précédentes, oui, nous avons préempté cet immeuble, petit immeuble, avec quelques logements.

Nous avons saisi une opportunité, permettant ainsi aux locataires en place de pouvoir rester dans le 15e arrondissement. Je suis persuadé qu'ils y sont très attachés, car sans nous, ils auraient été vendus à la découpe, et pour beaucoup, obligés de partir. Sur le fond de votre intervention, qu'est-ce que je note ? Je note d'abord une contradiction ou une justification de ce que je disais à M. DUBUS tout à l'heure. M. DUBUS était contre les logements à l'Est, mais vous êtes contre les logements à l'Ouest, donc vous êtes contre les logements sociaux sur l'ensemble du territoire parisien.

Et puis, Madame de CLERMONT-TONNERRE, si on vous suit, vos 5.500 ou 6.000 demandeurs du 15e arrondissement, si je comprends bien, comme avant 2001, leur destination naturelle était l'est de Paris ou la banlieue. Puisque vous refusez systématiquement le logement social, là aussi il faut être clair. Arrêtons de tourner : je suis contre, je suis pour, ce n'est pas le bon endroit, ce n'est pas le bon produit, il y en a trop, pas assez, etc., pas assez d'équipements !

Quand vous dites qu'on achète un immeuble à côté de la Z.A.C. "Boucicaut" et que c'est un immeuble de trop, la Z.A.C. "Boucicaut", qui est un extraordinaire lieu avec un jardin public, des équipements neufs, des équipements publics, vous justifiez le fait que vous votez contre parce qu'on est à côté de la Z.A.C. "Boucicaut". Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas crédible. Ou c'est la vérité de votre réelle pensée de tous les élus du 15e arrondissement : le logement social n'a plus sa place dans le 15e arrondissement et n'a plus sa place à Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tous les élus de la majorité du 15e arrondissement, vous vouliez dire, bien sûr. Nous sommes bien d'accord.

Je mets donc aux voix le projet DLH 291…

Madame de CLERMONT-TONNERRE ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Juste un mot.

D'abord pour dire à M. MANO que sur les 13 projets de délibération logement qui sont passés au conseil du 15e arrondissement, il n'y en a que trois contre lesquels nous avons voté.

Deuxièmement, la Z.A.C. "Boucicaut" a plus de 50 % de logements sociaux et vous avez acheté non pas un immeuble mais trois immeubles mitoyens. C'est cela la mixité ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 291.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 291).

2013 DLH 341 - Réalisation par Lerichemont d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence sociale comportant 51 logements PLA-I et 22 logements PLUS 95, rue Manin (19e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'étude d'une opération "tiroir".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 341 et le vœu n° 84 qui est rattaché portent sur la réalisation par Lerichemont d'un programme d'acquisition-réhabilitation d'une résidence sociale comportant 51 logements PLA-I et 22 logements PLUS, au 95 rue Manin dans le 19e arrondissement.

Je donne la parole à M. Jean-Jacques GIANNESINI, pour 3 minutes.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu concernant la résidence sociale du 95, rue Manin. La Préfecture de police héberge actuellement des agents en début de carrière et aux revenus très modestes dans un bâtiment propriété de la Ville de Paris.

La Ville de Paris et la Préfecture de police ont arrêté le principe et les orientations d'une opération de restructuration dudit bâtiment pour le transformer en résidence sociale, dont la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation seront assurées par la société Lerichemont dans le cadre d'un bail emphytéotique consenti par la Ville pour une durée de cinquante-cinq ans.

Si les catégories de financement prévues, PLA-I pour 51 logements et PLUS pour 22 logements, et les modalités de réservation des logements retenues au bénéfice de la Préfecture de police durant les vingt premières années sont de nature à garantir la vocation très sociale de l'opération ainsi projetée, elles ne lèvent toutefois pas l'ensemble des incertitudes qui entourent à ce jour ce programme.

L'immeuble régulièrement entretenu, y compris par la Préfecture de police, est encore en grande part occupé et il apporte une solution d'hébergement adaptée à des populations spécifiques. C'est pour cela qu'avec ma collègue Anne-Constance ONGHENA, et les élus du groupe U.M.P.P.A., nous souhaitons que, eu égard aux agents en situation précaire hébergés sur place soit étudiée, dans toute la mesure de ce qui est techniquement possible de faire, une opération tiroir, conciliant la restructuration par niveaux progressivement libérés et le maintien sur place des occupants actuels.

A défaut, que la Mairie de Paris et la Préfecture de police définissent et mettent en œuvre un plan de relogement prioritaire des agents, de manière à ce que cette population très modeste ait retrouvé, préalablement au

lancement de l'opération, une solution de logement durable, sécurisé et en adéquation avec la situation économique et sociale de chacun ;

Que le relogement desdits agents dans la résidence une fois réalisé soit prioritaire pour ceux d'entre eux qui formuleraient le souhait d'y retourner, que la Préfecture de police mette en place un accompagnement social et des actions de solvabilisation destinés à maintenir un taux d'effort inchangé après déduction de l'A.P.L., le cas échéant, pour les agents disposant des revenus les plus faibles : cadets de la République, adjoints de sécurité ;

Qu'une partie des logements de la résidence sociale continuent d'être affectée aux policiers européens venant en France au titre de la coopération des polices nationales au sein de l'espace Schengen.

Nous voterons naturellement le projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'intervention de M. GIANNESINI sur ce projet de délibération est intéressante. Pourquoi ? Parce que c'est la concrétisation et la preuve de tout ce que nous avons dit depuis des années. Et je prenais souvent l'exemple en réunion publique des policiers qui n'avaient pas besoin de logement de couches moyennes et supérieures, mais bien de logements PLA-I compte tenu de leurs ressources. Et M. GIANNESINI vient de le confirmer : les revenus des policiers font qu'ils ont besoin de logements PLA-I et de structures sociales, notamment comme celles-ci, pour accueillir les jeunes policiers qui viennent sur le territoire parisien.

Nous sommes engagés, entre Lerichemont, la R.I.V.P. et la Préfecture de police, à une réhabilitation de cet immeuble. Monsieur GIANNESINI, nous n'avons jamais l'habitude à Paris de ne pas nous soucier du devenir des occupants, si nous devons réhabiliter l'immeuble, y compris être obligés de le vider totalement pour faire les travaux, pour faire enfin des travaux convenables et proposer aux policiers futurs qui occuperont ces lieux quelque chose qui est plus adapté qu'aujourd'hui au niveau de confort indispensable.

Donc, je peux vous rassurer sur ce point-là, bien évidemment en lien avec la Préfecture de police, tout ceci se fera dans la concertation : aucun policier ne sera mis dehors, bien évidemment. Vous allez soutenir le projet de délibération, mais je ne pourrai pas voter le vœu que vous soumettez, dans la mesure où cela fait partie de nos habitudes, de nos traditions et même de nos engagements moraux vis-à-vis de l'ensemble des occupants des immeubles que nous restructurons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est donc un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 341.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, ce qui est très bien pour tous les jeunes policiers qui rejoignent Paris. Ils sont nombreux en ce moment. (2013, DLH 341).

2013 DLH 355 - Subvention (85 312 euros) et convention avec l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DLH 355 : subvention et convention avec l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne, 15e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai très rapide. Je voudrais signaler à travers ce projet de délibération sur l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne que la situation que nous observons s'est fortement dégradée au niveau de l'explosion de la hausse des loyers, et que nous observons, nous observons toujours, mais il faudrait pouvoir être plus efficaces sur les façons de remédier à ce que nous constatons, si ce que nous constatons, nous sommes d'accord pour dire que cette situation n'est pas acceptable.

Quand on pense que sur l'année précédente, il y a eu une hausse de 12 % des loyers à la relocation, quand nous savons que cette explosion des loyers est responsable de cet exode social des classes populaires et moyennes qui quittent la Capitale chaque année plus nombreuses. Quand nous savons par ailleurs que cette explosion des loyers a aussi un impact sur l'emploi, parce que cela a un impact non seulement sur les locaux des commerces de proximité, mais cela a aussi un impact sur les locaux des entreprises.

Donc je souhaiterais que, sur ce projet de délibération, on prenne quand même le temps de réaliser qu'observer la hausse des loyers ne suffit pas. Nous avons pensé depuis 2001 que l'augmentation du logement social aurait un impact pour endiguer la spéculation. Or, nous savons que nous pouvons tirer le bilan que cette augmentation du logement social, même si elle est bien évidemment nécessaire à soutenir et à amplifier, ne suffit pas à elle seule à baisser le prix des loyers du secteur privé, car le secteur privé continue à profiter d'une situation de rareté, qu'il renforce notamment en sortant du circuit un certain nombre de logements qu'il laisse vides, vacants, pour pouvoir jouer des déséquilibres de l'offre et de la demande et pour pouvoir augmenter le prix des loyers.

A partir de janvier, la loi Alur Duflot va être revotée. Or, cette loi, qui se présente comme une loi d'encadrement des loyers, d'abord n'est pas une loi d'encadrement à la baisse. Ensuite, sur ses mécanismes, la loi Alur Duflot va instaurer des loyers médians majorés de 20 %. Pourquoi les avoir majorés de 20 % ? Cela nous semble fort déplorable de faire ce choix-là. Et surtout, il y a dans les dispositions de cette loi pour l'instant une disposition qui met en place la possibilité pour les propriétaires d'abuser de compléments de loyer, s'ils estiment avoir une situation particulière. Or, nous savons qu'à Paris nombre de propriétaires peuvent argumenter finalement qu'il y a toujours dans leurs appartements des situations particulières : en haut de la cuisine, par la petite fenêtre, on voit un bout de la Tour Eiffel, et cela justifie un complément de loyer, 200 euros ! Et si vous n'êtes pas d'accord, circulez car 20 personnes attendent. Nous savons que cette situation est générale sur quasiment tous les appartements qui pourront argumenter qu'ils ont soit des poutres, soit une vue sur les toits, soit une disposition à proximité du métro qui rend la situation totalement particulière de leur appartement.

Nous pensons que si nous voulons que vivre à Paris cesse d'être un privilège, si nous voulons que la valeur d'usage d'un loyer corresponde vraiment, enfin qu'un loyer corresponde réellement à sa valeur d'usage et ne soit pas simplement un biais spéculatif d'autant plus important que c'est un placement en ce moment à plus de 12 % par an, il faut assumer d'encadrer à la baisse les loyers, les encadrer à la baisse directement d'au moins 20 %.

Nous avons à d'autres époques fixé nationalement les prix d'un certain nombre de biens. Si nous estimons que le logement relève d'un intérêt général, alors il faut absolument que par la loi, nous encadrions son prix, et son prix à la baisse afin de respecter le droit au logement pour toutes et tous.

Je voudrais à travers ce projet de délibération dire, c'est bien cet observatoire des loyers de l'agglomération parisienne. Il est utile d'avoir des outils qui nous permettent d'observer comment évoluent les choses, mais ces outils sont utiles si nous souhaitons transformer les choses radicalement, stopper, éradiquer la spéculation immobilière qui sévit à Paris et qui fait le privilège des riches spéculateurs immobiliers d'un côté, pour renforcer l'exode social des classes populaires et moyennes de l'autre.

Donc un observatoire, oui, si c'est pour à côté de cela que l'ensemble des élus parisiens se mobilisent pour exiger une véritable loi à la baisse des loyers du secteur privé.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, l'O.L.A.P. est effectivement un instrument d'analyse de l'évolution des prix des loyers sur le secteur parisien depuis de très nombreuses années, et il est extrêmement utile. Cela permet à

chaque locataire potentiel d'avoir des informations sur la réalité des loyers pratiqués dans la zone où il souhaite s'installer, que ce soit à la relocation ou des loyers pratiqués pour les locataires en place.

Vous dites, Madame SIMONNET, que la loi telle que prévue n'est pas suffisante.

D'abord, c'est un signe fort, tout de même. Nous passions d'une liberté totale à une étape qui a été celle de juillet 2012, avec un encadrement qui présentait un certain nombre de difficultés puisque la hausse, certes, était possible, sans pour autant pénaliser ceux qui avaient des loyers excessifs.

2012, c'était quoi ? C'était quelqu'un qui loue 15 euros le mètre carré qui pouvait effectivement relouer son logement avec l'inflation ou l'I.R.L. Mais celui qui le louait 40 pouvait continuer à le faire avec l'I.R.L.

On voit bien que les choses n'étaient pas satisfaisantes. Il y a eu un progrès extraordinaire dans la loi telle qu'elle est présentée. Se servant d'expériences, notamment en Allemagne, où on a un loyer médian. Le loyer médian n'est pas la moyenne, mais le plus couramment pratiqué, c'est la base.

Alors qu'une possibilité est offerte dans la loi d'une évolution de 20 %. Mais ce n'est qu'une possibilité. Il revient aussi au Préfet, potentiellement, d'avoir la responsabilité de limiter la hausse à 10 % si nous le souhaitons ou s'il le souhaite.

Peut-être nous pourrions demander, au nom du Maire de Paris, que l'encadrement des loyers soit plus resserré. C'est une possibilité.

Je pense qu'il y a aussi comme objectif, et si nous vous suivions, de dire le loyer médian moins 20 %, j'ai peur que la tension sur la demande de logements et des loyers ne fasse que rendre plus difficile pour les Parisiens de se loger sur le territoire parisien. Il y a un équilibre à trouver entre la juste rémunération d'un bien et le fait de pouvoir diminuer des loyers par rapport au loyer médian.

Je pense que la loi telle qu'elle est prévue va annihiler les excès sur le marché. Rien ne justifie des pratiques de 40 euros ou de 50 euros comme nous le voyons. La notion de loyer médian avec une marge au-dessus fera, qu'on le veuille ou non, le fait que ces loyers-là, excessifs, vont baisser.

La responsabilité des locataires sera importante pour effectivement pouvoir contester eux-mêmes, éventuellement, les loyers au-delà du loyer médian. Il faut que, quand la loi sera publiée, une large communication, une information précise sur le droit des locataires pour qu'ils puissent l'exercer pleinement.

Mais avant d'avoir une vision négative des choses, je pense qu'il est utile qu'on laisse vivre la loi pendant une année et qu'on fasse le bilan au-delà d'une année pour voir si c'est suffisant ou pas.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 355.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 355).

2013 DLH 361 - Convention avec l'EPFIF autorisant la conclusion d'un bail emphytéotique assorti d'une promesse de vente avec Paris-Habitat-OPH portant sur l'immeuble 111 avenue Victor Hugo (16e).

2013 DLH 363 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 18 logements PLUS, 4 logements PLA-I et 11 logements PLS, 111 avenue Victor Hugo (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons conjointement les projets de délibération DLH 361 et DLH 363, qui portent tous deux sur la réalisation d'un certain nombre de logements sociaux au 111, avenue Victor-Hugo, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous parlons de l'immeuble situé au 111, avenue Victor-Hugo plus connu sous le nom de cité Argentine, imaginé par Charles Sarazin et Henri Sauvage. Cet ensemble immobilier marque l'époque des charpentes métalliques.

Avec mon collègue David ALPHAND, les élus du 16e que nous sommes auraient souhaité une vraie concertation sur le projet envisagé.

En effet, une vraie concertation, c'est la réunion de tous les élus, les commerçants, les habitants de cet immeuble, pourquoi pas d'ailleurs le conseil de quartier ou les différentes associations.

Car aujourd'hui, Monsieur MANO, vous souhaitez passer en force et dans la précipitation ce projet de délibération. Car là encore, sur un projet assez important, aucun équipement de proximité n'est prévu pour le quartier.

Pourtant, si on lit bien le projet de délibération, on s'aperçoit que seuls 23 locaux commerciaux sont loués aujourd'hui, ce qui veut dire que 7 sont encore vides. On aurait donc pu imaginer un équipement de proximité à partir des surfaces vacantes.

Je souhaite que la Ville réponde favorablement à la demande que je formalise aujourd'hui.

En attendant, avec mon collègue David ALPHAND, je voterai contre ces deux projets de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur AURIACOMBE, vous avez la parole.

M. Pierre AURIACOMBE. - Simplement pour dire que sur ce dossier, nous restons sur notre position à la mairie du 16e arrondissement, et nous nous abstiendrons.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci de votre concision.

M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Le projet du 111, avenue Victor-Hugo est un projet sans doute symbolique : faire du logement social 111, avenue Victor-Hugo !

Il y a des opportunités, me semble-t-il, y compris sur la qualité architecturale de l'immeuble. Il se trouve que cet immeuble était propriété d'une compagnie d'assurances, que cette dernière a souhaité le vendre. Compte tenu des prix proposés, évidemment, nous sommes intéressés puisque le financement tel qu'il est proposé nous permet d'avoir un équilibre pour faire du logement social avec la valorisation des surfaces commerciales.

C'est un projet qui n'est pas d'une ampleur extraordinaire sur le plan du nombre.

Madame DREYFUSS, je note une petite contradiction entre les positions qui ont été exprimées lors du Conseil d'arrondissement, où nous avions une demande, justifiée d'ailleurs, mais qui pour nous était aussi évidente, de conserver l'activité commerciale du rez-de-chaussée de cet immeuble, y compris de la galerie, à laquelle nous avons répondu positivement.

Et le fait de prendre une partie des surfaces de la galerie pour en faire d'autres activités, notamment liées, semble-t-il dans votre esprit, à la petite enfance.

On ne peut pas dire que les espaces, relativement petits, permettent la réalisation de tels équipements. Il faut être réaliste.

Et donc je pense que nous avons là une bonne opportunité de développer du logement social, d'entretenir le patrimoine. Certes, c'est un bâtiment fait par Sauvage, mais qui avait besoin de mise aux normes de sécurité, et heureusement que nous allons le faire, permettant aux habitants de vivre dans des conditions de sécurité renforcées.

Je vous encourage à changer votre vote et à soutenir ce projet exemplaire pour le 16e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 361.

Qui est pour…

Mme Laurence DREYFUSS. - Deux mots. En cohérence avec le vote lors du Conseil d'arrondissement à la mairie du 16e, je confirme nos votes contre ces deux projets de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 361.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 361).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 363.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 363).

2013 DLH 367 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLUS et P.L.A.-I. à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 17 logements PLUS et 36 logements P.L.A.-I., 78-82, rue d'Auteuil (16e)

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 367 concerne l'octroi de la garantie de la Ville aux emprunts PLUS et P.L.A.-I. de Paris Habitat en vue du financement d'un programme de construction au 78-82, rue d'Auteuil, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Pour la cohérence historique, en ce qui concerne ce projet qu'on appelle dans le 16e arrondissement le projet gare d'Auteuil, je voterai contre ce projet de délibération ainsi que mon collègue David ALPHAND.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur AURIACOMBE, vous avez la parole.

M. Pierre AURIACOMBE. - Sur ce projet de la gare d'Auteuil qui dure depuis longtemps, on connaît, nous en avons parlé longuement avec M. MANO, nous nous abstiendrons vu le contexte actuel, et nous attendrons pour voir ce que cela donne.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Intéressant.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je note sur le plan local une évolution sensible - sans doute la campagne électorale est liée à cela - pour une position d'abstention alors que nous avons eu des positions contre ce projet depuis des années avec même le soutien actif, financier de M. le député-maire du 16e arrondissement, finançant sur sa réserve parlementaire les actions en justice des associations contre le projet.

Mais je note avec satisfaction une prudence des élus de l'U.M.P. et du 16e arrondissement. Je pourrais presque me réjouir de cette évolution mais voilà, je n'en dirai pas plus et je vous propose de voter le projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 367.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 367).

2013 DLH 372 - Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 20 logements PLUS, 3 logements PLAI et 11 logements PLS, 77 rue de Longchamp (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 372 concerne la réalisation par Paris Habitat d'un programme d'acquisition-réhabilitation 20 logements PLUS, 3 P.L.A.-I., 11 P.L.S. au 77, rue de Longchamp.

Mme DREYFUSS et M. AURIACOMBE et enfin M. MANO.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme d'habitude pour les programmes d'acquisition-réhabilitation, la Ville fait du logement social avec des logements occupés et les demandeurs ne sont toujours pas près d'être logés !

Pour ce programme de 37 logements, 6 seulement sont vacants. À la fin de la réhabilitation d'ailleurs l'immeuble passera de 37 à 34 logements !

Enfin, pour débuter les travaux, les locataires en loi de 1948, les plus anciens, seront relogés dixit le projet de délibération.

Monsieur MANO, j'aurais une question à vous poser quand même, elle s'impose : où relogez-vous ces locataires loi de 1948, puisqu'il faut les déloger ? Il y a 4 logements à libérer. J'aurais voulu des précisions.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Oui, Monsieur MANO, même si vous êtes élu du 16e arrondissement, nous n'avons pas à la mairie du 16e arrondissement toutes les informations. Nous pouvons le regretter et notamment dans le cadre de ce projet, il n'y a pas eu d'information préalable de la mairie du 16e arrondissement.

Nous ne sommes pas contre, mais nous regretterons simplement la manière dont une fois de plus la Mairie de Paris traite la mairie du 16e arrondissement, c'est pourquoi nous nous abstiendrons. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Encore une adresse symbolique, rue de Longchamp, l'acquisition d'un immeuble qui était voué à la vente à la découpe sans notre intervention. Je voudrais rassurer les élus du 16e arrondissement, j'ai reçu un courrier de l'un des locataires, un locataire âgé, donc je pense qu'il sera satisfait de l'acquisition par la Ville, car bien évidemment ces personnes-là comme beaucoup de personnes de cet immeuble sont là depuis longtemps et n'avaient pas la possibilité de devenir propriétaires.

Ce sont des personnes que nous allons garder dans le 16e arrondissement grâce à l'action déterminée de la Ville de Paris.

Et puis, je me permets de dire que les locataires de la loi de 1948 ne sont pas concernés, il y a dans cet immeuble des choses particulières, une pièce centrale au niveau des paliers qui n'est pas utilisée. Nous allons faire des travaux pour permettre l'agrandissement de certains logements qui sont pour certains relativement petits, évidemment en protégeant les personnes concernées dans les logements contigus. Cela va de soi.

Permettez-moi, c'est dommage que Mme SIMONNET ne soit pas là, elle aurait pu remarquer que nous faisons beaucoup de logements sociaux à l'Ouest et pas uniquement à l'Est. Je pense que cela devrait la satisfaire, et c'est difficile !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je suis sûr qu'elle s'en réjouit.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 372.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 372).

2013 DLH 374 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 42 logements PLUS, 17 logements P.L.A.-I. et 26 logements P.L.S., 13-19, boulevard Ornano (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avons un amendement technique sur le projet de délibération DLH 374.

M. MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 85 est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 374 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DLH 374).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la situation de l'immeuble 26 rue de Montmorency (3e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 86 relatif à la situation de l'immeuble du 26, rue de Montmorency.

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAULT pour une minute maximum.

M. Gauthier CARON-THIBAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, effectivement la Ville de Paris mène une chasse ininterrompue face aux immeubles vacants et un certain nombre de mairies d'arrondissement également.

Dans le 3e arrondissement, au 26, rue de Montmorency, un immeuble est vide depuis les années 2008, et quand la situation de cet immeuble a été portée à notre connaissance, nous n'avons pas été les seuls à avoir été mis au courant puisqu'un groupe de squatteurs l'avait également repéré et a décidé d'en prendre possession, pour quelque temps.

Nous avons réussi à nous mettre en contact avec le propriétaire de cet immeuble, à procéder à une forme de médiation de telle manière qu'il accepte d'une part, de réhabiliter son immeuble, d'autre part, de passer un certain nombre de conventions avec l'Agence nationale de l'habitat pour pratiquer des loyers modérés suite à la réhabilitation de cet immeuble, en échange de quoi les squatteurs partiraient de manière paisible de cet immeuble.

Tout s'est bien déroulé, un permis de construire a été délivré à ce propriétaire avec les conventions annexées au permis de construire, une véritable obligation pour lui de faire.

Force est de constater qu'il a commencé des travaux, puis arrêté ces travaux et que malgré nos relances bienveillantes prenant en compte que la crise pouvait passer par là et que des difficultés de financement pouvaient être opposées à certains propriétaires, rien n'a eu lieu sur cet immeuble à part que la porte a été encore une fois éventrée, que de nouvelles tentatives de squatt ont lieu et que cet immeuble serait apparemment encore une fois totalement vide, plein de gravats. Il fait donc aujourd'hui justement l'objet d'une suspicion d'abandon manifeste.

C'est pourquoi nous avons décidé de demander, lors du dernier Conseil d'arrondissement, à la Ville de Paris d'engager les procédures nécessaires pour lancer une déclaration d'utilité publique afin de pouvoir acquérir cet immeuble et en faire du logement social.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Le dossier a été présenté dans sa globalité par M. CARON-THIBAULT. Effectivement, nous sommes en présence d'un immeuble assez symbolique dans le 3e arrondissement avec un propriétaire qui peut-être soit n'a pas les moyens de faire les travaux, soit n'a pas l'intention de les faire.

Je pense que la démarche que nous devons entreprendre, la déclaration d'utilité publique, est la bonne démarche devant cette situation, car nous ne pouvons laisser se dégrader un immeuble ou occuper de façon illégale, avec des raisons potentielles de danger possible pour les habitants. C'est pourquoi nous répondons favorablement au vœu présenté par le 3e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 86 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 323).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au devenir du 88/90, rue de la Villette (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 87 relatif au devenir du 88-90, rue de la Villette dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objet d'apporter le soutien du Conseil de Paris et de l'Exécutif parisien aux locataires inquiets de cet immeuble de la rue de la Villette, qui ont appris il y a de cela quelques mois que le propriétaire, en l'occurrence le Fonds de garantie, envisageait d'engager une procédure de vente à la découpe.

Nous savons que cette procédure fragiliserait la situation de ces Parisiens, en l'occurrence de dignes représentants de ce que l'on appelle ici les classes moyennes et nous savons à quel point la vitalité de cette ville, la dynamique de cette ville, a besoin que tous les Parisiens puissent se loger dans de bonnes conditions dans leur ville et que les classes moyennes puissent continuer d'y vivre, là où elles ont construit leur histoire.

J'ai présenté ce vœu au Conseil d'arrondissement qui l'a adopté à l'unanimité. Il vise à apporter notre soutien aux locataires et à demander au propriétaire de renoncer à ce projet de vente à la découpe.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance de l'action engagée par le Fonds de garantie. Effectivement, le Fonds de garantie est quand même un organisme dépendant de l'État et nous pensons savoir que l'État a une politique, une stratégie de cession de biens en négociation avec les collectivités locales pour faire du logement social.

À l'annonce de cette information, nous avons pris contact avec les responsables de cette structure et sachez qu'ils sont convoqués début janvier pour remettre à plat la totalité de leur projet, pour le ramener, me semble-t-il, à une action plus conforme à la volonté du Gouvernement.

Je pense que nous pouvons rassurer les locataires sur leur devenir, ce qui sans doute nécessitera une acquisition par la Ville de Paris, évidemment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'avis est favorable. Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce voeu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Convocation est donc faite. (2013, V. 324).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la pose de volets lors des rénovations par les bailleurs sociaux.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la pose de volets lors des rénovations par les bailleurs sociaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 88 a trait à la pose de volets lors des rénovations par les bailleurs sociaux.

Je donne la parole à Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - C'est un vœu très pratique. Simplement, quand on a beaucoup de logements sociaux, il faut les entretenir et quand on a des bâtis assez anciens ou plutôt issus des années 1960-70, forcément on a des soucis énergétiques.

Pour y remédier, on a un très bel outil qui est le Plan Climat, sauf que dans le 20e arrondissement on commence à avoir un certain recul sur les opérations de Plan Climat et sur les concertations menées avec les habitants.

Un élément qui ressort quasi systématiquement, c'est le cas des volets et des persiennes. Pourquoi ? Parce que cela participe du confort d'hiver et de l'isolation, mais aussi du confort d'été et on a le sentiment que c'est peut-être ce qui pèche un peu aujourd'hui dans nos opérations Plan Climat, c'est de ne pas avoir assez travaillé sur la prévention de futures canicules et de ne pas avoir assez travaillé sur ce confort d'été.

J'allais dire que le problème, au-delà de l'aspect financier dans le montage des opérations, est parfois culturel et qu'il y a un gros travail à faire avec les architectes pour les convaincre de la nécessité de poser ces systèmes d'occultation. Ce ne sont pas forcément des persiennes ou des volets quand on veut préserver la qualité esthétique d'un bâtiment, cela peut être des stores ou tout autre système, mais il y a un travail, en tous les cas, à mener sur cette question, que ce soit dans des opérations de rénovation de bâtiments anciens, voire même, et là on sort du Plan Climat, dans des opérations neuves.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-Yves MANO a la parole sur les volets.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Il me semblait qu'un vœu n° 89…

Ah, il a été retiré !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Il a été retiré, en effet.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - D'accord, très bien.

Je répondrai favorablement au vœu présenté par la mairie du 20e arrondissement et les élus du 20e arrondissement. Les bailleurs sociaux, bien évidemment, feront le maximum en lien avec les caractéristiques architecturales des immeubles, en lien avec les architectes eux-mêmes. Il faut se dire aussi les choses telles qu'elles sont, ce n'est pas toujours évident d'avoir un accord des architectes, d'avoir les possibilités techniques mais, bien évidemment, nous comprenons tout à fait le souci des occupants que, dans le cas d'une rénovation type Plan Climat, ces choses peuvent être intégrées dans la réflexion et dans la capacité à faire ou pas au cas par cas.

Donc, nous votons favorablement le vœu qui nous est présenté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 88, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 325).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la réduction de production de bureaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 90 est relatif à la réduction de production de bureaux.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, Paris est aujourd'hui quasiment en crise en termes de bureaux, non pas en crise par manque de bureaux mais par trop-plein de bureaux, plus de 1.600.000 mètres carrés de bureaux vides dont 700.000 immédiatement disponibles. En contrepartie, on voit bien qu'il y a un manque criant de logements à Paris. On voit les conséquences : 100.000 personnes supplémentaires viennent travailler à Paris chaque année par rapport à il y a dix ans, parce qu'on a continué à y construire du bureau plutôt que du logement.

Donc, notre proposition est simple : c'est que l'on arrête cette fuite en avant qui consiste à toujours plus de bureaux, toujours moins de logements, dans la répartition évidemment, donc qu'on aille vers un équilibre, je dirais, comme toutes les villes devraient le connaître, avec des ratios conformes à ceux qui figurent dans le S.D.R.I.F. et non pas la moitié de ces ratios, comme c'est le cas aujourd'hui.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur CONTASSOT, je crains fort de ne pas pouvoir vous suivre dans votre démarche. Pourquoi ?

Parce que, certes, s'il y a une action engagée pour la transformation de bureaux en logements, ce sont, bien sûr, des bâtiments historiques au cœur de Paris qui ont vu leur destination évoluer au cours du temps. Bien évidemment, nous sommes très favorables, et nous saisissons toutes les opportunités, à récupérer ces biens pour en faire du logement au cœur de la Capitale, notamment dans le 8e et le 9e arrondissement. Cela va de soi. Il faudrait pour cela que les conditions ou les équations économiques nous permettent de le faire.

En contrepartie, bien évidemment, il est quand même indispensable pour Paris, me semble-t-il, de développer des surfaces de bureaux qui soient tout à fait adaptées aux besoins aujourd'hui des entreprises, avec tous les équipements nécessaires qui correspondent aux souhaits des grandes entreprises qui se présentent avec des besoins de surfaces relativement importantes et qui ont le souhait de venir à Paris et de s'installer à Paris. Je crois que c'est la fierté de Paris de pouvoir aussi accueillir de grandes entreprises de renommée internationale.

C'est pourquoi il me semble qu'il faudra continuer à développer des bureaux du XXIe siècle pour, en même temps, parallèlement, transformer des bureaux obsolètes en logements.

Voilà l'orientation de la politique de la Ville de Paris qui me semble, me semble-t-il, assez équilibrée et justifiée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Donc, un avis défavorable.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 90, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'achat d'appartements de l'immeuble 166-172, quai de Jemmapes (10e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 91 est relatif à l'achat d'appartements de l'immeuble 166-172, quai de Jemmapes dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Nous avons à nouveau, dans le 10e arrondissement, adopté à la majorité un vœu concernant cet immeuble qui a fait l'objet d'une vente en bloc par la société GECINA, une filiale de la BNP, qui maintenant le met, quelques mois après, en vente à la découpe. Aujourd'hui, la BNP, qui a acheté pour un peu moins de 46 millions d'euros l'immeuble, espère en retirer, par la revente quelques mois après, 62 millions d'euros, le bénéfice étant donc de 16,5 millions.

La majorité des locataires avait souhaité la préemption de l'immeuble par la Ville, ce qui, malheureusement de mon point de vue, n'a pas été fait. Le Conseil du 10e arrondissement et le Conseil de Paris ont, malgré tout, émis plusieurs vœux allant pour partie dans ce sens, mais aujourd'hui la vente s'accélère, la pression sur les locataires est organisée. Il y a à nouveau eu un rassemblement récent et le Conseil d'arrondissement du 10e a voté ce vœu qui demande au Maire de Paris d'engager des démarches auprès de la BNP Paribas afin de négocier un achat groupé des logements qui pourraient être acquis par les locataires, leur permettant ainsi de rester dans leur appartement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur LHOSTIS, ce sujet, cet immeuble a fait l'objet de plusieurs vœux au cours de nos différentes séances. Nous nous sommes engagés à plusieurs choses, et nous respectons cet engagement jusqu'à ce jour, à savoir, bien évidemment, d'avoir des contacts avec la BNP. Sachez que nous avons un rendez-vous début janvier pour faire le point réel sur les locataires qui ont pu acheter un logement, car cela existe, connaître les intentions de la BNP sur les autres appartements et réaffirmer à cette société la volonté de la Ville de regarder avec intérêt les achats en bloc du solde pour les locataires qui ne pourraient pas acheter en fonction de leurs ressources.

Nous l'avons dit, nous l'avons répété, nous le réaffirmerons et nous engagerons en janvier une négociation dans ce sens avec la BNP.

Avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 326).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'A.P.L.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 92 est relatif à l'A.P.L.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne effectivement la revalorisation de l'A.P.L.

Le Gouvernement a décidé de reporter la revalorisation de l'A.P.L. non pas au 1er janvier, comme d'ordinaire, mais au 1er octobre cette année, ce qui pénalise bon nombre de locataires et notamment de locataires parisiens, et ce d'ailleurs, alors même que pour ce qui concerne la Ville de Paris, nous, nous avons pris nos responsabilités en revalorisant de 5 % nos allocations logement. Il s'agit de faire en sorte que le Gouvernement prenne aussi ses responsabilités.

Ce vœu vise à ce que nous interpellions ensemble le Gouvernement pour lui demander que la revalorisation de l'A.P.L. intervienne au 1er janvier et non pas au 1er octobre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Jean-Yves MANO a la parole

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - M. BROSSAT évoque les conditions de l'A.P.L…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Micro !

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - … tout en lui rappelant que, dans le début des discussions budgétaires, il y avait un gel de l'A.P.L. pour la totalité de 2014 et que les députés ont joué leur rôle en faisant des amendements et des propositions au Gouvernement, qui ont été intégrés avec une évolution des choses au 1er octobre.

Néanmoins, nous soutiendrons le vœu déposé par le groupe Communiste, dans la mesure où, effectivement, il y a une nécessité de revaloriser le pouvoir d'achat des locataires qui, aujourd'hui, vivent dans des situations difficiles puisque les augmentations de loyer n'attendent pas le 1er octobre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. le Président LEGARET pour une explication de vote.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je voudrais simplement rappeler qu'en octobre dernier, nous avions nous-mêmes déposé un vœu demandant que le Gouvernement renonce à geler le barème de l'aide personnalisée au logement et de l'allocation logement social.

Alors, je voudrais dire à Ian BROSSAT et à Emmanuelle BECKER que c'est un peu dommage qu'ils n'aient pas voté notre vœu il y a deux mois parce qu'il y a deux mois, il était encore temps de faire pression sur le Gouvernement pour qu'il renonce et qu'il amende le projet de loi de finances 2014.

Olga TROSTIANSKY, en donnant un avis défavorable au nom de l'Exécutif, avait dit - je la cite - "il est rare dans cet hémicycle d'entendre l'U.M.P. tirer un signal d'alerte quant aux menaces supposées qui pèseraient sur les régimes de redistribution."

Mais, pour faire preuve d'une grande ouverture d'esprit, elle avait pourtant qualifié notre vœu de "cynique" et tous les élus de la Majorité avaient démontré une belle unité, y compris vous, Monsieur BROSSAT, y compris vous, Madame BECKER, en votant contre ce vœu qui concernait justement cette disposition portant atteinte à tous les locataires parisiens.

Pour vous démontrer que, de notre côté, nous ne sommes pas sectaires, nous voterons votre vœu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 327).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif aux maisons des élèves de Telecom-ParisTech.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n° 93 et n° 93 bis ont trait aux maisons des élèves de Télécom ParisTech.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci.

Chers collègues, l'établissement public d'enseignement supérieur Télécom ParisTech, actuellement dans le 13e arrondissement, prévoit de déménager sur le campus de Paris-Saclay à Palaiseau.

Cet établissement est propriétaire de deux bâtiments de logements étudiants constitués en maisons des élèves, proposant respectivement 235 chambres individuelles et 61 studios pour le premier bâtiment situé au 212, rue de Tolbiac, et 63 chambres pour le second, également dans le 13e arrondissement.

Le possible projet de vente de ces bâtiments à des bailleurs privés risque de compromettre la vocation sociale de ces locaux. Le plan local d'urbanisme prévoit une affectation de la parcelle de l'école rue Barrault pour l'enseignement supérieur et la recherche. C'est pourquoi notre vœu vise à ce que, en cas de promesse de vente avec un éventuel propriétaire, la Ville de Paris préempte l'intégralité des bâtiments de logement des élèves et que les logements proposés bénéficient d'un conventionnement au titre du logement étudiant.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous suivons avec intérêt le devenir de cet immeuble. Il va de soi que, dans notre esprit, la transformation doit, me semble-t-il, être destinée à du logement étudiant. C'est pourquoi je vous ai proposé un vœu de l'Exécutif, simplement avec une petite nuance, puisqu'avant d'envisager de préempter, nous allons quand même prendre contact avec les propriétaires de l'immeuble pour connaître leurs intentions, leur montrer la détermination de la Ville de Paris et agir sur cette adresse pour en conserver la destination sociale pour loger des étudiants.

Je vous propose de retirer votre vœu et de soutenir le vœu de l'Exécutif.

Mme Emmanuelle BECKER. - Je le retire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 93 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 328).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux squats dans le quartier Romainville (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 94 est relatif aux squats dans le quartier Romainville, dans le 19e arrondissement.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Il s'agit d'un vœu relatif au développement de squats dans le quartier Romainville dans le 19e arrondissement. La déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, partie intégrante de

notre bloc de constitutionnalité, place au rang "des droits naturels et imprescriptibles de l'homme", la liberté, la sûreté et la propriété (article II) ; qu'elle reconnaît cette dernière comme "un droit inviolable et sacré" (article XVII).

Nous constatons actuellement un développement de situations de "squat" dans le 19e arrondissement, notamment dans le périmètre délimité par la rue Romainville et le passage Monténégro. Au 78, rue de Romainville, la "Maison des parents", rattachée à l'hôpital Robert Debré, est occupée sans droit ni titre par des personnes revendiquant de satisfaire leurs besoins de logement "en dehors du droit, de la justice et de l'Etat", et s'y maintiennent en dépit de l'intervention de la justice et des forces de police.

Au surplus, au 26, rue de Romainville, l'acquéreur d'un logement pour y loger ses parents âgés de 78 et 84 ans s'est trouvé dans l'incapacité d'en prendre possession, celui-ci étant occupé dès le jour de la signature de la vente par des personnes sans aucun droit à y demeurer. A ce même numéro, un local commercial au rez-de-chaussée est occupé depuis 10 ans, et cette situation donne lieu à des troubles graves : travaux sans autorisation portant atteinte aux structures de l'immeuble, sous location clandestine, branchements sauvages sur les réseaux d'eau et d'électricité.

Au 13, rue de Romainville, une grande partie de l'immeuble est également squattée, et dans le passage Monténégro, des phénomènes similaires tendent à se multiplier. Plus largement, des indices concordants et des signalements répétés tendent à corroborer la déstabilisation du quartier par un système organisé de repérage de logements ou de parties d'immeubles susceptibles de faire l'objet d'appropriations sauvages.

Les nombreuses demandes d'intervention auprès des pouvoirs publics des propriétaires spoliés sont demeurées sans effet. Pire, les intéressés et leurs proches sont menacés par les squatteurs. Nous souhaitons donc que la Mairie de Paris et la Préfecture de police affirment avec la plus grande fermeté leur opposition à ces situations de squat et leur volonté d'y mettre fin en déployant l'ensemble des moyens nécessaires, et diligentent, en lien avec l'autorité judiciaire au besoin, sur l'immeuble du 26 rue de Romainville, toutes enquêtes et actions visant à rétablir les propriétaires dans leurs droits, à évincer les actuels occupants, et plus généralement à assurer aux habitants du quartier la tranquillité et la sécurité.

Nous souhaitons enfin que la Mairie de Paris, la Préfecture de police et l'Assistance publique des hôpitaux de Paris décident d'actions concertées et déterminées pour mettre fin à l'occupation sans droit ni titre de la "Maison des parents", et dotent l'immeuble d'un projet précis, si possible en rétablissant sa vocation d'accueil et d'hébergement des familles au soutien des enfants gravement hospitalisés à proximité.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, pour votre gentillesse de m'avoir laissé parler.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Vous abordez un problème, Monsieur GIANNESINI, qui est un problème en soi, que je ne conteste pas, seulement, vous mettez la Ville de Paris dans des responsabilités qui ne sont pas les siennes. Autant la Ville de Paris peut avoir une action en la matière sur des propriétés qui lui appartiennent par nature, puisqu'elle en est propriétaire, mais sur les propriétés privées, la Ville de Paris n'a pas d'actions potentielles. Evidemment, c'est la Préfecture de police qui en a la responsabilité.

Vous décrivez des situations qui, en soi, ne présentent pas de caractère acceptable sur le fond. Cela va de soi, mais je pense que M. le représentant du Préfet de police se fera un plaisir de répondre avec plus de précision aux souhaits qui sont les vôtres.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je confirme que la situation des "squats" à Paris fait l'objet d'une vigilance extrême et particulière des commissaires centraux, mais comme vous le savez, Monsieur le Conseiller, on a juridiquement deux possibilités pour évacuer un "squat" : soit le flagrant délit, qui nécessite que le "squat" soit découvert très tôt, dans les 48 heures, soit l'intervention sur décision de justice, et le préalable avant l'intervention est bien la décision de justice.

Au cours de l'année 2013 à Paris, ce sont 22 opérations de "squat" qui ont été réalisées, dont 4 simplement sur le 19e arrondissement, et pas plus tard qu'il y a une quinzaine de jours, un "squat" a été évacué, d'ailleurs aussi sur décision de justice, sur le 19e arrondissement.

Vous avez évoqué plusieurs cas de figure. Je suis à votre disposition pour en parler plus avant, mais pour que vous ayez quelques éléments quand même. D'abord, sur la "Maison des parents", le dossier est extrêmement suivi, puisque le propriétaire a fait mandater en justice un huissier pour constater la qualité d'occupants sans titre des

personnes présentes, et une procédure judiciaire a été engagée. Il va de soi que dès que la Préfecture de police sera saisie par l'A.P.H.P., d'une demande de concours, le concours sera délivré très rapidement, compte tenu des projets qui sont diligentés sur le site.

Concernant le 26, rue de Romainville, on est sur un litige privé entre un propriétaire et des personnes occupant sans droit ni titre, qui elles-mêmes se prétendent victimes d'une escroquerie au bail, donc on a un conflit privé. J'ai écrit dernièrement au propriétaire pour l'inviter à saisir la justice en référé. Cela peut aller très vite. Il l'a fait depuis. Là aussi, nous exécuterons le concours quand nous serons saisis.

Pour terminer sur le 13, rue de Romainville, pardon de nuancer, mais on n'est pas tout à fait sur un "squat", puisque selon les informations, le propriétaire a lui-même installé des occupants.

Sur la situation de la sécurité, je vous rejoins pour considérer que les choses sont assez préoccupantes, et cette adresse fait l'objet d'un suivi dans le cadre des réunions tripartites avec la Ville de Paris, pour voir s'il y a lieu de prendre des mesures de contrainte au titre de la sécurité bâtimentaire, notamment liée aux branchements sauvages.

Les événements récents, je faisais référence à l'éviction d'un "squat", il y a une dizaine de jours, sur le 19e arrondissement, qui montre que les services de l'Etat s'efforcent de réagir efficacement et rapidement sur toute situation qui leur est signalée, si tant est bien sûr, que les conditions juridiques soient remplies pour permettre l'intervention des services de police.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur GIANNESINI, compte tenu de ces éléments, maintenez-vous votre vœu ?

Monsieur MANO, quel est l'avis ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'avis est défavorable, tout en prenant en compte les propos de M. GIANNESINI, dans la mesure où la Ville de Paris est mise devant des responsabilités qui ne sont pas les siennes.

Je ne peux pas voter favorablement tout en reconnaissant le caractère particulier des situations signalées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix…

Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Ce vœu part sans doute d'une bonne volonté, mais fait preuve d'une certaine méconnaissance des règles de droit en la matière, donc ce n'est pas un vœu très efficace. Je voulais préciser, en réponse à ce que vient de dire M. le représentant du Préfet de police, j'ai reçu récemment le propriétaire dont il a été fait état, M. SIMON, qui a effectivement engagé une procédure devant les tribunaux.

J'espère qu'elle sera rapide et je lui ai garanti qu'il aurait tout mon soutien pour demander et obtenir l'exécution du jugement d'expulsion, sitôt que celui-ci aura été rendu, conformément aux règles de droit auxquelles j'invite chacun à se conformer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au quartier Curial-Cambrai (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 95 est relatif au quartier Curial-Cambrai, cher à beaucoup de cœurs.

Je donne la parole à M. Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Etant donné la densité de population, il est essentiel à l'animation du quartier Curial-Cambrai et à l'épanouissement des habitants de maintenir en bon état des équipements sportifs, notamment le gymnase situé 84, rue Curial.

Il est actuellement fermé et gravement dégradé. En effet, le sol est éventré de manière très visible et l'environnement est également en mauvais état. Aucune information n'est délivrée sur la nature des interventions à mettre en œuvre, et sur la date prévisionnelle de réouverture du gymnase.

Par ailleurs, la diversité de l'habitat, notamment l'habitat spécifique ou adapté destiné aux personnes en situation de handicap, est indispensable à l'équilibre social et humain du quartier. Nous pouvons constater qu'une partie du foyer A.R.I.M.C., infirmes moteurs cérébraux, soit 8 logements situés au 238 rue de Crimée, est fermée. En l'état actuel des informations, cette fermeture résulterait d'un arrêté préfectoral à la suite des malfaçons dans la construction de ces logements, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par Paris-Habitat.

Nous souhaitons donc qu'un programme de travaux de réfection et de rénovation du gymnase soit élaboré et réalisé d'urgence, que la population soit informée de la date prévisionnelle de réouverture de cet équipement et que Paris-Habitat et les services municipaux mettent en œuvre, dans les plus brefs délais, l'ensemble des actions nécessaires, soit à la réouverture du foyer en informant précisément les associations dédiées de la date prévisionnelle, soit à la reconstitution à proximité d'une capacité d'hébergement identique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - A cette adresse, nous sommes effectivement devant une situation compliquée et difficile. Il y a des malfaçons sur l'immeuble qui a été construit et, comme dans ce genre de dossiers, les choses sont forcément plus longues que nous le pensions.

Le dossier est actuellement en dommages-ouvrage, suite à l'affaissement des planchers des studios. Pour aller plus loin dans le dossier, les maîtres d'œuvre ont besoin de sondages complémentaires pour s'assurer de la structure de béton porteuse, ce qui veut dire que nous sommes là devant des malfaçons relativement graves et qu'on ne peut pas prendre le moindre risque.

Néanmoins, et je vous réponds très concrètement, le planning prévisionnel, sous réserve de validation par l'expert et l'assureur, est le suivant : complément des sondages en janvier 2014 ; études au premier semestre 2014 et reprise des travaux au deuxième semestre 2014 et premier semestre 2015. Il faut remarquer, hélas, que l'expert désigné, aux décisions duquel évidemment tous les acteurs sont soumis, manifeste jusqu'à ce jour peu de diligence pour s'occuper de ce dossier. C'est donc Paris Habitat et l'entreprise Brézillon qui tentent de faire avancer cette affaire.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer le vœu, puisque l'action est engagée, Paris Habitat suit le dossier évidemment avec toute la compétence nécessaire, en étant soumis au problème des experts, des assurances, et malgré cela bouscule un peu les choses pour avancer.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Maintenez-vous votre vœu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux quotas des logements sociaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 96 est relatif aux quotas de logements sociaux et la parole est à nouveau à M. GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je rapporte au nom du maire du 15e qui l'avait déposé.

Le Maire de Paris a précisé dans sa communication d'avril 2008 qu'un logement social sur six du contingent de la Ville de Paris devait être réservé aux agents municipaux. Cette même communication indique que certains logements doivent être réservés pour l'application des orientations politiques définies par le maire en faveur de certaines catégories de population, dont les policiers.

Nous savons que les policiers peinent à se loger dans le parc parisien privé, comme beaucoup de catégories prioritaires, et qu'une aide à l'installation des policiers de Paris permettra de prévenir une rotation trop importante des effectifs nuisible à leur efficacité.

Sous des précédentes mandatures, la Ville de Paris et l'Etat avaient conjointement un parc locatif social de 10.000 logements à la disposition des fonctionnaires de la Préfecture de police et le contrat parisien de sécurité de 2000 prévoyait le relogement prioritaire des fonctionnaires de police, disposition jamais appliquée.

Nous savons aussi que la prime de fidélisation a été revalorisée de 125 % par le précédent Gouvernement, son niveau maximal étant porté de 805 euros en 2002 à 1.805 euros à partir du 1er janvier 2013.

C'est pourquoi, sur proposition de Philippe GOUJON et des élus du groupe U.M.P.P.A. le Conseil de Paris émet le vœu que la commission d'attribution des logements de la Ville de Paris accorde une priorité aux demandes présentées par les policiers exerçant dans la Capitale et qu'une évaluation annuelle du traitements des demandes de logement social déposées par les policiers soit présentée au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur le Maire, le groupe U.M.P.P.A. est, et M. GOUJON en particulier, toujours sensible au relogement des policiers, je rajouterai des pompiers, mais nous aussi, cela va de soi.

Je note toutefois que dans les attributions des maires d'arrondissement, dont les maires du groupe U.M.P.P.A., je ne vois pas beaucoup d'attributions à des policiers. Je peux le regretter. Nous-mêmes, sur le contingent Mairie de Paris, je peux vous informer qu'au cours de l'année 2013, 35 policiers ont été relogés et nous avons 800 policiers qui sont aujourd'hui inscrits sur les listes de demandeurs de logements sociaux.

Je rappelle que les policiers sont aussi des fonctionnaires et que le Préfet à Paris a un contingent de 5 % de réservation sur la totalité des programmes qui peuvent être attribués à des policiers comme à l'ensemble des fonctionnaires. Je rappelle également qu'il y a un nombre important de logements sociaux réservés aux policiers gérés directement par la Préfecture de police et celle-ci doit faire des propositions aux bailleurs pour que ces derniers soient bien toujours affectés aux policiers.

Je pense que beaucoup de progrès ont été faits dans le suivi et la gestion de ce patrimoine affecté aux policiers. Pendant un certain nombre d'années, les choses étaient un peu complexes, mais sachez que cela fait partie des priorités qui sont les nôtres. Il arrive aussi parfois, il faut le reconnaître, que des policiers refusent certains types de logements sociaux que nous proposons. Ceci peut se comprendre, mais sachez que cela fait partie des publics prioritaires de la Ville de Paris, chose qui a été annoncée par le Maire de Paris et respectée tout au long de ces années.

Avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la part de logements non aidés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 97 est relatif à la part de logements non aidés.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à l'équilibre souhaitable entre le parc social et le parc privé, puisque si on considère la progression du pourcentage de logements aidés, elle était de 36 % entre 1999 et 2000, elle est passée à 46 % et elle atteint maintenant 58 %. Ce qui est important.

Nous considérons que le parc social ne doit pas se développer au détriment du parc privé et que le niveau des loyers à Paris est la conséquence de la tension qui existe sur le marché locatif privé.

Donc nous souhaitons pouvoir encourager le développement du parc privé, et notre vœu consiste à ce que le Maire de Paris veille à ce que la part des logements aidés dans les logements autorisés n'excède pas 45 %.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Ce vœu est intéressant mais ne peut qu'être en conformité et en cohérence avec vos propos tout au long de ces années et plus particulièrement au cours de cette séance. Il faut quand même oser dire dans un vœu : "considérant que le parc social ne devrait pas se développer au détriment du parc privé". Quand on sait que 70 % des Parisiens ont de par leurs ressources et leurs revenus un accès potentiel au logement social, vous êtes en train de dire, à 70 % des Parisiens, qu'ils n'ont plus leur place à Paris ! Il faut forcément des revenus pour aller dans le secteur privé.

Vous prenez vos responsabilités dans cette période, mais ceci me semble tout de même assez important pour le signaler. Evidemment, nous ne pourrons pas vous suivre dans la proportion de 45 %. Dans toutes les zones d'aménagement, nous avons des engagements à la hauteur de 50 %, ce qui est une bonne chose, et 20 % pour du loyer maîtrisé et 30 % pour de l'accession.

Cela s'appelle de l'équilibre sociologique, cela s'appelle de l'urbanisme, cela s'appelle construire la ville à destination des habitants. C'est une bonne proportion et nous ne pourrons pas vous suivre dans le vœu qui est le vôtre, mais qui est extrêmement intéressant dans la campagne électorale, me semble-t-il.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à la baisse des loyers.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 98 est relatif à la baisse des loyers.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous avons déjà abordé ce sujet précédemment, mais du fait de la pression de la spéculation immobilière, un nombre croissant de Parisiennes et de Parisiens ne peuvent plus accéder au logement du secteur privé sur la Capitale, et l'exode social des Parisiens des classes populaires et moyennes éligibles au logement social se poursuit.

La loi Alur Duflot, certes, entend instaurer un mécanisme de régulation des loyers, mais basé sur un loyer médian majoré de 20 % pour une location, avec en plus un certain nombre de clauses dérogatoires liées au caractère exceptionnel du bien.

Vue la situation particulièrement tendue, Paris zone tendue, nous entendons à travers ce vœu demander à ce que le Parlement légifère dans le cadre de la loi Alur en plafonnant les loyers strictement au loyer médian de chaque zone, mesuré au jour de promulgation de la loi et diminué de 20 %, qu'il s'agisse d'un nouveau bail ou d'un renouvellement, afin de véritablement engager la baisse des loyers du secteur privé à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Le sujet a déjà été abordé tout à l'heure et je ne peux me permettre que de répéter mes propos à l'égard de Mme SIMONNET.

Je ne pense pas souhaitable, je le dis clairement, de penser d'envisager que nous pouvons, à partir de loyer médian, faire une proposition avec un loyer proposé à 20 % de moins que le loyer médian. Je pense que ce n'est pas rendre service non plus à la fluidité du parc que d'avoir de tels engagements.

Je comprends bien la démarche dans l'esprit qui est le vôtre. Le souci qui est le nôtre est de permettre aux Parisiens d'avoir quand même un logement, accessible financièrement, certes, mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je pense que nous devons tirer un bilan de l'action et de l'effet de la loi Alur qui sera applicable à partir du début d'année 2014, avant de tirer des conclusions négatives, telles que vous le faites aujourd'hui, dans des perspectives, me semble-t-il, qui sont contenues dans le projet de loi Alur, à condition que les locataires se saisissent de toutes les possibilités qui sont les leurs pour maîtriser l'évolution, pour contrôler les loyers pratiqués. Et, me semble-t-il là aussi, un appel à M. le Préfet, peut-être à ne pas aller au-delà de 10 % de marge de manœuvre, tel que prévu par les textes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif à la loi ALUR.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 99 est relatif à la loi ALUR.

La parole est à nouveau à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, il s'agit d'un vœu en faveur de la sécurité et de la protection des ménages reconnus par la loi éligibles pour un relogement prioritaire et urgent.

La loi du 7 mars 2007, dite loi droit au logement opposable, la loi D.A.L.O., oblige l'État à loger les personnes reconnues prioritaires par la Commission départementale de médiation.

Mais devant la contradiction, pour les préfets, entre le devoir de faire exécuter des décisions d'expulsion prononcées par la justice et leur devoir de loger les ménages reconnus prioritaires D.A.L.O., eh bien, la circulaire interministérielle du 26 octobre 2012 a été rédigée pour demander aux préfets de reloger les prioritaires D.A.L.O. avant d'accorder le concours de la force publique pour leur expulsion.

Mais, et on a pu le voir dans des échanges précédents il y a à peine quelques instants, certains préfets, dont M. le Préfet de police de Paris, régulièrement, contournent cette circulaire de fait en expulsant des ménages prioritaires D.A.L.O. sans qu'ils soient relogés.

La protection accordée par la circulaire est bien trop fragile - on le constate sur Paris - et repose sur la vigilance, bien souvent, à la fois des associations de défense des mal-logés et de la Commission de suivi du D.A.L.O.

Le droit au logement, pour nous, doit être assuré au même niveau que le droit de propriété, je dirai même au-dessus du droit de propriété.

Et donc sur proposition d'Alexis CORBIÈRE et de moi-même, nous proposons que le Conseil de Paris émette le vœu que le Parlement intègre les dispositions de la circulaire du 26 octobre 2012 à la loi A.L.U.R. pour qu'enfin, ce droit soit réellement respecté, on trouve des solutions de relogement avant d'expulser.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Madame SIMONNET, je pourrais vous suivre dans la détermination qui est la vôtre parce qu'à plusieurs reprises, notre Conseil s'est prononcé favorablement au fait que les personnes qui relevaient de la loi D.A.L.O. ne soient pas expulsées.

Je voterai favorablement à une réserve près, qui est que je vous demande de bien vouloir retirer le troisième considérant : "Considérant que certains préfets dont le Préfet de police de Paris tentent régulièrement de contourner cette circulaire et d'expulser les ménages prioritaires D.A.L.O. sans qu'ils soient relogés". Je pense que cela ne correspond pas à la réalité des faits, et je vous demanderai d'avoir l'amabilité de bien vouloir retirer ce considérant.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je voudrais apporter simplement une précision à Danielle SIMONNET.

D'abord, je l'avais dit ici en séance, il va de soi que la circulaire du 26 octobre à laquelle vous avez fait référence est appliquée pleinement à Paris. Il s'est avéré que dans quelques cas très précis, des concours de la force publique soient délivrés à l'encontre de ménages labellisés D.A.L.O. pour des cas que le Préfet avait ici précisés, en fait trois séries de cas.

D'abord, ce sont des entrées par effraction ou voie de fait pour lesquelles on estime que la circulaire D.A.L.O. n'a pas vocation à s'appliquer.

Deuxièmement, on a eu quelque cas de ménages qui étaient générateurs de troubles à l'ordre public ou de troubles de jouissance extrêmement caractérisés et ayant donnant lieu à décision judiciaire. Là aussi, on est sur l'ordre public.

Enfin on a eu deux situations très précises où les ménages avaient refusé une offre de relogement faite par la Préfecture de Région, une offre de relogement adaptée, selon les services du logement. Là aussi, une fois que l'État a accompli son devoir en proposant une offre de relogement, vous savez que le statut D.A.L.O. n'est plus attribué à la famille et donc, la circulaire ne trouve pas à s'appliquer.

Ce sont encore une fois quelques cas très particuliers sur le fondement des trois motifs que j'ai évoqués.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, acceptez-vous la modification suggérée par M. Jean-Yves MANO ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne suis pas convaincue par les propos de M. Jean-Yves MANO et par les propos de M. le Représentant du Préfet, car nous avons des cas, hélas, où les priorités D.A.L.O. n'ont pas été respectées.

Néanmoins, j'accepte de retirer bien évidemment ces deux lignes, car il me semble plus utile que nous nous retrouvions à travers la conclusion, qui est que les prioritaires D.A.L.O., la circulaire soit bien intégrée à la loi A.L.U.R.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Voilà une démarche unitaire et de rassemblement remarquable !

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 329).

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIERE relatif à la trêve hivernale.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 100 est relatif à la trêve hivernale.

Je donne à nouveau la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Puisqu'il vous plaît de vous rassembler sur les vœux présentés par Alexis CORBIÈRE et moi-même, je vous en donne à nouveau une autre occasion.

Alors, c'est un vœu en faveur de l'application de la trêve hivernale à tous les occupants, quel que soit leur statut d'occupant. On est toujours sur un sujet similaire.

Après les appels de l'Abbé Pierre, la trêve hivernale avait été instaurée par la loi du 3 décembre 1956, sur une proposition de loi S.F.I.O.-P.C.F. Cela remonte !

Elle durait alors du 1er décembre au 15 mars et ensuite, on a gagné un mois lors de la loi du 31 mars 1990. Mais en 1991, le gouvernement avait fait une première entorse en prévoyant d'expulser les squatteurs en hiver.

Par la suite, c'est Michel SAPIN - je cite Michel SAPIN, vous apprécierez - qui, au Sénat, devant l'émoi suscité par cette régression, avait instauré plusieurs conditions pour limiter les expulsions en hiver.

Jusqu'en 2012, les expulsions en hiver des squatteurs étaient excessivement rares.

Mais depuis, hélas, on constate qu'elles se sont banalisées à la suite notamment d'une jurisprudence du Conseil d'État de 2012. Depuis, elles se multiplient.

À travers ce vœu, et en prenant l'exemple notamment de l'expulsion de la Mouzaïa, et devant la situation de l'engorgement total de l'offre d'hébergement d'urgence et des hôtels disponibles via le 115 sur Paris… et dans les faits, ce qu'on constate, l'incapacité actuelle des services de l'État de garantir son obligation du droit à l'hébergement. Nous demandons à travers ce vœu qu'il y ait une égalité de traitement pour l'ensemble des sans-logements, quelle que soit leur situation d'occupation, qu'ils soient des occupants avec bail ou des occupants sans droit ni titre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Madame SIMONNET, vous abordez le problème des squatteurs pendant la trêve hivernale.

Quelle est la pratique de la Ville de Paris en la matière ? Je parle bien sûr de biens qui nous appartiennent. À partir du moment où c'est propriété privée, il revient au Préfet de police la responsabilité de prendre les décisions adéquates.

Mais y compris sur la Ville de Paris, quand il y a des occupations d'immeubles vides, vacants, nous essayons de trouver par le dialogue et une concertation un regard compréhensif par rapport à un certain type de démarche surtout si le projet qui est en général prévu sur l'adresse concernée peut avoir un certain délai par rapport à la réalisation.

Mais bien évidemment, nous ne pourrions accepter l'idée du maintien des squatteurs si la présence bloque la réalisation d'un projet d'équipement public de logement social. Cela me semble aller de soi.

Comme nous ne pouvons pas non plus prendre la responsabilité de permettre à des personnes d'occuper un immeuble qui présente des caractéristiques de danger ou de péril. Car à ce moment-là, la responsabilité de la Ville serait engagée.

Nous ne pouvons pas admettre, me semble-t-il, de prendre cette responsabilité-là pour la sécurité même des habitants.

C'est pourquoi il nous arrive effectivement de demander à la Préfecture de police de bien vouloir agir pour sortir les occupants qui sont entrés par effraction dans des immeubles présentant pour eux-mêmes un certain nombre de dangers qui ne sont pas virtuels. Trop souvent, trop de drames existent à Paris assez régulièrement pour que nous prenions la moindre responsabilité et le moindre risque en la matière.

C'est pourquoi je ne pourrai vous suivre dans le vœu que vous proposez.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est donc un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, ce voeu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif aux diagnostics Amiante dans les logements sociaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 101 est relatif au diagnostic amiante dans les logements sociaux.

La parole est à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne un sujet source d'inquiétudes pour les locataires des logements sociaux.

En moyenne, 7 logements H.L.M. sur 10 contiennent de l'amiante. Le règlement concernant ce matériau hautement cancérigène entre en vigueur progressivement d'ici le 1er juillet 2015. Cette nouvelle réglementation divise par 10 le seuil d'exposition autorisé.

Cette nouvelle réglementation fait donc bondir le coût d'assainissement des bâtiments concernés. Elle constitue donc une bombe à retardement financière pour les bailleurs sociaux, contraints de mettre leurs bâtiments aux normes.

En l'absence d'aide financière, les bailleurs sociaux sont contraints de financer les surcoûts liés à l'amiante sur leurs fonds propres, ce qui ampute d'autant leur budget de construction ou de réhabilitation.

Lors du Conseil de Paris des 29 et 30 septembre 2009, David ALPHAND, et les membres du groupe U.M.P., avait demandé la nomination dans les meilleurs délais d'un "M. AMIANTE" à Paris, mais l'Exécutif municipal avait donné un avis défavorable et ce vœu avait été finalement rejeté.

Le Maire de Paris et sa première adjointe Anne HIDALGO se targuent pourtant d'une politique du logement social ambitieuse.

Ce vœu demande donc que le Maire de Paris et sa première adjointe expliquent comment ils comptent répondre aux défis sanitaires et financiers de l'amiante dans les logements sociaux parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur Jean-Yves MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Madame DREYFUSS, vous vous focalisez uniquement sur les logements sociaux, mais tous les immeubles construits à la même époque ont la même problématique. La réalité aujourd'hui en France est que nous avons mis de l'amiante partout, plus ou moins évidemment volatil et plus ou moins dangereux, mais il est clair que quand vous décollez, il y a de l'amiante dans la colle, et le durcissement de la réglementation fait qu'à partir du moment où l'on touche à quoi que ce soit, il y a des difficultés majeures.

Ce n'est pas uniquement un problème parisien, ni de bailleurs sociaux, sachez tout de même qu'au niveau national, aujourd'hui toute une réflexion est engagée entre les spécialistes du bâtiment, l'ensemble des bailleurs sociaux à travers l'Union sociale pour l'habitat et l'ensemble des professionnels, qui dépasse largement la Ville de Paris.

C'est pourquoi, bien sûr, nous prenons ceci au sérieux, il y a des décisions à prendre, doit-on rénover complètement ? Doit-on rénover un peu moins ? Nous ne pensons pas, il faut le dire, qu'un certain type d'amiante dans certains produits provoque un aspect de dangerosité immédiate pour les habitants. Il y a lieu de faire évaluer tout cela et prendre des décisions. Ceci est étudié aujourd'hui au niveau national par l'ensemble des instances compétentes.

C'est pourquoi, tout en prenant la problématique très au sérieux, je ne pourrai vous suivre dans la mesure où ce n'est pas un problème uniquement parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 101 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'établissement d'une charte de l'élu parisien.

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif à l'attribution d'un logement social.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n^{os} 102 et 103 sont relatifs à l'établissement d'une charte de l'élu parisien.

Je donne la parole à Mme DREYFUSS pour une minute.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

La presse a fait état tout au long des dernières semaines de la présence dans des logements sociaux d'élus parisiens, notamment adjoints au Maire de Paris ou conseillers de Paris.

De telles situations ont provoqué la réprobation d'une large part des Parisiens souvent confrontés eux-mêmes à la pénurie de logements et à l'envolée des prix de l'immobilier dans la Capitale.

Le mandat électif du Conseil de Paris présente effectivement ses grandeurs mais aussi ses servitudes. L'attribution d'un logement social à un Conseiller de Paris en exercice est susceptible de susciter des doutes sur la transparence et le respect de la procédure.

Aussi, dans ce premier vœu, nous souhaitons avec David ALPHAND que soit établie une charte de l'élu parisien stipulant notamment que nul élu au Conseil de Paris ne peut être rendu attributaire d'un logement social, quel que soit l'organisme attributaire.

Quant au deuxième vœu, c'est au sujet d'élus qui auraient déjà un logement social, que chaque élu au Conseil de Paris s'engage à signaler auprès du Secrétariat général du Conseil de Paris le logement social dont il bénéficie le cas échéant, au jour de son élection. Durant la période de son mandat, il s'engage à acquitter pour ce logement un loyer correspondant au prix du marché de l'immobilier à Paris pour un bien comparable. Au terme de son ou ses mandats, le loyer à acquitter retrouvera le niveau prévu pour tout autre locataire d'un logement social. Voilà l'objectif des vœux n^{os} 102 et 103.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame DREYFUSS.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame DREYFUSS, je voudrais vous rassurer mais vous le savez, depuis 2001, pas un élu du Conseil de Paris n'a eu un logement social sur le contingent du Maire, même des maires d'arrondissement à ma connaissance. Les choses sont claires et carrées, depuis 2001, pas un élu n'a eu un logement social.

Certes, un certain nombre de nos collègues sont dans des logements sociaux dont certains depuis très longtemps 1986, 1993, j'imagine bien que leur situation à l'époque correspondait aux critères absolus. Cela va de soi. Donc, je ne vous suivrai pas dans la nécessité d'avoir une exigence, dans la mesure où ce sont des pratiques qui sont entrées pour nous dans les mœurs d'attribution de logements sociaux depuis 13 ans. Il n'y a pas de nécessité d'aller plus loin, cette règle bien comprise par l'ensemble de nos collègues est appliquée strictement.

En ce qui concerne votre volonté de dire, si jamais ils y sont, il faudrait qu'ils payent plus…Madame DREYFUSS, j'ai le regret de vous dire que la loi ne permet pas ceci. Quand on a un logement social, il y a des loyers plafond. Certes une règle peut s'appliquer, celle du surloyer, que nous appliquons à Paris.

Mais j'ai le regret de vous dire que cette règle est un peu limitée dans ses effets, puisque vous le savez, deux membres éminents de votre groupe politique ont cru bon en 2009, la loi Boutin, de plafonner la notion de surloyer à 21,80 euros aujourd'hui alors que les textes permettaient d'avoir un loyer plus surloyer jusqu'à 35 euros le mètre carré pour ceux qui sont largement au-dessus et peut-être même largement au-dessus du revenu que l'on peut tirer d'une fonction d'élu.

Je trouve que c'est assez contradictoire dans la démarche, peut-être ces deux personnes, M. LAMOUR et M. GOUJON, pourraient regretter d'avoir proposé un tel texte qui permet aujourd'hui à 400 familles parisiennes d'être très protégées dans leur présence en logements sociaux, puisque pour tout un chacun, la loi dit que le loyer plus surloyer ne peut pas dépasser plus de 25 % de ses ressources. Et, dans les cas extrêmes protégés par

l'amendement, M. GOUJON et M. LAMOUR, certains peuvent uniquement consacrer 10 à 15 % de leur revenu et se maintenir dans le logement social. Il y a là une profonde inégalité et s'il y a quelque chose à faire, c'est faire sauter ce plafond qui effectivement ne met pas tous les Parisiens dans l'égalité par rapport à leur taux d'effort au regard de leurs ressources.

Je ne pourrai suivre le vœu que vous présentez, puisque de toute façon il n'est pas légal.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Yves CONTASSOT pour une explication de vote du groupe "Les Verts".

M. Yves CONTASSOT. - Il y a une espèce de surenchère aujourd'hui dont je dois dire qu'elle est populiste, démagogique, haro contre les élus issus des classes sociales défavorisées qui à une époque auraient pu bénéficier d'un logement social. Je ne parle pas de ceux qui l'ont eu évidemment par copinage et qui deviendront un jour élu.

Mais, avec ce raisonnement, 70 % des Parisiens ne seront jamais élus puisqu'ils sont éligibles au logement social ! Et donc, c'est une forme de retour au suffrage censitaire qui nous est proposé par certaines qui nous disent, il ne faut pas être en logement social pour devenir élu.

Nous ne pouvons évidemment pas souscrire à ce type de propos qui viseraient à exclure une grande partie de la population parisienne.

En revanche, nous sommes pour une forme de transparence et d'égalité devant les règles. Les règles ne sont pas bonnes, vous avez raison, Monsieur MANO. Faut-il s'en satisfaire ? Certainement pas. Certainement pas, car y compris dans votre argumentation, vous avez oublié de dire qu'il y a une part des logements assimilés aux logements sociaux pour lesquels il n'y a même pas de surloyer et donc pour lesquels il y a sans doute d'autres procédures à imaginer, et nous sommes convaincus pour notre part qu'il ne faut pas se contenter de dire, on ne peut rien faire ou de faire des propositions qui n'ont aucun sens du style choisir entre son statut d'élu et le fait de pouvoir vivre et habiter à Paris, y compris en prenant en considération l'ensemble des conditions de la vie familiale, car il n'y a pas que le statut de l'élu, mais d'autres considérations dans une famille qui font que les revenus de l'ensemble de la famille permettent de rester dans un logement social, sauf à leur dire d'aller vivre en banlieue.

Pour ces raisons nous allons nous abstenir, car nous pensons qu'aujourd'hui, il y a une espèce de fuite en avant sans vouloir traiter le problème sur le fond.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Petit complément, certes il y a du logement non conventionné où le surloyer ne s'applique pas, vous avez raison. Je précise simplement, pour éviter les abus antérieurs, tous ces logements, depuis 2001 sont attribués sous plafond de ressources P.L.S. Ceci, me semble-t-il, nous garantit par rapport à la destination couche moyenne de ces logements.

Quant à votre proposition, effectivement nous pourrions envisager d'avoir une possibilité d'évolution du suivi des ressources des personnes qui se trouvent dans ces logements-là, et d'ailleurs j'en parlerai bien volontiers à Mme la Ministre du logement.

M. Yves CONTASSOT. - Nous aussi !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Si j'ai bien compris… Souvent on se croit à l'Assemblée nationale ici, mais on n'y est pas en fait !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé aussi.

2013 DU 327 - Mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur la parcelle 25, rue Jasmin - 11-13, rue Henri-Heine (16e).

Vœu déposé par M. ALPHAND et Mme DREYFUSS relatif au nettoyage et à la sécurité de la parcelle (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous terminons la 8e Commission par l'examen du projet de délibération DU 327 et du vœu n° 104 qui est rattaché. Il s'agit de la mise en œuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur la parcelle 25, rue Jasmin, 11-13, rue Henri-Heine dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref et je voudrais simplement présenter le vœu rattaché à ce projet de délibération. Cette parcelle de la rue Henri-Heine, nous avons eu l'occasion d'en parler, déjà, à de nombreuses reprises sur les bancs de notre Conseil.

Je ne vous rappellerai pas ce matin qu'il s'agit là de l'une des propriétés immobilières de l'un des membres éminents du clan ASSAD, installé entre Paris et Londres.

Je voudrais m'attacher ce matin simplement à demander à l'Exécutif municipal et à obtenir le soutien d'une majorité de notre Conseil de Paris pour traiter la question de la salubrité tout simplement, de la salubrité de cette parcelle de terrain qui est depuis trop longtemps laissée à l'abandon. J'aurais presque eu envie de vous proposer une visite des lieux préalable au vote de ce vœu ; je pense que cette visite aurait suffi à vous convaincre que les services de la Ville doivent aujourd'hui intervenir et surtout maintenir cette intervention dans la durée, parce qu'on ne sait pas très bien quel devenir pourra être donné à cette parcelle de terrain.

Le vœu vise à ce que les services de la Ville de Paris nettoient régulièrement et mettent en sécurité de façon adéquate ce site, ce qui me paraît la plus élémentaire des demandes.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. AURIACOMBE a la parole.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MANO, vous me faisiez remarquer tout à l'heure que l'on est en période électorale. Je le remarque surtout pour vous parce que cette parcelle de terrain, nous en parlons depuis le début de la mandature. Cela fait cinq ans que l'on en parle, bientôt six, et vous n'avez pas fait grand-chose jusque-là.

Alors, je suis content qu'avec peut-être la pression des élections, vous vous décidiez enfin à bouger. C'est une chose intéressante, merci.

C'est bien et nous voterons ce projet.

D'autant plus, et nous sommes là encore en période électorale, vous bougez également sur les crèches.

Nous vous avons demandé de nombreuses fois de faire un effort sur le 16e arrondissement - je sais bien que cela ne dépend pas de vous mais cela dépend de la Majorité à laquelle vous appartenez - sur les crèches municipales.

Nous avons, enfin, dans ce projet un plus même si cela ne correspond pas suffisamment aux demandes en attente dans cet arrondissement.

Mais enfin, là encore, on s'en réjouit et nous le voterons.

Merci à la Municipalité, après six années, d'avoir enfin réagi sur cette parcelle de terrain.

En revanche, concernant le vœu de M. ALPHAND, pour notre part, nous ne participerons pas au vote, trouvant qu'il est hors de sujet. Nous sommes sur un terrain privé et surtout, de notre côté, à la mairie du 16e, nous avons contacté, vu que c'est public, l'architecte qui est actuellement saisi du dossier, pour voir dans quelle mesure il pouvait y avoir des travaux de nettoiement.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Effectivement, adresse symbolique.

Effectivement, il est scandaleux d'avoir un terrain de 780 mètres carrés, qui est disponible et libre depuis des années et des décennies, sans aucun projet réel et, de plus, nous doutons fortement de la volonté réelle de leur propriétaire d'engager des travaux, puisque chaque fois que les choses bougent au niveau municipal, il y a tout d'un coup un élan nouveau pour élaborer un projet mais qui ne se concrétise pas.

C'est pourquoi nous avons décidé de lancer une déclaration d'utilité publique. Je me réjouis du soutien de la majorité du 16e arrondissement pour des démarches d'appropriation publique de biens du secteur privé. Tout ceci est une bonne chose et un bon signe, me semble-t-il, dans l'évolution de l'analyse, parfois concrète et pragmatique des choses, quand cela est nécessaire.

Félicitons-nous de cela.

Par rapport à M. ALPHAND, M. AURIACOMBE vous a répondu : nous avons un domaine privé dans lequel la Ville de Paris ne peut pas pénétrer. Néanmoins, vous l'avez vu, nous avons fait mettre un certain nombre de barrières protégeant un peu cette parcelle de la rue et permettant moins facilement à certains usagers de jeter des ordures dans ce terrain-là.

Donc, je voterai défavorablement sur le vœu qui nous est proposé.

Néanmoins, félicitons-nous que cette démarche soit engagée pour enfin voir, si possible, émerger un bâtiment sur cette parcelle de terrain.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 104, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 327.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 327).

2013 CAB_MA 16 - Subvention (8.000 euros) à l'association "Science, Technologie, Art, Recherche - STAR" (10e) pour l'organisation d'un colloque sur le thème de l'influence des danses de combats des Outre-Mer, collecte et rédaction des actes du colloque.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 9e Commission, le projet de délibération CAB_MA 16 : subvention à l'association "Science, Technologie, Art, Recherche, soit STAR", dans le 10e arrondissement.

Je donne la parole à Mme Firmine RICHARD, pour 5 minutes maximum.

Mme Firmine RICHARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en présentant ce projet de délibération CAB_MA 16, le premier de l'ensemble des projets de délibération mis à l'ordre du jour de ce Conseil et concernant les subventions aux associations proposées par la Délégation générale à l'Outre-mer à l'occasion de cet avant-dernier Conseil de la mandature, la volonté politique du Maire de Paris a permis à la Délégation générale à l'Outre-mer d'accompagner et de soutenir les projets associatifs, faisant ainsi mieux connaître au public parisien la culture des Outre-mer.

Les nombreuses associations soutenues par la Ville de Paris ont ainsi contribué à la mise en valeur et au rayonnement de la richesse des cultures des Outre-mer, permettant un échange fructueux avec l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Que ce soit dans le domaine du théâtre, des musiques, de la littérature, de la poésie, des arts plastiques, du cinéma et des arts de l'image en général, du secteur sportif, de l'emploi et de la jeunesse, ou de l'action sociale, ces nombreuses associations soutenues par la Ville de Paris ont ainsi contribué au renforcement de l'action de la Ville.

Par ailleurs, beaucoup de ces projets ont lieu dans des établissements culturels de la Ville.

Je tenais également à remercier les directrices et directeurs de ces équipements qui rendent possibles ces activités en accueillant leurs créateurs et en leur permettant de présenter leur travail.

Je me réjouis aussi du fait que cette créativité des Outre-mer concerne très fréquemment le public jeune, nous permettant d'envisager et de rêver l'avenir positivement.

Monsieur le Maire, le soutien qu'apporte notre Municipalité à l'ensemble de ces associations est important, et même indispensable puisque, tout en valorisant l'initiative associative, il favorise la dynamique des échanges entre Paris et les Outre-mer, l'inscrivant ainsi dans une pratique de coopération telle que la préconisent les conventions que vous avez signées avec les Départements d'Outre-mer.

Je vous appelle donc, mes chers collègues, à voter favorablement le présent projet de délibération, ainsi que l'ensemble des projets sur les Outre-mer qui nous sont soumis.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame Firmine RICHARD.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, je m'associe à Firmine RICHARD pour saluer l'excellent travail réalisé par les sept associations que nous allons subventionner grâce à ces sept projets de délibération ; associations qui soutiennent des initiatives artistiques et éducatives permettant de sensibiliser les Parisiens à la découverte des cultures de l'Outre-mer et à faciliter les échanges entre l'Outre-mer et la métropole, et bien évidemment d'abord Paris.

Merci à Firmine RICHARD.

Aussi, merci à la Délégation générale à l'Outre-mer qui réalise un excellent travail pour densifier les échanges entre Paris et l'Outre-mer. Je crois que c'est particulièrement salué, évidemment, par les Ultramarins présents à Paris mais, globalement, par l'ensemble des Parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, CAB_MA 16).

2013 DAC 682 - Approbation et signature de deux contrats de licence de droits de propriété intellectuelle et d'une convention relatifs à la commande artistique du tramway T3.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Projet de délibération DAC 682 : approbation et signature de deux contrats de licence de droits de propriété intellectuelle et d'une convention relatifs à la commande artistique du tramway T3.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Pour accompagner la mise en place du tramway, de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle pour l'instant, la Ville de Paris a lancé deux programmes de commande artistique.

Je me ferai l'écho de certains disant que nous avions eu des réserves après coup sur la première tranche. Il y avait eu beaucoup d'œuvres finalement peu durables, fragiles. Sans mettre en cause la valeur des artistes, elles étaient, pour certaines en tout cas, peu adaptées à un projet qui est fortement collectif, ce qui les rendait parfois illisibles dans l'espace public.

Au cours de cette deuxième tranche, dont il est question dans ce projet de délibération, les œuvres, on peut le voir, sont beaucoup plus diversifiées, plus lisibles, font réagir, en bien ou en mal d'ailleurs, enfin, en positif ou négatif, les voyageurs. C'est bien une de leurs fonctions.

Je voudrais m'arrêter sur l'une d'entre elles, qui s'intitule "Lanternes" et qui a une forme bien particulière puisqu'il s'agit de deux espaces mobiles - donc c'est assez rare, c'est même exceptionnel, je pense - en forme de vitrines qui sont conçues comme des espaces d'exposition. Je trouve que c'est une excellente idée que de prévoir des espaces qui ne soient pas figés mais évolutifs, et qui soient mis à la disposition, pour ce qui est de celle-ci, de structures artistiques, et précisément du musée du MAC/VAL qui pour trois ans va pouvoir, par le biais de cette vitrine, faire connaître sa programmation.

C'est excellent pour renforcer le lien entre Paris et ses communes limitrophes, et aussi pour faire tourner les propositions artistiques dans cette sorte de mini-zone d'exposition qui marquera à la fois l'entrée et la sortie de Paris, enfin une zone de passage extrêmement importante, une porte qui sera à renouveler.

Je ne peux terminer qu'en formulant le souhait que - on vient de lancer une troisième tranche pour la réalisation du tramway - j'espère qu'il y aura une commande artistique évidemment qui accompagnera cette troisième tranche, que les riverains, mais aussi les voyageurs, peut-être des artistes de proximité seront plus associés qu'ils ne l'ont été par le passé dans cette commande, et que peut-être seront réservés des espaces artistiques libres, pas tout au long mais peut-être dans une partie de cette commande.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Danielle FOURNIER.

Vous avez raison d'insister sur la qualité du travail qui a été réalisé pour l'accompagnement artistique du T3 entre la porte d'Ivry et la porte de la Chapelle.

Nous avons tiré un certain nombre de leçons, en effet, du premier tronçon, notamment sur la pérennité des œuvres, sur le lien avec l'ensemble des riverains, des habitants et sur le nécessaire travail de médiation avec l'ensemble des habitants, mais également des touristes qui sont particulièrement intéressés par les œuvres qui ponctuent différentes stations du tramway entre porte d'Ivry et porte de la Chapelle.

J'en profite d'ailleurs pour remercier le directeur artistique Christian BERNARD - il est par ailleurs le directeur du Musée d'art moderne de Genève - qui a assuré la direction artistique de cette extension du tramway et qui a effectivement réalisé un très bon travail.

Ce projet de délibération vise à la signature des contrats de licence de droit de propriété intellectuelle pour certaines des œuvres, notamment pour celles d'Anita MOLINERO qui est particulièrement réussie porte de la Villette, mais également les cubes lumineux porte de Vincennes de LANGLANDS & BELL qui sont également très appréciés.

Puis il y a aussi la signature d'une convention de sous-occupation du domaine public avec le MAC/VAL pour les vitrines porte de Vitry dans le 13e arrondissement. Vitrines qui sont très réussies, et je pense en effet que nous pourrions à l'avenir nous inspirer de ce type de vitrines très accessibles, qui permettent par ailleurs de renouveler leur contenu tout à fait régulièrement et de passer des partenariats avec d'autres établissements culturels du Grand Paris, de la métropole. Je trouve que c'est une excellente idée et le MAC/VAL nous présente une programmation de très grande qualité.

En effet, nous aurons le prochain tronçon du tramway entre la porte de la Chapelle et la porte d'Asnières pour 2017 et bien évidemment il doit être accompagné d'une commande artistique.

Nous sommes tous d'accord, Julien BARGETON l'est également : on peut toujours progresser, je pense notamment à l'association des riverains. En effet, peut-être tenter quelques démarches participatives.

Egalement, j'aimerais que l'on travaille sur une dimension d'œuvres plus éphémères, les mois qui suivront l'inauguration, comme cela a pu être fait dans d'autres villes, notamment à Nantes, mais cela peut tout à fait se conjuguer avec des œuvres pérennes le long du tramway. Évidemment, le montant consacré sera un peu moins important, puisque le tronçon lui-même est plus court.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 682.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 682).

2013 DAC 768 - Subventions (15.665.000 euros) et conventions avec l'association "La Philharmonie de Paris" (19e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 768 concerne subventions et conventions avec l'association "La Philharmonie de Paris" dans le 19e arrondissement.

La parole est à nouveau à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Je crains que nous ne soyons pas d'accord sur ce projet de délibération.

Rapidement, ce projet de salle philharmonique, qui est apparemment plébiscité par les élus, nous en avons eu un exemple lundi, ne rencontre pas l'enthousiasme de tous les riverains ni des journalistes de la presse générale ou spécialisée qui s'inquiètent largement du coût de réalisation, et maintenant du coût de fonctionnement, de cette énorme machine sur laquelle j'ai attiré l'attention depuis de nombreux mois.

Mais c'est vrai que notre groupe est bien seul sur cette question, comme sur d'autres grands projets, pour poser la question de sa pertinence et de la nécessité de cet équipement.

Je reviens un peu en arrière, parce que c'est l'argument qui a prévalu lors du lancement du projet : celui de l'absence de salle philharmonique. C'est vrai que j'ai relu encore le rapport qui a été fait par l'association, le recensement plus exactement qui a été fait par l'association "La Philharmonie de Paris", à la demande du rapporteur du Sénat, le sénateur U.M.P. GAILLARD.

Dans ce rapport, il est bien indiqué que la Capitale dispose de onze équipements qui peuvent être répartis en trois catégories. Deux lieux pluridisciplinaires qui accueillent de la musique de chambre, des lieux plus modestes : l'auditorium du Louvre et l'auditorium d'Orsay que je laisse de côté. Mais aussi cinq salles de théâtre lyrique : l'opéra Bastille qui n'est pas rien, l'opéra Garnier, l'opéra-comique, le théâtre du Chatelet, le théâtre des Champs-Elysées. Là aussi, on ne peut pas dire que Paris est un désert absolu.

Et bien sûr, il faut ajouter quatre salles de concert à proprement parler, avec Pleyel qui vient d'être rouverte après rénovation, la salle de la Cité de la Musique, la salle Gaveau et l'auditorium de Radio France qui va pouvoir accueillir 1.500 spectateurs et qui est actuellement en construction. Sans compter, on pourrait même ajouter le Studio 104 qui vient de rouvrir hier.

Cela fait une jauge qui est conséquente, plus de 15.000 places, et nous récusons cette idée que l'on ne peut pas produire à Paris de grands orchestres philharmoniques.

Nos réserves vont porter dès le début sur le projet lui-même, qui nous est apparu comme un grand projet inutile. Inutile et fort coûteux puisque la Ville de Paris et l'Etat financent maintenant chacun à hauteur de 158.265.348 euros.

Dans ce cadre, la participation de la Ville en 2014 à "La Philharmonie" va être de 15 millions, dont 8,4 millions en subventions de fonctionnement pour la participation aux charges exceptionnelles et 7,265 millions pour l'équipement.

Comme je l'ai dit lors de la présentation du budget, il y a d'autres priorités, il y a d'autres projets peut-être à lancer et c'est pourquoi nous nous abstiendrons, comme nous l'avons fait depuis le début, sur cette subvention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, chère Danielle FOURNIER, nous sommes souvent en accord sur bon nombre de délibérations, je remarque qu'il y a une constante, nous ne le sommes pas sur toutes celles qui concernent "La Philharmonie de Paris".

Je me permets tout de même de signaler que, certes, cela fait un certain nombre de Conseil de Paris, voire même un certain nombre d'années, que vous le soulignez. Je rappellerai tout de même que l'une des premières, si ce n'est la première délibération, qui prévoyait le financement de la partie relevant de la Ville de Paris pour la construction de "La Philharmonie de Paris", votre groupe en 2009, l'avait tout de même votée.

Il y a deux discussions différentes, une discussion sur la pertinence de la création d'une salle philharmonique à Paris et une seconde discussion qui concerne le coût de cette construction et pourquoi pas le schéma de financement.

Sur la pertinence, je suis en désaccord avec vous et il me semble par ailleurs que vous-mêmes êtes en légère contradiction avec les votes de votre groupe, il y a quelques années. Je persiste à penser qu'il est nécessaire…

Ah si, Monsieur CONTASSOT, y compris d'ailleurs par rapport à votre propre campagne des années précédentes. Sur la pertinence d'une salle philharmonique importante à Paris, il y a eu unanimité conséquente sur l'ensemble de nos bancs.

Il apparaît en effet d'abord nécessaire que, pour la création, pour l'accueil d'orchestres parisiens, français ou internationaux, nous puissions bénéficier d'une salle philharmonique digne de ce nom, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas, à la fois en termes de jauge et de qualité acoustique. Premier élément.

Deuxième élément, qui pour moi est encore plus important, nous avons l'impérieuse nécessité de relever le défi de la démocratisation de l'accès à la musique classique. Il y a aujourd'hui un péril majeur, si nous regardons la composition des publics qui assistent aux concerts, notamment par exemple à la salle Pleyel que vous avez citée, et je pourrais dire la même chose du théâtre des Champs-Elysées lorsqu'il y a une programmation de musique classique.

Le public ne se renouvelle pas, il est vieillissant et il y a un péril pour les années à venir. La Philharmonie doit être l'outil majeur et essentiel de cette reconquête de publics nouveaux. D'ailleurs reconquête à tous les niveaux générationnels, mais également diversification des publics, diversification sociale et culturelle des publics, qui accède aux concerts de musique classique.

Tant par son implantation géographique que par la qualité de ce qui sera proposé en termes de programmation, la politique de médiation et d'éducation artistique et culturelle d'accueil de jeunes élèves des conservatoires, mais également des publics scolaires, tout devra être fait pour que la Philharmonie soit cet outil de démocratisation de l'accès à la musique classique, mais également contemporaine, de jazz, et toutes les esthétiques qui pourront être accueillies dans la Philharmonie. Cela, c'est sur la question de la pertinence.

Concernant les coûts, il est vrai que le coût de construction de la Philharmonie a augmenté au fil des années. Les modalités de financement, elles, n'ont pas évolué, à savoir une participation égale à 50 % du coût de construction de la Philharmonie, à parité avec l'Etat, après déduction faite de la participation à hauteur de 20 millions d'euros de la Région Ile-de-France, ce qui se traduit par une participation de 158 millions d'euros de la Ville de Paris.

Oui, on peut considérer que ce projet coûte cher, c'est pourtant très proche du montant qui a été voté en 2009, y compris par votre groupe. Il est vrai qu'en contexte de crise économique et sociale, de difficultés de mobilisation de l'argent public, on pourrait considérer que c'est un projet qui n'est aujourd'hui pas pertinent.

Je pense à l'inverse, qu'y compris en temps de crise, il y a besoin de démontrer que par un investissement culturel majeur, nous pouvons donner des signes de confiance en l'avenir, et l'investissement culturel répond aussi à cela.

Ensuite, si je compare à d'autres projets de construction d'équipements culturels à l'étranger, dont les considérations techniques sont très importantes, je pense notamment aux considérations acoustiques, il y a une augmentation des coûts qui est évidente.

Je ne citerai que deux éléments de réponse. La première, c'est que lorsque le Gouvernement de Nicolas SARKOZY, en 2010, a suspendu pendant un an l'avancement du processus, cela a alourdi le coût du chantier de manière très conséquente, comme à chaque fois que nous perdons du temps sur un avancement de ce type d'ouvrage.

Egalement, lorsque Jean NOUVEL a rendu sa copie, il y a de cela maintenant un certain nombre d'années, les considérations techniques, et notamment acoustiques, n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Il est bien évident que nous souhaitons qu'à l'ouverture de la Philharmonie en janvier 2015, nous ayons les meilleures considérations acoustiques quant à l'ouverture de cette salle.

Et enfin, derniers éléments, même si Bernard GAUDILLÈRE l'a abordé dans son intervention avant-hier, sur les modalités de financement de la Ville, nous vous demandons aujourd'hui de voter une subvention de 15,6 millions d'euros qui permettra à l'association de faire face à ses dépenses pour 2014, notamment liées aux dépenses exceptionnelles du coût de son emprunt, pour pouvoir ouvrir en janvier 2015.

Le schéma de financement est le suivant : c'est l'association de la Philharmonie qui a emprunté pour la partie relevant de la Ville de Paris. La Ville de Paris s'est porté garante de cet emprunt, c'est une sorte de caution, et la Philharmonie paie les premières annuités à partir de l'année 2014.

En ce qui concerne la suite et les années à venir lorsque la structure juridique de la Philharmonie sera arrêtée, nous sommes actuellement en discussion avec l'Etat, la cité de la Villette et l'orchestre de Paris pour pouvoir définir des modalités de gouvernance qui permettront de réduire les coûts de fonctionnement, notamment, je le souhaite, par une fusion de la Cité de la musique, la Philharmonie et l'Orchestre de Paris.

Lorsque cette structure juridique sera arrêtée et qu'un plan de financement sera conjointement défini par l'ensemble des partenaires, les modalités et les montants du soutien de la Ville seront fixés et soumis au Conseil de Paris, comme cela a déjà été le cas en 2009 et 2011, votés d'ailleurs par l'opposition municipale, qui n'a pas l'air de s'en souvenir, en toute transparence, et sous l'œil du comptable public. La suite du financement de la Philharmonique sera bien évidemment soumise à vos voix.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD pour une explication de vote du groupe socialiste.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, on n'aborde la Philharmonie trop souvent qu'à l'aune de la dépense, et non pas du projet culturel ambitieux, au long cours, dans la durée et dans l'espace. Je voudrais signaler à nos camarades Verts que la Philharmonie coûtera moins cher que deux avions Rafale.

Des publics entiers nouveaux ou éloignés ne vont ni au théâtre des Champs-Elysées, Bruno JULLIARD vient de le dire très clairement, ni à la salle Pleyel, ni au Palais Garnier, ni à la Bastille, ni salle Gaveau, et j'ajouterai, ni à l'auditorium du Louvre ou Orsay, mais fréquentent dorénavant le Centquatre, et viendront donc à la Philharmonie dans une logique de Grand Paris. N'oublions pas non plus que les tramways changent les liens avec les 18e et 19e arrondissements et le Nord de Paris en général, ainsi que les villes limitrophes. Car Paris, vous le savez, est trop souvent considérée comme la ville des arts plastiques et pas la ville de la musique.

Bertrand DELANOË a rappelé hier qu'il faudra réfléchir au modèle économique approprié pour le fonctionnement de cette salle qui n'existe pas à Paris comme à Berlin, Amsterdam, Stockholm ou Copenhague. Bruno JULLIARD a déjà commencé ce travail avec courage et lucidité sur le modèle économique et sur le fonctionnement que cette salle coûtera.

Je l'ai dit, Paris n'a pas toujours pour la musique la place qu'elle mérite et Pierre BOULEZ le répète depuis des années. Je crois que l'Histoire le dira, mais nous sommes, en tout cas quelques-uns, convaincus que Bertrand DELANOË aura permis de corriger cette omission.

Je vous remercie. Pour ces raisons, nous voterons pour.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 768.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 768).

2013 DAC 785 - Avenant à la convention d'objectifs avec l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques / Collectif Curry Vavart pour l'occupation de locaux dans un immeuble communal, 88, rue Pixérécourt (20e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 785 : avenant à la convention avec l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques / Collectif Curry Vavart, pour l'occupation des locaux au 88, rue de Pixéricourt, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - On change de format. C'est une petite association, c'est un collectif d'artistes qui a été relogé dans des locaux rue Pixérécourt, pour une durée de cinq mois au mois d'août, et dans cet espace, le collectif propose des ateliers temporaires qui répondent aux besoins des habitants et aussi aux besoins des artistes.

Comme cet ensemble immobilier appartient à la Ville de Paris et qu'il doit faire l'objet d'une opération de réhabilitation par la R.I.V.P. pour y réaliser une résidence sociale, en attendant les travaux, l'A.G.E.T.A., qui est l'association "Curry Vavart", se voit proposer de rester, non pas les cinq mois prévus initialement, mais un temps un peu plus long, en disposant d'un étage supplémentaire qui lui permettra d'accueillir plus d'artistes.

Pour notre part, nous avons toujours défendu, notamment par des vœux, mais aussi dans le suivi, la mise en place de conventions temporaires d'occupation, en attendant le démarrage des chantiers, qu'il s'agisse de la création de jardins partagés ou qu'il s'agisse de l'installation de collectifs d'artistes. Nous voyons beaucoup de progrès qui ont été réalisés depuis 10 ans pour accompagner ces collectifs d'artistes dans des espaces qui sont éphémères, mouvants, mais qui finissent par arriver.

C'est pourquoi nous nous sommes élevés aussi, récemment, la semaine dernière, contre l'évacuation du Bloc, bâtiment libre occupé citoyennement dans le 19e arrondissement. Ce Bloc est un collectif qui est beaucoup plus important, qui réunissait des dizaines d'artistes et d'associations qui avaient investi un immeuble, qui appartenait certes à l'Etat, donc on n'est pas dans un immeuble de la R.I.V.P. comme dans le cas précédent, de 7.000 mètres carrés. Certes le jugement avait eu lieu, certes l'expulsion était prévue, mais en cette période de trêve hivernale, même si elle n'est pas reconnue pour ce type d'occupation illégale, il nous semble qu'il n'y avait pas d'urgence à l'évacuation sans proposition de solution.

Raison de plus, pour nous les élus écologistes, pour demander que le dispositif qu'a mis en place, avec efficacité, la Ville de Paris pour les collectifs d'artistes, soit bien complété par l'ouverture large d'un fichier qui répertorie les lieux disponibles entre deux opérations d'aménagement, pour que soient mises en place, le plus largement possible, ces conventions d'occupation temporaire qui apaisent les relations entre la Ville et les collectifs, ce qui n'était pas le cas il y a plus d'une dizaine d'années.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Bruno JULLIARD a la parole.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet en effet tout à fait important.

Et d'ailleurs qui démontre que nous pouvons tout à la fois investir dans des projets d'équipements culturels d'envergure et en même temps nous mobiliser pour une politique culturelle de proximité, l'un étant évidemment en aucun cas contradictoire avec l'autre.

Mais je ferme cette parenthèse.

Je ne reviens pas sur l'objet de ce projet de délibération que vous avez parfaitement expliqué, et le fait que nous transformons une convention d'occupation de cinq mois, déjà votée dans cette enceinte, en une convention d'occupation précaire à durée indéterminée, avec un étage supplémentaire en raison de retards dans le début de travaux.

Nous sommes très satisfaits du travail du collectif Curry Vavart qui est salué par l'ensemble des habitants.

J'en profite pour dire que nous avons réalisé, en effet, de très grands projets. Depuis 2001, c'est plus d'une vingtaine de collectifs d'artistes qui ont été logés, et je salue tous ceux qui en sont à l'origine, et notamment, bien évidemment Christophe GIRARD, la Direction des Affaires culturelle, la DLH qui se mobilise également pour pouvoir mobiliser l'ensemble de ces bâtiments qui peuvent être libres depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

On est aujourd'hui face à deux, non pas difficultés, mais défis majeurs.

D'abord, c'est de pouvoir systématiquement reloger les collectifs que nous avons déjà logés une première fois. De fait, ce sont des occupations précaires, donc lorsque les travaux vont débuter, et cela se passe très bien avec tous les collectifs, nous leur demandons de sortir des lieux.

Nous ne souhaitons pas les laisser à la rue, et donc il faut que nous puissions les reloger. Cela fonctionne bien, c'est ce que nous avons fait avec le collectif "La main", dans le 15e arrondissement, le collectif "Jour et Nuit Culture" dans le 6e, ou encore la régularisation de la situation de la villa du lavoir dans le 10e.

Et nous y travaillons pour que le calendrier soit à chaque fois pertinent et que nous trouvions des locaux d'une surface satisfaisante pour les collectifs que nous devons reloger, ce qui n'est pas simple.

Et le second enjeu, c'est que nous essayons de systématiser au minimum en tout cas, d'amplifier le nombre de mètres carrés utilisables pour des collectifs, soit déjà existants, soit même qui pourraient se créer ailleurs dans les mois et les années à venir. Nous avons réuni avec le Secrétariat général et les directions concernées, une sorte de cellule de veille, qui nous permet de cibler tous les bâtiments qui pourraient être mis à disposition. Ceci nous permettra, je l'espère, d'amplifier encore dans les années à venir, cette politique d'accueil de collectifs d'artistes.

Ceci par ailleurs, au-delà de l'intérêt artistique, a aussi un intérêt économique, il est mauvais de laisser un bâtiment vide, d'abord parce qu'il s'abîme plus vite et qu'il faut payer des entreprises de sécurité, ce qui a un coût.

Un dernier mot concernant le "squat" de la rue de Mouzaïa, je veux simplement vous informer que mon cabinet à l'époque a proposé à plusieurs reprises aux collectifs, que nous travaillions à des pistes de relogement dans d'autres lieux, parce que nous savions que les raisons de l'expulsion étaient assez incontestables, à savoir des considérations de sécurité particulièrement inquiétantes d'autant plus qu'il n'y avait pas que des artistes, mais également des précaires dans le lieu. Ceci rend d'autant plus dangereux lorsqu'il y a des occupations nocturnes de ce type de lieu. Nous savions que l'expulsion était imminente. C'est la raison pour laquelle nous leur avons proposé à plusieurs reprises de travailler ensemble comme nous le faisons avec d'autres collectifs.

Je regrette que le choix politique des occupants a été de vouloir absolument rester dans ce lieu-là, nous aurions pu trouver d'autres lieux.

En tout cas, je les invite à se rapprocher de nous s'ils souhaitent finalement que nous trouvions d'autres lieux peut-être disponibles et qui pourraient les accueillir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 785.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 785).

2013 DPA 44 - Avenant n° 1 au marché de travaux de l'opération de construction de l'Institut des Cultures d'Islam sur deux sites, 53-57 rue Polonceau et 56 rue Stephenson (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Projet de délibération DPA 44 : avenant n° 1 au marché de travaux de l'Institut des cultures d'Islam dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour 5 minutes maximum.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je ne serai pas si long, je serai dans la continuité d'autres interventions que j'ai faites sur le sujet.

Vous le savez, il y a un projet culturel de qualité sans aucun doute, mais dans lequel il y a aussi une partie cultuelle qui a vocation à être vendue avec des difficultés, et nous ne trouvons pas pertinent qu'il y ait ce mélange de culturel et de cultuel.

Sans aller plus longuement sur cette argumentation que j'ai déjà faite plusieurs fois ici, nous nous abstiendrons sur cette partie du projet de délibération qui est proposé car il va dans l'ensemble, mais je profitais avec Danielle SIMONNET de l'occasion pour dire une fois de plus que la laïcité selon nous exige que la claire distinction soit faite entre des projets culturels qui ont vocation à exister, et le projet proposé ici est intéressant, et le cultuel.

Ce lieu de confusion ne nous convient pas et selon nous sera à l'avenir lieu de beaucoup de difficultés.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Je serai très bref puisque nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises dans cette enceinte.

Nous ne sommes pas d'accord sur un certain nombre de points d'analyse, même si nous partageons la nécessité absolue du strict respect de la loi de 1905.

Les points sur lesquels nous ne sommes pas d'accord, c'est le fait qu'il ne puisse pas y avoir dans un bâtiment commun un lieu culturel et cultuel.

D'ailleurs je vous invite, cela aidera peut-être à vous convaincre, à visiter l'exposition d'inauguration du site de la Goutte d'Or, qui a été ouvert le 28 novembre dernier, et on peut y voir jusqu'au 30 mars une exposition intitulée Ici, là et au-delà, réalisée par quatre artistes, qui interroge la représentation du spirituel et du sacré à travers l'art contemporain et révèle aussi le patrimoine de la Goutte d'Or.

Il démontre bien qu'il y a un intérêt cultuel tout à fait évident à ce que nous puissions organiser des liens avec par ailleurs un lieu cultuel, qui en termes d'organisation et de financement est absolument et totalement autonome et privé.

La vocation multiple du lieu, à savoir une association culturelle et scientifique dotée de subventions annuelles publiques comme tout lieu culturel de la Ville, qui je crois réalisera un très bon travail, en tous les cas les débuts sont prometteurs, mais je ne les détaille pas.

Une vocation multiple dans des espaces distincts, mais dans le même bâtiment, une association cultuelle entièrement financée par des fonds privés et étrangers à la Ville de Paris.

Cette association, c'est la société des Habous, propriétaire de la Grande Mosquée de Paris et présidée par Dalil BOUBAKEUR, le Recteur de la Grande Mosquée, qui a acheté les 300 mètres carrés qui sont aujourd'hui la salle de prière, mais le montage financier garantit la totale indépendance, et donc le strict respect de la loi de 1905.

Encore une fois, je souhaite qu'y compris dans le fonctionnement à l'avenir, nous soyons tout à fait scrupuleux sur ce strict respect de la loi de 1905 et bien évidemment aucun euro public de la Mairie de Paris ne devra permettre le financement de l'entretien ou du fonctionnement du lieu et de la salle de prière.

Je me permets de conclure en disant que j'ai relu nos débats lors d'un Conseil de Paris précédent, et vous-même dans une de vos interventions expliquiez qu'au vu de la pénurie de salles de prière pour les musulmans parisiens, il n'est pas inconcevable que nous aidions le privé à trouver des lieux et à financer sur leurs propres fonds des lieux de prière, notamment pour éviter ce que nous rejetons tous, des prières dans la rue ou des conditions de culte qui inacceptables dans un pays moderne comme le nôtre.

Ce n'est rien de moins que ce que nous avons fait, c'est trouver des modalités avec par ailleurs une plus-value culturelle, pour permettre que dans le strict respect de la loi de 1905, des financements privés et exclusivement privés…

Je vous invite à relire vos propres propos, je crois d'ailleurs que vous les aviez regrettés dans la phrase qui suivait peut-être...

Lorsque nous regardons objectivement la situation, il est de notre responsabilité d'aider le culte musulman en strict respect de la loi de 1905 à pouvoir bénéficier de salles de prière dignes de ce nom, encore une fois totalement financées par des fonds privés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 44.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPA 44).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la salle Grand Ecran Italie.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, les vœux n^{os} 105 et 105 bis ont trait à la salle Grand Ecran Italie.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

En juillet nous avions voté un vœu à l'unanimité, mais qui n'a eu hélas aucune suite.

Nous déposons un nouveau vœu car les risques se précisent.

Trois repreneurs ont déjà été évincés alors qu'il y avait un projet à vocation notamment cinématographique et en tout cas culturelle sur le lieu.

L'actuel propriétaire a signé en février de cette année, une promesse de vente avec une foncière créée dans des conditions dont on peut dire qu'elles sont quelque peu particulières.

Il y a soi-disant une condition suspensive qui indiquerait que l'acheteur doit obtenir une licence d'exploitation de salle de spectacle. Or, aucune démarche n'a été entreprise auprès d'aucune D.R.A.C., pas plus celle de Cancale, lieu d'immatriculation, qu'en Ile-de-France.

Il y a donc un danger réel qu'un jour ou l'autre, Pathé revende pour une activité commerciale.

C'est le sens de notre vœu. Nous voudrions que la Ville s'engage réellement sur la préservation de la destination du lieu, qu'il y ait une intervention auprès de l'actuel propriétaire et surtout, qu'il y ait une provision, nous l'avons déjà dit, pour un portage financier si nécessaire, faute de quoi tout le reste risque d'être des paroles verbales, comme on le dit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Bruno JULLIARD a la parole.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire et cher Yves CONTASSOT, il est faux de dire que le vœu que nous avons voté en juillet dernier n'a pas eu de suites.

Je relèverai d'ailleurs quelques autres inexactitudes.

J'y viens… je soulèverai d'ailleurs d'autres inexactitudes de votre intervention, mais laissez-moi le temps de le faire. Vous ne serez pas déçu, je vous rassure.

D'abord, la Ville suit de très près le dossier auprès de Pathé à plusieurs niveaux : le cabinet du Maire, moi-même, la mairie du 13e arrondissement. Et je sais d'ailleurs que vous n'êtes pas le dernier à solliciter un certain nombre d'informations, mais c'est tout à fait le droit d'un élu du 13e comme vous.

Une promesse de vente a été signée avec la société gestionnaire du centre commercial Italie 2, mais la grosse mobilisation de l'association "Sauvons le grand écran Italie" a permis d'éviter la disparition du grand écran, ce qui est une excellente chose.

Pathé a envisagé d'en faire un multiplex de 10 salles, mais le coût était bien trop important.

Nous avons aujourd'hui la garantie, même si c'est un lieu privé qui sera de fait vendu à des investisseurs privés, que cela demeurera un lieu culturel.

La vente n'était pas bloquée mais il y avait bien une clause qui imposait l'obtention d'une licence d'exploitation de salle de spectacles, qui n'était pas au mois de juillet obtenue par l'acheteur qui a signé la promesse de vente.

Il se trouve que c'est le cas depuis quelques jours, ce qui permettra, je l'espère, que dans les tous prochains jours ou prochaines semaines, la vente puisse être signée. Je suis convaincu que le processus de vente finale sera opéré dans les toutes prochaines semaines.

Nous aurons donc la garantie, avec ce nouvel acheteur, et tant le vendeur Pathé que l'acheteur s'y engagent - il a dorénavant les licences -, que ce sera bien un lieu à vocation culturelle.

Enfin, je vous propose un vœu de l'Exécutif parce que dès lors que le processus de vente n'est pas bloqué mais poursuit son cours, il serait très regrettable qu'un vœu du Conseil de Paris vienne parasiter cette vente alors même que nous sommes tout près du but, notamment par l'investissement du maire du 13e et du Maire de Paris.

C'est la raison pour laquelle je vous propose un vœu de l'Exécutif qui propose évidemment de continuer d'entretenir un dialogue qui, je peux vous le garantir, est très nourri et très fréquent avec Gaumont Pathé pour être informé du processus de vente mais surtout, bien évidemment, et là je rejoins votre sentiment, que nous maintenions une forte vigilance quant au choix du projet d'exploitation de la future salle afin de s'assurer de la mise en œuvre de sa vocation culturelle comme salle de spectacles.

Mais je suis aujourd'hui nettement plus optimiste qu'au mois de juillet.

Et c'est bien par le vœu et par l'action conjuguée de l'ensemble des parties prenantes que nous pourrons saluer une vente qui garantira une exploitation culturelle du grand écran Italie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur CONTASSOT, acceptez-vous de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Yves CONTASSOT. - Non. Nous voterons les deux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 105 avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 330).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à Doris Lessing.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 106 relatif à Doris Lessing.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vise à ce qu'un équipement municipal culturel puisse être nommé en hommage à l'écrivain Doris Lessing, qui est morte le 17 novembre 2013, tout récemment.

Au fil d'une soixantaine de livres, elle a exploré tous les genres littéraires. Elle était par ailleurs un écrivain engagé pour la cause de l'Afrique, pour la cause des femmes, notamment auteur du "Carnet d'or", publié en 1962.

Elle était très appréciée en France. Elle a d'ailleurs reçu en 1976 le prix Médicis, et il s'agit donc par ce vœu que Paris puisse lui rendre hommage en lui attribuant le nom d'un équipement culturel de notre ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Julien BARGETON est ravi, mais la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Comme Julien BARGETON, je suis ravi. Je salue l'excellente initiative de Ian BROSSAT et du groupe Communiste.

Il est tout à fait légitime que la Ville de Paris rende hommage à cette artiste engagée contre le colonialisme, l'apartheid, pour le féminisme, et attribuer son nom à un établissement culturel, pourquoi pas une bibliothèque, évidemment c'est ce qui serait de fait le plus pertinent, m'apparaît une excellente idée.

C'est donc un avis très favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets dont aux voix, à main levée, le vœu n° 106, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 331).

Vœu déposé par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE relatif au Lavoir Moderne Parisien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 107 est lui relatif au Lavoir moderne parisien.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme vous le savez, nous sommes déjà intervenus sur ce sujet du Lavoir moderne parisien.

Des locaux ont été vendus à un marchand de biens en juin 2012. L'association "Procréart", gestionnaire depuis le 1er février 1986, a été mise en faillite le 14 novembre 2013 avec offre de reprise.

L'intérêt historique du Lavoir moderne, construit à la Goutte d'Or en 1850, décrit en 1876 dans les carnets d'enquête d'Émile Zola en tant que lieu de mémoire, est évident, est essentiel, tout comme l'intérêt culturel et l'originalité de ce théâtre actif, avec plus de 500 créations théâtrales et 18.400 représentations en 28 années d'activité, tout comme l'intérêt artistique de laisser vivre dans un quartier populaire un laboratoire de création en harmonie avec son histoire, son environnement et ouvert sur le monde.

Les murs sont désormais détenus par une holding luxembourgeoise dont l'intérêt est de raser les locaux bien que le théâtre soit protégé en France par l'ordonnance de 1945 et que la pétition ait réuni à ce jour près de 21.750 signatures et de nombreuses personnalités du spectacle.

Devant tous ces dangers de voir disparaître un symbole culturel parisien de renommée internationale et d'intérêt public, à travers notre vœu, nous demandons que le Conseil de Paris mette tout en œuvre pour protéger les

locaux de toute destruction et de changement d'activité, de favoriser la continuité culturelle de ce lieu de mémoire et de soutenir l'action artistique à venir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Bruno JULLIARD a la parole.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire, ce sera un avis favorable pour ce vœu parce que la Municipalité, à plusieurs reprises, d'ailleurs, nous l'avons déjà affirmé, nous avons déjà voté un vœu quasi identique, vous l'avez rappelé, il y a de cela deux ans, pour refuser tout changement d'affectation au Lavoir moderne. Cela doit rester un lieu culturel, reconnu.

Je dis un mot tout de même pour affirmer la nécessité de bien dissocier le sujet de la salle de spectacles et du lieu culturel emblématique qu'est le lavoir moderne et l'association gestionnaire du lieu qui, elle-même, a rencontré un certain nombre de difficultés ces dernières années, qui a été mise en redressement judiciaire en 2003 et qui depuis lors, n'a pas acquitté par exemple le paiement des charges sociales malgré les augmentations de subvention de la Ville.

C'est un avis favorable même si, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, nous sommes intervenus auprès des différents Ministres de la Culture successifs, y compris Aurélie FILIPPETI tout récemment, Ministre qui a d'ailleurs pris l'engagement de préserver la vocation culturelle de ce lieu et ne pas accepter elle non plus un changement d'affectation.

Des contacts ont été pris avec l'actuel propriétaire des murs pour repréciser l'attachement très important de la Ville et de la mairie du 18e à cette salle et à sa vocation culturelle.

Nous pouvons donc unanimement réaffirmer notre attachement à cette vocation culturelle du Lavoir moderne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 107, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 332).

2013 DAC 731 - Marché de maîtrise d'oeuvre en vue de la restauration intérieure de l'église Saint Germain des Prés (6e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 731 : marché de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration intérieure de l'église Saint-Germain-des-Prés.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Personne ne peut rester insensible à la beauté de l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, fleuron de l'architecture qui exprime tous les siècles, de sa construction, au VIe siècle, jusqu'au XVIIe siècle, alors qu'elle a conservé son allure et son clocher romans. Elle fut l'un des principaux centres intellectuels de France et demeure aujourd'hui un haut lieu emblématique, tant spirituel que touristique.

L'installation d'une raffinerie de salpêtre dans ses murs pendant la Révolution française l'a durablement altérée. Rendue au culte en 1802, après avoir failli être rasée, elle subit des travaux d'assainissement en 1820 et 1848.

En 1843, Hyppolite Flandrin, élève d'Ingres, entame une vaste campagne de peintures intérieures, inspirées par la Renaissance italienne, mais l'humidité et des remontées de salpêtre altèrent encore aujourd'hui les fresques.

Classé Monument historique en 1862, l'édifice devient propriété de la Ville de Paris dans le cadre de la loi de 1905.

Depuis des années, la dégradation des peintures murales et l'encrassement de l'édifice rendent indispensable une restauration.

Sous l'impulsion du curé de Saint-Germain-des-Prés, le père Benoist de SINETY, un Fonds de dotation pour le rayonnement de l'église Saint-Germain-des-Prés a été créé, qui se propose de financer la totalité des travaux de restauration intérieure.

Une première convention d'engagement de mécénat a été signée mais, depuis, j'ai cru noter une certaine impatience des mécènes à voir les travaux débuter.

De son côté, il appartient à la Ville de Paris de financer les travaux d'assainissement, afin de mettre fin aux remontées capillaires, ainsi que des travaux d'étanchéité. De plus, il est très probable qu'un diagnostic archéologique sera prescrit par le Service régional de l'Archéologie, lequel pourra demander que des fouilles soient effectuées. Ces fouilles devront être réalisées avant d'engager tous les travaux de drainage.

Sur une dépense prévisionnelle d'investissement de 6,4 millions d'euros, une autorisation de programme a été inscrite au budget supplémentaire 2013 de 2,2 millions d'euros au titre de la Direction des Affaires culturelles. Un complément de 4,2 millions d'euros sera demandé en 2014. Une toute petite subvention sera sollicitée auprès de l'Etat, auprès du Ministère de la Culture s'agissant d'un Monument historique.

Les travaux de restauration intérieure devraient durer environ quatre ans, pour une livraison fin 2019. Pendant les travaux, le site restera ouvert et une seule équipe de restaurateurs des peintures se verra confier le chantier.

Je n'évoquerai pas les modalités techniques de passation du marché de maîtrise d'œuvre et peut-être que Mme POURTAUD voudra compléter quelques données techniques, mais en intervenant sur ce projet de délibération, je tenais à saluer les contributions techniques et financières de la Ville à la restauration du patrimoine cultuel de Paris et les contributions de la Ville quand elles viennent en appui, en amont comme en aval, de l'initiative de mécènes, de paroissiens et de touristes.

Les coûts sont élevés mais la passion du patrimoine inspiré peut susciter de véritables générosités. Il s'agit là, je suppose, d'un modèle qui pourrait être heureusement reproduit dans d'autres lieux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame BERTRAND.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer par remercier la Présidente Geneviève BERTRAND d'avoir mis en valeur ce projet de délibération.

Je suis, en effet, particulièrement heureuse de pouvoir, en cette fin d'année, qui marque aussi d'une certaine façon la fin de cette mandature, proposer au Conseil de Paris ce projet de restauration des décors intérieurs de l'église Saint-Germain-des-Prés ; un projet auquel, je le sais, le Maire de Paris tient tout particulièrement.

C'est une opération à caractère tout à fait exceptionnel, vous l'avez dit, Madame la Présidente, par son ampleur et par la qualité des décors à restaurer, dont la plupart sont effectivement d'Hyppolite Flandrin, un des grands maîtres du XIXe siècle.

Il est fort probable, effectivement, que les travaux d'assainissement du chevet prévus par la Ville entraînent, comme vous l'avez dit, la prescription de fouilles archéologiques. Ceci repousserait alors de près d'une année la livraison qui est prévue pour la fin de l'année 2019. Je crois que les mécènes, dont vous avez noté l'impatience, le savent.

Le coût des travaux est estimé effectivement à près de 6,4 millions d'euros.

Je voudrais saluer le soutien et la très forte implication du Fonds de dotation pour le rayonnement de l'église de Saint-Germain-des-Prés qui, avec tout son dynamisme et sa passion pour ce monument exceptionnel, participera de manière substantielle au financement des travaux de restauration des décors intérieurs.

A ce titre, le projet de restauration de l'église Saint-Germain-des-Prés est un modèle de réussite en matière de mécénat. Victor Hugo disait : "Le monde entier a des droits sur Paris."

Eh bien, là, je tiens à souligner que de nombreux mécènes étrangers, en particulier américains, vont nous accompagner dans cette opération.

Mais je réponds à votre remarque : ce n'est pas un exemple unique, c'est effectivement un modèle. Vous savez que nous avons signé la semaine dernière une convention-mécénat avec la Fondation du Patrimoine et la Fondation Total pour la restauration de la cour Louis XIV du musée Carnavalet. Vous savez également que nous achèverons en janvier les travaux de restauration des décors de Notre-Dame-de-l'Assomption, pour lesquels nous avons eu un mécénat de 1 million d'euros.

Nous avons chaque année déployé en moyenne 11 millions d'euros du budget municipal pour la restauration de nos édifices cultuels, et la recherche de mécénat fait pleinement partie de l'exercice financier qui nous permet de maintenir un plan de charge ambitieux.

Je vous rappelle que les deux plans "édifice cultuel" que nous avons mis en œuvre depuis 2001, pour un montant de 150 millions d'euros, nous ont permis de mener plus de 130 opérations de rénovation, de restauration et de mise en conformité, électrique et autres, dans les édifices cultuels de notre belle ville.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 731.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 731).

Nous rénoverons donc Saint-Germain-des-Prés.

2013 DAC 758 - Conventions de financement en vue de la restauration intérieure de la chapelle des Saints-Anges à l'église Saint Sulpice (6e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 758 relatif aux conventions de financement, en vue de la restauration intérieure de la chapelle des Saints-Anges à l'église Saint-Sulpice.

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Un autre projet de délibération qui concerne un autre patrimoine grandiose du 6e arrondissement vient à notre ordre du jour.

Il y a lieu de se réjouir de la prise en considération de l'un des trésors de cet édifice du XVIIe siècle : les trois immenses peintures murales réalisées par Eugène Delacroix en 1861, cinq ans après la commande qui lui avait été passée. Il faut se souvenir que l'artiste avait son atelier place de Fürstemberg, à quelques pas de l'église Saint-Sulpice.

Ces peintures représentent trois grandes scènes bibliques, au plafond, Saint Michel terrassant le dragon, et la plus célèbre : le combat de Jacob avec l'ange. Lors des obsèques de Patrice Chéreau, il fut rappelé combien cette peinture suscitait sa méditation. En fait, la Chapelle des Saints-Anges dans laquelle il se trouve, première chapelle en entrant à droite, est extrêmement visitée.

Au-delà du culte très vivant dans l'église Saint-Sulpice, ce sont des milliers de visiteurs qui viennent du monde entier, tant l'édifice recèle d'œuvres d'art et est majeur dans le patrimoine culturel de Paris.

Une nouvelle fois, l'initiative de la restauration de la chapelle, peintures, vitrail sud, boiseries, vient de mécènes : la Fondation du Patrimoine, d'abord, et un autre mécène qui lui est rattaché par convention, la société Caisse de Garantie et de Prévoyance des Assurances (C.G.P.A.), également mécène pour la sauvegarde et la mise en valeur d'éléments du patrimoine de proximité.

La Ville de Paris estime à 250.000 euros TTC le financement de la réalisation des travaux de restauration. Le montage financier paraît assez complexe.

Je serais heureuse que Mme POURTAUD nous précise à la fois le rôle de la Ville et l'emboîtement des financements.

J'en donne quelques éléments : la Fondation du Patrimoine apporterait 33.950 euros TTC. En même temps, cette fondation organiserait une campagne de souscription pour recueillir des fonds supplémentaires pendant la durée des travaux. Au terme de cette campagne, la Fondation du Patrimoine examinerait le complément de sa participation financière. Enfin, la Caisse de Garantie et de Prévoyance des Assurances apportera 25.000 euros TTC.

Comme pour l'église Saint-Germain-des-Prés, avec des modalités de contributions différentes, je tiens à saluer les initiatives privées qui ont véritablement conscience de la valeur du patrimoine cultuel et culturel de Paris et qui viennent utilement renforcer les efforts menés par la Ville en ce domaine.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme Danièle POURTAUD a la parole.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie à nouveau Mme BERTRAND de l'intérêt qu'elle porte à ces travaux de restauration dans les églises parisiennes.

Il s'agit effectivement de restaurer la chapelle des Saints-Anges de Saint-Sulpice réalisée par Eugène Delacroix. Je rappelle qu'Eugène Delacroix a également réalisé des tableaux dans deux autres églises parisiennes : Saint-Paul-Saint-Louis et Saint-Denys du Saint-Sacrement. Et je me permets de rappeler dans cet hémicycle, ou ce n'est pas indifférent, j'imagine, que Delacroix a démissionné de son poste au Conseil de Paris pour pouvoir réaliser ses travaux dans les églises parisiennes. La lettre de démission est consultable à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

Effectivement, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, et je reprends ce que j'ai dit dans ma précédente intervention, ces travaux illustrent tout à fait les différentes possibilités de mécénat, puisque nous aurons à la fois le mécénat d'entreprise, le mécénat de la Fondation du patrimoine et, à travers la Fondation du patrimoine, un appel au mécénat participatif. Pour nous, c'est une manière tout à fait évidente de partager le patrimoine commun que représentent ces chefs-d'œuvre de la peinture.

Je crois donc qu'il n'est pas utile d'insister plus longuement. Je vous donnerai éventuellement plus de détails, si vous le souhaitez, en dehors de l'hémicycle.

Je tiens à souligner que le budget, que nous votons à cette séance, nous permettra en 2014 de financer pas moins de quatorze projets d'ampleur, avec évidemment en premier lieu la consolidation de l'église Saint-Germain de Charonne, mais également la restauration de Sainte-Croix-des-Arméniens, la restauration de l'orgue du Sacré-Cœur et la réfection de la Croix Sommitale de Saint-Paul-Saint-Louis, ou encore - je pense que nous l'attendons tous - la restauration de la façade principale de Saint-Merri.

Ce seront 5,7 millions d'euros qui seront consacrés en 2014 à la sécurisation et à la restauration des édifices cultuels, comme chaque année.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 758.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 758).

2013 DU 328 - Bilan de la concertation et avis sur le projet de Plan de Sauvegarde et de mise en Valeur (7e).

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à une servitude d'emplacement réservé.

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à différentes demandes de modification.

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à l'extension du secteur sauvegardé.

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à un système de collecte pneumatique des déchets.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par les groupes UMPPA et U.D.I. relatif à l'information des propriétaires en secteur sauvegardé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DU 328 et des vœux n^{os} 108 à 112, portant bilan de la concertation et avis sur le projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7e.

Je vais donner la parole successivement à Claire GUIDI, Rachida DATI, Michel DUMONT et Ian BROSSAT pour 5 minutes maximum chacun.

Madame GUIDI, vous avez la parole.

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviens sur ce sujet car, comme je l'ai fait pour le P.S.M.V. du Marais qui concerne les 3e et 4e arrondissements, je souhaite saluer le travail réalisé en terme de connaissance du bâti sur ce secteur du 7e arrondissement.

Je souhaite également insister sur la démarche mise en œuvre par la Ville de Paris pour que tous les quartiers parisiens répondent aux mêmes objectifs de mixité sociale et fonctionnelle, que ces quartiers relèvent du P.L.U. ou de Plans de sauvegarde et de mise en valeur.

Il y avait en effet une exigence : celle de prendre en compte le projet d'aménagement et de développement durable, le P.A.D.D., qui est un élément constitutif du P.L.U. et qui couvre tout le territoire parisien. Il était donc essentiel de mettre en cohérence P.L.U. et P.S.M.V.

Le projet de délibération, qui est soumis aujourd'hui au Conseil de Paris, est une étape importante dans la procédure de révision de ce P.S.M.V., un document qui a mis près de vingt ans à être élaboré et adopté.

Le P.S.M.V. actuellement en vigueur dans le 7e arrondissement a en effet été approuvé en 1991 et il est plus qu'urgent que les règles applicables soient revues pour être adaptées aux enjeux du XXIe siècle.

Ce projet de délibération fait par ailleurs état du bilan de la concertation qui a été menée et précise les objectifs des quatre ateliers thématiques qui ont enrichi cette concertation afin de recueillir au mieux les attentes des habitants. Sont notamment présentées les principales observations et suggestions recueillies auprès des habitants et associations.

Le nouveau P.S.M.V., qui est en cours d'élaboration et dont la procédure est menée conjointement par la Ville et l'Etat, s'appuie sur une approche patrimoniale renouvelée et sur une nécessaire approche sociale et environnementale, comme cela a été fait pour le P.S.M.V. du Marais.

Différentes règles sont élaborées : des règles bien entendu de protection et de mise en valeur du patrimoine, des mesures favorables à la mise en place de dispositifs économisant l'énergie ou produisant de l'énergie renouvelable, et des mesures en matière de mixité fonctionnelle et sociale.

Je pense notamment aux réserves pour équipements et pour le logement qui ont été définies dans un arrondissement où - je le rappelle mais cela a déjà été dit - le taux de logement social est le plus faible de Paris : 1,3 % des résidences principales et 0,8 % dans le secteur sauvegardé.

Ces deux chiffres parlent d'eux-mêmes. Pourtant la droite parisienne continue à vouloir segmenter et à acter la ségrégation spatiale qui est à l'œuvre. Car la mixité sociale n'est pas un phénomène spontané, on le voit bien, et il est fondamental que toutes les règles possibles pour y parvenir soient mises en place.

Le P.S.M.V. du 7e, comme je l'ai dit pour le P.S.M.V. du Marais, ne doit donc pas être une enclave en matière de logement social. Cette règle commune à tous les secteurs, quel que soit le document d'urbanisme qui s'applique, est le gage d'une cohésion forte à l'échelle de tout le territoire parisien.

La Municipalité l'a prouvé à de nombreuses reprises : elle utilise et utilisera tous les outils et moyens réglementaires à sa disposition pour permettre à tous de se loger partout, l'inverse lui serait à juste titre reproché.

J'entends ici ou là que l'on oppose patrimoine et logement social. Cela me choque profondément et on entretient une confusion sur la question du taux de logement social, ce qui arrange bien entendu les détracteurs de cette règle. Mais Danièle POURTAUD y reviendra.

Si les élus du 7e le souhaitent, on peut leur faire visiter des programmes de logement social qui ont été réalisés dans le périmètre du P.S.M.V. du Marais, programmes dont nous sommes très fiers et que nous revendiquons comme des actes concrets au service des Parisiens.

Notre conception de la Ville a pour objectif essentiel la mixité sociale et la mixité fonctionnelle dans une vision du territoire sans enclave, tel est le fondement de cette démarche.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, j'aimerais un peu avant d'entrer dans le vif du sujet, si je puis dire, dire que je déplore la polémique dont je suis l'objet depuis 48 heures. Que les attaques viennent de la gauche, après tout, c'est normal, c'est le meilleur moyen pour masquer notamment ses échecs. Mais que, de la part de mon Président de groupe, il puisse être dit que le vœu a été déposé à son insu, pour ne pas dire par effraction, je trouve cela absolument honteux et je le dis publiquement.

Pourquoi ? Parce que je ne supporte plus ces remarques en permanence extrêmement insidieuses et très limites. Tout le monde connaît la procédure de dépôt des vœux et, comme tout le monde, comme tous les élus, je la connais et je la respecte. Je me permets de le dire parce que peut-être qu'on a un doute là-dessus, d'employer des termes qui sont toujours très limites, très insidieux pour ne pas dire pire.

Je me permets de faire un peu ce rappel aujourd'hui. Les combats politiques, oui, que l'on soit en opposition, oui. Que l'on puisse s'attaquer sur d'autres aspects, c'est inacceptable et je tiens à le dire ce matin.

Comme élue de droite, j'assume entièrement mes convictions qui ne varient pas et qui n'ont jamais varié, ni en fonction des échéances, ni en fonction des circonstances. D'ailleurs, je rappelle que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, comme le groupe U.D.I., soutient ma position, y compris dans le cadre de ce P.S.M.V. qui ne concerne pas la politique globale en termes de logement social mais aussi sur le vœu que je dépose aujourd'hui.

Maintenant, on va peut-être cesser et je le dis, on peut arrêter la caricature, on peut arrêter aussi la lâcheté, on peut arrêter les mensonges et arrêter aussi les insultes parce que parfois, trop, c'est trop.

Si on pouvait revenir à la réalité. Le vœu que je présente aujourd'hui est un vœu qui est à la demande des habitants du 7e arrondissement et qui a été voté en conseil d'arrondissement à l'unanimité des élus du groupe auquel j'appartiens.

L'enjeu de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7e arrondissement est avant tout patrimonial, il s'agit de protéger l'un des plus beaux ensembles urbains. Ce fut en tout cas le principal sujet abordé lors de la concertation.

A ce propos, je regrette qu'après avoir retardé la procédure, en raison des divergences et des négociations avec l'Etat, vous l'ayez précipitée au risque de la fragiliser. En effet, vous n'avez pas intégré dans le projet de P.S.M.V. les enseignements de la dernière réunion publique légale qui s'est tenue le 19 septembre 2013.

L'étude patrimoniale faite par les services de la Ville et le cabinet d'architecture d'Yves STEFF est d'une grande précision et d'une grande qualité.

Tout le monde sera satisfait que le patrimoine soit mieux pris en compte et mieux protégé, que les linéaires commerciaux le soient également, que certaines de nos demandes en faveur de la protection de l'environnement aient également été prises en compte, comme d'ailleurs le raccordement au réseau urbain de froid et de chaleur.

Les services, ainsi que les associations de sauvegarde du patrimoine, ont constaté que des propriétaires font des travaux en méconnaissance des règles spécifiques qui régissent le secteur sauvegardé. C'est d'ailleurs la raison du vœu n° 112 qui vise à renforcer leur information.

Le sujet qui a suscité le plus grand nombre de réactions vives, lors de la concertation, concerne l'architecture contemporaine. Le 7e est encore très marqué par le combat contre l'architecture, d'ailleurs revue à ma demande et celle des A.B.F., de l'immeuble dit blockhaus, boulevard de La Tour Maubourg. D'ailleurs, je rappelle que dans cet immeuble, il y a du logement social auquel je ne suis absolument pas opposée, auquel j'étais favorable. L'architecture, évidemment, il y avait des choses à revoir, ce qui a été le cas.

C'est pourquoi les habitants et les associations de défense du patrimoine refusent que le P.SM.V. impose exclusivement de l'architecture contemporaine, sans tenir compte du patrimoine exceptionnel de notre arrondissement.

Nos propositions sont à la fois adaptées et audacieuses. En effet, nous voulons permettre davantage d'innovation que votre projet. Il faut laisser d'ailleurs la possibilité de créer des chefs-d'œuvre, comme nous en avons et comme fut la Maison de verre de Pierre Chareau en 1932, rue Saint-Guillaume.

Nous demandons aussi d'imposer davantage de places de stationnement car les rares parkings publics sont saturés et nous préférons que les rues soient libérées des voitures qui les encombrent. Cette disposition sera également favorable à l'environnement puisqu'elle évitera les circulations parasites des véhicules à la recherche d'une place pour se garer.

C'est tellement facile de lancer une polémique sur la question du logement social. Je rappelle, et c'est important de le dire, parce que j'ai l'impression parfois qu'on l'utilise quand cela arrange. Les maires d'arrondissement n'ont aucun pouvoir en la matière, puisque c'est la compétence exclusive du Maire de Paris que de créer du logement social. Si la politique du logement social était si bonne, nous n'aurions pas aujourd'hui un record absolu de demandeurs de logements sociaux, puisque nous sommes à plus de 140.000 foyers en attente.

Vos propos à l'encontre de la proposition des habitants du 7e sont, je considère, totalement irrespectueux, pour ne pas dire méprisants, puisqu'ils relèvent exclusivement du procès d'intention et de la caricature.

En matière de logement, et surtout de logement social, tout est une question d'équilibre, y compris de financement. Sans parler du désastre de la loi Duflot : à trop vouloir imposer et contraindre, puisque même de nombreux socialistes sont contre les dispositions de cette loi, elle a fait fuir les investisseurs, et vous suivez aveuglément cette trace.

Notre proposition, au contraire, facilitera la création de logements sociaux car elle n'aura pas d'effet dissuasif. On le voit, puisque nous avons tenu hier encore une réunion sur un grand projet immobilier dans le 7e arrondissement qui accueillera de nombreux logements sociaux.

Nous souhaitons simplement appliquer la loi et nous caler sur l'obligation légale de 25 %, et ne pas en imposer dans les immeubles les plus patrimoniaux puisque, vous le savez, les intérieurs sont protégés et ne permettent pas de les adapter aux impératifs, aux besoins et aux normes du logement social.

En réunion publique, Madame POURTAUD, vous pourriez l'assumer, vous affirmiez que les opportunités de création de logements sociaux étaient très peu nombreuses dans le 7e - ce sont vos propos qui ont été d'ailleurs inscrits au PV, donc merci de le confirmer aujourd'hui encore - et concentrées sur les terrains de l'Etat. Mais, comme vous le savez, seuls des terrains de l'Etat s'exonèrent de l'obligation de création de logements sociaux puisque ces terrains appartiennent à l'Etat qui compte les mettre en vente au meilleur prix.

Si vous cherchez un coupable, adressez-vous à vos amis du Gouvernement. Ne vous servez pas des habitants du 7e arrondissement comme boucs émissaires. C'est pour cela que la polémique déclenchée... D'ailleurs, je discutais avec certains conseillers de Paris de gauche ce matin, qui n'avaient même pas lu le vœu dont il est question, puisqu'il s'agit du P.S.M.V.

C'est pourquoi je vous invite à réviser votre copie sur ce projet de P.S.M.V. inabouti, inadapté et sur lequel, par conséquent, nous voterons contre.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Michel DUMONT.

M. Michel DUMONT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, ce projet de délibération, qui est le bilan de la concertation sur le projet de révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7e arrondissement, ne devrait pas donner lieu à polémique.

Plus de 10 ans de travail, de réflexion et d'échanges, pour ne retenir au final qu'une gesticulation. Quel dommage !

Le P.S.M.V. du 7e arrondissement, cela a été rappelé, a été approuvé en 1991. Notre Conseil, par délibération de 2002, a demandé à l'Etat d'engager une révision pour prendre en compte notamment la loi S.R.U. et les orientations du P.A.D.D.

Plus de 10 ans se sont écoulés pour arriver au présent projet de délibération tirant le bilan de cette concertation et pour donner un avis sur le projet de révision. 10 années d'aller et retour au rythme des instances, notamment celle de la Commission nationale du secteur sauvegardé, les réunions de la Commission locale en 2009, 2010 et 2013. Permettez-moi un regret majeur aujourd'hui : la précipitation de l'inscription de ce projet de délibération, accompagné d'un volumineux dossier nécessitant plusieurs jours d'étude.

Pourquoi, Monsieur le Maire, n'avoir pas réuni l'ensemble des élus du 7e arrondissement pour une réunion préparatoire à notre séance ? L'expression politique de chacun n'y aurait rien perdu.

Au final, nous avons un projet de révision justifié sur de nombreux critères, mais déconnecté de la vie réelle d'une ville, lorsqu'il sera définitivement adopté, seulement en 2015, si la procédure est respectée. C'est pourquoi je pense qu'aujourd'hui, nous devons nous en tenir à l'essentiel : adapter le P.S.M.V. à la réglementation actuelle, anticiper les équipements futurs dont les habitants auront un réel besoin (crèches et équipements sportifs). Mais, sur la question du logement social qui fait polémique ce matin, je souhaite pour ma part, Monsieur le Maire, que soit revue en profondeur la politique de la Ville du tout social que vous avez instaurée depuis votre arrivée à la tête de la Mairie de Paris, afin de rééquilibrer l'offre sur le logement intermédiaire destiné aux familles des classes moyennes, qui sont contraintes de quitter le 7e arrondissement, voire d'autres arrondissements de Paris, lorsqu'elles s'agrandissent.

J'espère que lorsque le Ministère de la Défense, tout au moins ses services, aura quitté ce quartier du boulevard Saint-Germain pour rejoindre l'immeuble de la place Balard, nous pourrons, sur ces terrains du Ministère de la Défense, envisager de façon cohérente un projet pour l'ensemble des habitants du 7e arrondissement, notamment en matière de logement social pour les familles des classes moyennes.

Sur deux autres points, très rapidement, je dirai la chose suivante : ne stigmatisons pas l'architecture contemporaine qui sera le patrimoine de demain, mais refusons légitimement l'esthétique médiocre de nombreux projets, notamment celui de cet immeuble du boulevard de La Tour-Maubourg, à l'angle de la rue Saint-Dominique.

Enfin, personnellement, je ne suis pas favorable à l'extension du secteur sauvegardé jusqu'au boulevard de La Tour-Maubourg qui risque de pénaliser fortement les initiatives sur ce secteur de l'arrondissement.

En conclusion, le P.S.M.V. ne doit pas devenir son propre adversaire. Je crois qu'il faut retenir son objectif premier, sauvegarde, et deuxième, mise en valeur de ce patrimoine parisien qui doit vivre et faire vivre ses habitants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Rachida DATI disait tout à l'heure sur le logement social que c'est un vrai débat droite gauche, et je crois qu'elle a raison. C'est un vrai débat droite gauche que de savoir quelle place nous accordons, à Paris, au logement social, parce que derrière, ce sont deux visions de Paris très différentes entre la droite et la gauche qui se dessinent. Deux visions que l'on a d'ailleurs pu constater depuis maintenant plusieurs années, que l'on a encore constatées ce matin en voyant l'opposition des élus de l'UM.P. au projet de logements sociaux que nous développons, notamment dans les arrondissements de l'Ouest de Paris. Donc, oui, c'est un vrai débat droite gauche.

Je vais vous dire, quand j'ai vu cette rafale de vœux qui sont proposés et qui visent à ce que, dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7e arrondissement, on fasse moins de logements sociaux que prévus, je me suis dit que c'était d'abord profondément scandaleux.

Quand on voit que l'on a à Paris 140.000 demandeurs de logement social, quand on voit les difficultés de logement des Parisiens, voir des élus d'arrondissements s'opposer ainsi à la production de logements sociaux, c'est scandaleux. Il se trouve que quand j'ai découvert ces vœux, je sortais de ma permanence, et j'ai encore en tête cette femme qui me disait : j'ai un fils de 11 ans, malade de la drépanocytose, je vis dans une pièce, quand est-ce qu'enfin, mon enfant aura une pièce à lui ? Et voir que l'on a des élus qui s'opposent au logement social, c'est une provocation insupportable. Et en plus d'être scandaleux, c'est indécent.

Quand on voit que dans le 7e arrondissement, aujourd'hui, on a 1,3 % de logements sociaux, 1,3 % de logements sociaux ! Et vous vous y opposez au nom de l'équilibre !

Mais où est l'équilibre ? Où est l'équilibre quand on a des arrondissements où on a 20, 30, 35 % de logements sociaux et d'autres dans lesquels on a 1 % de logements sociaux.

Et on a là des dispositions, dans le cadre du P.S.M.V., qui permettront de commencer à rééquilibrer le logement social sur la carte de Paris, et on nous dit non au nom de l'équilibre ! Mais on est où là ? On est en plein délire ! On est en plein délire !

Et enfin, vous devriez écouter ce qui va suivre, Madame DATI : je vais vous faire plaisir.

Enfin, il y a une grande hypocrisie dans cette affaire car quand je vois le président du groupe U.M.P. nous dire qu'il est contre ce vœu dans la presse alors que le mois dernier, pas plus tard que le mois dernier, toute l'U.M.P. était rassemblée pour voter un vœu similaire quand on débattait du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais… similaire ! C'était exactement le même vœu. Vous demandiez par la voix de Vincent ROGER, qui est par ailleurs porte-parole de Mme KOSCIUSKO-MORIZET, élu du 4e arrondissement, vous demandiez qu'on fasse moins de logements sociaux dans le 4e et dans le 3e arrondissement, qui sont aussi des arrondissements déficitaires.

La réalité, quand Mme DATI dit qu'elle veut réduire le nombre de logement sociaux dans le 7e, elle est dans la droite ligne de tout ce que l'U.M.P. fait depuis des années à Paris, c'est-à-dire s'opposer au logement social et en particulier dans les arrondissements qui en comptent aujourd'hui trop peu.

Donc, on est dans une situation lunaire où les élus U.M.P. des arrondissements du nord et de l'est nous disent qu'ils ne veulent pas de logements sociaux dans le 18e, dans le 19e, dans le 20e parce qu'il y en a déjà trop.

Dans les arrondissements de l'Ouest, vous nous dites que vous n'en voulez pas non plus.

Dans les arrondissements du Centre, pas davantage et donc, au final vous ne voulez de logements sociaux nulle part et jamais ! C'est ça, la réalité dans laquelle nous sommes aujourd'hui, et je crois qu'aujourd'hui, tout le groupe U.M.P. devrait assumer cette position parce que c'est la réalité de la position que vous défendez dans cette ville depuis maintenant des années.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur Ian BROSSAT.

Je vais donc maintenant donner la parole à Mme Danièle POURTAUD pour la réponse, ainsi que la réponse sur l'ensemble des vœux, à l'exception du vœu n° 111, sur lequel je répondrai.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je répondrai effectivement aux vœux en même temps.

Je voudrais commencer par me féliciter qu'après le vote définitif du projet de révision du P.S.M.V. du Marais en novembre dernier, nous puissions aujourd'hui présenter le projet de P.S.M.V. du 7e arrondissement.

Ce dernier devrait aboutir au premier trimestre 2015, après la phase d'enquête publique qui aura lieu au printemps de cette année après les élections municipales.

Nous avons progressé pour les deux P.S.M.V. avec une définition commune des enjeux et des objectifs, et je voudrais vraiment remercier Claire GUIDI de les avoir soulignés.

Mettre à jour les protections patrimoniales et en particulier en intégrer de nouvelles sur des bâtiments des XIXe ou XXe siècles et intégrer sur le territoire du secteur sauvegardé les mêmes règles d'urbanisme que sur le reste du territoire parisien, en particulier intégrer les orientations du P.L.U. en matière d'équipements publics et de construction de logements sociaux.

Ce très beau quartier, vous l'avez dit, Madame DATI, comprend sans doute les plus vastes et les plus beaux hôtels particuliers parisiens des XVIIIe et XIXe siècles répartis dans l'ancien faubourg Saint-Germain.

La plupart ont gardé intacte leur composition, avec de magnifiques cours pavées et de grands jardins. Heureusement, beaucoup sont classés au titre des Monuments historiques, ce qui a permis que leur décor intérieur soit préservé.

Les bâtiments classés ou inscrits représentent 11 %, et les bâtiments protégés au titre du P.S.M.V. représentent d'ailleurs à eux seuls 71 % des surfaces bâties, soit nettement plus que dans le Marais.

Le bâti haussmannien est également très présent dans l'arrondissement.

Il est essentiel de protéger ce patrimoine, bien évidemment, et c'est ce que nous proposons.

Alors, est-ce incompatible avec l'implantation de logements sociaux dans le 7e arrondissement, comme le prétendent Mme DATI - avec ou sans le groupe U.M.P.P.A., je ne sais plus très bien - et M. POZZO di BORGO - avec ou sans le groupe U.D.I., là non plus, je ne sais plus trop !

En tout cas, notre réponse est claire : patrimoine et logements sociaux ne sont évidemment pas incompatibles.

Quand on a 1,3 % de logements sociaux dans son arrondissement, Madame DATI, Monsieur DUMONT, et 0,8 %, oui, 0,8 % ! C'est-à-dire… je donne des chiffres, Madame DATI, je vous ai écouté sans un mot !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame DATI, s'il vous plaît !

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - 0,8 %, c'est-à-dire 108 logements sur le périmètre du secteur sauvegardé. Je me permets de vous dire qu'il faut quand même oser plaider…

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît, ni Mme DATI ni M. LÉVY, que je vois prêt à bondir ! Uniquement Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je disais donc que quand on a 0,8 % de logements sociaux sur le secteur sauvegardé, il faut quand même oser plaider pour des exceptions aux règles qui prévalent partout ailleurs !

Comme Bertrand DELANOË le rappelait lundi, c'est assez lamentable.

Oui, je sais, Madame DATI, Ian BROSSAT vient de le rappeler, vous n'avez rien, je le sais, contre le logement social. Mais comme beaucoup de vos collègues : ailleurs, mais pas chez vous ! Surtout protéger l'entre-soi ; la mixité sociale est un gros mot !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame DATI, s'il vous plaît, je vous demande du respect pour l'ensemble des intervenants.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Et inversement !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour l'instant, vous êtes intervenue tout à l'heure plus de 6 minutes. Je vous demande de laisser Mme Danièle POURTAUD pouvoir parler. Personne ne vous a interrompue.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais quand même prendre une minute pour préciser les règles mises en place dans ce règlement, pas pour Mme DATI puisqu'elle les connaît, j'en suis sûre, mais pour les habitants du 7e, de bonne foi, qu'une certaine démagogie pourrait induire en erreur, et j'espère que les médias relaieront la vérité.

Oui, il faudra réserver 30 % de logements sociaux lorsque l'on construira ou réhabilitera plus de 800 mètres carrés de locaux destinés à l'habitation.

Mais cela ne s'applique pas, c'est écrit dans le texte, lorsqu'il s'agit d'un seul logement, comme c'est souvent le cas pour les hôtels particuliers, ou lorsque les prescriptions patrimoniales ne le permettent pas.

Heureusement, l'État est propriétaire d'un certain nombre d'emprises où sont implantés des Ministères, dont certains vont déménager. Et comme nous partageons la même volonté, le même objectif de construire du logement social, nous avons pu conclure un accord global avec l'État.

Cet accord permettra de construire sur les terrains du Ministère de la Défense, boulevard Saint-Germain, les logements sociaux que nous ne pourrions pas mettre dans les hôtels particuliers qui hébergent d'autres Ministères.

Nous devrions à terme, sans préjuger des parcelles privées qui pourraient se libérer, construire entre 280 et 300 logements familiaux et une bonne centaine de logements étudiants ou jeunes travailleurs.

À l'horizon 2020, soyons fous, Madame DATI, si vous êtes toujours maire, vous aurez un bilan formidable : vous aurez multiplié par quatre le nombre de logements sociaux de votre arrondissement. Record imbattable !

Je vous annonce, et vous le savez d'ailleurs, que nous avons par ailleurs prévu, toujours sur l'îlot Saint-Germain, un équipement sportif, une crèche et un espace vert public.

J'ai en partie répondu sur une partie du vœu n° 109, mais je voudrais dire encore un dernier mot sur ce vœu en ce qui concerne la concertation, concertation qui, là, comme dans le Marais, a été exemplaire, contrairement à ce que vous venez de dire en prétendant que nous imposions nos choix à la mairie du 7e et aux habitants, sans concertation.

Alors, Madame DATI, permettez-moi de vous rappeler que nous sommes allés plus loin que les modalités de concertations définies par la loi puisque, outre les réunions publiques, nous avons mis en œuvre un dispositif complémentaire de quatre ateliers thématiques, qui ont chacun fait l'objet de deux réunions. Nous avons eu lors des réunions publiques, le souci de répondre à chacune des questions et des observations qui ont été formulées.

Le bilan de la concertation préalable, joint à ce projet de délibération, rencontre des remarques et des observations qui ont été formulées, et bon nombre d'entre elles ont permis d'enrichir la rédaction du règlement.

En revanche, pour les demandes de modification présentées aujourd'hui dans ce vœu, comme le Préfet a eu lui-même l'occasion de le dire en CLSS, CLSS c'est vrai que vous n'avez pas honorée de votre présence, nous invitons les porteurs de ces demandes à les faire connaître lors de l'enquête publique, c'est précisément le rôle de l'enquête publique.

En revanche, il n'est juridiquement pas possible et vous le savez fort bien, d'amender ce texte à ce stade sous peine de devoir recommencer toute la procédure. Et je ne doute pas qu'à l'issue de l'enquête publique, certaines des 20 demandes présentées dans votre vœu pourront trouver une réponse favorable, mais évidemment même si c'est bientôt Noël, pas toutes.

Vous l'aurez donc compris, Monsieur le Maire, je donne un avis défavorable au vœu n° 109.

Je vous laisserai répondre tout à l'heure au vœu n° 111.

Sur le vœu n° 110, demande à l'État d'étudier l'extension du secteur sauvegardé, j'ai compris qu'il y avait des avis divergents au sein des élus du 7e arrondissement, vous savez qu'il n'est pas possible de prévoir l'extension du secteur sauvegardé en même temps que la révision, même si tout le monde, la Préfecture, les ABF, la Ville, est bien convaincu de la nécessité de faire évoluer à terme ce périmètre.

Le cabinet d'études qui nous accompagne dans cette révision a d'ailleurs proposé une sorte de pré-étude qui propose différents scénarios, et celui d'une extension jusqu'à La Tour-Maubourg n'est évidemment pas le seul pouvant être pertinent.

Je crois vraiment qu'il serait préférable que vous retiriez ce vœu puisque, comme je viens de vous le dire, ce dossier sera étudié après la révision.

Ensuite, pour le vœu n° 108 par lequel vous demandez qu'il y ait une information particulière des propriétaires privés visés par une servitude de logement social, dans le règlement tel qu'il est proposé, deux adresses privées, rue Saint-Dominique et rue de Sèvres sont concernées par des réserves pour logement social.

Nous informerons bien entendu les propriétaires de ces adresses des dispositions du PSMV, et c'est bientôt Noël, je donne un avis favorable à ce vœu.

Le vœu n°112, Dispositif d'information spécifique au sujet des contraintes patrimoniales, là encore je crois que nous allons pouvoir donner un avis favorable à ce vœu, puisque le PSMV révisé sera mis en ligne sur le site paris.fr et sur celui de la mairie du 7e arrondissement, si la mairie du 7e le veut bien.

De plus, nous nous engageons, en tant que Mairie de Paris, à développer des actions d'information, notamment en réalisant et en diffusant une plaquette informant des contraintes patrimoniales spécifiques au secteur du PSMV.

Par ailleurs, nous sommes tout à fait favorables à l'idée d'une information spécifique des notaires parisiens via la Chambre des notaires.

Là encore, c'est bientôt Noël, avis favorable sur le vœu n° 112.

Je crois, Monsieur le Maire, qu'une fois que vous aurez répondu au vœu n° 111, nous aurons terminé l'examen de ce dossier passionnant mais complexe.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame POURTAUD.

Vous avez déposé un vœu n° 111 demandant que l'on intègre au PSMV du 7e arrondissement l'objectif de création d'un système de collecte pneumatique des déchets, objectif que nous rejoignons.

Cela dit, aujourd'hui, il est extrêmement difficile de pouvoir se prononcer sur ce sujet.

La mise en place de ce test sur la Z.A.C "Clichy Batignolles" commence à peine. Nous sommes favorables à ce que l'on puisse le développer derrière si et seulement si cette expérimentation se révèle à la fois positive du point de vue du traitement des déchets, mais aussi du point de vue du tri des déchets effectué par nos concitoyens, par le fait qu'une grande partie des poubelles se retrouverait sur l'espace public en tant que tel.

C'est pourquoi je vous propose un vœu de l'Exécutif qui est le n° 111 bis, qui reprenant et citant votre vœu tout à fait, propose que les services de la Ville analysent en continu le fonctionnement de la collecte pneumatique de l'écoquartier Clichy Batignolles.

Puis, qu'en fonction de cette analyse, on puisse développer, y compris dans le 7e arrondissement, cette collecte pneumatique partout où c'est à la fois techniquement possible, puisqu'il est plus difficile de faire passer tout cela en sous-sol dans les endroits préservés, et écologiquement pertinent du point de vue de la collecte.

Si vous acceptez de retirer votre vœu, nous le remplacerons par celui de l'Exécutif.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Je maintiens le mien.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons donc au vote.

Monsieur LEGARET ?

Explication de vote du groupe U.M.P.P.A., je suppose.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je souhaite m'exprimer au nom de notre groupe qui a d'ailleurs été consulté et s'est exprimé sur ce point à une très large majorité. Je souhaite m'exprimer en mon nom personnel mais aussi au nom de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui a été citée, et qui est entièrement solidaire de la position que je vais maintenant rappeler.

Je m'exprime à sa demande au nom de Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

La position de notre groupe a toujours été parfaitement claire.

Nous sommes et nous avons toujours été favorables à la production à Paris de logements sociaux, et de logements intermédiaires et nous sommes favorables à une production équilibrée sur l'ensemble du territoire parisien.

C'est notre position. C'est celle que nous avons toujours défendue. C'est la raison pour laquelle nous considérons que le vœu n° 109 n'est pas conforme à cette doctrine que nous avons toujours défendue.

Donc, je souhaite que Mme DATI retire le vœu n° 109 qui suscite une polémique inopportune et inutile, et si elle le maintient bien entendu notre groupe votera contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je passe donc au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 333).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 110, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 334).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 335).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 328.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2013, DU 328).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'entrée au Panthéon d'Olympe de Gouges.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Chers collègues, on me demande de vous annoncer que nous poursuivrons la séance jusqu'à sa fin sans interruption et donc, jusqu'à épuisement général, et nous passons tout de suite au vœu non rattaché n° 113, relatif à l'entrée au panthéon d'Olympe de Gouge.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Si les femmes…

Si les femmes ne vous dérangent pas trop, s'il vous plaît !

Monsieur le Maire, pourriez-vous demander le silence ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît !

La parole est à M. Christophe GIRARD pour Olympe de Gouges.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - "Si les femmes ont le droit de monter à l'échafaud elles doivent avoir le droit de monter à la tribune" : ces propos d'Olympe de Gouges, formulés comme une évidence, sont passés à la postérité.

Deux siècles plus tard, nous pourrions ajouter qu'il est temps désormais que les femmes soient enfin mieux représentées au Panthéon national.

Le monument, dont la vocation est d'honorer les grands personnages ayant marqué l'Histoire de France, n'accueille, en effet, pour l'heure que deux femmes sur un total de 71 personnalités, donc 69 hommes.

Qui de mieux qu'une figure de l'émancipation féminine pour poursuivre avec détermination la voie de la parité dans la commémoration républicaine ? Marie-Olympe Gouze, dite Olympe de Gouges, née à Montauban le 7 mai 1748 et guillotinée à Paris le 3 novembre 1793, est considérée comme une des pionnières du féminisme. Femme de lettres et femme politique, elle a été de tous les combats d'avant-garde : républicaine, hostile à la peine de mort, engagée pour l'abolition de l'esclavage et contre le racisme, défenseur du droit au divorce et auteure en 1791 de la déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne, inspirée de celle des Droits de l'Homme de 1789, qu'elle proposa en vain à l'adoption du législateur.

Exemple vivant de courage, elle a été dans notre pays l'une des premières personnalités à revendiquer l'égalité entre les femmes et les hommes. Dès 1996, le Conseil municipal du 3e arrondissement de Paris a souhaité rendre hommage à cette femme de conviction, généreuse et dynamique, en votant l'attribution de son nom à une place du 3e arrondissement.

Cependant, il faudra attendre la Majorité municipale autour de Bertrand DELANOË, nouveau Maire de Paris, pour que ce vœu soit repris en 2003 au Conseil de Paris.

Le 6 mars 2004, la place Olympe de Gouges a été inaugurée au carrefour des rues Béranger, Charlot, Turenne et de Franche-Comté par Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement, en présence d'Anne HIDALGO, Première adjointe au Maire de Paris, et de moi-même, à l'époque adjoint chargé de la Culture.

Cette dénomination fut une étape importante, permettant de renforcer la présence des femmes célèbres dans l'espace public, encore sous-représentées vis-à-vis des hommes.

Depuis 1989, sous l'impulsion de l'historienne Catherine MARAND-FOUQUET, de nombreuses personnalités et associations demandèrent la panthéonisation d'Olympe de Gouges, parmi lesquelles nous pouvons citer notamment, avant sa mort, Aimé Césaire et aujourd'hui Elisabeth BADINTER ou Maryse CONDÉ.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Christophe GIRARD, vous en êtes à 3 minutes pour 1.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Oui, mais je les tiens, je crois.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, vous en aviez 1.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Oui, mais vous n'avez pas arrêté le compteur au moment où il y avait du brouhaha au début. Vous l'avez laissé courir.

C'est toujours dans sa famille qu'on est le plus maltraité !

Ce choix s'impose aussi comme une aspiration populaire, puisque le nom d'Olympe de Gouges arrive en tête de la consultation Internet organisée depuis septembre dernier par le Centre des monuments nationaux, à la demande du Président de la République.

Le temps est venu pour notre pays de reconnaître sa dette envers cette femme exceptionnelle, à la fois téméraire et visionnaire, dont le nom a valeur de symbole et d'engagement pour l'égalité réelle entre les femmes et

les hommes, une femme qui mérite bien plus que 3 minutes pour présenter ce projet de délibération qui mérite l'éternité.

C'est pourquoi, sur proposition de Pierre AIDENBAUM, Patrick BLOCHE et Christophe GIRARD et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris prenne position en faveur de l'entrée d'Olympe de Gouges au Panthéon.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Danièle POURTAUD, pour vous répondre.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vraiment remercier Pierre AIDENBAUM et les élus socialistes et apparentés d'avoir fait cette proposition, à laquelle évidemment l'Exécutif ne peut donner qu'un avis favorable, tant voir Olympe de Gouges entrer au Panthéon fait sens.

Le Panthéon est en effet tristement pauvre en ce qu'Olympe de Gouges elle-même nommait "le sexe malheureux" : 2 sur 71, Christophe GIRARD vient de le rappeler.

Non pas que l'on manque de grandes femmes intellectuelles, politiques, scientifiques, résistantes mais parce que, jusqu'à maintenant, reconnaître aux femmes, par des gestes forts comme leur entrée au Panthéon, qu'elles ont marqué l'Histoire, tout comme les hommes et non à leurs côtés en qualité d'épouse, est difficile.

Le Panthéon reste encore le symbole de la domination masculine sur les sphères de pouvoir, qui ont jusqu'à maintenant présidé à des panthéonisations.

Par son combat sans relâche pour la reconnaissance de l'égalité femmes/hommes et, en particulier, pour la reconnaissance des droits civiques et politiques, Olympe de Gouges est un symbole pour toutes celles qui ont poursuivi ce combat, encore tout proche.

Souvenons-nous : droit de vote accordé en 1945 seulement par le Général de Gaulle, loi sur la parité de Lionel JOSPIN, que je suis fière d'avoir défendue au Sénat en 2002.

Ce serait donc vraiment un juste retour que la Nation offre à Olympe de Gouges une place ou une plaque au Panthéon.

Cela vient d'être rappelé, la consultation citoyenne lancée cette année a également permis de confirmer que, pour les Français, il était important de rééquilibrer et d'accorder une place plus grande aux femmes. La prochaine personnalité à entrer au Panthéon sera donc très vraisemblablement une femme et nous pouvons, pour cela déjà, être fiers.

Mais, s'il en est une à mettre en tête de liste, c'est vraiment effectivement Olympe de Gouges et le Conseil de Paris soutient avec enthousiasme cette idée présentée par le groupe socialiste.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Explication de vote du camarade "spécialiste ès Révolution", Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Du citoyen avant d'être camarade !

Nous voterons pour. Je m'exprime au nom de Danielle SIMONNET.

Mais il faut réhabiliter les femmes qui ont joué un rôle important dans la Révolution française. Olympe de Gouges en est une. Il faut y compris un débat, mais je voulais signaler que, lorsque nous vous avons proposé que Pauline Léon et Claire Lacombe, deux grandes figures de la Révolution française, fondatrices de la Société des Républicaines révolutionnaires, aient seulement une rue à Paris, vous avez voté contre.

Donc, oui à Olympe de Gouges, mais allons plus loin : réhabilitons les noms de toutes les femmes qui ont joué un rôle si important. Vous le savez, celles que les historiens appellent "les tricoteuses", qui tricotaient durant les débats mais qui ont joué un rôle déterminant lorsque le peuple de Paris s'est mobilisé.

Donc, oui à Olympe de Gouges mais n'oublions pas, je le répète, Pauline Léon, Claire Lacombe et toutes ces grandes figures femmes qui ont joué un rôle important lors de la grande Révolution.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 113.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 336).

2013 DGRI 91 - DPVI 459 - Adhésion à l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms du Conseil de l'Europe.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'insertion des populations Roms.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DGRI 91 - DPVI 459 et le vœu n° 114, qui y est rattaché, concernent l'adhésion à l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms du Conseil de l'Europe.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX, puis Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes chacune.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

L'adhésion de la Ville de Paris à l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms du Conseil de l'Europe est une très bonne nouvelle.

L'Alliance est une structure d'échange d'informations et de bonnes pratiques concernant les questions de logement, d'éducation scolaire, mais aussi d'emploi des populations roms.

Cette adhésion va nous permettre de travailler avec d'autres villes européennes, comme Berlin, Bucarest, Madrid et Turin, avec lesquelles Paris a déjà travaillé sur ces questions.

Il est, en effet, urgent de ne pas laisser s'aggraver la grande précarité dans laquelle les Roms vivent aujourd'hui. Si rien n'est fait pour favoriser leur intégration, on risque de laisser prospérer des pratiques mafieuses, de voir tomber toute une génération de jeunes dans la drogue et la prostitution et de voir s'aggraver leur stigmatisation.

En octobre dernier, notre Conseil avait adopté un vœu de l'Exécutif qui engageait notre Ville sur les questions d'insertion par le logement et l'éducation.

Notre groupe aujourd'hui propose de compléter ces engagements par le volet sur l'insertion économique. En effet, à partir du 1er janvier 2014, les mesures transitoires privant les Roms de travailler en France vont être levées et l'accès à l'emploi leur sera donc possible.

D'autre part, le rapport d'information de l'Assemblée nationale sur l'intégration des populations roms de septembre 2013 précise qu'il existe à l'heure actuelle une programmation de 26,5 milliard d'euros de concours financiers de l'Union européenne pour soutenir les efforts d'ensemble des états membres dans le domaine de l'intégration sociale.

Ces fonds sont mobilisables, y compris pour l'aide à la population Rom. Ils sont loins d'être intégralement mobilisés.

Les collectivités peuvent mobiliser principalement deux types de fonds européens : le FEDER qui permet de financer des projets liés à l'accès au logement, par exemple les locaux d'accueil et les sanitaires dans les aires d'accueil, les villages d'insertion, les terrains familiaux collectifs ; le F.S.E. qui permet de financer des projets d'intégration des personnes en difficulté, de lutte contre la discrimination dans l'accès au marché de l'emploi ou des actions en faveur des habitants des zones urbaines sensibles.

Notre vœu propose donc que la Ville de Paris mobilise, dans les plus brefs délais, ces fonds européens pour mettre en place des projets d'insertion économique dès 2014. Cela permettra aussi à la Ville de Paris d'apporter des expériences concrètes à ce projet de coopération avec les autres villes européennes.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, bien sûr, avec Alexis CORBIÈRE, nous sommes favorables à l'adhésion de Paris à l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, qui est donc créée depuis 2011, mais constatons les limites.

Derrière l'affichage, il y a une aggravation des discriminations dont sont victimes les Roms, en Roumanie mais pas simplement en Roumanie, c'est aussi ailleurs en Europe, dans tous les pays et également en France.

Il faut prendre conscience que les politiques d'austérité qui sont imposées par l'Union européenne et qui aggravent la précarité, la généralisent, encouragent de fait une guerre de tous contre tous, et la désignation de boucs émissaires que sont devenus les Roms, que sont les Roms, victimes d'une certaine chasse aux pauvres qui s'organise dans les différents pays européens, et notamment la France.

Cet automne, rappelons-le, rappelons le climat délétère du racisme anti-Rom, de sa banalisation. J'espère que, ici, nous avions été nombreux à être choqués par les propos, notamment de NKM qui considérait que les Parisiens étaient harcelés par les Roms. Hier encore, M. LELLOUCHE comparait les Roms aux encombrants. Et soyons honnêtes, n'oublions pas également les propos de Manuel VALLS, considérant que les Roms n'avaient pas vocation à s'intégrer, mais y compris les propos de Mme Anne HIDALGO considérant que Paris n'avait pas vocation à devenir un campement géant de Roms.

Toutes ces phrases-là déshonorent la République, toutes ces phrases-là banalisent le racisme anti-Rom, toutes ces phrases-là sont extrêmement graves et dommageables. Et nous devons absolument, au contraire, développer une prise de conscience pour l'égalité des droits et nous attacher à la lutte contre le racisme.

Il y a eu depuis août 2012 une circulaire qui exigeait de faire des propositions systématiques de relogement avant toute expulsion et qui développait un certain nombre d'autres dispositifs pour contribuer à l'accès des Roms à l'ensemble des droits communs. Mais hélas, elle n'est pas appliquée. A combien d'expulsions de bidonvilles et "squats" de Roms avons-nous assisté en France, y compris en région parisienne et à Paris, sans qu'il n'y ait systématiquement de propositions de relogement.

Nous devons enfin considérer les Roms comme des citoyens européens à part entière, comme les autres, devant accéder aux mêmes droits. Et nous devons considérer que la question du logement, de la précarité du logement, des bidonvilles et "squats" de Roms ne sont en aucun cas une fatalité.

Je vous invite à parler de bidonvilles et "squats" de Roms et non pas de la question des démantèlements de campements de Roms. Derrière le mot démantèlement, vous savez très bien la symbolique qui se cache : on démantèle des filières mafieuses. Il est grand temps de ne pas assimiler la population Rom à des filières mafieuses. On sait bien que lorsqu'il y a de la précarité et de la misère, des filières peuvent se développer. Mais par contre, là où on tomberait dans le racisme, c'est lorsqu'on assimile l'ensemble d'une catégorie à cela.

Et puis, campements, nous savons que les Roms depuis plus d'un siècle sont des sédentaires. Si une minorité d'entre eux, sur des choix culturels et que nous devons respecter, font le choix de continuer une vie, comme les gens du voyage, qui sont en France à l'écrasante majorité de nationalité française, nous devons respecter ce mode de vie, mais l'écrasante majorité des Roms sont des sédentaires.

Alors oui, les Roms ne représentent que 0,05 % de la population française. C'est totalement dérisoire, nous avons tout à fait les moyens de leur assurer l'accès à l'ensemble des droits. Ils représentent à peine 20.000 hommes et femmes, 10.000 en Région Ile-de-France et 7.000 dans le 93.

De 2007 à 2013, il n'y a eu que 4 millions d'euros qui ont été demandés par la France sur l'enveloppe de 1,6 milliard d'euros pour les fonds européens.

Donc, oui, il faut adhérer à cette alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms du Conseil de l'Europe. D'ailleurs je voudrais savoir si le Conseil régional Ile-de-France a adhéré, si le Conseil général du 93 a adhéré. Et il faut le faire pour développer bien plus nos actions en faveur de l'accès aux droits.

J'espère, mes chers collègues, que vous vous souvenez tous du vœu que nous avions présenté, qui avait été approuvé et que nous avons représenté à nouveau cet automne, pour demander la mise en place d'une table ronde régionale, avec l'ensemble des acteurs concernés, de l'Etat, des départements et de la Ville pour garantir l'accès aux droits des Roms.

Pourquoi est-ce que cette table ronde n'a toujours pas eu lieu ? Pourquoi enfin n'y a-t-il pas des mesures bien plus concrètes immédiates ?

Vous l'aurez compris, nous soutenons ce projet de délibération et cette adhésion mais pour qu'il y ait enfin du concret et que l'on rompe enfin, une bonne fois pour toutes, avec cette chasse aux pauvres que constituent les expulsions quasi systématiques des ressortissants Roms du territoire de France.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je suis multicarte.

Oui, ce vœu, a été déposé sur la base du projet de délibération portant adhésion à l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms.

L'Alliance a été créée en 2013 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, aujourd'hui 120 villes et régions en sont membres, dont Madrid, Turin, Berlin et Bucarest.

L'objectif est double : permettre un échange de bonnes pratiques entre les villes et régions membres et organiser l'expression collective de ces membres au niveau européen, notamment auprès du Conseil de l'Europe.

C'est pourquoi, compte tenu de la situation parisienne, nous avons jugé opportun que Paris adhère à cette alliance et cela se fera, je crois, demain en fin d'après-midi ici à l'Hôtel de Ville avec le Conseil de l'Europe.

A cela s'ajoute le travail lancé récemment avec la Ville de Bucarest, en lien avec l'ambassade de France en Roumanie, et appuyé normalement par un financement européen pour la rénovation d'un quartier à Bucarest, c'est le quartier de Ferentari, quartier ciblé pour notre opération urbaine et présentant une forte concentration de familles Roms. Donc, c'est à la demande de l'ambassade que nous avons travaillé sur ces questions.

Puis il y a toute une partie sociale évidemment que nous faisons avec Olga TROSTIANSKY pour souligner des actions d'insertion par l'économie qui bénéficie aux Roms mais pas de manière exclusive. Je vais aller vite parce qu'il est tard, c'est l'association "Aurore" et l'association "Coup de main" avec lesquelles nous travaillons. Il y a évidemment d'autres populations en précarité mais il y a aussi des Roms qui se voient offrir des perspectives d'insertion professionnelle. Cela me paraît aussi très important.

D'ailleurs, la Ville a retenu la proposition de l'association "Coup de main" pour développer dans le quartier de la porte de Montreuil un projet de ressourcerie-recyclerie expérimentale. Le chantier d'insertion démarrera à la mi-janvier sur deux sites, boutiques et collecte, et 8 salariés Roms d'origine roumaine sont en cours de recrutement. Il y en aura d'autres pour un troisième site qui s'appelle "L'Entrepôt" et qui ouvrira en juin 2014.

Concernant les fonds européens, vous avez raison d'en parler. Il faut savoir que pour la période 2014-2020, le FEDER et une partie du F.S.E. sont désormais gérés par les régions et donc, en ce qui nous concerne par la Région Ile-de-France qui élabore actuellement son programme opérationnel.

Dans ce cadre, seul le F.S.E. pourrait permettre, en matière de lutte contre les discriminations, des actions d'insertion économique et de formation professionnelle pouvant notamment bénéficier à des populations Roms. La D.P.V.I., d'après ce que je sais, y travaille, y réfléchit, même si cela dépend de l'appel à projets que lancera la Région Ile-de-France.

C'est un peu plus compliqué qu'il n'y paraît. Ainsi, on voit que, dans le vœu que vous avez émis, l'expression "dans les plus brefs délais" est à manier quand même avec précaution. Parce qu'effectivement nous avons demandé, mais en fonction de ce que va faire la Région Ile-de-France, nous allons travailler avec elle, mais sachez quand même que les financements européens sont longs à venir, et de toute façon, sont longs à demander. Je ne rentrerai pas dans les détails. C'est un peu plus complexe que cela.

Nous sommes plutôt d'accord avec ce vœu et nous le voterons.

J'ajoute simplement que dans votre considérant final, il n'est plus question des Roms. Donc, je pense qu'il faut rajouter Roms.

Je lis : "émet le vœu que la Ville mobilise des fonds européens dans les plus brefs délais pour mettre en place des projets d'insertion par l'économie dès 2014 avec formation professionnelle validée en fin de cursus".

Il faut dire que ce sont les Roms parce que sinon, cela touche d'autres populations.

Mais sur le principe, nous n'y sommes pas opposés, bien au contraire, en espérant que nous obtiendrons les financements européens via la Région.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 114 ainsi amendé avec un avis favorable, Monsieur SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Bien sûr !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 337).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 91 - DPVI 459.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DGRI 91 - DPVI 459).

2013 DGRI 95 - Subvention (10.000 euros) à l'Institut culturel franco palestinien (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Projet de délibération DGRI 95 : subvention à l'Institut culturel franco palestinien.

La parole est à Mme Laurence DREYFUSS, pour cinq minutes maximum.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je regrette que ce projet de délibération ne soit pas passé en Conseil d'arrondissement. En effet, les conseillers d'arrondissement doivent être considérés comme des élus à part entière.

À la lecture de l'exposé des motifs et du projet de délibéré, il me semble qu'il manque les annexes à ce projet de délibération.

Aucune présentation de l'association, aucun bilan d'activité pour l'année écoulée et enfin, aucun bilan financier ne nous est fourni.

Je souhaite donc que ce projet de délibération soit retiré et présenté lors du prochain Conseil de Paris, avec les annexes.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - C'est toujours le débat : est-ce que cela doit passer en Conseil d'arrondissement ou pas ?

Il se trouve que l'animateur principal, Samir JOUBRAN, habite le 16e arrondissement dans un logement social, d'ailleurs, que la Mairie a accordé, et c'est une bonne chose.

Mais c'est simplement le lieu où il habite. C'est le lieu où il habite.

Je ne sais pas ce qui s'est passé mais en tous les cas, nous avons tous les bilans. Le bilan de l'année en cours, le bilan de l'année prochaine, et c'est sur cette base-là, et d'ailleurs, nous ne pourrions pas, à qui que ce soit, donner une subvention si nous n'avions pas ces éléments-là.

C'est passé normalement par la voie normale et le dispositif S.I.M.P.A., tout est en règle, je peux vous l'assurer.

Cette association travaille, il y a une vie culturelle palestinienne à Paris qui a été hébergée…

Madame, laissez-moi finir ! Vous me posez des questions : laissez-moi juste vous répondre.

Elle est hébergée notamment dans un certain nombre d'endroits, de centres culturels, notamment la dernière, sur Jéricho, au Centre culturel suisse.

On héberge des artistes palestiniens à la Cité internationale des arts, pour vous dire qu'une vie culturelle palestinienne existe avec qui nous travaillons plutôt bien.

Je m'engage en tous les cas… ils existent. Je m'engage dès tout à l'heure à vous donner les éléments qui ne figureraient pas dans votre dossier mais je vous demande de voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 95.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DGRI 95).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à Mehdi Ben Barka.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, et le vœu n° 115 est relatif à Mehdi Ben Barka.

La parole est à Mme Aline ARROUZE, pour une minute maximum.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis l'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka le 29 octobre 1965 devant la brasserie Lipp, et malgré une enquête judiciaire toujours ouverte en France, la lumière n'est pas faite sur cette affaire.

Figure de l'indépendance marocaine, opposant déclaré à la monarchie alaouite, Mehdi Ben Barka avait choisi l'exil à Paris.

Il préparait notamment la Conférence tricontinentale de 1966 à La Havane.

Depuis presque 50 ans, des amis, des parents, des militants de la liberté et de l'égalité se mobilisent et réclament la vérité sur sa disparition.

En effet, documents et archives jusqu'à présent communiqués par la France uniquement, sont pour l'heure très insuffisants.

Il s'agit d'une entrave inacceptable.

Pourtant, le Conseil de Paris a plusieurs fois rendu hommage à Mehdi Ben Barka en votant un vœu pour l'apposition d'une plaque en 2002, puis la dénomination d'une place en 2005, dans le 6e arrondissement.

Sur proposition du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris demande au Maire de Paris de s'adresser aux Ministres de la Défense et des Affaires étrangères afin que l'ensemble des archives françaises et marocaines relatives à Mehdi Ben Barka soient enfin déclassifiées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Pierre SCHAPIRA a la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - On connaît l'affaire Ben Barka par cœur, en tous les cas pour ceux de ma génération.

Le vœu se suffit à lui-même.

Je n'ai pas de commentaires à faire, sinon qu'il faut demander la déclassification.

C'est donc un avis très favorable de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 338).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la situation de Ioula TIMOCHENKO.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 116 est relatif à la situation de Ioula TIMOCHENKO.

La parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

L'ancienne Première Ministre Ioula TIMOCHENKO continue son combat contre la répression politique dans son pays. Elle est actuellement emprisonnée pour des raisons relatives à ses responsabilités politiques antérieures et sa santé se détériore.

Je vous rappelle que la Commissaire aux Droits des Hommes du Conseil supérieur d'Ukraine parle d'actes de torture qui sont commis à son égard et aussi que le vœu relatif à sa situation qui avait été déposé en Conseil de Paris en mai 2012 avait été adopté à l'unanimité.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, Jérôme DUBUS et l'ensemble des élus U.M.P.P.A. souhaiteraient que le Maire de Paris se déclare inquiet de la situation personnelle de Mme Ioula TIMOCHENKO et appelle à un meilleur respect des Droits de l'Homme en Ukraine.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Pierre SCHAPIRA a la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Avant de répondre à l'intervention de Mme MONTANDON, je voudrais simplement, pour information, puisque Mme SIMONNET m'a posé une question, les villes qui ont adhéré à l'Alliance dont on parlait tout à l'heure sont Lille, Lyon, Strasbourg, Aubervilliers et le Conseil général du Val-de-Marne. Ce sont les seules collectivités locales qui ont adhéré à l'Alliance des Roms.

Maintenant, Madame.

C'est le vœu de M. DUBUS mais il n'est pas là. Il préférait Jim Morrison, mais vous n'étiez pas là !

Sans faire durer le suspense, j'indique tout de suite que nous y sommes favorables.

Je rappellerai que Mme TIMOCHENKO a été condamnée à sept ans de prison pour abus de pouvoir. Incarcérée en août 2011, hospitalisée depuis avril 2012, elle souffre de maladie, notamment d'une hernie discale.

L'Allemagne lui a même proposé de la soigner à Berlin.

Les capitales européennes ont demandé sa libération fin avril.

La Cour européenne des Droits de l'Homme a condamné l'Ukraine pour l'arrestation et la détention illégale de l'ancienne Premier Ministre. Le cas de Mme TIMOCHENKO est important dans les relations, vous l'aurez compris et notamment avec ce qui se passe en ce moment en Ukraine, entre l'Union européenne et l'Ukraine.

Je n'irai pas plus loin, vous avez tout dit.

Je pense que le Maire de Paris peut s'inquiéter avec nous tous du sort qui est réservé, comme d'autres maires de villes européennes et comme des gouvernements européens, du sort qui est réservé à Mme TIMOCHENKO et appeller à un meilleur respect des droits de l'homme dans ce pays.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela nous permettra d'adresser une pensée aux centaines de milliers d'Ukrainiens qui sont sur la Maïdan, à Kiev.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 339).

Vœu déposé par M. CORBIÈRE et Mme SIMONNET relatif à l'érection d'un monument à la mémoire de Nelson Mandela.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 117 est relatif à l'érection d'un monument à la mémoire de Nelson Mandela, et la parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Nous avions rédigé ce vœu parce que nous souhaitions insister sur la dimension qu'avait Nelson Mandela, et notamment, qu'il y ait un lieu qui fasse sens sur son combat et qui permette, à travers le temps, que ceux qui le verraient et le visiteraient pourraient, non seulement garder mémoire de son nom, mais aussi de son engagement.

Depuis, nous avons pris la mesure qu'un jardin va être fait dans le Centre de Paris, ce qui est une excellente chose. Je comprends d'ailleurs qu'à ce stade le vœu que nous proposons ne sera pas retenu, donc d'ores et déjà, j'anticipe le fait que je retirerai ce vœu. Mais, je tenais à le présenter pour dire que l'idée tout de même que des artistes, notamment, soient sollicités pour que, éventuellement, au sein de ce jardin qui s'appellerait Nelson Mandela, il y ait une œuvre d'art qui donne du sens, me semble être une idée intéressante, dont la prochaine mandature pourrait se saisir.

L'adjoint concerné va me répondre, mais je le retire à condition tout de même que cette idée germe dans l'esprit d'un maximum d'élus.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La graine est plantée.

M. Pierre SCHAPIRA a la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je ne vais pas redire ce que l'on a fait pour Nelson Mandela, vu l'heure, mais hier soir, il y a eu une proposition du maire du 1er, quand même assez intéressante, puisque, vous aurez remarqué que le jardin Mandela jouxtait la place René-Cassin. Deux prix Nobel. Donc, l'idée était que dans cet endroit-là, puisse être installé quelque chose qui œuvre pour la paix. C'est à réfléchir.

On est là entre deux personnages importants, Nelson Mandela et celui qui a écrit la déclaration des Droits de l'Homme de 48, donc c'est quand même extrêmement important. Il faut réfléchir, c'est pour la prochaine mandature, et je ne m'y engagerai bien évidemment pas, mais c'est assez intéressant.

Je remarque que vous avez retiré le vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avons donc une initiative M. CORBIÈRE, M. SCHAPIRA, M. LEGARET.

Je ne mets pas le vœu aux voix, car il est donc retiré. Merci.

2013 DAC 755 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Bruno Lenoir et Jean Diot à l'angle des rues Bachaumont et Montorgueil (2e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 755 : apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Bruno Lenoir et Jean Diot, à l'angle des rues Bachaumont et Montorgueil, dans le 2e arrondissement.

La parole est à M. Ian BROSSAT, puis M. Jacques BOUTAULT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération fait suite à un vœu que mon groupe avait proposé en mai 2011, vœu qui avait d'ailleurs été adopté à l'unanimité et qui visait à rendre hommage à Jean Diot et Bruno Lenoir, exécutés tous deux en place de Grève, le 6 juillet 1750, en raison de leur homosexualité.

Ils avaient été arrêtés rue Montorgueil à l'époque. Il s'agissait de deux hommes du peuple, l'un était domestique, l'autre cordonnier, et ils n'avaient pas commis d'autre crime que le simple fait d'être homosexuel, ce qui leur a valu d'être condamnés à mort. Il y a d'ailleurs un livre qui décrit avec précision ces évènements, le livre de l'historien Maurice Lever, qui y consacre plusieurs pages.

Ce sont d'ailleurs les deux derniers homosexuels à être passés sur le bûcher en France en raison de leur homosexualité, et je crois que cette tragédie montre plus que jamais la nécessité de lutter pour l'égalité, au moment d'ailleurs où, en Inde, l'homosexualité vient d'être repénalisée. Je trouve que cette décision de la Ville de Paris par ce projet de délibération, avec cette plaque, permet de remettre au cœur la volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination. Je redis d'ailleurs que ce vœu avait été, à l'époque, voté à l'unanimité.

Je souhaite évidemment que ce projet de délibération puisse l'être également.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Jacques BOUTAULT a la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Ian BROSSAT a tout à fait bien parlé de l'intérêt de ce projet de délibération qui va nous conduire à apposer une plaque à la mémoire de Bruno Lenoir et Jean Diot, exécutés en raison de leur homosexualité. Ce n'est que justice, une justice bien tardive que la Ville s'honore à réhabiliter la mémoire et à honorer ces deux personnes exécutées uniquement en raison de leur orientation sexuelle.

Je suis pour ma part très fier que cette plaque soit apposée dans le 2e arrondissement. Nous avions soutenu, comme cela a été rappelé, le vœu du groupe Front de gauche pour l'apposition de cette plaque, qui avait été voté en mai 2011. Je souhaite que, compte tenu des délais qui ont été un peu longs entre le vœu et le projet de délibération d'aujourd'hui, cette plaque soit apposée maintenant dans les meilleurs délais, et de préférence en début d'année 2014. Cela, je pense, conviendrait à l'ensemble de notre Assemblée afin de, encore une fois, honorer ces deux martyrs qui ont été exécutés pour des raisons qui, aujourd'hui, nous paraissent tout à fait aberrantes.

Merci pour votre écoute.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Odette CHRISTIENNE a la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Je vais répondre en lieu et place de Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Ce projet de délibération fait suite au vœu du groupe Communiste, relatif à un hommage de la Ville de Paris à Bruno Lenoir et Jean Diot, déposé à l'occasion de la Journée internationale de l'homophobie et voté à l'unanimité du Conseil de Paris les 16 et 17 mai 2011.

Le 4 janvier 1750, Bruno Lenoir et Jean Diot ont été arrêtés en raison de leur homosexualité dans le quartier de Montorgueil, puis emprisonnés à la prison du Châtelet. Condamnés à la peine de mort, ils ont été brûlés place de Grève.

Le projet de délibération propose d'apposer une plaque leur rendant hommage, dont le texte est le suivant : "le 4 janvier 1750, rue Montorgueil, entre la rue Saint-Sauveur et l'ancienne rue Beaurepère, furent arrêtés Bruno Lenoir et Jean Diot. Condamnés pour homosexualité, ils furent brûlés en place de Grève le 6 juillet 1750".

Ce fut la dernière exécution pour homosexualité en France. Cette plaque commémorative sera apposée dans le 2e arrondissement sur les lieux de leur arrestation, au carrefour de la rue Montorgueil et de la rue Bachaumont.

Donc, je propose que cela soit voté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 755.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2013, DAC 755).

2013 DAC 784 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Jacques Lusseyran 88, boulevard de Port Royal (5e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 784 : apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Jacques Lusseyran au 88, boulevard de Port Royal.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ pour cinq minutes maximum.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, compte tenu de l'ordre du jour et de la jurisprudence implicite qui veut qu'un adjoint ne prenne que rarement la parole pour défendre un projet de délibération, vous imaginez que si je le fais, c'est que l'homme auquel je souhaite que l'on rende hommage est un homme, à bien des égards, exceptionnel.

Il s'agit d'un très jeune homme que les circonstances particulières ont transformé très vite, peut-être trop vite, en adulte éclairé. Nous sommes en 1940, Jacques Lusseyran a 17 ans et se trouve en classe préparatoire. C'est un élève brillant et cultivé, qui se destine au professorat. Mais, comme disait Arthur Rimbaud, "on n'est pas sérieux quand on a 17 ans", et les choix de Jacques Lusseyran illustrent à merveille ce précepte dans une période où, pour paraphraser Aragon, on avait "mis les morts à table".

En effet, est-ce raisonnable à cet âge-là et quand on est aveugle, d'encourager les lycéens à la Résistance et de créer le groupe des Volontaires de la Liberté ? De même, n'est-ce pas utopique, un peu téméraire même, de vouloir se présenter au concours de l'Ecole normale supérieure, alors même qu'un décret du Gouvernement de Vichy vient d'en interdire l'accès aux non-voyants ?

Enfin, un peu plus tard, était-ce bien prudent et bien raisonnable de rejoindre le mouvement Défense de la France et de s'impliquer dans son journal, qui allait devenir France Soir après la Libération. Non, à l'évidence, tout cela n'était ni raisonnable ni prudent, mais c'est grâce à ces déraisons et à ces imprudences que nous pouvons siéger en hommes libres et faire démocratie dans cette Assemblée.

Jacques Lusseyran a payé très cher son engagement. Arrêté le 20 juillet 1943, il a été emprisonné, puis déporté au camp de Buchenwald en janvier 1944, il y a près de 70 ans. Il en fut l'un des très rares rescapés, mais hélas, après la Libération, il a vu que la frontière de l'étroitesse d'esprit était l'une des plus dures à franchir. Le Gouvernement français et l'administration tatillonne lui ont refusé obstinément le droit de présenter le concours de Normale Supérieure qu'il briguait.

Qu'à cela ne tienne, il se contenta de deux licences : l'une de lettres, l'autre de philosophie, et exerça comme professeur d'université… aux U.S.A.

C'est d'ailleurs un tropisme étonnamment permanent de la France que celui qui consiste à éloigner ceux qui sont victimes de la dictature de la norme et qui se trouvent être plébiscités dans les universités étrangères.

Il a trouvé la mort trop tôt dans un accident de voiture en 1971.

De ce parcours atypique, de cet homme exceptionnel il reste plusieurs livres dont je vous recommande en particulier la biographie, intitulée "Et la lumière fut", c'est un ouvrage lumineux dédié au courage, à la joie, une ode à l'amitié et à la fraternité et à l'engagement partagé.

La décision du Conseil de Paris d'apposer une plaque sur la maison où Jacques Lusseyran a été arrêté, honore notre Assemblée et honore à juste titre sa mémoire. Je forme le vœu qu'en passant devant cette plaque les passants aient une pensée pour ce jeune homme au cœur plus grand que la raison.

Je souhaite en conclusion partager avec vous quelques mots de l'écrivain, cette fois qui, je le pense, ne manqueront pas de vous toucher comme ils me touchent :

"La joie ne vient pas du dehors, elle est en nous quoi qu'il nous arrive.

La lumière ne vient pas du dehors, elle est en nous même sans les yeux".

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Odette CHRISTIENNE.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cher Hamou BOUAKKAZ, ce projet de délibération permettra effectivement de poursuivre le travail de mémoire engagé autour du parcours méconnu du résistant que fut Jacques Lusseyran.

Âgé d'à peine 16 ans au début de l'occupation allemande, aveugle à sa huitième année, il apprend rapidement le braille et poursuit des études brillantes, d'abord dans le premier cycle de Montaigne, qui était le premier cycle de Louis le Grand, puis à Louis le Grand.

Candidat à l'entrée de l'École Normale Supérieure et après avoir composé pour les deux premières épreuves, il apprend le 1er juin 1943, que le Ministre de l'Éducation nationale d'alors refuse d'entériner la dérogation obtenue pour se présenter au concours et ceci, en raison de sa cécité.

Cette décision inique l'amène à se consacrer totalement à l'activité résistante.

À travers cet hommage à Jacques Lusseyran, nous pensons à ces étudiants et lycéens engagés dans le combat pour la liberté. Comme le disait Lusseyran à propos de son mouvement, ce n'est pas un mouvement national, patriotique non plus, mais un mouvement pour la liberté. C'est tout.

Comme ces jeunes gens se sont engagés dans ce combat pour la liberté, comment ?

Trouvait-il l'inspiration dans les textes philosophiques ? L'analyse de l'histoire de France, comme ce fut le cas pour quatre normaliens de Dijon qui furent fusillés pour l'exemple le 7 mars 1942.

L'un d'eux écrivait : "Derrière nos rideaux tirés, comme des conspirateurs, nous parlions de Pascal et de Molière. Pascal et Molière, comme Henri IV et La Commune nous démontraient l'impossibilité d'une victoire nazie".

La Ville de Paris s'honorera en rendant hommage à Jacques Lusseyran et en apposant cette plaque commémorative sur la façade de l'immeuble dans lequel il habitait lors de son arrestation.

Nous vous proposons donc de voter pour l'apposition de cette plaque.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 784.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DAC 784).

2013 DAC 678 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Frager 13 boulevard du Montparnasse (6e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 678 et l'amendement technique n° 118.

Madame CHRISTIENNE, vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Henri Frager a été arrêté le 2 juillet 1944 et non le 8 août 1944.

Il convient donc de modifier l'exposé des motifs ainsi que le texte de la plaque qui spécifiera le 2 juillet comme suit : "ici vécut Henri Franger, dit Paul - 1897 - 1944, architecte, chef de réseau de résistance Buckmaster Jean-Marie, SOE, arrêté le 2 juillet 1944 sur le quai de la station du métro Duroc, et déporté avec ses compagnons au camp de Buchenwald, il fut exécuté le 5 octobre 1944".

Afin de prendre en compte cette modification, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir voter favorablement cet amendement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 118 avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 118 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 678 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DAC 678).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la création d'un mémorial en hommage aux victimes du nazisme handicapées et malades.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés et nous commençons par le vœu n° 119 relatif à la création d'un mémorial en hommage aux victimes du nazisme, handicapées et malades.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ, pour une minute maximum.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Mes chers collègues, vous avez eu le vœu sur table.

Il s'agit de l'une des questions les moins explorées par la recherche, plusieurs dizaines de milliers de personnes handicapées ont été exterminées en France, en particulier dans les hôpitaux psychiatriques. Il est simplement temps que cette déportation et cette stérilisation qui ont commencé avant la Seconde Guerre mondiale et ont perduré bien après, soient reconnues par l'histoire de France.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame CHRISTIENNE, vous avez la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Nous donnons, bien évidemment, un avis favorable à ce vœu, dont les objectifs ont été parfaitement expliqués par notre collègue Hamou BOUAKKAZ, afin que les personnes en situation de handicap et les personnes malades victimes du nazisme ne soient plus oubliées dans le travail de mémoire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 119 assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est évidemment adopté à l'unanimité. (2013, V. 340).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la Libération de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 120, lui, est relatif à la Libération de Paris.

C'est M. Yves CONTASSOT qui va nous en parler pendant moins d'une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Moins d'une minute pour dire à nouveau que nous souhaitons que, lors de la commémoration du 70e anniversaire de la Libération de Paris, une place soit faite au COMAC qui a joué un rôle tout à fait déterminant, les Parisiens s'auto-organisant d'une certaine manière pour libérer Paris.

Nous souhaitons qu'il y ait un colloque et, si possible, une exposition au sein de l'Hôtel de Ville et également qu'une stèle commémorative soit érigée dans le square Maurice Kriegel-Valrimont, comme le Maire l'avait d'ailleurs promis lors de l'inauguration de ce square.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame Odette CHRISTIENNE sur l'auto-organisation ?

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Je m'exprimerai en mon nom propre et en celui de Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe au Maire en charge de la mémoire et du monde combattant.

Il est juste de rappeler l'importance du COMAC en 1944 où notre pays était occupé. Il est important de rappeler ceux qui l'ont constitué et géré : les trois V.

Les trois V, comme on les désigne, car ils sont indissociables : Villon, Vaillant, Valrimont. Ils sont unis dans l'esprit des résistants et de ceux qui se sont intéressés au COMAC.

Le 1er février 1944, le Comité central des Mouvements de Résistance crée une commission dite COMIDAC pour diriger les F.F.I.

Le 13 mai 1944, le Conseil National de la Résistance (C.N.R.) décide que le COMIDAC relève de son autorité propre et crée le Comité d'action du C.N.R., le COMAC. Défenseur vigoureux de l'action immédiate, le COMAC a donné une forte impulsion à la lutte armée en France.

Dans l'ordre du jour du 22 mai 1944, on note : "Sous l'autorité du C.N.R., le COMAC vous ordonne donc : attaquez l'envahisseur où vous vous trouvez, harcelez les troupes, faites dérailler les trains, coupez les lignes de communication, … - j'en passe, bien sûr - Frappez, frappez, frappez par tous les moyens les bourreaux de notre peuple".

Cependant, le COMAC ne renonçait pas à subordonner l'action à celle des alliés, très conscients que la Libération ne pouvait se faire sans eux. D'ailleurs, comme l'écrivait en 2004 Maurice Kriegel-Valrimont dans "Le Patriote résistant" : aux trois V, s'ajoutaient pour le COMAC un conseiller technique, le général Revers, représentant l'O.R.A., le général Chaban-Delmas et le général Ély qui y participeront en permanence pour assurer les liaisons avec le commandement extérieur.

Koenig dirigeait alors de Londres l'état-major F.F.I. et réclamait le commandement des Forces Françaises de l'Intérieur. Le 31 juillet 1944, le COMAC répondait : "Il est impossible au COMAC de renoncer à la mission qui lui a été confiée par la Résistance."

Le COMAC, qui siégeait à Paris, n'a pu cependant être, dans les faits, un organisme de direction et de commandement sur le territoire. En revanche, le COMAC a été un protagoniste important de la Libération de Paris qui lui doit toute sa reconnaissance.

Il est important que pour le 70e anniversaire de la Libération de notre ville soit organisé un colloque sur le rôle du COMAC placé sous l'autorité du C.N.R. Les historiens s'attellent à l'organisation d'un tel événement, sous forme de colloque, ou de conférences. Le Comité d'Histoire de la Ville de Paris sera chargé de son organisation.

Par ailleurs, il est important que soit proposée dans l'espace public parisien, aux passants et aux visiteurs, la lecture de ce qu'il représente.

Je vous confirme que le Bureau d'Histoire de la Mémoire travaille sur le projet de plaque commémorative ou stèle dans le square Maurice Kriegel-Valrimont dans le 18e arrondissement. Les historiens travaillent à la formulation du texte qui, dès qu'il sera prêt, vous sera soumis dans le cadre d'une délibération.

Néanmoins, qu'il me soit permis de rappeler les paroles de Robert CHAMBEIRON, le seul ancien membre du C.N.R. encore présent : "Il faut, après l'hommage mérité à Valrimont, honorer les deux autres V." Il continue à le souhaiter. Dans l'Histoire, les trois V sont indissociables.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame CHRISTIENNE.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 341).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux 88 élus de la Commune de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 121 est relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux 88 élus de la Commune de Paris.

La parole est à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Par ce vœu, nous voulons réhabiliter la Commune et les Communards et surtout les élus, nos prédécesseurs, puisque je rappelle que, à la suite de la Commune de Paris, pendant un siècle, la Ville de Paris a été sous tutelle directe de l'Etat, en gommant le rôle des élus, que nous n'avons retrouvé qu'à partir de 1977.

Donc, il s'agit de rappeler que, pendant la période de la Commune de Paris, les élus ont joué un rôle considérable, de véritable gouvernement de la Capitale, adoptant de nombreuses dispositions sociales et qu'il s'agit, par l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux élus de la Commune au sein de l'Hôtel de Ville, de rappeler cette période et cette histoire qui est la nôtre : nous, l'Assemblée parisienne. Cela a déjà commencé à être fait dans certaines mairies mais, évidemment, l'Hôtel de Ville s'honorerait à le faire dans les meilleurs délais.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme Odette CHRISTIENNE a la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Un vœu a été voté au Conseil de Paris en juin 2011 qui spécifiait notamment que soit étudiée avec l'ensemble des mairies d'arrondissement l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux élus de la Commune dans les mairies d'arrondissement.

Ce travail a déjà été effectué dans les mairies du 11e, 14e, 10e, 18e, 20e et il est en cours en mairie du 12e arrondissement. D'autres initiatives ont également été menées à bien à l'occasion du 140e anniversaire de la Commune de Paris, notamment lors de l'exposition "la Commune 1871 - Paris Capitale insurgée" qui présentait, à travers de nombreux documents, une rétrospective des événements.

Dans la poursuite de ce travail, le vœu sur lequel le Conseil de Paris doit se prononcer aujourd'hui propose l'apposition d'une plaque commémorative à l'Hôtel de Ville. Cette plaque pourrait être apposée sur les murs de la galerie du Conseil, et rendrait un hommage collectif aux 88 élus de la Commune de Paris qui ont administré la Ville du 26 mars au 28 mai 1871.

Dans ce contexte, je vous demande, chers collègues, de bien vouloir adopter ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 121, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 342).

2013 DF 111 - Droit d'occuper les emplacements relevant du domaine de la Ville à l'exception du mobilier urbain afin d'y exploiter de l'affichage publicitaire-Convention d'occupation du domaine-Autorisation-Signature.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au droit d'occupation des panneaux publicitaires sur les chantiers.

Vœu déposé par M. CORBIÈRE et Mme SIMONNET relatif à l'affichage publicitaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à la 1ère Commission, avec le projet de délibération DF 111 et les vœux n° 122 et n° 123 qui y sont rattachés : droit d'occuper les emplacements relevant du domaine public afin d'y exploiter de l'affichage publicitaire.

Je vais donner la parole successivement à M. Jacques BOUTAULT, M. Jean-François LEGARET et Mme Geneviève BERTRAND, puis M. Alexis CORBIÈRE pour la présentation de son vœu et Mme Brigitte KUSTER pour la présentation du sien.

La parole est donc à M. Jacques BOUTAULT, pour 5 minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Nous examinons, chers collègues, Monsieur le Maire, le projet de délibération DF 111 qui encadre le droit d'occuper des emplacements relevant du domaine public à l'exception du mobilier urbain afin d'y exploiter de l'affichage publicitaire. Ce contrat est dit sur dispositif fixe.

Mon intervention devait également porter sur le projet de délibération DF 112 qui concerne le droit d'occuper des palissades, échafaudages et annexes de chantier sur le domaine de la Ville, afin d'y exposer aussi de l'affichage publicitaire, mais ce dernier projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour. Je pense que cela est, en effet, plus sage, tant les conditions d'attribution de ce marché posaient un certain nombre de questions.

Pour revenir aux deux conventions en cours, signées en 2000, celles-ci ont des périmètres différents : un contrat pour les supports privés et l'autre pour les supports communaux. Ces deux conventions couraient jusqu'en décembre 2012, jusqu'à ce qu'un avenant à la convention d'affichage publicitaire soit passé en février 2012 avec Avenir-Decaux et Clear Channel, titulaires de ces contrats, dans le but de les prolonger jusqu'à fin décembre 2014. Cela permettait aux opérateurs d'anticiper les changements entraînés par le R.L.P., à savoir la réduction de la présence publicitaire de 30 % à venir dans les 24 mois.

Trois géants de l'affichage publicitaire ont répondu à l'appel à la concurrence de la Ville : Decaux, CBS Outdoor et Clear Channel. Finalement, le contrat sur dispositif fixe va à Clear Channel. Pour le contrat de chantier présenté dans le DF 112, il faudra donc attendre encore un petit peu.

Avec ces marchés, d'un point de vue financier, la Ville semble réaliser une bonne affaire. La comparaison est difficile entre ces nouveaux contrats et ceux en cours, du fait de la modification du périmètre de convention et de l'entrée en application du R.L.P. qui entraîne une modification des revenus publicitaires.

Néanmoins, en 2012, les opérateurs de publicité devaient verser un minimum de 6,3 millions euros, alors qu'à partir de 2015 les sociétés de publicité retenues devront verser plus de 8,1 millions d'euros de redevance à la Ville. Les pourcentages de reversements sont également plus élevés sur ces nouveaux contrats.

A l'issue de ce Conseil de Paris, nous aurons un partage du gâteau de l'affichage publicitaire à Paris de la façon suivante. A Clear Channel, les contrats sur supports fixes plus aisés à mettre en œuvre par les afficheurs, et dont la redevance est évidemment plus faible. A JCDecaux, dont Paris est la vitrine mondiale, les abris voyageurs dont on a traité par ailleurs dans une délibération relevant de la DVD ; cette délibération ayant été adoptée ce matin. Il est donc attribué à JCDecaux les abribus voyageurs et la publicité qui va avec. Les contrats d'affichage sur palissades de chantiers ne sont finalement pas attribués à CBS outDoor et une nouvelle mise en concurrence plus rigoureuse devra être organisée.

Pour les écologistes, nous souhaitons rappeler que le nouveau règlement local de publicité autorise la publicité sur les bâches des chantiers, ce que nous regrettons, et déjà certaines copropriétés y ont recours. On voit des publicités recouvrir, ici ou là, de façon de plus en plus fréquente, les échafaudages des façades parisiennes, ce qui est contradictoire avec le décret du 30 janvier 2012, et nous le regrettons.

Nous rappelons aussi que le R.L.P. n'interdit pas le déroulement et l'éclairage des dispositifs d'affichage la nuit, malgré un amendement que nous avions déposé, afin que ces déroulements soient éteints entre minuit et 7 heures du matin. Là encore, c'est contradictoire avec le décret de janvier 2012, je tenais à le rappeler.

Enfin, le nombre total de panneaux n'est pas précisé dans le projet de délibération, mais il est rappelé que les cocontractants devront impérativement respecter les dispositifs de réduction des panneaux d'affichage contenus dans le R.L.P.

Pourquoi, par ailleurs, ne pas informer les Conseillères et Conseillers de Paris de ce nombre de panneaux contenus dans les deux contrats ? C'est une question qui reste sans réponse.

Enfin, pour conclure, puisque mes 5 minutes sont bientôt consommées, je vous informe que le groupe des écologistes s'abstiendra sur ce projet de délibération qui, s'il dénote une volonté de l'Exécutif parisien de mettre en œuvre le R.L.P. au plus vite, n'en reste pas moins qu'un simple accompagnement de la surprésence de la publicité à Paris.

Les écologistes restent en effet opposés à l'affichage publicitaire : outre une véritable pollution visuelle, la publicité a pour fonction de formater les comportements, de façon à transformer les citoyens que nous sommes en simple clients prêts à consommer les biens et services dont ils n'ont pas nécessairement besoin.

Favorables à une réduction drastique de l'agression publicitaire dans l'espace public, nous voterons par ailleurs favorablement au vœu déposé par le parti de gauche.

Enfin, nous voterons également le vœu déposé par l'U.M.P.P.A. demandant que les mairies d'arrondissement soient saisies pour les demandes d'occupation de voirie en matière de chantiers privés.

Merci pour votre attention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, je suis intervenu en 1ère Commission en m'étonnant de la date d'introduction de ces deux projets de délibération, le DF 111 et le DF 112. Je ne comprends pas pourquoi il est si urgent de délibérer en décembre 2013 pour des conventions qui commenceront à prendre effet après le 1er janvier 2015. C'est totalement inédit, on n'a jamais vu cela. Pourquoi une telle précipitation ?

Curieusement, il a été tenu compte de ces arguments, partiellement, puisque le DF 112 a été retiré de l'ordre du jour mais le DF 111 a été maintenu. Je persiste à m'étonner, sur le respect de la forme, de la date.

Je voudrais rappeler qu'il y a des projets de délibération qui me paraissent plus urgents et qui ne seront manifestement pas inscrits avant les élections municipales. La proposition de délibération que nous avons déposée sur les parcours résidentiels en matière de logement ou le projet de délibération que j'espérais voir apparaitre à cette séance. Nous avons voté à l'unanimité sur notre proposition un vœu demandant le lancement d'un marché sur la sécurité du chantier des Halles. C'est incontestablement urgent mais, manifestement, on n'a pas l'intention de délibérer maintenant. On veut absolument nous faire délibérer sur cette convention qui ne prendra effet qu'après le 1er janvier 2015.

Je voudrais dire que le comble du comble, c'est l'argument que le Maire de Paris a employé et qui a été rapporté par la presse. Il serait urgent de délibérer maintenant parce que, dans l'hypothèse où la droite serait majoritaire après les élections, elle serait d'ores et déjà suspectée d'être plus complaisante avec ceux que le Maire de Paris appelle très élégamment les fournisseurs. C'est l'argument qui a été employé.

Moi, j'ai quand même le sentiment que, depuis 2001, la Mairie de Paris a eu des attitudes, pour le moins que l'on puisse dire, assez larges. J'ai le sentiment que l'entrée des fournisseurs a été ouverte à deux battants. Qu'on se rappelle ce qui a été fait dans le traitement du montage de l'opération des Halles, de Beaugrenelle ou de la tour Triangle. Que l'on aille en ce moment même sur les Champs-Elysées et que l'on constate avec quelle discrétion et quelle élégance les fournisseurs sont accueillis en ce qui concerne les marchés de Noël. Quant au marché de propreté, le plus gros marché de la Ville, la justice est saisie et devrait se prononcer assez prochainement.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Ne racontez pas n'importe quoi !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame COHEN-SOLAL, ce n'est pas moi qui ait employé cet argument, c'est le Maire de Paris : la droite serait plus complaisante avec les fournisseurs. Cela reste à démontrer, c'est le moins que l'on puisse dire.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la forme. Bien entendu, nous voterons pour le vœu qui a été déposé par Mme Brigitte KUSTER demandant que les mairies d'arrondissement soient associées en ce qui concerne les palissades.

Nous voterons contre le vœu n° 123.

Et nous voterons ce projet de délibération sur le fond. Nous n'avons pas de critiques à émettre sur la procédure qui a été employée après un appel à candidatures, mais nous maintenons que la date de la délibération nous paraît précipitée et inopportune.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

La mandature qui s'achève aura été l'occasion, après d'âpres débats, de réviser le plan local de publicité. Cette révision conditionne les nouvelles modalités régissant les concessions par la Ville de droits afférents à l'exploitation de panneaux publicitaires visibles de la voie publique et appartenant légalement à la Ville, qu'ils soient provisoires, c'est-à-dire apposés sur des palissades de chantier, ou permanents, apposés par exemple sur des murs d'immeubles appartenant à la Ville.

Ces concessions n'arrivaient à échéance qu'au 31 décemment 2014, soit dans plus d'une année. Était-il nécessaire de les renouveler aussitôt, en sachant que des échéances électorales importantes auront lieu d'ici là ? Ne fallait-il pas mieux laisser le soin à la future équipe municipale d'apprécier la situation ?

Autant de questions que nous nous posons et auxquelles nous souhaiterions vous voir, si possible, apporter des éléments de réponse.

Le projet de délibération DF 112 relatif aux publicités apposées sur les palissades de chantiers, dont le marché semblait attribué à la société CBS Outdoor, a été retiré suite à la réunion de la 1ère Commission du Conseil de Paris précédant cette séance. Cela nous semble raisonnable, puisqu'il soulevait des incertitudes juridiques.

Néanmoins, nous avons à nous prononcer sur le DF 111 relatif à l'attribution du marché des panneaux publicitaires posés de façon permanente sur des propriétés de la Ville à la société Clear Channel, comme nous nous sommes prononcés au début de ce Conseil municipal sur le marché des publicités affichées sur les abris d'autobus attribués à la société JCDecaux.

Les incertitudes ayant entraîné le report du projet de délibération DF 112 étant susceptible d'entacher la sûreté juridique du projet de délibération DF 111 aux yeux de nos concitoyens, le groupe U.D.I. s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour 3 minutes pour la présentation du vœu n° 123.

M. Alexis CORBIÈRE. - Il me semble que je m'étais inscrit aussi sur le projet de délibération et que je me proposais de faire un concentré.

De toute façon, je vais faire œuvre de sincérité et de franchise sur cette affaire car des arguments ont déjà été donnés, je pense à ceux donnés par mon collègue Jacques BOUTAULT. Là encore, je m'inscris dans la continuité de l'essentiel qui a été dit, notamment des contradictions avec des choses que, il nous semble, nous avions obtenues dans le R.L.P. Je pense notamment à ce qui a été dit concernant les bâches.

Mais pour ma part, l'essentiel de mon propos ne se situe pas là. C'est une critique de fond qui, aussi, se situe dans la continuité de l'intervention que j'ai faite hier.

Ce projet de délibération doit être l'occasion de reposer le problème de la publicité dans l'espace public. Lorsqu'avec Jacques BOUTAULT et d'autres élus, Madame POURTAUD, nous avions débattu du R.L.P., souvent, l'argument était d'ordre financier, de ce que cela rapportait à la Ville et du fait que nous étions engagés dans des concessions avec des opérateurs privés, qu'il était difficile de revenir, etc.

Là, c'est l'occasion de pouvoir mettre à plat cette discussion. Nous, nous disons clairement qu'il faut s'inspirer d'expériences qui sont faites, et pas dans des communes minimes, je pense à celles qui sont faites à Sao-Paulo, d'une ville où il n'y a plus de publicité.

Quel est l'enjeu ? Il est celui qui est dressé par nombre d'observateurs, de scientifiques, etc., qu'il y a trop de place à la publicité. On estime à plus de 3.000 messages publicitaires par jour, ce qui constitue, je le dis sans détour, une forme de manipulation mentale qui influe sur nos comportements et qui fait que chaque citoyen est ramené au statut de consommateur. Cela n'est pas acceptable.

Il faut un moment donné s'interroger de manière claire sur quels sont les outils qui font qu'en permanence, nous nous retrouvons dans une situation où nous sommes sollicités à consommer, et pis que ça, pis que consommateur, formatés sur des valeurs idéologiques dont sont porteurs ces messages publicitaires, et je pense notamment à une certaine représentation de la femme ou des hiérarchies entre les personnes, qui n'est pas tolérable.

Tous ces débats-là, nous les avons posés. Il me semble que désormais nous avons l'occasion, certes opportuniste, j'en conviens, mais après tout, c'est aussi toute la noblesse de la politique de savoir saisir les opportunités, de dire : ne renouvelons pas ces concessions.

Imaginons aujourd'hui ce qui est possible dans une ville comme Paris, une ville sans "pub".

Je termine sur l'argument financier, chers collègues. Hier, vous savez la décision grave concernant le budget, mais cela indique que des choix financiers sont faits, et certains de mes collègues acceptent en quelque sorte qu'il y ait moins de recettes de la part de la Ville, notamment je pense aux baisses de dotations publiques de l'État mais par contre, ne veulent surtout pas remettre en cause le fait que certaines de nos recettes viennent justement de ces publicités et de ces annonceurs. Il y a un choix politique à faire.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération et la raison pour laquelle aussi, j'ai fait deux en un, j'ai profité de cette occasion pour à la fois émettre mon avis sur le projet de délibération et je ne présenterai pas mon vœu - je crois l'avoir fait.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole, pour vous répondre à tous, à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que vous ne m'en voudrez pas de répondre à cette heure-là de manière assez concise.

Premièrement, sur le calendrier, je m'étonne un peu, je le dis malicieusement, de l'émotion que suscite la date de présentation de ces projets de délibération au Conseil de Paris. Je n'en dirai pas davantage, mais c'est une émotion qui me paraît un peu étrange.

Je vais vous répondre sur le fond. Comme vous le savez, les procédures sont longues, surtout que nous utilisons l'appel à la concurrence. Je voudrais d'ailleurs rappeler au Conseil de Paris que les deux marchés précédents, c'est-à-dire celui qui précédait le DF 111 et celui qui précédait le DF 112, qui a été retiré, étaient des marchés qui avaient été attribués avant 2001 sans concurrence.

Mais comme nous, nous utilisons des procédures concurrentielles, elles sont très longues, et donc il faut essayer d'anticiper un peu si l'on veut qu'entre la durée de l'appel à la concurrence et la durée de la préparation technique, enlever les anciens dispositifs, mettre les nouveaux, négocier les contrats avec les annonceurs, bref, pour que tout démarre au 1er janvier 2015, il fallait s'y prendre un petit peu à l'avance.

D'ailleurs, quand vous dites, Monsieur LEGARET, que c'est sans précédent, si, il y a un précédent tout récent. Il date de novembre dernier. En novembre dernier, le Conseil de Paris a attribué, avec votre approbation sauf erreur de ma part, la concession de la Porte de Versailles qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2015, donc ce n'est pas sans précédent.

Et je trouve qu'il est de bonne administration de ne pas être contraint par le temps à prolonger des contrats anciens. Vous avez vous-même reproché à la Municipalité de le faire parfois, et je crois que vous aviez raison de nous le reprocher. Là, nous n'aurons pas de prolongation à faire car nous avons anticipé.

Deuxièmement, vous avez fait allusion au retrait de l'un des deux projets de délibération et je le regrette autant que vous. Il se trouve que l'un des candidats évincés a pointé, après la Commission des finances, ce qui explique que je ne vous en ai pas parlé mercredi dernier, a pointé une difficulté de technique juridique, extrêmement technique d'ailleurs, et nous avons besoin de quelques vérifications pour en tirer des conclusions.

Troisièmement, sur le vœu de Mme KUSTER, est-ce que ce vœu est maintenu ?

Un intervenant. - Oui, il est maintenu.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Parce que je vous rappelle que ce vœu ne porte pas sur le projet de délibération soumis aujourd'hui au vote du Conseil de Paris, il porte sur l'autre projet de délibération.

Comme je suis soucieux de ne pas mélanger les choses, soit il est retiré, soit j'appellerai à le rejeter et il sera représenté quand le projet de délibération en question sera présenté. Mais il n'a rien à voir avec le projet de délibération d'aujourd'hui, absolument rien.

Dernier point, c'est le problème de la place de la publicité dans Paris. C'est un point qui a été évoqué par l'orateur du groupe Communiste précédemment.

Premièrement, le vote de ce projet de délibération va accélérer de six mois l'application du Règlement local de publicité qui, justement, diminue d'un tiers, vous le savez, la présence de la publicité à Paris. Nous nous en réjouissons tous, et la Municipalité n'est pas soucieuse de remettre en cause le subtil équilibre auquel elle est

parvenue, notamment grâce au travail acharné de Danièle POURTAUD, le subtil équilibre auquel elle est parvenue entre la réduction de la publicité et le maintien d'un certain volume de publicité à Paris.

Et puis il y a un argument qui m'a un peu étonné dans la bouche de l'orateur précédent, c'est celui selon lequel les problèmes de redevance sont tout à fait négligeables, inutiles. J'entendais hier quelqu'un qui, je crois, est proche de cet orateur, qui appelait à l'extension de la gratuité. Il fallait que tout soit gratuit.

Mais si tout est gratuit, il faut bien qu'il y ait des redevances ou des impôts pour payer. Si vous étendez la gratuité mais que vous supprimez les ressources municipales, alors cela tient du miracle, une opération du Saint-Esprit à laquelle, personnellement, je suis étranger.

Je voudrais redonner des chiffres que j'ai déjà donnés au Conseil de Paris.

Depuis 2008, nous avons augmenté de 30 % les redevances sur les 30 principaux contrats de concession accordés par la Municipalité, ou plus exactement par le Conseil de Paris.

Pour reprendre l'exemple tout récent que j'ai donné il y a un instant, nous avons augmenté de 27 % la redevance sur le Parc des Expositions dans ce que nous avons approuvé au mois de novembre.

Et puis, nous avons multiplié hier par deux, à l'appel de M. Julien BARGETON, la redevance sur les abris voyageurs.

Voyez-vous, je pense que lorsque nous augmentons les redevances, cela signifie que nous demanderons moins aux contribuables, et je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'élus dans cette Assemblée pour s'en plaindre.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, sans prolonger le débat sur le vœu n° 122, vous reconnaîtrez, Monsieur l'adjoint chargé des finances, que les vœux ont été rédigés et déposés avant que la Mairie prenne la décision de retirer l'un des deux projets de délibération.

Donc le vœu n° 122, comme vous le voyez dans ses considérants, est rattaché au projet de délibération DF 111. Il fait d'ailleurs référence en dernier considérant aux deux projets de délibération.

Je reconnais que la rédaction vise plus spécifiquement le projet de délibération DF 112 que le DF 111. Mais vous avez le pouvoir, vous, membre de l'Exécutif, de modifier un vœu qui a été déposé. J'aurais donc préféré que vous nous proposiez à temps un vœu bis qui aurait tenu compte, je crois, de cette demande qui est légitime, dont M. Jacques BOUTAULT a également soutenu le principe.

Cela paraît quand même être une question de bon sens qui va dans le sens de la Charte des arrondissements, n'est-ce pas Madame ERRECART ? Que les maires d'arrondissement soient consultés sur les implantations de mobilier publicitaire, qu'il s'agisse de mobilier urbain ou ultérieurement qu'il s'agisse des affichages, cela me paraîtrait souhaitable.

Donc je plaide pour qu'en tout cas, l'esprit de ce vœu, qui me paraît vraiment traduire un sentiment assez unanime, qu'il en soit tenu compte aujourd'hui. C'est tout ce que je souhaite, mais si vous nous dites, Monsieur GAUDILLÈRE, qu'on en reparlera lorsque le 112 sera inscrit à l'ordre du jour, on ne tiendra pas compte de cette demande sur le 111. Je vous invite quand même à en tenir compte, d'une manière ou d'une autre, avis préalable des maires d'arrondissement. Cela me paraît souhaitable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - J'incite Mme la Maire du 17e arrondissement à représenter ce vœu quand nous représenterons le projet de délibération DF 112, et je l'espère, le plus tôt possible.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération 112.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On ne pourra plus en tenir compte pour le 111.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 122 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 123 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé lui aussi.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 111.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 111).

2013 DU 278 - DLH 188 - Cession à la société OGIF de la parcelle 12-22, rue Saint-Eloi à Gentilly (94).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Projet de délibération DU 278 - DLH 188 : cession à la société OGIF de la parcelle 12-22, rue Saint-Eloi à Gentilly.

La parole est à Mme Hélène BIDARD pour cinq minutes.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur ce dossier, la démarche de la Ville est assez curieuse. Elle est d'autant plus curieuse d'ailleurs à l'heure où chacun en appelle à la construction d'une métropole basée sur le respect de tous.

Pour résumer, notre collectivité a décidé de mettre en vente 141 logements de la S.I.E.M.P., un patrimoine situé sur la commune voisine de Gentilly, rue Saint-Eloi, pour être tout à fait précise. Gentilly, je le rappelle pour situer, c'est 53 % de logements sociaux.

Cette mise en vente soulève deux points essentiels. D'abord, sur la forme, la vente n'a pas été communiquée officiellement et par écrit à la maire de Gentilly pour prévenir du lancement de la consultation en avril dernier, ainsi que des conditions dans lesquelles celle-ci se déroulait. Elle l'a été uniquement par une information orale, ne permettant donc pas la saisine du Conseil municipal de Gentilly et ne garantissant pas non plus l'information aux locataires.

Cette conception du dialogue entre Paris et la banlieue est lunaire, pour ne pas dire ingrate, à notre avis. A votre avis, quelle image de Paris donnons-nous en agissant ainsi, comment construire une métropole de façon positive lorsque l'on instaure un tel rapport ? Quelle serait notre réaction si une collectivité se comportait de la sorte dans nos murs, sur notre territoire ?

Sur le fond du dossier, à présent, cette vente peut non seulement mettre en risque la vocation sociale de cet ensemble, mais aussi la capacité du bailleur potentiel à assurer le parcours résidentiel de ses locataires. En effet, notre ville a décidé d'écarter Opaly, le bailleur de la ville de Gentilly, le candidat le plus évident à notre sens. Evident parce qu'il y a une cohérence de gestion : Opaly gère déjà 600 logements dans le quartier de la Reine Blanche, quartier où sont situés les 141 logements mis en vente par la Ville de Paris. Evident aussi parce que nous avons avec Opaly un bailleur qui a une grande proximité avec les locataires et une bonne connaissance du terrain.

Le logement social, ce n'est pas juste de la pierre. C'est d'abord de l'humain, ne le perdons pas de vue. Notre ville a donc décidé d'écarter Opaly et de retenir un autre bailleur sur les seuls critères financiers. Un autre bailleur qui ne dispose que de deux petits immeubles sur le territoire, et pas le moindre partenariat avec la commune de Gentilly. Un autre bailleur qui est un organisme de logement intermédiaire conventionné en P.L.S. et appliquant de ce fait les loyers les plus élevés du logement social. Autrement dit, à chaque déménagement, nous décidons, nous élus de

Paris, à travers notre vote aujourd'hui, que les nouveaux locataires se verront impacter un loyer plus important que si la vente avait été réalisée avec Opaly ou Paris-Habitat, qui était également candidat à l'achat.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur un dernier point : le Conseil municipal de Gentilly a voté un vœu à l'unanimité, j'insiste à l'unanimité, demandant à la Ville de Paris de surseoir à sa décision dans l'attente d'un accord sur les conditions de la cession avec la Ville de Gentilly et avec les locataires. Je crois que nous serions avisés de travailler en bonne intelligence avec Gentilly, et de façon partenariale et respectueuse.

Ce dossier nous inquiète fortement. Il ne faudrait pas que ce soit le sens de la préfiguration du nouveau Grand Paris, un Grand Paris où la Ville de Paris imposerait aux communes de la métropole tel où tel bailleur, telle politique de peuplement, sans concertation avec les élus locaux, au détriment des habitants et des politiques publiques locales.

Ceci est précisément à l'opposé du travail initié par le syndicat mixte d'étude "Paris Métropole", parce qu'aujourd'hui, une chose est sûre : nous savons que le département de la Seine a été le bon niveau pour créer les inégalités territoriales. Nous savons aussi que partout dans le monde, les grandes métropoles bâties en vue d'une compétition financière ont créé des ghettos de riches et des ghettos de pauvres. L'histoire n'est pas écrite, et avec mon groupe, nous voulons faire le pari qu'une autre métropole peut être une chance pour tous, une métropole qui doit être solidaire, et que l'Etat doit accompagner aussi de politiques publiques fondant l'égalité républicaine.

De tels comportements de la Ville de Paris, vendant au plus offrant, remettent en cause les dynamiques de territoire dans lesquelles s'inscrit la Ville de Gentilly, pénalisant ainsi très lourdement et durablement le quotidien des populations seraient désastreux.

Une métropole partant des besoins des habitants, ce peut être une chance, mais on en a un exemple ici : ne plus maîtriser les politiques d'habitat, de logement et de développement économique, c'est priver la collectivité locale, donc les citoyens, de pouvoirs essentiels. Un Grand Paris imposé par le haut éloigne les lieux de pouvoir des citoyens. Les élus de Paris Métropole de tous bords ont clairement exprimé leur désaccord sur de telles pratiques.

Après le vote définitif de la loi, nous allons donc avoir d'ici 2016, date de la mise en place de la métropole du Grand Paris, un temps de préfiguration. Que peut-il se passer durant ce laps de temps ? Au contraire du projet de délibération qu'on nous propose aujourd'hui, la Ville de Paris doit prendre des initiatives de solidarité avec les élus locaux de la métropole et les citoyens, et agir pour rendre le Gouvernement de l'institution créée le plus démocratique et populaire possible.

C'est pourquoi, avec mon groupe, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques éléments assez simples : premièrement, je rappelle au Conseil de Paris qu'il a approuvé au mois de juillet la vente de cet ensemble immobilier, dans le cadre de la résiliation de la convention de gestion de la S.I.E.M.P, donc nous avons tous approuvé la vente de cet ensemble immobilier. Deuxièmement, il est inexact de dire, comme vient de le soutenir l'oratrice précédente, que nous n'avons pas eu de longues discussions avec la mairie de Gentilly, qui a été au contraire associée à toutes les étapes de ce processus de vente.

Troisièmement, il se trouve que dans l'appel d'offres, toujours un appel d'offres puisque c'est notre marque de fabrique, l'OGIF a été le seul organisme à faire une offre conforme à l'évaluation des Domaines. J'ai la faiblesse de penser que si nous ne respections pas les évaluations des Domaines, nous aurions un certain nombre de problèmes, à la fois juridiques et politiques.

Quatrièmement, l'OGIF, je le rappelle, est une société d'H.L.M, c'est un bailleur social, et il s'est engagé de manière extrêmement claire à sauvegarder les droits des locataires et les droits de la mairie de Gentilly. Les droits des locataires, puisque leurs loyers demeureront inchangés, je le répète pour que tout le monde l'entende bien, et la mairie de Gentilly conservera ses droits de réservation, c'est-à-dire 30 %. Je considère que ce protocole a été parfaitement négocié et qu'il est conforme à ce que nous avions décidé au mois de juillet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 278 - DLH 188.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DU 278 - DLH 188).

2013 DU 367 - Création d'un Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 367 et les amendements n^{os} 124, 125 et 126 qui y sont attachés. Il s'agit de la création d'un Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris. Je vais donner la parole successivement à Mme Claire GUIDI et M. Jean-François LEGARET pour cinq minutes chacun.

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, engagement tenu : ce projet de délibération est la mise en œuvre de la première recommandation établie par les membres de la M.I.E., Mission d'information et d'évaluation sur la politique immobilière de la collectivité parisienne. Cette M.I.E. a en effet remis son rapport, adopté à l'unanimité en mars dernier, et nous avons eu un débat au Conseil de Paris en avril. Engagement tenu, puisque la création de ce Conseil de l'immobilier, actée par l'ensemble des membres de la M.I.E. s'inscrit dans la continuité des travaux menés par ce groupe de travail représentant toutes les sensibilités du Conseil de Paris.

Ces travaux et les auditions que nous avons réalisés ont montré que la politique immobilière menée depuis 2001 a permis de répondre aux objectifs de la collectivité en matière d'urbanisme et d'aménagement, d'implantation d'équipements publics, de rationalisation des implantations administratives, de construction et de réhabilitation de logements, notamment sociaux, et ce dans le cadre d'une vision équilibrée du territoire et d'une gestion financière et budgétaire saine.

Les membres de la M.I.E. ont souhaité que l'information privilégiée dont ils ont pu bénéficier, dont nous avons pu bénéficier, pendant ces travaux, soit prolongée et que les conseillers de Paris soient ainsi associés à la conduite de la politique immobilière. Le Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris, qui est créé à travers le projet de délibération DU 367, va permettre de répondre à cet objectif.

Le Conseil de l'immobilier sera composé de neuf membres reflétant le pluralisme des élus au sein du Conseil de Paris. Il s'agit d'un comité consultatif qui pourra être saisi à la demande du Conseil de Paris, du Maire de Paris, ou de la Maire de Paris. Il s'appuiera sur les différents services administratifs concernés. Un règlement intérieur viendra par ailleurs préciser son fonctionnement.

Vous imaginez, vu la période, que ce Conseil démarrera ses travaux après le mois de mars prochain, certains pourraient s'en étonner, voire s'en offusquer, je crois qu'il faut être réaliste.

C'est une mission importante qui attend les élus qui seront élus au mois de mars, et je leur souhaite de beaux travaux.

N'oublions pas que la politique immobilière est certes une politique en soi, mais que c'est surtout une politique opérationnelle qui s'inscrit dans le temps et qui traduit la vision que la Municipalité a du territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Jean-François LEGARET a la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On a pour habitude de dire qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, mais en réalité la création du Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris démontre tout l'inverse.

Je voudrais rappeler, comme Claire GUIDI vient de le faire, que c'est à notre séance d'avril que nous avons présenté le rapport de la M.I.E. et la recommandation principale de la M.I.E. consistait en la création d'un Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris permettant de constituer un outil de réflexion et de proposition en matière de stratégie immobilière.

Je voudrais dire que si cette proposition avait été soutenue à l'unanimité par les membres, c'est parce que nous avions été convaincus par la démonstration faite du bon fonctionnement du Conseil de l'immobilier de l'État et que l'on pouvait et l'on devait s'en inspirer.

D'ailleurs, lors de la présentation de notre rapport, le Maire de Paris avait donné son accord de principe sur cette création.

Il aura finalement fallu attendre huit mois pour que ce projet de délibération soit présenté, mais assorti d'un coup de téléphone de Bernard GAUDILLÈRE m'informant qu'il ne serait matériellement pas possible de désigner les membres du Conseil de l'immobilier avant les élections municipales. Ce matin, nous nous prosternons avec respect devant une magnifique coquille vide que nous laisserons à nos successeurs dont nous ferons peut-être partie, mais après tout c'est aux Parisiens d'arbitrer cette question-là, mais en tout cas, impossible de réfléchir.

Vous voyez, mars, élections municipales, présentation de notre rapport avril 2013. On aura au minimum perdu un an, vous avez joué la montre, bravo, mais nous considérons que pour la transparence et l'efficacité cela n'est pas très performant.

C'est dommage parce que nous avions tous considéré, je crois à l'unanimité, que nous avions eu une séquence intéressante lors des travaux de la M.I.E. et lors de la restitution et le débat au Conseil de Paris, séquence intéressante sur la politique immobilière de la Ville suivie du rapport de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des biens du domaine public de la Ville de Paris. Ces deux rapports se complétaient, concluaient tous deux que la Ville ne connaissait pas bien son propre patrimoine, qu'elle ne disposait pas d'un inventaire physique achevé et qu'il n'y avait pas de stratégie immobilière claire sur ces différents sujets.

Le Maire de Paris a toujours considéré que la stratégie immobilière faisait partie de son domaine réservé et on voit aujourd'hui que cette conception est à nouveau démontrée.

Nous avions pourtant déposé plusieurs vœux réclamant la création rapide de ce conseil, et nous aurions pu bien entendu aller beaucoup plus vite.

Nous considérons donc, Monsieur le Maire, que la proposition qui nous est faite s'apparente une fois encore à un déni de démocratie et un manque de respect de notre Assemblée.

Nous proposons qu'il soit bien précisé que le Conseil est compétent en matière de stratégie immobilière, c'est la raison pour laquelle nous déposons trois amendements afin de parfaire, de compléter pour l'avenir même si cet avenir nous apparaît trop lointain.

Nous proposons également que les avis qui seront rendus soient annexés au projet de délibération concerné et que le rapport annuel soit annexé à la communication relative au débat d'orientation budgétaire.

Enfin, nous pensons qu'il serait raisonnable que le Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris ait la faculté de s'auto-saisir. Je vous rappelle d'ailleurs que lors de son audition devant la M.I.E., le président du Conseil de l'immobilier de l'État nous avait démontré l'intérêt pratique de cette faculté d'auto-saisine, il avait notamment utilisé cette possibilité sur une disposition de la loi Duflot 1, qui autorisait les cessions de foncier de l'État avec une décote allant jusqu'à 100 %. Il avait été défavorable à cette mesure et avait demandé que le Conseil de l'immobilier de l'État puisse donner un avis sur ces décrets. Nous ne sommes pas évidemment dans le même champ de compétence, mais je cite volontairement cet exemple qui nous avait paru intéressant.

Regrettant à nouveau l'application trop tardive de cette proposition, nous espérons qu'il sera tenu compte de nos contributions et amendements de manière à ce que dès les élections municipales prochaines, ce Conseil de l'immobilier puisse se constituer et faire œuvre utile pour définir, je dirais même redéfinir la stratégie immobilière de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - M. Bernard GAUDILLÈRE a la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je crois que tout le monde est conscient que ce projet de délibération a un intérêt incontestable, et d'ailleurs comme M. LEGARET, je regrette qu'il ne vienne qu'aujourd'hui en discussion, je pense que nous aurions pu être plus diligents, et j'en prends évidemment la responsabilité au nom de la Municipalité.

Deuxièmement, sur l'amendement concernant la stratégie, je donne un avis tout à fait favorable parce que je trouve que vous émettez là une précision très importante.

Le Conseil de l'immobilier, dans l'esprit de la M.I.E. tel que j'ai lu le rapport, c'est justement un conseil qui doit émettre un avis sur la stratégie, nous sommes bien d'accord. Il doit examiner quels sont les projets de vente, le montant des projets de vente, les grands critères qui font que l'on vend un immeuble où qu'on le conserve. Bref, il s'agit de stratégie et donc, que vous souhaitiez qu'on le précise de manière claire me paraît tout à fait légitime.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est l'amendement n° 124.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Oui avis favorable.

Sur l'amendement n° 125, je suis également favorable bien qu'il me paraisse inutile. Je m'explique : le projet de délibération donne au Conseil de l'immobilier une compétence d'ordre général, et quand un organisme a une compétence d'ordre général, on n'a pas besoin de préciser qu'il peut s'auto-saisir.

Mais, puisque vous le souhaitez, je retiens votre formulation, s'auto-saisir à la demande de l'un de ses membres, avec l'accord du président, je n'ai aucune objection. Je donnerai un avis favorable.

S'agissant de l'amendement n° 126, j'ai un point de vue plus nuancé. Vous proposez deux choses, l'une me paraît très pertinente et l'autre moins. Je vais donc suggérer peut-être un amendement à votre amendement ou un sous-amendement.

Vous dites d'abord qu'il faut établir un rapport annuel, j'y suis favorable. Je pense que quand un organisme de ce type existe, il faut qu'il émette un rapport annuel et que ce rapport annuel soit discuté en Conseil de Paris.

Tenez, Monsieur LEGARET, je crois vous l'avoir déjà dit, vous et moi nous sommes des membres assidus de la Commission du Vieux Paris et je regrette que les événements aient fait que le rapport annuel de la Commission du Vieux Paris n'ait pas été soumis au Conseil de Paris depuis de nombreuses années. Donc, j'y suis favorable pour le Conseil de l'immobilier.

Peut-être pas au moment du débat d'orientation budgétaire, Monsieur LEGARET, le DOB est déjà quelque chose de très lourd, ce n'est peut-être pas la peine de l'alourdir avec le rapport de ce conseil et d'ailleurs je pense que ce rapport du Conseil de l'immobilier sera discuté de manière plus approfondie, beaucoup plus détaillée, et avec une attention beaucoup plus soutenue du Conseil s'il a lieu lors d'une séance quelconque et pas lors de la séance du débat d'orientation budgétaire. C'est le premier sous-amendement, je souhaiterais que l'on enlève "annexé à la commission relative au débat d'orientation budgétaire" uniquement pour lui donner plus d'importance.

Quant à l'avis annexé au projet de délibération, j'y suis également opposé, mais pour des raisons purement pratiques. Les projets de délibération, c'est déjà quelque chose de très lourd et on ne va pas en plus se soumettre à un avis du Conseil de l'immobilier que l'on sera obligé d'aller quérir et annexer au projet de délibération.

Tout ce qui alourdit le processus des délibérations est regrettable.

Pour résumer mon propos, je suggère que l'amendement n° 126 soit le suivant, sous-amendé bien entendu, si le Conseil en est d'accord : "un rapport annuel sur la stratégie immobilière de la collectivité parisienne sera élaboré et examiné en Conseil de Paris".

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix le vœu n° 124 avec un avis…

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Simplement, pour répondre à la proposition de Bernard GAUDILLÈRE, nous l'acceptons. En relevant la réceptivité et l'état d'esprit positif de l'Exécutif sur ces amendements, nous les acceptons à ce stade. On verra bien après quand on mettra en route le Conseil immobilier, je pense qu'on pourra à nouveau se réinterroger sur le projet de délibération lui-même. Mais je pense qu'on doit pouvoir progresser dès à présent en acceptant le contre-amendement et en adoptant les amendements ainsi modifiés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 124 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 124 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 125 avec avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 125 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 126 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 126, amendé, est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 367 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DU 367).

Vœu déposé par Mme POIRAULT-GAUVIN relatif à un pacte de bonne conduite et d'équité pendant la campagne des élections municipales.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 127 est relatif à un pacte de bonne conduite et d'équité pendant la campagne des élections municipales.

La parole est à Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, pour 1 minute maximum.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il n'existe pas de code de déontologie en politique. Il n'existe finalement que la loi que certains appliquent, que d'autres ont tendance à négliger.

Les campagnes électorales sont un moment particulier pendant lequel la moralité, l'intégrité, l'intégrité aussi intellectuelle des élus peuvent être mises en débat. Les élus de Paris doivent, à mon sens, être exemplaires pendant cette campagne municipale à venir et soutenir un code de bonne conduite et d'équité entre eux.

Ceci implique que les élus les plus gradés, je pense aux adjoints au Maire de Paris, au premier rang desquels Anne HIDALGO, mais aussi les maires d'arrondissement doivent s'abstenir de confondre l'agenda municipal avec leur agenda de candidat.

Je le dis au nom de l'équité, et l'ensemble des élus parisiens doivent être informés des manifestations de tous les événements qui se déroulent sur le territoire de Paris, de la commune donc, mais aussi dans tous les arrondissements, les événements qui se déroulent à l'Hôtel de Ville et dans les mairies d'arrondissement et les annexes, les événements qui sont organisés par les associations subventionnées.

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je demande à ce que le Maire de Paris, qui n'est pas candidat, soit le garant de cette équité au nom des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame POIRAULT-GAUVIN, l'esprit de votre vœu est évidemment tout à fait estimable mais, en revanche, vous avez une argumentation qui ne me paraît pas extrêmement juste. Vous dites qu'il n'y a pas de règles ou de lois en matière de déontologie, mais bien sûr que si ! Je vous invite à relire l'article L. 52-1 et l'article L. 52-8 du Code électoral qui précisent de manière très claire ce que l'on a le droit de faire ou pas.

Si par hasard nous nous posions encore des questions sur l'interprétation de cette loi, je vous renvoie aux quelques 250 ou 300 pages de tous les manuels de droit électoral qui analysent la jurisprudence du Conseil d'Etat en la matière. Il n'y a pas le moindre doute sur ce que l'on peut faire ou ne pas faire. C'est le premier point.

Deuxième point, le Maire de Paris est tellement conscient de la nécessité que ces règles soient observées, lui qui les a toujours observées avec une régularité et une honnêteté auxquelles chacun se plaît à rendre hommage, le Maire de Paris a donc adressé à tous les conseillers de Paris une lettre, que j'ai sous les yeux et que vous avez sans doute lue, j'imagine, qui est datée du 27 février 2013 - il s'y est pris avec un peu d'avance - sur les règles applicables dans les périodes électorales en matière de communication et d'utilisation des moyens municipaux.

Nous avons tous été - nous sommes 162, si on l'excepte puisqu'il est signataire de la lettre -, tous les 162 Conseillers de Paris concernés ont reçu cette lettre et peuvent la méditer. Elle a été rédigée par des experts en droit administratif et électoral, elle compte 5 pages et je me permets de vous renvoyer à son contenu.

Quant au problème d'agenda d'inaugurations, de manifestations, l'agenda détaillé du Maire de Paris et des adjoints figure, vous le savez, toutes les semaines sur le site de Paris.fr. J'ajoute que beaucoup de maires d'arrondissement le font figurer sur leur propre site Internet, et je ne vois vraiment pas, Madame POIRAULT-GAUVIN, ce que nous pourrions faire - quand je dis nous, c'est la Municipalité bien entendu - de plus pour rappeler les élus à leur devoir et à ce que leur commande la loi.

Donc je trouve ce vœu inutile, en ce sens qu'il nous demande de faire quelque chose que nous avons déjà fait, le rappel à la loi, et donc je donnerai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 127 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la mise en place d'une clause de transparence.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 128 est relatif à la mise en place d'une clause de transparence.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, le conseil représentatif des associations noires associé à la Coalition européenne des villes contre le racisme, initiative placée sous l'égide de l'Unesco, a en mai 2013 lancé un appel afin que les villes d'Europe adoptent pour leurs marchés publics une clause de transparence qui oblige les entreprises, voulant répondre à des marchés publics, à ouvrir leurs archives, et notamment à dire si hier ou aujourd'hui elles ont tiré profit d'une quelconque façon de crimes contre l'humanité, en particulier de la traite négrière, de la Shoah ou de tout autre crime relevant de ce fait.

Des collectivités, comme Toulouse, Bègles ou Saint-Anne en Martinique ont déjà adopté cette clause de transparence qui les oblige à dire si, oui ou non, les entreprises répondant à des appels d'offres ont participé à ces traites négrières ou esclavage dans leur société lorsqu'elles répondent à un appel d'offres.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Camille MONTACIÉ, pour vous répondre.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

La demande du groupe des Verts est que soit étudiée la mise en place d'une clause visant l'ensemble des crimes contre l'humanité sous forme d'un engagement à portée très générale qui vise l'ouverture des archives des entreprises.

La question qui se pose est celle de la compatibilité du droit de la commande publique et du devoir de mémoire. Pour prendre un exemple très simple, parmi les ascensoristes, nous avons le groupe Thyssen. Je crois

qu'il n'est pas besoin de lui demander d'ouvrir ses archives car on connaît bien l'histoire de ce groupe. Pour autant, il est aujourd'hui totalement exclu qu'en raison de son passé, ce groupe soit exclu de nos commandes publiques.

C'est un sujet qui mérite une analyse juridique approfondie et je donne donc un avis favorable à ce vœu dans la mesure où il propose justement une telle étude.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, acceptez-vous la modification ?

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Je n'ai pas demandé de modification. C'est un avis favorable.

La modification est pour le vœu suivant.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Le mot "étudié" fait que l'avis est favorable et je conçois bien l'argument qui vient d'être énoncé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On me fournit des papiers avec erreur et bêtement je m'y attache !

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 128 sans aucune modification et avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 343).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'analyse du cycle de vie pour le matériel acheté par la Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 129 est relatif à l'analyse du cycle de vie pour le matériel acheté par la Ville.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour une minute.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

L'analyse du cycle de vie, communément appelée A.C.V., est une technique qui permet d'étudier et de mesurer l'impact environnemental d'un bien ou d'un produit sur l'ensemble de son cycle, depuis sa fabrication, son utilisation jusqu'à la fin de vie.

L'ADEME vient de rendre publique la semaine dernière par exemple l'analyse du cycle de vie des véhicules et on voit bien que selon qu'on prend en considération l'ensemble de ces éléments ou pas, les conclusions sont radicalement différentes.

Nous souhaiterions qu'à chaque fois qu'il s'agit de biens ou de produits, il puisse y avoir une analyse du cycle de vie effectuée et que nous en soyons informés de manière à pouvoir être éclairés sur nos choix.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame MONTACIÉ, vous avez la parole.

Mme Camille MONTACIÉ, adjointe. - Nous avons déjà commencé ce travail de réflexion sur l'analyse du cycle de vie des produits.

Un bon exemple est celui des potelets. Aujourd'hui, on a décidé d'acheter des potelets à mémoire de forme constitués de polyuréthane. Ils sont moins coûteux en énergie à produire, deux fois plus légers, ils sont moins chers à conditionner et leur recyclage est également possible.

Nous travaillons donc déjà dans le sens de ce vœu.

Je vous propose un amendement au texte.

Vous avez indiqué que "Le Conseil de Paris émet le vœu que l'analyse du cycle de vie des produits faisant l'objet d'une consultation soit incluse dans les annexes aux projets de délibération afin d'informer complètement les conseillers de Paris des conséquences de leurs décisions".

Je propose : "Le Conseil de Paris émet le vœu que soit mise à l'étude l'inclusion dans les annexes aux projets de délibération de l'analyse du cycle de vie des produits faisant l'objet d'une consultation [etc.] et les conclusions de cette analyse seront présentées au plus tard en mai 2014", si vous en êtes d'accord.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien !

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 129 ainsi amendé par substitution.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est ainsi adopté. (2013, V. 344).

2013 DDEEES 201 - Subvention (220.000 euros) et avenant à convention avec le Comité Champs-Elysées (8e) pour les illuminations de fêtes de fin d'années 2013.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à la 2e et dernière Commission.

Le projet de délibération DDEEES 201 est relatif à une subvention et un avenant à la convention avec le comité des Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013.

La parole est à M. LEBEL.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous en remercie.

Le but de mon intervention n'est évidemment pas de mettre en cause cette subvention de 220.000 euros qui a été votée à l'unanimité au Conseil du 8e arrondissement et qui est particulièrement utile pour boucler le budget du comité Champs-Élysées dans sa responsabilité d'illuminer les Champs-Élysées pendant la période des fêtes.

Par contre, il y a un certain nombre de points qui sont apparus et qui ont fait l'objet d'un vœu voté à l'unanimité par le Conseil du 8e arrondissement qui concerne cette mise en lumière et le montant de la subvention.

Il apparaît que l'illumination des Champs-Élysées est une opération extrêmement coûteuse qui est prise en charge par l'ensemble des riverains, qui sont des sociétés et des commerces, abondée par ces fameux 220.000 euros sous la forme d'une subvention de la Ville.

Cela étant, parfois, et en particulier cette année, pour des raisons d'économies, le comité Champs-Élysées est amené à choisir les illuminations pour une durée qui peut être de trois ans, de quatre ans… tout cela dépend de la durée d'amortissement de l'investissement.

Si le choix n'est pas idéal dans les illuminations, il y a un petit problème qui se pose, qui est que pendant plusieurs années, on est obligé d'avoir les mêmes illuminations.

Aussi, considérant l'intérêt que ces illuminations de fin d'année présentent pour le prestige de Paris dans le monde entier, le conseil du 8e arrondissement a voté un vœu pour faire en sorte que le choix des illuminations prochaines soit l'objet d'une vaste concertation et que la part du comité Champs-Élysées, de la Ville de Paris et des élus du 8e arrondissement dans ce choix soit équilibrée afin qu'au mieux, on puisse trouver une qualité d'illumination à la hauteur de la réputation de la Ville de Paris et que, par la même occasion, évidemment, la Ville de Paris prenne en charge un peu plus que 15 ou 20 % du montant total de l'investissement de ces illuminations.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL, pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais répondre à M. le Maire du 8e arrondissement que je n'ai pas eu communication du vœu qui a été voté dans son arrondissement, et j'en suis désolée. J'aurais regardé de plus près, naturellement, ce vœu et malgré l'hypoglycémie croissante dans nos rangs, je vais prendre quand même la peine de lui dire et de lui rappeler, tout simplement, que l'association du comité Champs-Élysées et la Ville de Paris, ainsi que la mairie du 8e arrondissement, se rencontrent et se sont rencontrées pour faire un choix sur les illuminations qui actuellement décorent les Champs-Élysées.

C'est après de nombreuses réunions autour de ce choix, d'ailleurs des demandes auprès de l'installateur sur des progrès à faire, que la décision a été prise.

D'autre part, la Ville de Paris prend une part en subventionnant de manière importante ces illuminations, plus importante peut-être même qu'elle le pourrait car la Ville de Paris a toujours pris l'habitude de faire en sorte que ce soit le bas des Champs-Élysées qui soit éclairé… que tous les Champs-Élysées soient éclairés, en particulier le bas, où il n'y a aucun commerçant, et que c'est naturellement la Ville qui se substitue à ce qui pourrait être des commerçants pour le bas des Champs-Élysées afin que l'avenue entière soit illuminée entre l'Arc de Triomphe et la Concorde.

Cela représente 220.000 euros depuis trois ans, et nous sommes à la troisième année d'un contrat de quatre ans.

Vous nous avez en 2011 autorisés à signer une convention pluriannuelle d'investissement 2011-2014 afin de soutenir le comité des Champs-Élysées.

Je tiens à votre disposition les lettres qui nous sont envoyées par le président du comité des Champs-Élysées, à M. le Maire de Paris et à moi-même, pour nous remercier de l'aide et de l'appui que la Ville de Paris apporte à cette association de commerçants afin que la plus belle avenue du monde soit illuminée comme elle le doit.

Je dois dire d'autre part qu'un certain nombre de personnalités, je ne parle pas seulement des actrices de cinéma comme Diane KRUGER et Laetitia CASTA, qui nous font l'honneur de venir illuminer les Champs-Élysées avec nous, mais aussi les grandes enseignes de luxe qui donnent des images des Champs-Élysées, pendant toutes les fêtes, de manière extrêmement valorisante pour elles-mêmes comme pour Paris, pour apprécier ces illuminations.

Bien entendu, je ne demande à personne de partager le goût des autres, mais je pense que nous avons pu faire des choses en concertation.

Je ne vois donc pas pourquoi les choses changeraient et je trouve qu'il serait de bon ton de continuer effectivement à ce que le choix des illuminations des Champs-Élysées se fasse en concertation entre tous, c'est-à-dire le comité des commerçants, la mairie du 8e arrondissement et la Mairie de Paris.

Voilà pourquoi je demande avec insistance au Conseil de Paris de bien vouloir voter ce projet de délibération qui permet d'aider le comité des Champs-Élysées à illuminer la plus belle avenue du monde.

Je vous en remercie, mes chers collègues.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 201.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 201).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au développement et à l'attractivité commerciale, rue d'Avron.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 130 est relatif au développement et à l'attractivité commerciale de la rue d'Avron.

M. Julien BARGETON va nous en parler en moins d'une minute.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La municipalité du 20e a engagé un travail important en matière de développement économique. Nous avons créé des dispositifs peu coûteux pour la Ville en soutenant notamment la création de neuf associations de commerçants, comité emploi, un comité de développement économique et d'autres initiatives encore qui ont permis d'améliorer le travail des différents acteurs de l'économie et de l'emploi dans le 20e.

Lyne COHEN-SOLAL et Christian SAUTTER peuvent témoigner de notre volonté afin d'améliorer la commercialité du territoire, de créer de l'emploi et de revitaliser les quartiers.

Comme nous le rappelons dans le vœu, une étude de l'A.P.U.R. de 2004 faisait déjà état de la baisse de l'attractivité de la rue d'Avron, due notamment à une mono-activité des commerces.

La SEMA-EST., qui travaille sur le G.P.R.U. Saint-Blaise, connaît bien le quartier, et a confirmé que l'attractivité de la rue d'Avron était encore en baisse.

Il y a en outre un impact négatif des sauvettes de la porte de Montreuil.

Les habitants et commerçants historiques de la rue confirment également la détérioration de la situation au fil des années, et ce, malgré les travaux de réhabilitation de la rue d'Avron.

Il nous paraît donc important d'économiser, en termes de temps comme d'argent, une nouvelle étude sur ce secteur puisque le diagnostic de la baisse de l'attractivité depuis au moins 10 ans est déjà posé.

Il s'agit maintenant d'intervenir rapidement sur ce secteur avant qu'il ne soit trop tard. Nous avons déjà l'expérience de Vital'Quartier 1 et connaissons les avantages d'un territoire comme celui de la rue d'Avron.

C'est pourquoi ce vœu, voté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement, est un vœu ouvert à la mise en œuvre de toutes les solutions les plus adaptées pour redynamiser le secteur.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme Lyne COHEN-SOLAL a la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Julien BARGETON.

Bien entendu, le lancement d'une action portant sur la revitalisation du tissu commercial du secteur de la rue d'Avron nous semble tout à fait nécessaire. Simplement, il doit être précédé d'une étude pour faire un état des lieux et un recensement, effectivement, des moyens d'intervention les plus pertinents à mobiliser.

Mais ce que nous pensons aussi, Monsieur BARGETON, c'est qu'il est indispensable de donner à cette étude et à l'intervention une dimension plus métropolitaine encore que celle que vous proposez en y associant la commune riveraine de Montreuil.

C'est pour cela que nous avons déposé un amendement.

Si cet amendement vous convient, je donnerai naturellement un avis favorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'amendement convient évidemment à Julien BARGETON.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2013, V. 345).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au renouvellement des baux commerciaux, boulevards des Maréchaux (12e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 131 est relatif au renouvellement des baux commerciaux sur les boulevards des Maréchaux, dans le 12e arrondissement.

Mme CHARNOZ a la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci.

C'est un vœu qui souhaite réaffirmer, porté par Michèle BLUMENTHAL et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, notre soutien aux commerces de proximité, au maintien et à la promotion, sur un secteur particulier dans le 12e arrondissement qui est le secteur du boulevard des Maréchaux. C'est un secteur particulier parce qu'il a vu l'arrivée du tramway.

Donc, c'est un secteur qui a été redynamisé par l'arrivée du tramway mais c'est un secteur qui a été fortement touché pendant la phase des travaux. Pour preuve, nous avons soutenu et indemnisé, à la Commission de règlement à l'amiable, à hauteur de plus de 150.000 euros, les commerçants du 12e touchés pendant ces phases de travaux, pour leur permettre de maintenir une activité.

C'est donc un secteur particulier qui, du fait de la crise, mérite toute notre attention et nous avons souhaité, devant une mobilisation à la fois des habitants et des élus, réaffirmer qu'il était important que les bailleurs sociaux limitent et lissent les éventuelles augmentations de loyer lors des renouvellement de baux des commerçants des boulevards Soult, Poniatowski, Cours de Vincennes, Courteline et rues adjacentes, et ce, dans un souci du maintien de l'offre diversifiée et de qualité de ce secteur.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL, pour vous répondre.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi rédigé, je pense que nous donnons un avis favorable à ce vœu, donc je vais aller très vite : avis favorable !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 131, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité, Madame CHARNOZ. (2013, V. 346).

Vœu déposé par M. CORBIÈRE et Mme SIMONNET relatif à l'augmentation de loyers des baux commerciaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 132 est relatif à l'augmentation des loyers des baux commerciaux, peut-être dans le même secteur.

Nous allons le savoir tout de suite : M. Alexis CORBIÈRE va nous en parler.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je vous proposais une réponse groupée parce qu'il s'agit… Dans la chronologie de nos débats du 12e arrondissement, j'avais pris l'initiative de ce vœu car, très concrètement, le problème notamment avec ce qu'a dit ma collègue précédemment : je ne sais pas ce que veut dire "lisser une augmentation de loyer". Je ne sais pas et je ne suis pas d'accord avec le fait qu'il faut limiter très concrètement et, hier, votre Majorité attestait du fait qu'il fallait un bouclier social, car aujourd'hui vous avez nombre de commerçants qui subissent la stagnation, voire la baisse du pouvoir d'achat. Il s'avère qu'il y a des cas très particuliers de ces commerces, qui sont situés notamment sur les boulevards des Maréchaux, qui voient leurs baux reconduits et renouvelés avec de fortes hausses. J'ai des cas très précis, que nous connaissons - les élus du 12e les connaissent - où le loyer est plus que doublé.

Pour nous, très clairement, c'est scandaleux. Il y a des commerces qui risquent de fermer.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que ces bailleurs sociaux prennent la mesure de ce qu'ils sont en train de faire et l'objet de ce vœu est de dire qu'il n'y ait pas d'augmentation de loyer, car cela a pour conséquence, très clairement et très concrètement, que des commerces sont désormais en situation de quasiment devoir fermer.

Voilà donc l'objet de ce vœu. Il est précis, il n'utilise pas un vocabulaire sémantique confus, il dit ce qu'il veut et il veut ce qu'il dit très clairement.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme Lyne COHEN-SOLAL vous répond.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci.

Je voulais dire à Alexis CORBIÈRE que je comprends tout à fait ce qu'il dit, mais l'état des lieux est beaucoup plus compliqué qu'il ne le croit, c'est-à-dire que, dans les baux commerciaux que nous avons, en particulier des bailleurs sociaux, nous avons des cas extrêmement divers. Donc, une augmentation de loyer en soi, une proportion, ne veut rien dire ; cela dépend d'où l'on part.

Permettez-moi de dire tout simplement que nous regardons de très près et que nous demandons aux bailleurs sociaux de regarder de très près les loyers de chaque commerce, en particulier sur ces terrains-là mais aussi un peu partout dans Paris, il faut très clair ; il n'y a pas seulement sur le boulevard des Maréchaux dans le 12e que nous faisons les choses.

Donc, cela me gêne beaucoup qu'il dise simplement qu'il s'oppose désormais à toute augmentation des baux commerciaux parce qu'il y a des cas où, simplement pour être tout à fait équitable, il y a une augmentation nécessaire parce qu'on part de très, très bas et qu'il y a des choses qui n'ont pas été revues parce que, évidemment, tout n'est pas revu.

Moi, je suis prête à accepter son vœu, si le dernier alinéa est supprimé parce que je suis d'accord qu'il faut regarder les choses et que tout doit être fait en pure équité, mais nous tenons un compte extrêmement précis de ce qui est fait par les bailleurs sociaux. Donc, je pense qu'on peut leur faire confiance aussi dans nos négociations avec eux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur CORBIÈRE, modifiez-vous ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Non, je ne le modifie pas parce que c'est cela qui faisait la différence avec le vœu précédent, mais j'entends ce que vous dites et j'espère que l'adjointe prend aussi l'engagement, notamment sur le cas très choquant que je vous ai cité, au moins de le voir, car c'est plus de 120 % d'augmentation. Cela ne correspond pas au vœu adopté précédemment.

Moi, j'espère que ce cas-là sera revu, mais je tenais à dire que, pour ma part, je pense qu'il ne faut pas d'augmentation.

Mais je n'en dis pas plus.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'ouverture dominicale de commerces.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux n° 133 et n° 133 bis ont trait à l'ouverture dominicale de commerce. Un débat neuf !

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Oui, ce vœu est relatif à l'ouverture dominicale illégale des commerces à Paris. C'est une question large qui touche à la fois les Parisiens, des habitants qui voient leur quartier évoluer sous la pression commerciale, les touristes qui sont transformés en consommateurs, les Franciliens qui viennent travailler tous les jours… enfin, tous les jours et le dimanche dans ces commerces.

C'est pourquoi, considérant la renégociation du texte législatif qui encadre les ouvertures dominicales et les propos qu'a tenus Anne HIDALGO qui se proposait de revoir la charte des zones touristiques, nous avons souhaité proposer ce vœu pour que soient rappelés un certain nombre d'éléments. Je les donne :

- que soit réaffirmée la volonté de mettre fin aux ouvertures illicites et demander aux autorités compétentes de faire respecter la législation ;

- et aussi que soient réaffirmés les principes actés en 2010, par un vœu que nous avions proposé, conditionnant l'examen de toute demande de nouvelle zone touristique ou de P.U.C.E.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Monsieur le Maire, je vais répondre à Danielle FOURNIER et au groupe "Europe Ecologie - les Verts" que mieux vaut se répéter que se tromper !

Donc, nous avons proposé un vœu n° 133 bis qui reprend exactement les termes du vœu qui avait été adopté il y a quelques mois, donc qui reste sur la position extrêmement claire et extrêmement ferme que le Maire de Paris avait donnée.

Donc, je vous propose de substituer ce vœu au vôtre puisque, de toute façon, comme cela, nous répétons exactement ce que nous avions dit. Puisque la législation n'a toujours pas changé, restons sur les mêmes positions.

Donc, je vous propose de voter le vœu n° 133 bis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Explication de vote de Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le vœu n° 133, nous voterons, bien sûr, négativement.

Je vous rappelle qu'en 2009, le rapport KEMPA proposait justement une extension et une étude des zones touristiques et des classements P.U.C.E., que vous l'avez laissé de côté, que, malgré les demandes des associations de commerçants mais aussi carrément des commerçants de façon individuelle, rien n'a jamais été étudié.

Donc, à ce vœu, vous répondez simplement par : pas de dialogue mais juste de la sanction, donc c'est vraiment avoir une visons de l'entreprise très limitée.

En ce qui concerne le vœu n° 133 bis, là encore, en effet, c'est bis repetita, c'est le cas de le dire !

Vous n'avez rien changé d'ailleurs, vous n'avez même pas intégré le rapport DAILLY depuis. Vous n'avez toujours pas non plus réintégré éventuellement la nouvelle volte-face de Mme HIDALGO.

Bien sûr, ce vœu est une mascarade, puisque vous avez toujours refusé la concertation que nous avons proposée avec les riverains et les acteurs concernés dans différentes zones de Paris. Là, vous nous dites qu'en fait, vous seriez d'accord si vous faites de la concertation, mais la concertation, vous l'avez toujours refusée.

Donc, c'est vraiment… c'est très, très mesquin de votre part.

Nous voterons contre, en effet, ces deux vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, je vous en prie ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Pour répondre à Mme MONTANDON.

Visiblement, elle n'est pas extrêmement informée de ce que fait l'Exécutif parisien parce que la concertation, nous l'avons faite pendant plus d'un an.

Madame MONTANDON, retournez dans vos archives pour les vérifier parce que ce que vous dites est totalement mensonger !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame FOURNIER, acceptez-vous de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Danièle FOURNIER. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 133 bis.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2013, V. 347).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif à l'ouverture dominicale dans le secteur Olympiades (13e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 134 est relatif à l'ouverture dominicale dans le secteur des Olympiades.

La parole est à Mme TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous remercie. Comme nous l'avons toujours rappelé depuis la loi permettant, en l'encadrant, le travail dominical, l'intérêt de l'ouverture des commerces dans certaines zones est de répondre soit à une demande de touristes, soit à un besoin économique dans certains quartiers.

Il en est ainsi du secteur du 13e arrondissement, les Olympiades, l'avenue de Choisy et l'avenue d'Ivry, que connaît bien ma collègue Édith GALLOIS.

Il s'agit bien d'une spécificité pour un secteur bien délimité, qui répond à une demande des habitants et des salariés qui sont volontaires.

Aussi, par ce vœu je souhaite que le Maire de Paris se prononce, à l'exemple de M. LE GUEN qui y est également favorable, pour l'ouverture dominicale dans ce quartier et qu'il engage la concertation en ce sens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme COHEN-SOLAL a la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Après ce que nous avons adopté tout à l'heure, vous ne serez pas étonnée, Madame, si je donne un avis défavorable à votre vœu qui n'a pas véritablement de sens dans la mesure… Je ne vais pas réexpliquer tout cela à cette heure-ci, mais avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 134 assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par les groupes U.D.I. et U.M.P.P.A. relatif aux marchés de Noël.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 135 est relatif aux marchés de Noël parisiens qui ne se tiennent pas le dimanche.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Vendredi dernier, M. MONTEBOURG est venu dans le nouveau centre Beaugrenelle, promouvoir le Noël made in France. S'il avait à cette occasion abandonné sa marinière, il a pourtant lancé un appel très fort à promouvoir le made in France.

Aujourd'hui, c'est donc avec ma marinière que je reviens devant vous, mes chers collègues, puisque vous ne m'avez pas suivie les années passées.

M. MONTEBOURG ne pouvait donc pas évidemment venir sur le marché de Noël Champs-Élysées, puisque 80 % des produits viennent de Chine, il apparaît surtout qu'à l'occasion du renouvellement du marché, il n'y a pas d'amélioration qualitative visant à mettre en valeur les produits véritablement issus de l'artisanat français.

Aussi, avec les élus du 8e arrondissement que j'associe à ma démarche, je demande avec force que la Ville de Paris s'engage, pour les 12 millions de visiteurs de ce marché de Noël, à la mise en valeur de l'artisanat de la métropole et des produits fabriqués en France.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame Lyne COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Madame TACHÈNE, j'attends votre cadeau de Noël, j'espère que cela sera une marinière ! Sans vouloir plaisanter, je dois dire que vous vous adressez toujours à l'Exécutif municipal comme si c'étaient nous qui tenions le marché de Noël.

Je suis désolée, ce n'est pas moi qui tiens le marché de Noël des Champs-Élysées, il a été attribué après appel d'offres, un concours, et nous n'avons pas le droit d'imposer les objets à vendre dans ce genre de marché.

Je suis désolée, la loi est ainsi faite, je vous l'ai déjà dit à vous ou à vos collègues l'année dernière. D'ailleurs, je crois que les élus du 8e arrondissement sont tellement intéressés par ce sujet qu'ils sont allés voir ce qu'il se passait sur les Champs-Élysées.

Ce que nous pouvons tout simplement faire, c'est engager les personnes qui tiennent ce marché de Noël à avoir plus d'artisans. Je vous avais proposé à vous ou à Mme SACHS de lui présenter des artisans supplémentaires, des artisans "made in France" qui viendraient demander de venir sur le marché de Noël.

On est passé de 15 à 20, puis à 22 artisans, mais il est très difficile pour un artisan, je suis allée discuter avec eux, de tenir un stand sur le marché de Noël, dans la mesure où ils sont plutôt dans leurs ateliers en train de préparer les commandes pour les envoyer pour les cadeaux de Noël.

On ne peut pas leur demander d'être partout et les artisans préfèrent produire que vendre.

Ceux qui sont sur le marché de Noël ne sont pas obligatoirement des artisans, première chose.

Deuxièmement, la Ville ne peut pas obliger ceux qui tiennent ces marchés, qui ne sont pas à la Ville, à demander des produits avec des labels obligatoires.

Nous faisons tout ce que nous pouvons et nous pouvons continuer, j'espère que vous irez présenter des artisans supplémentaires.

Je dois vous dire que quand on tient un commerce, la principale sanction du commerce c'est la clientèle. Que je sache, s'il n'y avait personne sur le marché de Noël, on aurait changé évidemment l'offre.

Aujourd'hui, comme vous le dites, 12 millions de personnes viennent et c'est difficile d'expliquer à quelqu'un que ce qu'il propose est nul quand 12 millions de personnes passent devant.

Je me permets juste de faire remarquer que le commerce, c'est aussi la clientèle qui le fait.

Voilà pourquoi je redonnerai un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 135 avec avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2013 DRH 42 - Intégration de certains fonctionnaires de catégorie C des Caisses des écoles dans des corps d'adjoints d'administrations parisiennes.

2013, DRH 66 - Modification du statut particulier du corps des conseillers des activités physiques et sportives.

2013, DRH 85 - Modification des délibérations relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Commune de Paris ainsi qu'aux échelles indiciaires des corps et emplois de catégorie C.

2013, DRH 90 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des éboueurs.

2013, DRH 91 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des égoutiers.

2013, DRH 92 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des fossoyeurs.

2013, DRH 93 - Modification des dispositions transitoires prévues dans les statuts particuliers de certains corps de catégorie B.

2013, DRH 109 - Modification de délibération fixant les dispositions applicables à l'emploi de chef de service administratif d'administrations parisiennes.

2013, DRH 110 - Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel pour l'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation de la Commune de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DRH 42, 66, 85, 90, 91, 92, 93, 109 et 110 relatifs à l'intégration de certains fonctionnaires de catégorie C des caisses des écoles dans des corps d'adjoint d'administration parisienne.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je suis intervenue hier en Conseil général sur l'ensemble de ces projets de délibération qui ont été soumis au Conseil supérieur des administrations parisiennes pour avis.

Du coup, j'ai eu l'occasion, au nom du groupe Communiste, d'expliquer les différentes raisons qui nous amènent à nous abstenir sur ces projets de délibération.

Parmi ces motifs, de nombreux amendements présentés par les représentants des personnels et adoptés par le Conseil supérieur des administrations parisiennes, ne sont pas aujourd'hui présentés.

À titre d'exemple, nous regrettons et nous nous inquiétons de la non-revalorisation des indices des éboueurs non titulaires. Nous aurions souhaité voter ces amendements.

Nous regrettons qu'ils ne soient pas présentés.

Et donc nous nous abstiendrons sur l'ensemble des projets de délibération qui ont été énoncés précédemment.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mme ERRECART a la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - De la même façon, je vais répondre ce que j'ai dit hier dans le cadre des projets de délibération du Département.

Nous ne reprenons pas l'ensemble des avis du Conseil supérieur mais par contre, je le précise quand même pour les élus : la mention du vote du Conseil supérieur est indiquée dans les projets de délibération qui sont présentés au Conseil de Paris. Les élus parisiens peuvent donc savoir exactement quelle a été la position du Conseil supérieur.

Deuxièmement, je dois dire que nous en avons quand même accepté sept, et puisque vous évoquez la question des non titulaires éboueurs, c'est que postérieurement au C.S.A.P., il a été constaté qu'il n'y avait pas besoin d'une nouvelle délibération en la matière.

C'est la raison pour laquelle cette partie-là n'a pas été reprise.

Je vous invite bien sûr à voter l'ensemble des projets de délibération qui représentent des avancées pour le personnel.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je me tourne vers les représentants des différents groupes. Acceptez-vous de voter de manière groupée ?

Non ? OK, donc :

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 42).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 66).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 85.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 85).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 90).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 91).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 92.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 92).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 93.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 93).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 109).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 110).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au transfert des personnels dans le cadre de l'élaboration de la métropole du Grand Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu non rattaché n° 136, relatif au transfert des personnels dans le cadre de l'élaboration de la métropole du Grand Paris.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, la modernisation de l'action publique territoriale et la création de la métropole du Grand Paris vont faire en sorte qu'un certain nombre de compétences vont être déléguées à la métropole et que les communes membres de cette métropole pourront transférer à celle-ci leurs compétences et donc, des agents des services ayant des missions d'intérêt métropolitain.

Nous considérons que ces transferts de personnel devront être accompagnés et demandons une communication sur ces transferts de personnel de la Ville et du Département dans le cadre de l'élaboration de la métropole, et notamment, nos demandes sont précises : un calendrier, le nombre d'agents ayant des missions d'intérêt métropolitain, le coût de ces transferts et la répartition de ces coûts, le statut des fonctionnaires de la métropole du Grand Paris et les conséquences statutaires pour les agents concernés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Maïté ERRECART a la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - La question du transfert des fonctionnaires parisiens vers la métropole est un point majeur du projet de loi qui est en cours d'élaboration.

Vous savez pour autant il est tout à fait prématuré de pouvoir vous dire exactement quel sera le périmètre exact des personnels qui seront transférés, d'abord parce que la loi n'est pas encore votée. Nous avons hier eu la C.M.P. et sans doute demain, un vote à l'Assemblée nationale, mais la loi ne sera pas pour autant promulguée.

En fait, il y a encore la possibilité qu'elle passe devant le Conseil constitutionnel et il n'est pas absolument sûr que d'ici début février, cette loi soit promulguée.

Quoi qu'il en soit, même une fois la loi promulguée, le législateur a prévu qu'il y a un certain nombre de questions qui restaient ouvertes, et une mission de préfiguration va se réunir, d'ici le 1er janvier 2016, pour examiner plus avant les questions des compétences et les questions financières. Il est tout à fait prématuré de pouvoir vous répondre sur ce point.

Par contre, sur la question du statut du personnel, je peux vous apporter un éclairage. C'est bien sûr un sujet dont nous nous sommes préoccupés, j'allais dire tout à fait sérieusement, et c'est d'ailleurs une grande satisfaction pour nous d'avoir un article 12 bis qui a été voté par l'Assemblée nationale. Pour l'instant, c'est tout ce que je peux vous dire, il est voté par l'Assemblée nationale. On verra comment cela va se terminer dans le cadre de la loi, mais ce texte prévoit que le statut des fonctionnaires parisiens est préservé et qu'ils pourront déjà avoir une période dans laquelle il y aura une mise à disposition qui sera prévue, et ensuite, ils auront la possibilité d'un droit d'option. Je dis bien, c'est ce qui a été voté pour l'instant dans le cadre du texte de l'Assemblée nationale.

C'est ce que nous avons d'ailleurs discuté avec les partenaires sociaux, pas plus tard que la semaine dernière, puisque nous les avons réunis avec le secrétariat général et Pierre MANSAT. Donc, évidemment, nous avons aussi pris l'engagement de continuer ce dialogue qui est tout à fait nécessaire et opportun.

Pour ce qui est du Conseil de Paris, bien entendu, il sera aussi saisi en temps et en heure, et il sera amené à se prononcer sur ces différents aspects. Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande de retirer votre vœu puisque vraiment, il est très prématuré, sinon je donnerai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Acceptez-vous ?

Mme Laurence DOUVIN. - Le vœu est maintenu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 136 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2013 DDEEES 240 - Protocole d'accord entre la Ville de Paris, l'Etat, la Région Ile-de-France, la Ville d'Aubervilliers, la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et l'EPCS Campus Condorcet relatif à la réalisation du Campus Condorcet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEEES 240 et l'amendement technique n° 137 relatif à la réalisation du Campus Condorcet.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je souhaitais exprimer ici combien ce projet qui verra le jour en 2018 est important pour le 18e arrondissement. Après la délibération sur l'accord foncier voté au Conseil de Paris d'octobre, ce projet de délibération consacre la construction d'une antenne de l'université Paris I Panthéon Sorbonne de 20.000 mètres carrés, ainsi qu'une maison des initiatives étudiantes. Ainsi, près de 3.500 étudiants viendront étudier porte de la Chapelle, et ce sont plus de 15.000 étudiants et chercheurs qui bénéficieront d'un campus moderne dédié aux sciences humaines et sociales, à cheval sur le périphérique, entre la porte de la Chapelle et Aubervilliers.

L'arrivée de Paris I à la porte de la Chapelle complétera le développement universitaire du 18e arrondissement déjà engagé depuis 2008, avec la restructuration de l'antenne de Paris IV Sorbonne porte de Clignancourt, la construction de l'I.U.T. de Paris VII de la Z.A.C. "Pajol", et la construction de nombreux logements pour étudiants. 1.200 ont été financés depuis 2001.

Ce pôle universitaire et étudiant trouve un prolongement naturel dans l'économie de la connaissance avec le développement des pépinières et des industries culturelles, lui aussi conséquent, dans le 18e arrondissement. Le boulevard Barbès vient ainsi d'accueillir une librairie Gibert Joseph, avec une offre conséquente pour le public étudiant. Enfin et plus largement, l'arrivée de l'université Paris I Panthéon Sorbonne marquera une étape supplémentaire de la reconquête urbaine du secteur de la porte de la Chapelle après l'arrivée du tramway, la construction de l'éco-quartier Chapelle International, et avant la construction du Marché des 5 continents et l'aménagement des terrains gare des Mines - Fillettes dans le cadre de l'opération "Paris Nord-Est".

C'est pourquoi je rappelle, au nom du Maire, Daniel VAILLANT, que si le projet C.D.G. Express était relancé par l'Etat, son tracé devrait être nécessairement enfoui au niveau de la porte de la Chapelle pour garantir la bonne intégration dans ce secteur en pleine métamorphose. Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération et vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

M. Didier GUILLOT pour vous répondre.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - D'abord, permettez-moi de commencer par présenter l'amendement technique qui est très léger. Il s'agit de l'amendement n° 137, lié au projet de délibération. Il permet d'ajouter le plan de la déclaration d'utilité publique au texte du protocole portant sur la réalisation du Campus Condorcet, ce plan ayant été oublié par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Par ailleurs, je vais répondre à Mme GOLDGRAB. Tout d'abord, je vais me féliciter du fait que nous achevons cette mandature, quelque part en clin d'œil, puisque nous l'avions ouverte avec la communication du Maire de Paris le 19 mai 2008, qui ouvrait la mandature avec l'engagement très fort du Maire de Paris sur l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, le logement étudiant et la vie étudiante, avec le fameux milliard qui était annoncé d'engagement, milliard qui a été effectivement dépensé au cours de cette mandature. Je salue d'ailleurs l'engagement très fort de Jean-Louis MISSIKA, de Jean-Yves MANO, de Christian SAUTTER, pour avoir ensemble réussi à respecter cet engagement très fort du Maire de Paris dans cette mandature. Finalement, terminer par ce projet a beaucoup de sens symbolique, et je dirais même exemplaire.

Exemplaire, ce projet l'est à plus d'un titre. Il l'est sur le plan scientifique en regroupant l'ensemble des établissements universitaires et de grandes écoles des sciences humaines et sociales. Nous donnons les moyens au S.H.S. de rentrer dans les classements internationaux dans lesquels ils étaient un peu trop absents. D'ailleurs, non seulement ils s'associent entre eux, mais ils s'associent dans ce projet à trois grandes universités pluridisciplinaires. Je pense que c'est un très beau projet de ce point de vue-là.

Exemplaire également en matière de concertation puisqu'en avril et mai 2011, Daniel VAILLANT, dans le 18e arrondissement, a mené une concertation très forte avec les habitants. Je l'ai moi-même menée avec les étudiants, les organisations étudiantes, à travers Etudiants de Paris - Le Conseil, puisque nous avons fait deux séances consacrées à ce qu'attendaient les organisations étudiantes d'un futur campus. Cette concertation a d'ailleurs été menée également par mes collègues, M. BRAOUEZEC et SALVATOR du côté de Plaine commune et d'Aubervilliers.

Il est exemplaire également par son caractère métropolitain. Je n'y reviens pas puisque Laurence GOLDGRAB en a longuement parlé, mais je veux dire également qu'il est symbolique d'avoir un campus transpériphérique, à quelques dizaines de mètres du futur quartier, qui sera le premier quartier transpériphérique, à cheval sur le périphérique. C'est en effaçant la barrière du périphérique que nous ferons vivre concrètement cette métropole essentielle, qui sera le lieu de vie, de travail et d'enseignement des années futures.

Il est également exemplaire sur son caractère multidimensionnel, puisque nous n'avons, Laurence l'a dit, oublié aucune des dimensions. Dans les dimensions, permettez-moi d'insister un peu sur la vie étudiante, avec notamment la maison d'initiatives étudiantes. Le Maire de Paris, en mai 2008, s'était engagé à créer trois maisons d'initiative étudiante et ce sera chose faite avec la M.I.E. dans les locaux de Paris I porte de la Chapelle. Nous avons ouvert le labo 13 sur le campus Paris Rive gauche et nous ouvrirons, dans quelques semaines maintenant, le lieu dédié à la fois à l'audiovisuel pour les associations étudiantes et aux liens entre les entreprises, l'entreprenariat étudiant dans le fameux connecteur qui sera ouvert rue de Rennes.

Il est également exemplaire sur l'aspect coopération entre les différents acteurs, et de ce point de vue, je pense que c'est une belle leçon, ce que nous venons de vivre depuis quelques années sur ce sujet. Nous étions partis du

C.P.E.R. 2007, qui inscrivait dans cette discussion entre l'Etat, la Région et la Ville, le projet de Paris I, et puis on a perdu un peu de temps dans ces années-là. On aurait pu l'ouvrir dès maintenant et on aurait pu l'inaugurer dès maintenant, tel que prévu en 2008, mais nous avons perdu beaucoup de temps avec les fameux appels à projets qui ont brouillé les pistes. Je pense au Plan campus, à tous les appels à projets qui ont été faits, et par les nombreux effets d'annonce.

Finalement, parce qu'il n'y avait pas de bouclage des tours de table, nous avons perdu un peu de temps, alors que nous étions élus pour avoir un temps d'avance. Or c'est en remettant les choses autour de la table que nous avons réussi à boucler enfin ce projet et à faire aboutir ce qui patinait un peu. Maintenant que l'Etat, la Région, la Ville et les acteurs de Plaine commune se sont maintenant mis d'accord, nous avons de part et d'autre ce protocole qui est exemplaire. Je veux saluer d'ailleurs également l'effort très important de la Région Ile-de-France qui, en finançant intégralement le grand équipement documentaire, mettra vraiment un très bel équipement symbolique, qui sera ouvert 7 jours sur 7, et qui sera aussi ouvert aux habitants.

Puisque je parle d'ouverture aux habitants, il est enfin symbolique de par son caractère d'ouverture sur la ville. C'est le cas, Laurence GOLDGRAB l'a souligné, sur le campus Clignancourt qui est situé à quelques mètres de ce campus. Le maître mot de cette discussion que nous avons eue avec les habitants, aussi bien à Aubervilliers qu'à Paris, c'est de créer un campus dont les équipements seraient ouverts aux habitants sur la ville. C'est ce qui se fera aussi bien du côté d'Aubervilliers et de Saint-Denis qu'à Paris porte de la Chapelle. Là aussi, c'est un très bel exemple de ce que nous devons faire.

C'est le pari que nous avions ensemble réussi avec le Maire de Paris sur le campus Paris Rive gauche dans la première mandature, donc je ne doute pas que cet effort sera à nouveau réussi. Et puisque Laurence GOLDGRAB parlait des différents équipements universitaires et logements étudiants dans le 18e arrondissement, permettez à l'élu du 18e arrondissement que je suis, de saluer le fait qu'avec ce projet, le 18e arrondissement verra effectivement l'ensemble des grands regroupements universitaires se faire dans cet arrondissement. Il y a quatre communautés d'université à Paris et ces quatre communautés seront désormais présentes sur le territoire du 18e arrondissement, Sorbonne Université avec Paris 4 Clignancourt, Sorbonne Paris City avec les étudiants de médecine qui sont présents à Bichat et l'IUT Pajol qui ouvrira dans quelques mois, lui aussi, très bel engagement là aussi. Et je salue l'engagement de Daniel VAILLANT qui, aussi bien sur Condorcet que l'IUT Pajol, a été constant. Le PRES ou la communauté université HE SAM avec Paris I et tous les acteurs de Condorcet, et également P.S.L., Paris Sciences et Lettres avec Fémis.

Je veux vraiment saluer l'exemplarité de ce projet et dire, puisque dans quelques années nous pourrons ouvrir, en 2018 ou 2019, que je ne doute pas qu'avec le projet Picpus, que nous avons aussi lancé avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA pour Paris III, que Picpus et Condorcet seront les futures bandes de l'Arc de l'innovation que nous appelons tous de nos vœux pour la recherche, l'enseignement supérieur, l'innovation et la vie étudiante.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 137 est adopté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 240 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DDEEES 240).

2013 DDEEES 263 - DF 122 - Création de la Société Publique locale "Le Laboratoire Paris Région Innovation".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DDEEES 263 - DF 122 a été discuté en formation de Conseil général.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 263 - DF 122).

Observations sur l'Ordre du jour.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous informe que le projet de délibération DF 112 est retiré de l'Ordre du jour.

Désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un organisme.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous invite à vous prononcer sur la désignation d'une représentante du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans l'organisme suivant :

Association du Réseau des Accorderies de France (Assemblées générales) (R. 29) :

- Mme Gisèle STIEVENARD.

La candidature proposée est adoptée. (2013, R. 29).

Adoption par un vote global d'approbation de l'Assemblée des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous propose maintenant, en cette fin de débat du Conseil général, de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous nous retrouverons pour un ultime Conseil de Paris de cette mandature le 10 février prochain.

Je tiens à remercier les Conseillères et Conseillers de Paris encore présents aujourd'hui à cette heure, les collaborateurs de groupe qui nous ont accompagnés tout au long et enfin les agents de la Ville pour leur présence.

Bonnes fêtes à vous.

(La séance est levée à quinze heures dix minutes).

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2013-39 Question de Mme Florence BERTHOUT et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'accrochage de cadenas sur les grilles des ponts parisiens.

Libellé de la question :

"Depuis déjà 5 ans, tous les Parisiens ont pu constater l'envahissement des grilles de la passerelle des Arts et du pont de l'Archevêché par des centaines de cadenas apposés par les touristes.

Cette masse informe et métallique, systématiquement taguée, dénature totalement les perspectives des bords de la Seine, qui sont - rappelons-le - classées au patrimoine de l'UNESCO.

Les usagers du fleuve, telles que les compagnies de transport de marchandises ou de touristes, sont dans la crainte de la chute d'une de ces grilles sur leur navire.

Je vous serais reconnaissante d'apporter des précisions sur les mesures qui ont été prises pour que cesse la toquade de l'accrochage de cadenas sur les grilles des ponts parisiens."

Réponse non parvenue.

QE 2013-40 Question de Mme Claude-Annick TISSOT à M. le Préfet de police relative à une intervention des services de police dans les sous-sols des immeubles sociaux situés au 10, rue Jules Verne (11e).

Libellé de la question :

"En effet, depuis plusieurs mois, divers boxes situés dans les sous-sols de cette résidence ont été squattés, suite à des actes de vandalisme acharnés et récurrents sur la porte principale d'accès aux parkings (située au 4 rue Jules Verne), rendant l'endroit totalement inaccessible aux locataires.

Les sous-sols sont devenus de véritables "no man's lands" dans lesquels une quarantaine d'individus dominent en "maîtres" les lieux.

Les locataires de la résidence ont adressé, le 27 novembre dernier, une pétition au Commissaire Principal du 11e en demandant que les forces de l'ordre puissent expulser ces individus qui, en outre, utilisent des bouteilles de gaz pour faire leur repas, ce qui apparaît extrêmement dangereux.

Mme Claude-Annick TISSOT demande à M. le Préfet de police s'il est possible de faire intervenir les services de police le plus rapidement possible pour mettre fin à cette situation dramatique."

Réponse non parvenue.

QE 2013-41 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative au nombre de contraventions délivrées à l'encontre des automobilistes et des utilisateurs de deux-roues sur le territoire parisien.

Libellé de la question :

"M. Jean-Pierre LECOQ attire l'attention de M. le Maire de Paris et de M. le Préfet de police sur le nombre croissant de contraventions délivrées depuis quelques mois à l'encontre des automobilistes et des utilisateurs de deux-roues à Paris.

De très nombreux Parisiens, habitant dans tous les arrondissements, lui ont fait part de leur mécontentement devant "l'acharnement" dont semblent faire preuve notamment les A.S.P. qui sont payés par la Ville de Paris, mais qui sont sous l'autorité du Préfet de police et auxquels manifestement des objectifs quantitatifs de contraventions ont été fixés.

Ce phénomène s'est amplifié avec l'utilisation par les A.S.P. de boîtiers électroniques qui sont maintenant employés sans discernement.

C'est ainsi que de nombreux médecins et infirmières intervenant au domicile de parisiens âgés ou malades font l'objet de contraventions, délivrées sans aucune prise en compte de leur caducée et de la nécessité de leur intervention, qu'ils soient en voiture ou en deux-roues.

M. le Maire du 6e arrondissement demande donc à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police de bien vouloir réitérer des consignes de discernement et de tolérance en faveur des membres des professions médicales qui interviennent à Paris.

Il demande également qu'en matière d'enlèvement de véhicules, on revienne à l'intervalle de temps qui existait antérieurement entre la pose par les forces de police de la vignette d'enlèvement et l'enlèvement proprement dit du véhicule."

Réponse non parvenue.

QE 2013-42 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à M. le Maire de Paris relative à la rénovation des chaufferies des écoles en partenariat avec la Fondation Clinton.

Libellé de la question :

"Au titre du plan climat, la Mairie de Paris a souhaité mettre en œuvre un programme de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique des chaufferies de plusieurs centaines d'écoles parisiennes, en partenariat avec la fondation CLINTON.

Dans de nombreuses écoles concernées par cette opération, des dysfonctionnements ont été observés, ce qui a généré des interventions supplémentaires et des travaux à financer.

Aussi, souhaiterais-je, Monsieur le Maire, qu'avant la fin de la mandature vous puissiez présenter un bilan précis et chiffré de cette initiative.

Je vous en remercie par avance".

Réponse non parvenue.

II - Question du groupe U.D.I.

QE 2013-43 Question de Mme Geneviève BERTRAND à M. le Maire de Paris relative à un bilan de la mandature sur les actions de politique européenne de la Ville.

Libellé de la question :

"Mme Geneviève BERTRAND souhaite connaître le bilan de la mandature 2008 - 2014 concernant les actions de politique européenne de la Ville de Paris engagées, réalisées et restant en cours de réalisation."

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

MM. François VAUGLIN, René DUTREY, Mmes Danielle SIMONNET, Claire de CLERMONT-TONNERRE et Fabienne GASNIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DLH 312 Subvention (535.000 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (12e).

MM. Jean-Louis MISSIKA et Christian SAUTTER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 259 Convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement de 80.000 euros au titre du Tourisme et de 35.000 euros au titre de la Vie Etudiante.

MM. Philippe DUCLOUX, Etienne MERCIER, Mmes Catherine VIEU-CHARIER, Delphine BURKLI, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Hélène BIDARD, Martine NAMY-CAULIER, Claude-Annick TISSOT, Laurence DREYFUSS, M. Loïg RAOUL, Mme Camille MONTACIÉ, M. Patrick KLUGMAN et Mme Frédérique PIGEON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DRH 104 Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP.

Mme Anne HIDALGO, MM. François VAUGLIN, Julien BARGETON, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme DUBUS, René DUTREY et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DU 345 Subvention (5.687.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

MM. Christian SAUTTER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Jean-Bernard BROS, Mme Pauline VÉRON, MM. Jacques BOUTAULT, Hervé BENESSIANO, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Pierre GABORIAU, Mmes Martine NAMY-CAULIER et Valérie SACHS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 253 Subvention (1.620.000 euros) avec convention avec l'association Paris Développement.

MM. Jean Bernard BROS, Bruno JULLIARD et Pascal CHERKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DUCT 43 Subvention (16.000 euros) à l'association Foyer International d'Accueil de Paris - FIAP Jean Monnet (14e).

Mme Véronique DUBARRY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DLH 174 Réalisation par la SA d'HLM "Habitat Social Français" (HSF) d'un programme comportant 5 logements PLUS et 4 logements PLS 14-16, rue des Pavillons (20e).

M. Jean-Louis MISSIKA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 261 Subvention (1.000.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

M. Daniel MARCOVITCH ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DLH 248 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 2 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 2 logements PLS, 4 passage Ramey (18e).

2013 DLH 299 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLUS et 14 logements PLS et d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLAI, 6 logements PLUS et 6 logements PLS, 61 bis-63 rue de l'Ourcq (19e).

2013 DLH 301 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 36 logements PLUS, 15 logements PLAI et 23 logements PLS, lot 06A ZAC Clichy Batignolles (17e).

2013 DLH 318 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 129 logements, 187-189 rue Vercingétorix (14e).

2013 DLH 359 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 38 logements PLUS, 13 logements PLAI et 24 logements PLS, lot T7B1 ZAC Paris Rive Gauche Secteur Tolbiac (13e).

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Pierre MANSAT, Sylvain GAREL, Mme Brigitte KUSTER, M. Pierre GABORIAU, Mmes Florence BERTHOUT, Anne TACHÈNE et M. Jean-Bernard BROS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 254 Subvention (6.640.000 euros) avec convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, M. Jérôme COUMET, Mme Katia LOPEZ, M. Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DLH 121 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de construction neuve comportant 10 logements PLUS, 3 logements PLAI et 3 logements PLS, 10-12 rue Candie (11e).

2013 DLH 185 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant un logement PLAI et un logement PLUS 26 rue Cauchy-15/31 rue de la Montagne de l'Espérou, deux logements PLAI 24 rue Cronstadt et un logement PLAI 170 rue Saint-Charles (15e).

2013 DLH 223 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création de 2 logements PLUS, 25/33 rue Pradier (19e).

2013 DLH 261 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation d'un logement PLS, 239 avenue Gambetta (20e).

2013 DLH 279 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat et de résidentialisation sur le groupe Bolivar Chaufourniers Moreau (19e) de 467 logements.

2013 DLH 285 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de construction neuve comportant 17 logements PLUS, 7 logements PLAI et 5 logements PLS, 115 boulevard de la Villette (10e).

2013 DLH 294 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 25 logements PLUS, 9 logements PLAI et 11 logements PLS, 6 place Possoz (16e).

2013 DLH 295 Réalisation par Paris Habitat-OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 13 logements PLUS, 10 logements PLAI et 9 logements PLS, 25 rue du Cardinal Lemoine (5e).

2013 DLH 307 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 15 logements PLUS, 3 logements PLAI et 8 logements PLS, 60 rue de la Convention (15e).

2013 DLH 311 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 21 logements PLUS, par la transformation de chambres en logements, groupe Porte de Montreuil (20e).

2013 DLH 322 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 637 logements sur le groupe Cité Blanche (19e).

2013 DLH 324 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 13 logements PLUS et 25 logements PLS, 36 rue de Tolbiac (13e).

2013 DLH 325 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de résidentialisation du groupe Italie, Kellermann, Dominé (13e).

2013 DLH 329 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme comportant 12 logements PLUS, 115 rue Brancion (15e).

2013 DLH 332 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'1 logement PLUS, 4 avenue de la Soeur Rosalie (13e).

2013 DLH 334 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 14 logements PLUS, 28 rue Lacordaire (15e).

2013 DLH 335 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'1 logement PLAI, 120 rue de Turenne (3e).

2013 DLH 337 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 26 logements PLUS, 18 logements PLAI et 5 logements PLS, 27-35 rue Bréguet (11e).

2013 DLH 338 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 603 logements sur le groupe Fécamp (12e).

2013 DLH 339 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 14 logements PLUS, 83 rue de Clignancourt (18e).

2013 DLH 342 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme comportant 4 logements PLUS et 4 logements PLS, 9 rue du Docteur Potain (19e).

2013 DLH 343 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 20 logements PLUS, 9-9bis rue Labie (17e).

2013 DLH 344 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 225 logements sur le groupe Blanqui Jonas (13e).

2013 DLH 345 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 30 logements PLUS, 8 logements PLAI et 37 logements PLS, lot T7B2 de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2013 DLH 347 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme comportant 16 logements PLUS, 8 logements PLAI et 5 logements PLS, 3 avenue du Coq (9e).

2013 DLH 351 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant une résidence étudiante de 101 logements PLUS, une résidence sociale pour jeunes actifs de 103 logements PLAI et une résidence sociale de 44 logements PLAI, 61-71 rue Castagnary (15e).

2013 DLH 353 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 23 logements PLUS et 7 logements PLAI, 197 rue du Faubourg Saint-Martin (10e).

2013 DLH 363 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 18 logements PLUS, 4 logements PLAI et 11 logements PLS, 111 avenue Victor Hugo (16e).

2013 DLH 366 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant un centre d'hébergement de 34 logements PLAI, un EHPAD de 106 logements PLUS et une résidence pour personnes âgées de 28 logements PLUS, 75-79 rue de Reuilly (12e).

2013 DLH 367 Octroi de la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLUS et PLAI à contracter par Paris Habitat OPH en vue du financement d'un programme de construction neuve comportant 17 logements PLUS et 36 logements PLAI, 78-82 rue d'Auteuil (16e).

2013 DLH 368 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'un logement PLUS, 43 rue Saint Lazare (9e).

2013 DLH 369 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 5 logements PLUS, 5 logements PLAI et 3 logements PLS, 202 rue de la Convention (15e).

2013 DLH 370 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 545 logements, 105-109 rue de Reuilly (12e).

2013 DLH 371 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 120 logements, sur le groupe Masséna Château des Rentiers (13e).

2013 DLH 372 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 20 logements PLUS, 3 logements PLAI et 11 logements PLS, 77 rue de Longchamp (16e).

2013 DLH 373 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 57 logements, sur le groupe Liard (14e).

2013 DLH 374 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation de 42 logements PLUS, 17 logements PLAI et 26 logements PLS, 13-19 boulevard Ornano (18e).

2013 DLH 375 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de 403 logements, sur le groupe Porte de Vanves (14e).

2013 DLH 364 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de construction neuve d'un Foyer pour Personnes Handicapées de 75 logements PLS, 88 avenue Denfert Rochereau (14e).

2013 DLH 365 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de construction neuve d'un Foyer pour Personnes Handicapées de 36 logements PLS, lot D1 de la ZAC Paul Meurice (20e).

2013 DLH 346 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant une maison relais de 33 logements PLAI et une résidence étudiante de 48 logements PLUS, 26 avenue de l'Observatoire (14e).

Mme Anne HIDALGO et M. Jean-Pierre CAFFET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DU 346 Subvention (2.337.000 euros) et avenant à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 768 Subventions (15.665.000 euros) et conventions avec l'association La Philharmonie de Paris (19e).

M. Gauthier CARON-THIBAULT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DLH 297 Réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de construction neuve d'une résidence sociale comportant 50 logements PLA-I, lot O6A ZAC Clichy Batignolles (17e).

2013 DLH 320 Réalisation par Résidences Sociales de France (RSF) d'un programme de réhabilitation Plan Climat d'une pension de famille de 37 logements, 17 rue Poirier de Narcay (14e).

2013 DLH 360 Réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 33 logements PLA-I, 9 rue d'Aligre (12e).

2013 DLH 390 Prorogation de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLA-I à contracter par Résidences Sociales de France pour le financement de la démolition-reconstruction du foyer de travailleurs migrants Réginaldo, comportant l'aménagement d'une résidence de 43 logements PLAI, 51 boulevard de Belleville (11e).

2013 DLH 391 Prorogation de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLA-I à contracter par Résidences Sociales de France pour le financement de la restructuration du foyer de travailleurs migrants Amandiers-Troënes, 64 rue des Amandiers (20e).

Mme Anne HIDALGO, MM. Claude DARGENT, Ian BROSSAT, Gilles ALAYRAC, Pierre AIDENBAUM, Mmes Sandrine CHARNOZ, Sylvie WIEVIORKA, M. Jacques BOUTAULT, Mme Karen TAIEB, M. Jean-François LEGARET, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Martine MERIGOT de TREIGNY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DU 351 ZAC Didot (14e). Protocole avec la SemPariSeine fixant la participation financière de la Ville en vue de la clôture du traité de concession. Reddition des comptes et quitus à la SemPariSeine.

M. Ian BROSSAT et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DUCT 224 Subvention Fonds du Maire (6.186 euros) et convention avec l'association Salle Saint Bruno (18e).

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 SG 144 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Déclassement et cession de volumes des circulations verticales du Forum.

2013 SG 148 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : Actes rectificatifs et complémentaires de rétrocession et d'acquisition de surfaces commerciales.

2013 SG 204 Réaménagement du quartier des Halles (1er) : convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et la SCFHP relative au réaménagement de la Place de la Rotonde.

2013 SG 205 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre des travaux de mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) asservie aux services généraux et aux établissements publics du Nouveau Forum des Halles.

2013 SG 206 Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Cession des volumes commerciaux des bâtiments de la Canopée et modalités de gestion des espaces.

2013 SG 207 Réaménagement du quartier des Halles (1er) - Convention de financement de travaux en faux-plafonds situés dans l'Ancien Forum des Halles.

2013 SG 208 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Convention d'occupation du domaine public et autorisation du dépôt d'une déclaration préalable de travaux Porte du Pont Neuf du Forum des Halles.

Mmes Danièle POURTAUD, Anne HIDALGO, MM. Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Danielle FOURNIER, Danielle SIMONNET, Hélène MACÉ de LÉPINAY, Céline BOULAY-ESPERONNIER et Geneviève BERTRAND ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DPA 66 Réaménagement de l'entrée et de la sortie principale des Catacombes (14e), signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement Public Paris Musées et dépôt des demandes d'autorisations administratives correspondantes.

2013 DSTI 37 Avenant à convention concernant la mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSTI) et l'Etablissement Public "Paris Musées".

2013 DAC 788 Subventions (58.011.091 euros) et (3.418.052 euros) à l'établissement public Paris Musées.

Votes spécifiés.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN vote pour les vœux n^{os} 102 et 103.

Mme Laurence DREYFUSS et M. David ALPHAND votent pour le vœu n° 127 et ne participent pas au vote sur le projet de délibération DGRI 95.

M. René DUTREY ne participe pas au vote sur le projet de délibération DLH 312.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL vote contre le projet de délibération DLH 339.

Le groupe U.M.P.P.A. vote contre le projet de délibération DPA 66.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DVD 70 Lancement d'une consultation par voie d'appel d'offre ouvert et signature du marché relatif à la fourniture de potelets à mémoire de forme.

2013 DVD 135 Signature du marché pour les prestations d'entretien des postes d'appel d'urgence sur le boulevard périphérique, les voies sur berges et les tunnels sécurisés.

2013 DVD 207 Signature d'un marché de fourniture de panneaux de grilles d'arbres et de regards d'assainissement.

2013 DVD 233 Contrat d'occupation du domaine public avec la société Bespoke Auto Spa pour l'exploitation de locaux de lavage d'automobiles dans le parc de stationnement Joffre (7e).

2013 DVD 220 Signature avec la Préfecture de Police d'une convention relative au contrôle du stationnement payant à partir de tickets virtuels.

2013 DVD 228 Prolongement du Tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Signature avec Eau de Paris de la convention pour les travaux d'accompagnement correspondants.

2013 DVD 239 Extension du Tramway de la Porte d'Ivry à la Porte de La Chapelle (12e, 13e, 18e, 19e et 20e), avenant n° 5 au marché de maîtrise d'oeuvre lot 1 et de l'avenant n° 3 pour la mise en place de la priorité aux carrefours à feux.

2013 DVD 223 - DEVE 196 Prolongement de la ligne 14 de St Lazare à la Mairie de St Ouen. Signature avec la RATP d'un avenant n° 5 à la convention d'affectation du domaine public viaire (8e et 13e) et d'une convention mettant à disposition des volumes dans le sous-sol du parc de Bercy (12e).

2013 DVD 146 Aménagement des espaces publics du site de l'Hôpital Broussais (14e). Signature de l'avenant n° 1 au marché de maitrise d'oeuvre correspondant.

2013 DVD 238 Prolongement de la passerelle du Cambodge à Paris (14e) et Gentilly (94). Signature avec la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre et le Conseil Général du Val de Marne de l'avenant n° 1 à la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage des études.

2013 DVD 231 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2013 DVD 224 Convention avec la ville des Lilas concernant l'aménagement de la rue des Frères Flavien entre l'avenue de la Porte des Lilas et la rue du Docteur Gley (20e).

2013 DVD 227 Convention avec le Département du Val de Marne et les villes de St-Maurice et de Joinville-le-Pont pour la gestion de la route départementale n° 4 avenue des Canadiens (12e).

2013 DVD 229 Convention avec la ville de Bagnolet concernant l'aménagement d'un parvis au droit d'un édifice recevant du public et de dévoiement de la chaussée dénommée Parmentier à Bagnolet et FH 20 (20e).

M. Julien BARGETON, **M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2013 DUCT 16 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Prométhée Humanitaire (14e).

2013 DUCT 90 Subvention Fonds du Maire (9e) (4.000 euros) à l'association Ultima Chamada (14e).

2013 DUCT 134 Subvention Fonds du Maire (14e) (3.000 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange IDF (18e).

2013 DUCT 157 Subvention (2.000 euros) à l'association Solidarité Paga Lagny Davout (20e).

2013 DUCT 158 Subvention (1.900 euros) et convention avec l'association Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon (20e).

2013 DUCT 178 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Basket 15.

2013 DUCT 185 Subvention Fonds du Maire (800 euros) à l'association Donneurs de voix.

2013 DUCT 188 Subvention Fonds du Maire (4.000 euros) et convention avec l'association La Maison de l'Enfance (16e).

2013 DUCT 198 Subvention (5.000 euros) à l'association RECIT Paris (Réseau des Ecoles de Citoyens)

2013 DUCT 199 Subvention Fonds du Maire (12.758 euros) et convention avec l'association Comité des fêtes et des oeuvres de solidarité du 5e arrondissement.

2013 DUCT 201 Subvention (10.000 euros) à l'association Collectif pour le sens des autres du 13e.

2013 DUCT 203 Subvention Fonds du Maire (2.500 euros) à l'association Osez le féminisme (14e).

2013 DUCT 205 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Action des mères pour une enfance sans drogue (15e).

2013 DUCT 206 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Les Amis de Pénélope (15e).

2013 DUCT 212 Subvention fonds du Maire (2.500 euros) à l'association Amicale des Anciens du Lycée Voltaire (11e).

2013 DUCT 214 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Emmaüs Solidarité.

2013 DUCT 215 Subvention Fonds du Maire (695 euros) et convention avec l'association Office Central de la Coopération à l'école de Paris.

2013 DUCT 216 Subvention Fonds du Maire (6.186 euros) à l'association comité des fêtes et d'action sociale du 18e.

2013 DUCT 218 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) et convention avec l'association Jaurès Pantin Petit J2P (19e).

2013 DUCT 219 Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'association La Courte Echelle (19e).

2013 DUCT 220 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Espoir et Avenir pour tous à Claude Bernard (19e).

2013 DUCT 221 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association ASFM/YACHAD (14e).

2013 DUCT 222 Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'association Arzazou (14e).

2013 DUCT 224 Subvention Fonds du Maire (6.186 euros) et convention avec l'association Salle Saint Bruno (18e).

2013 DUCT 225 Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'association sportive du collège Alphonse Daudet (14e).

2013 DUCT 226 Subvention Fonds du Maire (19e) (2.000 euros) à l'association Vagabond vibes (17e).

2013 DUCT 227 Subvention Fonds du Maire (14e) (2.000 euros) à l'association Compagnie du saut de l'ange (94300 Vincennes).

2013 DUCT 229 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Le moulin (14e).

2013 DUCT 230 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) et convention avec l'association Maison des copains de la Villette (19e).

2013 DUCT 231 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association nationale Le Refuge (3e et 4e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2013 DPVI 74 Subvention (20.000 euros) à l'association Dom 'Asile (17e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 193 Subvention (29.000 euros) et convention annuelle à l'Observatoire des discriminations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2013 DPVI 204 Subvention (1.000 euros) à l'association Quartier Libre XI (11e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 205 Subvention (1.850 euros) à l'association Dignité pour tous (20e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 206 Subvention (10.000 euros) à l'association Remem'beur (19e) au titre de l'intégration.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2013 DICOM 41 Convention de co-organisation des Golden Blogs Awards.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2013 DASCO 14 Protocole d'accord transactionnel entre un tiers et la Ville de Paris.

2013 DASCO 25 Subvention (2.000 euros) à l'association Société Centrale d'Apiculture, de sériciculture, d'insectologie et de zoologie agricole (14e).

2013 DASCO 157 Remboursement de frais de stage d'élèves des lycées municipaux.

2013 DASCO 191 Dotation (1 500 euros) au lycée polyvalent François Truffaut (3e) pour le financement de projets d'activités éducatives pour l'année scolaire 2013-2014.

2013 DASCO 192 Subvention de fin de délégation de service public à la Caisse des Ecoles du 18e arrondissement, d'un montant plafond de 2,4 millions d'euros.

2013 DASCO 193 Convention d'occupation précaire avec la SCI Pereire-Cardinet des locaux sis 120, rue de Saussure (17e).

2013 DASCO 195 Fixation des modalités d'organisation du travail des animatrices et animateurs d'administrations parisiennes en charge au sein de la Direction des affaires scolaires de fonction de direction d'accueils collectifs de mineurs dans le 1er degré.

2013 DASCO 196 Indemnisation amiable de la MAIF, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2013 DPA 43 Avenant n° 2 au marché de travaux de restructuration et d'extension d'un équipement scolaire et de création d'un centre multimédia, 25-27 rue de Reuilly (12e).

2013 DPA 62 Marchés de travaux relatif à la construction d'une école maternelle de 11 classes 10-12 rue de Torcy et au réaménagement partiel du groupe scolaire 5-7 rue de Torcy (18e).

2013 DPA 63 Demande de permis de construire pour la création de locaux scolaires et accès PMR et tout handicap à l'école maternelle 20 rue de Paradis (10e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DASCO 188 Subvention (7.500 euros) avec convention annuelle d'objectifs avec le Collectif Evènementiel Art et Handicap (CEAH) pour le projet "Absolument Excentrique" d'exposition d'art brut et singulier contemporain.

2013 DASCO 189 Subvention (6.500 euros) à l'association "Actions pour les Collectivités Territoriales et Initiatives Sociales, Sportives, Culturelles et Educatives" (13e) pour organiser un festival autour de la surdité dans le cadre du projet intitulé "Fais-moi signe !".

Mme Colombe BROSSEL, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteures.

2013 DASCO 181 Avenant n° 1 à la convention du 20 janvier 2012 entre la Ville de Paris, l'école Boulle et le GRETA "Création, design et métiers d'arts", portant sur la mise à disposition de locaux dans l'immeuble scolaire municipal 21 rue de Sambre et de Meuse (10e).

Mme Colombe BROSSEL, **M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2013 DDEEES 178 Subvention (3.000 euros) à l'association "Les Amis de Caractères".

2013 DDEEES 195 Subvention (7.000 euros) à l'association les Villages de Mouffetard (5e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 219 Subvention (19.000 euros) à l'association des commerçants Cinq sur Cinq (5e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 227 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Prestige des Gobelins (13e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 229 Subvention (3.500 euros) à l'association Terramicales pour l'organisation du festival de céramique (11e).

2013 DDEEES 232 - DILT 23 - DU 348 Protocole d'accord entre la Ville de Paris et la société PMSG (Paris Marché Saint-Germain) relatif à son projet de réaménagement de la galerie commerciale du Marché Saint-Germain (6e).

2013 DDEEES 242 Convention d'occupation domaniale avec la société Joël Garcia Organisation, pour l'occupation de la place Saint-Sulpice (6e).

2013 DDEEES 243 Subvention (16.000 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des grands boulevards (9e) pour les fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 244 Subvention (5.000 euros) à l'association Les commerçants de l'Ecole de Médecine (6e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013.

2013 DDEEES 245 Subvention (9.000 euros) à l'association Saint-Placide Cherche-Midi (6e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 248 Subvention (7.000 euros) à l'association des Plaisanciers (14e) pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 252 Subvention (9.000 euros) au Village Mouffetard - association des commerçants du bas Mouffetard (5e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 253 Subvention (1.620.000 euros) avec convention avec l'association Paris Développement.

2013 DDEEES 255 Subvention (2.000 euros) à l'association des commerçants pour l'animation de la place des Fêtes (19e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 256 Subvention (5.000 euros) à la Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France.

2013 DDEEES 258 Subvention (2.000 euros) à la Fédération française du Prêt-à-Porter féminin pour l'organisation du premier forum de la jeune création.

2013 DDEEES 262 Subvention (9.000 euros) à l'association "Comité Quartier Latin".

2013 DDEEES 264 Subvention (10.000 euros) à l'association des commerçants Le Hameau de Belleville Pyrénées Jourdain (19e).

2013 DDEEES 266 Subvention (5.000 euros) à l'association A.H.M.E. Musée de l'Éventail Hervé Hoguet.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2013 DEVE 190 Demande d'autorisation formulée par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain S.A. (CPCU) en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations de combustion, situées 69 quai Auguste Deshaies, à Ivry-sur-Seine (94).

2013 DEVE 191 Subvention (2.280 euros) à l'association Energie Partagée pour son action de sensibilisation des Parisiens à l'énergie citoyenne.

M. René DUTREY, rapporteur.

2013 DPP 62 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'Association de Formation et Aide à la Réinsertion (FAIRE) au titre de la lutte contre la récidive.

2013 PP 80 Admissions en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances présentées au cours du deuxième semestre 2013.

2013 PP 81 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2013 PP 82 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour le maintien en conditions opérationnelles du système informatique de gestion des ressources humaines des personnels territoriaux.

2013 PP 83 BSPP - Approbation d'un projet de règlement amiable de diverses affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2013 PP 84 Dispositions fixant les taux de promotion pour l'avancement de grade dans certains corps de catégories A, B et C pour l'année 2014.

2013 PP 85 Convention de groupement de commandes avec le Ministère de la Justice concernant l'achat de fournitures et petits matériels de bureau.

2013 PP 86 BSPP- Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à la fourniture de draps.

2013 PP 87 Approbation des modalités d'attribution et autorisation de signer un marché de réservation de berceaux dans des crèches interentreprises.

2013 PP 88 Modification des effectifs budgétaires au titre de l'année 2014.

2013 PP 90 Convention de groupement de commandes avec le service Etat pour l'entretien des véhicules motorisés.

2013 PP 91 BSPP - Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à l'acquisition d'un logiciel pour la Gestion des Temps et Activités.

2013 PP 92 BSPP - Limeil-Brévannes / Valenton / Bâtiment " Phébus" - Avenant n° 2 au marché de travaux - gros oeuvre - finitions.

2013 PP 93 BSPP - Limeil-Brévannes / Valenton / Bâtiment " Phébus" - Avenant n° 1 au marché de travaux - VRD- espace verts.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DAJ 33 Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaire des Avocats de Paris.

2013 DILT 27 - DF 115 Décision modificative n° 2 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2013.

2013 DILT 29 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un appel d'offres pour la fourniture de graisses, lubrifiants, produits et matériels connexes destinés au parc de véhicules et engins de la Ville de Paris.

2013 DPA 52 Indemnisation de l'entreprise Petit suite aux contraintes techniques rencontrées lors de la mise en sécurité incendie et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'Hôtel de Ville de Paris.

2013 DRH 33 Avenant relatif à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé ou CESU préfinancés dans le cadre de l'octroi de prestations sociales et lancement du marché à bons de commande de fourniture de CESU "garde d'enfant".

2013 DRH 38 Signature de trois marchés à bons de commande pour la scolarité destinée aux agents de la collectivité parisienne en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

2013 DRH 64 Fixation du statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la ville de Paris.

2013 DRH 65 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des cadres de santé paramédicaux de la Ville de Paris.

2013 DRH 69 Régime indemnitaire du corps des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes et modification de délibérations relatives à la nouvelle bonification indiciaire.

2013 DRH 75 Lancement et attribution d'un marché sur appel d'offres ouvert, relatif à la gestion administrative avec préparation des paiements afférents des allocations différentielles de pensions relevant de la sentence arbitrale "Bour-Marcel Paul".

2013 DRH 76 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de deux marchés de formation des personnels de la Ville de Paris à l'alphabétisation et au Français langue étrangère.

2013 DRH 81 Modification de délibération fixant les conditions d'attribution de la prime de fonctions et de résultats.

2013 DRH 101 Modification des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire de divers corps de catégorie B.

2013 DRH 102 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des techniciens de laboratoire cadres de santé de la commune de Paris.

2013 DRH 103 Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2014.

2013 DRH 104 Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP.

2013 DRH 105 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la Ville de Paris.

2013 DRH 107 Indemnité d'exercice des missions aux agents spécialisés des écoles maternelles et aux adjoints d'animation et d'action sportive de la spécialité "activités périscolaires".

2013 DRH 108 Signature de quatre marchés à bons de commande pour la scolarité destinée aux agents de la collectivité parisienne en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier.

2013 DSTI 21 Modalités de passation, autorisation et signature d'un marché concernant la maintenance de licences logicielles Oracle.

2013 DSTI 24 Modalités de passation, autorisation et signature d'un marché concernant la maintenance du progiciel Elise.

2013 DSTI 29 Maintenance de l'application EPM (Elaboration et Passation des Marchés) - Marché de services-Modalités de passation-Autorisation.

2013 DSTI 35 Modalités de passation, autorisation et signature du marché de service concernant la maintenance de l'application PL@NET et réalisation de prestations associées.

2013 DSTI 37 Avenant à convention concernant la mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSTI) et l'Etablissement Public "Paris Musées".

2013 DUCT 208 Adhésion de la Ville de Paris à l'association ADUL.

2013 DUCT 209 Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnisation en réparation d'un préjudice subi en mairie du 17e arrondissement.

2013 DUCT 213 Acceptation d'un legs universel en faveur de la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DAJ 33 Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaire des Avocats de Paris.

2013 DILT 27 - DF 115 Décision modificative n° 2 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2013.

2013 DILT 29 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un appel d'offres pour la fourniture de graisses, lubrifiants, produits et matériels connexes destinés au parc de véhicules et engins de la Ville de Paris.

2013 DPA 52 Indemnisation de l'entreprise Petit suite aux contraintes techniques rencontrées lors de la mise en sécurité incendie et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'Hôtel de Ville de Paris.

2013 DRH 33 Avenant relatif à la fourniture de chèques d'accompagnement personnalisé ou CESU préfinancés dans le cadre de l'octroi de prestations sociales et lancement du marché à bons de commande de fourniture de CESU "garde d'enfant".

2013 DRH 38 Signature de trois marchés à bons de commande pour la scolarité destinée aux agents de la collectivité parisienne en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

2013 DRH 64 Fixation du statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la ville de Paris.

2013 DRH 65 Fixation de l'échelonnement indiciaire applicable au corps des cadres de santé paramédicaux de la Ville de Paris.

2013 DRH 69 Régime indemnitaire du corps des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes et modification de délibérations relatives à la nouvelle bonification indiciaire.

2013 DRH 75 Lancement et attribution d'un marché sur appel d'offres ouvert, relatif à la gestion administrative avec préparation des paiements afférents des allocations différentielles de pensions relevant de la sentence arbitrale "Bour-Marcel Paul".

2013 DRH 76 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de deux marchés de formation des personnels de la Ville de Paris à l'alphabétisation et au Français langue étrangère.

2013 DRH 81 Modification de délibération fixant les conditions d'attribution de la prime de fonctions et de résultats.

2013 DRH 90 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire du corps des éboueurs.

2013 DRH 101 Modification des dispositions statutaires et de l'échelonnement indiciaire de divers corps de catégorie B.

2013 DRH 102 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des techniciens de laboratoire cadres de santé de la commune de Paris.

2013 DRH 103 Barème des allocations versées aux pupilles des administrations parisiennes au titre de l'exercice 2014.

2013 DRH 104 Avenant à la convention pluriannuelle visant à définir les engagements réciproques entre la Ville de Paris et l'AGOSPAP.

2013 DRH 105 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical de la Ville de Paris.

2013 DRH 107 Indemnité d'exercice des missions aux agents spécialisés des écoles maternelles et aux adjoints d'animation et d'action sportive de la spécialité "activités périscolaires".

2013 DRH 108 Signature de quatre marchés à bons de commande pour la scolarité destinée aux agents de la collectivité parisienne en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier.

2013 DSTI 21 Modalités de passation, autorisation et signature d'un marché concernant la maintenance de licences logicielles Oracle.

2013 DSTI 24 Modalités de passation, autorisation et signature d'un marché concernant la maintenance du progiciel Elise.

2013 DSTI 29 Maintenance de l'application EPM (Elaboration et Passation des Marchés) - Marché de services-Modalités de passation-Autorisation.

2013 DSTI 35 Modalités de passation, autorisation et signature du marché de service concernant la maintenance de l'application PL@NET et réalisation de prestations associées.

2013 DSTI 37 Avenant à convention concernant la mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSTI) et l'Etablissement Public "Paris Musées".

2013 DUCT 208 Adhésion de la Ville de Paris à l'association ADUL.

2013 DUCT 209 Protocole d'accord transactionnel pour le versement d'une indemnisation en réparation d'un préjudice subi en mairie du 17e arrondissement.

2013 DUCT 213 Acceptation d'un legs universel en faveur de la Ville de Paris.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DJS 424 Protocole d'accord transactionnel avec l'association La Ligue de l'enseignement - Fédération de Paris suite à la fermeture pour travaux du centre d'hébergement Louis Lumière (20e).

2013 DJS 430 Approbation des statuts et adhésion à l'Association Syndicale Libre de la Halle Pajol (18e).

2013 DJS 434 Subvention (2.000 euros) à l'Association des Hauts de Malesherbes (17e).

2013 DJS 438 Poursuite de la mise en oeuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.

2013 DJS 450 Acompte de subvention (72.500 euros) au titre de 2014 avec avenant à la convention triennale 2013-2015 avec le CLLAJ de Paris (6e).

2013 DJS 457 Subvention (20.000 euros) avec convention avec KUIV (12e).

2013 DJS 472 Subvention (6.550 euros) à l'association Vue d'Ensemble (19e).

2013 DJS 475 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Les Halles Le Marais(1er), et de son antenne Saint-Honoré (1er).

2013 DJS 477 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Reuilly (12e) et Montgallet (12e) avec son antenne Erard (12e).

2013 DJS 478 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation Bercy (12e) et Villiot-Râpée (12e).

2013 DJS 479 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Montparnasse (14e).

2013 DJS 485 Demande de permis de construire pour la création d'une allée de circulation couverte ou fermée au centre d'animation Poterne des Peupliers (13e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2013 DF 110 Avenant à convention pour la gestion et exploitation de la tour Eiffel (7e).

2013 DF 114 Prise de participation de la CPCU dans une filiale à créer avec la SOCCRAM.

2013 DF 117 Protocole d'accord portant sur les modalités d'exercice de l'option d'achat des actifs de Géométropole et la reprise du contrat de fourniture d'énergie thermique à l'échéance de la convention de concession reliant la CPCU à la ville de Paris en 2024.

2013 DF 118 Opérations de trésorerie et contrats de couverture de taux d'intérêt et (ou) de change.

2013 DU 345 Subvention (5.687.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2013 DU 346 Subvention (2.337.000 euros) et avenant à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DEVE 199 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre partielle relative à la réalisation d'un l'archipel, jardin flottant sur la Seine (7e).

2013 DEVE 204 Avenant n° 2 au marché de travaux relatif à la création d'un archipel, jardin flottant sur la Seine (7e).

2013 DEVE 197 Avenant n° 1 au marché de travaux lot n° 2 relatif à la remise en état des réseaux hydrauliques du parc des Buttes Chaumont (19e).

2013 DEVE 198 Convention avec l'association Les Jardiniers de l'Aqueduc mettant à sa disposition une parcelle de terrain située 2 rue de l'Empereur Valentinien (14e), pour un usage de jardin partagé.

2013 DEVE 193 Convention avec La chambre syndicale des fleuristes d'Ile de France pour l'occupation du Pavillon du Maroc situé dans le Jardin d'Agronomie Tropicale au sein du bois de Vincennes (12e).

2013 DEVE 195 Subvention (4.000 euros) à l'association Microcultures pour ses actions de sensibilisation à la biodiversité au Jardin d'Agronomie Tropicale du bois de Vincennes (12e).

2013 DEVE 183 Attribution de la dénomination Square Rosalind Franklin au square situé 167, rue de Lourmel (15e).

2013 DEVE 201 Attribution de la dénomination square Philippe Farine au square du mail Gatbois situé 12, passage Gatbois (12e).

2013 DEVE 202 Attribution de la dénomination jardin de Reuilly - Paul Pernin au jardin de Reuilly situé 15, rue Albinoni (12e).

2013 DEVE 200 Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et livraison de décorations de Noël pour la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris et signature du marché correspondant.

2013 DEVE 194 Lancement d'une procédure de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'exploitation du crématorium du Père-Lachaise (20e).

2013 DEVE 203 Indemnisation de frais funéraires engagés suite à une information erronée de l'administration.

2013 DEVE 163 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2013 DDEEES 22 Subvention (30.000 euros) avec convention avec l'association "Union Nationale des Etudiants de France" (UNEF).

2013 DDEEES 259 Convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement de 80.000 euros au titre du Tourisme et de 35.000 euros au titre de la Vie Etudiante.

2013 DDEEES 261 Subvention (1.000.000 euros) et convention avec l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

2013 DDEEES 265 Subventions (18.000 euros) à trois associations pour soutenir leurs projets étudiants.

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2013 DU 31 Acquisition à la société ICF Habitat La Sablière de l'emprise d'un futur espace vert public 25-27, rue de l'Echiquier, 7, impasse Bonne Nouvelle (10e).

2013 DU 141 Cession des droits de mitoyenneté sur un mur pignon 228-230 rue de la Convention (15e).

2013 DU 232 Marché à bons de commande pour la numérisation de fonds d'archives patrimoniaux de la Section de l'Inventaire de la Direction de l'Urbanisme.

2013 DU 257 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Pôle Austerlitz Gare - Protocole n°3 Ville / SEMAPA / SNCF relatif à la poursuite de l'opération.

2013 DU 266 Procès-verbaux et plans de reconnaissance de limites d'une parcelle 28 rue David d'Angers et 47-49 rue Miguel Hidalgo (19e).

2013 DU 351 ZAC Didot (14e). Protocole avec la SemPariSeine fixant la participation financière de la Ville en vue de la clôture du traité de concession. Reddition des comptes et quitus à la SemPariSeine.

2013 DU 355 Secteur Ourcq-Jaurès (19e). Acquisition à la SEMAVIP d'une parcelle 35 rue des Ardennes (19e).

2013 DU 359 Secteur Lourmel-Eglise (15e). Avenant n° 2 de prorogation au traité de concession passé avec la SemParisSeine.

2013 DU 360 Acquisition de trois parcelles de terrain et de sept volumes auprès de la SEMAEST dans le secteur d'aménagement Pajol (18e).

2013 DU 301 Attribution à une voie de la dénomination Rue Maurice Grimaud (18e).

2013 DU 308 Dénomination d'une voie rue Louise Hervieu (12e).

2013 DU 320 Dénomination place Alice Guy (14e).

2013 DU 329 Dénomination d'une emprise suite au réaménagement du Forum des Halles patio- place Pina Bausch (1er).

2013 DU 330 Dénomination promenade Marcel Carné (9e et 18e).

2013 DU 331 Dénomination promenade Roland Lesaffre (9e et 18e).

2013 DU 332 Dénomination promenade Jacques Canetti (9e et 18e).

2013 DU 333 Dénomination carrefour des Théâtres (3e et 10e).

2013 DU 335 Dénomination rue des Longues Raies (13e).

2013 DU 336 Dénomination place Serge Poliakoff (13e).

2013 DU 337 Dénomination place Slimane Azem (14e).

2013 DU 338 Dénomination allée Colette Heilbronner (17e).

2013 DU 340 Dénomination place Carmen (20e).

2013 DU 341 Dénomination esplanade Claude Luter (20e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2013 DU 280 Nouveau protocole d'accord entre la Ville de Paris, la SNCF et Réseau Ferré de France relatif à l'acquisition d'un volume immobilier - Opération Balcon Vert - Gare de l'Est - rue d'Alsace (10e).

Mme Anne HIDALGO, **Mme Fabienne GIBOUDEAUX**, rapporteures.

2013 DU 12 Protocole foncier avec Réseau Ferré de France pour le site Dubois (18e).

Mme Anne HIDALGO, **M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2013 CAB_MA 17 Subvention (12.000 euros) à l'association Compagnie l'autre souffle (18e) pour la création d'un répertoire réunissant une sélection des oeuvres théâtrales majeures de la Caraïbe.

2013 CAB_MA 25 Subvention (10.000 euros) à l'association ARIANA (17e) pour l'organisation d'un voyage socio-culturel pour 31 jeunes lauréats guadeloupéens issus des quartiers prioritaires du programme Mix'Art.

2013 CAB_MA 27 Subvention (6.000 euros) à l'association Gloriana (83510 Saint Antonin du Var) pour la production et la diffusion de l'opéra lyrique "L'ile de Merlin" de Gluck avec des artistes lyriques de l'Outre-Mer en février 2014.

2013 CAB_MA 28 Subvention (8.500 euros) à l'association Institut Tout Monde (7e) pour le développement d'un programme d'action de sensibilisation des lycéennes et lycéens.

2013 CAB_MA 29 Subvention (3.000 euros) à l'association Percussion Art (92500 Rueil Malmaison) pour la production d'un spectacle de fin d'année de jeunes musiciens des ateliers artistiques.

2013 CAB_MA 30 Subvention (2.000 euros) à l'association Les mots des femmes d'ici et d'ailleurs (19e) pour la réalisation d'une exposition photographique dont une partie s'intitule "Si Césaire m'était conté" en décembre 2013 à la bibliothèque Valeyre.

2013 DAC 278 Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11e).

2013 DAC 556 et 2013 DAC 557-G : Création de l'association La Place - Centre culturel hip hop, acompte de subvention (150.000 euros) au titre de 2014 et signature du projet de convention afférent (1er).

2013 DAC 637 Subvention (6.000 euros) à l'association Solistes XXI (10e).

2013 DAC 638 Subvention (4.000 euros) à l'association le Balcon (94300 Vincennes).

2013 DAC 646 Subventions (62.500 euros) et avenants à la convention à neuf structures culturelles dans le cadre de l'Art pour grandir.

2013 DAC 702 Subvention (20.000 euros) à l'association Louis Brouillard (10e).

2013 DAC 706 Convention cadre pluriannuelle d'objectifs avec la Fondation nationale Cité internationale universitaire de Paris (14e), et l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication (Drac Île-de-France).

2013 DAC 708 Subvention (2.500 euros) à l'association Ecritures du Monde (14e).

2013 DAC 717 Subvention (10.000 euros) à l'association Fédération des arts de la rue en Ile-de-France (19e).

2013 DAC 719 - DLH 396 Réalisation par Immobilière 3F d'un atelier-logement 127/129 rue Oberkampf (11e).

2013 DAC 727 Subvention (208.370 euros) et conventions avec le Théâtre aux Mains Nues (20e) et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (13e).

2013 DAC 737 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à des prestations de reliure courante des ouvrages des établissements du réseau des bibliothèques et des services habilités de la Ville de Paris.

2013 DAC 756 Subvention (12.380 euros) et convention avec la société du Théâtre des Nouveautés (9e).

2013 DAC 763 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'oeuvres (93400 Saint-Ouen).

2013 DAC 765 Signature de 6 conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres.

2013 DAC 769 Subvention (20.000 euros) au cirque Romanès, SARL Kali production (8e).

2013 DAC 770 Subvention (5.000 euros) à l'association TRACES (20e).

2013 DAC 771 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association FORANIM, Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs (15e).

2013 DAC 772 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association Culturelle Jean Bosco (20e).

2013 DAC 776 Subvention (12.000 euros) à l'association Fu-Jo (83000 Toulon).

2013 DAC 777 Subvention (21.000 euros) à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (84).

2013 DAC 780 Subvention (10.000 euros) et avenant avec l'association Confluences (20e).

2013 DAC 787 Subvention (15.000 euros) à l'association Hana San Studio (18e).

2013 DAC 791 Subvention (5.000 euros) et avenant n° 4 avec l'association Théâtre aux mains nues (20e).

2013 DPA 69 Indemnisation de la Ville de Paris en raison de l'application de pénalités et de prestations supplémentaires effectuées dans le cadre de travaux d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques dans l'ancien Théâtre de la Gaité Lyrique (3e).

2013 SG 192 Attribution du nom de Juliet Berto et Jean-Henri Roger à la salle 2 du Louxor-Palais du Cinéma.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2013 DAC 767 Subventions (16.500 euros) aux associations Persona Très Grata (92) et ANQA (18e).

2013 DAC 779 Subvention (3.000 euros) à l'association Ombelle (2e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2013 DAC 322 - DJS 329 Subvention (7.000 euros) à l'association Compagnie Bouche à Bouche (14e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Isabelle GACHET**, **Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2013 DAC 788 Subventions (58.011.091 euros) et (3.418.052 euros) à l'établissement public Paris Musées.

M. Bruno JULLIARD et Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

2013 DAC 669 - SG 195 Avenants ou conventions avec divers organismes pour l'attribution d'acomptes de subventions au titre de 2014.

M. Bruno JULLIARD, Mme Danièle POURTAUD et Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteurs.

2013 DAC 793 Subvention (1.500 euros) à l'association l'Echomusée (18e).

M. Bruno JULLIARD, **Mme Gisèle STIEVENARD**, rapporteurs.

2013 SG 203 Subvention (2.541 euros) à l'association Céraf Solidarité (18e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2013 CAB_MA 23 Subvention (8.000 euros) à l'Association pour l'information et la prévention de la drépanocytose - APIPD pour l'organisation DREPACTION, concert de sensibilisation en 2013 à la drépanocytose, maladie génétique.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DPE 87 Modalités de passation, sur appel d'offres ouvert, d'un marché de travaux pour l'aménagement des déversoirs d'orage Châtillon Bas-Meudon et Renan-Seine (15e) et convention entre la Ville de Paris et le SIAAP relative aux modalités de financement des travaux.

2013 DPE 91 Approbation des modalités d'attribution et de signature d'un marché pour l'exécution de relevés topographiques et la restitution de plans numériques du réseau d'assainissement parisien.

2013 DPE 5 Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché d'acquisition, de traitement et d'exploitation de données 3D pour le Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement de la ville de Paris.

2013 DPE 93 Approbation des modalités d'attribution et signature de deux marchés pour la fourniture de pantalons bottes et cuissardes de travail destinés au Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement.

2013 DVD 120 Signature d'un marché d'acquisition de palplanches métalliques pour le réseau fluvial de la Ville de Paris.

2013 DVD 237 Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public fluvial avec la CPCU pour la réalisation et l'exploitation d'un puits de production de chaleur par géothermie (19e).

2013 DVD 226 Indemnisation amiable du propriétaire du bateau de fret ISARNO endommagé sur le canal St Denis.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2013 DVD 189 Convention avec la Communauté d'agglomération Plaine Commune pour la passerelle piétonne le canal Saint-Denis au droit de la gare ferroviaire de Saint-Denis.

2013 DVD 199 Conventions de location du droit de pêche sur le réseau fluvial de la Ville de Paris.

Mme Anne LE STRAT, **M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2013 DPE 80 Avenant n° 2 à convention avec l'Université Pierre et Marie Curie pour l'implantation dans les locaux de l'usine d'Ivry.

Mme Anne LE STRAT, **M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2013 DPE 114 Approbation de deux contrats de cession de droits d'auteurs avec les créateurs de la conception graphique et de la mise en page du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris et du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Mme Anne LE STRAT et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2013 DU 356 Programme des équipements publics du dossier de réalisation de la ZAC Paris Rive Gauche (13e). Avenant n° 2 au traité de concession avec la SEMAPA en vue de la réalisation du gymnase et des salles de sport du secteur Tolbiac et d'un réseau d'eau non potable dans le secteur Bruneseau Nord.

Mme Anne LE STRAT, **M. Jean VUILLERMOZ**, rapporteurs.

2013 DLH 28 Réalisation par ERILIA d'une opération d'acquisition-réhabilitation comportant 6 logements PLAI, 12 logements PLUS et 5 logements PLS, 10 rue de Paradis (10e).

2013 DLH 71 Réalisation par ERILIA d'une opération d'acquisition-réhabilitation comportant 1 logement PLAI, 4 logements PLUS et 5 logements PLS, 64 rue Pajol (18e).

2013 DLH 121 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de construction neuve comportant 10 logements PLUS, 3 logements PLAI et 3 logements PLS, 10-12 rue Candie (11e).

2013 DLH 139 Déclassement du domaine public communal d'une parcelle cadastrée BB 21 située 42-44 boulevard de Reims et 218-220 rue de Courcelles (17e).

2013 DLH 152 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 7 logements PLUS 70, rue René Boulanger - Villa du Lavoir 4A (10e).

2013 DLH 157 Réalisation par la RIVP d'un programme de transformation de bureaux en 5 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 5 logements PLS 9, rue Cadet (9e).

2013 DLH 165 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant une résidence étudiante de 92 logements PLUS lot B1A1A2, de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2013 DLH 166 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 121 logements PLUS pour étudiants dans la ZAC Porte des Lilas, lot D3 (20e).

2013 DLH 172 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 31 logements PLUS et 16 logements PLS 64-66, rue Hermel (18e).

2013 DLH 174 Réalisation par la SA d'HLM "Habitat Social Français" (HSF) d'un programme comportant 5 logements PLUS et 4 logements PLS 14-16, rue des Pavillons (20e).

2013 DLH 180 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 16 logements PLA-I, 21 logements PLUS et 16 logement PLS 7-9, rue Victor Schoelcher (14e).

2013 DLH 182 Réalisation par la RIVP d'un programme de construction de 3 logements PLA-I, 3 logements PLUS et 1 logement PLS 93-95, rue Brancion (15e).

2013 DLH 183 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 8 logements PLUS, 4 logements PLS 9, cité Lemercier (17e).

2013 DLH 185 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant un logement PLAI et un logement PLUS 26 rue Cauchy-15/31 rue de la Montagne de l'Espérou, deux logements PLAI 24 rue Cronstadt et un logement PLAI 170 rue Saint-Charles (15e).

2013 DLH 204 Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 7-9 rue Victor Schoelcher (14e).

2013 DLH 205 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, d'un volume dépendant de l'ensemble immobilier 88-90 rue Pixérécourt / 212-218 rue de Belleville (20e).

2013 DLH 223 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création de 2 logements PLUS, 25/33 rue Pradier (19e).

2013 DLH 238 Location par bail emphytéotique, au profit de la Société ELOGIE, d'un volume dépendant de l'immeuble communal 75-77, rue Réaumur (2e).

2013 DLH 239 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 46, rue Laffitte (9e).

2013 DLH 243 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 2 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 5 logements PLS 21 bis-23, rue Pajol (18e).

2013 DLH 244 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 3 logements PLUS et 5 logements PLS 76, rue Julien Lacroix (20e).

2013 DLH 248 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 2 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 2 logements PLS, 4 passage Ramey (18e).

2013 DLH 253 Réalisation par ICF HABITAT LA SABLIERE d'un programme de construction neuve comportant 23 logements PLA-I, 55 logements PLUS et 33 logements PLS, 188bis avenue de Clichy - 31 rue Boulay (17e).

2013 DLH 255 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 4 logements PLUS, 124 rue de Charonne (11e).

2013 DLH 259 Avenant n° 5 au traité de concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

2013 DLH 261 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation d'un logement PLS, 239 avenue Gambetta (20e).

2013 DLH 274 Autorisation de procéder à l'indemnisation d'un propriétaire privé en réparation de dommages causés à l'intéressé lors d'un sinistre dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris en sa qualité de propriétaire du terrain, 117-119 rue de Ménilmontant (20e).

2013 DLH 279 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat et de résidentialisation sur le groupe Bolivar Chaufourniers Moreau (19e) de 467 logements.

2013 DLH 281 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation de 25 logements PLA-I et de conventionnement de 2 logements PLUS 60, rue Notre-Dame-de-Nazareth (3e).

2013 DLH 285 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de construction neuve comportant 17 logements PLUS, 7 logements PLAI et 5 logements PLS, 115 boulevard de la Villette (10e).

2013 DLH 288 Modification de baux emphytéotiques consentis à la RIVP sur l'ensemble immobilier Village Saint-Paul îlot 2 (4e).

2013 DLH 292 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 5 logements PLS, 134 rue d'Avron (20e).

2013 DLH 294 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 25 logements PLUS, 9 logements PLAI et 11 logements PLS, 6 place Possoz (16e).

2013 DLH 295 Réalisation par Paris Habitat-OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 13 logements PLUS, 10 logements PLAI et 9 logements PLS, 25 rue du Cardinal Lemoine (5e).

2013 DLH 296 Convention relative au contrôle des règles d'hygiène de l'habitat avec l'Agence Régionale de Santé.

2013 DLH 297 Réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de construction neuve d'une résidence sociale comportant 50 logements PLA-I, lot O6A ZAC Clichy Batignolles (17e).

2013 DLH 298 Réalisation par GAMBETTA LOCATIF d'un programme de construction neuve d'une résidence sociale pour jeunes actifs comportant 24 logements PLA-I, 18-20 rue Dareau (14e).

2013 DLH 299 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLUS et 14 logements PLS et d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLAI, 6 logements PLUS et 6 logements PLS, 61 bis-63 rue de l'Ourcq (19e).

2013 DLH 301 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 36 logements PLUS, 15 logements PLAI et 23 logements PLS, lot 06A ZAC Clichy Batignolles (17e).

2013 DLH 304 Réalisation par la SIEMP d'un programme de réhabilitation Plan Climat comportant 92 logements 72 à 86, rue des Amandiers (20e).

2013 DLH 306 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 2 logements PLS 22 à 30, boulevard de la Chapelle (18e).

2013 DLH 307 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 15 logements PLUS, 3 logements PLAI et 8 logements PLS, 60 rue de la Convention (15e).

2013 DLH 309 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 12 logements PLA-I, 24 logements PLUS et 12 logements PLS 165-169, avenue de Clichy (17e).

2013 DLH 311 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 21 logements PLUS, par la transformation de chambres en logements, groupe Porte de Montreuil (20e).

2013 DLH 312 Subvention (535.000 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (12e).

2013 DLH 313 Subvention (1.057.774 euros) et convention avec l'association PACT Paris-Hauts-de Seine (8e).

2013 DLH 314 Réalisation par ELOGIE d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 5 logements PLUS et 7 logements PLS, 62 rue Régnault (13e).

2013 DLH 316 Convention de partenariat entre la Ville de Paris, l'ADEME et la Région Île-de-France pour l'aide à la rénovation énergétique en faveur des copropriétés.

2013 DLH 318 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 129 logements, 187-189 rue Vercingétorix (14e).

2013 DLH 320 Réalisation par Résidences Sociales de France (RSF) d'un programme de réhabilitation Plan Climat d'une pension de famille de 37 logements, 17 rue Poirier de Narcay (14e).

2013 DLH 322 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 637 logements sur le groupe Cité Blanche (19e).

2013 DLH 323 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de l'immeuble 10, rue du Ruisseau (18e).

2013 DLH 324 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 13 logements PLUS et 25 logements PLS, 36 rue de Tolbiac (13e).

2013 DLH 325 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de résidentialisation du groupe Italie, Kellermann, Dominé (13e).

2013 DLH 329 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme comportant 12 logements PLUS, 115 rue Brancion (15e).

2013 DLH 330 Réalisation par ELOGIE, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 5 logements PLA-I, 13 logements PLUS, 6 logements PLS et un foyer pour personnes handicapées de 8 logements PLUS, ZAC Boucicaut Lot D (15e).

2013 DLH 332 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'1 logement PLUS, 4 avenue de la Soeur Rosalie (13e).

2013 DLH 334 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 14 logements PLUS, 28 rue Lacordaire (15e).

2013 DLH 335 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'1 logement PLAI, 120 rue de Turenne (3e).

2013 DLH 336 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 3 logements PLS, 26 rue de l'Echiquier (10e).

2013 DLH 337 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 26 logements PLUS, 18 logements PLAI et 5 logements PLS, 27-35 rue Bréguet (11e).

2013 DLH 338 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 603 logements sur le groupe Fécamp (12e).

2013 DLH 339 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 14 logements PLUS, 83 rue de Clignancourt (18e).

2013 DLH 340 Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 2 logements PLUS 7, rue Pajou (16e).

2013 DLH 342 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme comportant 4 logements PLUS et 4 logements PLS, 9 rue du Docteur Potain (19e).

2013 DLH 343 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 20 logements PLUS, 9-9bis rue Labie (17e).

2013 DLH 344 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 225 logements sur le groupe Blanqui Jonas (13e).

2013 DLH 345 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 30 logements PLUS, 8 logements PLAI et 37 logements PLS, lot T7B2 de la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2013 DLH 347 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme comportant 16 logements PLUS, 8 logements PLAI et 5 logements PLS, 3 avenue du Coq (9e).

2013 DLH 348 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 7, 11, 21, rue Saint Paul, 10-16, rue des Jardins Saint Paul et 1-5, rue de l'Ave Maria (4e).

2013 DLH 349 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de l'immeuble 42-46, rue Hillairet (12e).

2013 DLH 350 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 156-162, boulevard Davout 1-7, rue Jean Veber et 2-8, rue Louis Ganne (20e).

2013 DLH 351 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant une résidence étudiante de 101 logements PLUS, une résidence sociale pour jeunes actifs de 103 logements PLAI et une résidence sociale de 44 logements PLAI, 61-71 rue Castagnary (15e).

2013 DLH 353 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 23 logements PLUS et 7 logements PLAI, 197 rue du Faubourg Saint-Martin (10e).

2013 DLH 357 Réalisation par la SIEMP d'un programme comportant 12 logements PLA-I, 18 logements PLUS et 7 logements PLS 10-12, rue de Londres (9e).

2013 DLH 358 Réalisation par ELOGIE d'un programme de construction comportant 20 logements PLUS et 30 logements PLS, ZAC Paul Meurice Lot D2 (20e).

2013 DLH 359 Réalisation par Immobilière 3F d'un programme de construction neuve comportant 38 logements PLUS, 13 logements PLAI et 24 logements PLS, lot T7B1 ZAC Paris Rive Gauche Secteur Tolbiac (13e).

2013 DLH 360 Réalisation par Résidences Sociales de France d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 33 logements PLA-I, 9 rue d'Aligre (12e).

2013 DLH 362 Création par ELOGIE de 13 logements PLUS par transformation de chambres de service dans les 12e, 13e, 15e, 16e, 17e et 20e arrondissements.

2013 DLH 366 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant un centre d'hébergement de 34 logements PLAI, un EHPAD de 106 logements PLUS et une résidence pour personnes âgées de 28 logements PLUS, 75-79 rue de Reuilly (12e).

2013 DLH 368 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de création d'un logement PLUS, 43 rue Saint Lazare (9e).

2013 DLH 369 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 5 logements PLUS, 5 logements PLAI et 3 logements PLS, 202 rue de la Convention (15e).

2013 DLH 370 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 545 logements, 105-109 rue de Reuilly (12e).

2013 DLH 371 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de 120 logements, sur le groupe Masséna Château des Rentiers (13e).

2013 DLH 373 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 57 logements, sur le groupe Liard (14e).

2013 DLH 375 Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de 403 logements, sur le groupe Porte de Vanves (14e).

2013 DLH 376 Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, d'une emprise dépendant de la parcelle communale 4A Villa du Lavoir (10e).

2013 DLH 378 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'ensemble immobilier 52, avenue de Flandre (19e).

2013 DLH 379 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressif de l'ensemble immobilier 24, rue de Joinville (19e).

2013 DLH 380 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de l'ensemble immobilier 3, avenue Beaucour (8e).

2013 DLH 381 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble 130, rue de Belleville (20e).

2013 DLH 382 Conclusion d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique conclu le 26 mars 1991 portant location d'un terrain 29-41 avenue Léon Bollée (13e) au profit de la Société Civile Immobilière Yabne - Italie.

2013 DLH 383 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de l'ensemble immobilier 230, rue Saint Charles (15e).

2013 DLH 385 Contrat de collaboration avec le CNRS et l'Université de Tours.

2013 DLH 386 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de l'ensemble immobilier 17, place des Abbesses et 14, rue André Antoine (18e).

2013 DLH 387 Avenant au bail emphytéotique conclu le 30 décembre 2003, au profit de la SIEMP, portant location de l'immeuble communal 19, rue Pixerécourt (20e).

2013 DLH 388 Garantie de la Ville de Paris aux emprunts complémentaires à contracter par ELOGIE pour la réalisation du programme de 12 logements PLA-I, 26 logements PLUS et 12 logements PLS 42 rue du Louvre (1er).

2013 DLH 390 Prorogation de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLA-I à contracter par Résidences Sociales de France pour le financement de la démolition-reconstruction du foyer de travailleurs migrants Réginaldo, comportant l'aménagement d'une résidence de 43 logements PLAI, 51 boulevard de Belleville (11e).

2013 DLH 391 Prorogation de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLA-I à contracter par Résidences Sociales de France pour le financement de la restructuration du foyer de travailleurs migrants Amandiers-Troënes, 64 rue des Amandiers (20e).

2013 DLH 392 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts PLAI, PLUS et PLS à contracter par ICF Habitat La Sablière pour le financement d'un programme de construction neuve comportant 17 logements PLAI, 35 logements PLUS et 17 logements PLS, 4-14 passage Delessert (10e).

2013 DLH 393 Réalisation par la RIVP d'un programme de transformation d'un local d'activités en 2 logements PLUS 55, rue Meslay (3e).

2013 DLH 394 Réalisation par Lerichemont d'un programme comportant une réhabilitation Plan Climat et la création d'1 logement PLA-I 4, passage Kracher (18e).

2013 DLH 395 Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de l'ensemble immobilier 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 15, rue des Hautes Formes et 27, rue Baudricourt (13e).

2013 DU 361 Mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur l'emprise, 1/3 villa des Tulipes et 99/101 rue du Ruisseau (18e).

2013 DU 362 Cession à la SA d'HLM ERILIA de lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier 64, rue Pajol (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2013 DLH 300 Réalisation par Antin Résidences d'un programme de transformation d'un Foyer de Travailleurs Migrants en une résidence sociale comportant 153 logements PLA-I, 11-13 rue de Bellièvre (13e).

2013 DLH 302 Transformation par ADOMA des foyers de travailleurs migrants 51 boulevard Masséna (13e) et 63 rue du Chevaleret (13e) en deux résidences sociales comportant respectivement 225 logements PLA-I et 104 logements PLA-I.

2013 DLH 315 Réalisation par ELOGIE d'un programme de construction d'un foyer pour travailleurs migrants comportant 22 logements PLA-I 5 rue Houdart (20e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Claudine BOUYGUES**, rapporteurs.

2013 DLH 305 Réalisation par ELOGIE d'un programme de construction comportant un foyer médicalisé pour personnes handicapées mentales et psychiques vieillissantes de 23 logements PLUS, 232, rue de Charenton et 3/5, ruelle de la Planchette (12e).

2013 DLH 356 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction d'un foyer pour autistes comportant 27 logements PLUS 47-49, rue Raymond Losserand (14e).

2013 DLH 364 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de construction neuve d'un Foyer pour Personnes Handicapées de 75 logements PLS, 88 avenue Denfert Rochereau (14e).

2013 DLH 365 Réalisation par Paris Habitat - OPH d'un programme de construction neuve d'un Foyer pour Personnes Handicapées de 36 logements PLS, lot D1 de la ZAC Paul Meurice (20e).

2013 DLH 389 Prorogation de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter par la SA d'HLM Immobilière du Moulin Vert pour le financement d'un programme de construction neuve pour personnes handicapées comportant 140 logements PLS, 52 avenue de Versailles, 31-37 rue Félicien David (16e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

2013 DLH 321 Réalisation par ESPACIL Habitat d'un programme de construction neuve comportant 125 logements étudiants PLUS et 64 logements pour jeunes chercheurs PLS, 156 avenue Paul Vaillant Couturier (14e).

M. Jean-Yves MANO, **M. Didier GUILLOT**, rapporteurs.

2013 DLH 105 Convention d'intervention avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour les travaux de séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à la Fondation d'Auteuil Picardie à Cempuis (60).

2013 DLH 354 Autorisation de constitution d'une servitude de raccordement d'assainissement au 262 rue Saint Jacques (5e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Anne LE STRAT**, rapporteurs.

2013 DLH 27 - DASES 42 Réalisation par la Fondation de l'Armée du Salut d'un programme d'humanisation du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Catherine Booth (11e).

2013 DLH 346 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant une maison relais de 33 logements PLAI et une résidence étudiante de 48 logements PLUS, 26 avenue de l'Observatoire (14e).

2013 DLH 352 Réalisation par la RIVP d'un programme de création d'un centre d'hébergement d'urgence de 40 logements PLA-I 88, rue Pixerécourt (20e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Olga TROSTIANSKY**, rapporteurs.

2013 DU 253 Cession de l'emprise Condorcet à Villejuif (94).

2013 DU 347 Avenant n° 5 au protocole relatif à la vente de terrains à la commune d'Achères (78).

2013 DU 352 Bornage et reconnaissance partielle de limites d'une parcelle au 88 chemin de Groslay à Bondy (93). Procès-verbal de reconnaissance de limites correspondant.

2013 SG 33 Subvention (10.000 euros) à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) au titre 2013.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2013 DU 366 - DLH 397 Lancement d'un appel à candidature pour un programme de logement mixte à Fresnes (94).

M. Pierre MANSAT et M. Jean-Yves MANO, rapporteurs.

2013 DAJ 36 Approbation d'un contrat de registre avec l'ICANN pour l'activation du [.Paris].

2013 DDEEES 223 Contrat d'objectifs et de moyens 2013 - 2016 avec l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et subventions (4.695.000 euros) et (200.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP).

2013 DDEEES 246 Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) avec l'Association nationale de la recherche et de la Technologie (ANRT) et contrats de collaboration avec deux organismes de recherche.

2013 DDEEES 250 Subventions (13.920.000 euros) et (2.000.000 euros) à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI).

2013 DDEEES 257 Subvention (194.000 euros) à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DDEEES 251 Attribution d'une concession de travaux publics pour la restauration et l'exploitation du réfectoire de l'ancien couvent des Cordeliers (6e).

M. Jean-Louis MISSIKA, **M. Jean-Yves MANO**, rapporteurs.

2013 DA 32 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour la fourniture de papiers spéciaux pour les services de la Ville et du Département de Paris.

2013 DA 33 Lancement et signature de marchés à bons de commande pour la fourniture et la pose de structures de motricité, de jeux extérieurs et de sols souples associés, la vérification et la maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs, en 14 lots séparés, dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris.

2013 DA 35 Signature de marchés subséquents à bons de commande pour la réalisation de prestations de contrôle technique de construction dans le cadre du groupement de commandes pour la maintenance et l'aménagement des locaux et équipements publics de la Ville et du Département de Paris.

2013 DA 36 Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale (CASVP) pour l'acquisition de fournitures de bureau et lancement et attribution du marché à bons de commande correspondant.

2013 DAJ 34 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 19 novembre et 3 décembre 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DFPE 12 Modification de la délibération DFPE 2007-384 des 17, 18 et 19 décembre 2007 fixant les modalités de rémunération et les dispositions à caractère statutaire applicables aux assistants-es maternels-les des crèches familiales de la Ville de Paris.

2013 DFPE 22 Subvention (151.505 euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Dauphin Bleu pour la crèche collective Le Dauphin Bleu Vauvenargues (18e).

2013 DFPE 54 Subvention (100.880 euros) et avenant avec l'association De l'Infans à L'Enfant gestionnaire du lieu d'accueil enfants-parents La Babillo (18e).

2013 DFPE 59 Subvention (211.545 euros) et avenants avec l'association Estrelia (10e) pour ses activités d'accueil enfants parents.

2013 DFPE 328 Convention avec la copropriété de l'immeuble situé 34 rue des Martyrs (9e) relative à la réalisation d'une étude de structure en vue de travaux à effectuer dans l'immeuble.

2013 DFPE 364 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, rue Gabrielle (18e).

2013 DFPE 450 Subvention (11.500 euros) et convention avec l'association Coopération féminine, pour le financement d'un lieu d'accueil enfants parents dénommé Le Jardin des R00s (20e).

2013 DFPE 456 Subvention (393.222 euros) et convention avec l'association ABC Puériculture pour l'aménagement de locaux 21, rue Ramponeau (20e).

2013 DFPE 465 Subvention (73.136 euros) et convention avec l'association Origami (12e) pour sa halte-garderie.

2013 DFPE 470 Subvention (85.378 euros) et avenant n° 1 avec l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la halte-garderie Les Lutins Verts (20e).

2013 DFPE 471 Convention avec la copropriété de l'immeuble situé 150 boulevard de Grenelle (15e) relative à l'entretien du passage commun dénommé voie J15.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2013 DPE 115 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur avec le créateur de quatre chansons et d'un conte pour enfants portant sur le thème de la propreté et de la prévention des déchets.

2013 DPE 117 Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert, relatif à la fourniture de balais de voirie, de pelles de voirie et de manches.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2013 DU 302 - DPE 110 - SG 210 Signature d'un protocole avec SEQUANO Aménagement pour la cession d'une parcelle au 34-44, avenue Gaston Roussel à Romainville (93). Dépôt d'un permis de démolir. Signature d'un bail de location de parc de stationnement et d'une convention d'occupation temporaire.

2013 DU 303 - DPE 119 - SG 209 Protocole en vue de l'acquisition à la SNCF et à RFF de terrains 17/21 quai de la Seine à Saint Ouen (93).

M. Mao PENINOU, **M. Pierre MANSAT**, rapporteurs.

2013 DAC 734 Avenant n° 2 à la convention de délégation de service public pour la mise en valeur et la numérisation des fonds photographiques et iconographiques conclue avec la SAEML Parisienne de Photographie.

2013 DAC 735 Adhésion au projet européen de constitution de la Daguerreobase.

2013 DAC 751 Subvention (80.000 euros) et convention avec la Fondation Le Corbusier (16e).

2013 DAC 764 Protocole transactionnel en vue d'une indemnisation de la société d'assurance la MAIF.

2013 DAC 766 Avenant à la convention de mécénat avec la Fondation de France visant le mécénat partiel par la Fondation Sisley du programme de restauration intérieure de l'église Notre Dame de l'Assomption (1er).

2013 DPA 66 Réaménagement de l'entrée et de la sortie principale des Catacombes (14e), signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'Etablissement Public Paris Musées et dépôt des demandes d'autorisations administratives correspondantes.

2013 DUCT 196 Legs particulier en faveur de la Maison Européenne de la Photographie et inscrit à l'inventaire du Musée Carnavalet.

2013 DUCT 217 Demande d'abrogation du titre d'existence légale de la congrégation des Soeurs Augustines du Saint-Coeur de Marie (14e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2013 DDEEES 148 Convention de gestion avec la Commission Administrative de la Bourse du travail et versement d'un acompte sur subvention 2014.

2013 DDEEES 214 Avenant n° 4 aux conventions pluriannuelles avec les Unions Départementales syndicales et vote d'un acompte pour chaque UD au titre des subventions pour 2014.

2013 DDEEES 254 Subvention (6.640.000 euros) avec convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 DDEEES 238 Autorisation donnée à la SNI de céder à la RIVP les conventions relatives à la réalisation de locaux à usage principal d'activités et autorisation de transferts corrélatifs des droits attachés aux immeubles concernés, des avances remboursables et des garanties d'emprunts accordées.

M. Christian SAUTTER et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2013 DGRI 80 Projet de coopération avec la Ville de Rabat dans le domaine de la valorisation du patrimoine architectural et de la revitalisation urbaine.

2013 DGRI 92 Subvention (10.000 euros) à l'association Imad pour la jeunesse et la paix.

2013 DGRI 96 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Patrimoine, Métiers, Solidarité France Afrique (34320 Nizas).

2013 DGRI 97 Subvention (5.000 euros) à l'association la SARL Le Tarmac - La scène internationale francophone (20e).

2013 DGRI 98 Approbation à la reconduction en 2014 du Label Paris Europe.

2013 DGRI 99 Subvention (10.000 euros) à Otages du Monde (8e).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2013 DGRI 90 - DPVI 458 Autorisation de signer la charte européenne des villes d'intégration des Eurocités.

M. Pierre SCHAPIRA, **Mme Claudine BOUYGUES**, rapporteurs.

2013 DGRI 89 - DAC 707 Subvention (15.000 euros) à l'association la Dalle aux chaps (20e).

M. Pierre SCHAPIRA et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2013 DGRI 94 - DPE 120 Subvention (94.245 euros) avec convention à l'association Action Contre la Faim (14e) pour un programme d'aide d'urgence en République Centrafricaine.

M. Pierre SCHAPIRA, **Mme Anne LE STRAT**, rapporteurs.

2013 DU 274 Acquisition auprès de la SEMAEST de volumes dans le secteur d'aménagement Cardeurs-Vitruve, GPRU Saint Blaise (20e).

2013 DU 350 Avenant de clôture à la convention financière ANRU Goutte d'Or (18e).

2013 DU 353 GPRU Saint Blaise (20e) - Marché de prestations intellectuelles d'études urbaines et techniques.

2013 DUCT 43 Subvention (16.000 euros) à l'association Foyer International d'Accueil de Paris - FIAP Jean Monnet (14e).

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2013 CAB_MA 26 Subvention (3.000 euros) à l'association La France d'aujourd'hui (12e) pour l'aider à accompagner et soutenir les personnes malades et leurs familles venues de l'Outre-Mer durant leur hospitalisation.

2013 DASES 40 Subvention (23.418 euros) et convention avec l'association le Secours catholique (7e) pour son centre d'accueil et d'orientation de personnes demandeuses d'asile le CEDRE (19e).

2013 DFPE 396 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association ARFOG - Lafayette (6e) destinées au fonctionnement de son service de médiation familiale (10e).

2013 DFPE 460 Subvention (1.000 euros) à l'association ASFM/ YACHAD pour son action Médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées du quartier politique de la Ville (14e).

2013 DFPE 461 Subvention (2.000 euros) à l'association "Elisabeth Kübler-Ross France" à Châteauroux (36) pour le fonctionnement de son atelier pour enfants en deuil intitulé "L'Arbre à Papillons" intervenant sur l'ensemble de Paris.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DAC 754 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire d'Hélène Berr, 5 avenue Elisée Reclus (7e).

2013 DAC 773 Plaque commémorant la bataille du Garigliano, pont du Garigliano (16e).

2013 DAC 774 Subvention (2.000 euros) à l'Association Mémoire et Espoirs de la Résistance (15e).

2013 DAC 775 Subvention (800 euros) au Comité d'entente des anciens combattants du 9e arrondissement C.E.A.C. (9e).

2013 DAC 781 Subvention (500 euros) à l'association Mémoire et Patrimoine des Terre-Neuvas (35400 Saint-Malo).

2013 DAC 783 Plaque historique destinée à accompagner le monument commémorant la bataille de Stalingrad (19e).

2013 DAC 786 Convention de partenariat (119.600 euros) avec Gaumont Pathé Archives.

2013 DAC 789 Subvention (10.000 euros) avec convention passée avec la Fondation Charles de Gaulle (7e).

2013 DAC 790 Subvention (10.000 euros) avec convention avec l'association pour la sauvegarde des livres anciens de la bibliothèque de la Cour de Cassation (A.S.L.A.B) (1er).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2013 CAB_MA 20 Subvention (9.000 euros) aux associations Football club Antillais Paris 19e - FCBA (19e), Martigua-sports, culture, loisirs - SCL (19e) et Accolade (9e) pour l'organisation de la cinquième édition de la manifestation intitulée le Paris sportif ultramarin.

2013 DJS 114 Subvention (24.500 euros) et convention avec le Club Sportif Ternes Paris Ouest (17e).

2013 DJS 411 Autorisations d'urbanisme pour la réalisation de travaux au Centre Hippique du Bois de Boulogne (16e).

2013 DJS 433 Contrat de transaction avec l'association "Sport Life Development".

2013 DJS 445 Convention entre la Ville de Paris et le club Paris 13 Tennis de Table et attribution d'un complément de subvention de 15.000 euros pour la saison 2013/2014.

2013 DJS 447 Avenant n° 1 à la convention du 11 juin 2013 entre la Ville de Paris et le club E.G.D.O. et attribution d'un complément de subvention de 3.000 euros pour la saison 2013-2014.

2013 DJS 448 Subvention (5.000 euros) à deux associations dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

2013 DJS 454 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fédération Française d'Athlétisme.

2013 DJS 459 Lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert, à bons de commande, à 2 lots séparés, pour la fourniture de produits de traitement de l'eau nécessaires aux établissements balnéaires de la Ville de Paris, en régie directe.

2013 DJS 467 Avenant n° 1 entre la Ville de Paris et le club Comité de Paris de la FSGT et attribution d'un complément de subvention de 2.000 euros pour la saison 2013-2014.

2013 DJS 469 Demande de permis de construire pour la réhabilitation et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des locaux du gymnase Ronsard (18e).

2013 DJS 473 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2013 DJS 483 Demande de permis de construire pour la création d'un accueil et son adaptation au bâtiment existant par une extension du bâtiment principal du centre sportif Jules Noël (14e).

2013 DJS 484 Lancement d'un marché de prestations de services pour la gestion de la piscine Joséphine-Baker amarrée au Port de la Gare (13e).

2013 DJS 486 Subvention (4.200 euros) à une association parisienne.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

2013 DJS 443 Subventions (40.000 euros) avec conventions à deux associations handisports dont l'activité s'exerce dans le cadre de plusieurs arrondissements.

M. Jean VUILLERMOZ, **Mme Véronique DUBARRY**, rapporteurs.

En outre l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2013 DVD 215 Communication du bilan annuel du projet d'extension du Tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de la Chapelle.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2013 DRH 96 Communication concernant une convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Ville d'Angers.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DAJ 35 Communication de la liste de marchés attribués du 8 octobre 2013 au 14 novembre 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. David ALPHAND, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, René DUTREY, Philippe DUCLOUX, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Mme Camille MONTACIÉ, MM. Loïg RAOUL, Daniel VAILLANT, Mmes Geneviève BERTRAND et Laurence DREYFUSS.

2e Commission

MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, Laurence GOLDGRAB, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAUTTER, Mmes Pauline VÉRON et Geneviève BERTRAND.

Excusé : M. Didier GUILLOT.

3e Commission

MM. Julien BARGETON, Claude DARGENT, Mmes Laurence DOUVIN, Edith GALLOIS et M. Christophe NAJDOVSKI.

4e Commission

Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Mao PENINOU, René DUTREY, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Annick OLIVIER, Olivia POLSKI et M. François VAUGLIN.

5e Commission

M. Gilles ALAYRAC, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Mao PENINOU, Mmes Gisèle STIEVENARD, Sylvie WIEVIORKA et Geneviève BERTRAND.

Excusé : M. Hamou BOUAKKAZ.

6e Commission

Mmes Claudine BOUYGUES, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI et Karen TAIEB.

Excusés : Mme Catherine BRUNO, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Fatima LALEM, M. Romain LEVY, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Vincent ROGER et Mme Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Colombe BROSSEL, Isabelle GACHET, M. Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ et Mme Laurence DREYFUSS.

Excusés : MM. Hervé BENESSIANO et Richard STEIN.

8e Commission

MM. Sylvain GAREL, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Laurence DREYFUSS et Claire GUIDI.

Excusés : Mmes Anne HIDALGO, Sandrine CHARNOZ et M. Christophe GIRARD.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Danielle FOURNIER, M. Bruno JULLIARD, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Stéphane MARTINET, Mme Danièle POURTAUD et M. Pierre SCHAPIRA.

Excusés : M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine DUMAS, M. Christophe GIRARD et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, M. Daniel ASSOULINE, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAULT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel

CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mlle Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislene FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, M. Loïg RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mme Lynda ASMANI, Mme Yamina BENGUIGUI, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Léa FILOCHE, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Absente :

Mme Valérie HOFFENBERG.

Annexe n° 2 - Budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2014.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2014)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	40 582,65	0,00
02000	Secrétariat général	20 398 915,59	7 639 247,00
03000	Inspection générale	28 848,29	8 582,00
04000	Sécrétariat général du Conseil de Paris	200 409,35	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	6 071 530,99	0,00
06000	Information et communication	227 113,08	0,00
08000	Prévention et protection	1 239 484,32	4 414,20
09000	Affaires juridiques	305 372,12	0,00
10000	Ressources humaines	1 669 374,85	0,00
12000	Achats	230 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	89 864 166,82	252 041,93
14000	Usagers, citoyens et territoires	6 528 609,90	0,00
15000	Politique de la ville et de l'intégration	589 768,06	0,00
21000	Patrimoine et architecture	1 139 895 290,32	641 425 364,11
23000	Espaces verts et environnement	168 665 751,56	9 989 551,95
30000	Familles et petite enfance	302 772 133,25	2 828 395,00
34000	Action sociale, enfance et santé	842 358,52	0,00
40000	Affaires culturelles	334 559 795,43	39 977 021,22
50000	Finances (services financiers communs)	31 803 117,73	188 000 000,00
51000	Finances	114 687 532,15	114 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	73 242 099,41	213 567,00
60000	Urbanisme	268 805 517,43	137 633 219,51
61000	Voirie et déplacements	860 552 248,41	179 309 947,39
64000	Propreté et eau	184 228 689,11	5 081 955,84
65000	Logement et habitat	17 164 385,38	158 263,92
80000	Affaires scolaires	418 529 818,29	12 243 951,00
88000	Jeunesse et sports	403 340 360,68	34 665 693,93
	MISSIONS ORGANIQUES	**4 446 483 273,69**	**1 373 431 216,00**
90000	Dons et legs	5 038 269,17	5 567 128,45
90001	Etudes	24 869 640,52	9 719 463,68
90002	Grands projets de rénovation urbaine	176 107 517,89	42 119 103,46
90003	Action en faveur des personnes handicapées	12 450 462,10	3 094 200,00
90004	Opérations sous mandat	27 495 378,41	28 383 373,56
90005	Schéma directeur informatique	72 010 328,07	200 000,00
90006	Compte foncier	1 015 419 028,04	1 418 830 449,80
90007	Avances de trésorerie	3 600 000,00	114 570 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 903 665 371,31	40 000,00
90011	Avances sur marchés	9 713 550,70	5 280 542,00
	MISSIONS TRANSVERSALES	**3 250 369 546,21**	**1 627 804 260,95**
	TOTAL GENERAL	**7 696 852 819,90**	**3 001 235 476,95**

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	22 067 388,00		14 421 906,00	14 421 906,00	14 421 906,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	412 350 336,00		351 450 357,00	353 950 357,00	353 950 357,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	225 040 507,00		293 179 626,00	302 929 626,00	302 929 626,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	760 786 749,00		614 461 049,00	615 211 049,00	615 211 049,00
	Total des dépenses d'équipement	**1 420 744 980,00**		**1 273 512 938,00**	**1 286 512 938,00**	**1 286 512 938,00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	429 363 340,00		298 894 176,00	298 894 176,00	298 894 176,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 500 000,00		750 000,00	750 000,00	750 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25 550 000,00		22 490 000,00	23 490 000,00	23 490 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
	Total des dépenses financières	**457 843 340,00**		**323 664 176,00**	**324 664 176,00**	**324 664 176,00**
45...1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	16 902 657,00		13 973 821,00	13 973 821,00	13 973 821,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	**1 895 490 977,00**		**1 611 150 935,00**	**1 625 150 935,00**	**1 625 150 935,00**
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	*4 460 000,00*		*3 460 000,00*	*3 460 000,00*	*3 460 000,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*282 021 196,00*		*325 297 808,00*	*325 297 808,00*	*325 297 808,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***286 481 196,00***		***328 757 808,00***	***328 757 808,00***	***328 757 808,00***
	TOTAL	2 181 972 173,00		1 939 908 743,00	1 953 908 743,00	1 953 908 743,00
						+
				D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)		
						=
				TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 953 908 743,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	54 255 037,00		190 008 902,00	190 008 902,00	190 008 902,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 013 426 926,00		548 796 920,00	582 996 920,00	582 996 920,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	550 000,00		7 519 125,00	7 519 125,00	7 519 125,00
	Total des recettes d'équipement	**1 068 231 963,00**		**746 324 947,00**	**780 524 947,00**	**780 524 947,00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	157 500 000,00		162 497 249,00	162 497 249,00	162 497 249,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	61 222 629,00		114 830 463,00	114 830 463,00	114 830 463,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	175 000 000,00		141 500 000,00	141 500 000,00	141 500 000,00
	Total des recettes financières	**393 772 629,00**		**418 877 712,00**	**418 877 712,00**	**418 877 712,00**
45...2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	3 737 345,00		2 193 127,00	2 193 127,00	2 193 127,00
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 465 741 937,00**		**1 167 395 786,00**	**1 201 595 786,00**	**1 201 595 786,00**
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)*	*97 312 555,00*		*117 041 546,00*	*96 841 546,00*	*96 841 546,00*
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)*	*336 896 485,00*		*330 173 603,00*	*330 173 603,00*	*330 173 603,00*
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES (4)*	*282 021 196,00*		*325 297 808,00*	*325 297 808,00*	*325 297 808,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***716 230 236,00***		***772 512 957,00***	***752 312 957,00***	***752 312 957,00***
	TOTAL	2 181 972 173,00		1 939 908 743,00	1 953 908 743,00	1 953 908 743,00
						+
				R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)		
						=
				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 953 908 743,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	423 555 149,00

1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A3).
(9) Le compte 1068 n'existe pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
	INVESTISSEMENT						
	DEPENSES						
	Total dépenses d'investissement	**323 970 940,00**	**665 785 038,00**	**1 451 411,00**	**93 298 017,00**	**80 462 372,00**	**73 908 855,00**
	Dépenses réelles	**304 390 940,00**	**364 585 038,00**	**1 451 411,00**	**93 298 017,00**	**72 484 564,00**	**73 908 855,00**
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	297 124 692,00	54 000,00		1 665 473,00		
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	750 000,00	5 428 883,00		2 553 240,00	488 930,00	755 883,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		31 720 555,00		3 810 000,00	13 854 502,00	63 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 250 000,00	126 845 984,00	371 743,00	5 236 890,00	9 028 000,00	4 968 329,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 266 242,00	199 362 489,00	179 668,00	69 165 759,00	49 112 862,00	68 121 643,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	750 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	750 000,00	100 000,00				
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers		1 073 127,00	900 000,00	11 063 650,00		
	Dépenses d'ordre	*19 580 000,00*	*301 200 000,00*	*0,00*	*0,00*	*7 977 808,00*	*0,00*
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*3 460 000,00*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*16 120 000,00*	*301 200 000,00*			*7 977 808,00*	
	Restes à réaliser - reports dépenses						
	RECETTES						
	Total recettes d'investissement	**1 186 934 724,00**	**418 353 127,00**	**900 000,00**	**500 000,00**	**20 526 876,00**	**1 190 000,00**
	Recettes réelles	**743 799 575,00**	**117 153 127,00**	**900 000,00**	**500 000,00**	**12 549 068,00**	**1 190 000,00**
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	160 800 000,00				1 897 249,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		115 580 000,00			2 374 011,00	690 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	582 956 920,00					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES						
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		500 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 655,00				7 977 808,00	
45	Opérations pour compte de tiers		1 073 127,00	900 000,00			
	Recettes d'ordre	*443 135 149,00*	*301 200 000,00*	*0,00*	*0,00*	*7 977 808,00*	*0,00*
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*96 841 546,00*					
040	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*330 173 603,00*					
041	*OPERATIONS PATRIMONIALES*	*16 120 000,00*	*301 200 000,00*			*7 977 808,00*	
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	862 963 784,00	-247 431 911,00	-551 411,00	-92 798 017,00	-59 935 496,00	-72 718 855,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
3 932 644,00	50 520 000,00	267 765 000,00	389 139 466,00	3 675 000,00	1 953 908 743,00	
3 932 644,00	50 520 000,00	267 765 000,00	389 139 466,00	3 675 000,00	1 625 150 935,00	
					0,00	010
					1 500 000,00	020
			10 000,00		10 000,00	10
			20 000,00		20 000,00	13
		50 000,00			298 594 176,00	16
					0,00	18
	280 000,00		4 165 000,00		14 421 906,00	20
	4 350 000,00	265 000 000,00	35 132 000,00	220 000,00	353 950 357,00	204
	1 490 000,00	15 000,00	153 703 689,00	20 000,00	302 929 626,00	21
					0,00	22
3 500 000,00	44 265 600,00	2 700 000,00	174 098 786,00	2 435 000,00	615 211 049,00	23
					750 000,00	26
			21 649 000,00	1 000 000,00	23 490 000,00	27
					0,00	
					0,00	
432 644,00	134 400,00		370 000,00		13 973 821,00	45
0,00	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*328 757 808,00*	
					3 460 000,00	040
					325 297 808,00	041
RECETTES						
0,00	3 925 200,00	650 000,00	320 368 816,00	560 000,00	1 953 908 743,00	
0,00	3 925 200,00	650 000,00	320 368 816,00	560 000,00	1 291 595 786,00	
					0,00	010
			141 500 000,00		141 500 000,00	024
					162 497 249,00	10
	3 425 200,00		67 939 891,00		190 008 902,00	13
		50 000,00			503 046 930,00	16
					0,00	18
					0,00	20
					0,00	204
					0,00	21
					0,00	22
	500 000,00		5 019 125,00		7 519 125,00	23
					0,00	26
		600 000,00	105 690 000,00	560 000,00	114 830 463,00	27
			220 000,00		2 193 127,00	45
0,00	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*752 312 957,00*	
					96 841 546,00	021
					330 173 602,00	040
					325 297 808,00	041
-3 932 644,00	-46 594 800,00	-267 115 000,00	-68 770 650,00	-3 115 000,00	0,00	

Annexe n° 3 - Budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2014.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	708 140 300,00		711 871 910,00	712 086 910,00	712 086 910,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 914 728 254,00		1 984 878 000,00	1 984 878 000,00	1 984 878 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	323 078 926,00		390 129 403,00	390 129 403,00	390 129 403,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 868 768 264,00		1 810 571 937,00	1 831 148 937,00	1 831 148 937,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00		3 700 000,00	3 700 000,00	3 700 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 818 415 744,00		4 901 151 250,00	4 921 943 250,00	4 921 943 250,00
66	CHARGES FINANCIERES	112 560 000,00		126 618 373,00	126 618 373,00	126 618 373,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 265 330,00		181 653 200,00	181 653 200,00	181 653 200,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	3 770 000,00		4 000 000,00	3 408 000,00	3 408 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 980 031 044,00		5 213 422 823,00	5 233 622 823,00	5 233 622 823,00
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)*	*97 312 555,00*		*117 041 546,00*	*98 841 546,00*	*98 841 546,00*
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)*	*336 896 485,00*		*330 173 603,00*	*330 173 603,00*	*330 173 603,00*
043	*OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)*					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	*434 209 040,00*		*447 215 149,00*	*427 015 149,00*	*427 015 149,00*
	TOTAL	5 414 240 084,00		5 660 637 972,00	5 660 637 972,00	5 660 637 972,00
						+
					D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
						=
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 660 637 972,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000 000,00		17 730 000,00	17 730 000,00	17 730 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	324 261 675,00		302 735 493,00	302 735 493,00	302 735 493,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 058 550 888,00		3 138 258 557,00	3 138 258 557,00	3 138 258 557,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 441 355 695,00		1 373 722 269,00	1 373 722 269,00	1 373 722 269,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	555 011 026,00		640 681 322,00	640 681 322,00	640 681 322,00
	Total des recettes de gestion courante	5 399 260 144,00		5 481 127 641,00	5 481 127 641,00	5 481 127 641,00
76	PRODUITS FINANCIERS	5 089 440,00		16 483 150,00	16 483 150,00	16 483 150,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 430 500,00		159 567 181,00	159 567 181,00	159 567 181,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 409 780 084,00		5 657 177 972,00	5 657 177 972,00	5 657 177 972,00
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)*	*4 460 000,00*		*3 460 000,00*	*3 460 000,00*	*3 460 000,00*
043	*OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)*					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	*4 460 000,00*		*3 460 000,00*	*3 460 000,00*	*3 460 000,00*
	TOTAL	5 414 240 084,00		5 660 637 972,00	5 660 637 972,00	5 660 637 972,00
						+
					R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
						=
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 660 637 972,00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissement	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	423 555 149,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
	FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES						
	Total dépenses de fonctionnement	822 046 537,00	1 276 153 700,00	59 529 860,00	495 799 903,00	306 904 169,00	285 817 623,00
	Dépenses réelles	395 031 388,00	1 276 153 700,00	59 529 860,00	495 799 903,00	306 904 169,00	285 817 623,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 837 824,00	224 087 732,00	9 537 360,00	34 949 039,00	24 244 678,00	59 450 912,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		396 669 326,00	44 812 500,00	314 953 557,00	120 285 300,00	210 587 900,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	254 069 537,00	136 059 386,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	3 403 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 001 016,00	347 173 218,00	5 180 000,00	144 247 003,00	162 310 691,00	15 298 811,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00					
66	CHARGES FINANCIERES	110 715 011,00	14 496 458,00		1 406 904,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 300 000,00	157 667 100,00		242 600,00	83 500,00	450 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Dépenses d'ordre	*427 015 149,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
023	*VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT*	*96 841 546,00*					
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*330 173 603,00*					
043	*OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*						
	RECETTES						
	Total recettes de fonctionnement	3 707 207 875,00	333 870 376,00	905 000,00	17 322 514,00	11 912 759,00	93 023 360,00
	Recettes réelles	3 703 747 875,00	333 870 376,00	905 000,00	17 322 514,00	11 912 759,00	93 023 360,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		17 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		14 070 755,00	*700 000,00*	*14 344 464,00*	*9 717 428,00*	*30 017 760,00*
73	IMPOTS ET TAXES	3 454 681 255,00	270 000,00		*75 000,00*		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 191 456 020,00	4 099 181,00	*205 000,00*	*2 215 740,00*	*463 863,00*	*44 631 100,00*
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		145 407 090,00		*639 310,00*	*1 466 168,00*	*18 344 500,00*
76	PRODUITS FINANCIERS	11 610 000,00	693 350,00			*18 800,00*	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000 000,00	151 600 000,00		*48 000,00*	*246 500,00*	*30 000,00*
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Recettes d'ordre	*3 460 000,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS*	*3 460 000,00*					
043	*OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*						
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	2 885 161 338,00	-942 283 324,00	-58 624 860,00	+478 477 389,00	-294 991 410,00	-192 794 263,00

(1) Pour le croisement par nature, le detail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
982 280 218,00	384 272 217,00	31 433 100,00	981 727 745,00	34 672 900,00	5 660 637 972,00	
982 280 218,00	384 272 217,00	31 433 100,00	981 727 745,00	34 672 900,00	5 233 622 823,00	
872 700,00	30 449 403,00	7 601 000,00	311 052 665,00	3 942 800,00	712 036 910,00	011
48 327 300,00	301 472 817,00	18 492 100,00	508 217 100,00	21 080 100,00	1 984 878 000,00	012
					390 129 403,00	014
					3 438 000,00	022
933 030 218,00	52 230 000,00	5 340 000,00	151 927 980,00	9 410 000,00	1 631 148 937,00	65
					3 700 000,00	656
					126 618 373,00	66
50 000,00	120 000,00		10 500 000,00	240 000,00	181 653 200,00	67
					0,00	68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 015 149,00	
					96 841 546,00	023
					330 173 602,00	042
					0,00	043
RECETTES						
100 000,00	203 740 000,00	160 682 000,00	1 111 917 948,00	19 956 140,00	5 660 637 972,00	
100 000,00	203 740 000,00	160 682 000,00	1 111 917 948,00	19 956 140,00	5 657 177 972,00	
					17 730 000,00	013
	78 000 000,00	1 000 000,00	146 444 186,00	8 440 900,00	302 735 493,00	70
			643 018 282,00	213 420,00	3 138 258 557,00	73
	125 740 000,00	950 000,00	3 766 365,00	195 000,00	1 373 722 269,00	74
100 000,00		157 200 000,00	315 517 424,00	10 006 820,00	648 681 322,00	75
		1 431 000,00	2 230 000,00	500 000,00	16 483 150,00	76
		101 000,00	941 681,00	600 000,00	159 567 181,00	77
					0,00	78
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 460 000,00	
					3 460 000,00	042
					0,00	043
-982 180 218,00	-180 532 217,00	129 248 900,00	130 190 203,00	-14 716 760,00	0,00	

Annexe n° 4 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	**1**				LR1	DF 76- DF 77	Lettre rectificative n°1	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
1	1	**2**		PSRGA	VERON, BRAVO	A	DF 76	relatif au secteur Pigalle - Frochot - Fontaine (9e).	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
1	1	**3**		PSRGA		A	DF 76	relatif au financement des maraudes parisiennes.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
1	1	**4**		EELVA	FOURNIER, NAJDOVSKI	A	DF 76	relatif à la revalorisation de l'allocation Paris Petit à Domicile.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
1	1	**5**		EELVA	GAREL	A	DF 76	relatif à la subvention à la fondation PSG.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	1	**6**		EELVA	NAJDOVSKI	A	DF 76	relatif au Carreau du Temple (3e).	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	1	**7**		EELVA	DUTREY, GIBOUDEAUX, NAJDOVSKI	A	DF 76	relatif à une étude sur le rôle thermorégulateur des espaces verts.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
1	1	**8**		EELVA	FOURNIER	A	DF 76	relatif à un soutien à l'association Fairplaylist (11e).	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	1	**9**		EELVA	FOURNIER	A	DF 76	relatif à un soutien à l'association L'Onde et Cybèle (18e).	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	1	**10**		EELVA	GIBOUDEAUX	A	DF 76	relatif à une aide financière à l'association Microlithe (20e).	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	1	**11**		EELVA	DUTREY	A	DF 76	relatif à la subvention à l'association PACT Paris-Hauts de Seine.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
1	1	**12**		EELVA	NAJDOVSKI	A	DF 76	relatif au passage au lait de croissance liquide bio.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
		12bis	301	Exécutif		V	DF 76	relatif au passage au lait de croissance liquide bio.		Adopté	17-déc-13
1	1	**13**		PCF/PG	BROSSAT	A	DF 76	relatif au compte foncier.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	**14**		UMPPA	GOUJON	A	DF 76	relatif à la subvention au GPIS.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13
1	1	**15**		UMPPA, U.D.I.	LEGARET, POZZO DI BORGO	A	DF 77- DF 76	relatif à des inscriptions supplémentaires.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13
1	1	**16**		EELVA	NAJDOVSKI	V	DF 76	relatif sur les orientations budgétaires des prochains budgets.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13
1	1	**17**	302	EELVA	NAJDOVSKI, DUTREY	V	DF 76	relatif à une exonération partielle de la taxe sur les propriétés foncières bâties.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
1	1	**18**		PCF/PG	BROSSAT	V	DF 76	relatif à la baisse des dotations de l'Etat.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	1	**19**		UMPPA	LEGARET, MENGUY	V	DF 76	relatif au budget de l'aménagement des rythmes éducatifs.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13
1	1	**20**		UMPPA	CHÉRIOUX DE SOULTRAIT	V	DF 76	relatif à Paris Logement.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13
1	1	**21**		UMPPA	GOUJON	V	DF 76	relatif au financement d'un deuxième plan 1.000 caméras.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13
1	1	**22**			SIMONNET, CORBIERE	V	DF 76	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13
		22BIS	303			V				Adopté	
1	1	**23**		EELVA	DUTREY	A	DF 77	relatif à l'acquisition d'un ensemble immobilier (14e).	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13
						LR2	DF 76- DF 77	Lettre rectificative n°2		Adopté	17-déc-13
1	1	**24**		EELVA	CONTASSOT	A	DF 77	relatif au rachat de l'ancien Grand Ecran Italie.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13
1	2	**25**		UMPPA	GOUJON	A	DF 83	relatif au recrutement d'inspecteurs de sécurité.	ERRECART	Rejeté	17-déc-13
1	2	**26**			SIMONNET, CORBIERE	V	DF 83	relatif à l'augmentation des effectifs.	ERRECART	Rejeté	17-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	2	**27**			SIMONNET, CORBIERE	V	DF 83	relatif à la titularisation des agents précaires.	ERRECART	Rejeté	17-déc-13
3	3	**28**		UMPPA	KUSTER, DOUVIN, DUBUS, STEIN, BERTHAULT	V	DVD 217	relatif à la mise en place d'un comité de suivi.	BARGETON	Rejeté	16-déc-13
1	3	**29**		EELVA	NAJDOVSKI	A	DVD 240	relatif au montant de la subvention.	BARGETON	Adopté (amendé oralement)	16-déc-13
3	3	**30**	304	EELVA	NAJDOVSKI	VNR		relatif au statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant toute l'année.	BARGETON	Adopté	17-déc-13
3	3	**31**	305	EELVA	NAJDOVSKI, BAUPIN	VNR		relatif au stationnement des deux roues motorisés.	BARGETON	Adopté	17-déc-13
3	3	**32**	306	EELVA	NAJDOVSKI	VNR		relatif aux fréquences des bus.	BARGETON	Adopté	17-déc-13
5	3	**33**		UMPPA	KUSTER	VNR		relatif à l'utilisation des couloirs de bus par le GPIS.	BARGETON	Retiré	17-déc-13
3	3	**34**		UMPPA	KUSTER, DOUVIN, DUBUS, STEIN, BERTHAULT	VNR		relatif au prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot.	BARGETON	Rejeté	16-déc-13
		34bis	307	Exécutif		VNR		relatif au prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot.		Adopté	16-déc-13
3	3	**35**	308	UMPPA	DOUVIN	VNR		relatif à la signalisation en amont du tunnel des Tuileries.	BARGETON	Adopté	17-déc-13
3	3	**36**		UMPPA	KUSTER, DUBUS, STEIN, BERTHAULT	VNR		relatif aux difficultés de circulation aux portes du 17e.	BARGETON	Rejeté	17-déc-13
3	3	**37**			POIRAULT-GAUVIN	VNR		relatif à la traverse Brancion-Commerce.	BARGETON	Rejeté	17-déc-13
1	3	**38**			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à la couverture du périphérique Porte de Saint-Cloud.	BARGETON	Rejeté	17-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	3	**39**			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif au stationnement dans le quartier de la Porte d'Auteuil.	BARGETON	Rejeté	17-déc-13
4	4	**40**	309	EELVA	BOUTAULT	V	DEVE 192	relatif à la création d'un jardin partagé dans le jardin des Rosiers.	GIBOUDEAUX	Adopté	17-déc-13
4	4	**41**		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.	GIBOUDEAUX	Rejeté	17-déc-13
1	4	**42**		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif à la création à titre expérimental de deux espaces de liberté pour les chiens.	GIBOUDEAUX	Rejeté	17-déc-13
4	4	**43**			POIRAULT-GAUVIN	VNR		relatif au square du Docteur Calmette.	GIBOUDEAUX	Rejeté	17-déc-13
5	4	**44**		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, MENGUY, MACÉ de LÉPINAY, CHÉRIOUX DE SOULTRAIT	VNR		relatif aux vols dans les conteneurs de recyclage de vêtements (15e).	PENINOU	Retiré	17-déc-13
		44bis	310	Exécutif		VNR		relatif aux vols dans les conteneurs de recyclage de vêtements (15e).		Adopté	17-déc-13
1	4	**45**		UMPPA	GOASGUEN, DEBRÉ, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	VNR		relatif à l'implantation d'une antenne-relais téléphonique (16e).	PENINOU	Rejeté	17-déc-13
1	4	**46**			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à l'implantation d'une antenne relais téléphonique.	PENINOU	Rejeté	17-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	4	**47**			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à la concertation préalable à toute nouvelle installation d'antenne-relais.	PENINOU	Rejeté	17-déc-13
5	5	**48**		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, FONLLADOSA	V	DUCT 228	relatif au devenir de l'immeuble 61 rue Violet (15e).	BOUAKKAZ	Rejeté	17-déc-13
5	5	**49**	311	PSRGA	CALANDRA	VNR		relatif à la pétition présentée par le collectif rues En Paix.	EL KHOMRI	Adopté	17-déc-13
5	5	**50**		UMPPA	GOUJON, LAMOUR	VNR		relatif à la vidéoprotection (15e).	EL KHOMRI	Rejeté	17-déc-13
5	5	**51**		UMPPA	MONTANDON	VNR		relatif aux moyens de la police (12e).	EL KHOMRI	Retiré (non présenté)	17-déc-13
1	5	**52**		UMPPA	HAREL	VNR		relatif à la sécurité des ateliers et bijouteries du 3e arrondissement.	EL KHOMRI	Rejeté	17-déc-13
5	5	**53**			SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la suppression des ZSP et aux effectifs de police.	EL KHOMRI	Rejeté	17-déc-13
5	5	**54**		PSRGA	CALANDRA	V	DPVI 200	relatif à l'association Microlithe.	STIEVENARD	Retiré	17-déc-13
5	5	**55**		PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET	V	DPVI 200	relatif à l'association Microlithe.	STIEVENARD	Retiré	17-déc-13
5	5	**56**			SIMONNET	V	DPVI 200	relatif à l'association Microlithe.	STIEVENARD	Retiré	17-déc-13
5	5	**57**		Exécutif		A	DPVI 201	Amendement technique.	STIEVENARD	Adopté	17-déc-13
5	5	**58**	312	PCF/PG	LHOSTIS	VNR		relatif au maintien du quartier Politique de la ville (10e).	STIEVENARD	Adopté (amendé oralement)	17-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	**59**	313	PCF/PG	LHOSTIS	VNR		relatif à la sauvegarde des quartiers Politique de la ville.	STIEVENARD	Adopté (amendé oralement)	17-déc-13
1	6	**60**	314	UMPPA	LEGARET	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Lucien Neuwirth.	LALEM	Adopté	17-déc-13
1	6	**61**	315		SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la réquisition de bâtiments inoccupés.	TROSTIANSKY	Adopté (amendé oralement)	17-déc-13
7	7	**62**		EELVA	GAREL, CONTASSOT	A	DASCO 199 - DJS 492- DASCO 200- DASCO 197	relatif à la baisse des tarifs.	BROSSEL	Rejeté	17-déc-13
1	7	**63**		UMPPA	LEGARET	V	DASCO 199- DJS 492- DASCO 200- DASCO 197	relatif aux mesures de gel des tarifs.	BROSSEL	Rejeté	17-déc-13
1	7	**64**		UMPPA	LEGARET	V	DASCO 197	relatif aux mesures de gel des tarifs.	BROSSEL	Rejeté	17-déc-13
1	7	**65**	316	EELVA	DUTREY, BOUTAULT	VNR		relatif à l'interdiction d'achat de poissons pêchés dans les eaux profondes.	BROSSEL	Adopté	17-déc-13
7	7	**66**		EELVA	GIBOUDEAUX	A	DFPE 415	relatif à la relocalisation des associations artisitiques.	NAJDOVSKI	Adopté	17-déc-13
9	7	**67**	317	PSRGA	CALANDRA	V	DFPE 415	relatif aux associations culturelles du 18 bis au 26 rue Denoyez.	NAJDOVSKI	Adopté	17-déc-13
7	7	**68**		UMPPA	GOASGUEN, DEBRÉ, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	V	DJS 413	relatif à la signature de la CODP.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		68a	318	Exécutif		V	DJS 413	Convention d'Occupation du Domaine Public à la SESE pour l'exploitation du Parc des Princes		Adopté	17-déc-13
7	7	69		UMPPA	GOASGUEN, de PANAFIEU, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	V	DJS 413	relatif au nombre de places et à la concertation avec la Mairie du 16ème.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
1	7	70		UMPPA	LAMOUR, GOASGUEN	V	DJS 413	relatif au travaux de modernisation du Parc des Princes.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
7	7	71		UMPPA	GOASGUEN, DEBRÉ, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	V	DJS 413	relatif au centre sportif Géo André.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
1	7	72			ALPHAND, DREYFUSS	V	DJS 413	relatif à la sanctuarisation du stade Géo André (16e).	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
1	7	73			ALPHAND, DREYFUSS	V	DJS 413	relatif à l'accès de l'équipe féminine du PSG au Parc des Princes.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
1	7	74			ALPHAND, DREYFUSS	V	DJS 413	relatif à l'introduction d'une clause de revoyure.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
1	7	75			ALPHAND, DREYFUSS	V	DJS 413	relatif à la redevance prévue dans le cadre de la CODP	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
7	7	76	319	EELVA	NAJDOVSKI, FOURNIER	VNR		Voeu relatif au développement des activités nautiques.	VUILLERMOZ	Adopté	17-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	7	77		UMPPA	GOASGUEN, DEBRÉ, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	VNR		relatif aux travaux sur le stade Georges Hébert.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
7	7	78		UMPPA	LAMOUR	VNR		relatif à l'organisation du trophée Eric Bompard.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
1	7	79		UMPPA	HAREL	VNR		relatif aux travaux du Carreau du Temple.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
1	7	80			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à l'extension de Roland Garros.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13
8	8	81	320	PSRGA	CAFFET	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Pierre Mauroy.	HIDALGO	Adopté	17-déc-13
1	8	82	321	UMPPA	LEGARET, LELLOUCHE, BURKLI	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Henri Salvador.	HIDALGO	Adopté	17-déc-13
1	8	83	322	UMPPA	DUBUS, ROGER	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jim Morrison.	HIDALGO	Adopté	17-déc-13
8	8	84		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	V	DLH 341	relatif à l'étude d'une opération "tiroir".	MANO	Rejeté	18-déc-13
8	8	85		Exécutif		A	DLH 374	Amendement technique.	MANO	Adopté	18-déc-13
8	8	86	323	PSRGA	AIDENBAUM	VNR		relatif à la situation de l'immeuble 26 rue de Montmorency (3e).	MANO	Adopté	18-déc-13
8	8	87	324	PSRGA	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif au devenir du 88/90 rue de la Villette (19e).	MANO	Adopté	18-déc-13
1	8	88	325	PSRGA	CALANDRA	VNR		relatif à la pose de volets lors des rénovations par les bailleurs sociaux.	MANO	Adopté	18-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	8	**89**		PCF/PG	BIDARD	VNR		relatif à la pose de volets lors des rénovations par les bailleurs sociaux.	MANO	Retiré (non présenté)	18-déc-13
1	8	**90**		EELVA	NAJDOVSKI, CONTASSOT	VNR		relatif à la réduction de production de bureaux.	MANO	Rejeté	18-déc-13
8	8	**91**	326	PCF/PG	LHOSTIS	VNR		relatif à l'achat d'appartements de l'immeuble 166-172 quai de Jemmapes (10e).	MANO	Adopté	18-déc-13
8	8	**92**	327	PCF/PG	BROSSAT, BECKER	VNR		relatif à l'APL.	MANO	Adopté	18-déc-13
8	8	**93**		PCF/PG	BECKER	VNR		relatif aux maisons des élèves de Telecom-ParisTech.	MANO	Retiré	18-déc-13
		93bis	328	Exécutif		VNR		relatif aux maisons des élèves de Telecom-ParisTech.		Adopté	18-déc-13
8	8	**94**		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif aux squats dans le quartier Romainville (19e).	MANO	Rejeté	18-déc-13
8	8	**95**		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif au quartier Curial-Cambrai (19e).	MANO	Rejeté	18-déc-13
1	8	**96**		UMPPA	GOUJON	VNR		relatif aux quotas des logements sociaux.	MANO	Rejeté	18-déc-13
1	8	**97**		UMPPA	LAMOUR	VNR		relatif à la part de logements non aidés.	MANO	Rejeté	18-déc-13
1	8	**98**			SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la baisse des loyers.	MANO	Rejeté	18-déc-13
1	8	**99**	329		SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la loi ALUR.	MANO	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13
1	8	**100**			SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la trêve hivernale.	MANO	Rejeté	18-déc-13
1	8	**101**			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif aux diagnostics Amiante dans les logements sociaux.	MANO	Rejeté	18-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	8	**102**			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à l'établissement d'une charte de l'élu parisien.	MANO	Rejeté	18-déc-13
1	8	**103**			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à l'attribution d'un logement social.	MANO	Rejeté	18-déc-13
1	8, 7	**104**			ALPHAND, DREYFUSS	V	DU 327	relatif au nettoyage et à la sécurité de la parcelle (16e).	MANO, NAJDOVSKI	Rejeté	18-déc-13
9	9	**105**		EELVA	CONTASSOT	VNR		relatif à la salle Grand Ecran Italie.	JULLIARD	Rejeté	18-déc-13
		105bis	330	Exécutif		VNR		relatif à la salle Grand Ecran Italie.		Adopté	18-déc-13
9	9	**106**	331	PCF/PG	BROSSAT, ARROUZE, BIDARD	VNR		relatif à Doris Lessing.	JULLIARD	Adopté	18-déc-13
1	9	**107**	332		SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif au Lavoir Moderne Parisien.	JULLIARD	Adopté	18-déc-13
9	9	**108**	333	UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à une servitude d'emplacement réservé.	POURTAUD	Adopté	18-déc-13
9	9	**109**		UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à différentes demandes de modification.	POURTAUD	Rejeté	18-déc-13
9	9	**110**		UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à l'extension du secteur sauvegardé.	POURTAUD	Rejeté	18-déc-13
9	9	**111**		UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à un système de collecte pneumatique des déchets.	POURTAUD	Rejeté	18-déc-13
		111bis	334	Exécutif		V	DU 328	relatif à un système de collecte pneumatique des déchets.		Adopté	18-déc-13
9	9	**112**	335	UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à l'information des propriétaires en secteur sauvegardé.	POURTAUD	Adopté	18-déc-13
9	9	**113**	336	PSRGA	AIDENBAUM, BLOCHE	VNR		relatif à l'entrée au Panthéon d'Olympe de Gouges.	POURTAUD	Adopté	18-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
9	9	**114**	337	EELVA	GIBOUDEAUX, DUTREY	V	DGRI 91	relatif à l'insertion des populations Roms.	SCHAPIRA	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13
9	9	**115**	338	PCF/PG	ARROUZE	VNR		relatif à Mehdi Ben Barka.	SCHAPIRA	Adopté	18-déc-13
1	9	**116**	339	UMPPA	DUBUS	VNR		relatif à la situation de Ioula TIMOCHENKO.	SCHAPIRA	Adopté	18-déc-13
1	9	**117**			CORBIERE, SIMONNET	VNR		relatif à l'érection d'un monument à la mémoire de Nelson Mandela.	SCHAPIRA	Retiré	18-déc-13
1	9	**118**		Exécutif		A	DAC 678	Amendement technique.	VIEU-CHARIER	Adopté	18-déc-13
9	9	**119**	340	PSRGA	BOUAKKAZ	VNR		relatif à la création d'un mémorial en hommage aux victimes du nazisme handicapées et malades.	VIEU-CHARIER	Adopté	18-déc-13
9	9	**120**	341	EELVA	CONTASSOT	VNR		relatif à la libération de Paris.	VIEU-CHARIER	Adopté	18-déc-13
9	9	**121**	342	PCF/PG	BROSSAT, BECKER, BIDARD	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux 88 élus de la Commune de Paris.	VIEU-CHARIER	Adopté	18-déc-13
1	1	**122**		UMPPA	KUSTER	V	DF 111	relatif au droit d'occupation des panneaux publicitaires sur les chantiers.	GAUDILLÈRE	Rejeté	18-déc-13
1	1	**123**			CORBIERE, SIMONNET	V	DF 111	relatif à l'affichage publicitaire.	GAUDILLÈRE	Rejeté	18-déc-13
1	1	**124**		UMPPA	LEGARET	A	DU 367	relatif à l'article 2 du délibéré.	GAUDILLÈRE	Adopté	18-déc-13
1	1	**125**		UMPPA	LEGARET	A	DU 367	relatif à l'article 4 du délibéré.	GAUDILLÈRE	Adopté	18-déc-13

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	**126**		UMPPA	LEGARET	A	DU 367	relatif à l'article 9 du délibéré.	GAUDILLÈRE	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13
1	1	**127**			POIRAULT-GAUVIN	VNR		relatif à un pacte de bonne conduite et d'équité pendant	GAUDILLÈRE	Rejeté	18-déc-13
2	1	**128**	343	EELVA	BOUTAULT, GAREL, NAJDOVSKI	VNR		relatif à la mise en place d'une clause de transparence.	MONTACIÉ	Adopté	18-déc-13
2	1	**129**	344	EELVA	CONTASSOT, BAUPIN	VNR		relatif à l'analyse du cycle de vie pour le matériel acheté par la Ville.	MONTACIÉ	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13
2	2	**130**	345	PSRGA	CALANDRA, BARGETON, ASSOULINE	VNR		relatif au développement et à l'attractivité commerciale, rue d'Avron.	COHEN-SOLAL	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13
2	2	**131**	346	PSRGA	BLUMENTHAL, CHARNOZ	VNR		relatif au renouvellement des baux commerciaux, boulevards	COHEN-SOLAL	Adopté	18-déc-13
1	2	**132**			CORBIERE, SIMONNET	VNR		relatif à l'augmentation de loyers des baux commerciaux.	COHEN-SOLAL	Rejeté	18-déc-13
2	2	**133**		EELVA	FOURNIER	VNR		relatif à l'ouverture dominicale de commerces.	COHEN-SOLAL	Retiré	18-déc-13
		133bis	347	Exécutif		VNR		relatif à la régulation de concurrence parisienne dans le		Adopté	18-déc-13
2	2	**134**		U.D.I.	GALLOIS	VNR		relatif à l'ouverture dominicale dans le secteur Olympiades (13e).	COHEN-SOLAL	Rejeté	18-déc-13
2	2	**135**		U.D.I., UMPPA	TACHÈNE, SACHS, POZZO DI BORGO, LEBEL, MERIGOT de TREIGNY	VNR		relatif aux marchés de Noël.	COHEN-SOLAL	Rejeté	18-déc-13
1	2	**136**		UMPPA	DUBUS	VNR		relatif au transfert des personnels dans le cadre de	ERRECART	Rejeté	18-déc-13
2	2	**137**		Exécutif		A	DDEEES 240	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	18-déc-13

Annexe n° 5 - Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1	1	1				LR1	DF 76- DF 77	Lettre rectificative n°1	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
1	1	2		PSRGA	VERON, BRAVO	A	DF 76	relatif au secteur Pigalle - Frochot - Fontaine (9e).	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13											X
1	1	3		PSRGA		A	DF 76	relatif au financement des maraudes parisiennes.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13											
1	1	4		EELVA	FOURNIER, NAJDOVSKI	A	DF 76	relatif à la revalorisation de l'allocation Paris Petit à Domicile.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13								X		X	
1	1	5		EELVA	GAREL	A	DF 76	relatif à la subvention à la fondation PSG.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13											
1	1	6		EELVA	NAJDOVSKI	A	DF 76	relatif au Carreau du Temple (3e).	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13											
1	1	7		EELVA	DUTREY, GIBOUDEAUX, NAJDOVSKI	A	DF 76	relatif à une étude sur le rôle thermorégulateur des espaces verts.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13								X		X	
1	1	8		EELVA	FOURNIER	A	DF 76	relatif à un soutien à l'association Fairplaylist (11e).	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13											
1	1	9		EELVA	FOURNIER	A	DF 76	relatif à un soutien à l'association L'Onde et Cybèle (18e).	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13											
1	1	10		EELVA	GIBOUDEAUX	A	DF 76	relatif à une aide financière à l'association Microlithe (20e).	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13											
1	1	11		EELVA	DUTREY	A	DF 76	relatif à la subvention à l'association PACT Paris-Hauts de Seine.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13								X		X	
1	1	12		EELVA	NAJDOVSKI	A	DF 76	relatif au passage au lait de croissance liquide bio.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13											
		12bis	301	Exécutif		V	DF 76	relatif au passage au lait de croissance liquide bio.		Adopté	17-déc-13											X
1	1	13		PCF/PG	BROSSAT	A	DF 76	relatif au compte foncier.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13								X		X	
1	1	14		UMPPA	GOUJON	A	DF 76	relatif à la subvention au GPIS.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	1	15		UMPPA, U.D.I.	LEGARET, POZZO DI BORGO	A	DF 77- DF 76	relatif à des inscriptions supplémentaires.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	1	16		EELVA	NAJDOVSKI	V	DF 76	relatif sur les orientations budgétaires des prochains budgets.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13	X				X			X		X	
1	1	17	302	EELVA	NAJDOVSKI, DUTREY	V	DF 76	relatif à une exonération partielle de la taxe sur les propriétés foncières bâties.	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13								X		X	
1	1	18		PCF/PG	BROSSAT	V	DF 76	relatif à la baisse des dotations de l'Etat.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13											
1	1	19		UMPPA	LEGARET, MENGUY	V	DF 76	relatif au budget de l'aménagement des rythmes éducatifs.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	1	20		UMPPA	CHÉRIOUX DE SOULTRAIT	V	DF 76	relatif à Paris Logement.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	1	21		UMPPA	GOUJON	V	DF 76	relatif au financement d'un deuxième plan 1.000 caméras.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	1	22			SIMONNET, CORBIERE	V	DF 76	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	GAUDILLÈRE	Rejeté	17-déc-13	X		X		X			X		X	
		22BIS	303			V			GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13								X		X	
							DF 76		GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
							DF 77		GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
1	1	23		EELVA	DUTREY	A	DF 77	relatif à l'acquisition d'un ensemble immobilier (14e).	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X				
						LR2	DF 76- DF 77	Lettre rectificative n°2	GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
1	1	24		EELVA	CONTASSOT	A	DF 77	relatif au rachat de l'ancien Grand Ecran Italie.	GAUDILLÈRE	Retiré	17-déc-13											

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
							DF 109		GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
							DF-DRH 83			Adopté	17-déc-13							X		X		
1	2	25		UMPPA	GOUJON	A	DF 83	relatif au recrutement d'inspecteurs de sécurité.	ERRECART	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	2	26			SIMONNET, CORBIÈRE	V	DF 83	relatif à l'augmentation des effectifs.	ERRECART	Rejeté	17-déc-13	X		X		X		X		X		
1	2	27			SIMONNET, CORBIERE	V	DF 83	relatif à la titularisation des agents précaires.	ERRECART	Rejeté	17-déc-13	X		X		X		X		X		
							DILT 25			Adopté	17-déc-13							X		X		
							DPE 105		GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
							DPE 108		GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
							DPE 109		GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
							DPE 107		GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
							DEVE 70		GAUDILLÈRE	Adopté	17-déc-13							X		X		
							PP 89			Adopté	17-déc-13				X							
							CAS 8			Adopté	17-déc-13	PAS DE VOTE										
							DVD 115			Adopté	17-déc-13											X
							DVD 123			Adopté	17-déc-13	X		X								
							DVD 128			Adopté	17-déc-13	X										
							DVD 232			Adopté	17-déc-13											X
							DVD 219			Adopté	17-déc-13											X
3	3	28		UMPPA	KUSTER, DOUVIN, DUBUS, STEIN, BERTHAULT	V	DVD 217	relatif à la mise en place d'un comité de suivi.	BARGETON	Rejeté	16-déc-13	X		X		X						
							DVD 217			Adopté	16-déc-13											X
1	3	29		EELVA	NAJDOVSKI	A	DVD 240	relatif au montant de la subvention.	BARGETON	Adopté (amendé oralement)	16-déc-13											X
							DVD 240			Adopté	16-déc-13											X
3	3	30	304	EELVA	NAJDOVSKI	VNR		relatif au statut piétonnier des voies du bois de Vincennes pendant toute l'année.	BARGETON	Adopté	17-déc-13							X		X		
3	3	31	305	EELVA	NAJDOVSKI, BAUPIN	VNR		relatif au stationnement des deux roues motorisés.	BARGETON	Adopté	17-déc-13											X
3	3	32	306	EELVA	NAJDOVSKI	VNR		relatif aux fréquences des bus.	BARGETON	Adopté	17-déc-13											X
5	3	33		UMPPA	KUSTER	VNR		relatif à l'utilisation des couloirs de bus par le GPIS.	BARGETON	Retiré	17-déc-13											
3	3	34		UMPPA	KUSTER, DOUVIN, DUBUS, STEIN, BERTHAULT	VNR		relatif au prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot.	BARGETON	Rejeté	16-déc-13	X		X		X						
		34bis	307	Exécutif		VNR		relatif au prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot.		Adopté	16-déc-13											X
3	3	35	308	UMPPA	DOUVIN	VNR		relatif à la signalisation en amont du tunnel des Tuileries.	BARGETON	Adopté	17-déc-13											X

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3	3	36		UMPPA	KUSTER, DUBUS, STEIN, BERTHAULT	VNR		relatif aux difficultés de circulation aux portes du 17e.	BARGETON	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
3	3	37			POIRAULT-GAUVIN	VNR		relatif à la traverse Brancion-Commerce.	BARGETON	Rejeté	17-déc-13	X		X		X			X		NPPV	
1	3	38			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à la couverture du périphérique Porte de Saint-Cloud.	BARGETON	Rejeté	17-déc-13	X		X		X			X		NPPV	
1	3	39			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif au stationnement dans le quartier de la Porte d'Auteuil.	BARGETON	Rejeté	17-déc-13	X		X		X			X		NPPV	
							DVD 230			Adopté	17-déc-13			X								
							DF 119-DEVE 205			Adopté	17-déc-13								X		X	
4	4	40	309	EELVA	BOUTAULT	V	DEVE 192	relatif à la création d'un jardin partagé dans le jardin des Rosiers.	GIBOUDEAUX	Adopté	17-déc-13											X
							DEVE 192			Adopté	17-déc-13											X
4	4	41		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à la sécurité dans les espaces verts du 15e.	GIBOUDEAUX	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	4	42		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif à la création à titre expérimental de deux espaces de liberté pour les chiens.	GIBOUDEAUX	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
4	4	43			POIRAULT-GAUVIN	VNR		relatif au square du Docteur Calmette.	GIBOUDEAUX	Rejeté	17-déc-13	X		X		X					NPPV	
5	4	44		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, MENGUY, MACÉ de LÉPINAY, CHÉRIOUX DE SOULTRAIT	VNR		relatif aux vols dans les conteneurs de recyclage de vêtements (15e).	PENINOU	Retiré	17-déc-13											
		44bis	310	Exécutif		VNR		relatif aux vols dans les conteneurs de recyclage de vêtements (15e).		Adopté	17-déc-13											X
1	4	45		UMPPA	GOASGUEN, DEBRÉ, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	VNR		relatif à l'implantation d'une antenne-relais téléphonique (16e).	PENINOU	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	4	46			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à l'implantation d'une antenne relais téléphonique.	PENINOU	Rejeté	17-déc-13	X		X		X					NPPV	
1	4	47			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à la concertation préalable à toute nouvelle installation d'antenne-relais.	PENINOU	Rejeté	17-déc-13	X		X		X					NPPV	
5	5	48		UMPPA	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, FONLLADOSA	V	DUCT 228	relatif au devenir de l'immeuble 61 rue Violet (15e).	BOUAKKAZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
							DUCT 228			Adopté	17-déc-13							X		X		
5	5	49	311	PSRGA	CALANDRA	VNR		relatif à la pétition présentée par le collectif rues En Paix	EL KHOMRI	Adopté	17-déc-13										X	
5	5	50		UMPPA	GOUJON, LAMOUR	VNR		relatif à la vidéoprotection (15e).	EL KHOMRI	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
5	5	51		UMPPA	MONTANDON	VNR		relatif aux moyens de la police (12e).	EL KHOMRI	Retiré (non présenté)	17-déc-13											
1	5	52		UMPPA	HAREL	VNR		relatif à la sécurité des ateliers et bijouteries du 3e arrondissement.	EL KHOMRI	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
5	5	53			SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la suppression des ZSP et aux effectifs de police.	EL KHOMRI	Rejeté	17-déc-13	X		X		X				X		
5	5	54		PSRGA	CALANDRA	V	DPVI 200	relatif à l'association Microlithe.	STIEVENARD	Retiré	17-déc-13											
5	5	55		PCF/PG	BROSSAT, SIMONNET	V	DPVI 200	relatif à l'association Microlithe.	STIEVENARD	Retiré	17-déc-13											
5	5	56			SIMONNET	V	DPVI 200	relatif à l'association Microlithe.	STIEVENARD	Retiré	17-déc-13											

													PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		
N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	UNANIMITE
							DPVI 200			Adopté	17-déc-13											X
5	5	57		Exécutif		A	DPVI 201	Amendement technique.	STIEVENARD	Adopté	17-déc-13											X
							DPVI 201			Adopté	17-déc-13											X
5	5	58	312	PCF/PG	LHOSTIS	VNR		relatif au maintien du quartier Politique de la ville (10e).	STIEVENARD	Adopté (amendé oralement)	17-déc-13											X
5	5	59	313	PCF/PG	LHOSTIS	VNR		relatif à la sauvegarde des quartiers Politique de la ville.	STIEVENARD	Adopté (amendé oralement)	17-déc-13											X
1	6	60	314	UMPPA	LEGARET	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Lucien Neuwirth.	LALEM	Adopté	17-déc-13											X
							DFPE 399			Adopté	17-déc-13											X
							CAS 6			Adopté	17-déc-13											X
1	6	61	315		SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la réquisition de bâtiments inoccupés.	TROSTIANSKY	Adopté (amendé oralement)	17-déc-13								X		X	
7	7	62		EELVA	GAREL, CONTASSOT	A	DASCO 199 - DJS 492- DASCO 200-	relatif à la baisse des tarifs.	BROSSEL	Rejeté	17-déc-13	X				X		X		X		
1	7	63		UMPPA	LEGARET	V	DJS 492- DASCO 200-	relatif aux mesures de gel des tarifs.	BROSSEL	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	7	64		UMPPA	LEGARET	V	DASCO 197	relatif aux mesures de gel des tarifs.	BROSSEL	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
							DASCOO 197			Adopté	17-déc-13				X							
							DASCO 199			Adopté	17-déc-13				X							
							DJS 492			Adopté	17-déc-13				X							
							DPA 67			Adopté	17-déc-13											X
1	7	65	316	EELVA	DUTREY, BOUTAULT	VNR		relatif à l'interdiction d'achat de poissons pêchés dans les eaux profondes.	BROSSEL	Adopté	17-déc-13											X
7	7	66		EELVA	GIBOUDEAUX	A	DFPE 415	relatif à la relocalisation des associations artistiques.	NAJDOVSKI	Adopté	17-déc-13								X		X	
9	7	67	317	PSRGA	CALANDRA	V	DFPE 415	relatif aux associations culturelles du 18 bis au 26 rue Denoyez.	NAJDOVSKI	Adopté	17-déc-13											X
							DFPE 415			Adopté	17-déc-13											X
							DFPE 424			Adopté	17-déc-13											X
							DFPE 451			Adopté	17-déc-13											X
							DJS 211			Adopté	17-déc-13											X
							DJS 289			Adopté	17-déc-13							X		X		
7	7	68		UMPPA	GOASGUEN, DEBRÉ, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	V	DJS 413	relatif à la signature de la CODP.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
		68a	318	Exécutif		V	DJS 413	Convention d'Occupation du Domaine Public à la SESE pour l'exploitation du Parc des Princes		Adopté	17-déc-13							X			X	

													PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
7	7	69		UMPPA	GOASGUEN, de PANAFIEU, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	V	DJS 413	relatif au nombre de places et à la concertation avec la Mairie du 16ème.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	7	70		UMPPA	LAMOUR, GOASGUEN	V	DJS 413	relatif au travaux de modernisation du Parc des Princes.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
7	7	71		UMPPA	GOASGUEN, DEBRÉ, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	V	DJS 413	relatif au centre sportif Géo André.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	7	72			ALPHAND, DREYFUSS	V	DJS 413	relatif à la sanctuarisation du stade Géo André (16e).	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X					NPPV	
1	7	73			ALPHAND, DREYFUSS	V	DJS 413	relatif à l'accès de l'équipe féminine du PSG au Parc des Princes.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X					NPPV	
1	7	74			ALPHAND, DREYFUSS	V	DJS 413	relatif à l'introduction d'une clause de revoyure.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X		X		X		
1	7	75			ALPHAND, DREYFUSS	V	DJS 413	relatif à la redevance prévue dans le cadre de la CODP relative au Parc des Princes.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X					NPPV	
							DJS 413			Adopté	17-déc-13							X		X		
							DJS 407			Adopté	17-déc-13											X
							DJS 444			Adopté	17-déc-13											X
							DJS 489			Adopté	17-déc-13											X
							DU 300			Adopté	17-déc-13											X
7	7	76	319	EELVA	NAIDOVSKI, FOURNIER	VNR		Voeu relatif au développement des activités nautiques.	VUILLERMOZ	Adopté	17-déc-13											X
7	7	77		UMPPA	GOASGUEN, DEBRÉ, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, AURIACOMBE, HOFFENBERG, HAREL	VNR		relatif aux travaux sur le stade Georges Hébert.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X		NPPV				
7	7	78		UMPPA	LAMOUR	VNR		relatif à l'organisation du trophée Eric Bompard.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	7	79		UMPPA	HAREL	VNR		relatif aux travaux du Carreau du Temple.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X						
1	7	80			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à l'extension de Roland Garros.	VUILLERMOZ	Rejeté	17-déc-13	X		X		X					NPPV	
							SG 144			Adopté	17-déc-13								X		X	
							SG 148			Adopté	17-déc-13								X		X	
							SG 204			Adopté	17-déc-13											X
							SG 205			Adopté	17-déc-13											X
							SG 206			Adopté	17-déc-13							X		X		
							SG 207			Adopté	17-déc-13								X		X	
							SG 208			Adopté	17-déc-13											X
							DEVE 206			Adopté	17-déc-13											X
							DU 334			Adopté	17-déc-13											X

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes au Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
8	8	81	320	PSRGA	CAFFET	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Pierre Mauroy.	HIDALGO	Adopté	17-déc-13											X
1	8	82	321	UMPPA	LEGARET, LELLOUCHE, BURKLI	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu à la mémoire d'Henri Salvador.	HIDALGO	Adopté	17-déc-13											X
1	8	83	322	UMPPA	DUBUS, ROGER	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jim Morrison.	HIDALGO	Adopté	17-déc-13											X
							DLH 11			Adopté	17-déc-13									X		
							DLH 168			Adopté	17-déc-13									X		
							DLH 179			Adopté	17-déc-13								X		X	
							DLH 251			Adopté	17-déc-13									X		
							DLH 282			Adopté	17-déc-13							X		X		
							DLH 291			Adopté	17-déc-13									X		
8	8	84		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	V	DLH 341	relatif à l'étude d'une opération "tiroir".	MANO	Rejeté	18-déc-13	X		X		X						
							DLH 341			Adopté	18-déc-13											X
							DLH 355			Adopté	18-déc-13											X
							DLH 361			Adopté	18-déc-13										X	
							DLH 363			Adopté	18-déc-13										X	
							DLH 367			Adopté	18-déc-13										X	
							DLH 372			Adopté	18-déc-13										X	
8	8	85		Exécutif		A	DLH 374	Amendement technique.	MANO	Adopté	18-déc-13										X	
							DLH 374			Adopté	18-déc-13											X
8	8	86	323	PSRGA	AIDENBAUM	VNR		relatif à la situation de l'immeuble 26 rue de Montmorency (3e).	MANO	Adopté	18-déc-13											X
8	8	87	324	PSRGA	DAGNAUD, MADEC	VNR		relatif au devenir du 88/90 rue de la Villette (19e).	MANO	Adopté	18-déc-13											X
1	8	88	325	PSRGA	CALANDRA	VNR		relatif à la pose de volets lors des rénovations par les bailleurs sociaux.	MANO	Adopté	18-déc-13											X
1	8	89		PCF/PG	BIDARD	VNR		relatif à la pose de volets lors des rénovations par les bailleurs sociaux.	MANO	Retiré (non présenté)	18-déc-13											
1	8	90		EELVA	NAJDOVSKI, CONTASSOT	VNR		relatif à la réduction de production de bureaux.	MANO	Rejeté	18-déc-13	X				X		X		X		
8	8	91	326	PCF/PG	LHOSTIS	VNR		relatif à l'achat d'appartements de l'immeuble 166-172 quai de Jemmapes (10e).	MANO	Adopté	18-déc-13											X
8	8	92	327	PCF/PG	BROSSAT, BECKER	VNR		relatif à l'APL.	MANO	Adopté	18-déc-13											X
8	8	93		PCF/PG	BECKER	VNR		relatif aux maisons des élèves de Telecom-ParisTech.	MANO	Retire	18-déc-13											
		93bis	328	Exécutif		VNR		relatif aux maisons des élèves de Telecom-ParisTech.		Adopté	18-déc-13											X
8	8	94		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif aux squats dans le quartier Romainville (19e).	MANO	Rejeté	18-déc-13	X		X		X		X				
8	8	95		UMPPA	GIANNESINI, ONGHENA	VNR		relatif au quartier Curial-Cambrai (19e).	MANO	Rejeté	18-déc-13	X		X		X						

N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1	8	96		UMPPA	GOUJON	VNR		relatif aux quotas des logements sociaux.	MANO	Rejeté	18-déc-13	X		X		X						
1	8	97		UMPPA	LAMOUR	VNR		relatif à la part de logements non aides.	MANO	Rejeté	18-déc-13	X		X		X						
1	8	98			SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la baisse des loyers.	MANO	Rejeté	18-déc-13			X		X		X		X		
1	8	99	329		SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la loi ALUR.	MANO	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13							X		X		
1	8	100			SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif à la trêve hivernale.	MANO	Rejeté	18-déc-13			X		X		X		X		
1	8	101			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif aux diagnostics Amiante dans les logements sociaux.	MANO	Rejeté	18-déc-13	X		X		X			X		NPPV	
1	8	102			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à l'établissement d'une charte de l'élu parisien.	MANO	Rejeté	18-déc-13	X			X	X		X			NPPV	
1	8	103			ALPHAND, DREYFUSS	VNR		relatif à l'attribution d'un logement social.	MANO	Rejeté	18-déc-13	X			X	X			X		NPPV	
1	8, 7	104			ALPHAND, DREYFUSS	V	DU 327	relatif au nettoyage et à la sécurité de la parcelle (16e).	MANO, NAIDOVSKI	Rejeté	18-déc-13	X		X		X			X		NPPV	
							DU 327			Adopté	18-déc-13											X
							CAB 16			Adopté	18-déc-13											X
							DAC 682			Adopté	18-déc-13											X
							DAC 768			Adopté	18-déc-13			X					X		X	
							DAC 785			Adopté	18-déc-13											X
							DPA 44			Adopté	18-déc-13							X			X	
9	9	105		EELVA	CONTASSOT	VNR		relatif à la salle Grand Ecran Italie.	JULLIARD	Rejeté	18-déc-13	X				X						
		105bis	330	Exécutif		VNR		relatif à la salle Grand Ecran Italie.		Adopté	18-déc-13											X
9	9	106	331	PCF/PG	BROSSAT, ARROUZE, BIDARD	VNR		relatif à Doris Lessing.	JULLIARD	Adopté	18-déc-13											X
1	9	107	332		SIMONNET, CORBIERE	VNR		relatif au Lavoir Moderne Parisien.	JULLIARD	Adopté	18-déc-13											X
							DAC 731			Adopté	18-déc-13											X
							DAC 758			Adopté	18-déc-13											X
9	9	108	333	UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à une servitude d'emplacement réservé.	POURTAUD	Adopté	18-déc-13											X
9	9	109		UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à différentes demandes de modification.	POURTAUD	Rejeté	18-déc-13							X		X		
9	9	110		UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à l'extension du secteur sauvegardé.	POURTAUD	Rejeté	18-déc-13	X				X						
9	9	111		UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à un système de collecte pneumatique des déchets.	POURTAUD	Rejeté	18-déc-13	X				X						
		111bis	334	Executif		V	DU 328	relatif à un système de collecte pneumatique des déchets.		Adopté	18-déc-13											X
9	9	112	335	UMPPA, U.D.I.	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	V	DU 328	relatif à l'information des propriétaires en secteur sauvegardé.	POURTAUD	Adopté	18-déc-13											X
							DU 328			Adopté	18-déc-13							X		X		
9	9	113	336	PSRGA	AIDENBAUM, BLOCHE	VNR		relatif à l'entrée au Pantheon d'Olympe de Gouges.	POURTAUD	Adopté	18-déc-13											X

													PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		
N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Var, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	UNANIMITE
9	9	114	337	EELVA	GIBOUDEAUX, DUTREY	V	DGRI 91	relatif à l'insertion des populations Roms.	SCHAPIRA	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13									X		
							DGRI 91			Adopté	18-déc-13										X	
							DGRI 95			Adopté	17-déc-13										X	
9	9	115	338	PCF/PG	ARROUZE	VNR		relatif à Mehdi Ben Barka.	SCHAPIRA	Adopté	18-déc-13											X
1	9	116	339	UMPPA	DUBUS	VNR		relatif à la situation de Ioula TIMOCHENKO.	SCHAPIRA	Adopté	18-déc-13											X
1	9	117			CORBIERE, SIMONNET	VNR		relatif à l'érection d'un monument à la mémoire de Nelson Mandela.	SCHAPIRA	Retiré	18-déc-13											
							DAC 755			Adopté	18-déc-13											X
							DAC 784			Adopté	18-déc-13											X
1	9	118		Exécutif		A	DAC 678	Amendement technique.	VIEU-CHARIER	Adopté	18-déc-13											X
							DAC 678			Adopté	18-déc-13											X
9	9	119	340	PSRGA	BOUAKKAZ	VNR		relatif à la création d'un mémorial en hommage aux victimes du nazisme handicapées et malades.	VIEU-CHARIER	Adopté	18-déc-13											X
9	9	120	341	EELVA	CONTASSOT	VNR		relatif à la libération de Paris.	VIEU-CHARIER	Adopté	18-déc-13											X
9	9	121	342	PCF/PG	BROSSAT, BECKER, BIDARD	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux 88 élus de la Commune de Paris.	VIEU-CHARIER	Adopté	18-déc-13											X
1	1	122		UMPPA	KUSTER	V	DF 111	relatif au droit d'occupation des panneaux publicitaires sur les chantiers.	GAUDILLÈRE	Rejeté	18-déc-13	X				X						
1	1	123			CORBIERE, SIMONNET	V	DF 111	relatif à l'affichage publicitaire.	GAUDILLÈRE	Rejeté	18-déc-13					X		X		X		
							DF 111				18-déc-13											X
							DU 278				18-déc-13											X
							DU 367				18-déc-13											X
1	1	124		UMPPA	LEGARET	A	DU 367	relatif à l'article 2 du délibéré.	GAUDILLÈRE	Adopté	18-déc-13											X
1	1	125		UMPPA	LEGARET	A	DU 367	relatif à l'article 4 du délibéré.	GAUDILLÈRE	Adopté	18-déc-13											X
1	1	126		UMPPA	LEGARET	A	DU 367	relatif à l'article 9 du délibéré.	GAUDILLÈRE	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13											X
1	1	127			POIRAULT-GAUVIN	VNR		relatif à un pacte de bonne conduite et d'équité pendant la campagne des élections municipales.	GAUDILLÈRE	Rejeté	18-déc-13	X		X		X			X		NPPV	
2	1	128	343	EELVA	BOUTAULT, GAREL, NAJDOVSKI	VNR		relatif à la mise en place d'une clause de transparence.	MONTACIÉ	Adopté	18-déc-13								X		X	
2	1	129	344	EELVA	CONTASSOT, BAUPIN	VNR		relatif à l'analyse du cycle de vie pour le matériel acheté par la Ville.	MONTACIÉ	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13											X
							DDEEES 201			Adopté	17-déc-13											X
2	2	130	345	PSRGA	CALANDRA, BARGETON, ASSOULINE	VNR		relatif au développement et à l'attractivité commerciale, rue d'Avron.	COHEN-SOLAL	Adopté (amendé oralement)	18-déc-13											X
2	2	131	346	PSRGA	BLUMENTHAL, CHARNOZ	VNR		relatif au renouvellement des baux commerciaux, boulevards des Maréchaux (12e).	COHEN-SOLAL	Adopté	18-déc-13											X
1	2	132			CORBIERE, SIMONNET	VNR		relatif à l'augmentation de loyers des baux commerciaux.	COHEN-SOLAL	Rejeté	18-déc-13					X						

												PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		UNANIMITE
N° Commission de dépôt	N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjoint rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
2	2	133		EELVA	FOURNIER	VNR		relatif à l'ouverture dominicale de commerces.	COHEN-SOLAL	Retiré	18-déc-13											
		133bis	347	Exécutif		VNR		relatif à la régulation de concurrence parisienne dans le commerce sur les horaires.		Adopté	18-déc-13									X		
2	2	134		U.D.I.	GALLOIS	VNR		relatif à l'ouverture dominicale dans le secteur Olympiades (13e).	COHEN-SOLAL	Rejeté	18-déc-13	X		X		X				X		
2	2	135		U.D.I., UMPPA	TACHÈNE, SACHS, POZZO DI BORGO, LEBEL, MERIGOT de TREIGNY	VNR		relatif aux marchés de Noël.	COHEN-SOLAL	Rejeté	18-déc-13	X		X		X						
							DRH 42			Adopté	18-déc-13		X									
							DRH 66			Adopté	18-déc-13		X									
							DRH 85			Adopté	18-déc-13		X									
							DRH 90			Adopté	18-déc-13		X									
							DRH 91			Adopté	18-déc-13		X									
							DRH 92			Adopté	18-déc-13		X									
							DRH 93			Adopté	18-déc-13		X									
							DRH 109			Adopté	18-déc-13		X									
							DRH 110			Adopté	18-déc-13		X									
1	2	136		UMPPA	DUBUS	VNR		relatif au transfert des personnels dans le cadre de l'élaboration de la métropole du Grand Paris.	ERRECART	Rejeté	18-déc-13	X		X		X						
2	2	137		Executif		A	DDEEES 240	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	18-déc-13											X
							DDEEES 240			Adopté	18-déc-13											X